



# UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE

**ÉCOLE DOCTORALE VI : Histoire de l'art et archéologie**

**Laboratoire de recherche : Centre André Chastel (UMR 8150)**

## THÈSE

pour obtenir le grade de  
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE

Discipline/ Spécialité : Histoire de l'art et archéologie

Présentée et soutenue par :

**Xavier PAGAZANI**

le : 7 novembre 2009

***Demeures campagnardes de la petite et moyenne noblesse en haute Normandie  
(1450-1600) : pour une histoire architecturale d'une province française***

**Sous la direction de :**

**Monsieur Claude MIGNOT** Professeur à l'université Paris IV-Sorbonne

### **JURY**

**Monsieur Alain SALAMAGNE** Professeur à l'université de Tours

**Monsieur Alexandre GADY** Professeur à l'université de Nantes

**Madame Monique CHATENET** Conservateur en chef du Patrimoine, HDR

**Monsieur Pascal LIEVAUX** Conservateur en chef du Patrimoine

**VOLUME II**

# DEUXIEME PARTIE

## *Catalogue raisonné*

## PRINCIPE DU CATALOGUE

Ce catalogue ne couvre de manière égale ni le territoire, ni les typologies, ni même ce long XVI<sup>e</sup> siècle que j'étudie. Il va de soi que le sujet ne peut être épuisé, et que le souci de la qualité a prédominé ici sur l'exhaustivité qui n'aurait pas eu beaucoup de sens. Aussi s'agit-il ici d'une double sélection, à la fois par contraintes et par volonté. Par contraintes : faute souvent de sources ou d'études préexistantes, faute parfois d'accès aux propriétés privées, faute aussi de temps, un grand nombre d'édifices ne pouvait figurer dans ce catalogue. Par volonté : le but n'est pas de faire un recensement systématique du terroir (en cours par l'Inventaire général), mais de donner une image moins floue des demeures campagnardes de la noblesse normande grâce aux nouvelles méthodes d'analyse architecturale appliquées à un groupe d'édifices. Toutefois, selon la nécessité de mon propos général, j'ai cru bon de joindre, à la suite de monographies relativement développées, des notices plus courtes.

Issue d'un corpus de plus de 350 manoirs que j'ai recensé en Haute-Normandie, figure dans ce catalogue une sélection de quatre-vingt sites : les ensembles seigneuriaux très bien conservés (parfois dans un état proche de celui des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles), ceux parfois détruits mais dont la documentation est importante ou la restitution aisée à partir de vestiges, les demeures de qualité, significatives pour le sujet qui nous occupe.

Les noms d'édifice suivis d'un astérisque concernent des ensembles seigneuriaux parfaitement datés, des « marqueurs » sur lesquels je me suis appuyé pour dater, approximativement, les autres bâtiments.

## LISTE DES EDIFICES

<b>I. – Monographies d’edifices.....</b>	<b>5</b>
1. ACQUIGNY (Eure).....	6
2. ANQUETIERVILLE (Seine-Maritime).....	17
3. ARCELLES (Seine-Maritime).....	20
4. ARGUEIL (Seine-Maritime).....	25
5. AUFFAY-LA-MALLET (Seine-Maritime).....	27
6. BAILLEUL-LA-CAMPAGNE (Eure).....	32
7. BAILLEUL (Seine-Maritime).....	35
8. BEAUMONT* (Eure).....	43
9. LE BEC-CRESPIN (Seine-Maritime).....	46
10. BEUZEVILLE-LA-GRENIER (Seine-Maritime).....	51
11. BEUZEVILLE-LA-GUERARD (Seine-Maritime).....	58
12. LE BOIS-ROSE (Seine-Maritime).....	62
13. BONNEMARE (Eure).....	65
14. BOURGTHEROULDE (Eure).....	75
15. BRECOURT (Eure).....	82
16. LE BUS (Eure).....	88
17. CALTOT (Seine-Maritime).....	97
18. CAUMARE (Seine-Maritime).....	102
19. CHAMBRAY (Eure).....	106
20. CLERES (Seine-Maritime).....	115
21. COMMANVILLE (Seine-Maritime).....	120
22. L’ECLUSE (Seine-Maritime).....	123
23. ETELAN* (Seine-Maritime).....	126
24. FLEURY-LA-FORÊT (Eure).....	134
25. LE FLOT* (Seine-Maritime).....	141
26. FONTAINE-LE-BOURG (Seine-Maritime).....	146
27. LES FOSSES, dit LA PUTHENAYE (Eure).....	155
28. LE HERAULT (Seine-Maritime).....	159
29. HERONCHELLES (Seine-Maritime).....	163
30. HEUBECOURT (Eure).....	166
31. HOULBEC (Eure).....	174
32. JOUVEAUX (Eure).....	180
33. LES LOGES (Seine-Maritime).....	184
34. LONGUELUNE (Eure).....	187
35. LES MAILLETS*, dit MANOIR D’ANGO (Seine-Maritime).....	191
36. MARTAINVILLE (Seine-Maritime).....	198
37. MENTHEVILLE (Seine-Maritime).....	205
38. LE MESNIL-JOURDAIN (Eure).....	209
39. LES MOTTES (Eure).....	215
40. NORMANVILLE (Seine-Maritime).....	221
41. PERRIERS-SUR-ANDELLE* (Eure).....	225
42. LE PLAIN-BOSC* (Seine-Maritime).....	231
43. PREY (Eure).....	234
44. LES ROCQUES (Seine-Maritime).....	238
45. SAFFRAY (Seine-Maritime).....	242

46. SENITOT*, dit BEVILLIERS ou BAINVILLIERS (Seine-Maritime).....	245
47. LE TAILLIS (Seine-Maritime).....	250
48. THEVRAY* (Eure).....	255
49. TILLY (Eure).....	261
50. LA VALOUINE* (Seine-Maritime).....	270
<b>II. – Notices courtes.....</b>	<b>274</b>
51. ANVEVILLE (Seine-Maritime).....	275
52. LA BOISSAYE (Eure).....	276
53. BOOS (Seine-Maritime).....	277
54. BOURDENIS* (Seine-Maritime).....	278
55. LES BRULINS (Eure).....	280
56. CAUVILLE (Seine-Maritime).....	282
57. LA CHAPELLE (Seine-Maritime).....	284
58. CHAUVINCOURT (Eure).....	287
59. CLEUVILLE (Seine-Maritime).....	289
60. EMFRAYETTE (Seine-Maritime).....	291
61. ERNEMONT-SUR-BUCHY (Seine-Maritime).....	292
62. ESCLAVELLES (Seine-Maritime).....	294
63. LA FOLLETIERE (Eure).....	296
64. FOURS (Eure).....	298
65. FRY (Seine-Maritime).....	300
66. GODERVILLE (Seine-Maritime).....	302
67. GUEUTTEVILLE (Seine-Maritime).....	304
68. LE HAMEL (Eure).....	306
69. HARQUENCY (Eure).....	307
70. HELLENVILLIERS (Eure).....	309
71. LE HOM (Eure).....	311
72. LES IFS, dit LES GRANDS IFS (Seine-Maritime).....	313
73. LIMEUX (Eure).....	315
74. MENILLES (Eure).....	317
75. MIROMESNIL (Seine-Maritime).....	318
76. LA MOTTE (Eure).....	320
77. LA POMMERAYE (Seine-Maritime).....	322
78. RAIMBERTOT (Seine-Maritime).....	324
79. REAUTE (Seine-Maritime).....	326
80. SENNEVILLE (Eure).....	327
81. LE VIEVRE (Eure).....	329

## **I. – MONOGRAPHIES D'EDIFICES**

**1. ACQUIGNY (Eure).**  
Acquigny, canton de Louviers.  
*Fig. 11 à 30.*

**Date de construction :** s.d. [entre 1547 et 1557]

**Commanditaires :** Louis de Silly et Anne de Laval (monogrammes)

**Date de reprises (fenêtres) :** s.d. [1566-1567 ?]

**Commanditaire :** s.n. [Anne de Laval ?]

**Date de reprises (*loggia* et sculpture des armes à la voûte de la chapelle) :** s.d. [1585]

**Commanditaire :** Henri de Silly (armes, collier de l'ordre de St-Michel et bâton de commandement)

**Etat actuel :** logis principal en place ; abords modifiés

**Cl. M.H. :** édifice classé MH en 1946.

Dans le grand pourpris de ce val,  
La comtesse [*sic*] Anne de Laval  
Bastit son chasteau de plaisance,  
Si beau, si riche et glorieux  
De l'art qui fait sa suffisance,  
Que tout le plan en rit aux yeux.

Piédevant, *Métamorphose des Nymphes*, (v. 1650), stance IX<sup>1</sup>.

Depuis Piédevant, la plupart des auteurs ont répété qu'Anne de Laval (v. 1518-v. 1583) fit construire Acquigny après le décès de son époux Louis de Silly (1510-1557)<sup>2</sup>. La présence à l'extérieur d'une frise qui règne au sommet de la façade principale, ornée de son chiffre – mais pas seul, comme nous le verrons – et de mains entrelacées symbolisant la fidélité conjugale, et à l'intérieur d'une cordelière autour d'armoiries bûchées, prise comme marque de son veuvage, sont les éléments habituellement avancés pour étayer cette assertion.

Les recherches menées n'ont permis de retrouver ni marchés, ni comptes de construction, ni même une mention de la construction. Du moins, la reprise du dossier permet de corriger certaines erreurs, de préciser la carrière et la personnalité des potentiels commanditaires, d'effectuer une analyse stylistique et archéologique du bâti et, partant, de proposer une datation plus sûre d'Acquigny.

### Les données de l'histoire

Le château d'Acquigny, siège d'une châtellenie, est attesté depuis le XII<sup>e</sup> siècle. Il figure alors comme l'une des quatre places fortes tenues par Raoul de Tosny. Le château médiéval veillait sur les passages de l'Eure à son confluent avec l'Iton. Il échoit au XIII<sup>e</sup> siècle à la famille de Laval qui le conserva pendant trois siècles<sup>3</sup>. Le 16 février 1540 (n.st.), les baronnies d'Acquigny et de Crèvecœur sont apportées en dot à Louis de Silly, seigneur de La Roche-Guyon, par Anne de Laval, fille du comte Guy XVI de Laval, lieutenant général et amiral de Bretagne sous François I<sup>er</sup>, et d'Anne de Montmorency, sœur du connétable<sup>4</sup>.

Le couple est bien en cour, tout particulièrement auprès du dauphin Henri, de sa maîtresse Diane de Poitiers et du connétable. Ainsi Anne de Laval est dame de la reine (de 1533 à 1543) et, en janvier 1540, Louis de Silly est présent aux côtés des Rohan, Lautrec, d'Enghien, La Rochefoucauld et Nevers, lors des festivités données au Louvre à l'occasion de la venue de Charles Quint en France<sup>5</sup>. Lorsque le 31 octobre 1541 Louis rend foi et

---

<sup>1</sup> PIEDEVANT v. 1650.

<sup>2</sup> A l'exclusion de : CHARPILLON et CARESME, 1868 I, p. 89-91 ; LEBEURIER 1862, p. et JAMES 1980a. Les autres auteurs sont : REGNIER 1904 ; BABELON 1989 ; BEAUMONT et SEYDOUX 1999 ; VERDIER 2003.

<sup>3</sup> CHARPILLON et CARESME, 1868 I, p. 89-91.

<sup>4</sup> ANSELME 1733 VIII, p. 172 ; LEBEURIER 1862, p. 33. Sur les débuts de la carrière de Louis de Silly, voir : vol. III, Tableau n° 25. Les Silly portaient : *Ecartelé, en 1 et 4 (de Silly) d'hermine à la fasce vivrée de gueules surmontée de trois tourteaux de même, en 2 et 3 (de La Roche-Guyon) de bandes d'or et d'azur, bordure de gueule.*

<sup>5</sup> MACE et RAYNAUD 1879, p. 77 et notes 1597-1600 ; KOLK 1 [en ligne].



hommage pour la baronnie d'Acquigny, il se trouve au service du roi et de ses enfants à Dijon<sup>6</sup>. Durant la décennie 1540, le couple reçoit le roi à plusieurs reprises à La Roche-Guyon, leur fief principal, et leur fille aînée Catherine, née le 10 août 1546, eut pour parrain le dauphin<sup>7</sup>. Après l'avènement d'Henri au trône de France, cette faveur est encore plus marquée. En 1548, Louis, son frère cadet Jacques et leur mère Philippe de Sarrebruck obtiennent d'Henri II, avec l'appui du connétable de Montmorency et du cardinal de Châtillon, la résolution d'un litige concernant la possession de leur domaine de La Roche-Guyon contre la puissante famille d'Estouteville<sup>8</sup>. La même année, Louis porte les titres de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et, plus tard, en 1551, de chambellan du roi<sup>9</sup>. En 1549, son frère cadet Jacques, seigneur de Rochefort, fait partie de la suite de la reine lors de son sacre à Saint-Denis<sup>10</sup>. Louis et Anne étaient certainement, eux aussi, conviés aux festivités ainsi qu'à l'entrée du roi dans sa capitale, où le couple possède d'ailleurs un hôtel, mitoyen de celui de Clisson appartenant aux Guise (depuis 1547)<sup>11</sup>. L'année suivante, ils reçoivent une nouvelle fois chez eux, à La Roche-Guyon, la cour qui se rend en Normandie<sup>12</sup>. Enfin, leur premier fils Henri, né le 5 septembre 1551, est porté sur les fonts baptismaux par le roi, le connétable et la duchesse de Valentinois<sup>13</sup>.

En dehors de cette vie de parfait courtisan, Louis de Silly est un gentilhomme dont la profession est celle des armes. Dès 1536, il participe à la campagne militaire contre l'invasion de Charles Quint en Provence, campagne au cours de laquelle il est fait prisonnier mais se distingue déjà, comme le rapporte Martin Du Bellay dans ses mémoires : « et, entre les autres, le sire de La Roche-Guyon, nommé Loys de Silly jeune gentilhomme et de bonne volonté, lequel y fist, pour sa jeunesse, telle preuve de sa personne, qu'il fut loué d'amis et d'ennemis<sup>14</sup>. » Il contribue également aux campagnes des dernières années du règne de François I<sup>er</sup> et devient chevalier à ce moment<sup>15</sup>. Après l'avènement d'Henri II, il participe à la campagne du Cambrésis (1553) au cours de laquelle il est à nouveau fait prisonnier<sup>16</sup>. Anne de Montmorency contribue financièrement à la libération de son « cousin » lors de la trêve de Vaucelles (5 février 1556)<sup>17</sup>. Mais Louis décède peu après, le 2 mai 1557<sup>18</sup>.

Louis laisse ses biens en douaire à sa femme, qui rend aveu de la baronnie d'Acquigny au nouveau roi Charles IX le 14 janvier 1561<sup>19</sup>. Il est répété qu'Anne de Laval fut dame d'honneur de Catherine de Médicis et décéda en 1572, mais rien de cela n'est justifié<sup>20</sup>. La dernière mention connue d'Anne date de juillet 1571 ; elle n'indique pas un décès, mais peut-être, moins tragiquement, son retrait de la vie publique<sup>21</sup>. En revanche, qu'Henri de

---

<sup>6</sup> AN P 265/2.

<sup>7</sup> ROUSSE 1892, p. 114 et n. 1. Le roi est à La Roche-Guyon les 27/09/1540, 6/04/1544 et 12/02/1546 (n. st.) (voir : Vol. III, Tableau n° 29).

<sup>8</sup> *Catalogue des actes de Henri II* II, n° 03.254 : Lettres de l'arrêt donné par le roi, Fontainebleau, 25/03/1548 (n. st.).

<sup>9</sup> *Catalogue des actes de Henri II* II, n° 04.10<sup>5</sup> ; AN, MC, ET/CXXII/250 : 6 novembre 1551. Jacques est également attesté comme gentilhomme de la chambre du roi depuis la fin de l'année 1547 (*Catalogue des actes de Henri II* I, n° 12.08<sup>4</sup>).

<sup>10</sup> GODEFROY 1619, p. 347.

<sup>11</sup> BnF, Pièces orig. 2705, n° 60.110 (dossier de Silly), pièce n° 42 : extrait des registres des requêtes, 28/03/1561 (n. st.) ; CLOULAS 1985, p. 141.

<sup>12</sup> *Catalogue des actes de Henri II* IV, n° 6971, n° 6972, n° 7034, n° 7036 et n° 7044.

<sup>13</sup> ROUSSE 1892, p. 114.

<sup>14</sup> DU BELLAY III, p. 66.

<sup>15</sup> Après 1544 (Arch. dép. Seine-Maritime 116 J 11), tous les actes retrouvés mentionnent Louis non plus comme écuyer mais comme chevalier. DU BELLAY III, p. 432, mentionne sa participation à l'offensive des frontières de l'Artois et du Hainaut.

<sup>16</sup> RABUTIN 1823, p. 210.

<sup>17</sup> BEDOS REZAK 1990, p. 79.

<sup>18</sup> ROUSSE 1892 p. 116.

<sup>19</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 202 : arrêt de mainlevée de 1674, avec mention de l'aveu du 14/01/1561. Cité dans LEBEURIER 1862 p. 43-44 ; BnF, P. orig. 1668, n° 38.772 (dossier Laval), pièces n° 43 (4/11/1567) et n° 45 (2/12/1567).

<sup>20</sup> BOQUET 1983 ; VERDIER 2003. Anne fut demoiselle puis dame de la reine Eléonore d'Autriche seulement de 1533 à 1543 (KOLK I [en ligne]).

<sup>21</sup> LEBEURIER 1862, p. 44. L'auteur renvoie à l'inventaire du Chartrier de la baronnie d'Acquigny malheureusement aujourd'hui disparu. Le dernier acte connu mentionnant Anne de Laval est le testament de son beau-frère, Jacques de Silly, dans lequel elle figure comme exécutrice testamentaire (voir : volume III, Document n° 14).

Silly (1551-1586), son fils aîné, rend aveu au roi pour Acquigny en 1584 place la mort d'Anne peu avant cette date.

En qualité d'aîné, Henri de Silly devient à sa majorité (1572) seigneur de La Roche-Guyon, qui est érigé en comté par lettres patentes de Charles IX en mai 1574. En 1573, il est du voyage en Pologne. De retour en France, il est nommé gentilhomme de la chambre par le nouveau roi Henri III et, le 13 février 1575, il remplit une fonction honorifique lors du sacre. Après une courte disgrâce, il est de retour à la cour en janvier 1585 : capitaine de cinquante hommes d'armes, il est fait chevalier de l'ordre de Saint-Michel et entre aux conseils d'état et privé du roi. Le 31 décembre, il est élevé au rang de chevalier de l'ordre du Saint-Esprit<sup>22</sup>. La première mention connue du logis rebâti d'Acquigny date de cette époque. Le 3 janvier 1584, Henri rend aveu au roi pour ses baronnies d'Acquigny et de Crèvecoeur :

C'est assavoir ladite terre, seigneurie et baronnie d'Acquigny et Crevecœur, a laquelle d'ancienneté y avoyt deux chasteaulx et manoirs seigneuriaux avec les préclosures d'iceulx : l'un assis audict lieu d'Acquigny pres l'église dud. lieu et de la riviere d'Eure, maintenant rebasty et de nouveau construit et ediffié de maisons et aultres edifices en pourpys et encloz, a l'endroit duquel y a bouches, caves et aultres lieux et aisances pour ledict chasteau, dessoubz la carriere a moy appartenant ; et l'autre audict lieu de Crevecœur ruyné par les antiennes guerres [...]<sup>23</sup>.

Ce texte indique clairement que l'actuel logis fut construit à l'emplacement de l'ancien château ruiné.

### **Une « maison des champs »**

Dressé au creux d'une vallée, le « château d'Acquigny », comme on le dénomme aujourd'hui, se présente complètement dégagé de bâtiments annexes dans un superbe cadre paysagé, un vaste parc à l'anglaise bordé à l'est par l'Eure et à l'ouest par l'Iton. Il est entendu que cette organisation est bien loin de correspondre à celle d'origine.

#### *Le parti général*

Le parti général du XVI<sup>e</sup> siècle est exceptionnel à cette date. Il s'agit d'un corps de logis relativement modeste, avec un plan en V inversé, à angle droit, flanqué sur ses faces arrière par deux pavillons, celui de gauche renfermant l'escalier à rampes droites autour d'un réduit central, celui de droite, sans doute, la chapelle. Encore au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le bâtiment s'élevait, isolé, sur une plate-forme carrée (26,5 x 26,5 t, soit 52,5 x 52,5 m) entourée de douves qu'alimentait le cours détourné de l'Eure (fig. 11)<sup>24</sup>. On reconnaît dans ce parti général un nouvel exemple de la série des petits châteaux « à corps de logis isolés sur plate-forme », dont J. Guillaume a restitué la genèse, du prieuré de Coussay (1520) à Wideville (1580)<sup>25</sup>. Cependant, la plate-forme d'Acquigny, qui était peut-être protégée par des tourelles comme tous les châteaux de ce type, avait la particularité d'être tournée de 90°, de sorte que les ailes du bâtiment étaient parallèles aux côtés de la plate-forme et que le pont qui franchissait les douves et donnait accès à la cour était sur l'angle. Ce nouveau type correspond à la version française de la villa italienne, une « maison des champs », autrement dit la demeure à la campagne de nobles y résidant à l'occasion, pour des séjours consacrés à l'agrément, au repos, à l'étude et à la chasse. Toutefois, Acquigny se rattache plus étroitement encore à une typologie normande que j'ai pu définir ailleurs<sup>26</sup>. Car la restitution peut être encore affinée.

<sup>22</sup> BnF, Carrés de d'Hozier, n° 584 (dossier Silly), pièce n° 3 ; ROUSSE 1892, p. 117-118 ; LE ROUX 2001, *passim*.

<sup>23</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 437, fol. 11 et suiv., en partie publié dans LEBEURIER 1862, pièce justificative n° XX (p. 101 et suiv.).

<sup>24</sup> Arch. dép. Eure, 3 PL 1322 : plan cadastral ancien de la commune d'Acquigny par Thorel (1836).

<sup>25</sup> GUILLAUME 1999, tout particulièrement p. 22-24 ; GUILLAUME 2004.

<sup>26</sup> PAGAZANI 2006.

L'entrée principale se trouvait au nord, du côté du chemin du Neubourg reliant Acquigny à la route de Rouen à Paris, dans une vaste avant-cour bordée sur deux côtés de bâtiments de dépendance en équerre. Au sud au contraire, après la plate-forme du logis, étaient le jardin et un petit parc. Le domaine s'étendait également au-delà du cours d'eau, à l'est, sur le coteau et le plateau, par un immense parc à gibier<sup>27</sup>. De cette organisation générale primitive, ne subsistent aujourd'hui, outre le logis seigneurial, que le mur d'enceinte fermant l'avant-cour à l'ouest et ses deux pavillons munis de canonnières à la française, l'un cantonnant l'avant-cour au nord-ouest, l'autre flanquant l'enceinte à l'ouest, à proximité de l'ancienne église paroissiale.

L'avant-cour était certainement cantonnée au nord-est d'un deuxième pavillon, en pendant de celui encore en place, qui devait protéger l'accès au domaine depuis la route et la rivière (un bac permettait autrefois de passer l'Eure à cet endroit). Comme ailleurs en Normandie, aux Rocques (entre 1522 et 1530), à Sénitot (1528-1535) et à Tilly (entre 1528 et 1535), et pour les mêmes raisons (traitement différencié des façades du bâtiment principal, accès multiples depuis le logis), la plate-forme sur laquelle se dresse l'édifice devait être divisée en trois enclos par des haies ou des palissades. Au nord, la cour principale, au sud-est une petite cour de service ou un petit jardin potager accessible depuis la cuisine et au sud-ouest un jardin d'agrément, accessible depuis l'escalier principal par un degré extérieur<sup>28</sup>. Les espaces destinés à l'agrément s'étendaient également au-delà de la plate-forme. Le cadastre ancien révèle en effet la présence au sud d'un second jardin, à l'extérieur de la plate-forme mais réglé sur elle et ses douves que franchit un pont à cet endroit : nul doute qu'il s'agit là d'une disposition primitive, que l'on retrouve d'ailleurs à Tilly (fig. 631). Enfin, un petit pavillon visible à l'un des angles de l'ancien prieuré Saint-Mauxe et Saint-Vénérand d'Acquigny (un cimetière et une chapelle aujourd'hui enclavés dans le parc, au sud) et le départ d'un mur axé est-ouest, muni d'une canonnière, marquaient certainement la limite méridionale du domaine avant un acte d'échange du 15 septembre 1565 passé entre Anne de Laval et les représentants du prieuré. Anne obtient à ce moment une parcelle de terrain situé au-delà, certainement pour accroître l'étendue du parc qui succède au jardin<sup>29</sup>.

### *Les dehors*

Bâti en pierre calcaire jaune (de St-Leu) et blanche (du lieu<sup>30</sup>), le logis comprend un rez-de-chaussée presque de plain-pied avec le sol de la cour, un étage carré et un étage sous comble à surcroît (fig. 16). Il fut agrandi au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle par l'architecte Charles Thibault. Ce sont les deux pavillons bas couverts en terrasse, alignés sur les deux ailes que forme le logis, et la construction annexe calée dans l'angle rentrant entre le pavillon d'escalier et l'aile gauche<sup>31</sup>.

La façade principale (nord) est composée par les élévations sur cour des deux corps en équerre. Pour affirmer cette composition, l'architecte d'Acquigny a traité symétriquement ces deux élévations autour d'un axe central matérialisé, dans l'angle rentrant, au-dessus des deux portes d'entrée du logis, par une élégante tourelle sur trompe. Le percement des travées, les toits unis des deux corps, la frise dorique continue sur les deux faces et la tourelle contribuent fortement à renforcer l'idée, le *conchetto* de l'architecte que l'on devine : donner l'impression saisissante d'un corps de logis de la forme d'un quadrilatère que l'on aurait plié en deux à angle droit. Au XVI<sup>e</sup> siècle, cette idée devait paraître bien plus évidente au visiteur, car plusieurs « maisons des champs » normandes,

<sup>27</sup> PIEDEVANT v. 1650, stance X : « A deux cents pas de ce château, / Près du fleuve, au haut d'un costeau, / Ganymède couvrit les tables / Dans l'enclos du chasteau Robert, / Tout orné de bois délectables, / Où Zéphir a toujours du vert. »

<sup>28</sup> Voir les notices n° 49 (Tilly), n° 46 (Sénitot) et n° 44 (Les Rocques).

<sup>29</sup> Arch. dép. Eure, E 1072, fol. 268.

<sup>30</sup> La baronnie possédait une carrière à proximité comme l'indique l'aveu de 1584 (voir note 23).

de plan quadrangulaire, s'organisent de la même manière : les façades principales de Martainville, Fontaine-le-Bourg et Tilly possèdent un axe de symétrie marqué par une tourelle semi hors-œuvre sur cul-de-lampe placée au-dessus de l'entrée<sup>32</sup>. Nous verrons que ce n'est pas le seul point commun entre ces édifices.

L'architecte d'Acquigny a traité la façade principale en *style rustique français* : des chaînes de pierres harpées viennent marquer les angles du bâtiment et encadrer les travées de fenêtres, recoupées par des bandeaux de pierre au niveau des planchers et des appuis de fenêtres. Mais là encore, l'architecte ne s'est pas contenté de reprendre littéralement la formule inventée par Lescot. Les pierres sont lisses (et non vermiculées), les trumeaux sont en pierre de taille à petits joints (et non en brique), les travées sont rompues par des tables (et non par des frontons). Autre invention : ce nouvel « ordre » rustique, le maître d'œuvre l'a couronné d'un entablement à l'échelle du bâtiment en faisant régner une frise dorique en façade principale et aux deux petits côtés du logis. Avec la tourelle, les parties hautes du logis (frises du bâtiment et des lucarnes) sont les seuls endroits où apparaissent un décor sculpté : le chiffre A.L.S. pour Louis de Silly et Anne de Laval, l'emblème de la *unctio manuum*, symbole de la fidélité conjugale, et des rameaux de laurier entrecroisés répétés aux métopes (fig. 21).

Cette composition est conservée presque intacte. Seules les baies ont été retouchées : les fenêtres ont perdu leurs croisillons de pierre et leur rapport de proportion par l'abaissement des appuis ; les portes semblent avoir été agrandies. C'est bien là tout ce que l'on peut repérer. Reste la tourelle, qui a fait l'objet d'un remaniement déjà remarqué par F.-C. James : la *loggia* du premier étage fut percée après coup, comme l'attestent son ancrage un peu malhabile dans la maçonnerie et la différence stylistique entre les colonnes doriques du premier étage, à la précision quasi archéologique et aux ornements raffinés couvrant toutes les moulures, et les colonnes ioniques du second étage, aux détails plutôt schématiques et dénués d'ornement<sup>33</sup>. Des travaux récents ont fait perdre à la tourelle son couronnement primitif, un dôme en plomb à côtes de melon, remplacé par un dôme d'ardoises (fig. 17, 18 et 20).

Les deux façades arrière du logis sont plus sobres, surtout l'aile gauche, fermée et sans décor (ce qui atteste, avec la porte ouvrant sur la cuisine, qu'elle donnait sur une cour de service ou un petit jardin potager). Si on retrouve à la façade arrière de l'aile droite et le pan de l'aile gauche en retour (qui ouvraient autrefois sur le jardin d'agrément de la plate-forme) les chaînes de pierres harpées aux angles et aux travées de fenêtres, l'entablement est lisse, à l'exclusion de triglyphes placés à l'aplomb des chaînes d'angle, comme un rappel de la frise de la façade principale.

#### *Les dedans*

L'intérieur du bâtiment principal n'est pas connu, sans doute en raison de la « modification de la salle d'entrée [le vestibule] qui ne permet plus de bien comprendre la distribution d'origine au rez-de-chaussée »<sup>34</sup>. Si le problème se focalise sur le vestibule d'entrée, c'est que celui-ci a fait l'objet au XIX<sup>e</sup> siècle d'une campagne de restauration attribuée à Félix Duban<sup>35</sup>. Mais qu'en est-il réellement ?

Le vestibule, de plan rectangulaire, se compose au centre d'une enfilade de colonnes et au pourtour de pilastres sur lesquels repose une voûte complexe, constituée de deux berceaux en plein-cintre parallèles dont la retombée mitoyenne est fractionnée à lunettes entre chaque colonne et pilier. Entièrement enduit et peint, agrémenté de

---

<sup>31</sup> VERDIER 2003, p. 73.

<sup>32</sup> Voir les notices n° 49 (Tilly), n° 26 (Fontaine-le-Bourg) et n° 36 (Martainville).

<sup>33</sup> JAMES 1980a.

<sup>34</sup> VERDIER 2003, p. 73.

<sup>35</sup> Communication orale de M. d'Esneval. Il semble assuré que la comtesse du Manoir (née Le Roux d'Esneval) a fait restaurer Acquigny entre 1875 et 1880 (PONS 1996, p. 643).

bustes en marbre d'empereurs, le vestibule fleure bon la restauration historiciste du XIX<sup>e</sup> siècle (fig. 25). Mais, à y regarder de plus près, il est clair que les colonnes, les pilastres, le voûtement, les murs de refend qui délimitent le vestibule sont authentiques. La place même de ce vestibule est parfaitement cohérente avec le reste de la distribution, qui peut être facilement retrouvée (fig. 13a).

Au XVI<sup>e</sup> siècle, les deux portes d'entrée jumelles du logis ouvraient, l'une à gauche dans le vestibule, l'autre à droite directement dans la *grande salle* (divisée maintenant par une cloison). Le vestibule commandait, à gauche la cuisine voûtée, avec sa grande cheminée et ses pièces annexes (garde-manger et arrière-cuisine munie d'un puisard), en face l'escalier et à droite une pièce, dont il ne fait guère de doute par sa position, face à la cuisine, qu'il s'agissait d'une *sallette* (munie d'une latrine dans un petit pavillon sur l'angle)<sup>36</sup>. Le vestibule commandait également en retour sur la droite la *grande salle*, autrefois éclairée par trois grandes fenêtres percées en quinconce : l'unique fenêtre côté jardin fut bouchée, tandis que deux nouvelles étaient percées de chaque côté. (La même modification fut opérée à la *grande chambre* du premier étage, ainsi qu'aux fenêtres de la *sallette* et de la chambre au-dessus). Au bas bout de la *grande salle*, une porte donnait dans une chapelle située dans le pavillon qui flanque l'arrière du corps. La particularité du voûtement, la présence de niches destinées à recevoir des statues, l'emplacement de la pièce (dans un pavillon commandé par la *grande salle*) et les fenêtres visiblement reprises (allèges descendues, tableaux layés ou bûchés) attestent cette fonction. Le couvrement de la chapelle a en effet la particularité d'être composé de dalles de pierres portées aux quatre angles par des trompes de plan carré ; les dalles en pierre forment ainsi une croix grecque, dont le centre est marqué par deux écus sculptés (bûchés) : l'un entouré d'une cordelière, l'autre d'un collier de l'ordre de Saint-Michel.

L'escalier desservait à l'étage deux chambres de plan carré séparées par un couloir qui menait directement à la *grande chambre* (au-dessus de la *grande salle* ; fig. 13b). La disposition, assurément primitive<sup>37</sup>, est très originale : en faisant porter l'un des murs de refend du couloir sur les colonnes du vestibule du rez-de-chaussée, l'architecte d'Acquigny a ainsi pu créer une chambre, plus grande que ne l'est la *sallette* logée au niveau inférieur. Le logis de droite commandait une garde-robe, tandis que le logis de gauche ne comprenait peut-être qu'un petit cabinet, un simple espace délimité dans la chambre par une menuiserie et éclairé par une ouverture verticale pratiquée dans le mur (aujourd'hui bouchée). La pièce du pavillon sud-ouest devait être une chapelle, avec des niches dans les murs comme au rez-de-chaussée mais couverte par un plafond à poutres ornées de fleurons et filets dorés<sup>38</sup>. Cette distribution était répétée à l'étage sous comble, à l'exclusion de la pièce au-dessus des chapelles, certainement à usage de bibliothèque comme parfois (Fontaine-le-Bourg, Bourgheroulde et Gueutteville en Normandie, Ecoeu en Ile-de-France).

## Conclusion

F.-C. James est le premier à trouver douteux la tradition selon laquelle Anne de Laval est le commanditaire des travaux après 1557. En toute logique, selon lui, le chiffre A.L.S. répété dans la frise de l'entablement et accompagné de la *unctio manuum*, symbole de la fidélité conjugale<sup>39</sup>, rapporte la construction au temps du

---

<sup>36</sup> Cette pièce conserve encore en 1792 sa fonction de « salle à manger », conforme à l'usage de la *sallette* (Arch. dép. Eure, Q 344, pièce n° 3, fol. 2v.).

<sup>37</sup> Les murs de refend du couloir et la voûte en berceau qui le couvre, en brique et pierre, seulement repeints au XIX<sup>e</sup> siècle, sont authentiques. Pour preuve : un bandeau mouluré, dont le départ est le chapiteau des pilastres du vestibule au rez-de-chaussée, coure sur les murs de la cage et du couloir au premier étage jusqu'à l'entrée de l'ancienne grande chambre. Cette disposition, qui indiquait au visiteur le chemin à suivre pour arriver à la grande chambre, ne peut plus se comprendre depuis la division de la grande chambre au XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>38</sup> Bien que restaurée au XIX<sup>e</sup> siècle, la pièce conserve des niches (invisibles derrière les lambris posés à cette époque, mais le mur sonne creux à leurs emplacements) et le plafond (les poutres repeintes, laissent deviner des fleurons et les filets dorés par endroits).

<sup>39</sup> Les deux mains droites serrées représentent l'union et le respect (VITRY et BRIERE 1911, n° 155).

mariage de Louis de Silly et d'Anne de Laval, entre 1540 et 1557 (fig. 21)<sup>40</sup>. Il faut préciser que cette affirmation concerne à la fois la construction et le remaniement (la *loggia* insérée après coup dans la tourelle médiane où se voit le chiffre A.L.S. répété dans la frise, accompagné, au-dessus de l'entablement, d'un écu entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel flanqué de deux victoires portant des bâtons de commandement). Ce qui a naturellement fait dire à James qu'« une fourchette plus précise devrait être fournie par l'héraldique de Louis de Silly. Pour ce faire, il importe de pouvoir expliquer la présence du collier de Saint Michel dans ses armoiries. » L'auteur laissait ainsi ouverte la question de la datation.

Reprenons le dossier. D'abord, Louis de Silly n'a jamais été chevalier de l'ordre<sup>41</sup>. Ensuite, les armoiries, bûchées mais en partie reconnaissables (fleurs de lys et alérions), à la chapelle correspondent, sans doute possible, à celles des Montmorency-Laval<sup>42</sup>. Les remaniements sont donc postérieurs à la mort de Louis de Silly en 1557 et attribuables à son fils Henri. L'écu, non identifiable, placé sur le tout des armoiries des Montmorency-Laval, portait vraisemblablement les armoiries des Silly. Cette datation peut être affinée : le remaniement est intervenu entre le moment où Henri est nommé chevalier de l'ordre de Saint-Michel et capitaine de cinquante hommes d'armes (après janvier 1585), et le moment où il est fait chevalier de l'ordre du Saint-Esprit (31 décembre 1585). En revanche, l'écu entouré d'une cordelière placé à côté de celui entouré de l'ordre de Saint-Michel à la voûte de la chapelle pose problème, car il s'agit là encore des armes des Montmorency-Laval. Or, l'épouse d'Henri était Antoinette de Pons. Autre problème : que fait le chiffre A.L.S. à la *loggia* alors que celle-ci fut insérée après la mort de Louis de Silly et d'Anne de Laval ? S'agit-il d'un hommage rendu par Henri à ses parents défunts dont il vient d'hériter le domaine d'Acquigny ? Ces questions n'ont pas de réponses. En revanche, trois textes retrouvés aux archives de l'Eure semblent étayer la thèse traditionnelle. Le premier, déjà cité, indique qu'Anne de Laval acquit le 15 septembre 1565 un terrain aux religieux du prieuré voisin Saint-Mauxe et Saint-Vénérand pour agrandir son domaine, côté jardin et parc ; les deux autres, en date du 12 août 1566 et du 25 août 1567, mentionnent la présence d'« Anthoyne de Brey, maistre serrurier de madame de La Roche-Guyon [Anne de Laval], demeurant en la paroisse d'Acquigny »<sup>43</sup>. L'agrandissement du domaine et la présence du maître serrurier à Acquigny plaident en faveur d'une campagne de travaux menés à cette époque. Mais s'agit-il de la construction ou d'une campagne de remaniements ? Rien n'est sûr. Pourtant, l'analyse de l'ouvrage semble confirmer une construction antérieure.

Selon James, le style de l'édifice en fait un contemporain des premières années du règne d'Henri II, avec des connexions très étroites avec les grands chefs-d'œuvre du début du règne, tels Anet et Vallery. Mais l'auteur n'a peut-être pas mesuré jusqu'à quel point cette affirmation est vraie.

Les connexions dont parle James, on l'a vu, sont l'ordre rustique de la façade principale emprunté à Vallery (1548-1556) et la tourelle médiane sur trompe en partie calquée sur les tourelles d'Anet (1547-1553) (partie supérieure ouverte, dôme à côtes de melon, épi de faitage). Mais l'analyse de l'édifice révèle d'autres liens, plus serrés, avec les grands chantiers du règne et les dernières réalisations de la Renaissance italienne, tel l'emploi dans le vestibule d'une enfilade de colonnes massives ayant une réelle fonction tectonique. Cette disposition est

---

<sup>40</sup> JAMES 1980a.

<sup>41</sup> Louis n'apparaît pas sur les listes des membres de l'ordre (HOZIER 1998) et les textes retrouvés le mentionnent comme chevalier, jamais comme chevalier de l'ordre, y compris dans ceux postérieurs à sa mort (voir, par exemple : Arch. dép. Eure, E 1072, fol. 268, 15/09/1565).

<sup>42</sup> Armes de Guy XVI, comte de Laval, le père d'Anne : *Ecartelé, au 1<sup>er</sup> (de France moderne) d'azur à 3 fleurs de lys d'or ; en 2 et 3 (de Montmorency-Laval) d'or à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'argent, et cantonnée de 16 alérions d'azur ; au 4 (d'Evreux) d'azur à 3 fleurs de lys d'or 2 et 1, et une bande de gueules chargées de 3 lionceaux d'argent ; sur le tout, un écu (de Vitry) de gueule à un lion d'argent couronné d'or* (HOZIER 1998, n° 287).

<sup>43</sup> Voir note 29. Arch. dép. Eure, E 1295, fol. 160 (12 août 1566) ; Arch. dép. Eure, E 1298, fol. 221v. (25 août 1567).

inusitée en France, à l'exclusion du Louvre (1546-1556) où Lescot a placé une telle enfilade entre la grande salle et le tribunal (il était prévu de le voûter), pour porter à l'étage un mur de refend entre la salle haute et l'antichambre du roi (fig. 14). Aussi singulier et novateur est le traitement de cet espace. L'architecte d'Acquigny l'a voulu comme un vestibule à l'antique : colonnes massives, sans piédestaux mais avec des chapiteaux à doucine, visiblement inspirées de l'*atrium* du Palais Farnèse d'Antonio da Sangallo à Rome (à partir de 1515 ; fig. 26)<sup>44</sup>. Cependant, il a introduit une variation au modèle romain en employant pour l'abaque un corps de moulures proprement delormien : le bandeau du châtelet d'Anet, à moulure convexe entre deux filets (fig. 27 et 29)<sup>45</sup>. Cette citation de l'œuvre de Delorme, voilée dans le vestibule, devient transparente dans la cage de l'escalier, où le bandeau, rampant et continu jusqu'au premier étage (fig. 27), souligne, exactement comme à Anet, l'arc en plein-cintre des fenêtres qui éclairent la montée (fig. 28 et 29). Mais cette façon de prolonger les moulures des chapiteaux pour établir une cohésion entre vestibule et cage d'escalier suggère aussi que l'architecte d'Acquigny, décidément fin connaisseur des derniers développements de la Renaissance italienne, a étudié la façon dont Antonio da Sangallo a assuré, au Palais Farnèse, la transition entre l'*atrium* et la cour en prolongeant les moulures des chapiteaux et de l'entablement de la corniche architravée autour des piliers – Lescot et Delorme reprennent aussi l'idée à leur compte, le premier au portique de Vallery, le second au cryptoportique d'Anet (fig. 845)<sup>46</sup>. L'emploi même de l'ordre toscan aux colonnes et pilastres du vestibule, en consonance avec le style rustique des façades, suit l'exemple romain, ainsi que les recommandations de Delorme (qui divergent, sur ce point, de celles de Serlio<sup>47</sup>) : « c'est un ordre tresbeau, & grandement necessaire & vtile pour les lieux qui ont à porter grande pesanteur, & ou il faut que l'oeuvre soit fort massiue pour soustenir les charges. Je diray d'auantage que la façon des colomnes Thuscanes est [...] merueilleusement conuenable à porter les voutes des grands lieux audit premier estage [le rez-de-chaussée...] ou bien pour faire [...] vestibules [...] comme doiuent avoir les premieres entrées & aspects des logis pour donner plus de contentement à ceux qui y vont & viennent<sup>48</sup>. » Le traitement de la cage de l'escalier n'est pas moins révélateur. Le mur est animé d'arcades en plein-cintre (maintenant fermées par des menuiseries), qui encadrent une niche tronquée qui laisse apercevoir une fenêtre rectangulaire (fig. 28). L'embrasure de ces fenêtres qui éclairent la cage constitue un espace distinct au-delà de la niche tronquée, mais, au lieu de dissimuler ce conflit, l'architecte d'Acquigny renonce à toute transition et sépare clairement les éléments : la baie rectangulaire s'élève plus haut que l'arcade et le bandeau d'imposte s'arrête brusquement devant l'embrasure de la croisée. Ce traitement si particulier n'est pas une invention de l'architecte d'Acquigny : c'est une reprise presque littérale d'un motif inventé par Lescot au portique de Vallery (fig. 30)<sup>49</sup>. A dire vrai, il serait trop long d'examiner dans le détail chacun des emprunts de l'architecte d'Acquigny à l'œuvre de Delorme ou à celle de Lescot. Aussi je me contente de les énumérer : plate-bande à extradors en escalier aux fenêtres comme à Vallery (1548-1559) et au Château neuf de Saint-Germain-en-Laye (1557-1559), large bande lisse légèrement saillante qui souligne la voûte du vestibule empruntée au cryptoportique d'Anet, usage récurrent de bossages à refend (trompe, chaînes harpées) comme à Anet (face du cryptoportique et trompe), chambranle à bande lisse aux fenêtres du pavillon d'escalier comme à Anet encore, fenêtres percées en quinconce, usage de la stéréotomie pour les voûtes et la trompe, emploi de pierres

<sup>44</sup> Sangallo remplace le quart de rond que l'on attend par une doucine, qui, du coup, donne l'illusion d'une moulure écrasée sous la charge qu'elle porte. Jules Romain reprend le motif au vestibule du Palais du Té à Mantoue.

<sup>45</sup> Ce corps de moulures se voit également à Beuzeville-la-Grenier (notice n° 10), plus directement inspiré du château de Diane de Poitiers.

<sup>46</sup> Pour Vallery, voir : FROMMEL 2001, p.15 et 16.

<sup>47</sup> SERLIO 1545, p. 4 et suiv. Pour le Bolonais, l'ordre toscan convient essentiellement aux forteresses et fortifications (p. 2).

<sup>48</sup> DELORME 1567, fol. 134.

<sup>49</sup> FROMMEL 2001, p. 16-17.

parfaitement équarries appareillées à joints fins et remplissage en brique pour les murs comme Delorme le préconise dans son *Premier Tome...* (Paris, 1567), et comme l'emploie Lescot au Louvre et à Vallery. En effet, ce dernier point n'est pas exclusif à Delorme, qui, certes, se vante d'avoir « osté les façons barbares et grandes commissures » en France<sup>50</sup>. La même observation vaut pour les fragments de vitres conservés sur place (ils représentent le chiffre du couple, la *jonctio mannum* et une devise latine ; fig. 22), qui révèlent l'emploi d'émail blanc comparable à celui qu'évoque Delorme et mis en œuvre par le maître verrier parisien Nicolas Beaurain en 1548 : « Les vitres que j'ay faict faire au chasteau d'Anet ont été de premières veuës en France pour émail blanc »<sup>51</sup>. Mais selon Michel Hérold, Beaurain n'avait sans doute pas le monopole de cette technique<sup>52</sup>. Du moins, ces vitres et les panneaux de menuiseries d'Acquigny (aujourd'hui conservés à Waddesdon Manor, en Angleterre<sup>53</sup>), d'une très belle qualité de sculpture, témoignent d'une élégance et d'un raffinement rares du décor intérieur, qui contraste fortement avec la retenue décorative des élévations extérieures du logis. En revanche, un point ne semble souffrir aucune suspicion quant aux rapports d'Acquigny avec l'œuvre de Delorme : l'usage d'une trompe dans l'angle, assez rare avant le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle (hôtel Bullioud, Anet, maison Patouillet à Paris, rue de la Savaterie<sup>54</sup>), qui plus est si celle-ci est placée au-dessus de deux portes<sup>55</sup>. Or ces trois édifices sont dus à Philibert Delorme, qui, sans conteste, fut le médiateur en France de l'art du trait ou stéréotomie. Le maître explique dans son traité l'utilisation de la trompe : « on en pourrait avoir affaire, principalement quand elle procède de l'angle, et s'érige sur icelui. Car pourvu que les murailles y soient bonnes, vous trouverez à un besoin sur la voûte de trompe lieu [...] pour y gagner quelque passage, étant le tout suspendu en l'air, et ne portant qu'en l'angle et sur les côtés, comme j'ai dit. [...] J'en ai depuis assez commandé et ordonné faire en autres sortes, et sous tel nombre que je serais bien long de les réciter.<sup>56</sup> »

Reste le plan et la distribution du bâtiment. Il est clair que l'architecte d'Acquigny a puisé dans le fonds local, en calquant un groupe de « maisons aux champs » de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, Martainville, Fontaine-le-Bourg et Tilly. L'*allée*, formule qui préfigure le vestibule, y commande l'accès aux salles, à la cuisine et à l'escalier hors-œuvre, rejeté en façade postérieure. A Acquigny, l'architecte eut toutefois l'idée géniale de l'adapter en créant un vestibule à l'antique (un *vestibulum*) en lieu et place de l'*allée*, de placer la *sallette* comme la *grande salle* côté jardin et, surtout, de plier le plan à angle droit. D'où lui est venue l'idée d'un tel plan ? On pense bien sûr aux modèles de « Maisons à construire à la campagne » que donnent Serlio dans son *Settimo Libro*<sup>57</sup>. Plus précisément encore, on pense au front postérieur du modèle XIII et à son plan qui rappellent Acquigny (fig. 15) : en plan, l'axe central constitué par le passage au jardin (un vestibule, en M) est équilibré par l'importance des axes diagonaux, l'un d'eux comprenant la *Gran Sala* (grande salle, en P), à laquelle correspond, dans le bras symétrique au premier, la petite salle (I) avec deux cabinets (R, L) ; en élévation, deux pavillons font saillie au-dessus des toits des deux bras. Ce modèle, inédit en France, est l'un des « caprices » de

<sup>50</sup> BLUNT 1963, p. 168-173 : *Instruction de M. d'Ivry* [Philibert Delorme].

<sup>51</sup> *Corpus Vitrearum Haute-Normandie* 2001, p. 96-97 ; DELORME 1567, fol. 30.

<sup>52</sup> Communication orale de Michel Hérold, qui a eu l'occasion de repérer divers exemples de l'usage de l'« émail blanc » dans des vitraux normands et autres, en particulier à Saint-Ouen de Rouen, sous forme de bouche-trous. Je le remercie de ces précieux renseignements.

<sup>53</sup> PONS 1996, p. 638-645.

<sup>54</sup> PEROUSE DE MONTCLOS 2000, n° 94 p. 309-310 (Maison Bullioud : 1536), n° 42 p. 254-275 (Anet : 1547-1555), n° 38 p. 252-253 (Maison Patouillet, s.d.). La trompe de la maison de Philippe Royer, dit Patouillet, est antérieure à la mort de Royer, avant le 31 janvier 1551 (n. st.) (AN MC ET/XI/010 : 31 janvier 1551 ; AN MC ET/XXXIII/035 : 3 février 1551 ; AN MC ET/XLIX/046 : 31 déc. 1551).

<sup>55</sup> Le seul exemple de ce type connu se trouve au château de Saint-Aignan (Loir-et-Cher), où une tourelle sur trompe (couverte par un demi dôme) abritait une petite pièce à l'étage (les deux portes du rez-de-chaussée datent du début du XVII<sup>e</sup> siècle, mais, au vu de la distribution, elles en remplacent certainement d'autres). Contrairement à la datation avancée par BOUDON 1986, p. 346, je pense que la tourelle date des travaux de Claude de Beauvillier, gouverneur pour le duc d'Alençon, en ou après 1557. En effet, les caractères stylistiques de la tourelle et du pavillon qui lui est contemporain, imités d'Anet, en font une construction contemporaine de ce château, à cinq ans près.

<sup>56</sup> DELORME 1567, fol. 99 r. et 99 v. C'est moi qui souligne dans le texte cité.



Serlio, sur lequel il s'explique : « J'étais en train de réfléchir à quelle forme inusitée pouvait être utilisée pour faire une habitation à la campagne, laquelle serait agréable à regarder de loin : il m'est venu à l'esprit que le moulin à vent était une belle chose à voir. Pour cela, je décidais d'agencer un édifice ayant en partie cette forme [...] »<sup>58</sup>. Nul doute que c'est dans cet état d'esprit que l'architecte d'Acquigny a conçu l'édifice, en prenant à son compte une forme singulière pour l'adapter à un programme architectural local. Certes, le *Settimo Libro* de Serlio parut à Francfort-sur-le-Main en 1575, mais une bonne partie du matériel était près en 1542 et l'ouvrage fini de rédiger avant la mort de Serlio en 1554<sup>59</sup>. D'ailleurs, un détail suggère que c'est le dessin du manuscrit – et non la planche gravée – qui a pu inspirer le parti de notre édifice : comme à Acquigny, des murs de clôtures bas partent des angles du bâtiment et délimitent ainsi des enclos à l'intérieur même de l'espace de la plate-forme, détail que l'on ne retrouve pas sur la gravure.

Au vu de l'analyse d'Acquigny et comme le supposait déjà James en 1980, il semble qu'il faut rapporter la construction au règne d'Henri II et donc l'attribuer à Louis de Silly et Anne de Laval. Cette attribution semble d'autant plus fondée que, jusqu'ici, personne n'a relevé que la sentence latine « POTIUS MORI QUAM FOEDARI » (Plutôt mourir que de se déshonorer), répétée aux vitres (fragments) et autrefois sur les tables rompant la frise d'entablement de la façade principale, ne se rapporte pas à la fidélité d'Anne de Laval à son mari défunt, mais semble avoir été la devise de Louis de Silly<sup>60</sup>. Bien plus, l'utilisation d'une frise dorique pour couronner le bâtiment principal n'est pas anodine, mais concorde avec la carrière d'homme d'armes de Louis, qui avait « tous-jours bien fait en plusieurs batailles, assaultz de villes, et à beaucoup de rencontres à la guerre »<sup>61</sup>. En effet, selon Serlio, « les antiques [...] ordonnèrent la [manière] dorique à Jupiter, Mars, Hercules et autres dieux robustes [...], qui n'ont seulement eu profession de soudarts [soldats], mais sont virils et forts démontrés en leurs vies, [...], mais aussi à gens d'armes et de force, soient grands personnages, moyens, ou petits : quelles édifices qu'on leur fasse, appartient cette manière dorique<sup>62</sup>. » A ce premier sens de lecture s'en mêlait un second, d'un registre moins guerrier : la présence dans la frise dorique (signe à la fois de virilité et de puissance) du chiffre du couple et de la *unctio manuum* signifiait la force qui unissait le couple. De manière plus subtile encore, les ovales et rectangles joints par des bandes entrelacées qui composent la frise, motifs très en vogue sous le règne d'Henri II, sont la représentation symbolique du mariage<sup>63</sup>. Ce double message était plus appuyé encore à l'intérieur, où le chiffre et l'emblème se voyaient en plusieurs endroits, aux vitres et sans doute sur les menuiseries<sup>64</sup>. Ces observations et le fait que le couple connaissait une faveur marquée auprès du roi et à la cour confortent mon hypothèse de datation, qui reste bien sûr à documenter. Un dernier point : cette datation ne rompt pas totalement avec la tradition qui fait d'Anne de Laval la commanditaire d'Acquigny ; elle contient peut-être une part de vérité, car Anne a très bien pu suivre le chantier pendant la captivité de son époux (entre 1553 et 1556).

---

<sup>57</sup> « Case per fare alla villa » (SERLIO 1575). Voir SCOTTI 2004.

<sup>58</sup> « Io andava pensando di che inusitata forma si potesse fare un'habitatione alla campagna, la quale fosse piacevole à riguardanti da lontano : et mi cadde nell'animo che un molino da vento par bella cosa da vedere. Perilche deliberai di voler disporre uno edifico, che havesse in parte quella forma : quantunque quello sia mobile, et questo stabile » (SERLIO 1584, p. 28).

<sup>59</sup> Conservé à la Österreichische Nationalbibliothek de Vienne, cote *Cod. Ser. Nov. 2649* (CARUNCHIO 2004a et CARUNCHIO 2004b).

<sup>60</sup> *Corpus Vitrearum Haute-Normandie* 2001, p. 97 ; BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 70. L'adoption par Louis de Silly de cette devise, qui fut celle d'Anne de Bretagne et de la province bretonne, s'explique en partie par l'origine bretonne des Silly, que suggère la présence du meuble héraldique de l'hermine dans leurs armoiries (voir note 4).

<sup>61</sup> SILLY 1561, fol. 2r. et 3v.

<sup>62</sup> SERLIO 1545, p. 16.

<sup>63</sup> PONS 1996, p. 643. Sur le succès des entrelacs de carrés et cercles alternés sous Henri II, voir : LEROY 1997, spécialement p. 38-40.

<sup>64</sup> Ces panneaux, datés vers 1550, sont aujourd'hui au château de Waddesdon, en Angleterre (PONS 1996, p. 638-645).

Reste l'identité de l'architecte. L'analyse de l'ouvrage permet d'en dresser le portrait. C'est un maître savant, instruit des grands chantiers royaux et princiers contemporains (Vallery, Anet, Le Louvre, Saint-Germain-en-Laye), qui connaît directement ou par l'intermédiaire d'un *tacchino* le palais Farnèse à Rome, Vitruve et l'œuvre manuscrite de Serlio. D'une manière brillante, il a su renouveler le plan des « maisons aux champs » régionales en créant un plan totalement novateur, inspiré de l'architecte Bolonais. On serait donc tenté d'attribuer Acquigny à un architecte dans l'entourage de la cour, si ce n'est à Lescot ou à Delorme (l'ordre toscan recomposé du vestibule pourrait être la signature de Delorme). Abbé d'Ivry dans l'Eure (1548-1560), Delorme est en effet présent en Normandie en continu ou ponctuellement entre 1544 et 1550<sup>65</sup>. Cette année là, il était auprès du roi et de la cour – peut-être avec Lescot – lors de l'entrée solennelle de Rouen (1<sup>er</sup> octobre) et, selon toute vraisemblance, lors de leur venue à La Roche-Guyon (les 15 et 16 août), qui appartenait au couple Silly-Laval, et à Fontaine-le-Bourg (du 13 au 15 octobre), qui a pu inspirer Acquigny<sup>66</sup>. Mais là encore, faute de documents, rien n'est moins sûr.

Vers 1566, en même temps qu'un agrandissement du parc, Anne de Laval a peut-être voulu apporter quelques modifications au logis. Les travaux de serrurerie d'Antoine de Brey concernent probablement les nouvelles fenêtres sur jardin des salles et du vestibule. On y remarque, là encore, des traits delormiens : fenêtre biaise (pour un meilleur éclairage du vestibule), fenêtres sans croisillons de pierre d'où l'emploi de petits dés en pierre au-dessus (pour un meilleur report des charges) (fig. 23 et 24)<sup>67</sup>.

---

<sup>65</sup> Sur le sujet, voir : Volume I, p. 114-116.

<sup>66</sup> Volume III, Tableau n° 29.

<sup>67</sup> DELORME 1567, fol. 226.

**2. ANQUETIERVILLE (Seine-Maritime).**  
Anquetierville, canton de Caudebec-en-Caux.  
*Fig. 31 à 39.*

**Date de construction :** s.d. [XIII<sup>e</sup> siècle]  
**Commanditaires :** s.n.  
**Date de reconstruction :** s.d. [vers 1480 ?]  
**Commanditaires :** s.n. [Robert I Surreau et Jeanne de La Haye ?]  
**Etat actuel :** logis et bâtiments de dépendance en place  
**Cl. M.H. :** édifice non protégé MH.

Isolée en plaine, la paroisse d'Anquetierville est environnée de terres arables. L'ancienne voie romaine allant de Lillebonne à Caudebec-en-Caux (l'actuelle départementale D 982) passe à proximité. Au cœur même du bourg, le manoir jouxte l'enclos de l'église paroissiale (fig. 31).

### Histoire

L'histoire du fief d'Anquetierville reste lacunaire. On sait seulement que Jean Surreau (†1464), seigneur de Touffreville, Malaunay et Bondeville, grenetier du grenier à sel de Rouen, en était seigneur en 1438 et qu'il passa ensuite à une date indéterminée à son fils Robert<sup>68</sup>. Celui-ci, seigneur de Malaunay, Bondeville et Anquetierville, est marié à Jeanne de La Haye ; le couple vit à Rouen, paroisse Saint-Etienne – il est attesté en 1481 et 1486<sup>69</sup>. De leur mariage naît Robert II Surreau, écuyer et seigneur des mêmes terres, et Marie Surreau, épouse de Nicolas de Blancbaston, seigneur de Neufville. Robert I Surreau et Jeanne de La Haye sont décédés avant le 24 février 1518 (n.st.), date du mariage de Robert II avec Catherine de Blancbaston, fille de Charles et sœur de Nicolas. Robert II meurt peu de temps après (il est encore vivant au mois d'août 1519), car on sait que Catherine se marie en secondes noces à Guillaume III Jubert en 1522. On perd la trace du fief d'Anquetierville après 1518<sup>70</sup>. Parce que les documents font défaut, la datation ne peut reposer que sur des critères internes : appareillage et mouluration, le décor étant ici totalement absent.

### Description générale et analyse archéologique

Au XIX<sup>e</sup> siècle, au moment où fut dressé le plan cadastral ancien, de nombreux bâtiments s'élevaient sur la grande parcelle (env. 165 x 165 m), qui correspond sans doute à l'ancien enclos du manoir (fig. 31). De cet état, il ne reste malheureusement que peu de choses. Aujourd'hui cernée par des clôtures modernes, divisée en plusieurs propriétés, la parcelle ne porte comme bâtiments anciens qu'un logis et deux édifices secondaires.

Le premier, aujourd'hui isolé, parallèle à la limite orientale de l'enclos, c'est-à-dire près de l'entrée actuelle, contenait sans doute écurie et étables. L'appareillage des murs, constitués d'une alternance d'assises de brique et d'assises de pierre en petit appareil, et l'encadrement des baies, en brique, suggèrent une construction du XVII<sup>e</sup> ou du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>71</sup>.

Le second bâtiment, de plan rectangulaire, situé à proximité du bâtiment principal, constitué de murs en pierre de différents appareils et d'un soubassement en pierre des côtés est et sud et en silex des côtés ouest et nord, a été largement remanié (fig. 32). La grande porte charretière ouverte sur la cour (au sud) a été percée récemment : le

---

<sup>68</sup> FRONDEVILLE 1960, p. 209-210.

<sup>69</sup> Arch. dép. Eure, E 2477 : contrat de mariage de Robert II Surreau et Catherine de Blancbaston, 24/02/1518 (n.st.) ; Arch. dép. Seine-Maritime, 14 H 128, 9/03/1481 (n.st.) ; *Monstre des nobles à Rouen* 1486.

<sup>70</sup> Voir note précédente. C'est sûrement Robert I qui est mentionné comme seigneur d'Anquetierville en 1503 (BEAUCOUSIN 1891, p. 193). Sur Catherine de Blancbaston et Guillaume III Jubert, voir : notices n° 29 (Héronchelles) et n° 67 (Gueutteville).

<sup>71</sup> La présence de reprises en brique industrielle prouve que ce bâtiment fut remanié au XIX<sup>e</sup> ou au début du XX<sup>e</sup> siècle.

linteau est en bois et les pierres des montants sont sciées. D'autres traces de reprises sont visibles dans les murs : des raccords verticaux, visibles du côté est, qui correspondent à l'épaisseur des murs gouttereaux, suggèrent que le mur pignon a été en partie refait et qu'autrefois le bâtiment s'étendait plus à l'est ; au nord, un arrachement et des corbeaux se voient dans le mur. Enfin, la présence d'une demi-croisée et d'une croisée, aujourd'hui bouchées, suggère qu'il s'agit d'un ancien logis secondaire, peut-être pour héberger des proches ou des serviteurs, ou, plus vraisemblablement, d'une ancienne cuisine.

Par sa hauteur, sa masse et sa tour d'escalier, le troisième corps de bâtiment se désigne clairement comme le logis seigneurial.

#### *Le logis seigneurial*

De plan rectangulaire (env. 10,50 x 15 m), haut de trois niveaux, flanqué d'une tour d'escalier en façade antérieure (est), le logis seigneurial comprend un rez-de-chaussée, un étage carré et un niveau de comble (fig. 33). Loin d'être homogène, il présente des façades qui ont chacune un caractère différent ainsi que des traces nettes de reprises.

La partie la plus ancienne du logis est sans conteste le pignon sud-est (fig. 36 et 37). Celui-ci, très épais, est en calcaire et silex médiocrement appareillés ; seules les fenêtres sont en pierre calcaire. L'ancienneté de ce mur pignon est attestée par la fenêtre du premier étage – elle est géminée et couverte d'un arc cintré : ces caractéristiques rappellent les logis seigneuriaux du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>72</sup>.

Si la façade principale est en revanche en pierre de taille, le raccord vertical visible à l'extrémité gauche sur toute sa hauteur suggère que le parement recouvre un mur originel identique au mur pignon sud-est, en pierre et silex (fig. 33). D'ailleurs, la porte qui perçait cette façade (à gauche), aujourd'hui en partie bouchée pour constituer une fenêtre et couverte d'un arc brisé, est peut-être un vestige visible de l'ancien mur que l'on aura gardé. Pour le reste, de nouvelles fenêtres ont été percées – elles sont très différentes de celles du côté sud, avec simplement dans l'ébrasement deux chanfreins séparés par une fine bande et, pour certaines, des moulures toriques (fig. 34). La porte actuelle est également le résultat d'une reprise : l'allège d'une fenêtre a été abattue et des pierres et des briques furent placées pour constituer la partie inférieure des montants. La tour d'escalier présente également un raccord vertical, sans doute lié à l'arrachement d'une petite construction en appentis abritant les latrines (fig. 35). L'appareillage du mur situé à droite est très différent du reste de la façade : il s'agit d'un mur en pierre de petit appareil raidi par des assises en brique ; les fenêtres ont un encadrement en brique ; tandis que le bâtiment est couvert d'un toit à croupes, ce côté est en partie couvert par un appentis. Ces observations attestent que toute la partie nord du bâtiment a été refaite.

La façade postérieure, qui présente un parement encore différent en pierre avec des cordons horizontaux et des encadrements de baies en brique industrielle, a vraisemblablement été refaite au XIX<sup>e</sup> siècle (fig. 38).

La distribution a également été modifiée. A l'intérieur, la grande pièce (maintenant recoupée par des cloisons) était vraisemblablement l'ancienne *grande salle*, chauffée par une grande cheminée disparue mais dont la trémie est encore visible au plafond. Cette pièce principale donnait accès à l'escalier situé dans la tour hors-œuvre de la façade antérieure et à une pièce située au nord par des portes encore en place. La même distribution se répétait à l'étage supérieur où étaient les chambres.

---

<sup>72</sup> Sur les manoirs de Haute-Normandie des XIII et XIV<sup>e</sup> siècles, voir : BENOIT-CATTIN 1990 ; IMPEY 1993 ; IMPEY 1997.

## Etat de la question historique et archéologique

Aucune étude sérieuse n'a été menée jusqu'ici sur le manoir d'Anquetierville. Bien que brève, cette présente analyse fait toutefois apparaître que, de l'ensemble seigneurial primitif, ne subsistent que deux bâtiments très remaniés, l'ancien logis et ce qui était probablement le bâtiment de la cuisine situé à proximité. De fait, il est établi que la demeure principale a fait l'objet de plusieurs campagnes de reconstructions. Les éléments les plus anciens (le mur pignon sud et la porte d'entrée, aujourd'hui une fenêtre, qui perce la façade principale) remontent semble-t-il au XIII<sup>e</sup> siècle. Ce logis primitif fut en grande partie remanié (presque reconstruit) plus tard : le parement et les fenêtres de la façade principale, la tour d'escalier et le mur de refend, qui semblent former un ensemble homogène, font partie de la même campagne de travaux. Faut-il également rattacher à cette campagne la construction du bâtiment secondaire situé à proximité ? On ne peut l'affirmer pour le moment. Mais il faut noter qu'il s'agit là d'une disposition traditionnelle, où le bâtiment principal, qui abrite *grande salle* et logis du seigneur, s'accompagne d'un bâtiment de cuisine indépendant, mais à proximité.

En revanche, on peut distinguer une autre campagne de travaux. Toute la partie nord du bâtiment a été refaite avec des matériaux différents (en moellons et brique) du reste du bâtiment à une période indéterminée, peut-être à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ; l'ancien logis servait alors de maison presbytérale au curé de la paroisse<sup>73</sup>.

Enfin, la façade postérieure, notamment construite en brique industrielle, est attribuable aux propriétaires du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans son ouvrage paru en 1871, l'abbé Cochet (col. 485) parle d'un édifice en bois et pierre, ce qui ne correspond pas à l'état actuel du logis. Il est donc sûr que des travaux furent effectués après cette publication. Il s'agit peut-être de la façade postérieure, autrefois en pan de bois, qui fut entièrement rebâtie. Le changement de propriétaire qui eut lieu à ce moment, précisément en 1870 (le domaine passe alors au marquis de Bailleul), coïncident peut-être avec cette dernière campagne de travaux<sup>74</sup>.

La datation du logis fluctue selon les auteurs entre le XV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle. En l'absence de sources d'archives, seule l'analyse du décor (notamment des baies) peut permettre une datation. C'est bien sûr la plus importante campagne de reprise, vraisemblablement intervenue après la guerre de Cent Ans, qu'il faut prendre en compte. L'examen à l'intérieur de la porte de l'escalier, en plein-cintre, et de celle située à côté, surbaissée, ainsi que l'examen à l'extérieur des fenêtres de la façade sur cour, dont la principale caractéristique est d'avoir dans l'ébrasement deux chanfreins concaves séparés par une fine bande (avec une moulure torique pour l'une d'elles), permet d'avancer avec prudence une datation des années vers 1480, c'est-à-dire du temps où Robert Surreau et Jeanne de La Haye en sont propriétaires.

---

<sup>73</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, L 41, n° 276 : requête du curé d'Anquetierville pour des réparations faites en 1790 et 1791 sans y être autorisé.

<sup>74</sup> JAMME et DUPONT-DANICAN 1996, p. 283-284.

**3. ARHELLES (Seine-Maritime).**  
Arques-la-Bataille, canton d'Offranville.  
*Fig. 40 à 50.*

**Date de construction :** s.d. [à partir de 1567]

**Commanditaires :** s.n. [Nicolas de Rassent et Louise Fiset]

**Etat actuel :** logis, bâtiments de dépendance et murs de clôture en place

**Cl. M.H. :** édifice inscrit MH en 1930.

### **La maison de campagne d'un parlementaire rouennais**

Le plein-fief d'Archelles appartient à la famille Destain avant de passer aux mains d'un conseiller au parlement de Normandie, Nicolas I de Rassent, qui l'acquiert semble-t-il en 1567 pour y construire une « maison aux champs »<sup>75</sup>. Cette vocation de villégiature, le domaine d'Archelles l'avait déjà du temps des Destain (il appartenait alors à Robert Destain, conseiller à l'Echiquier de Rouen) et le conserva au moins jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>76</sup>.

Fils d'un cadet de famille originaire du pays d'Ouche venu s'établir à Rouen comme avocat au Parlement<sup>77</sup>, Nicolas I marche dans les pas de son père : il devient à son tour conseiller au Parlement en 1554 et, bien qu'il soit seigneur d'Archelles et d'Arsigny, il réside à Rouen, paroisse Saint-Patrice<sup>78</sup>. En 1583, il semble qu'il ait laissé Archelles à son fils Charles, qui porte les titres de seigneur d'Archelles et de conseiller du roi en son Grand conseil lors de son mariage avec Louise Myron, fille de François Myron, chevalier, conseiller du roi, trésorier de France et général de ses Finances en Bretagne. Charles décède dans le courant de l'année ou au début de l'année suivante. Tous ses biens, dont Archelles, reviennent finalement à son père<sup>79</sup>. Devenu le doyen des conseillers, Nicolas reste à Rouen en 1589 et siège avec les conseillers ligueurs. Il meurt à Paris en 1594, mais son corps est ramené pour être inhumé dans l'église de sa paroisse. Nicolas avait épousé la fille d'un autre conseiller au Parlement, Jacques Fiset, dont il eut Nicolas II. Celui-ci, seigneur d'Archelles, du Veneur et de Bretheville, devient président de la Chambre des Comptes à Rouen en 1586<sup>80</sup>.

Aucun document, aucun chronogramme ne permet de préciser la date de construction du logis et de ses dépendances, qu'on ne pourra fixer que sur des critères internes.

### **Description générale et analyse archéologique**

A un kilomètre au sud-est de la ville d'Arques, la seigneurie d'Archelles comprenait un manoir en bordure du petit bourg d'Archelles, au creux d'une vallée où coule une petite rivière, la Béthune, en contrebas du coteau et du plateau portant la forêt d'Arques.

#### *L'ensemble seigneurial*

L'ancien domaine d'Archelles est aujourd'hui divisé en plusieurs propriétés où se dressent des bâtiments modernes. L'analyse croisée d'un plan et d'une carte de la vallée d'Arques datés du début du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>81</sup>, du

---

<sup>75</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 E 1/230, tab. Rouen, 26/05/1501 ; BEAUCOUSIN 1891, p. 92, 116 et 150 ; JAMME et DUPONT-DANICAN 1996, p. 271-272 ; FRONDEVILLE 1960, p. 402-409.

<sup>76</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 1 ER 1963, fol. 6v. : déclaration des biens après le décès de Nicolas III de Rassent, s.d. (1653 ; extrait du texte cité dans le Volume I, p. 66). Sur Robert Destain, voir : FRONDEVILLE 1960, n° 2.

<sup>77</sup> Il est le fils de Robert et de Marguerite Charles (FRONDEVILLE 1960, p. 405).

<sup>78</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 E 1/1935 : Héritages, 2<sup>ème</sup> série, 7/01/1572 ; FRONDEVILLE 1960, p. 405.

<sup>79</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 E 1/1984 : 20/05/1584.

<sup>80</sup> FRONDEVILLE 1960 p. 405-406.

<sup>81</sup> BnF, département des cartes et plans, S.H.M., Port. 36, div. 3, pièce n° 9 ; Arch. dép. Seine-Maritime, 12 Fi 393 : carte de la vallée d'Arques..., s.d. (début XVIII<sup>e</sup> siècle).

plan cadastral ancien de 1826<sup>82</sup> et des bâtiments encore en place permet d'avoir une vision de l'organisation manoriale sans doute proche de celle du XVI<sup>e</sup> siècle (fig. 40).

Autrefois, le domaine était bordé au sud par le chemin de Martinéglise et à l'est par le chemin menant à Arques. Par celui-ci on pénétrait dans le manoir à l'extrémité d'une vaste avant-cour (longue de 360 m, large en moyenne de 100 m) plantée d'arbres fruitiers et où était seulement un bâtiment de dépendance (disparu). L'avant-cour était fermée du côté de l'entrée et de la Béthune (au nord) par un mur de clôture auquel on a donné aux coins une forme bastionnée (carte de la vallée d'Arques). Plus loin, à l'ouest, se trouvait l'ensemble seigneurial composé de deux corps de logis se faisant face dans une seconde cour, la cour seigneuriale : un logis secondaire du côté de l'entrée et le bâtiment principal en fond de cour<sup>83</sup>. La cour commandait elle-même un autre enclos placé à droite, au sud, un jardin fermé de murs, à l'est et à l'ouest, et bordé par un bras de la Béthune au sud.

Des bâtiments de dépendance représentés sur le plan cadastral ancien, il n'en reste qu'un, aujourd'hui très largement modifié (il s'agit d'un hôtel-restaurant). Sa construction remonte certainement au XIX<sup>e</sup> siècle puisque ses murs sont en brique industrielle, à l'exception de son mur gouttereau oriental, mitoyen du jardin, qui comporte des motifs de losanges en pierres et briques visibles à l'intérieur ; ce mur se prolonge à l'extérieur de l'édifice et rejoint la tour sud-ouest du logis secondaire de l'ancien ensemble seigneurial (fig. 43). Ce bâtiment de dépendance fut donc vraisemblablement adossé au XIX<sup>e</sup> siècle contre un mur de clôture primitif du manoir.

Le seul bâtiment de dépendance d'importance encore en place est situé à l'entrée de la cour seigneuriale, face au logis seigneurial. D'une belle qualité de mise en œuvre, il est de plan rectangulaire allongé, cantonné de deux tours sur l'extérieur, à l'ouest, et comprend trois niveaux dont un de comble (fig. 42). Le premier niveau est traversé par un passage charretier dont l'accès était autrefois défendu par une porte à deux vantaux (les pentures des vantaux sont anciennes) et par le tablier d'un pont-levis (les enrayures des flèches, aujourd'hui bouchées, se voient encore au-dessus de l'entrée). La présence de ce pont-levis laisse à penser que le bras de la Béthune coulait plus près du mur qu'aujourd'hui, au pied même de ce corps d'entrée, et que le tablier abaissé permettait de le franchir. Pour le reste, le bâtiment fut, semble-t-il, peu transformé. Seules quelques fenêtres furent percées ou agrandies et les plates-bandes des fenêtres du premier étage, qui sont en pierre ou en brique, refaites lors de la suppression des frontons qui les surmontaient.

A l'intérieur, le bâtiment est desservi par un escalier en vis logé dans la tour sud, qui a sans doute été modifié, car il bouche en partie une porte au rez-de-chaussée donnant autrefois dans la pièce de ce côté et une ouverture a été pratiquée après coup pour un meilleur éclairage. On ne sait pas précisément qu'elle était la distribution de ce logis. La partie nord du rez-de-chaussée est ouverte sur la cour par une grande porte charretière, certainement percée après coup comme l'indique son encadrement moderne. Cette pièce, munie d'une grande cheminée, éclairée par des fenêtres en hauteur sur l'extérieur (côté avant-cour), possède les caractéristiques d'une cuisine, ce que semble confirmer la présence d'un conduit d'évacuation d'eau dans la tour à côté (l'arrière-cuisine ?). On ignore la fonction de la pièce au sud, sans cheminée, avec les mêmes percements que la cuisine et qui commandait l'escalier du bâtiment. A l'étage, l'escalier débouche sur un couloir qui dessert actuellement les trois pièces du niveau. Le couloir, moins long autrefois (il butait sur une cloison disparue, dont les mortaises se voient encore dans une poutre), commandait deux chambres aux extrémités du bâtiment, chacune munie d'une cheminée et sans doute d'une garde-robe : l'actuelle chambre médiane, certainement cloisonnée à l'origine, était

---

<sup>82</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 3 PP 21 : plan cadastral ancien d'Arques-la-Bataille (1826).

<sup>83</sup> Une bâtisse en retour d'équerre sur la cour, au nord, relie le logis seigneurial au logis secondaire sur le plan cadastral ancien, mais aucune trace laissée par un tel bâtiment n'est aujourd'hui visible : elle n'a sans doute jamais existé.

accessible par une porte de chaque côté, aujourd'hui bouchée ; la fenêtre qui lui donne du jour a été largement modifiée. La chambre au nord, aussi grande que la cuisine du rez-de-chaussée, comprenait également une pièce logée dans la tour. Le niveau supérieur sous combles n'était pas habitable. D'évidence, ce bâtiment, qui logeait à la fois une cuisine et des chambres, faisait fonction de logis secondaire, sans doute à l'usage de la suite du propriétaire ou du receveur du domaine. Pour finir sur ce bâtiment, il faut noter la présence de nombreuses petites canonnières aux tours (trois pour chacune d'elles).

Ce bâtiment est relié au logis principal par des murs. L'un, au sud, du côté de la route, du coteau et de la forêt d'Arques, percé de place en place de petites canonnières, mesure 1,70 m de haut. L'autre, au nord, du côté du jardin, étonnement bas, ne mesurait que 50 cm, avec des piliers placés à intervalles réguliers (les espaces entre eux furent fermés après coup) : nul doute qu'il s'agissait de banquettes pour s'asseoir et profiter de la cour et du jardin (fig. 47).

### *Les jardins*

L'accès au jardin se faisait uniquement depuis la cour, entre deux gros piliers formant portail entre cour et jardin, au centre du mur bas qui les séparait. Le jardin était constitué de quatre parterres, délimités semble-t-il par une clôture en bois si l'on en croit la carte de la vallée d'Arques qui le figure.

Ce jardin est fermé à l'est et à l'ouest par des murs de clôture à l'extrémité desquels sont deux tours situées au bord de la Béthune (fig. 48). Ces tours en fer à cheval s'élèvent sur deux niveaux et sont couvertes par un toit couvert de tuiles. Elles présentent des percements tardifs (notamment à l'étage) ; inversement, des ouvertures, originelles, furent bouchées, notamment les meurtrières qui protégeaient les murs de clôtures. La tour située à l'est, qui présente un mur pignon à redents, servait sans doute de colombier, car certaines des petites ouvertures, encore visibles au-dessous du départ du toit, sont munies de perchoirs. Seule la partie supérieure de cette tour devait cependant avoir cette fonction, puisque la partie inférieure est percée de meurtrières. Il faut également restituer les murs de clôtures. Celui de l'ouest, très haut, était percé de meurtrières de place en place et orné vers l'extérieur, comme on l'a vu, d'une frise de motifs en croix (un appareillage de cabochons en pierre calcaire blanche et en brique). L'autre mur qui lui faisait face, à l'est, était primitivement très bas (1,10 m), percé lui aussi par quelques meurtrières et par une porte au centre. Plus tard dans le siècle, ce mur a été surélevé et percé de nouvelles petites canonnières (fig. 48). Celle-ci donnait accès à une parcelle (visible sur presque tous les plans anciens), sans doute un autre jardin, comme le suggèrent sa place (à l'arrière du bâtiment principal) et son appellation au début du XIX<sup>e</sup> siècle (plan cadastral ancien) ; ce jardin était bordé au nord et à l'est par de petits fossés en eau (en partie comblés) et à l'ouest par un fossé plus large, qui bordait ainsi le premier jardin et la façade arrière du logis (ce fossé est représenté sur la carte de la vallée d'Arques). Autrement dit, l'ensemble constitué par la cour seigneuriale et le jardin attenant était cerné de tout côté par l'eau. Ce n'est pas tout. Un troisième mur reliait autrefois les deux tours, au nord, en bordure de la Béthune. De là, certainement par une porte et un pont franchissant le bras du cours d'eau, on accédait à un troisième jardin, le plus vaste, axé ou presque sur le premier jardin, composé de quatre grands parterres avec, au croisement des allées, une fontaine que figure la carte de la vallée d'Arques (fig. 40). Le bassin conservé de cette fontaine est aujourd'hui à l'extrémité nord du premier jardin : orné de mufles de lion et de chapeaux de triomphe, il porte un écu aux armes des Rassent (fig. 50)<sup>84</sup>.

---

<sup>84</sup> Les Rassent portaient : *D'azur au chevron d'argent chargé de 5 croisettes de sable et accompagnées en chef de 2 merlettes d'argent et en pointe d'une tête de cerf d'or.*



### *Le logis seigneurial*

La compréhension du bâtiment du XVI<sup>e</sup> siècle est rendue difficile par les transformations que celui-ci a subies, d'autant que les propriétaires ne m'ont pas autorisé à voir toutes les pièces. Cependant, l'examen complet du sous-sol, d'une partie du rez-de-chaussée et des élévations suffit à rendre compte de l'état ancien.

De plan rectangulaire allongé (env. 22,5 x 10 m), cantonné de deux tours sur l'arrière (à l'est), le bâtiment principal comprend un étage de soubassement (le sous-sol est largement enterré côté cour, mais pas côté jardin), un rez-de-chaussée, un étage carré et un étage sous combles (les deux bâtiments en brique industrielle adossés aux murs pignons nord et sud sont des adjonctions du XIX<sup>e</sup> siècle ; fig. 44).

Le sous-sol comprend trois pièces principales (fig. 41a) : du nord au sud, une grande cuisine avec sa cheminée muni d'un four à pain, au centre un passage voûté desservant un petit escalier menant au rez-de-chaussée et un petit cellier ou bûcher, puis une grande cave à l'extrémité du bâtiment, avec une plus petite dans la tour. Le sous-sol, accessible à l'intérieur depuis le petit escalier dont je viens de parler, l'était également par une porte qui ouvrait la grande cuisine sur une petite cour anglaise, au nord, où étaient le massif du four à pain, l'accès à la pièce de la tour nord (une cave ou un bûcher ?) et certainement un escalier pour monter à la cour. C'est pour abriter cette cour anglaise qu'au XIX<sup>e</sup> siècle on a bâti l'adjonction en brique industrielle.

Au rez-de-chaussée, la porte d'entrée en plein-cintre fut largement restaurée au XIX<sup>e</sup> siècle (l'un des vantaux porte la date de 1848). Il est cependant fort probable que les sculpteurs aient repris le décor préexistant, dont il reste encore des vestiges (fig. 45). La porte est ornée d'une archivolt à deux fascies, d'écoinçons à bossage en pointe de diamant et d'une travée de pilastres ioniques sur piédestaux couronnés d'un entablement et d'un fronton triangulaire. Le style de cette porte n'est cependant pas tout à fait classique, dans la mesure où les pilastres n'ont pas de bonnes proportions (ils sont trapus), l'architrave ne possède qu'une fasce, le fronton est surmonté de motifs en acrotère, qui remplacent les pinacles gothique : le vocabulaire des ordres est connu, ce qui place la construction après 1540, mais il n'est pas utilisé de façon stricte.

La porte d'entrée ouvre aujourd'hui sur un large vestibule (il est éclairé par deux fenêtres encadrant la porte d'entrée), qui ne prend pas toute la profondeur du corps de bâtiment. Un escalier du XIX<sup>e</sup> siècle, tournant, suspendu, avec une rampe d'appui en fer, occupe une part de l'espace du vestibule. L'autre part est un couloir traversant qui commande la pièce placée derrière l'escalier. Le vestibule donne accès, à gauche, au nord, à une pièce carrée dont la cheminée a été remontée de la cuisine du sous-sol<sup>85</sup>, et à droite, au sud, à une autre pièce carrée. Il est bien entendu qu'il ne s'agit pas là de la distribution primitive. D'une part, l'escalier n'est pas celui d'origine ; d'autre part, le mur de refend sur lequel l'escalier est adossé à droite a été rompu pour ouvrir le vestibule plus largement et une cloison placée plus loin pour le délimiter de ce côté.

Ces remarques et la distribution des pièces au sous-sol permettent de retrouver l'état originel au rez-de-chaussée (fig. 41b). Un petit vestibule (au-dessus du passage du sous-sol) commandait l'escalier principal et les pièces à droite et à gauche ; le petit escalier menant au sous-sol y débouchait. L'escalier principal primitif, sans doute en bois et en vis, était dans une cage carrée délimitait par le mur de refend à droite et deux cloisons en pan de bois à gauche et au fond (ces éléments reposaient sur les murs et les voûtes du sous-sol). A droite du vestibule, prenait place la *grande salle* (au-dessus de la grande cuisine du sous-sol) ouverte côté cour et côté jardin par une grande et une petite fenêtre, et munie d'une cheminée adossée au mur pignon et d'une pièce annexe dans la tour. A gauche, la pièce carrée, munie d'une cheminée, éclairée par une fenêtre à l'est et à l'ouest, commandait la pièce

---

<sup>85</sup> C'est le propriétaire actuel qui a changé de place la cheminée (communication orale).

dans la tour. Elle communiquait avec la *grande salle* par un petit espace placé derrière la cage de l'escalier. Cette disposition, que l'on retrouve à Jouvaux<sup>86</sup>, et les caractéristiques de la pièce carrée invitent à voir dans celle-ci une *sallette*. La distribution était répétée à l'étage (fig. 41c), avec cependant deux changements : au-dessus de la *grande salle*, le volume était divisé par des cloisons pour former un espace de dégagement desservant une *grande chambre* avec sa garde-robe (éclairée par une petite fenêtre à l'est) et un cabinet dans la tour ; la chambre logée au-dessus de la *sallette* du rez-de-chaussée, commandait deux pièces, une garde-robe dans la tour et sans doute un cabinet derrière l'escalier.

Les bouleversements de la distribution qu'on a relevés furent accompagnés de modifications des fenêtres. Les fenêtres d'origine peuvent facilement se reconnaître par leur ébrasement généralement muni d'une seule mouluration, un quart de rond. Les autres fenêtres furent agrandies, afin de mieux éclairer les nouvelles pièces – les allèges ont été abaissées et des plates-bandes remplacées par de nouvelles à petits claveaux, ce qui suggère que les baies étaient munies de meneaux (sans traverse) à l'origine<sup>87</sup>. D'autres fenêtres situées en façade postérieure furent fermées, peut-être afin de placer les nouvelles cloisons à l'intérieur du logis (fig. 46). Par ailleurs, les grandes fenêtres du premier étage ont dû perdre leur fronton, car leur plate-bande fut refaite.

## Conclusion

Si tous s'accordent pour dater Archelles du XVI<sup>e</sup> siècle, seul Pierre Jamme attribue plus précisément la construction à Nicolas de Rasant, qui aurait acheté la seigneurie en 1567, sans donner ses raisons<sup>88</sup>. Cette datation – peu après 1567 –, avancée sans preuves, est vraisemblable, car elle s'accorde assez avec le décor de l'édifice. En particulier, la porte du logis est très analogue avec la porte du logis du Flot (fig. 327), qui, lui, est parfaitement daté de 1560 par un chronogramme<sup>89</sup>. De même, la porte du jardin, en brique avec des impostes et une clef en pierre, est identique à celles visibles à l'intérieur du logis du Flot encore (1560) et aux portes des écuries de Bonnemare (vers 1555-1562 ; fig. 163)<sup>90</sup>.

Arrivé au terme de cette analyse, on comprend que le site, l'organisation manoriale et l'architecture des bâtiments répondent parfaitement à la vocation de villégiature que Nicolas de Rasant accordait au domaine d'Archelles. Clairement différenciés, les bâtiments logeaient, ses proches et leurs serviteurs ou son receveur, l'autre le propriétaire, sa famille et les personnes attachés à leur service. Chaque logis, autonome, était muni des annexes indispensables à leur fonctionnement : cuisine, arrière-cuisine, garde-robes, cabinet. Mais l'un était privilégié par rapport à l'autre, par son décor, sa position en fond de cour et bordé par un petit jardin, et par ses logements plus développés et ses salles. Ce logis, ouvert à l'arrière par de grandes fenêtres démunies de traverses en pierre, donnait des vues sur un jardin (de fleurs odorantes ?) et au-delà sur une vallée verdoyante. On découvre finalement une « maison aux champs » fort agréable, à proximité de la forêt d'Arques, baignée par la Béthune, avec des jardins étendus que le visiteur découvrait au fur et à mesure de sa promenade.

Mais la vocation de villégiature du domaine ne doit pas faire oublier le statut du domaine et l'époque à laquelle le manoir fut construit. Au cœur des guerres de Religion, Nicolas Rasant a muni son manoir d'un pont-levis, de tours, de nombreuses meurtrières et l'a cerné par le cours détourné de la Béthune.

---

<sup>86</sup> Voir notice n° 27 (Les Fossés).

<sup>87</sup> Aucune trace d'arrachement de traverses en pierre ne se voit.

<sup>88</sup> JAMME 1995, p. 13.

<sup>89</sup> Voir notice n° 25 (Le Flot).

<sup>90</sup> Voir notice n° 13 (Bonnemare).

#### 4. ARGUEIL (Seine-Maritime).

Argueil-Fry, canton d'Argueil.

*Fig. 51 à 56.*

**Date** : s.d. [vers 1470-1480]

**Commanditaires** : s.n. [Georges Havart et Antoinette d'Estouteville]

**Etat actuel** : logis en place uniquement

**Cl. M.H.** : édifice non protégé MH.

#### Histoire

Au sortir de la guerre de Cent Ans, le seigneur d'Argueil est un personnage important de la noblesse normande : Jean Havart cumule les offices et les fonctions de valet tranchant et conseiller du roi, de bailli de Caux (1450-1457), puis de Caen (1457-1461), et de capitaine de Château-Gaillard (1454-1466)<sup>91</sup>. Son neveu Louis lui succède, puis son petit neveu, Georges, seigneur d'Argueil, de la Rosière, de Puysaie, qui fait lui aussi une belle carrière : conseiller influent de Louis XI, maître des Requêtes de son Hôtel et bailli d'Amiens. Celui-ci épouse Antoinette d'Estouteville, dame d'Auzebosc, de Touffreville, de Folleville et de Montagny<sup>92</sup>. Mort en 1481, Georges est enseveli à Argueil. Ses trois filles encore mineures, il faut attendre le 31 mai 1496 pour que des lots et partages des biens de Georges soient établis et le premier octobre de la même année pour la choisie : à l'aînée des trois filles, Jeanne, revient le premier lot<sup>93</sup>. Dans celui-ci furent compris : la seigneurie d'Argueil, tenue de la seigneurie de Gournay et châtellenie de la Ferté-en-Bray, les seigneuries de Saint-Lucien et Costebonne, et les autres portions de fiefs, hôtels, manoirs et domaines d'Argueil et de Montigny ; les terres, bois, places de moulin à blé, patronage de l'église, droits de marché à Argueil, garenne ; le fief, terre et seigneurie de Fleury-la-Forêt avec le patronage de l'église<sup>94</sup>. Jeanne porte ainsi par son mariage avec Guillaume VI de Bricqueville la terre d'Argueil dans cette maison ; elle y restera jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>95</sup>.

#### Description générale et analyse archéologique

Le domaine d'Argueil est au creux d'une petite vallée où coulait un petit affluent de l'Andelle, au centre du bourg d'Argueil et au carrefour des routes qui mènent à Sigy, Bellencourt, Fry et Mésangueville, « dans une contrée charmante, fertile en grains, bestiaux et pâturages<sup>96</sup> ».

#### *L'enclos manorial*

Des bâtiments, éléments ou murs de l'enclos seigneurial ancien, il ne reste apparemment rien. Tous les bâtiments figurant sur le plan cadastral ancien ont disparu ou sont postérieurs au XVI<sup>e</sup> siècle. Même l'état délivré par le cadastre ancien semble être le fruit de nombreux changements. En l'absence de documents antérieurs, l'étude de l'enclos seigneurial ne peut être menée.

#### *Le logis seigneurial*

Le logis seigneurial se composait encore au siècle dernier de trois corps de bâtiment juxtaposés (fig. 51) : le premier corps, au nord, de plan rectangulaire allongé, a aujourd'hui disparu ; le deuxième corps, au centre, est une tour maîtresse de plan rectangulaire (env. 10 x 7,5 m.) cantonnée par quatre tourelles et haute de quatre

<sup>91</sup> DUPONT-FERRIER 1942-1966 I, n° 4247, II n° 5884 et III n° 13344.

<sup>92</sup> GAUSSIN 1985, spécialement p. 111 ; BEAUCOUSIN 1891, p. 65 note 2. Il en a trois filles : Jeanne, Catherine et Antoinette.

<sup>93</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 386, pièce n° 161, fol. 1 (mentions).

<sup>94</sup> DELISLE et PASSY II (1864), p. 109-110 ; DUCHEMIN 1892, p. 21.

<sup>95</sup> DERGNY 1893, p. 275-276.

<sup>96</sup> GUILMETH 1836, p. 197.

niveaux dont un comble habitable ; le troisième corps, au sud, haut de trois niveaux de plain-pied avec ceux du corps central, affecte la forme d'un L. Ce dernier corps comme le premier sont sans aucun doute des ajouts postérieurs à la construction de la tour, puisque celle-ci est munie d'un chemin de ronde continu qui protégeait ses quatre côtés : aucun bâtiment ne devait lui être initialement adossé (les mâchicoulis du côté sud se voit d'ailleurs à l'intérieur du bâtiment adossé au sud, au dernier niveau de comble). Cette observation est confirmée par les caractéristiques stylistiques du bâtiment méridional, dont les façades, enduites et raidies par des chaînes harpées en brique et largement ouvertes par de grandes fenêtres, marquent une construction nettement postérieure, du XVII<sup>e</sup> ou du XVIII<sup>e</sup> siècle.

La tour maîtresse, isolée, cantonnée de tourelles et couronnée d'un chemin de ronde, a malheureusement été très remaniée au XIX<sup>e</sup> siècle, et encore récemment pour accueillir un centre de vacances. Les remaniements du siècle dernier se voient à l'extérieur : de nombreuses pierres au grain serré du rez-de-chaussée, presque la totalité du parement en brique et toutes les fenêtres datent de ce moment (fig. 52 et 54). Les remaniements récents, eux, ont touché l'intérieur du logis : un escalier rampe sur rampe en béton installé au nord entraîna la suppression de tous les planchers de ce côté ; tous les murs sont revêtus d'un enduit ou de peinture, qui interdisent toute analyse archéologique. Des dispositions du logis primitif ne reste que peu de choses : le mur de refend séparant le volume intérieur du donjon en deux parties inégales ; une voûte couvrant la grande pièce sud du rez-de-chaussée (fig. 55) ; un escalier en bois situé dans la tourelle sud-est, entre le deuxième étage et le niveau de comble (fig. 56) ; le dernier niveau, avec une belle charpente qui semble avoir été peu retouchée.

### **Etat de la question historique et archéologique**

Selon les auteurs, la date de construction du logis d'Argueil oscille entre le XIV<sup>e</sup> siècle<sup>97</sup>, le XV<sup>e</sup> siècle<sup>98</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle<sup>99</sup>. Ce manque de précision est compréhensible dans la mesure où la datation ne repose sur aucun document d'archives et où les nombreux travaux de reprises empêchent d'avoir une vision claire des dispositions primitives du logis. La première des questions que soulèvent ces remaniements est de savoir si l'on peut se fier aux restaurations du XIX<sup>e</sup> siècle. Est-ce que l'emplacement, les dimensions et le décor des fenêtres sont conformes à ceux de l'édifice primitif ? En l'état actuel des connaissances, on ne peut pas répondre à cette question. Mais si tel est le cas, l'édifice remonte approximativement aux décennies 1470-1480, c'est-à-dire lorsqu'Argueil est propriété de Georges Harvart et d'Antoinette d'Estouteville. Le fait que Louis XI vienne visiter son conseiller au mois de juillet 1475 indique peut-être que l'édifice était terminé à cette date, mais on ne peut en être assuré<sup>100</sup>. Pour la question de la distribution, on peut émettre l'hypothèse que la grande pièce voûtée du rez-de-chaussée était la *grande salle*, qui commandait l'escalier dans la tourelle sud-est permettant ainsi de gagner les chambres des étages. De fait, par comparaison, notamment, avec la tour résidence de Thevray dans l'Eure, datée vers 1490, les niveaux supérieurs abritaient sans doute le logis du seigneur et de sa famille<sup>101</sup>. Mais c'est bien là tout ce que l'on peut en dire.

---

<sup>97</sup> DERGNY 1893.

<sup>98</sup> SEYDOUX 1983.

<sup>99</sup> COCHET 1871 ; BABELON 1989.

<sup>100</sup> Voir : Volume III, Tableau n° 29.

<sup>101</sup> Voir la notice n° 48.

## 5. AUFFAY-LA-MALLET (Seine-Maritime).

Oherville, canton d'Ourville-en-Caux.

*Fig. 57 à 67.*

**Date de construction :** s.d. [vers 1510]

**Commanditaires :** s.n. [Jacques de Houdetot et Jeanne de La Mare]

**Date de reprise (*allée, chapelle, fenêtres du premier étage*) :** s.d. [après 1523]

**Commanditaires :** Antoine de Houdetot et Catherine de Cannonville (chiffre et meubles héraldiques)

**Etat actuel :** logis, logis du fermier, colombier et motte féodale en place.

**Cl. M.H. :** édifice inscrit MH en 1932.

Le manoir occupe une position isolée sur le plateau, près d'un bois et au croisement de petites routes de campagne<sup>102</sup>. Aucune étude sérieuse ne lui avait été consacrée jusqu'ici : la plupart des travaux sont centrés sur les propriétaires successifs et tous les auteurs ou presque ont adopté pour dater l'édifice la date, pourtant peu fiable, de 1442 qui y est inscrite<sup>103</sup>. Malgré mes recherches<sup>104</sup>, aucun document ne permet de préciser la date de construction et le nom du commanditaire. C'est donc sur des critères internes, en croisant les analyses archéologique et stylistique du bâtiment et les données de l'histoire, que l'on peut proposer une chronologie de la construction, qui reste à documenter.

### Histoire

Le fief d'Auffay-la-Mallet appartient depuis le XV<sup>e</sup> siècle aux Houdetot, vieille famille normande qui compte dans ses rangs plusieurs capitaines et baillis<sup>105</sup>. L'histoire de la famille est complexe à la fin de ce siècle : je l'expose car elle éclaire en grande partie l'histoire tout aussi complexe de la construction.

L'aîné de la famille, Jacques, reçoit le fief de son père Jean afin d'être pourvu convenablement pour son mariage avec Madeleine de Sandouville<sup>106</sup>. Plus tard, à la fin de 1492, sentant sa fin prochaine, Jean fait le partage de ses biens entre ses cinq enfants : il en laisse à l'aîné les deux tiers, c'est-à-dire le fief principal de la famille, Houdetot, ainsi qu'Herville et Fultot ; le dernier tiers revient aux enfants puînés, Guillaume, Robert, Ambroise et Perrette<sup>107</sup>. Mais le 3 mars 1493, bien qu'il n'y est pas tenu, Jacques abandonne les fiefs de Houdetot et de Bihorel à ses frères et sœurs – il garde les seigneuries d'Auffay, de Herville et Fultot<sup>108</sup>. Jacques meurt en 1513. Son fils aîné, également prénommé Jacques, hérite de ces domaines, mais se sent lésé par l'accord de 1493 qui prive la branche aînée du berceau familial qui lui revient de droit : Jacques II le réclame à son oncle Guillaume. Pour éviter un procès, les deux parties arrivent finalement à un accord le 3 janvier 1517<sup>109</sup>. Jacques II, déjà seigneur de Herville, prend possession de Houdetot, mais doit céder en contrepartie à son oncle Auffay et Fultot. La perte inattendue de Houdetot ne dut cependant pas mettre Guillaume dans la gêne, car il fait une brillante carrière dans l'armée : il est l'un des Cent gentilshommes de la maison du roi dans la compagnie du grand sénéchal de Normandie, Louis de Brézé (1506), puis lieutenant de cette compagnie (1515). Il est nommé

<sup>102</sup> PAGAZANI 2002, p. 167-170.

<sup>96</sup> Cette date se trouve sur la tour nord-est, au-dessus d'une fenêtre visiblement refaite tardivement. Le même cas de figure se rencontre à Martainville (PAGAZANI 2005a). LOTH 1893 et SOULANGE-BODIN 1962, p. 497, entre autres, datent le logis de 1442. Seuls HUARD 1928, p. 59, et BABELON 1989, p. 734, le datent de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle.

<sup>104</sup> J'ai étudié ce dossier pour le *Congrès archéologique de France* de 2003 (PAGAZANI 2005b). Je résume ici ce qui avait été présenté alors.

<sup>105</sup> La mention la plus ancienne d'un Houdetot à Auffay remonte à 1450 (BnF, Pièces orig. 1537, n° 35.097 (dossier Houdetot), pièce n° 46). Pour une histoire complète de la famille Houdetot, voir : ANSELME VIII (1738), p. 19-24.

<sup>106</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 1 ER 2056, tab. Rouen : 20/01/1485 (n. st.). Jacques se marie en secondes nocces à Jeanne de La Mare le 23 décembre 1490 (ANSELME VIII (1738), p. 19).

<sup>107</sup> BnF, Pièces orig. 1537, n° 35.097 (dossier Houdetot), pièce n° 46 : acte du 21/11/1492.

<sup>108</sup> Coll. particulière, contrat d'échange de Houdetot pour Auffay du 3/01/1517 (n. st.) [mention].

<sup>109</sup> Voir note précédente.

capitaine des forteresses de Godessa, à Gênes (1508-1514), et de Théroouanne, en Picardie (1517-1537) et pour services rendus, il reçoit du roi des dons en argent, des fiefs et une chaîne en or. Il décède au début de l'année 1538<sup>110</sup>. Après Guillaume et jusqu'à la Révolution, Auffay ne quittera plus la branche cadette des Houdetot.

Les seuls travaux actuellement connus par les archives datent de 1876 et de 1903<sup>111</sup>. M<sup>lle</sup> Le Verdier, alors propriétaire, engage sous la direction de l'architecte rouennais Émile Janet et du sculpteur Jean-Baptiste Foucher des travaux d'envergure afin de rendre le logis conforme au goût et aux usages de l'époque. Au goût : la porte d'entrée, le sommet de la tourelle nord-ouest ainsi que les lucarnes, créations originales de Janet, sont sculptés de motifs néo-gothiques et néo-Renaissance. Aux usages : une grande cuisine est créée dans le sous-sol de l'édifice, éclairée par des fenêtres prenant jour dans un fossé creusé alors, et directement reliée à la salle à manger au rez-de-chaussée par un petit escalier placé dans la tour sud-est ; un calorifère est installé au sous-sol pour assurer le chauffage et de petites lucarnes en bois ajoutées pour apporter un éclairage supplémentaire aux pièces du niveau de comble. Les seuls éléments que Janet n'a pas inventés sont les fenêtres de la façade principale, qui, selon un document retrouvé, avaient sans doute été modifiées au XVIII<sup>e</sup> siècle et qui ont été refaites à l'identique à partir d'éléments encore en place dans les murs<sup>112</sup>.

## Description et analyse

### *Le domaine*

Le domaine s'étend au début du XVI<sup>e</sup> siècle depuis le creux de la vallée où coule la Durdent, jusqu'au plateau portant les terres arables<sup>113</sup>. C'est là, au plus près de ces terres, du coteau boisé et de l'ancienne motte féodale que fut dressé l'ensemble des bâtiments (fig. 57). Il s'agit d'un vaste clos mesure traditionnel : une grande parcelle quadrangulaire (env. 275 m x 190 m), bordée par un fossé et un talus planté d'arbres de hautes futaies formant rideau contre les vents dominants du plateau, dans laquelle prennent place le bâtiment principal et ses dépendances, maison du métayer, grange, pressoir, jardin. Certains de ces édifices sont récents, d'autres ont disparu ou en très mauvais état, d'autres encore ont été modifiés, principalement au XIX<sup>e</sup> siècle, comme l'atteste l'emploi de briques industrielles dans leur maçonnerie. À l'intérieur même de ce vaste enclos, le bâtiment principal, l'ancienne motte féodale, le jardin, le colombier et une mare ont été regroupés pour former une sorte de cour secondaire, qui cependant ne semble pas avoir été matérialisée par une haie ou un mur. Le regroupement aura permis d'isoler le bâtiment principal des constructions agricoles et ainsi de le mettre en valeur en réunissant autour de lui les éléments liés à une prérogative seigneuriale.

### *Le logis seigneurial*

De plan rectangulaire simple en profondeur (env. 20 x 11 m), flanqué et cantonné de trois tours à la façade arrière (est) et cantonné d'une tourelle à l'angle nord-ouest, le logis comprend un sous-sol largement enterré, un rez-de-chaussée, un étage carré et un comble à surcroît (fig. 58).

La distribution primitive, quoique altérée au fil des siècles, peut être retrouvée (fig. 60a). Selon une disposition déjà vue à Martainville<sup>114</sup>, la porte d'entrée donne dans une *allée* magnifiquement mise en valeur par une voûte en berceau à caissons sculptés (fig. 63). Cet espace commande à gauche la *grande salle* (la porte a fait l'objet

---

<sup>110</sup> BnF, Pièces orig. 1537, n° 35.097 (dossier Houdetot), pièces n° 47, 48, 50 et 51. ANTHIAUME 1908, p. 397-446.

<sup>111</sup> Un plan, une coupe et une élévation de la façade par Jean-Baptiste Foucher datés de septembre 1903 (avec mention des travaux en sous-sol pour la nouvelle cuisine en 1876) et un dessin d'un projet proposé par Émile Janet pour le sommet de la tourelle subsistent (Coll. particulière).

<sup>112</sup> Voir note précédente.

<sup>113</sup> Voir note 108.

d'un soin tout particulier et le *haut bout*, c'est-à-dire l'extrémité de la salle où se trouvent la cheminée et la table du seigneur quand il reçoit, possédait un dressoir en meuble d'attache), au fond l'escalier, dans sa tour hors-œuvre, et à droite la cuisine – elle fut transformée au XIX<sup>e</sup> siècle en salle à manger : la grande cheminée en bois, la porte (copie conforme de celle de la *grande salle*) et ses vantaux constitués de panneaux en bois rapportés datant du XVI<sup>e</sup> siècle sont des créations de Janet<sup>115</sup>. À l'étage, l'escalier débouche dans une pièce qui commande à droite la *grande chambre*, au-dessus de la salle du rez-de-chaussée, et à gauche une autre chambre, chacune munie d'une garde-robe dans les tours (fig. 60b). Seule la fonction de la pièce médiane pose un problème, mais il est fort probable qu'elle servait de chapelle avant des travaux intervenus au XVIII<sup>e</sup> siècle. En effet, si les meneaux, les traverses et la plupart des pierres de l'encadrement de la baie triple qui l'éclaire datent de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, d'autres pierres sont plus anciennes, certaines retaillées puis complétées par de nouvelles. Comme à la chapelle de l'hôtel Lallemand à Bourges, la baie originelle d'Auffay était vraisemblablement de forme oblongue et à trois lancettes. De plus, au XIX<sup>e</sup> siècle, un petit campanile était sur le faite du toit, à l'aplomb de la pièce<sup>116</sup>. Enfin, la disposition d'une chapelle à l'étage au-dessus de l'*allée* du rez-de-chaussée fut très prisée au début du XVI<sup>e</sup> siècle en haute Normandie<sup>117</sup>. Au deuxième étage, les pièces (sans doute des chambres et leur garde-robe) étaient distribuées par un couloir longitudinal.

Il faut revenir sur un point important. Plusieurs observations suggèrent en effet que l'*allée* fut créée après la construction du logis. D'abord, les corps de moulures et le décor sculpté de la porte de la *grande salle* (fig. 64) et de la voûte de l'*allée* (fig. 63), de la première Renaissance, sont en désaccord avec les portes et les fenêtres gothiques de ce niveau (fig. 61 et 65). La porte est encadrée par des pilastres cannelés et rudentés, surmontés d'un entablement sans architrave ; sa corniche présente les mêmes motifs que celle placée à la retombée de la voûte qui couvre l'*allée*, deux talons droits séparés par un fin quart-de-rond. Les dalles de la voûte sont ornées d'un décor de guirlandes, *putti* et cornes d'abondance habités d'animaux et de petits personnages hybrides. Ensuite, au sous-sol, la cave placée exactement sous l'*allée*, accessible autrefois depuis la *grande salle* par un petit escalier, est une création postérieure à la construction, apparemment de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle : les pierres sont appareillées à joints fins et les briques sont surcuites. Enfin, la forme, les dimensions et la disposition de la *grande salle* (7,75 m x 6,75 m) ne sont pas conformes aux habitudes constructives de la province. En Normandie, au XV<sup>e</sup> et encore au début du XVI<sup>e</sup> siècle, la salle est au rez-de-chaussée et généralement rectangulaire, son accès est direct et elle commande la tour d'escalier placée à l'arrière du bâtiment. Tout porte à croire que la salle primitive d'Auffay avait ces caractéristiques – elle faisait 12 m de long pour 6,75 m de large, ce qui correspond grossièrement au rapport 1 sur 2 des dimensions d'une salle (fig. 59a).

L'examen révèle d'autres interventions à l'extérieur et à l'intérieur. À l'extérieur, les fenêtres du rez-de-chaussée sont gothiques, à bases prismatiques, leurs listels qui se recoupent aux angles supérieurs et sont disposés dans un ébrasement profond et large, créent un fort contraste entre des scoties profondes, sombres, et des moulures à listel saillantes qui au contraire accrochent la lumière (fig. 61). En revanche, à l'étage, l'ébrasement des grandes fenêtres est moins profond et plus court ; il présente en outre un profil de moulures composé d'un quart-de-rond, d'une doucine et d'un réglet ; les bases sont continues dans l'ébrasement (fig. 62). La modénature est beaucoup

<sup>114</sup> Sur Martainville, voir la notice n° 36.

<sup>115</sup> Deux dispositions habituelles attestent la destination de cette pièce : la hauteur importante de l'allège de la fenêtre sud et la présence d'un petit escalier donnant accès à l'espace sous l'escalier principal, sans doute l'unique cave à l'origine – une porte au sous-sol et une petite fenêtre dans la façade postérieure, bouchées, en sont les seules traces encore visibles.

<sup>116</sup> LOTH 1893.

<sup>117</sup> A Martainville (notice n° 36), Fontaine-le-Bourg (notice n° 26) et Tilly (notice n° 49), pour ne citer qu'eux.

plus douce, sans zone d'ombre ou presque ; la lumière semble glisser sur le corps de moulures. Le traitement des ébrasements et l'effet produit par celui-ci sont donc très différents d'un étage à l'autre. L'examen de l'appareillage des fenêtres révèle lui aussi une différence entre les deux niveaux. Au rez-de-chaussée, les pierres des fenêtres sont parfaitement appareillées avec le mur ; au premier étage, elles ne le sont pas. Dernière observation : les fenêtres du dernier niveau des tours présentent un ébrasement très court (une doucine presque plate), leur encadrement est en léger retrait et l'appui présente un corps de moulures à larmier, qui n'apparaît nulle part ailleurs. À ce niveau, il faut noter que l'appareillage des murs diffère du reste du logis. Aux combinaisons géométriques complexes de différents matériaux est substituée une simple alternance d'assises de brique et de pierre.

À l'intérieur, nous retrouvons la même dichotomie selon les niveaux, bien qu'elle ne soit pas aussi nette. Au rez-de-chaussée, l'encadrement des portes des tours et des tourelles est composé d'un chanfrein concave monté sur une petite base pyramidale, la porte de l'escalier est munie de moulures à tores sur bases buticulaires (fig. 65) et le premier palier de l'escalier est couvert d'une voûte à nervures flamboyantes dont la clef est un *chapeau de triomphe* à l'antique (fig. 66). La voûte qui couvre la pièce de la tour nord-est présente des nervures à gros listel sur des culots figurés traditionnels. Mais à côté de ces culots, deux autres présentent des godrons. Ailleurs, au premier étage, les pièces des tours sont couvertes par des voûtes différentes de celle du rez-de-chaussée : des demi-ronds remplacent les listels et des talons droits se substituent aux chanfreins concaves ; les culots sont ornés de rangs d'oves et de dards, de godrons, de perles et de denticules (fig. 67).

## Conclusion

Vraisemblablement bâti d'un seul jet, le logis seigneurial d'Auffay présentait à l'origine un agencement particulier à plus d'un titre. Comme à Commanville situé seulement à quelques kilomètres<sup>118</sup>, il s'agissait d'une *maison plate*, sans fossés, présentant d'un côté, tourné vers l'extérieur de l'enclos et visible depuis la route, une façade austère, peu ouverte, avec des éléments militaires réels et fictifs – tours à canonnières à la française et passage en saillie étaient munis de consoles, aujourd'hui disparues pour les premières, disposition rappelant les mâchicoulis des châteaux médiévaux<sup>119</sup>. De l'autre côté, au contraire, la façade principale était plus avenante (fig. ) : démunie de tout signe militaire, elle était ouverte par de grandes fenêtres et animée par un larmier se décrochant pour les encadrer ; comme à Riville et à Commanville situés à faible distance d'Auffay, le parement des murs était agrémenté d'assises alternées et de motifs géométriques de matériaux variés, briques rouges et vernissées noires, pierres calcaires blanches, grès et silex noirs et blonds<sup>120</sup>. La distribution était en revanche plus traditionnelle : au rez-de-chaussée, une *grande salle* par laquelle on entrait directement, qui commandait une cuisine à droite et l'escalier au fond, pour aller aux étages où étaient les chambres (fig. 59).

L'analyse stylistique du décor laisse penser que le corps de logis fut bâti au tout début du XVI<sup>e</sup> siècle. Les fenêtres à plusieurs moulures à listel dans l'ébrasement se recoupant aux angles et la voûte de l'escalier à moulures prismatiques et à chapeau de triomphe, seule marque d'italianisme du logis, placent le chantier à ce moment. C'est sans doute à Jacques de Houdetot que l'on doit attribuer la construction d'Auffay, avant sa mort en 1513.

---

<sup>118</sup> Voir la notice n° 21.

<sup>119</sup> Un petit talus dans les parties hautes des tours et le retrait du mur au-dessus invitent à y voir les restes d'un petit parapet sur consoles.

<sup>120</sup> Voir la notice n° 21 (Commanville). Riville, canton d'Ourville-en-Caux, Seine-Maritime.



Une campagne de travaux a par la suite profondément modifié le logis. La distribution devait paraître bien conventionnelle et contraignante au commanditaire : la *grande salle* était le passage obligé pour aller aux chambres des niveaux supérieurs ou la voie pour sortir du logis. L'accès direct dans la pièce principale avait aussi l'inconvénient d'entraîner des courants d'air et de ne pas permettre le filtrage des visiteurs. Pour résoudre ces problèmes, le propriétaire d'Auffay décida d'intégrer une *allée*, sans doute considérée comme le *nec plus ultra* dans la distribution de l'époque (fig. 60) : un nouveau mur de refend fut monté pour couper le volume de la salle, percé d'une porte à encadrement de pilastres et corniche, l'*allée* créée fut couverte d'une voûte en berceau à caissons et clefs pendantes – les petites clefs actuelles sont l'œuvre de Jean-Baptiste Foucher à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. En outre, comme à Martainville, Fontaine-le-Bourg et Tilly, une chapelle fut placée au premier étage, au-dessus de l'*allée*<sup>121</sup>. Enfin, toutes les fenêtres de l'étage furent reprises et les garde-robes des tours voûtées.

Deux ateliers semblent être intervenus pour exécuter ces travaux. L'un aurait été chargé du gros-œuvre (murs, voûtes et corps de moulures) et de quelques parties de sculpture (l'encadrement de la porte de la *grande salle* et les culots des voûtes du premier étage, dont la facture est assez grossière), l'autre de la sculpture des caissons et des clefs de voûtes du premier étage : exécutée d'une main habile, elle est plus fine, plus soignée, avec un modelé très doux des figures.

Les armes, *de gueules à trois molettes d'or*, et les chiffres K et R de Catherine de Canonville-Raffetot, mariée à Antoine de Houdetot en 1523, présents sur l'un des caissons de la voûte de l'*allée*, placent la campagne de remaniements après leur mariage<sup>122</sup>. En effet, bien avant sa mort en 1538, Guillaume de Houdetot a laissé Auffay à son fils, peut-être en 1523 (du moins un acte de 1531 l'atteste à cette date)<sup>123</sup>. Les caractères stylistiques confirment d'ailleurs cette datation. L'emploi exclusif de corps de moulures classiques (quart-de-rond, réglet, doucine) et de bases continues dans l'ébrasement et au contraire l'absence d'une large bande dans ces corps, caractéristique des constructions de qualité de la région dans les années 1535-1550 (Tilly, manoir d'Ango, Mesnières, Mirosmesnil), sont en effet peu concevables avant et après la décennie 1520<sup>124</sup>. À l'appui de cela, le tracé en losange des caissons ainsi que certains des motifs sculptés sont comparables aux panneaux qui ornent la façade sur cour du château de Chanteloup (Calvados), daté des années 1520.

Pour une raison qu'on ignore, il semble que le logis ait connu des destructions importantes dans la partie haute des tours. Des gravures et des photographies anciennes montrent très clairement que le riche parement des murs fut arraché à ces emplacements, et repris plus simplement en brique – l'intervention d'Émile Janet a fait disparaître ces traces. En outre, nous l'avons vu, le dernier niveau des tours présente un appareillage et des fenêtres différentes du reste des élévations. Ces derniers travaux datent vraisemblablement de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>121</sup> Voir les notices n° 36 (Martainville), n° 26 (Fontaine-le-Bourg) et n° 49 (Tilly).

<sup>122</sup> ANSELME 1733. Antoine était l'un des cent gentilshommes de la maison du roi.

<sup>123</sup> Arch. dép. Eure, E 797 : acte de mariage de « damoiselle Marie de Kanouville, fille aînée de noble homme Pierre de Kanouville, seigneur de Malleville et de Raffetot avec noble homme Jehan de Lombelon, sieur des Essars, de Lommes et de la Potière le 24 avril 1531 après Pasques. » L'acte mentionne la présence d'Antoine, seigneur d'Auffay, le mari de la sœur de Marie.

<sup>124</sup> Notices n° 35 (manoir d'Ango), n° 49 (Tilly) et n° 75 (Mirosmesnil). Pour Mesnières, voir : PAGAZANI 2003.

**6. BAILLEUL-LA-CAMPAGNE (Eure).**  
Chavigny-Bailleul, canton de Saint-André-de-l'Eure.  
*Fig. 68 à 75.*

**Date de construction :** s.d. [vers 1520-1530]

**Commanditaires :** s.n. [sans doute Gilles de Lieurey]

**Date de reprise (escalier rampe sur rampe) :** s.d. [vers 1565]

**Commanditaires :** s.n. [Jean de Lieurey]

**Etat actuel :** bâtiment principal en ruine ; tous les bâtiments annexes et les abords ont disparu

**Cl. M.H. :** édifice non protégé MH.

Isolée dans la plaine de Saint-André et à l'écart du bourg de Bailleul, la seigneurie de Bailleul-la-Campagne était proche de l'antique voie romaine de Damville à Saint-André. Malheureusement, au terme de plusieurs décennies d'abandon, il ne reste aujourd'hui de l'ancien manoir que les ruines du bâtiment principal et les vestiges de la plate-forme sur laquelle il se dressait, isolés dans les champs cultivés (fig. 72).

### Histoire

Peu d'informations nous sont parvenues sur la famille de Bailleul et le fief éponyme. Vers 1370, Guillaume était seigneur du lieu. Dans un aveu de l'abbaye de Conches de 1419 est mentionné « en la terre de Saint-André en la Marche, en la paroisse de Bailleul, un manoir lequel est franc en la forêt de Conches [...] ». En 1469, Claude de Bailleul, écuyer, seigneur du lieu, se présenta en armes à la montre des nobles du bailliage d'Evreux<sup>125</sup>.

Faute de documents, on ne sait rien du fief et de ses propriétaires à la fin du XV<sup>e</sup> siècle et au cours de la première moitié du siècle suivant. Ce qui est sûr, en revanche, c'est qu'il changea de mains pendant cette période puisqu'en 1548, Gilles de Lieurey, procureur de l'amiral de France Claude d'Annebaut pour le rachat d'une rente, porte le titre de sieur de Malicorne et de Bailleul<sup>126</sup>. Vers 1565, son fils Jean, écuyer, était alors seigneur de Bailleul ; son nom figure avec ce titre dans le registre des amendes du Parlement en 1567. Pendant les guerres de Religion, il semble que ce seigneur ait connu des difficultés. En 1578, on le voit vendre de nombreux biens : à Antoine Le Fort, sieur de Gaugy, les fiefs de Bonnebos, Bigards, Tillard et Poissy, assis à Manneville-sur-Risle, avec les moulins de la Fosse, pour 11 000 l.t. ; à Joseph d'Esparbes, sieur de Brazais, des héritages à Marcilly-sur-Eure<sup>127</sup>. En 1593, son manoir de Bailleul sert, dit-on, aux protestants qui y retiennent prisonniers plusieurs frères de la Charité d'Evreux. Presque dix ans plus tard, en 1602, le fief appartient à Claude de Boullenc, sieur de Grisolles et du Perray (ce fief du Perray, de la proche paroisse de Chavigny, appartenait auparavant à la famille de Bailleul)<sup>128</sup>.

### Description et analyse

Un relevé des vestiges, le cadastre ancien, une carte postale du début du XX<sup>e</sup> siècle (fig. 69) et la comparaison avec des logis de la même typologie permettent de restituer en partie le bâtiment aujourd'hui en ruine et ses abords<sup>129</sup>.

Situé à l'alignement du chemin menant au bourg qui lui donnait accès, le manoir de Bailleul était constitué d'une plate-forme rectangulaire maçonnée et fossoyée (env. 38,7 x 33,7 m)<sup>130</sup> que précédait une basse-cour avec mare,

<sup>125</sup> CHARPILLON et CARESME I (1867), p. 757-758.

<sup>126</sup> Arch. dép. Eure, E 1232, fol. 25.

<sup>127</sup> CHARPILLON et CARESME I (1867), p. 855 ; BAUDOT 1984, p. 360 ; BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 45-46.

<sup>128</sup> Arch. dép. Eure, E 2362 ; CHARPILLON et CARESME I (1867), p. 756 ; BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 45-46.

<sup>129</sup> Arch. dép. Eure, cartes postales de la commune de Chavigny-Bailleul ; 3 PL 1266, plan cadastral ancien de la commune de Bailleul par Lefevre (1837) ; 3 PL 1272, plan cadastral ancien de la commune de Chavigny par Girard (1837).

colombier et autres bâtiments de dépendance (fig. 68). Comme Houlbec et La Motte à Saint-Mards-de-Fresne<sup>131</sup>, le bâtiment principal, un grand corps de logis brique et pierre de plan rectangulaire (33,5 x 9,4 m) cantonné sur l'arrière de tours circulaires, se dressait au fond (est) de la plate-forme. Au-delà des fossés s'étendaient au nord un jardin et au sud un parc.

Du bâtiment principal, seuls subsistent un étage de soubassement autrefois ouvert sur les fossés à l'est, la façade arrière, la tourelle sud, et quelques vestiges des murs de refend et de la tourelle nord (fig. 73). Ces pans de murs indiquent une construction en brique rehaussée de motifs en briques vernissées noires (étré sillons, étoile de David et croix latines, coeurs), et en pierre pour les bandeaux des niveaux et les encadrements des baies et petites canonnières (fig. 74). Grâce à la vue ancienne (fig. 69), on sait que le bâtiment comprenait un rez-de-chaussée, un étage carré et un étage sous comble fermé par deux murs pignons au nord et au sud. Visible sur ce même document, un pavillon en retour sur la cour au sud, en moellon recouvert d'un enduit clair, chaînes d'angle et encadrements de fenêtres en brique : il s'agit d'un ajout postérieur à la construction. Un pavillon analogue lui faisait pendant au nord (plan cadastral ancien). Le document montre, enfin, que la façade principale sur cour a fait l'objet d'une campagne de remaniement, sans doute contemporaine de la construction des pavillons : on y retrouve l'encadrement des ouvertures en brique et l'enduit clair couvrant le mur qui les caractérisaient. D'ailleurs, cette campagne ne s'est certainement pas limitée à un rhabillage de l'élévation ; elle dût coïncider avec l'agrandissement des fenêtres.

L'étage de soubassement du corps principal, divisé par des murs de refend et couvert par une voûte en berceau de briques, servait de lieu de stockage (caves, celliers) (fig. 70a). Ce niveau avait la particularité d'ouvrir à l'ouest (dans la pièce médiane) sur un couloir coudé donnant accès à un ensemble de petites pièces aménagées sous le sol de la plate-forme. Une autre particularité se remarque à ce niveau : dans la tour sud, la pièce munie de trois petites canonnières qui lui donnent seules du jour, est accessible par un escalier étroit pratiqué dans le mur et menant uniquement au rez-de-chaussée. Si la fonction défensive de la pièce ne fait pas de doute, cette disposition évoque aussi les petits escaliers « à potoyer », pour porter directement les bouteilles de la sommellerie aux salles.

L'emplacement des ouvertures en façade arrière et des murs de refend au sous-sol, la forme et les dimensions des pièces, et l'emplacement des souches de cheminées sur la vue ancienne permettent de restituer en partie le plan et la distribution des niveaux supérieurs (fig. 71b et 71c). Au rez-de-chaussée, l'entrée se faisait depuis la cour dans la cage d'un escalier rampe sur rampe dans-œuvre montant de fond en comble. Celui-ci commandait, à gauche, une pièce carrée avec son annexe dans la tour (peut-être la cuisine et l'arrière-cuisine) et, à droite, la *grande salle* à laquelle succédait une autre pièce carrée (la chambre seigneuriale ?), une garde-robe et un cabinet dans la tour. A l'étage, l'escalier commandait à gauche, au sud, la *grande chambre* puis la séquence habituelle, chambre, garde-robe et cabinet ; à droite, une chambre et son cabinet. S'ajoute à ces dispositions la présence à l'origine d'une petite construction annexe dans l'angle rentrant du pignon sud et de la tour : elle logeait sûrement des latrines au rez-de-chaussée et à l'étage, accessibles depuis les cabinets de la tour par une porte. La tour nord possédait peut-être également cet aménagement, mais rien n'en subsiste.

Reste un remaniement postérieur à la construction. Les fenêtres jumelles en plein-cintre du premier repos de l'escalier furent percées après coup pour l'éclairer (fig. 75). Cette modification qui a entraîné la suppression d'une demi-croisée au rez-de-chaussée et d'une petite ouverture au premier étage, intrigue. Elle suggère, en effet,

---

<sup>130</sup> Vestiges, en moellons de silex.

que l'escalier rampe sur rampe n'est pas contemporain de la construction et qu'à son emplacement était autrefois logée une pièce à chaque niveau, sans doute une garde-robe (elle manque aux logis de ce côté). On retrouve ainsi à l'étage, au nord, la séquence chambre, garde-robe et cabinet en symétrie du logis sud. Quels étaient l'emplacement et la forme de l'escalier avant cette intervention ? Si malheureusement l'état du bâtiment ne permet pas de le savoir, la comparaison avec Houlbec où une distribution semblable se retrouve (fig. 414), suggère l'hypothèse d'un escalier hors-œuvre en façade sur cour (fig. 69b et 69c)<sup>132</sup>.

Enfin, il faut noter le percement après coup de petites canonnières à la française, très rudimentaires, au rez-de-chaussée et à l'étage des tours. De fait, leur création a consisté en l'arrachement du mur à ces endroits pour former l'ouverture de tir et à placer de simples planches pour soutenir la maçonnerie au-dessus. Nul doute que ces nouveaux éléments de défense, en nombre (cinq pour la tour sud et certainement autant pour la tour nord), datent de l'époque des guerres de Religion.

### **Conclusion**

L'absence de document ne permet ni de dater précisément l'édifice, ni de connaître le nom du commanditaire, ni de savoir les circonstances de la construction. Dans ces conditions, seuls les critères internes permettent d'avancer une datation approximative. Cela revient, dans le cas de Bailleul, à l'analyse du corps de moulures des rares ouvertures primitives encore en place.

Les fenêtres, autrefois munies de meneaux et traverses en pierre, possèdent dans l'ébrasement un fin bandeau, une doucine et un quart de rond (fig. 74). L'utilisation de moulures classiques nues, mais encore placées dans un ébrasement indiquent une construction des années 1520, peut-être du début des années 1530 – vers le milieu de la décennie, la tendance sera d'inclure au milieu de la séquence de moulures une bande large, comme à Tilly (vers 1533-1535) et au manoir d'Ango (vers 1540)<sup>133</sup>.

Par la suite, Bailleul connut un profond remaniement : on remplaça, semble-t-il, l'escalier hors-œuvre traditionnel par un escalier rampe sur rampe dans-œuvre, en lieu et place de la garde-robe du logis nord. Cette modification majeure du bâtiment, dont on ignore la raison, peut être datée de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, plus précisément des années 1560 au vu des caractéristiques stylistiques des baies percées à ce moment. Il s'agit de fenêtres géminées en plein-cintre, dont le parement extérieur est animé d'un bossage piqueté, à l'exclusion des pierres d'imposte (et sans doute des clefs) saillantes et lisses. Cette campagne de travaux – qui inclut peut-être le percement des nombreuses petites canonnières dans les tours – doit donc être attribuée à Jean de Lieurey, peu après sa prise de possession de Bailleul (vers 1565).

---

<sup>131</sup> Voir les notices n° 31 (Houlbec) et n° 76 (La Motte).

<sup>132</sup> Voir la notice n° 31.

<sup>133</sup> Voir les notices n° 49 (Tilly) et n° 35 (Les Maillets).

**7. BAILLEUL (Seine-Maritime).**  
Angerville-Bailleul, canton de Goderville.  
*Fig. 76 à 98.*

**Date :** s.d. [entre 1562 et 1567]

**Commanditaires :** Bertrand de Bailleul et Catherine de Prêtreval (armoiries)

**Etat actuel :** logis, chapelle, colombier et quelques bâtiments de dépendance en place

**Cl. M.H. :** édifice inscrit MH en 1926.

Dans un article du *Bulletin monumental* paru en 1992, Michel Hochmann étudiait de manière complète le « château » de Bailleul. Toutefois, ce travail a négligé deux points essentiels pour l'étude des demeures de la petite et moyenne noblesse haut-normande. Le premier, le logis n'est pas un édifice isolé, il fait partie d'un ensemble qu'il faut étudier pour en comprendre le fonctionnement, et, comme j'ai déjà pu le constater<sup>134</sup>, plusieurs documents iconographiques à notre disposition s'avèrent être des outils indispensables pour ce travail. Le deuxième, la distribution originelle du logis seigneurial peut être restituée par une analyse attentive et par comparaison avec d'autres logis seigneuriaux de la région, dont la distribution est proche. De fait, si je reprends ici une grande partie des conclusions de Hochmann, j'apporte quelques corrections et de nouvelles observations grâce à des recherches archivistiques, l'analyse de l'organisation manoriale et de la distribution du logis.

### Histoire

Il semble qu'une branche de la famille de Bailleul se soit installée sur la paroisse d'Angerville à la fin du XV<sup>e</sup> siècle : Guillaume et Jacques, fils de Robert de Bailleul, y sont présents à partir de 1482<sup>135</sup>. Dès lors, on peut suivre pas à pas l'ascension de cette branche. Tout d'abord, Pierre, le fils de Jacques, reçoit des lettres d'anoblissement de Louis XII en 1502<sup>136</sup>. Ensuite, Jean, le fils de Pierre, déclaré maître (on ne sait pas de quelle maîtrise il s'agit), seigneur de Rufosse, épouse Jeanne Ollivier, fille de Jacques, sieur de La Motte au Mesnil-Geoffroy ; il décède avant le 8 juin 1530<sup>137</sup>. Enfin, Bertrand, le fils aîné de Jean, qui possède à son tour le fief de Rufosse, épouse Catherine de Prêtreval, d'une bonne famille de la noblesse normande, le 31 août 1526<sup>138</sup>, et devient, avec son parent Jean de Bailleul, valet de chambre du roi François I<sup>er</sup> – il est encore attesté à cette charge en décembre 1559<sup>139</sup>. Bertrand eut à cœur d'accroître le domaine familial à Angerville. Déjà seigneur de Rufosse et de Sainte-Marie, à la fin de l'année 1541, il fait un échange de terres et obtient du roi un don pour l'acquisition d'une seigneurie<sup>140</sup>. En 1543, seigneur de Vattetot, il se rend acquéreur de la seigneurie de Vinemesnil (aujourd'hui Annouville-Vilmesnil), l'augmente par des achats de terres et rend aveu au roi de cette terre, d'Angerville et « autres lieux »<sup>141</sup>. Après un aveu rendu au nouveau roi en juin 1547, il achète en mai 1548 le fief du Bosc-Jourdain<sup>142</sup>. En 1553, il fait encore un échange de terres et, en 1564, il en acquiert de nouvelles<sup>143</sup>.

<sup>134</sup> J'ai ébauché l'étude de ce dossier lors de mon DEA (PAGAZANI 2002, p. 120-125).

<sup>135</sup> BnF, Cabinet d'Hozier n° 23 (dossier Bailleul), cité dans HOCHMANN 1992, note 10.

<sup>136</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, *Catalogue de la noblesse de Rouen*, t. II, fol. 64, cité dans HOCHMANN 1992, note 11.

<sup>137</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 E 1/279, tab. Rouen : acte du 22/02/1533 (n. st.) ; BnF, Carrés d'Hozier, fol. 163v.-164v. ; FRONDEVILLE 1953, p. 514.

<sup>138</sup> FRONDEVILLE 1953, p. 514.

<sup>139</sup> Bertrand est attesté à cette charge du règne de François I<sup>er</sup> au règne de François II : *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup> VIII*, n° 3072 (acte de 1539) ; AN, P 266/2, fol. IIIICXLI, cités dans HOCHMANN 1992, notes 14 et 17 ; *Catalogue des actes de François II I*, n° 1849.

<sup>140</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, Fonds Bailleul (non inventorié) : échange de terres passé à Angerville, 5/10/1541 ; BnF, Carrés d'Hozier, fol. 163v.-164v. : don du roi en remerciement des services de Bertrand, 21/10/1541, cité dans HOCHMANN 1992, note 14.

<sup>141</sup> BnF, Carrés d'Hozier, fol. 163 v.-164 v., cité dans HOCHMANN 1992, notes 16 et 21.

<sup>142</sup> AN, P 266/2, fol. IIIICXLI : aveux des « terres de Vilmenil, Angerville et autres lieux », cité dans HOCHMANN 1992, note 17 ; Arch. dép. Seine-Maritime, 2 E 1/78, répertoires des fiefs nobles (1500-1600) : référence de la vente du Bosc-Bourdain à Bertrand, 3/05/1548.

Mais il manque à cette ascension la construction d'un nouveau logis seigneurial qui matérialiserait d'évidence la qualité du maître des lieux. A partir de 1564, Bertrand est appelé « seigneur de Bailleul » ou « seigneur du lieu ». Autrement dit, il vient de changer le nom de sa terre par le nom de sa famille. Suivant Hochmann, c'est sans doute à cette époque, entre 1560 et 1564, qu'il faut placer la construction du bâtiment principal<sup>144</sup>. En 1567, Bertrand, toujours sans enfant pour lui succéder, fait une donation à son neveu Robert, le fils aîné de son frère cadet Nicolas, du tiers de tous ses biens et le désigne comme son héritier légitime ; il décède en 1570<sup>145</sup>.

### **Description générale et analyse archéologique**

Le domaine actuel est bordé par deux routes, d'Annouville à Saint-Maclou-la-Brière, au sud (la départementale D 11), de Grainville-Ymauville à Limpville, à l'ouest (la départementale D 10). L'ancien logis seigneurial et tous les bâtiments de dépendance qui l'accompagnent, d'aspect hétérogène, datent d'époques diverses, notamment du XIX<sup>e</sup> ou du début du XX<sup>e</sup> siècle comme l'indique leur parement en briques industrielles. Des bâtiments anciens, il ne reste aujourd'hui que le logis seigneurial, une chapelle, un colombier, deux granges et deux petits pavillons du XVIII<sup>e</sup> siècle.

#### *L'enclos seigneurial*

L'ensemble manorial de Bailleul semble avoir été l'objet de nombreux remaniements. Aussi son étude nécessite-t-elle une analyse archéologique des bâtiments subsistants et une analyse des documents iconographiques à notre disposition.

Située à proximité du logis seigneurial, largement reprise, la chapelle se compose d'une nef et d'un chœur orienté, qui est une adjonction du XIX<sup>e</sup> siècle (fig. 88). Les deux baies qui percent le mur gouttereau sud de la nef, constituées de pierres lisses et sciées, sont certainement des percements de cette campagne de travaux : le mur gouttereau était certainement fermé de ce côté (vers la basse-cour) à l'origine. Le mur pignon ouest fut aussi très remanié au XIX<sup>e</sup> siècle, puisque toutes les pierres de sa grande porte et l'accolade qui la surmonte sont également lisses et sciées. Cette grande porte doit être récente, et la petite porte qui s'ouvre au nord est sans doute l'accès primitif (fig. 89) : l'arc en anse de panier et l'ébrasement constitué d'une doucine relativement plate sont caractéristiques des années 1510-1520.

Le colombier de plan circulaire, isolé dans la basse-cour – une grande parcelle (env. 250 x 130 m.) où sont d'autres bâtiments de dépendance plus récents –, présente une porte dont l'encadrement en pierre muni d'une doucine permet de placer sa construction dans les mêmes années que la chapelle (fig. 90 et 91)<sup>146</sup>.

Quatre documents iconographiques montrent à quel point l'enclos seigneurial a évolué depuis le XVI<sup>e</sup> siècle : chacun d'eux témoignant d'un état du manoir différent des autres. Ce sont un dessin aquarellé de la collection Roger de Gaignières (1702) (fig. 77), un plan terrier du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle (fig. 80), un plan terrier avec une vue à vol d'oiseau du troisième quart du XVIII<sup>e</sup> siècle (fig. 81), et le plan cadastral dit napoléonien (1826)<sup>147</sup>.

---

<sup>143</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, Fonds Bailleul (non inventorié) : échange du 6/09/1553 ; Arch. dép. Seine-Maritime, Fonds Bailleul (non inventorié) : vente d'une terre par Jean d'Auberville à « noble homme Bertrand de Bailleul, seigneur du lieu, Beaubourdin, Rufosse [...] » passée au « manoir seigneurial dudit seigneur de Bailleul », 5/05/1564, cités dans HOCHMANN 1992, notes 27-28.

<sup>144</sup> HOCHMANN 1992, p. 244.

<sup>145</sup> BnF, Carrés d'Hozier, fol. 163v.-164v., cité dans HOCHMANN 1992, note 18.

<sup>146</sup> Au-dessus de la porte, deux pierres furent insérées au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'une porte un écu avec des armes mi-parties très effacées surmontées d'une couronne de marquis, l'autre une inscription : « *Carolus de Bailleul - ANNO DOMINI 1780* ».

<sup>147</sup> BnF, Est. Va 76 (dessin aquarellé Roger de Gaignières) ; Coll. part. : plan terrier s.d. ; Arch. dép. Seine-Maritime, Fonds non classé du chartrier de Bailleul, plan terrier, s.d. (fin XVIII<sup>e</sup>) ; Arch. dép. Seine-Maritime, 3 PP 660, plan cadastral ancien : Angerville-Bailleul (1826).

Ces trois documents ont un point en commun : les bâtiments s'organisent autour de deux cours disposées perpendiculairement : la cour, avec le logis seigneurial, à peu près orientée selon un axe ouest-est, la basse-cour, avec les dépendances agricoles, orientée selon un axe nord-sud.

Le dessin de Gaignières, qui représente la cour, montre le logis seigneurial isolé dans un enclos cerné par un mur auquel sont adossés divers bâtiments de dépendance et une chapelle – il s'agit de la chapelle encore en place. L'état délivré par le dessin correspond donc aux observations qu'on a pu faire de la chapelle et il nous montre pourquoi le mur gouttereau sud de la chapelle était fermé à l'origine : il s'agissait du mur de clôture de la cour. On retrouve la même organisation sur les plans terriers du XVIII<sup>e</sup> siècle, excepté que le plan terrier le plus récent figure des grilles, et non des bâtiments de dépendance, qui entourent le logis seigneurial (fig. 81). De ce côté, la cour seigneuriale semble avoir encore été modifiée par la suite puisque sur le plan cadastral ancien y figuraient de grands jardins. Entre la date du dessin de Gaignières et la date à laquelle a été fait le plan terrier le plus récent, on a donc abattu les dépendances adossées à l'enclos de la cour principale pour mettre en place des grilles : c'est le dernier état, délivré par le cadastre ancien.

Tous les plans terriers concordent sur un point : le logis seigneurial isolé dans la cour a une orientation différente par rapport à elle ; à l'intérieur de cette cour, des parterres de gazon et un grand bassin en eau qu'encadrent de chaque côté des haies d'arbustes sont au contraire orientés par rapport au bâtiment principal. On a donc deux groupes d'éléments distincts : la cour avec ses murs de clôture contre lesquels sont adossés les bâtiments (dont la chapelle et une grange) d'une part, le logis seigneurial, les parterres, le bassin d'eau et les haies d'arbustes d'autre part. Cette observation suggère que la maison seigneuriale, strictement orientée (ses pavillons d'angle correspondent aux points cardinaux), fut implantée à l'intérieur d'une cour préexistante, orientée différemment. Pour atténuer cette différence, on a donc traité la cour de telle sorte qu'elle donne l'impression d'être réglée sur le bâtiment principal. C'est cette impression générale qu'a retenue le dessinateur de Gaignières : il représente un ensemble seigneurial régulier. Ce n'est que plus tard, après le dernier plan terrier (quatrième quart du XVIII<sup>e</sup> siècle) et avant le plan cadastral ancien (1826) que l'on a réglé l'environnement de l'ensemble seigneurial, en abattant la plupart des vieilles dépendances et en orientant un nouveau et vaste jardin sur la demeure principale. Partant de cette dernière remarque, on peut également déduire que toutes les parcelles dont l'orientation diffère de celle du logis seigneurial sur le plan cadastral napoléonien sont anciennes. De fait, si on ne prend en compte que ces parcelles anciennes, une organisation proche de celle délivrée par les plans terriers les plus anciens et le dessin de Gaignières apparaît : la partie de la cour où est le logis seigneurial (à l'ouest) ceinturée par un mur de clôture, cantonné par quatre petits pavillons carrés et qui renferme un vaste parc boisé. On peut aussi en déduire que l'enclos représenté par le dessinateur de Gaignières était beaucoup plus grand que le dessin le figure. Ce n'est d'ailleurs pas là le seul écart avec la réalité que s'est autorisé le dessinateur : en plus de l'aspect régulier donné à l'ensemble seigneurial, il a placé le colombier près de la demeure – on l'a dit, il est en réalité dans la basse-cour – et l'église paroissiale près de la cour – elle est située à plus de cinq cents mètres de là. Il est clair que le dessinateur a voulu régulariser un ensemble qui ne l'était pas, représenter le colombier et la chapelle paroissiale (trop éloignés du logis, ils ne devaient pas normalement figurer sur le dessin), montrer le parc dans son entier. On comprend très bien les raisons de ces changements : le dessinateur a voulu donner à voir la maison seigneuriale (hors d'échelle), l'ampleur du domaine et les éléments essentiels liés aux privilèges du seigneur de Bailleul – le droit de colombier et le droit de patronage sur l'église paroissiale. Mais pour le reste, nous avons vu que le dessin est certainement fiable dans la mesure où il figure bien les différents éléments présents (logis

seigneurial, chapelle, petits bâtiments de dépendance, enclos de la cour seigneuriale et du parc, celui-ci cantonné par de petits pavillons carrés).

Un autre point doit être signalé. Les plans terriers du XVIII<sup>e</sup> siècle et encore le plan cadastral ancien de 1826 figurent un vaste jardin potager et un verger en bordure de la cour au nord, clos par de hauts murs (encore en place) et accessibles depuis celle-ci par une porte et le chemin traversant la cour du nord au sud. Cette disposition est certainement primitive ; elle semble attestée (ainsi que la qualité des fruits qu'on y cultivait), en 1677 :

[...] nous nous pourmenasmes derechef, dit Antoine Morel en 1677, dans le parterre [du jardin potager] ou nous mangeasmes des abricots quoyque bien avant dans la saison des pesches pommes, Et dans le verger ou il y a quantité de pommiers ce sont les vignes de ce pays la dou il retire ou dailleurs le meilleur cidre que nous ayons beu dans tout le voyage [...] <sup>148</sup>.

Mais il n'est pas dit qu'il s'agit là des seuls jardins présents sur le domaine au XVI<sup>e</sup> siècle. Une chose intrigue, qui a probablement à voir avec l'emplacement du jardin primitif : une gravure de Claude Sauvageot figure la maison seigneuriale bordée sur la cour par un petit fossé et un garde-corps, disposition vraisemblablement copiée du dessin de Roger de Gaignières qui les montrent<sup>149</sup>. En effet, ce fossé n'est visible ni sur les plans terriers ni sur le plan cadastral ancien. Cette disposition, on doit le reconnaître, est assez peu vraisemblable et peu cohérente : on comprend mal comment le perron semi-circulaire représenté, qui correspond au perron actuel, aurait pu franchir le fossé. En revanche, les plans terriers s'accordent sur une disposition différente, mais plus cohérente : un garde-corps, qui part des pavillons antérieurs du bâtiment principal et forme une grande exèdre, ferme la cour à l'ouest pour établir une séparation dans la cour entre l'espace où se dresse le logis et le reste de la cour (fig. 79 et 81). En outre, ce garde-corps semble réglé sur les parterres de gazon et les haies d'arbustes à l'intérieur de la cour. Le plan cadastral ancien ne figure pas le garde-corps en forme d'exèdre mais montre qu'une séparation de la cour avec l'espace où se dresse le logis, un jardin d'agrément à ce moment, subsistait encore au début du XIX<sup>e</sup> siècle. De plus, cette séparation part exactement des pavillons antérieurs de la maison, là où était le garde-corps au XVIII<sup>e</sup> siècle. Partant, il est tentant de voir dans cette partition de la maison seigneuriale entre cour et jardin un aménagement ancien, si ce n'est primitif. Cette hypothèse se trouve également soutenue par la comparaison avec Fleury, qui présente plus d'une analogie avec Bailleul : son plan massé cantonné de pavillons était autrefois bordé sur trois côtés par un jardin, lui-même séparé de la cour par une clôture (fig. 300)<sup>150</sup>. Mais ce n'est pas tout. Une analyse plus fine des plans terriers, auxquels il faut ajouter des plans du sous-sol et du rez-de-chaussée du logis à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, et un examen de ces niveaux révèlent une autre disposition, qui non seulement confirme l'emplacement d'un jardin autour du logis au XVI<sup>e</sup> siècle mais révèle aussi des aménagements plus complexes encore.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle (fig. 78 et 79), deux perrons donnent accès au logis seigneurial, l'un semi-circulaire en façade principale, l'autre bordant le côté gauche (sud) donnant accès à une petite terrasse que rejoignent deux petits escaliers placés dans les pavillons – la terrasse, le petit perron et les escaliers dans les pavillons ont tout l'air d'avoir été ajoutés après coup<sup>151</sup>. Ce qui étonne, c'est le nombre des marches de ces escaliers : le perron d'entrée ne comporte que sept marches tandis que le perron du côté gauche en comporte quatre auxquelles s'ajoutent les

---

<sup>148</sup> MOREL 1677, p. 16-17.

<sup>149</sup> SAUVAGEOT 1869 III, 13 planches.

<sup>150</sup> Voir la notice n° 24 (Fleury-la-Forêt).



dix marches des petits escaliers dans les pavillons, soit le double pour atteindre le même niveau intérieur. Qu'en déduire ? On ne voit qu'une seule explication : le niveau du jardin autour du logis était plus bas que celui de la cour de sept marches, soit environ 1,40 m ou 1,50 m. Une autre disposition confirme ce constat. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, deux ailes ont été bâties, chacune flanquant l'un des petits côtés du bâtiment principal. Or, le premier niveau de ces ailes est ouvert par des arcades sur le jardin (fig. 82a). De plus, dans l'aile droite, on a logé à ce moment une petite cour (couverte), avec un puits, qui est de plain-pied avec le jardin et la cuisine du premier niveau du bâtiment principal. On comprend donc que le logis était autrefois environné sur trois côtés par un jardin plus bas que le sol de la cour pour offrir de meilleures vues aux habitants sur les parterres depuis les fenêtres du bâtiment. De plus, ces parterres pouvaient être vus depuis la cour formant terrasse de ce côté, bordée par le garde-corps (fig. 83). Un dernier point doit être évoqué sur ce jardin : les bâtiments qui bordent cette partie de la cour autour du logis et que figure le dessin de Gaignières (fig. 77). Si les bâtiments représentés à droite de la maison seigneuriale ont un aspect hétérogène, ceux visibles à gauche constituent au contraire un ensemble homogène, en équerre pour fermer deux côtés de la cour, couvert par une toiture continue en tuiles et ouvert par des portes et fenêtres régulièrement percées et alternées. Ces caractéristiques sont celles d'un portique de jardin, ainsi à Anet et Gaillon (fig. 84). Il n'est guère douteux que ce portique était autrefois continu, bordant les trois côtés du jardin, et fut ensuite en partie modifié, avant la venue du dessinateur de Gaignières (1702).

Où était l'entrée de la cour au XVI<sup>e</sup> siècle ? Il est assez peu vraisemblable qu'elle était placée dans l'axe, face au logis : de ce côté, le dessin de la collection Gaignières montre un mur de clôture fermé et les deux pavillons encore en place qui encadrent la grille représentée sur le plan terrier de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle sont datables de ce siècle. Reste les deux accès que figure le dessin de Gaignières : à gauche, au sud, l'entrée depuis la basse-cour, à droite, au nord, l'entrée depuis une parcelle rectangulaire en herbe, fermée sur les côtés par de hauts murs de clôture. Cet accès, qui rejoint Bénarville et la route de Rouen, est sans conteste l'entrée principale que nous recherchons. L'entrée par une parcelle herbagée, bordée de hauts murs et formant un dégagement devant le portail d'entrée se voit à Martainville et au Bourgtheroulde, le chemin qui traverse la cour ou la basse-cour devant l'enclos du logis se retrouvent à Martainville encore et à Beaumont<sup>152</sup>.

### *Le logis seigneurial*

Le bâtiment principal, de plan carré (env. 17,5 x 17,5 m), double en profondeur, est cantonné de pavillons rectangulaires aux angles (fig. 92). Il comprend aujourd'hui un sous-sol partiellement enterré, un rez-de-chaussée, un étage carré et un étage sous combles. Comme l'a justement souligné M. Hochmann, bien qu'il se présente aujourd'hui homogène, sans irrégularité, sans changement de parti, cet édifice a subi au XVIII<sup>e</sup> siècle des transformations importantes, qui ont elles-mêmes été effacées par une campagne de restauration menée par l'architecte Cuvillier entre 1869 et 1884<sup>153</sup>. Malgré ces deux campagnes de travaux, ce que nous voyons aujourd'hui est assez fidèle à l'état ancien, à la réserve des deux façades latérales.

La distribution, comme les élévations extérieures, a subi d'importants changements, qui, aujourd'hui, rendent bien difficile sa compréhension. Une fois encore, les plans terriers viennent à l'appui de l'analyse, car y figurent le plan au rez-de-chaussée du bâtiment avant les deux campagnes de travaux des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles (fig. 78

---

<sup>151</sup> L'installation de ces petits escaliers latéraux a commandé la destruction des latrines autrefois situées à cette place dans les pavillons (ils sont encore en place dans les deux autres pavillons sur les plans terriers) tandis que de nouvelles latrines sont créées de chaque côté du petit perron de la terrasse.

<sup>152</sup> Voir les notices n° 8 (Beaumont), n° 14 (Bourgtheroulde) et n° 36 (Martainville).

<sup>153</sup> HOCHMANN 1992, tout particulièrement p. 249-253. Je remercie ici tout particulièrement Elisabeth Wallez pour m'avoir communiqué des documents relatifs à Cuvillier et aux travaux menés à Bailleul.

et 79) ; s'y ajoutent deux plans (sous-sol et rez-de-chaussée) du bâtiment principal à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (fig. 82).

Au centre de la façade principale (sud-est), un avant-corps annonce clairement l'entrée et la distribution de l'édifice (fig. 92). En haut d'un perron d'une dizaine de marches aujourd'hui, la porte d'entrée ouvre en effet sur un vestibule voûté, dans le prolongement duquel l'architecte a placé l'escalier rampe sur rampe. Celui-ci définit ainsi avec le vestibule un axe médian de chaque côté duquel étaient encore placées au début du XIX<sup>e</sup> siècle deux pièces (la cloison entre les deux pièces à droite et leurs plafonds ont été supprimés par Cuvillier pour créer un *hall* à l'anglaise). Grâce aux plans terriers, la fonction de la pièce ouest, au fond du vestibule à gauche de l'escalier, est clairement identifiable comme une petite cuisine par son voûtement et la présence de placards muraux et d'un escalier descendant au sous-sol (où sont d'autres pièces de service et de stockage)<sup>154</sup>. La fonction des trois autres pièces du niveau est plus difficile à définir : leurs dimensions et le nombre de leurs ouvertures sont identiques. De fait, la salle, que l'on distingue habituellement des autres pièces parce qu'elle est la plus éclairée et la plus grande, ne peut être localisée immédiatement. Le plan terrier délivre cependant un élément de réponse : la cloison et ses deux poteaux (ils portent les poutres du niveau), qui séparent les deux pièces au nord, n'est pas raccord avec les murs de refend. On est en droit de s'interroger sur son existence à l'origine, d'autant qu'il est fort probable que, comme souvent, la salle fut divisée au XVIII<sup>e</sup> siècle. D'ailleurs, ne serait-ce pas cette disposition d'origine qui aura inspiré Cuvillier au XIX<sup>e</sup> siècle pour créer un *hall* de ce côté ? Si la *grande salle* était ainsi disposée, d'un rapport un sur deux comme à l'habitude, on pouvait y accéder directement par le vestibule. Reste la dernière pièce du niveau (au sud), qui demande là encore un examen du plan terrier (fig. 79). Sur celui-ci figurent distinctement un passage reliant cette pièce à la cuisine et un autre petit escalier montant à l'étage depuis la pièce : le dessinateur a représenté des marches (pour figurer que le passage porte au-dessus de l'escalier de la cuisine ou qu'il est placé sous l'escalier montant à l'étage ?) mais aussi deux portes qui se font face. Ce passage se voit également sur le plan de Sauvageot de 1867 (les petits escaliers ont disparu). La pièce, comme la *grande salle*, d'accès direct depuis le vestibule et connectée à la cuisine a les caractéristiques d'une *sallette*.

Aux niveaux supérieurs, l'escalier rampe sur rampe et son palier commandaient les pièces, sans doute au nombre de quatre à ce niveau : des chambres, chacune avec ses dégagements dans les pavillons – selon toute vraisemblance une garde-robe de plan carré, éclairée par deux demi-croisées et un oculus, et un cabinet (un retrait) plus petit éclairé seulement par un oculus<sup>155</sup>. Une autre pièce, située au-dessus du vestibule du rez-de-chaussée, était peut-être une petite chapelle ou un oratoire (à peu près orienté à l'est), selon une disposition déjà vue dans bon nombre d'édifices du XVI<sup>e</sup> siècle, tels Martainville, Fontaine-le-Bourg, Tilly<sup>156</sup>.

## Conclusion

L'examen des bâtiments de dépendance et de plusieurs documents iconographiques atteste que le logis fut édifié dans un ensemble déjà construit : la chapelle et le colombier datent l'un et l'autre des années autour de 1520 ; le logis visible sur le dessin de Gaignières, à gauche de la cour, est sans nul doute l'ancien logis seigneurial, en ruine en 1826 (cadastre ancien) et maintenant disparu – il est exactement dans l'axe de la basse-cour, au fond d'elle, avec, à proximité, la chapelle et le colombier, dont la porte ouvre dans sa direction suivant une disposition

<sup>154</sup> Le sous-sol comprend une grande cuisine au nord, un fournil à l'ouest (avec fours à pain et à pâtisserie dans le massif de maçonnerie sous la deuxième volée de l'escalier rampe sur rampe) et deux caves au sud et à l'est (fig. 87a).

<sup>155</sup> Des conduits rectangulaires se voient dans les pavillons sur les plans terriers : il s'agit certainement de conduits de fosses d'aisance.

<sup>156</sup> Voir les notices n° 26 (Fontaine-le-Bourg), n° 36 (Martainville) et n° 49 (Tilly).

habituelle. Ce logis, placé au fond de la basse-cour, devait être autrefois bordé en façade postérieure par un jardin, clos de hauts murs. Bertrand de Bailleul a bouleversé cette organisation manoriale.

L'intervention a sans doute consisté à créer une nouvelle cour dans l'enclos du jardin, où Bertrand fait dresser sa nouvelle demeure seigneuriale. L'ancienne cour devient ainsi une simple basse-cour, rejetée sur le côté du nouvel ensemble. Ce changement important témoigne d'une volonté de hiérarchiser clairement les fonctions : la cour et les éléments d'agrément et d'exercice de la chasse (jardins, parc à gibier) d'une part, la basse-cour et ses bâtiments de dépendance d'autre part. Dans le même temps, l'enclos de l'ancien jardin est en effet retraité pour devenir une cour : les murs sont bordés par des bâtiments (écuries, grange), excepté à l'ouest – là où se dresse le logis neuf – où ils sont abattus pour ouvrir la cour sur un jardin créé en léger contrebas. Dans cette cour, des parterres de gazon et des haies d'arbustes réglés sur le nouveau logis et un garde-corps contribuent à régulariser l'ensemble. Mais l'architecte de Bailleul a traité de manière exceptionnelle ce garde-corps, pour théâtraliser l'accès au bâtiment principal (fig. 83) : il lui a donné la forme d'une exèdre monumentale, qui n'est pas sans rappeler les exèdres de la cour du Château neuf de Saint-Germain-en-laye de Delorme ainsi que le projet d'agrandissement de Chenonceau par Jean Bullant (fig. 85 et 86). Cette nouvelle organisation offre ainsi l'avantage de solenniser l'arrivée au logis.

Le plan et la distribution du logis, l'architecte de Bertrand de Bailleul les a calqués d'un édifice plus ancien, bien connu en Normandie : Martainville, construit à l'extrême fin du XV<sup>e</sup> siècle (fig. 473 et 478)<sup>157</sup>. Pour le plan : il s'agit d'un édifice massé, double en profondeur, cantonné par quatre tours circulaires aux coins (des pavillons à Bailleul). Pour la distribution : il s'agit au rez-de-chaussée des mêmes *grande salle*, *sallette* et cuisine (mais interverties droite-gauche), commandées par une *allée* (un vestibule à Bailleul). A la différence du modèle, toutefois, l'escalier de Bailleul n'a pas été placé dans une tour hors-œuvre mais dans-œuvre. Ces quelques petites différences distributives mises à part, l'emplacement des fenêtres, des cheminées, l'extrême régularité du plan où toutes les chambres ont les mêmes dimensions et comportent le même nombre d'annexes, y compris celle du seigneur, ne changent pas et démontrent, une fois encore, la grande nouveauté de ce parti apparu à Martainville près de 60 ans plus tôt.

Néanmoins, par son aspect extérieur, Bailleul s'écarte radicalement de son modèle (fig. 92). Comme à Chenonceau également inspiré de Martainville<sup>158</sup>, les toits parallèles du corps remplacent le toit unique. Et le répertoire décoratif gothique est abandonné pour celui plus avancé de la Haute Renaissance, dans la suite des formules fixées à Acquigny<sup>159</sup>. On retrouve les chaînes de pierres harpées aux fenêtres et aux angles, l'arête de ceux-ci laissée visible, les triglyphes placés à l'aplomb des chaînes dans la frise qui couronne l'entablement et le décor sculpté uniquement utilisé en partie centrale et en parties hautes (portique central et lucarnes).

Quelques variations et inventions, toutefois, sont perceptibles. En premier lieu, l'architecte de Bailleul a préféré mettre l'accent sur les horizontales en faisant saillir exagérément les bandeaux qui réunissent les appuis de fenêtres. Par ailleurs, comme au Louvre et à Vallery, les chaînes de pierres ne sont pas continues mais interrompues par un entablement, aux premier et deuxième étages, qui règne au niveau de l'allège des fenêtres et des lucarnes, correspondant à l'ordonnance de l'avant-corps médian. Celui-ci est un portique d'ordres superposés : les ordres grecs, dorique, ionique, corinthien, pour la première fois maîtrisés en Normandie suivant

---

<sup>157</sup> Voir la notice n° 36.

<sup>158</sup> PAGAZANI 2006.

<sup>159</sup> Voir la notice n° 1.

les règles<sup>160</sup>, reprenant en mineur (à l'échelle du bâtiment) la formule des avant-corps d'Anet par Delorme (1546-1552), du Louvre par Lescot (1546-1555) et d'Ecouen attribué à Goujon (avant 1547 ?). Bailleul s'en écarte, cependant, par des colonnes non jumelées et des entablements continus, sans ressaut au droit des colonnes. Par ailleurs, l'entablement, complet à l'avant-corps, est seulement suggéré pour l'arrière-corps (le décor de triglyphes et métopes disparaît), comme si les pierres étaient simplement épannelées. L'idée est peut-être empruntée au corps d'entrée d'Anet. Quant aux portes et fenêtres munies d'un chambranle mouluré à crossettes sur lequel sont comme agrafées des pierres lisses qu'encadre le portique, elles s'inspirent des fenêtres extérieures de Vallery et plus encore de la porte sur cour des Tuileries (fig. 96)<sup>161</sup>. Le décor des lucarnes de Bailleul est d'ailleurs assez proche de celui du palais commencé par Delorme en 1563 (fig. 97). Les membres verticaux cannelés à la manière d'un pilastre, sont engainés, comme pris à la base dans un cordon que l'on aurait resserré pour rétrécir la largeur du fût ; ce pilastre, coiffé d'un élément saillant à godrons simulant le chapiteau d'un nouvel ordre, est surmonté d'une corniche ressautant au droit du pilastre et ornée d'un motif en frise, très proche de celui de la base des pilastres engainés des Tuileries (fig. 98). Ces singularités, exemptes de l'académisme vitruvien, rappellent les mutilations et les transgressions héritées de Michel-Ange, et suivies par Delorme<sup>162</sup>.

Alors que les datations longtemps avancées variaient fortement<sup>163</sup>, M. Hochmann a situé la construction du logis au cours des années 1560 (avant 1564), et l'attribue à Bertrand de Bailleul. Si aucun document ne confirme cette datation, il a cependant rassemblé assez d'informations pour établir un faisceau de preuves qui la rende très vraisemblable. On peut cependant encore l'affiner : la présence des nombreuses petites canonnières dont le logis est muni atteste une construction après les premiers troubles majeurs survenus dans la province (1562) et l'analyse stylistique du bâtiment le place comme un contemporain du chantier des Tuileries (à partir de 1563) ; la construction est sans doute terminée au moment de la donation par Bertrand de Bailleul à son neveu (1567).

---

<sup>160</sup> L'ensemble est surmonté d'un édicule moins large que le portique et peu canonique – il n'est pas sans rappeler l'édicule surmontant l'hôtel Cabu à Orléans (1548).

<sup>161</sup> Visible sur les gravures d'ANDROUET DU CERCEAU II (1579). Notice des Tuileries dans PEROUSE DE MONTCLOS 2000, p. 233-237.

<sup>162</sup> PEROUSE DE MONTCLOS 2000, en particulier p. 197.

<sup>163</sup> Michel Hochmann (1992, p. 239) a fait très précisément le point sur les différentes datations proposées.

## 8. BEAUMONT\* (Eure).

Bourneville, canton de Quillebeuf.

*Fig. 99 à 108.*

**Date :** 1573-1581 (chronogrammes)

**Commanditaires :** Pierre Le Normand et Claude de Quincampoix (monogramme)

**Etat actuel :** logis disparu ; bâtiments de dépendance en place

**Cl. M.H. :** édifice inscrit MH en 1996.

A l'écart de la commune de Bourneville, à peu de distance de la vallée de la Seine et de la forêt de Brotonne, sur les terres arables du plateau se dresse un ensemble relativement bien conservé de bâtiments de dépendance de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Ce domaine, aujourd'hui appelé « ferme de Beaumont », correspond à l'ancienne seigneurie de ce nom.

### Le fief de Beaumont

A la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, les fiefs mitoyens de Beaumont et de La Bataille, assis sur la paroisse de Bourneville, appartiennent aux de La Heuse, qui semblent avoir succédé à la famille de Beaumont. Mais peu après, les fiefs de La Bataille et probablement de Beaumont et de Tournetot passent par alliance à Aubery Doullé, qui, au sortir de la guerre, en 1447, les revend à Nicolas Le Normand, premier veneur et franc-jureur de la forêt de Brotonne<sup>164</sup>. Lui succède à cette charge héréditaire son fils, Guillaume, puis, en 1538, Jean. Cette année là, ce dernier rend en effet aveu au roi de ses trois quarts de fief de haubert mouvant de Pont-Audemer : Beaumont, La Bataille et Tournetot, et, quatre ans plus tard, pour le fief de Vincelottes, proche d'Auxerre<sup>165</sup>. Ce seigneur disparaît dans des circonstances tragiques en 1551, assassiné par un nommé Nicolas du Tellier, mandaté par un gentilhomme normand, Etienne de Gouvis, sieur de La Mare. Ce règlement de compte laisse sa veuve Adrienne Dorival seule avec ses deux enfants mineurs, Pierre (v. 1545-1582) et Françoise, à la tête des fiefs de Beaumont, La Bataille, Jaulges et Vincelottes<sup>166</sup>. Plus tard, Pierre fait une brillante carrière dans l'armée : guidon puis enseigne dans les compagnies de La Mailleraye (1563-1566), de Brissac (1567) et de Mayenne (1573), il est fait chevalier de l'ordre de St-Michel et gentilhomme de la Chambre du duc d'Anjou (28 août 1573). La même année (2 janvier), il est nommé maître des Eaux et Forêts en Normandie. Sans doute majeur en 1566, Pierre a hérité des fiefs de son père et a épousé cette année là Claude de Quincampoix (10 février)<sup>167</sup>.

La décision de rebâtir sur le fief principal de Beaumont date selon toute vraisemblance du moment où la carrière de Pierre connaît son apogée, en 1573, ou peu après : c'est à lui que nous devons les bâtiments actuels sur lesquels figurent les chronogrammes 1573 et 1581, respectivement, à l'une des tourelles d'angle et au colombier. Mais en 1582, Pierre, qui a participé financièrement et activement à l'armement d'une flotte de guerre, meurt au côté de Philippe Strozzi dans une bataille navale au large des Açores<sup>168</sup>. Veuve et certainement endettée, Claude de Quincampoix se voit contrainte de vendre le fief de Tournetot à Jean du Quesne. Beaumont reste dans la famille Le Normand jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, au moment où Jacques Le Normand meurt ruiné : ses biens sont alors vendus. Un aveu daté du 30 mars 1686 nous apprend la teneur du domaine non fieffé :

<sup>164</sup> CHARPILLON et CARESME I (1867), p. 536-537 ; PENNA 1994. Les Le Normand portent : *D'azur à 2 girons d'or mis en chevron au chef d'argent, chargé de 3 couronnes de gueules.*

<sup>165</sup> *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup> VI*, n° 21.559 (acte du 19/12/1538) et n° 22.318 (acte du 24/02/1542, n. st.) ; BERANGER 1907, p. 234.

<sup>166</sup> *Catalogue des actes d'Henri II V*, n° 8417 : acte non daté (1551).

<sup>167</sup> VINDRY 1901, p. 169, n° 6.

<sup>168</sup> BREARD 1889, p. 234 et suiv.

[...] le domaine non fieffé conciste au manoir seigneurial, ediffié de plusieurs maisons à divers usages, colombier, mesure plantée et enclose de murs de bauge, contenant viron sept acres de terres [env. 3,85 ha], aveque le nombre de LXXV acres [41,25 ha] de terres en labour ou viron et cinq acres [2,75 ha] de bois de haute fustaye et advenues le tout s'entretenant en une seule piece et joignant l'un l'autre autour de lad. maison, [...] <sup>169</sup>.

Outre la charge de premier veneur et franc jugeur de la forêt de Brotonne, il faut relever parmi les droits attachés à ce fief celui de prendre du bois à bâtir et réparer le « chasteau et meterye dud. lieu de Beaumont », la coupe de deux arpents de bois pour le chauffage et de prendre « sans payer aucune chose » le « caillou » (du silex), le sablon et l'argile <sup>170</sup>.

### **Description et analyse**

Compris dans un vaste clos mesure où se dressent des bâtiments agricoles et un logis plus récents (essentiellement des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles), les vestiges de l'ancien manoir de Beaumont se limitent aujourd'hui à un ensemble régulier de bâtiments agricoles bordant les trois côtés d'une basse-cour rectangulaire axée est-ouest – le bâtiment principal et le jardin ont disparu (fig. 99).

Les bâtiments de dépendance s'appuient sur des murs de clôture en brique (rehaussées de motifs en briques vernissées noires : croix de David, étré sillons, cœurs, losanges), chaînés de jambes de pierre à intervalles réguliers. L'aile nord abrite les granges avec, à son extrémité occidentale, un cellier, l'aile orientale une remise pour les charrettes et des stabulations, et l'aile sud sans doute les anciennes écuries. De ce côté, le mur de clôture se poursuivait vers l'ouest pour relier le colombier, placé à l'écart mais dans l'axe (fig. 108). Sans doute abattu au XVIII<sup>e</sup> siècle, il n'en reste que les arrachements de chaque côté du colombier <sup>171</sup>. Cet édifice massif, de plan circulaire, qui possède les mêmes caractéristiques que les murs de clôture, avait également un rôle défensif grâce aux deux canonnières à ébrasement ovale taillé à redans dont il est muni : elles protégeaient les abords au sud (fig. 106). D'ailleurs, le système défensif de la basse-cour n'était pas limité à ces seuls éléments. Il était complété par deux pavillons carrés aujourd'hui en partie dérasés, qui cantonnent les ailes à l'est, munis de petites canonnières du même type (fig. 103 et 104). A cela s'ajoutait aussi probablement un élément de défense au centre de l'aile orientale, là où était l'entrée principale du manoir : des traces d'arrachements se voient aux murs de chaque côté de l'entrée actuelle et le faible diamètre des ouvertures de tir des pavillons (pour des armes à feu légère d'une portée limitée, qui ne devait pas excéder vingt mètres) le suggèrent.

Hormis les rustines en briques industrielles et les ouvertures percées au XIX<sup>e</sup> siècle, ces bâtiments agricoles ont fait l'objet de remaniements à diverses époques. Les portes des granges ont été agrandies, certaines cloisons en pans de bois supprimées, le soubassement de l'aile nord refait à neuf sur la presque totalité de sa longueur. Plus important : l'examen de l'aile nord révèle la présence d'une grange, plus ancienne (F. Epaud la date du XIII<sup>e</sup> siècle <sup>172</sup>), qui fut intégrée dans l'ensemble créé au XVI<sup>e</sup> siècle (fig. 101 et 108). De fait, on observe encore aux deux extrémités de la grange les vestiges de croupes en queue de pie et les mortaises laissées par les deux cloisons en pans de bois des pignons qui la fermaient. Toutefois, si la cloison occidentale fut supprimée peut-être dès le XVI<sup>e</sup> siècle, la cloison opposée fut conservée. Elle servait alors de séparation à un couloir desservant, pour la défense du manoir, le pavillon nord-est depuis la cour (la porte extérieure qui lui donnait accès est encore en place).

<sup>169</sup> Arch. dép. Seine-Maritime 2 B 432, pièce n° 22, fol. 66v.

<sup>170</sup> Arch. dép. Seine-Maritime 2 B 432, pièce n° 22, fol. 67v.

<sup>171</sup> Un petit chronogramme gravé sur une pierre de l'arrachement le suggère.

<sup>172</sup> Communication orale.

Reste la question des abords et du bâtiment principal, vraisemblablement détruit au XVIII<sup>e</sup> siècle et dont rien ne subsiste. Certaines observations, le plan cadastral ancien et un rapport de sondages archéologiques menés en 1994 permettent toutefois d'avancer quelques hypothèses<sup>173</sup>.

D'abord, il faut savoir qu'en Normandie la porte du colombier s'ouvre habituellement en direction du logis seigneurial<sup>174</sup>. C'était certainement le cas à Beaumont, ce que suggèrent également l'orientation de la basse-cour et les substructions de bâtiments anciens (logis médiéval ?) datant sans doute des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles localisés dans ce secteur lors de sondages archéologiques<sup>175</sup>. Le bâtiment principal se dressait à l'ouest de la basse-cour, dans l'axe de l'entrée principale, peut-être à proximité du logis seigneurial antérieur détruit (fig. 99). Par ailleurs, le plan cadastral ancien figure un chemin d'accès au nord et une entrée dans la basse-cour de ce côté. A cet endroit et plus loin vers l'ouest, un mur de clôture à l'alignement de l'aile de dépendance nord a la particularité de former en plan plusieurs ressauts, ce qui suggère la présence de pavillons : deux pavillons protégeaient un chemin d'accès au nord et un troisième plus à l'ouest, qui cantonnait peut-être l'angle nord-ouest de l'enclos où était le bâtiment principal. La parcelle fermée par ce mur, qui s'étend plus à l'ouest encore, était peut-être le jardin, dans la continuité de l'enclos du logis. Mais rien n'est moins sûr.

## Conclusion

Au cœur des guerres de Religion mais, surtout, de la plus belle décennie économique du siècle pour la province<sup>176</sup>, Pierre Le Normand et Claude de Quincampoix décidèrent de construire à partir de 1573 un nouvel ensemble manorial à Beaumont, leur fief principal. (Leur chiffre entrelacé se voit à la corniche du colombier.) L'intervention ne consistait pas uniquement à offrir une meilleure défense au domaine. Il s'agissait aussi de régulariser le manoir, en conservant toutefois une partie des bâtiments anciens. On retrouve en cela un souci dont Philibert Delorme se fit l'écho<sup>177</sup>. L'ancienne grange, conservée, fut intégrée aux nouveaux bâtiments. Le manoir s'organisa dorénavant sur deux axes : un axe est-ouest, avec la basse-cour, la cour du logis et, peut-être, le jardin ; un axe nord-sud, qui traverse la basse-cour devant l'enclos du logis. Cette organisation, qui certes n'est pas nouvelle (elle se voit dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle à Martainville), n'en demeure pas moins révélatrice d'une volonté, plus prégnante en Normandie au cours de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, de régulariser l'ensemble manorial. De plus, avec ses « petits forts » carrés aux angles et son colombier intégré au système de défense, le manoir de Beaumont fait inmanquablement penser aux modèles gravés peu après par Androuet du Cerceau<sup>178</sup>.

---

<sup>173</sup> Arch. dép. Eure 3 PL 945, plan cadastral par Girard (1824) ; PENNA 1994.

<sup>174</sup> PAGAZANI 2002, p. 43-44. Cette observation faite lors de mes précédentes recherches m'a permis depuis, par exemple, de localiser l'ancien logis seigneurial du Val d'Arques et, partant, de dater le nouveau logis, encore en place (PAGAZANI 2005c).

<sup>175</sup> PENNA 1994, p. 22.

<sup>176</sup> GOUJARD 2002, p. 153.

<sup>177</sup> DELORME 1567, fol. 65r.-v.

<sup>178</sup> ANDROUET DU CERCEAU 1582.

**9. LE BEC-CRESPIN (Seine-Maritime).**  
Saint-Martin-du-Bec, canton de Criquetot-l'Esneval.  
*Fig. 109 à 118.*

**Dates de réparation :** 1503-1507 (documents)  
**Commanditaires :** Louis de Brézé et Catherine de Dreux (documents)  
**Dates de reconstruction :** s.d. [peu après 1579]  
**Commanditaires :** s.n. [Nicolas Romé et Isabeau de Hanivel]  
**Etat actuel :** logis, colombier, quelques bâtiments de dépendance en place  
**Cl. M.H. :** édifice inscrit MH en 1952.

Implantée au creux de la vallée où coule la Lézarde et à la lisière d'un bois situé sur le coteau, l'ancienne baronnie du Bec est presque à égale distance des deux bourgs qui portent son nom : Saint-Martin-du-Bec au nord, Notre-Dame-du-Bec au sud (fig. ). Encore de nos jours, les bâtiments sont sur une plate-forme rectangulaire (env. 45 x 37,5 m) cantonnée de tours et bordée de fausses braies et de douves alimentées par la rivière (fig. 109).

### **Histoire**

Jeanne Crespin apporte en dot la baronnie du Bec à Pierre de Brézé à la fin de la guerre de Cent Ans<sup>179</sup>. Pierre, comte de Maulévrier, est alors capitaine de Louviers (1444), de Rouen (1449-1465), et grand sénéchal de Normandie (1451-1461, 1464-1465), charge qui est rétablie en sa faveur par le roi<sup>180</sup>. Tué à la bataille de Montlhéry, il est inhumé le 20 juillet 1465 à la cathédrale de Rouen. Sa veuve conserve l'usufruit du Bec jusqu'à sa mort en 1473, date à laquelle son fils Jacques, qui occupe les fonctions de capitaine de Rouen (1465-1466) et de grand sénéchal de Normandie (1465-1476), en hérite<sup>181</sup>. Après avoir tué sa femme, Charlotte de Valois, fille naturelle de Charles VII et d'Agnès Sorel et sœur de Louis XI, Brézé est mis en prison par ordre du roi et tous ses biens sont confisqués. Le 6 octobre 1481, le roi octroie pourtant le comté de Maulévrier et les baronnies du Bec et de Mauny à Louis, le fils aîné de Jacques<sup>182</sup>. Pour recouvrer l'ensemble de ses biens et de ses charges, Jacques doit attendre la mort de Louis XI : à partir de 1483, il est nommé maréchal héréditaire de Normandie (jusqu'en 1485) et grand sénéchal de Normandie (jusqu'à sa mort)<sup>183</sup>. C'est de cette époque (1484-1487) que datent les premiers travaux documentés au Bec-Crespin. Signe des temps (après les affres de la guerre de Cent Ans), il s'agit avant tout de remettre en état le domaine (on répare les anciens moulins et la couverture des bâtiments, on édifie un four et un nouveau moulin) et d'assurer la sécurité du château (par la mise en place de nouvelles portes et d'un pont-levis, avec les serrures nécessaires)<sup>184</sup>.

A la mort de Jacques en 1490, Louis de Brézé (†1531) hérite de son père ses domaines et ses charges, auxquelles s'ajoutent celles de réformateur général de Normandie (1490-1517) et de lieutenant-général du roi en Normandie (1512-1515)<sup>185</sup>. Dès 1491, et jusqu'en 1507, Louis mène des travaux au Bec-Crépin. En 1491-1492, il fait réparer à nouveau les moulins et construire une maison pour loger le capitaine de la baronnie<sup>186</sup>. En 1495-1496,

<sup>179</sup> Revenus du comté de Tancarville pour l'année 1495, transcrits et publiés dans DEVILLE 1834, p. 361.

<sup>180</sup> DUPONT-FERRIER 1942-1966, III, p. 350, IV, p. 254 et V, p. 226.

<sup>181</sup> *Id.*, IV, p. 256 et V, p. 226.

<sup>182</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 424, pièce n° 27, fol. 62 v. ; DUPLESSIS 1740, p. 213.

<sup>183</sup> DUPONT-FERRIER 1942-1966, t. IV, p. 264 et p. 258, t. V, p. 227.

<sup>184</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 1 ER 1597 : Compte de Jean de Pimont pour les années 1484-1485 et 1486-1487 (le compte de l'année 1485-1486 est perdu).

<sup>185</sup> DUPONT-FERRIER 1942-1966, t. IV p. 250 et 262 ; Arch. dép. Seine-Maritime, 7 J 2 : contrat de mariage d'Anne de Brézé (10/10/1490).

<sup>186</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 1 ER 1588 : Compte de Jean de Pimont pour l'année 1491-1492.



le pont-levis et sa partie dormante sont refaits à neuf<sup>187</sup>. En 1505-1506, une nouvelle tour est édifée pour loger la prison ; on refait également la chaussée<sup>188</sup>. Mais à côté de ces travaux destinés, une fois encore, au bon fonctionnement de la baronnie, d'autres concernent la partie résidentielle, qui semble avoir été négligée jusque là. Entre 1503 et 1507, Louis de Brézé veille à pouvoir séjourner agréablement au Bec : les jardins sont clos de murailles ; on fait réparer la couverture et le parement de la « grant maison », tandis que de « grandes étables » (des écuries) sont édifées dans la cour ; de nouvelles menuiseries sont installées aux fenêtres et aux portes du logis, qui, dans le même temps, est remeublé (couchettes, dressoirs)<sup>189</sup>.

Plus tard, en 1514, Louis de Brézé épouse en secondes noces l'illustre Diane de Poitiers, dont il a deux filles : Françoise, qui épouse Robert de la Marck, chambellan du roi, maréchal de France, capitaine des Cent Suisses de la garde du roi, et Louise, qui se marie avec Claude de Lorraine, pair et grand veneur de France. Françoise, qui a hérité du Bec, le vend à son beau-frère Claude de Lorraine en 1561. Celui-ci porte pourtant un intérêt mesuré à la baronnie, qu'il baille à ferme pour six ans contre 2 000 l.t. par an, à condition pour le fermier « d'entretenir les couvertures du chasteau et du colombier a pied, les maisons des trois moulins de platrage et maçonnerie, de labourer la terre convenablement, d'entretenir et faire garder la garenne, [...] de querir une chambre ustencillée aud. chasteau, une estable a chevaux aud. sieur bailleur ou a autres officiers de mond. seigneur quand il viendra aud. lieu du Bec et querir lict et linge et ne sera tenu a la nourriture dud. sieur bailleur »<sup>190</sup>. Le second fils de ce dernier, Charles de Lorraine, duc d'Aumale, pair et grand veneur de France, lui succède, mais se voit contraint par lettres patentes d'Henri III en date du 3 janvier 1579 de vendre la seigneurie à un maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du roi, Nicolas Romé, sieur de Fresquiennes, d'une famille de parlementaires rouennais en pleine ascension<sup>191</sup>.

Conseiller au parlement de Rouen (à partir de 1567), Nicolas se marie en 1569 à Isabeau de Hanivel, fille de Robert de Hanivel, écuyer, seigneur de la Chevalerie, et de Marie de Quintanadoine, et veuve de Nicolas Puchot, sieur de Belbeuf. A l'avènement d'Henri III, il connaît une faveur marquée auprès du nouveau souverain. Le 23 janvier 1575, il achète la charge de maître des Requêtes de son Hôtel et, moyennant 600 écus d'or, il obtient de lui des lettres de noblesse<sup>192</sup>. De même, il obtient du roi des lettres patentes pour l'acquisition de la baronnie du Bec-Crespin. La vente, au prix de 72 000 l.t., a lieu le 12 janvier 1579 devant les notaires du châtelet de Paris<sup>193</sup>. En 1580, le roi donne à Nicolas des lettres patentes pour le rétablissement de la haute justice de la baronnie et avant 1585 le nomme finalement conseiller de son Conseil privé<sup>194</sup>. Notre nouveau seigneur du Bec-Crespin meurt en 1590 ; il est inhumé à Saint-Herbland de Rouen. Une fondation de messes lui est assurée dans l'église de Saint-Martin-du-Bec<sup>195</sup>. La famille Romé possède le Bec jusqu'à la Révolution<sup>196</sup>.

Si des travaux d'aménagements ont lieu au Bec entre 1484 et 1507, aucun document, aucun chronogramme ne permet toutefois de préciser la date de construction du logis actuel et de ses dépendances, qu'on ne pourra fixer que sur des critères internes.

---

<sup>187</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 1 ER 1588 : Compte de Jean de Pimont pour l'année 1495-1496.

<sup>188</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 1 ER 1598 : Compte de Jean Oursel pour l'année 1505-1506.

<sup>189</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 1 ER 1598 : Compte de Jean Oursel pour l'année 1505-1506, s'étendant de 1503 à 1507.

<sup>190</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 1 ER 1590.

<sup>191</sup> Sur la famille Romé, voir : DEWALD 1981 ; DECULTOT 1970 ; FRONDEVILLE 1953, p. 422-433 ; MAURICE 1937.

<sup>192</sup> DECULTOT 1970, p. 55. Il écussonnait : *D'azur au chevron d'or, accompagné de deux étoiles d'or en chef et d'une belette de même passant en pointe.*

<sup>193</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 424, pièce n° 27, fol. 62 v. ; FRONDEVILLE 1953, n° 58 ; FRONDEVILLE 1960, n° 186.

<sup>194</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 1 ER 1590 (mentions des lettres patentes données par le roi à Fontainebleau le 1/10/1580 pour le rétablissement de la haute justice de la baronnie ; mention du titre de conseiller du roi en son conseil privé).

<sup>195</sup> DECULTOT 1970, p. 55.

<sup>196</sup> SOULANGE-BODIN, 1929, p. 68-71.

## Description générale et analyse archéologique

### *L'enclos seigneurial*

L'entrée de la plate-forme se fait au sud par un châtelet constitué d'un corps carré flanqué sur les côtés de deux tours semi-circulaires – ces trois éléments sont couverts par un toit unique – et cantonné d'une tour d'escalier sur la cour (fig. 113 et 115). Le bâtiment principal, ancien corps de logis seigneurial (fig. 117), se trouve au fond de la cour, au nord, et un bâtiment de dépendance, une remise à charrettes (fig. 116), est à gauche, à l'ouest. Ces trois édifices – châtelet, logis seigneurial et remise – forment un ensemble homogène de murs en moellon équarri sur lesquels se détachent des panneaux, des bandeaux horizontaux, des chaînes harpées à bossages et des frontons en brique rouge, silex noir et pierre blanche. A l'angle sud-ouest de la plate-forme se trouve le colombier constitué de moellons équarris.

Cependant, l'examen du châtelet révèle un aspect originel différent de son état actuel. Couronné d'un grand fronton cintré (le tympan est occupé par un cartouche bûché où figuraient les armes du seigneur) posé sur des consoles espacées formant mâchicoulis, le corps du châtelet était autrefois muni d'un pont-levis qu'atteste la présence d'une feuillure au rez-de-chaussée, pour le tablier, et de deux enrayures à l'étage, pour les flèches (fig. 113). De la fenêtre de l'étage, seul le carreau supérieur droit est réel, les autres étant fictifs : il s'agit d'un mur peint en noir. A cet endroit, le défoncé du mur, le meneau, les chaînes de pierres harpées, la plate-bande et la grille de protection en fer contribuent à renforcer l'effet d'une grande fenêtre (fig. 114). De toute évidence, on a voulu donner au châtelet un aspect civil, avec une grande fenêtre feinte et la polychromie des matériaux utilisés, tout en conservant les signes militaires d'une demeure noble, avec des mâchicoulis, des fossés et un pont-levis. Au contraire, côté cour, le châtelet est ouvert par de grandes fenêtres, une croisée surmontée d'une lucarne et une demi-croisée surmontée d'un œil de bœuf, qui éclairent les pièces à feu du corps (fig. 115).

En outre, le châtelet n'était pas l'édifice isolé actuel. Des traces de reprises<sup>197</sup> attestent que des courtines d'une hauteur équivalente au niveau du rez-de-chaussée du châtelet le reliaient aux tours qui cantonnent la plate-forme au nord-est et au sud-ouest ; la base du mur à droite de la cour (à l'est) est encore visible. La cour était donc autrefois entièrement close de hauts murs<sup>198</sup>.

A l'intérieur de la cour seigneuriale, on trouve également un bâtiment de plan rectangulaire, isolé au sud de la cour, ouvert à l'est par une grande porte charretière en anse de panier et au nord par des portes en plein-cintre, surmontées soit de portes en forme de lucarnes, soit d'oculi (fig. 116). Le rez-de-chaussée de ce bâtiment servait certainement de remise pour les attelages et aussi d'écuries, tandis que le niveau de comble servait de grenier – les portes qui l'ouvrent permettaient de monter directement le fourrage depuis la cour.

Le second bâtiment est la tour située au sud-ouest de la cour manoriale. Ouverte par des portes donnant aujourd'hui sur le vide, elle était autrefois commandée par un bâtiment disparu. Percé de petites ouvertures sur son pourtour et d'une porte, couvert d'un toit en poivrière surmonté d'un épi de faîtage représentant une colombe, le dernier niveau servait de colombier.

Le troisième bâtiment est l'ancien logis seigneurial situé en fond de cour (au nord).

---

<sup>197</sup> La différence d'appareillage et la présence de chaînes en pierre isolées les distinguent clairement.

<sup>198</sup> Les aveux rendus par les seigneurs du Bec semblent confirmer nos observations puisqu'en 1612, le manoir est décrit comme « fermé tout à l'entour de murailles environnées de fossés profonds et pleins d'eau, avec pont-levis, tourelles et forteresses » (aveu cité dans SOULANGE-BODIN 1929, p. 68-71) ; en 1672, « le chateau [est...] fermé et murailles, environné de profonds fossez pleins d'eaux, vivier, avec pont-levis » (Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 424, pièce n° 25).

### *Le logis seigneurial*

De plan rectangulaire allongé (env. 22,5 x 10 m.), le bâtiment principal est flanqué de deux pavillons, à l'est et à l'ouest, eux-mêmes cantonnés par une tour aux angles nord-est et nord-ouest de la plate-forme (fig. 111 et 117). D'aspect homogène du côté de la cour, il présente cependant quelques caractéristiques, qui suggèrent des remaniements ou une construction étalée dans le temps des différents corps dont il se compose.

Le corps central comprend en effet un rez-de-chaussée et un premier étage à surcroît surélevés par un étage de soubassement à demi-enterré côté cour. Les pavillons et les tours ont un rez-de-chaussée plus haut, couvert directement par un toit ; le premier niveau des pavillons, qui correspond au sous-sol du corps central, est ouvert sur une cour anglaise ; et le corps central est couvert par un toit à demi-croupes, tandis que les pavillons et les tours le sont par un toit brisé.

Par ailleurs, la façade sur cour du corps de logis est divisée en huit travées de fenêtres, une sur deux pourvue de lucarnes passantes. Ces fenêtres, pour partie en briques industrielles et en pierres au grain serré, ont été refaites au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>199</sup>. Aujourd'hui dépourvues de meneaux et de traverses, elles l'étaient déjà certainement au XVI<sup>e</sup> siècle, seulement munies de meneaux en bois comme les fenêtres du châtelet. Au rez-de-chaussée, leurs appuis furent descendus, ce qui a entraîné l'interruption des motifs décoratifs horizontaux qui ornent la partie inférieure. A première vue, les pavillons sont identiques, avec un décor du même esprit côté cour. Toutefois, côté douves, leurs murs et ceux des tours sont en moellon équarri enduit et leurs fenêtres ont un encadrement en brique claire (fig. 111). Ces remarques suggèrent que les pavillons étaient, à l'origine, entièrement en moellon équarri, puis qu'ils furent recouverts d'un parement du côté de la cour, pour être unis au corps central et aux autres bâtiments du manoir. La façade postérieure du corps central est encore différente de ceux-là : les murs, en moellon équarri recouvert d'un enduit, présentent des fenêtres encadrées de chaînes de pierres harpées. Seul le grand perron au centre reprend le panneautage de tables de la façade principale ; il dessert la fausse braie (élargie de ce côté), sans doute un petit jardin d'agrément au XVI<sup>e</sup> siècle (fig. 109 et 111).

Parce que je n'ai pas eu l'autorisation de visiter l'intérieur, la distribution primitive du logis seigneurial échappe en grande partie. Pourtant, l'analyse croisée de vues anciennes et récentes des façades permet d'avancer quelques hypothèses. La porte d'entrée du logis ouvre sur la cage d'un escalier à rampes droites en bois. Celui-ci desservait à droite la *grande salle* (signalée par les trois travées groupées en façade postérieure) d'où il était possible, par une porte-fenêtre et le grand perron, de descendre au jardin (fig. 111). La *grande salle* commandait certainement un logis au-delà, composé d'un minimum de trois pièces (une à l'extrémité du corps central, une dans le pavillon, une dans la tour), dans lesquelles on serait tenté de voir la suite habituelle chambre, garde-robe, cabinet. De l'autre côté, faut-il y voir la même suite de pièces, en mineure (avec une *sallette* au lieu d'une salle) ? Les pièces de service étaient certainement à l'étage de soubassement. Mais rien de cela n'est assuré.

### **Conclusion**

Tous s'accordent à dire que le Bec est un ancien château-fort et, malgré l'absence de sources, certains se sont risqués à le dater : Cochet date l'ensemble des bâtiments du XV<sup>e</sup> siècle, Bunel et Tougard du XVI<sup>e</sup> siècle, Soulange-Bodin et Seydoux, plus prudents, du Moyen-âge<sup>200</sup>.

Au terme d'une analyse archéologique sommaire (je n'ai pu voir l'intérieur des bâtiments), il paraît en effet vraisemblable que les tours qui cantonnent la plate-forme et le châtelet d'entrée soient des éléments réemployés

<sup>199</sup> Les travaux de « restauration » datent de 1847 (LE GOFFIC 1893).

<sup>200</sup> COCHET 1871, col. 103 ; BUNEL et TOUGARD 1877, p. 130-131 ; SOULANGE-BODIN II (1929), p. 68-71 ; SEYDOUX 1983, p. 21 et 1987, p. 22-23.

ou en partie refaits d'un ensemble seigneurial plus ancien. Aucun document ne venant lever le voile sur la datation, seul l'emploi du moellon équarri, qui caractérise bon nombre d'édifices du XIII<sup>e</sup> et du XIV<sup>e</sup> siècle, apporte pour l'instant un élément de réponse sur ce point.

Tous s'accordent également à dire que les bâtiments ont fait l'objet, soit de campagnes de construction successives, soit d'une reprise générale des bâtiments, soit encore qu'un seul des bâtiments fut rebâti. Là encore, la datation proposée varie selon les auteurs : « à la Renaissance » et « au XVI<sup>e</sup> siècle » emportent les suffrages (Bunel et Tougard, Le Goffic, Soulange-Bodin) ; Seydoux place la reconstruction des bâtiments dans les années 1600 et l'attribue à Nicolas Romé ; Babelon date le châtelet d'entrée de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>201</sup>. Sur ce point, une brève analyse archéologique du bâti atteste qu'une importante campagne de travaux a effectivement touché les bâtiments, qui présentent un décor polychrome (en silex, pierre calcaire et brique) de tables, de bandeaux et de chaînes harpées : le châtelet d'entrée fut rhabillé ; la remise à charrettes fut (re)construite et le logis seigneurial fut en partie reconstruit et intégré à des éléments plus anciens. Faute de n'avoir pu voir l'intérieur du bâtiment, on ne peut pas restituer sa distribution primitive de manière sûre. En revanche, on peut dire que les caractéristiques de ces bâtiments, avec leurs chaînes harpées, leurs fenêtres à meneaux en bois, leurs frontons cintrés ou triangulaires, suggèrent une datation de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, d'autant que la composition de la façade sur cour rappelle fortement le modèle XXV du *Livre d'architecture [...] pour seigneurs, gentilshommes et autres qui voudront bastir aux champs* de Jacques Androuet du Cerceau (Paris, 1582 ; fig. 118)<sup>202</sup>. Mieux, la façade postérieure semble être une copie, en mineur, de celle du château d'Ollainville, la « maison de plaisance » d'Henri III en Ile-de-France (fig. 111 et 112)<sup>203</sup>. On est donc tenté d'attribuer l'importante campagne de rhabillage et de reconstruction à Nicolas Romé, qui, je le rappelle, connut la faveur du souverain. Romé aurait engagé les travaux peu après avoir acquis la baronnie en 1579, à la fois pour matérialiser son ascension sociale et restaurer des édifices en mauvais état afin d'en faire une « maison aux champs » agréable. D'ailleurs, si ce n'était la grande distance avec Paris, on serait tenter de voir dans le Bec-Crespin l'un des édifices du groupe des « maisons aux champs » de la couronne francilienne construites par des créatures du roi dans ces années, tels Fresnes, La Grange-le-Roi, Graville, Ormesson, Pont-Chartrain, Wideville, Thoiry<sup>204</sup>.

Certainement désaffectée depuis la guerre de Cent Ans, restaurée au début du XVI<sup>e</sup> siècle, la baronnie est un lieu de villégiature, non une résidence permanente pour les Brézé et les Lorraine qui possèdent, par ailleurs, de nombreux autres domaines (cette fonction de villégiature attribuée au Bec-Crespin remonte sans doute à fort longtemps). La campagne que mena Nicolas Romé ne changea donc pas fondamentalement la vocation de la baronnie. En revanche, les anciens bâtiments furent largement repris, non seulement rhabillés comme le châtelet et la « grant maison » déjà réparés par Brézé, mais aussi redistribués, comme on peut le supposer. Malheureusement, cette campagne, contrairement à celle du début du siècle, n'est pas documentée. Faute de documents et d'une analyse plus poussée, on ne peut en dire plus.

---

<sup>201</sup> BUNEL et TOUGARD 1877, p. 130-131 ; LE GOFFIC I, 1893, p. 457-460 ; SOULANGE-BODIN II (1929), p. 68-71 ; SEYDOUX 1983, p. 21 et 1987, p. 22-23 ; BABELON 1989, p. 734.

<sup>202</sup> ANDROUET DU CERCEAU 1582.

<sup>203</sup> Ollainville, Essonne, cant. Arpajon (détruit). Voir GRODECKI I (1985) p. 132-135 ; THOMSON 1990, p. 47-50 ; CHATENET 2002, p. 60-62 ; CHATENET 2006, p. 71.

<sup>204</sup> CHATENET 2006, p. 70.

## 10. BEUZEVILLE-LA-GRENIER (Seine-Maritime).

Beuzeville-la-Grenier, canton de Bolbec.

*Fig. 119 à 139.*

**Dates de construction du logis primitif :** s.d. [vers 1470-1480]

**Commanditaires :** s.n. [Thomas Selles]

**Dates de construction du logis Renaissance :** s.d. [vers 1550-1560]

**Commanditaires :** s.n. [Antoine Selles et Madeleine de Ravenel]

**Etat actuel :** logis principal en ruine, logis secondaire en état, colombier et bâtiments de dépendance en place

**Cl. M.H. :** édifice inscrit MH en 1930.

Laissé à l'abandon depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, le logis principal n'est aujourd'hui qu'une ruine. Le plan cadastral napoléonien et le plan dressé en 1933, les photographies anciennes et celles de l'Inventaire général prises en 1982 et les textes de Dardel et de Waren qui le décrivent avant sa ruine, permettent une étude avant sa totale disparition.

### Histoire

Comme le remarque Pierre Dardel dans sa monographie sur Beuzeville, le manoir ne se situe pas sur le huitième de fief de Beuzeville<sup>205</sup>, mais plutôt sur la vavassorie noble du même nom, limitrophe de ce huitième de fief, qui appartient également aux seigneurs de Beuzeville<sup>206</sup>.

La famille Selles y est implantée depuis au moins le XIV<sup>e</sup> siècle. Dans la seconde moitié du siècle suivant, c'est Thomas Selles († 1507) qui en est le détenteur, jusqu'en 1490. A cette date, il semble avoir délaissé le fief à son fils aîné, Jean, qui en rend aveu le 18 octobre et qui épouse Françoise de l'Isle, fille d'Yves, chevalier, seigneur de Puiseux et d'Archieuille, par contrat du 30 juin 1513. Il n'est plus seigneur de Beuzeville le 14 novembre 1538, car des aveux sont rendus à son fils aîné Antoine à partir de cette date<sup>207</sup>. Le 25 octobre 1542, au moment de son mariage avec Madeleine de Ravenel, fille d'Antoine, écuyer, seigneur de Rantigny, Fouilleuses et Chiremont, et de Jeanne de Brie, Antoine Selles est déclaré « escuyer, seigneur de Beuzeville, Pymont, Bretz et Saint-Vigor, demurant audit Beuzeville en pays de Caux »<sup>208</sup>. La future reçoit en dot le fief de Chiremont, mouvant de la seigneurie de Tartigny, et le fief de Bouville, mouvant de la seigneurie de Cagny, estimés 8 000 l.t., avec 3 000 l.t. en argent. Du mariage d'Antoine et de Madeleine naît une fille unique, Jossine.

Le 13 novembre 1559, peu avant la mort de son père<sup>209</sup>, Jossine Selles épouse René de Prie, d'une illustre famille : il est le fils d'Aymar, chevalier, seigneur de Montpoupon, de Lézillé, et autres terres, chevalier de l'ordre du roi, lieutenant général du roi de France en Touraine, Blésois et Vendômois, et de Charlotte de Rochefort<sup>210</sup>. Baron de Toucy et seigneur de Montpoupon, René de Prie est homme d'armes dans la compagnie du comte de Villars et écuyer d'écurie du roi Charles IX en 1566. En 1577, il est nommé chevalier de l'ordre du

<sup>205</sup> Puisque, dans l'aveu qu'il rend au roi pour ce fief en 1561, René de Prie dit n'y avoir aucune terre tenue en propre (DARDEL 1933, p. 77 ; Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 410, pièce n° 69 : aveu rendu par René de Prie, 14/02/1561 (n. st.).

Pierre Dardel a consacré à Beuzeville une importante monographie, qui offre une base de travail solide. D'autres petites études ont été publiées par la suite, mais la plupart reprennent l'histoire déjà établie, sans rien y ajouter de nouveau.

<sup>206</sup> BEAUCOUSIN 1891, p. 195-196. Jean Selles possède les deux fiefs en 1503.

<sup>207</sup> Selon DARDEL 1933, p. 36, Jean est mort avant le 14/04/1529, car un aveu serait rendu à Antoine à cette date. Cette assertion est peu vraisemblable pour deux raisons. La première tient aux faits qu'Antoine rend aveu au roi pour Beuzeville le 21/09/1539 – aveu vérifié au bailliage de Caudebec le 7/12/1541 (AN P. 287<sup>3</sup>, pièce IIIc XXV et P. 286<sup>1</sup>, pièce LXXIII) –, et que lui-même reçoit des aveux en 1538 et en 1544 (Arch. dép. Seine-Maritime, D 464) : ces deux faits suggèrent qu'Antoine est devenu seigneur du lieu vers 1538. La deuxième raison tient à ce qu'il existe une incohérence dans le discours de Dardel puisque, selon lui, Antoine est seigneur de Beuzeville au moins à partir du 13/04/1529, ce qui revient à dire qu'il était majeur à ce moment. Comme la majorité est fixée à 21 ans en Normandie, Antoine serait né avant ou en 1508, c'est-à-dire avant le mariage de son père en 1513. Or, selon Dardel lui-même, Jean ne s'est marié qu'une fois.

<sup>208</sup> BnF, Pièces orig. 2661, n° 59.058 (dossier Selles), pièce n° 4.

<sup>209</sup> Le 14/02/1561 (n. st.), René de Prie, époux de Jossine de Selles, « fille unique et héritière de feu Antoine de Selles », rend aveu pour la seigneurie de Beuzeville (Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 410, pièce n° 69), ce qui donne un *terminus ante quem* pour la mort de son père.

roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre. Autorisée par son mari le 26 février 1581, Jossine Selles fait la donation des biens immeubles qui lui appartenaient dans les bailliages de Caux et de Rouen, à René, Françoise, Madeleine, Charlotte, Anne et Louise de Prie, ses enfants mineurs. Elle meurt peu avant octobre 1596, son mari en 1605 – il est inhumé à Prie<sup>211</sup>.

### **Description générale et analyse archéologique**

Situé sur un plateau, Beuzeville-la-Grenier est à proximité de l'ancienne voie romaine de Lillebonne à Etretat et de la route de Bolbec à Fécamp (la départementale D 910). Les bâtiments sont sur une grande parcelle quadrangulaire, un vaste clos mesure (env. 230 x 200 m) à l'écart du village, orienté selon un axe nord-sud et bordé d'arbres de hautes futaies sur talus. Deux bâtiments principaux sont situés au sud du clos : l'un n'est plus qu'une ruine (fig. 124) ; l'autre, placé perpendiculairement par rapport au premier et à proximité, est encore habité (fig. 137-139). Par convention et pour les différencier, j'appellerai « logis principal » le plus grand des deux, en ruine, et « logis secondaire » le plus petit, encore habité.

#### *L'enclos manorial*

Appelée « cour d'honneur » dans l'état de section du cadastre ancien (1825), la grande parcelle où sont les bâtiments était d'un seul tenant (fig. 119). L'implantation des deux corps de logis, du colombier et d'une grange autour d'une mare suggère l'existence d'une seconde cour, qui n'est cependant pas matérialisée par un mur ou une haie. Une autre parcelle, plus petite, correspond à un jardin accessible par le logis principal.

Des bâtiments de dépendance représentés sur le plan cadastral ancien, il ne reste aujourd'hui que le colombier, un pressoir, trois granges, une étable et une remise à charrettes. Isolés, ils bordent la parcelle sans toutefois être intégrés à sa clôture. De plan circulaire, le colombier est en brique avec un soubassement en pierre et une assise en pierre, non saillante, placée à mi-hauteur. De plan en L, le pressoir est constitué d'assises alternées en pierre et en brique, sur un soubassement en pierre et silex ; ses portes, en pierre, sont couvertes par un arc surbaissé arasé (l'extrados de l'arc est plat). Il fut agrandi au XIX<sup>e</sup> siècle par une construction adossée contre son côté nord. Les granges et la remise à charrettes paraissent très remaniées : à l'angle sud-ouest de la parcelle, la grange dont les murs sont en silex raidis par des chaînes en pierre, présente, à l'ouest, des traces d'une porte charretière et d'une porte murées. L'étable, qui porte le chronogramme 1762, est en bois et torchis sur un soubassement en pierre. Hormis l'étable, il paraît difficile de dater ces bâtiments, qui n'ont pas de caractère particulier.

#### *Les logis seigneuriaux : le logis primitif*

De plan rectangulaire allongé (orienté nord-sud ; env. 30 x 6 m), le logis secondaire comprend un sous-sol, un rez-de-chaussée, un étage carré et un niveau de comble (un grenier) (fig. 138). Flanqué d'une tour d'escalier au milieu de sa façade postérieure (à l'est), il était cantonné d'une tour à l'angle sud-est (disparue), qui a laissé place à un pan coupé en brique et pierre différent des murs du logis en silex gris et en pierre (fig. 139).

Selon toute vraisemblance, l'intérieur du corps de logis<sup>212</sup> était primitivement divisé par trois murs de refend. Le plan cadastral ancien n'en montre que deux, mais la présence de deux portes jumelées (murées), à droite de la façade principale, suggère qu'un mur ou une cloison était disposée entre elles. La porte d'entrée du logis, au milieu de la façade, ouvrait, à l'origine, sur une grande pièce à feu, qui commandait vraisemblablement une pièce à gauche, au nord, et deux pièces à droite, au sud ; la même distribution se répétait sans doute à l'étage. La

---

<sup>210</sup> ANSELME VIII, p. 109 et suiv., et p. 120.

<sup>211</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, tab. Rouen, 19/10/1596 et 14/01/1596.

<sup>212</sup> Malgré mon insistance, la propriétaire m'en a refusé l'entrée.

grande pièce du rez-de-chaussée ouvrait également sur l'escalier principal situé dans la tour hors-œuvre de la façade postérieure. Pierre Dardel évoque un « large » escalier (sans doute aussi dans la tour postérieure) qui descend au sous-sol dans une grande pièce voûtée, à deux nefs séparées par une file de colonnes, qui correspond aux deux petites pièces méridionales du rez-de-chaussée : les soupiraux qui l'éclairent sont de ce côté<sup>213</sup>.

L'examen des élévations révèle une grande hétérogénéité du logis. La façade postérieure est en effet percée de fenêtres, qui datent de différentes époques : du côté gauche, les fenêtres du rez-de-chaussée et de l'étage paraissent plus anciennes avec deux chanfreins concaves adoucis aux angles supérieurs et à la jonction du meneau (disparu) ; tandis que du côté droit, les fenêtres ont un ébrasement à deux doucines séparées par un réglot (les meneaux ont disparu). L'examen de la façade principale permet de distinguer d'autres types d'encadrement de baies. A l'extrémité gauche, les deux fenêtres du rez-de-chaussée présentent un chanfrein concave et des moulures à bases prismatiques et listels se recoupant aux angles supérieurs de style gothique. Plus classique, la porte d'entrée du logis, surmontée de frontons triangulaire et cintré emboîtés, est munie d'un chambranle à crossettes sur lequel sont appliqués des pilastres toscans, dont le fût est à bossage un sur deux. Les autres baies de ce niveau, plus simples mais du même esprit, sont probablement contemporaines de la porte d'entrée : leur arc surbaissé et clavé possède une clef pendante. Le premier étage de la façade principale est encore différent : le mur y est en pierre de taille de moyen appareil, contrairement au rez-de-chaussée en petit appareil ; d'autre part, les fenêtres ont un encadrement identique aux fenêtres du logis principal ruiné, c'est-à-dire qu'une moulure bombée entre deux réglots forme le chambranle des fenêtres.

#### *Les logis seigneuriaux : le logis du XVI<sup>e</sup> siècle*

De plan rectangulaire allongé simple en profondeur (env. 30 x 7,5 m), cantonné de tourelles en encorbellement, le logis comprenait un rez-de-chaussée légèrement surélevé, un étage carré et un étage à surcroît (fig. 122 et 123).

La distribution du logis avant sa ruine est connue grâce à un plan du rez-de-chaussée publié par Pierre Dardel en 1933. Le logis s'articulait alors autour d'un vestibule qui desservait une pièce à droite, à l'ouest, et un escalier à rampe droite et moitié tournante à gauche, à l'est, ainsi que des petites pièces placées de ce côté. L'examen des ruines permet toutefois d'affirmer que la distribution originelle était différente.

Les deux murs de refend, qui délimitent le vestibule du rez-de-chaussée et les pièces supérieures, portent en effet des traces de reprises très nettes, qui sont de toute évidence celles laissées par la destruction des volées d'un escalier rampe sur rampe en pierre (le revers des marches était plat) : des arrachements, bouchés par des abouts de briques, forment des lignes obliques superposées, qui barrent alternativement, à chaque demi-étage, le mur de refend ouest et le mur de refend est. Cette hypothèse semble confirmée dans la mesure où l'escalier disparu représenté sur le plan de 1933 était certainement récent : les contremarches encastrées dans le mur gouttereau nord – leur emplacement y est visible – et la cage – une simple cloison – étaient en bois. A une date indéterminée, la création d'un escalier en bois a donc permis de dégager la cage de l'escalier primitif, que l'on a détruit afin de créer un vestibule au rez-de-chaussée et au premier étage, et une pièce à feu au deuxième étage. Du coup, la partie située à gauche (à l'est) de l'escalier primitif a également connu des réaménagements importants. On y a créé le nouvel escalier mais aussi, grâce à l'ajout de cloisons, toutes les petites pièces de ce côté. Autrement dit, une seule grande pièce occupait primitivement cette partie. La présence d'une cheminée en très mauvais état (maintenant sans hotte) semble confirmer mon propos : relativement large (env. 3,5 m), en

---

<sup>213</sup> DARDEL 1933, p. 96.

Pierre, au centre du mur pignon, avec des pieds-droits sculptés, c'est sans aucun doute la cheminée originelle. Une porte donnait directement accès à cette grande pièce depuis l'extérieur, à l'est, du côté de l'ancien logis seigneurial. Un oculus à cet endroit suggère qu'un tambour en menuiserie était placé là, pour éviter les courants d'air créés par l'ouverture de la porte donnant sur l'extérieur (fig. 123). La suite de l'examen du bâtiment révèle également que la cheminée de la pièce à droite du vestibule (à l'ouest), en brique et à petit foyer, fut installée après coup contre le mur pignon. Le fait que la souche de cheminée correspondante, en brique et peinte en blanc, soit différente des autres souches (originelles) en pierre blanche et couronnées d'un fronton cintré, confirme que la cheminée de la pièce est un ajout<sup>214</sup>. Comme cette pièce ne porte aucune trace d'une autre cheminée, on peut être sûr qu'il ne s'agissait pas d'une pièce à feu. Aux murs de la même pièce, on remarque encore des arcs en plein-cintre (deux à chaque mur, qui se rejoignent au centre), parfaitement maçonneries mais bûchés, et dont la présence ne semble pouvoir s'expliquer que par une voûte multipartite en pierre, qui couvrait autrefois la pièce, portée sur un pilier au centre de la pièce. L'examen du mur pignon de la pièce supérieure montre également de larges traces d'arrachements laissées par la destruction de deux piédroits d'une cheminée, sans doute primitive. Pour le reste, la présence d'une souche de cheminée (authentique) relativement épaisse (elle comporte sans doute deux conduits de cheminée) au mur de refend gauche de l'escalier suggère qu'une pièce supplémentaire occupait la partie orientale du logis au premier étage et au niveau sous combles. Tous ces réaménagements intérieurs ont eu des répercussions à l'extérieur, puisque la quasi totalité des fenêtres ont eu leur allège descendue (l'appui est lisse alors qu'autrefois un bandeau horizontal mouluré, régnaient sur tout le pourtour de l'édifice, en faisait fonction) et leur plate-bande remplacée par une nouvelle à claveaux arasés lors de la suppression du meneau. Ces travaux ont donc permis d'agrandir les fenêtres préexistantes et d'en percer de nouvelles pour éclairer les nouvelles pièces du logis.

Cette analyse et des photographies anciennes permettent de proposer la restitution de la distribution primitive du logis (fig. 121a) : en haut d'un perron semi-circulaire de quelques marches, la porte d'entrée du logis ouvrait, à l'origine, non sur un vestibule comme en 1933, mais sur la cage d'un escalier rampe sur rampe qui desservait tous les niveaux. Au rez-de-chaussée, la cage permettait soit d'aller au jardin par un passage traversant ménagé à côté de la première volée droite (et un petit escalier extérieur), soit d'entrer, à droite, dans une pièce sans cheminée et voûtée, sans doute un cellier, et, à gauche, dans la *grande salle*. Au premier étage, la distribution était sensiblement la même avec une *grande chambre* et sa garde-robe (situées au-dessus de la salle du rez-de-chaussée), avec deux cabinets dans les tourelles. Cependant, au-dessus du cellier du rez-de-chaussée, on trouvait une chambre munie d'une cheminée et de deux cabinets logés dans les tourelles (fig. 121b). L'étage sous comble avait sans doute la même distribution.

## Conclusion

L'absence de documents d'archives sur la construction de Beuzeville rend pour l'instant difficile la datation des corps de logis, qui ne repose donc que sur des critères stylistiques.

Le logis secondaire, assurément le logis le plus ancien, a connu plusieurs campagnes de travaux, comme en attestent les différents types d'encadrement des baies et les divers remaniements relevés. Situées du côté sud de la façade postérieure, les fenêtres les plus anciennes, à simple chanfrein concave et parfaitement appareillées avec les murs, datent la construction du logis de la décennie 1470. Le logis fut modifié par la suite, comme le prouvent certaines fenêtres au rez-de-chaussée de la façade principale, à moulures à listels et bases prismatiques,

---

<sup>214</sup> Cette souche, aujourd'hui disparue, est décrite précisément par DARDEL 1933, p. 91 note 1.



de l'extrême fin du XV<sup>e</sup> siècle. Ces nouvelles fenêtres correspondent sans doute à un réaménagement des pièces du logis, peut-être lorsque Jean Selles devint seigneur de Beuzeville, en 1490. Par la suite, sans doute au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, le manoir a connu une importante campagne de travaux.

Le premier trait marquant des travaux menés alors à Beuzeville tient au fait que le maître d'œuvre a gardé l'ancien logis seigneurial malgré sa vétusté et n'a visiblement pas cherché à bouleverser l'organisation du clos mesure. D'abord, il a placé le nouveau bâtiment principal à proximité de l'ancien pour réutiliser ce dernier qui sert désormais de bâtiment de service, le nouveau logis étant démuné d'offices et de caves. Ensuite, le nouveau et l'ancien logis sont disposés avec un colombier et une mare autour d'une cour, qui n'est pas matérialisée par un mur mais par une haie de clôture. Autrement dit, tous les éléments liés à une prérogative seigneuriale ont été réunis pour les différencier dans une zone circonscrite à l'intérieur même de l'enclos manorial. Le nouveau logis a été implanté au fond de cette cour, pour se donner ainsi à voir dès l'entrée, et perpendiculairement à l'ancien, pour régulariser l'ensemble. Dans le même esprit, le vieux bâtiment a été rhabillé en plaquant un parement en pierre de taille avec des moulures du même type que celles du nouveau logis.

L'emploi des matériaux et leur mise en œuvre trahissent la volonté de l'architecte de Beuzeville de rompre avec les traditions constructives normandes, de faire une œuvre résolument moderne, c'est-à-dire « à l'antique ». Délaissant l'usage additionné de la pierre et de la brique (ou du silex) habituellement privilégié pour la construction des maisons nobles de la province (comme au logis primitif de Beuzeville), il va utiliser la pierre de taille parfaitement équarrie, la brique, non visible, étant réservée à l'intérieur des murs, en remplissage<sup>215</sup>. Bien plus, les joints qui lient ces pierres sont d'une grande finesse, de 2 à 3 mm d'épaisseur, et d'une grande régularité, contrairement à ce que l'on peut voir dans les constructions antérieures de la région, où les joints, irréguliers, ont en moyenne 1 cm d'épaisseur. En cela, on retrouve des préceptes dictés par Philibert Delorme<sup>216</sup>. Non seulement pour lui, la pierre est la matière d'identification de l'architecture française, mais dans son *Instruction*, il se vante d'« avoir porté en France la façon de bien bastir », et notamment d'avoir « osté les façons barbares et grande commissures », c'est-à-dire les gros joints des appareils gothiques<sup>217</sup>. En haute Normandie, cet emploi de la pierre de taille et des joints fins tend à se généraliser à cette époque dans des édifices de qualité, tels Acquigny (1550-1557) et Bailleul (vers 1562-1567)<sup>218</sup>.

Un autre trait proprement nouveau renvoie de manière plus directe à l'architecture du maître français. A Anet, construit à partir de 1547<sup>219</sup>, Delorme utilise pour la première fois des bandeaux horizontaux réunissant les appuis des allèges, les plates-bandes et les traverses des fenêtres, ininterrompus sur toutes les faces des bâtiments (fig. 131)<sup>220</sup>. A Beuzeville, la citation au maître est d'autant plus évidente que l'architecte reprend pour la modénature des bandeaux le corps de moulures utilisé par Delorme au pavillon d'entrée d'Anet (bandeau médian) – un champ convexe encadré par deux réglets (fig. 130). Bien plus, il pousse l'idée des bandeaux continus plus loin, jusqu'à le systématiser : plutôt que d'encadrer les fenêtres par des chambranles à crossettes non moulurées comme à Anet, il encadre toutes les ouvertures, tableaux compris, par des bandeaux verticaux ininterrompus marquant aussi les travées. De fait, le résultat entre les deux édifices est très différent : plutôt que de différencier les bandeaux horizontaux et verticaux pour mettre l'accent sur les uns ou sur les autres,

<sup>215</sup> Ce que fait également Delorme (PEROUSE DE MONTCLOS 2000, p. 120-121).

<sup>216</sup> PEROUSE DE MONTCLOS 2000, p. 109 et 111-113.

<sup>217</sup> BLUNT 1963, p. 168-173 ; PEROUSE DE MONTCLOS 2000, p. 111-112.

<sup>218</sup> Voir les notices n° 1 (Acquigny) et n° 7 (Bailleul).

<sup>219</sup> PEROUSE DE MONTCLOS 2000, p. 254-275.

<sup>220</sup> GUILLAUME 2000, p. 240 et note 16.

l'architecte normand les a traités de manière identique, en faible relief, avec le même corps de moulures, afin d'obtenir un véritable quadrillage des façades. Malgré cela, elles paraissent encore constituées de travées. Selon l'usage français, les fenêtres sont très élancées parce qu'elles s'élèvent jusqu'au plafond des pièces et chaque travée est couronnée d'une lucarne, traitée différemment des fenêtres, se détachant sur le toit. Afin de garder une certaine unité, les fûts des pilastres encadrant les lucarnes ont un champ convexe, rappelant celui des bandeaux de la façade (fig. 126). Pour différencier encore les travées, l'allège des lucarnes est ornée de trophées, à la différence des trumeaux laissés nus. Comme pour les deux édifices les plus novateurs de la fin des années 1540, le Louvre et Anet, l'importance est donnée aux travées.

Autant qu'on puisse en juger, une autre disposition absolument nouvelle en Normandie apparaît à Beuzeville. Le logis seigneurial, placé sur un soubassement qui le surélève pour donner aux habitants du logis des vues sur le jardin placé au plus près<sup>221</sup>, donne accès directement au jardin grâce à un escalier rampe sur rampe traversant : un passage ménagé à côté de la première rampe traverse le logis et conduit à un petit escalier extérieur symétrique qui aboutit au jardin (fig. 121a)<sup>222</sup>. Cette solution est contraire à l'usage normand de disposer l'escalier dans une tour hors-œuvre, généralement placée à l'arrière du logis même si l'escalier est rampe sur rampe comme au Bus<sup>223</sup>. Ceci explique peut-être pourquoi cette solution n'est pas apparue plus tôt dans la province normande.

Comme cela a déjà été fait, on serait tenté d'attribuer la construction du nouveau logis seigneurial de Beuzeville à Antoine Selles († 1561). Celui-ci était en effet certainement attaché à la seigneurie possédée de longue date par ses aïeux et, grâce à la dot de sa femme (1542) et peut-être à une partie de l'héritage de son beau-père (décédé en 1549), il détenait un pécule assez important pour permettre une telle construction. Il n'y a là rien de décisif, surtout que des zones d'ombres subsistent sur la vie d'Antoine Selles. Toutefois, cette datation correspond assez avec les caractères stylistiques du bâtiment, notamment des lucarnes, à baies géminées surmontées de frontons triangulaires ou cintrés, qui eurent un franc succès au cours des années 1550<sup>224</sup>. Naturellement, cette datation et cette attribution restent hypothétiques en l'absence de documents.

Un dernier point doit être évoquer pour finir : en 1933, Pierre Dardel notait certaines ressemblances entre Beuzeville et Anet, mais il se refusait à attribuer le bâtiment principal de Beuzeville à Philibert Delorme<sup>225</sup>. Par la suite, d'autres auteurs n'ont pas eu ce scrupule et ont franchi le pas<sup>226</sup>. Récemment, Jean-Marie Pérouse de Montclos a écarté l'attribution de Beuzeville au maître<sup>227</sup>. Mon analyse, qui révèle de nombreuses analogies souvent très précises (et non remarquées par Dardel) entre Beuzeville et l'œuvre de Delorme, invite à reconsidérer une nouvelle fois l'attribution, mais rien dans la vie du commanditaire ne vient soutenir l'hypothèse d'un lien avec l'illustre architecte d'Henri II.

Par ailleurs, il faudrait répondre à deux questions que mes recherches n'ont pas résolues. La première : Comment un petit gentilhomme du pays de Caux, Antoine Selles, a-t-il réussi à marier sa fille Jossine au fils d'un personnage aussi important qu'Aymar de Prie ? La deuxième : Quel lien de parenté – s'il existe – unit la famille de Ravenel dont est issue Madeleine, l'épouse d'Antoine Selles, à Jean de Ravenel, qui fut le gouverneur d'un

---

<sup>221</sup> Cette disposition est peut-être apparue en Normandie à Tilly : voir la notice n° 49.

<sup>222</sup> La nouveauté de ce parti et sa fonction ont été analysées par MIGNOT 1985, p. 55.

<sup>223</sup> Voir la notice n° 16 (Le Bus).

<sup>224</sup> Je remercie Monique Chatenet de m'avoir fourni ce renseignement.

<sup>225</sup> DARDEL 1933, p. 95.

<sup>226</sup> JAMME et DUPONT-DANICAN 1996, p. 124.

<sup>227</sup> PEROUSE DE MONTCLOS 2000, p. 278 (n° 51).

autre personnage important du royaume, le prince de Talmond (le fils de François de la Trémoïlle, vicomte de Thouars), l'un des compagnons de jeux d'Henri, futur Henri II<sup>228</sup> ?

---

<sup>228</sup> RUBLE 1884.

## 11. BEUZEVILLE-LA-GUERARD (Seine-Maritime).

Beuzeville-la-Grenier, canton d'Ourville-en-Caux.

*Fig. 140 à 147.*

**Date de construction :** s.d. [vers 1490-1500 ?]

**Commanditaires :** s.n. [Jean de Canonville et Anne de Grosmesnil ?]

**Etat actuel :** logis principal en place

**Cl. M.H. :** édifice non protégé MH.

### Histoire

De tous les domaines importants qui figurent sur le plan cadastral de la commune de 1822, aucun ne porte l'un des noms des anciens fiefs établis sur la paroisse en 1503, les fiefs de Beuzeville, de Mont-l'Evêque et de Nuysement<sup>229</sup>. Pourtant, il ne fait guère de doute selon moi que le bâtiment principal, situé à proximité de l'église paroissiale, ne peut être que l'ancien logis seigneurial du fief portant le nom de la paroisse<sup>230</sup>.

En 1503, le fief de Beuzeville-la-Guérard appartient à Jean de Canonville (ou Quenouville, Canouville), chevalier, également seigneur des fiefs de Raffetot, de Guerres, du Roi, de Malleville et, par sa femme Anne de Grosmesnil, d'Harcenville. Jean doit rendre foi et hommage pour Beuzeville au seigneur du fief de Bellefosse alors tenu par Pierre de La Mare. A la même époque, un autre membre de la famille de La Mare, Nicolas, possède à Beuzeville le fief de Mont-l'Evêque<sup>231</sup>. Peu après, le fief de Beuzeville revient sans doute à la famille de La Mare, peut-être à Pierre ou à Nicolas. Mais aucun d'eux n'eut de descendance mâle : Marie, seule héritière des de La Mare, apporte les fiefs de Beuzeville-la-Guérard et de Mont-l'Evêque à son époux Pierre Deschamps. Ces domaines passent ensuite à leur fils Antoine, qui épouse en premières noces Marie Le Grand, en secondes noces Suzanne Le Bouteiller et en troisièmes noces Marie de Bailleul (par contrat du 25 septembre 1575)<sup>232</sup>. Le fief revient à la famille de Canonville au siècle suivant<sup>233</sup>.

Les connaissances sur Beuzeville étant plus que lacunaires, l'étude du manoir ne peut reposer que sur l'analyse du plan cadastral et des bâtiments qui subsistent, et la datation ne peut être établie que sur des critères internes.

### Description générale et analyse archéologique

La commune de Beuzeville-la-Guérard est dans la grande plaine du pays de Caux, près du bourg d'Ourville-en-Caux. Situé à une très faible distance de l'église paroissiale, l'ancien domaine forme encore au XIX<sup>e</sup> siècle une grande parcelle quadrangulaire (env. 150 x 115 m) au centre du village (fig. 140).

#### *L'enclos seigneurial*

Sur la parcelle où se trouve l'ancien logis seigneurial, bordée par des talus plantés d'arbres de hautes futaies, tous les autres bâtiments visibles sur le plan cadastral ancien ont disparu. Seul ce plan cadastral ancien donne une image forcément incomplète et sujette à caution en l'absence d'autres documents d'archives, de ce qu'était autrefois l'enclos manorial, de toute évidence un clos mesure.

#### *Le logis seigneurial*

De plan rectangulaire allongé (env. 20 x 6 m), haut d'un rez-de-chaussée, un étage carré et un niveau de comble (un grenier), le corps de logis principal est flanqué d'une tour d'escalier en façade postérieure (au nord) (fig. 142

<sup>229</sup> BEAUCOUSIN 1891, p. 227 ; Arch. dép. Seine-Maritime, 3 PP 79 : état de section du cadastre ancien (1822).

<sup>230</sup> Le domaine appartient, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, à un certain Decorval.

<sup>231</sup> BEAUCOUSIN 1891, p. 119, 197, 227, 235 et 242. Sur Mont-l'Evesque, voir : JAMME et DUPONT-DANICAN 1996, p. 150.

<sup>232</sup> MAGNY II, p. 652-653 ; FRONDEVILLE 1953, p. 515 (famille de Bailleul).

et 145) et d'un corps de bâtiment bas, plus récent, du XVII<sup>e</sup> ou du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui lui est juxtaposé au même alignement, à l'ouest. Une cave est située sous la partie orientale du logis.

#### Les élévations

La façade principale (sud) est tournée vers la campagne : la porte d'entrée, les fenêtres les plus larges, le mur le plus orné se trouvent de ce côté (fig. 142).

Contrairement aux fenêtres des autres côtés constituées d'un chanfrein concave dans l'ébrasement, les fenêtres de la façade principale étaient munies d'un meneau qu'elles ont perdu, sauf les deux fenêtres primitives superposées à gauche de la façade qui sont, comme la porte d'entrée, à listels et bases prismatiques : elles signalent à l'extérieur l'emplacement des pièces importantes du logis (*grande salle* et *grande chambre*). Le parement du mur diffère également selon les côtés. Essentiellement en grès (rez-de-chaussée) et en brique (étage) aux autres côtés, le parement est plus recherché en façade principale, avec un mur en cabochons de silex et des encadrements d'ouverture en pierre calcaire blanche pour le rez-de-chaussée, avec un parement en brique souligné par deux bandeaux (non saillants) en silex et pierre calcaire blanche à l'étage. Il faut noter à cet endroit la présence de petites consoles disposées au même niveau (sous les appuis des fenêtres de l'étage) et à intervalles plus ou moins réguliers : un auvent en bois, porté par ces consoles, régnait autrefois sur toute la longueur de la façade, ce qu'atteste également le parement du mur, simplement en brique, autrefois caché par le auvent. Les visiteurs (et la façade) étaient ainsi protégés de la pluie mais aussi du soleil.

A la façade principale avenante, en pierre calcaire blanche, éclairée au midi, largement ouverte, s'opposait la sobriété de la façade arrière, du côté du chemin, du bourg et de l'église paroissiale, qui formait un front presque fermé au centre duquel se dressait la tour de l'escalier flanquée de deux petites constructions couvertes en appentis (fig. 145). Le seigneur du lieu donnait ainsi à voir les signes de son appartenance au rang social le plus élevé.

En effet, il faut restituer de ce côté deux constructions en appentis adossées de chaque côté de la tour, contre la façade. Leur présence est révélée par des arrachements verticaux, visibles à la fois sur toute la hauteur de la tour et de la façade, et par la présence de portes, complètement ou en partie murées au niveau du rez-de-chaussée et de l'étage (fig. 145). L'observation d'une trace oblique visible au sommet de la tour, dans le prolongement du versant du toit du logis, permet de compléter la restitution : les appentis étaient couverts par le toit du logis, qui descendait plus bas. Dernier point, les portes ne sont pas à l'aplomb l'une de l'autre mais décalées selon le niveau, ce qui suggère une fonction de latrines à ces petits corps annexes.

#### Les dedans

L'intérieur du corps de logis présente des traces de reprises nombreuses et importantes.

La porte d'entrée du logis donne aujourd'hui dans un vestibule, qui commande les pièces du niveau et conduit à l'escalier. D'emblée, le premier fait qui s'impose à l'attention est la modification de la distribution et des espaces de circulation. D'abord, le vestibule est défini à gauche par une simple cloison et à droite, pour partie près de l'escalier, par un pan de mur de refend en brique ouvert par une porte et, pour le reste, par une cloison en pan de bois. De plus, cette cloison viendrait occulter une petite canonnière en forme de croix placée près de l'entrée du logis si un aménagement (visiblement une reprise) fait au moment de l'installation de la cloison ne l'empêchait (fig. 143). Enfin, une petite baie, située au-dessus de la porte d'entrée, fut percée après coup pour éclairer le

---

<sup>233</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 E 21/bis, tab. Bolbec : 15/04/1666. Acte passé au château de Raffetot par Alexandre de Canonville, marquis de Raffetot, aussi seigneur et patron de Beuzeville-la-Guerard.

vestibule : contrairement aux autres baies du logis, en pierre, son encadrement est en brique et un lancis l'entoure. Il ne fait guère de doute que le vestibule est une création ultérieure à la construction du logis et que le mur de refend à droite a été en partie abattu. On comprend qu'à l'origine le rez-de-chaussée abritait, séparées par un mur de refend, une *grande salle* à gauche, qui donnait accès à l'escalier, et une cuisine à droite, qui était munie d'un escalier descendant à la cave et d'un four à pain. Mais pour la même raison qui fait dire que la cloison actuelle n'est pas d'origine (la présence de la petite canonnière), je pense que le mur de refend ne butait pas contre le mur gouttereau. Quelle était la disposition à l'origine ? Une petite canonnière implique forcément la possibilité d'un assez large débattement pour tirer, ce que ne permet pas la disposition actuelle. Cette observation, la présence du vestibule actuel, qui répond au besoin d'une entrée indirecte dans le logis, et une petite fenêtre haute (soulignée d'une accolade), qui éclaire aujourd'hui la cuisine (fig. 143), suggèrent qu'autrefois l'entrée ne se faisait pas directement mais par un tambour en menuiserie (éclairé par la petite fenêtre et assez large pour permettre l'utilisation de la meurtrière), du même type que celui qui subsiste au manoir de La Fleuriaie, à Avire (Maine et Loire)<sup>234</sup>.

La cuisine (maintenant recoupée par une cloison) était primitivement accessible par trois portes (en réalité quatre, comme nous le verrons plus loin) : la porte d'entrée du tambour (disparue) ; une porte dans le mur de refend pour desservir la salle (en place) ; une porte dans la tour d'escalier pour desservir les chambres à l'étage (en place). Pour le reste, la cuisine a conservé sa cheminée, avec des pieds-droits en pierre sculptés, une hotte en brique et un linteau en bois mouluré (fig. 146 et 147). Signalons deux dispositions remarquables à cet endroit. La première, les deux pièces de bois moulurées qui forment les côtés du linteau pénètrent dans le mur et se voient à l'extérieur où, visiblement, elles furent sciées au ras du mur (fig. 145). On comprend que les deux pièces en bois dépassaient à l'extérieur : sans doute portaient-elles un petit toit qui protégeait le massif d'un four à pain dont les traces se voient à l'intérieur et à l'extérieur. La deuxième, dans la cuisine, à gauche de la cheminée, une porte (aujourd'hui murée) donnait accès à l'extérieur (fig. 145 et 146) ; à cet endroit, dans le sol, une trappe permettait également de descendre à la cave. On comprend la subtilité de cette disposition aux multiples combinaisons : autrefois, la porte fermée, on accédait à la cave directement depuis la cuisine par la trappe ouverte ; la porte ouverte et la trappe fermée, on sortait directement du logis de ce côté ; la porte et la trappe ouvertes, on descendait les tonneaux et les provisions à conserver dans la cave, à la fois depuis l'extérieur ou depuis la cuisine.

La distribution primitive au rez-de-chaussée était donc simple, avec une *grande salle* à l'ouest et une cuisine à l'est, chacune avec son dégagement dans les appentis que j'ai restitués (fig. 141b).

À l'étage, l'escalier donnait accès à deux logis indépendants (fig. 141c) : l'un à droite, la *grande chambre* (placée au-dessus de la *grande salle* du rez-de-chaussée), l'autre à gauche à une chambre. Ces deux pièces étaient munies d'une garde-robe, placées au centre, comme l'attestent les cloisons actuelles et la présence de petites fenêtres qui les éclairaient (l'une d'elles a été agrandie comme l'atteste le lancis qui l'entoure) (fig. 142). À ces annexes (garde-robes dans le corps central et retraits dans les appentis) s'en ajoutaient d'autres, disparues, mais dont l'emplacement est repérable à l'extérieur par la présence de petites baies murées aux angles du bâtiment (angle sud-ouest et nord-est) (fig. 144 et 145). Il s'agissait de petits cabinets constitués par des cloisons en bois disposées à l'intérieur des chambres, dans le coin à gauche de la cheminée, et éclairés par les ouvertures

---

<sup>234</sup> Je remercie Alain Prévet de m'avoir indiqué l'existence de ce tambour du XVII<sup>e</sup> siècle (Clichés M.H. 328.634 (1988) à M.H. 328.646 (1988)).

que nous avons vues en façade. Seule une de ces baies est visible à l'intérieur, dans l'ancienne *grande chambre*, surmontée d'un bandeau en pierre visiblement bûché.

### **Conclusion**

En dépit de l'absence de documents, l'examen du logis permet de le restituer assez fidèlement et, partant, de découvrir un logis seigneurial certes modeste, mais dont les dispositions témoignent d'une grande recherche de confort et de fonctionnalité. Les logis, indépendants, possèdent chacun une garde-robe, un cabinet et un retrait ; la cuisine, grâce à ses nombreuses portes, permet une desserte de la salle et de chaque logis sans gêne pour les habitants. Malheureusement, on ne sait rien des abords, notamment de l'emplacement et de l'étendu du jardin. L'examen du logis permet également de placer sa construction dans les dernières années du XV<sup>e</sup> siècle, au vu des moulurations des fenêtres. Jean de Canonville, encore seigneur de Beuzeville en 1503, et sa femme Anne de Grosmesnil en furent peut-être les commanditaires.

## 12. LE BOIS-ROSE (Seine-Maritime).

Bénarville, canton de Goderville.

*Fig. 148 à 155.*

**Date :** s.d. [1595-1600 ?]

**Commanditaires :** s.n. [Charles de Goutimesnil ?]

**Etat actuel :** logis principal disparu ; corps de galerie en ruine ; pavillon en place

**Cl. M.H. :** édifice inscrit MH en 1996.

### Histoire

En raison de l'absence de documents, l'histoire du Bois-Rosé reste assez confuse. En 1503, trois fiefs seulement sont attestés sur la paroisse de Bénarville : le fief du Beau-Bêtre tenu par Jacques Le Pelletier, le fief de Putot par Martin de Putot et le fief d'Angerville par Jean du Tot<sup>235</sup>. Il n'est donc pas fait mention de la seigneurie du Bois-Rosé, dont le nom n'apparaît qu'en 1540<sup>236</sup>. A ce moment, il appartient à Pierre Martel. Il passe ensuite, dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, dans les mains de Charles de Goutimesnil (ou Goustimesnil), capitaine ligueur qui opère des raids en pays de Caux et arme des navires contre Henri IV depuis le port de Saint-Valéry. En 1593, il prend d'assaut avec une poignée d'hommes la forteresse de Fécamp, qu'il remet cependant au roi l'année suivante. Pour le remercier, ce dernier lui accorde des titres (gentilhomme de sa chambre, gouverneur de Fécamp, lieutenant de l'artillerie royale en Normandie), des rentes et des biens confisqués à des seigneurs ligueurs<sup>237</sup>. En 1596, Goutimesnil est présent lors de l'entrée d'Henri IV à Rouen : il est seigneur du Bois-Rosé, où il réside habituellement, et gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi. Nommé également lieutenant de l'artillerie royale en Normandie, il meurt plus tard, entre 1606 et 1609<sup>238</sup>. Le nom de Bois-Rosé subsista semble-t-il jusqu'à la Révolution, au moment où, convertie en exploitation agricole, le domaine prend l'appellation de « ferme Tougard »<sup>239</sup>. On peut seulement supposer que le fief d'Angerville, dont on ne retrouve pas de mention après 1503, et le fief du Bois-Rosé, attesté à partir de 1540, ne formaient qu'un seul fief, qui changea de nom entre ces deux dates. Autre hypothèse : le fief du Bois-Rosé fut créé au début du XVI<sup>e</sup> siècle par le démembrement d'un autre fief, peut-être celui d'Angerville. Les documents manquent pour trancher entre ces deux hypothèses, comme ils manquent pour dater la construction : dans l'état actuel, la datation ne peut reposer que sur des critères internes (appareillage, mouluration et décor).

### Description générale et analyse archéologique

Isolé sur la commune de Bénarville, le domaine du Bois-Rosé est bordé par les routes d'Angerville-Bailleul à Fécamp (au nord) et d'Angerville-Bailleul à Bénarville (à l'ouest) (fig. 148).

#### *L'enclos manorial*

Au XIX<sup>e</sup> siècle, le domaine du Bois-Rosé était principalement constitué d'une grande parcelle, sur laquelle s'élevaient des édifices, aujourd'hui disparus, à l'exception d'un colombier en grande partie ruiné. A peu près au centre de cette parcelle s'en trouvait une seconde, plus petite, qui comprenait autour d'un jardin et d'une

<sup>235</sup> BEAUCOUSIN 1891, p.274, 278 et 284.

<sup>236</sup> LAPORTE I (1982), p. 103 cite deux textes, l'un de 1540, l'autre de 1555, où apparaît le nom de la seigneurie du Bois-Rosé (Arch. dép. Seine-Maritime, G 7997). HELLOT 1897, p. 104-105, suppose que le fief de Putot est devenu le fief de Boiz-Rosé, mais c'est peu probable (voir note 239).

<sup>237</sup> HELLOT 1897, p. 28 et p. 97-109 ; SULLY II (1820), p. 148-153 et p. 213-217.

<sup>238</sup> *Entrée d'Henri IV à Rouen 1596*, p. XXV.

<sup>239</sup> C'est ce nom que porte le domaine dans l'état de section du cadastre ancien (Arch. dép. Seine-Maritime 3 PP 668). En comparaison, l'histoire des fiefs du Beau-Bêtre et de Putot situés sur la même paroisse est claire, puisqu'on les retrouve du début du XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à aujourd'hui, bien qu'à l'instar du Bois-Rosé ils aient été convertis en exploitation agricole à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.



pépinière (les parcelles n° 59 et 59 bis du plan cadastral ancien) des corps de bâtiments dont certains étaient en ruines. De ces bâtiments, il ne reste qu'un corps de logis du XVIII<sup>e</sup> siècle au nord (le bâtiment n° 58 du cadastre ancien) et un haut pavillon à l'angle sud-ouest de la cour, contre lequel s'adossait un autre corps, étroit, dont il ne reste aujourd'hui qu'un mur percé de fenêtres béantes (fig. 149). Cette organisation rappelle celle de bon nombre de manoirs : la basse-cour faisant fonction de cour seigneuriale (ici au nord), au fond de laquelle se dresse le logis (remplacé au Bois-Rosé par un nouveau logis au XVIII<sup>e</sup> siècle ?), précède un jardin (le jardin et la pépinière que figure le plan cadastral ancien). Reste à voir si l'examen des vieux bâtiments confirme l'ancienneté de cette organisation.

### *Les bâtiments anciens*

De plan rectangulaire, construit en assises alternées de brique et de pierre, le haut pavillon comprend un rez-de-chaussée, un étage carré et un niveau de comble à fort surcroît (fig. 150-154). A l'ouest, il est cantonné par deux tourelles en encorbellement sur des consoles moulurées, dont l'une (au nord-ouest) renferme une vis.

A l'est, un mur haut d'environ deux mètres – il fut en partie arasé mais les arrachements sont visibles – partait du pavillon et fermait le jardin au sud ; un autre mur, haut de plus de cinq mètres, bordait le jardin à l'ouest. Ce dernier, aveugle en partie basse, est ouvert par deux fenêtres en partie haute, à hauteur du premier étage du pavillon. Il s'agit, de toute évidence, des vestiges d'un ancien corps de bâtiment qui était adossé au pavillon et en retour d'équerre sur le jardin. L'examen du pavillon le confirme.

A la façade nord de celui-ci, le parement à droite, peu soigné, est sur une largeur d'environ quatre mètres en pierre au rez-de-chaussée, en brique aux niveaux supérieurs, alors que le reste du bâtiment est constitué d'un parement soigné, en assises alternées de brique et pierre. Par ailleurs, la porte d'entrée et les fenêtres du bâtiment sont munies d'un chambranle traité en bossage. La porte située à l'étage, en revanche, a un encadrement lisse, qui ne fait pas saillie par rapport au nu du mur : il s'agit d'une porte intérieure. Ces observations suggèrent que le corps en retour d'équerre était large d'environ quatre mètres seulement, que son rez-de-chaussée était aveugle, tandis que son premier étage, de plain-pied avec le pavillon, était ouvert par deux fenêtres sans doute passantes (elles interrompent la corniche), identique à celles du corps principal (fig. 155). En outre, ce corps en retour était accessible au premier étage depuis le pavillon par une porte. Ces caractéristiques rappellent la galerie du seigneur, que l'on trouve dans bon nombre de châteaux et d'hôtels français<sup>240</sup>. Mais pour nous en assurer, il faudrait connaître la distribution originelle du pavillon, ce qui ne peut se faire sans une visite du bâtiment.

### **Etat de la question historique et archéologique**

Tous ou presque<sup>241</sup> ont vu dans le Bois-Rosé un ouvrage militaire élevé au début du XVI<sup>e</sup> siècle, un « rare spécimen d'architecture militaire d'époque Louis XII en Pays de Caux<sup>242</sup> ». La présence de deux tourelles et d'une meurtrière serait-elle à l'origine de cette interprétation purement fantaisiste ? Ces éléments ne suffisent pas à faire de Bois-Rosé un ouvrage militaire. Tout au plus l'ensemble seigneurial, grâce à ses dispositions générales, pouvait-il mettre ses habitants à l'abri d'une petite bande armée. Ce modeste manoir ne présente, en effet, aucune fortification réelle importante. Toutefois, on ne doit pas négliger son aspect défensif : les éléments de défense s'expliquent peut-être par une construction au moment des troubles civils de la fin du siècle. D'ailleurs, les caractéristiques des fenêtres (un chambranle à bossage, une plate-bande clavée et sans traverse)

<sup>240</sup> Voir sur ce sujet, l'article fondateur de Jean Guillaume (GUILLAUME 1993).

<sup>241</sup> DUPONT-DANICAN 1985, n° 35 ; SEYDOUX 1987, p. 32 ; JAMME et DUPONT-DANICAN 1996, p. 81 ; *Le Patrimoine des communes...* 1997I, p. 658.

suggèrent une date avancée du XVI<sup>e</sup>, sans doute des dernières années de ce siècle. C'est donc peut-être Charles de Goutimesnil qui fut le commanditaire de l'ensemble.

Constitué par le pavillon et le corps de galerie attenant, qui n'est malheureusement plus qu'une ruine, cet ensemble est très homogène et semble avoir été bâti d'un seul jet. Mais ce pavillon est de dimensions trop modestes pour être l'ancien logis seigneurial. Dans ce cas, où était ce dernier ? Comme souvent, il est probable que la galerie lui était directement connectée, à l'extrémité opposée à celle du pavillon. Autrement dit, le bâtiment principal était au nord-ouest, à proximité du corps de logis actuel qui date du XVIII<sup>e</sup> siècle... à moins que ce dernier ne fût bâti sur les vestiges du premier. On retrouverait ainsi, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, une disposition attestée au début de ce siècle, au manoir archiépiscopal de Rouen et à Gaillon, où l'appartement de Georges d'Amboise était connecté par une galerie à un pavillon qui logeait un logis plus privé<sup>243</sup>. Une visite intérieure des deux bâtiments (le pavillon et le corps de logis du XVIII<sup>e</sup> siècle) permettrait de comprendre leur fonctionnement avec la galerie.

Quoiqu'il en soit, on comprend l'organisation manoriale primitive (fig. 148). On entrait autrefois dans une grande cour, où étaient quelques bâtiments agricoles, les écuries et le colombier, et, au fond, le logis seigneurial. Celui-ci était bordé sur l'arrière, au sud, par un vaste jardin (68,7 x 46,2 m), que fermait du côté ouest un corps de galerie, sans doute un portique au rez-de-chaussée. Le pavillon cantonnait l'angle sud-ouest du jardin, à l'extrémité de la galerie. Pour le reste, ce jardin était cerné à l'est par un mur et un parc boisé, à l'ouest et au sud par un mur et un fossé. A côté de la cour, à l'ouest, était une grande parcelle, plus vaste, avec des granges.

---

<sup>242</sup> JAMME et DUPONT-DANICAN 1996, p. 81.

<sup>243</sup> BARDATI, CHATENET et THOMAS 2003, p. 22 ; BARDATI 2003, p. 126.

**13. BONNEMARE (Eure).**  
Radepont, canton de Fleury-sur-Andelle.  
*Fig. 156 à 181.*

**Date :** s.d. [entre 1555 et 1562]

**Commanditaires :** s.n. [Nicolas Le Conte et Catherine Meigret]

**Etat actuel :** logis, bâtiments de dépendance, chapelle, portique sur jardin, murs de clôture en place

**Cl. M. H. :** édifice classé MH en 1992.

Sur les hauteurs de la vallée de l'Andelle, à l'écart du bourg de Radepont, une clairière de la forêt de Bacqueville abrite le hameau de Bonnemare mais surtout l'un des ensembles seigneuriaux du XVI<sup>e</sup> siècle les plus remarquables de Haute-Normandie.

**Le domaine « aux champs » d'un maître des Requêtes d'Henri II**

Le quart de fief de haubert de Bonnemare appartient au XIV<sup>e</sup> siècle à la famille de Courtenay, qui le conserve jusqu'à la fin du XV<sup>e</sup>. Le 25 septembre 1488, Jean de Brie, seigneur de Bonnemare au droit d'Antoinette de Courtenay, sa femme, transige avec le curé de Radepont pour fixer le nombre des messes à célébrer à la chapelle saint Christophe du manoir<sup>244</sup>. Le nouveau seigneur du lieu dut mourir sans postérité, car le fief revient au siècle suivant à une autre branche de la famille de Courtenay, mais pour peu de temps : le 7 octobre 1555, François de Courtenay vend Bonnemare pour 8 000 l.t. à Jacques Hardy, marchand de Rouen, qui déclare avoir fait cette acquisition au bénéfice de Nicolas Le Conte<sup>245</sup>.

Originaire de Bernouville au bailliage d'Arques, la famille Le Conte connaît une ascension sociale rapide, d'abord en la personne de Jean, qui est anobli en 1506, ensuite de Jourdain son fils, seigneur de Dracqueville<sup>246</sup>, élu à Arques et substitut du procureur du roi au bailliage de Caux, puis de Nicolas, son petit-fils, qui entre comme conseiller au Parlement de Normandie au plus tard en 1544<sup>247</sup>. Nicolas se distingue sans doute à cette fonction auprès du dauphin Henri, gouverneur de Normandie, qui, devenu roi, en fait un de ses fidèles représentants dans la province normande. En 1547, Nicolas est nommé l'un des commissaires chargés de l'aliénation du domaine royal dans la province (à hauteur de 100 000 l.t.)<sup>248</sup>. En 1551, il représente le roi à plusieurs reprises, pour la réformation du domaine royal dans la vallée de Vernon, contre les personnes ayant extorqué de l'argent aux habitants de Rouen et pour la constitution de rentes, d'aides et de gabelles sur le domaine royal<sup>249</sup>. En 1552, il siège au Conseil du lieutenant-général du roi en Normandie nouvellement nommé, le cardinal de Vendôme ; en 1553, il acquiert la charge de maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du roi ; en 1554, il est commissaire du roi pour la vente d'une partie des revenus des greniers à sel de Gisors et de Neufchâtel<sup>250</sup>. De la même manière que pour Henri II, Nicolas Le Conte intercède parfois auprès des notables rouennais pour la duchesse de Valentinois et sa fille Françoise de Brézé (1556, 1558)<sup>251</sup>. C'est sans doute à cette époque que Nicolas fait un brillant mariage – en secondes noces ? – avec Catherine Meigret, fille et héritière en

<sup>244</sup> CHARPILLON et CARESME II (1868), p. 703.

<sup>245</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 E 1/312, tab. Rouen, 7/10/1555.

<sup>246</sup> Draqueville-la-Heuze, près de Tôtes (Seine-Maritime).

<sup>247</sup> FRONDEVILLE 1953, n° 26 ; DUPONT-FERRIER II, n° 5986. Les Le Conte portaient : *D'azur (ou de sinople) à trois molettes d'éperon d'or.*

<sup>248</sup> *Catalogue des actes de Henri III*, n° 12.10<sup>5</sup>.

<sup>249</sup> *Catalogue des actes de Henri II V*, n° 9006 (14 juillet), n° 9852 (27 novembre) et n° 9915 (3 décembre).

<sup>250</sup> FRONDEVILLE 1953, n° 26 (Nicolas Le Conte) et n° 18 (Louis de Pétremol).

<sup>251</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, G 2162 (13/11/1556) et G 2163 (27/06/1558 et 18/11/1558).

partie de Lambert Meigret, ancien conseiller du roi, secrétaire et contrôleur général de ses guerres décédé en 1533, et nièce du président au Parlement de Paris Jean Meigret<sup>252</sup>.

Bien qu'il soit seigneur de Dracqueville, Nicolas ne réside pas sur ses terres mais dans la métropole normande, paroisse Saint-Lô, où le retiennent ses principales fonctions<sup>253</sup>. L'acquisition, peu après son mariage, de Bonnemare, situé au cœur de la forêt giboyeuse de Bacqueville et à une trentaine de kilomètres de Rouen, doit être interprété comme une volonté du couple d'y bâtir une « maison aux champs » pour se retirer loin du tumulte de la ville. Comme nous allons le voir, les caractères paysagés et architecturaux du domaine attestent cette vocation de villégiature.

Par la suite, Nicolas Le Conte poursuit son ascension : il entre au Conseil privé de Charles IX<sup>254</sup>. D'ailleurs, Nicolas aurait reçu le roi et la cour à Bonnemare ; cette tradition, qui remonte au moins au XVIII<sup>e</sup> siècle, n'a rien d'in vraisemblable, d'autant que le domaine est proche de la forêt de Lyons, où le roi aimait à chasser, et du chantier de Charleval, qui commence peu avant 1570<sup>255</sup>. Reçu président à mortier du Parlement de Rouen en novembre 1570, il préfère résigner cette charge l'année suivante pour se consacrer à celle de maître des Requêtes qu'il a conservée. Décédé le 20 mars 1577, il est inhumé dans l'église de sa paroisse, à Rouen<sup>256</sup>.

### Description et analyse

Une avenue d'arbres axée sur le pavillon d'entrée solennise encore aujourd'hui l'arrivée à Bonnemare (fig. 156). Franchi ce pavillon, on entre dans une première cour, avec des bâtiments de dépendance rejetés à gauche et à droite, puis dans une seconde cour, avec, au fond (ouest), le bâtiment principal, flanqué par deux longs corps de logis à un seul niveau. Une chapelle et un corps de bâtiment moderne se dressent là également, isolés de chaque côté. Vers l'extérieur, le logis principal est bordé par un vaste jardin à l'anglaise en grande partie fermé par des murs en brique du XVI<sup>e</sup> siècle. Au centre, dans l'axe, un saut-de-loup semi-circulaire marque le départ de trois avenues tracées à travers les bois du grand parc qui s'étend au delà.

Le croisement de l'analyse archéologique du bâti et de l'analyse documentaire (plan cadastral ancien et lettres de l'Anglais James Coltee Ducarel qui séjourna à Bonnemare entre 1761 et 1764) permet de tenter de restituer les dispositions primitives relativement différentes de ce qu'on voit aujourd'hui<sup>257</sup>.

#### *Les bâtiments de dépendance*

Le pavillon d'entrée ne présente pas les caractères habituels du châtelet (fig. 157 et 158). Certes, le corps central de plan quadrangulaire (8 x 7,8 m) est flanqué par deux pavillons, mais au lieu d'être bordé de fossés, muni d'un pont-levis et avec des tours percées de canonnières, le pavillon présente une façade principale largement ouverte, traitée à la manière d'un arc de triomphe. De manière surprenante, l'élévation extérieure comprend, en effet, un

---

<sup>252</sup> Jean Meigret est promu président le 23/05/1551 (*Catalogue des actes de Henri II V*, n° 8641-8642). L'année suivante, il est encore tuteur et curateur des enfants mineurs de son frère aîné Lambert (*Catalogue des actes de Henri II VI*, n° 11 128 : 5 juin 1552). Catherine, la benjamine de la famille, est majeure peut-être en 1553, au plus tard en 1554 puisque son père est décédé en 1533. Sur la famille Meigret et la carrière de Lambert, voir : KNECHT 1998, p. 349-351 ; BnF, Pièces orig. 1912, n° 44088 (dossier Meigret), pièces n° 2-26 ; BnF, Dossiers bleus 440, n° 11.834 (dossier Meigret), pièces n° 2 (armoiries) et 4 (généalogie) ; *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup> VII*, n° 26.434 (Lambert, commissaire de la régie des biens du connétable de Bourbon), p. 188 n° 24140 (lettres de provisions du 18/06/1533 de l'office de contrôleur général des guerres à Jean Le Breton, sieur de Villandry, en remplacement de Lambert Meigret, décédé). Les Meigret portaient : *D'azur à trois besans d'argent au chef d'or chargé d'une tête de lion arrachée de gueules* (Selon Frondeville (p. 230), Catherine porterait : *D'azur à la fasce d'or accompagnée de 3 coquilles du même*.)

FRONDEVILLE 1953, n° 26, dit que Nicolas Le Conte s'est marié en 1542, mais si tel est le cas il doit s'agir d'un premier mariage.

<sup>253</sup> Arch. dép. Eure, E 1248, fol. 77 (grosse) et 233 (minute) (acte de procuration du 24/06/1567) ; FRONDEVILLE 1953, n° 26.

<sup>254</sup> BnF, Pièces orig. 1678, n° 39.001 (dossier Le Conte), pièce n° 2.

<sup>255</sup> J. C. DUCAREL 1761-1764 (Lettre du 8 août 1761). Voir note 257.

<sup>256</sup> FRONDEVILLE 1953, n° 26.

<sup>257</sup> Copie des lettres communiquées par M<sup>me</sup> Salmon-Legagneur, que je remercie vivement. James Coltee Ducarel écrit ces lettres à son frère Andrew C. Ducarel, à qui l'on doit plusieurs ouvrages sur la Normandie (DUCAREL 1764 ; DUCAREL 1767).

portique triomphal d'ordres superposés, dorique au rez-de-chaussée, ionique à l'étage. Au centre, le mur est ouvert au premier niveau par un grand portail et à l'étage par un motif proche de la *serlienne*, une grande fenêtre en plein-cintre flanqué de deux petites fenêtres de même forme. Sur les côtés, les niches creusées au premier étage entre les colonnes abritaient des guerriers<sup>258</sup>. La destination même du bâtiment diffère de l'habitude : en règle générale, le châtelet sert à loger le métayer ou le portier ; à Bonnemare, la pièce du premier étage, accessible par un escalier en vis placé dans le petit pavillon de droite, a tout d'une habitation de qualité : largement éclairée au nord (par la *serlienne*) et au sud, la chambre possède les annexes attendues d'un logis (garde-robe dans le pavillon de gauche, retraits dans la construction qui lui est adossée) et comporte une cheminée en pierre de taille avec un décor sculpté d'une très grande qualité (fig. 160). Il ne fait guère de doute que ce logis ne pouvait être destiné qu'à une personne de qualité (le receveur du domaine ou un hôte de marque). La chambre ménagée sous le comble était plus modeste, sans annexes, avec une simple cheminée en brique et des poutres peintes en ocre jaune.

Pour le reste, ce bâtiment, quoique très peu remanié, a perdu les deux lucarnes en pierre qui l'éclairaient à l'est et à l'ouest ainsi que la silhouette primitive de sa toiture, en fer de hache<sup>259</sup>. Quant aux petits pavillons latéraux, la forme originelle de leur toit échappe : leur charpente semble avoir été refaite, probablement au moment de la modification du toit principal.

La basse-cour dans laquelle on pénètre après avoir franchi le passage du pavillon est de plan rectangulaire bordé par des bâtiments de dépendance. A droite, une habitation sans doute du XVIII<sup>e</sup> siècle flanque le pavillon du châtelet, avec, en retour, une grange imposante, certainement le bâtiment conservé le plus ancien du domaine. Bien que modifiée, celle-ci possède encore une grande partie de sa charpente d'origine dont la belle mise en œuvre, côté cour, se devine encore aux endroits où l'enduit moderne est tombé : les briques du hourdis forment des motifs entre les pièces de bois. Deux grandes portes, autrefois couvertes par une avancée du toit pour former aire de battage, l'ouvraient sur la basse-cour. Les petits côtés de la grange (à l'ouest et à l'est) diffèrent cependant des autres par leurs matériaux et leur mise en œuvre : il s'agit de murs en moellons raidis aux angles par des chaînes de pierre. L'un de ces angles (sud-ouest) possède la feuillure d'une porte charretière taillée d'un chanfrein. Nul doute que ce bâtiment est antérieur aux constructions du XVI<sup>e</sup> siècle. D'ailleurs, le mur de clôture en brique de cette époque qui borde le chemin à l'est bute contre le petit côté de la grange. C'est également dans cette partie de la basse-cour qu'était le colombier, disparu depuis longtemps<sup>260</sup>.

A gauche du châtelet est adossé un long bâtiment de dépendance qui étonne par le nombre d'écuries (au moins six) qu'il abritait autrefois (fig. 162 et 163) ; il logeait également des étables (à l'extrémité sud). Dans l'angle de la cour se trouve encore un grand pressoir, modifié au XVII<sup>e</sup> siècle, mais dont la présence au XVI<sup>e</sup> siècle est attesté par le bâtiment auquel il est directement connecté. En effet, en retour et bordant le côté méridional de la basse-cour, un bâtiment qui servait lui aussi d'étables et d'écuries, loge en sous-sol une grande cave, vraisemblablement pour le stockage des tonneaux de cidre.

---

<sup>258</sup> J. C. DUCAREL 1761-1764 : « the outward gate wich is a Roman architecture of stone with a semicircular entrance on each side of wich two dorick pillars, suporting an architrave over wich two niches containing two warriours with Latin inscriptions on their pedestals almost illegible to any but an antiquarian ladder mounted (le porche d'entrée lequel est une architecture romane en pierre, avec un portail semi-circulaire de chaque côté duquel deux colonnes doriques supportent une architrave, sur laquelle se trouvent deux niches contenant deux guerriers avec des inscriptions en latin sur leur piédestal, presque illisibles à quiconque à moins d'être un antiquaire et de monter sur une échelle [...]) » (Lettre du 8/08/1761).

<sup>259</sup> La charpente d'origine, à fermes et pannes avec arbalétriers de jouée, a vu les chantignoles qui portent les pannes remplacées ou doublées par des pièces plus longues pour obtenir une pente du toit droite et non plus courbe.

<sup>260</sup> Il n'est pas représenté sur le plan cadastral ancien. Les propriétaires actuels ont retrouvé ses fondations lors de travaux dans la basse-cour.

La basse-cour était fermée à l'ouest par un mur en briques orné, côté cour et bâtiment principal, de motifs d'étrésillons en briques surcuites (vestiges) et au centre duquel, « à travers un seconde portail, comme un arc de triomphe de style roman [*sic* pour romain, antique] », on pénétrait dans la cour encore au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>261</sup>. Autrement dit, deux motifs triomphaux se succédaient sur le même axe ou presque pour magnifier l'arrivée vers le bâtiment principal.

*Le logis seigneurial, les portiques sur jardin et la chapelle*

L'ancienne résidence de Nicolas Le Conte et Catherine Meigret, qui comprend un rez-de-chaussée relativement bas (partiellement enterré côté jardin), un étage carré et un étage de comble, a la forme d'un quadrilatère (26,2 x 8,9 m) cantonné de deux pavillons carrés côté cour et flanqué par deux petits pavillons bas côté jardin (fig. 169). A ces derniers sont adossés de longs corps de bâtiment de chaque côté, à l'alignement de la façade arrière du bâtiment principal : à gauche, un portique (22,4 x 5 m) autrefois ouvert sur le jardin (fig. 180), et à droite un bâtiment du XIX<sup>e</sup> siècle.

Bâti d'un seul jet, le logis en brique et pierre possède des façades principales très modifiées comme le révèle la comparaison avec les faces latérales presque intactes des pavillons (fig. 171). Les arcades en plein-cintre qui ouvraient au rez-de-chaussée les pavillons sur cour furent murées ou fermées par des menuiseries, les allèges des fenêtres ont été abaissées, les croisillons en pierre retirés, le parement en brique, à motifs d'étrésillons, cœurs et losanges en briques surcuites, martelé pour être recouvert d'un enduit couleur brique. On comprend les raisons de cette opération par l'examen de la maçonnerie : certaines pierres furent bûchées tandis que des cabochons de pierre furent insérés dans le parement pour former des chaînes de pierres régulières. L'examen révèle également le remplacement de nombreuses pierres, notamment les chapiteaux des pilastres (la totalité, en pierre au grain serré semblent dater du XVIII<sup>e</sup> ou du XIX<sup>e</sup> siècle). Mais il ne fait guère de doute que l'ordonnance de pilastres superposés, dorique au rez-de-chaussée, ionique à l'étage, l'entablement, avec ses tables en pierre découpées et en silex, et la corniche à petits modillons sont primitifs. Seule la superposition d'ordres des pavillons proche de la façade principale ne l'est pas (elle masque les arcades en plein-cintre du rez-de-chaussée des pavillons). Les autres faces du bâtiment ont subi les mêmes modifications, notamment l'élévation sur jardin qui, en outre, fut percée de nouvelles fenêtres et de fausses fenêtres, encore par souci de régularité mais aussi pour un meilleur éclairage<sup>262</sup>. Par conséquent, la façade sur jardin s'organisait avec un axe central marqué par deux travées (celle de droite correspond à l'escalier rampe sur rampe dans-oeuvre) et de chaque côté une seule travée. Cette observation suggère que le portique de pilastres primitif était légèrement différent de l'actuel.

A l'extérieur, le logis trahissait ses fonctions internes : l'ordre dorique pour le rez-de-chaussée, relativement bas, partiellement enterré côté jardin, ouvert par des fenêtres de dimensions moyennes, qui était dévolu au service du commun ; l'étage noble au premier étage, d'une belle hauteur, largement éclairé par des fenêtres de grandes dimensions, est signalé par l'ordre ionique. A l'intérieur, la distribution, bien qu'ayant subi des transformations, se retrouve facilement (fig. 175).

La porte d'entrée du logis ouvre sur la cage d'un escalier rampe sur rampe qui séparait, à gauche, la cuisine voûtée et, à droite, sans doute une *salle pour les serviteurs*. Ces deux pièces possédaient chacune deux annexes,

---

<sup>261</sup> J. C. DUCAREL 1761-1764 : « through a second gate like unto a tryomphal arch of Roman design you enter the second court » (Lettre du 8/08/1761). Le mot « roman » est déjà employé par Ducarel pour désigner l'ordonnance de la façade du pavillon d'entrée (voir note 258). De cette disposition, il ne reste que le mur de brique, en grande partie abattu pour ouvrir plus largement la cour. Il subsiste cependant deux arcades qui semblent plutôt dater du XVIII<sup>e</sup> siècle : elles retenaient une grille en fer forgée qui fermait la cour au centre, comme le suggèrent les arrachements des fixations de la grille.

<sup>262</sup> Les nouvelles fenêtres se distinguent par leur encadrement sans traces de croisillons et la nature de leur pierre.

l'une logée dans le pavillon bas adossés aux côtés du bâtiment, l'autre dans l'espace compris entre les deux pavillons (fermé à ce niveau par un mur) et dans la partie occidentale des pavillons sur cour, les deux communiquant par une porte. Une cloison en pan de bois, encore en place dans le pavillon de droite, formait en effet séparation entre ces annexes et la partie du rez-de-chaussée des pavillons autrefois ouverte par trois arcades en plein-cintre sur la cour : celle-ci formait un petit portique pour une entrée à couvert.

La première volée de l'escalier débouchait sur un repos, qui, par une porte, donnait presque de plain-pied dans le jardin. En continuant dans le logis, la seconde volée débouchait sur le palier du premier étage. Celui-ci se distingue par son plafond de dalles en pierre superbement sculptées de cuirs découpés, de feuillages et de rameaux de laurier où figuraient, au centre, les armes du couple (à côté des armes bûchées, on voit dans les feuillages des molettes d'éperon, le meuble héraldique des armes de Nicolas Le Conte ; fig. 172)<sup>263</sup>. Des deux portes ouvertes sur le palier, l'une, à gauche, donne sur une chambre, l'autre, à droite, desservait la *grande salle*, (maintenant divisée par une cloison). Ces deux pièces principales étaient munies d'annexes qu'il convient d'examiner attentivement, car elles firent l'objet de modifications visibles tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

A l'extérieur, aux deux côtés du bâtiment, une petite construction est calée entre le pavillon sur cour et le petit pavillon bas sur jardin (fig. 171). D'évidence, ces deux constructions sont des ajouts. Le parement de brique, non raidi par des chaînes de pierres, diffère également du reste de la maçonnerie par sa mise en œuvre médiocre. Au premier étage, un espace laissé libre, sans doute une terrasse, séparait donc primitivement le pavillon sur cour et le pavillon bas sur jardin. A l'intérieur, la chambre ouvre par une porte dans le pavillon, mais il faut noter qu'une autre porte, actuellement murée, y donnait également accès. Leur présence indique que, comme au rez-de-chaussée, le volume du pavillon à ce niveau était divisé par une cloison : la première pièce, éclairée par trois grandes fenêtres sur la cour, était un cabinet ; la seconde, d'un volume plus réduit, était peut-être un retrait ou un espace de dégagement permettant l'accès à la terrasse entre le pavillon et le corps bas. Reste la dernière pièce annexe, qui a fait l'objet d'un remaniement important, contemporain de la reprise du corps de bâtiment adossé et à l'alignement du bâtiment principal.

L'actuel corps de bâtiment méridional, presque aveugle côté cour, présente côté jardin une série de treize arcades en plein-cintre flanquées de piliers sur piédestaux et fermées par des menuiseries et des garde-corps (fig. 180). On comprend aisément que les menuiseries, les cloisons et les cheminées intérieures sont des éléments modernes et qu'il faut restituer un long corps de portique largement ouvert sur le jardin, fermé seulement en partie basse par les garde-corps. Ajoutons que le petit escalier extérieur actuel en remplace un autre, situé autrefois au centre du portique (septième arcade à partir de la gauche), comme le révèle l'examen à cet endroit du garde-corps dont la maçonnerie n'est pas liaisonnée avec les piédestaux des côtés. Au reste, si la forme en carène du toit est authentique, sa charpente ne l'est pas, du moins, pas dans sa totalité. De fait, seuls la partie septentrionale du corps de portique et le pavillon bas du bâtiment principal conservent la charpente d'origine : il s'agissait d'une charpente à petits-bois. Celle-ci fut remplacée sur une grande longueur par la charpente actuelle (moderne) à laquelle on a donné à l'extérieur la forme du toit primitif<sup>264</sup>. A l'extrémité de l'aile, un pavillon abrite une pièce

---

<sup>263</sup> Voir notes 247. Les coquilles visibles sur ces dalles sont peut-être un rappel des meubles héraldiques de Catherine. Mais rien n'est moins sûr (voir note 252).

<sup>264</sup> J'ai pu vérifier dans la maçonnerie du sommet des murs l'emplacement où prenaient place les blochets de la charpente à petits-bois et voir la partie conservée de cette charpente. Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, la charpente était en très mauvais état : « Mon vieux gentleman [Pierre Cromelin de Villette, seigneur de Bonnemare] est toujours parmi les ouvriers, en train de faire de très nécessaires, mais coûteuses réparations. En ce moment, il fait recouvrir de nouveau une longue galerie vers le jardin où il y avait des fresques peintes, et que son frère a négligé jusque beaucoup de poutres qui la couvraient soient pourries. Il met de nouvelles poutres et une nouvelle couverture d'ardoises. » (J. C. DUCAREL 1761-1764 : Lettre du 30/09/1764).

carrée, autrefois éclairée uniquement par un oculus au sud (muré) : il s'agissait peut-être d'une chambre d'été pour le repos.

Un corps de portique similaire devait autrefois être adossé au côté nord du bâtiment principal, en lieu et place du bâtiment XIX<sup>e</sup> qui en conserve seulement les fondations et une souche de cheminée, en grande partie refaite. Le témoignage épistolaire d'A. C. Ducarel, qui écrit en 1761, l'atteste :

The garden front has two wings wich are extremely extended at least 40 yards long each & seem to me to have been either Galleries to walk in bad weather or for some game like tennis – are ornamented with much painting & stone statues busts & some still preserved, others almost defaced by the weather<sup>265</sup>.

Mais revenons à la dernière annexe de la chambre. On l'aura compris, elle fut agrandie, en repoussant sa cloison dans le volume du portique sur jardin, en même temps que celui-ci était transformé en corps d'habitation<sup>266</sup>. A l'origine, la pièce, comprise uniquement dans le petit pavillon, avait une forme rectangulaire : il s'agissait d'une garde-robe.

La distribution du premier étage était certainement répétée à l'étage sous combles. Cependant, ce niveau a été très largement repris, vraisemblablement au XVIII<sup>e</sup> siècle, peu de temps avant la première visite de Ducarel à Bonnemare en 1761<sup>267</sup>. Contrairement à son état actuel, l'étage de combles à surcroît était certainement de la même hauteur que les pavillons, qui logeaient l'unique annexe des chambres à ce niveau. De fait, le plafond actuel, plus bas que celui d'origine, coupe une cheminée (refaite au XVII<sup>e</sup> siècle) presque à la moitié de sa hauteur. De même, l'étage devait être éclairé par de grandes lucarnes en pierre (disparues), dont le devant avait peut-être une hauteur égale à celle des fenêtres des pavillons. Au vu de ces observations, il est sûr que la charpente fut entièrement refaite. Quelles étaient autrefois sa structure et sa forme ? Le fait que les pavillons sur cour, comme les petits pavillons et les portiques sur jardin, soient couverts par une charpente à petits-bois, invite à penser qu'il en était de même pour le corps central. Une observation semble confirmer l'hypothèse : une cheminée de l'étage de combles porte encore l'empreinte d'une charpente cintrée.

Au reste, le corps de portique sud, aveugle côté cour, fut en partie doublé par une petite construction en briques dans les années 1950. A l'intérieur de ce nouveau corps, dans l'ancien mur sur cour du corps de portique, se voient les traces d'arrachement de marches en pierre d'un escalier droit extérieur. On comprend que cet escalier permettait de descendre directement depuis le portique dans la partie de la cour où se dresse la chapelle du manoir.

[...] on the left a Terrace with avenue of trees [...] lead to an octogone chapple where a priest officiates on Sundays & Holydays<sup>268</sup>.

En fait d'une chapelle octogonale, l'édifice en brique et pierre, isolé, de plan centré, est une rotonde très développée d'où saillent, aux quatre points cardinaux, des bras qui s'achèvent en arc segmentaire ; le massif antérieur que forment le bras nord et un petit portique d'ordre ionique sur piédestaux, est ouvert par une porte, autrefois en plein-cintre (fig. 165 et 166). La rotonde est couverte par un grand dôme d'ardoises au sommet surmonté d'un clocheton. Plus bas, les bras coiffés d'un fronton triangulaire sont couverts par un petit toit à deux

<sup>265</sup> J. C. DUCAREL 1761-1764 : « Le devant du jardin a deux ailes qui sont très développées, chaque aile a au moins 40 yards de long [36,4 m], et elles me semblent avoir été, soit des galeries pour se promener en cas de mauvais temps, soit pour un jeu tel que le tennis [un jeu de paume ?]. Elles sont ornées de nombreuses peintures et de bustes de statues de pierre, certains encore en bon état, d'autres presque défigurés par le mauvais temps » (Lettre du 8/08/1761). Ducarel mentionne encore les peintures à fresque trois ans plus tard (voir note 264).

<sup>266</sup> On peut dater ce remaniement d'après la lettre de Ducarel de 1761 qui donne les dimensions de cette pièce avant sa transformation.

<sup>267</sup> J. C. DUCAREL 1761-1764 : « [...] il [Pierre Cromelin de Villette] a mis un nouveau toit d'ardoises à la maison principale [...] ».



pent. L'intérieur est éclairé par huit fenêtres : un oculus à chaque bras, une fenêtre en plein-cintre entre chacun d'eux. Le décor intérieur semble dater entièrement du XVII<sup>e</sup> siècle.

#### *Le jardin et les abords*

Devenu « à l'anglaise » dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle ou au début du siècle suivant, le jardin qui borde directement le bâtiment principal et les deux portiques, ne conserve que le mur de clôture ouest qui le sépare des bois du grand parc situé au-delà. On ne saurait rien de ses dispositions et de son étendue au XVI<sup>e</sup> siècle sans l'analyse du plan cadastral ancien, des murs de clôture et des bâtiments et, surtout, sans l'apport fondamental du témoignage épistolaire de Ducarel.

Les limites de la parcelle au début du XIX<sup>e</sup> siècle (plan cadastral ancien) montrent sa superficie primitive, avec des murs au nord et au sud partant de l'extrémité des portiques. Ces deux murs, axés est-ouest, rejoignaient la clôture occidentale. Dans ce grand jardin d'agrément (112,5 x 73,7 m) divisé en parterres à l'origine, se dressaient autrefois des pavillons, sans doute contemporains de la construction du logis :

This first pleasure garden consists of grass plaits & gravel or dirt walks [...]. In the pleasure garden are four lofty Pavilions covered with slate and built of brick and stone mixed like the great house<sup>269</sup>.

Le jardin était accompagné au sud par une pépinière (une parcelle longue et étroite) et au nord par un vaste enclos, sans doute un grand jardin potager.

Le domaine était complété au nord de la cour par un enclos bordé au fond par une suite de bâtiments au même alignement, dont il ne reste rien (fig. 156, en F). On a prétendu y voir l'ancien logis seigneurial, mais rien ne confirme cette assertion. Encore en place au début du XIX<sup>e</sup> siècle (plan cadastral ancien), ce bâtiment commandait par un passage un vaste verger, avec trois portails : au sud, le portail charretier au débouché de la basse-cour dont nous avons déjà parlé ; à l'ouest un portail aujourd'hui muré, flanqué d'une tourelle munie d'une petite canonnière ; au nord, un portail remarquable, encadré sur l'extérieur de pilastres doriques à bossage vermiculé un sur deux, ouvrant sur la campagne (fig. 156, en 8 ; fig. 164).

#### **Le décor**

L'organisation de la façade du pavillon d'entrée est une composition ambitieuse et complexe (fig. 158). Le portique triomphal plaqué sur le mur est animé de colonnes libres et cannelées sur piédestaux. Des ordres, on peut dire qu'ils sont canoniques. La base de l'ordre ionique (attique) est bien celle que Vitruve attribue à l'ordre (une plinthe, une baguette, deux scoties séparées par deux baguettes jumelées, et un tore). La volute est tracée suivant le procédé antique. En retrait, le mur est animé par de nombreuses baies en plein-cintre (portail, fenêtres, niches) et bandeaux, qui lui donnent un caractère particulier. Les fenêtres et les niches sont cernées d'une large bande formant chambranle. A cette composition, on a inséré des traits propres à l'œuvre de Philibert Delorme. Les petites fenêtres en plein-cintre sont flanquées de petits membres verticaux abstraits sur lesquels sont plaqués des triglyphes pendants à palmettes. Des triglyphes analogues (sans palmette) animent le mur sous l'appui des fenêtres. Mais on y relève quelques maladresses, comme les petits pilastres et les triglyphes pendants, hors d'échelle et placés à cheval sur les grandes et petites fenêtres. Autre singularité, les piédestaux du premier étage ne règnent pas avec le bandeau à hauteur des appuis de fenêtres mais le dépassent franchement. L'effet produit,

---

<sup>268</sup> J. C. DUCAREL 1761-1764 : « à gauche [de la cour], une terrasse avec une allée d'arbres [...] conduisant à une chapelle octogonale où un prêtre officie les dimanches et jours de fête » (A. C. Ducarel, 8 août 1761).

<sup>269</sup> J. C. DUCAREL 1761-1764 : « Ce premier jardin d'agrément est fait de nattes de pelouse, d'allées de gravier ou boueuses, [...] ; il y a quatre pavillons hauts, couverts d'ardoises et bâtis de brique et pierre mélangée comme la maison principale » (Lettre du 08/08/1761).

malheureux, est celui de deux compositions indépendantes, sans rapport mais pourtant superposées. Pour le reste, malgré l'insistance des lignes horizontales (entablements et bandeaux), il se dégage de la composition un fort élan vertical, en partie créé par le redoublement de colonnes fuselées et élancées montées sur des piédestaux, qu'accentuait le toit en fer de hache et le flanquement des deux petits pavillons. La forme de leur toit (s'ils sont d'origine), surmonté d'une sphère, n'est pas sans évoquer les pyramides de la chapelle d'Anet.

Quoique plus simple, l'organisation de la façade principale du logis n'en est pas moins intéressante (fig. 176). Là encore, on a affaire à un portique d'ordres superposés dorique et ionique. Mais aux colonnes, on a substitué des pilastres, sans piédestaux, placés au centre des trumeaux et aux angles des pavillons. Pour clairement différencier les niveaux, l'architecte a laissé lisses les pilastres du rez-de-chaussée et cannelés ceux du premier étage, l'étage noble. D'autre part, contrairement au pavillon d'entrée, la composition de la façade est parfaitement cohérente avec les percements : les appuis des fenêtres sont à hauteur des bandeaux horizontaux qui correspondent à la fois à la corniche de l'ordre dorique et à la plinthe des bases de l'ordre ionique. On pourrait croire par la mise en place du dorique au rez-de-chaussée, assez maladroitement puisque les triglyphes sont trop grands et placés uniquement à l'aplomb des pilastres, que l'architecte de Bonnemare n'était pas encore formé au nouveau langage. L'emploi de bases attiques pour l'ordre ionique conforme aux préceptes de Vitruve, la régularité de la façade, le chambranle à fascies et crossettes des fenêtres démontrent au contraire sa parfaite maîtrise de l'architecture savante. Pourquoi alors cette maladresse pour placer les triglyphes ? C'est la hauteur de l'allège des fenêtres qui a prévalu, comme, du reste, l'ensemble des divisions internes. Suivant la tradition, l'architecte de Bonnemare a préféré, en effet, mettre l'accent à l'extérieur sur un quadrillage régulier de la façade, qui correspond aux planchers, murs de refend et poutres de l'intérieur du logis. Toutefois, il n'a pas jugé bon de signaler le volume de l'escalier, invisible à l'extérieur.

Le décor, très délicat dans les parties sculptées, est à peu près le même dans tout l'ensemble seigneurial. Les fenêtres, généralement en plein-cintre et munies d'un chambranle, sont ornées de petits triglyphes pendants sous l'appui, à l'aplomb des piédroits, parfois aussi sous l'imposte (pavillon d'entrée, chapelle). Ces triglyphes pendants sont par endroits agrémentés d'une palmette (façade extérieure du châtelet, fenêtres en plein-cintre de la chapelle). Un motif analogue, un petit membre pendant, agrémenté les impostes de la porte de la chapelle, où le sculpteur s'est ingénié à sculpter un petit médaillon. Des tables oblongues terminées de chaque côté en arc turquois animent l'allège des fenêtres du pavillon d'entrée, de la chapelle et la frise du bâtiment principal (fig. 168) ; la frise et l'architrave du portique de la chapelle sont interrompues par une table analogue (fig. 165). Un motif en tresse orne l'arc en plein-cintre des fenêtres du châtelet et la chapelle, mais, pour ces dernières, le sculpteur a ajouté dans les méandres le meuble héraldique de Nicolas Le Conte : des molettes d'éperons (fig. 167). Toutefois, nous avons déjà relevé quelques maladroites dans le détail, tel l'emplacement des triglyphes pendants, à cheval entre les fenêtres du châtelet : on ne sait s'ils couronnent l'un ou l'autre des membres verticaux du chambranle. Mais les plus beaux morceaux de sculpture sont sans conteste la cheminée du pavillon d'entrée et le décor des dalles de pierre qui couvre le palier du premier étage du bâtiment principal. Assurément, c'est le même maître sculpteur qui a œuvré aux deux endroits où l'on retrouve une délicatesse de modelé et une précision de ciseau rares. Dernier point : des carreaux de pavement faïencés, selon toute vraisemblance dus à

l'atelier de Masséot Abaquesne, complétaient le décor intérieur : la technique, les couleurs et les motifs sont ceux qu'employait le maître faïencier rouennais (fig. 173)<sup>270</sup>.

## Conclusion

Malgré l'absence de documents, la datation de Bonnemare et l'attribution des travaux ne posent aucun problème. D'une part, le meuble héraldique de Nicolas Le Conte visible par endroits dans le décor sculpté place la construction après l'achat du domaine par celui-ci en 1555. D'autre part, la faiblesse des éléments de défense (limité à la seule petite canonnière du mur du jardin potager) indique une construction antérieure aux premiers troubles civils majeurs qui ébranlèrent la province à partir de 1562. Les caractères stylistiques du décor suggèrent également cette datation.

La résidence de Nicolas Le Conte et Catherine Meigret ne présente pas les caractères habituels du château, ni même de la « maison aux champs » normande située sur un plateau ou en fond de vallée, que nous avons définie ailleurs<sup>271</sup>. Les dispositions générales du bâtiment sont en effet anormales. L'accès au domaine, puis, à l'intérieur, au bâtiment principal est surprenant : l'avenue d'arbres, les deux motifs triomphaux qui se succèdent sur le même axe n'ont pas d'équivalent en Normandie à cette date, à l'exclusion de Gaillon, où au châtelet d'entrée fait suite le « portail de Gênes ». D'ailleurs, la composition en arc de triomphe de l'élévation extérieure du pavillon d'entrée, coiffée d'un toit en fer de hache, tire son modèle du châtelet de Gaillon, près de cinquante ans après sa réalisation ! Suivant le château des archevêques de Rouen, l'architecte de Bonnemare a dénué le pavillon d'entrée de tout caractère militaire et, s'il a suivi le type d'ordonnance de Gaillon, il a substitué aux pilastres, bandeaux et petits membres architecturaux ornés de fins candélabres inspirés du pittoresque lombard, des colonnes, piédestaux et entablements de formes classiques. Mais ces formes classiques, dans l'ensemble de la composition (redoublement de colonnes élancées sur piédestaux) comme dans le détail du décor (triglyphes pendants, tables en arcs turquois, fronton cintré), participent du style de Delorme.

Le bâtiment principal est tout aussi étonnant. Sur cour, il apparaît relativement élevé, avec une façade régulière, cantonnée de hauts pavillons, lointain souvenir des tours de la maison noble ; sur jardin, le bâtiment tout différent semble ne comporter qu'un seul étage carré (le rez-de-chaussée étant partiellement enterré de ce côté) et se limiter au seul corps principal (les deux pavillons bas, laissés nus, s'intégrant aux portiques placés au même alignement et couverts par le même toit). Côté jardin, Nicolas Le Conte a donc préféré une demeure discrète en rapport avec sa destination récréative.

De toute évidence, l'ensemble seigneurial de Bonnemare présente de fortes connexions avec l'œuvre de Delorme. Nous les avons vu au pavillon d'entrée. Mais un lien plus serré encore unit le logis principal, les portiques sur jardin et la chapelle de Bonnemare à plusieurs œuvres du maître ou qui lui sont attribuées. La façade principale du logis, dans son état restitué avec ses deux pavillons carrés sur portique et ses toits en carène renversée, rappelle le logis de l'hôtel de Saincton, rue Payenne à Paris (après 1560 ; fig. 178)<sup>272</sup>. Le plan rectangulaire allongé cantonné à chaque extrémité de deux pavillons entre lesquels prend place une petite terrasse fait penser, en moins développé, au château neuf de Saint-Germain-en-Laye (1557-1559 ; fig. 85). Mais, si l'on prend en compte les deux longs portiques en aile de chaque côté, la ressemblance entre les deux édifices est frappante (fig. 181). Ce point achoppe, cependant, sur un problème : si l'on en croit les études récentes, les

---

<sup>270</sup> Les propriétaires de Bonnemare ont retrouvé deux fragments de carreaux, pris dans le sol du deuxième étage du bâtiment principal refait au XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>271</sup> PAGAZANI 2006.

<sup>272</sup> PEROUSE DE MONTCLOS 2000, p. 254 n° 41.

deux portiques de Saint-Germain-en-Laye (dont la construction n'est pas documentée) furent ajoutés après l'intervention de Delorme (1559) ; ils sont visibles sur le dessin en perspective à vol d'oiseau de Jacques Androuet du Cerceau (avant 1576)<sup>273</sup>. Les portiques de Bonnemare, qui prennent modèle sur ceux de Saint-Germain-en-Laye, furent-ils ajoutés après coup ? On peut exclure cette hypothèse dans la mesure où le portique oriental (le seul encore en place) et le pavillon bas attenant sont tous les deux couverts par la même charpente. D'ailleurs, celle-ci, à petits-bois, rapproche immanquablement la construction à l'œuvre de Delorme. On ne peut douter que les portiques furent construits suivant l'œuvre du maître à Saint-Germain-en-Laye, réalisée ou restée à l'état de projet. Bonnemare doit aussi être rapproché des châteaux d'Anet et de Lésigny pour la composition des élévations. La distinction nette entre un premier niveau bas dévolu aux communs, ouverts par des fenêtres de petites tailles, et un deuxième niveau plus haut pour l'étage noble, mis en valeur par le traitement différencié des fenêtres, se retrouve à Anet ; la composition d'ordres superposés, dorique au rez-de-chaussée, ionique à l'étage, avec un entablement trop grand correspondant à la hauteur de l'allège des fenêtres se voit à Lésigny, où les pilastres flanquent les angles du pavillon comme à Bonnemare<sup>274</sup>. Enfin, le plan de la chapelle rappelle celui de la chapelle du château d'Anet, à la réserve du toit qui semble inspiré du projet de Delorme pour couvrir son dortoir de l'abbaye de Montmartre (*Premier Tome*, fol. 305).

L'ensemble de ces observations, l'origine sociale et la carrière de Nicolas Le Conte et la présence d'une charpente à petits-bois (si elle est bien des années 1555-1562), vu les difficultés qu'a rencontré la diffusion de cette technique hors des chantiers conduits par Delorme, me paraissent être autant d'indices décisifs pour une attribution à l'architecte d'Henri II<sup>275</sup>. Mais faute de documents, il ne peut s'agir que d'une hypothèse.

---

<sup>273</sup> PEROUSE DE MONTCLOS 2000, p. 332-333.

<sup>274</sup> PEROUSE DE MONTCLOS 2000, p. 303-305, n° 86. Notons que les fenêtres de l'hôtel parisien de Jean Meigret, l'oncle de Catherine, servirent de modèles pour celles de Lésigny en juin 1544 (GRODECKI I (1985), n° 118).

<sup>275</sup> Cette attribution n'est pas rejetée par Jean-Marie Pérouse de Montclos (PEROUSE DE MONTCLOS 2008, p. 340-341).

**14. BOURGTHEROULDE (Eure).**  
Bourgtheroulde, canton de Bourgtheroulde.  
*Fig. 182 à 190.*

**Date de construction :** s.d. [entre 1499 et 1504 ?]  
**Commanditaires :** s.n. [Guillaume II Le Roux et Jeanne Jubert]  
**Date de modifications des abords (petit pavillon de défense, jardin) :** s.d. [vers 1560-1570 ?]  
**Commanditaires :** s.n. [Claude II Le Roux et Marie Pottier]  
**Date du bâtiment neuf :** 1591 (mention textuelle)  
**Commanditaires :** Claude II Le Roux et Marie Pottier (mention textuelle)  
**Etat actuel :** logis disparu ; portail d'entrée, petit pavillon de défense, colombier et murs du jardin en place  
**Cl. M. H. :** édifice inscrit partiellement MH (colombier).

Implanté en bordure du village, dans la plaine du Neubourg, l'ancien domaine de Bourgtheroulde n'est plus aujourd'hui qu'une ferme, avec son modeste logis en pan de bois du XVIII<sup>e</sup> siècle, ses bâtiments de dépendance (granges, étables, hangars en tôle) et ses terres en culture. Rien n'indique qu'il fut au XVI<sup>e</sup> siècle le siège d'une seigneurie importante (qui a donné son nom à un célèbre hôtel à Rouen), à la réserve d'un colombier et des vestiges du portail où se lisent encore (presque effacées) les armes des Le Roux. Pourtant, malgré l'absence des bâtiments principaux, une restitution du domaine au XVI<sup>e</sup> siècle est encore possible, grâce à l'analyse croisée du bâti encore en place, du plan cadastral ancien et de plusieurs inventaires de biens meubles de 1591<sup>276</sup>.

#### **Les Le Roux, seigneurs de Bourgtheroulde**

Le fief de Bourgtheroulde aurait été vendu en 1499 par Louis de Rohan-Guéménée à Guillaume II Le Roux, peu avant que celui-ci n'entre comme conseiller à l'Echiquier permanent de Normandie nouvellement créé par Louis XII, le futur parlement<sup>277</sup>. De ce moment jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, le fief appartient à cette famille. Marié le 27 juin 1486 à Jeanne Jubert, fille de Guillaume Jubert, lieutenant-général du bailli de Gisors<sup>278</sup>, Guillaume II Le Roux est lieutenant-général du vicomte d'Elbeuf, Guillaume I Le Roux, son père, auquel il succède après 1490 ; il est également conseiller et procureur de René de Lorraine, puis conseiller en la grande sénéchaussée avant d'entrer à l'Echiquier permanent<sup>279</sup>. Par cette charge, il participe aux délibérations du parlement et à certaines délibérations municipales<sup>280</sup>. Guillaume II investit ses revenus importants en biens fonciers : les fiefs de Tilly, de la Fontaine (proche de Tilly), du Val, de Lucy, de Sainte-Beuve, de Gilletenque et sans doute de Vironvé tombent entre ses mains<sup>281</sup>. Guillaume détient ainsi environ une vingtaine de domaines, dont le fief de Bourgtheroulde, qui devient alors le fief principal de la famille Le Roux. Tout indique qu'il s'y fit construire un logis seigneurial digne de son statut social et à proximité de la capitale normande où il était conseiller. En effet, Guillaume II Le Roux prend le titre de seigneur de Bourgtheroulde dans tous les textes le concernant – concurremment avec la seigneurie du Val jusqu'en 1504 – depuis son entrée à l'Echiquier de Normandie en 1499<sup>282</sup>. C'est sans doute entre ces deux dates (1499 et 1504), que la construction eut lieu. D'ailleurs, un signe ne trompe pas. Comme souvent, la construction du nouveau manoir dut être accompagnée

<sup>276</sup> Arch. dép. Eure, 3 PL 831, plan cadastral ancien (1828) ; Volume III, Document n° 16.

<sup>277</sup> BIGOT DE MONVILLE 1905, livre I, p.74, n° XII.

<sup>278</sup> BIGOT DE MONVILLE 1905, livre I, p.74, n° XII.

<sup>279</sup> LETTERON et GILLOT 1996, p. 19. Cet ouvrage fait le point de manière complète sur l'histoire de la famille Le Roux. Voir également : FRONDEVILLE 1960, p. 69, n° 12 ; BIGOT DE MONVILLE 1905, livre I, p. 74, n°XII ; BnF, Cabinet de d'Hozier, 301.8251, fol. 1. Les Le Roux portaient : *D'azur au chevron d'argent accompagné de trois têtes de léopard d'or.*

<sup>280</sup> LETTERON et GILLOT 1996, p. 21.

<sup>281</sup> BIGOT DE MONVILLE 1905, p.74 ; LETTERON et GILLOT 1996, p. 17. Guillaume est encore appelé seigneur de Bourgtheroulde le 25 août 1517 (Arch. dép. Seine-Maritime G 1311, copie des pièces relatives à la fondation et établissement de la collégiale du Bourgtheroulde). Voir la notice n° 49 (Tilly).

d'un agrandissement du domaine par l'acquisition de plusieurs terres contiguës à celui-ci, entre 1502 et 1504<sup>283</sup>. Il ne reste de l'ensemble des constructions de ce moment que le portail d'entrée au domaine, muni de piédroits moulurés à listel (*fig.*). Un autre fait doit être rapproché de ce faisceau d'indices. En 1504, Guillaume Le Roux fonde une basse messe pour chaque jour de l'année à l'église paroissiale Saint-Laurent du Bourgtheroulde<sup>284</sup>. Plus tard, en 1517, il fait ériger l'église en collégiale par la fondation d'un collège de sept chanoines et, dans le même temps, commande la reconstruction d'un chœur « beau et somptueux » ; le chantier est confié au « maçon tailleur d'image » Jean de La Rue<sup>285</sup>.

En même temps que sa « maison aux champs » de Bourgtheroulde, Guillaume II fait construire sa fameuse « maison de ville », paroisse Saint-Eloi à Rouen, dont il cède la propriété (mais peut-être pas la jouissance en totalité) à son fils aîné en 1506<sup>286</sup>. Décédé le 12 juillet 1520, Guillaume II est enterré dans le caveau de la collégiale qu'il a fondée<sup>287</sup>.

Sa succession ne va pas de soi. En 1515, il avait obligé l'aîné de ses fils, Guillaume III, qui avait embrassé la carrière ecclésiastique, à délaissier son droit d'aînesse à son frère cadet, Claude Le Roux<sup>288</sup>. Le jour même de la mort de son père, Guillaume III s'empresse de faire annuler l'acte de 1515. Le litige entre les deux frères qui s'ensuit trouve finalement un règlement en 1521 : Guillaume obtient la jouissance et la possession du fief principal de Bourgtheroulde<sup>289</sup>, qu'il conserve jusqu'à sa mort en 1532. Le fief revient ensuite au cadet Claude, jusqu'à sa mort en 1537, puis passe à son fils aîné Claude II Le Roux (†1619), également seigneur de Sainte-Beuve, Mauperthuis, Saint-Aubin et Infreville. En 1552, Claude devient maître ordinaire à la Chambre des Comptes de Paris et épouse le 1<sup>er</sup> mars Marie Pottier, d'une famille de parlementaires parisiens ; plus tard, en 1572, Claude est nommé maître des Requêtes de l'Hôtel du roi<sup>290</sup>. Ses frères Robert et Jean ayant atteint leur majorité en 1554, les biens restés indivis de la succession de leur père sont partagés. La seigneurie de Bourgtheroulde est ainsi désignée par les notaires :

Le fief, terre et seigneurie du Bourgtheroulde qui est un plain fief de haubert tenu du roy à cause de sa chàtellenie de Pont-Autou et Pont-Audemer avec ses appartenances et dépendances sans rien en réserver, consistant en manoir, maisons, granges, estables, colombier et parc, étangs, viviers, domaine fieffé et non fieffé, bois taillis, près, pâturages, plants, costumes et marchés avec les droitures et prééminences, à présenter à la cure, chapelle, hospital et aultres benefices dudit lieu de Bourgtheroulde, toutes fois qu'ils écherront, vassaux, reliefs, treizièmes, rentes en deniers, grains, œufs, oyseaulx et aultres espèces de rentes avec toutes les aultres maisons, jardins et masures estant dedans ledit bourg et paroisse dudit lieu de Bourgtheroulde pour autant qu'il en appartenait audit deffunct sieur du Bourgtheroulde [Claude 1<sup>er</sup>] et généralement tous les proufficts, revenus et esmolumens d'iceluy fief, avecque les terres retirées par clameur et puissance de fief par ledit maistre Claude [II], aîné et le quatrième du Bourgtheroulde, acquis du roi [Henri II] par ledit sieur de Bourgtheroulde<sup>291</sup>.

Trente ans plus tard, le 9 juin 1589, les ravages perpétrés dans la région par les troupes de la Ligue obligent Claude II à quitter son domaine avec armes et bagages pour se réfugier à Caen<sup>292</sup>. Sage précaution, car le manoir

---

<sup>282</sup> Voir note 283.

<sup>283</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 E 1/232 : 01/06/1502 ; 2 E 1/233 : 22/01/1503 et 24/01/1503 (n.t.) ; 2 E 1/236 : 20/07/1504.

<sup>284</sup> Un texte qui fait partie des documents accumulés comme preuves de noblesse pour Louis Le Roux d'Infreville mentionne cette fondation par contrat passé le 17 novembre 1504 (Arch. dép. Seine-Maritime 2 E 1/2781, 30 juillet 1685).

<sup>285</sup> Arch. dép. Seine-Maritime G 1311 ; DUCHEMIN 1888, p. 35-36 ; NOBLET 2007 II, p. 217-228.

<sup>286</sup> LETTERON et GILLOT 1996, p. 145-146.

<sup>287</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 E 1/2781, 30/07/1685 (mention du décès de Guillaume Le Roux le 12 juillet 1520). Le testament de son fils aîné Guillaume III, précise qu'il fut enterré dans l'église de Bourgtheroulde (G 3435).

<sup>288</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 E 1/249 : donation du 28/07/1515. Sur Claude, seigneur de Tilly, voir la notice n° 49.

<sup>289</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 E 1/256 : 13/08/1521.

<sup>290</sup> *Catalogue des actes de Henri II VI*, n° 10450 : lettres de provisions du 12/02/1552 (n.st.) ; Arch. dép. Seine-Maritime, 2 E 1/2781, 30/07/1685 (mention du contrat de mariage).

<sup>291</sup> Texte cité par DUCHEMIN 1888, p. 27.

<sup>292</sup> Volume III, Document n° 16, spécialement le premier paragraphe.

est pillé par des bandes armées à plusieurs reprises entre avril 1590 et janvier 1591. C'est de cette époque que date la première description relativement complète du manoir de Bourgtheroulde, une énumération par le menu des biens meubles contenus dans chaque bâtiment, dont le « logis du Bourgtheroulde ». On y apprend également que des travaux étaient alors en cours : un « bastiment neuf auquel il n'y avoit encores que deux chambres logeables »<sup>293</sup>. Les dépositions de Claude II Le Roux, du receveur de son domaine le sieur Semo et de l'un de ses serviteurs Richard Hacouil, ont été rédigées pour établir la liste des biens meubles pillés par les troupes de la Ligue. Claude II obtient gain de cause l'année suivante : par des lettres patentes enregistrées au parlement le 16 mars 1592, Henry IV adjuge la somme considérable de 20 000 écus à Claude pour le dédommager des biens perdus, tant au Bourgtheroulde qu'à Sainte-Beuve et à Tilly<sup>294</sup>.

Claude II meurt entre 1600 et 1605<sup>295</sup>. Son fils Nicolas obtient du roi l'érection de son fief en baronnie par lettres patentes du mois de décembre 1617<sup>296</sup>. Après la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, la baronnie passera de mains en mains jusqu'à la Révolution ; l'ancien « château » est détruit en 1795 et le domaine démembré<sup>297</sup>.

### Description et analyse

Un ouvrage publié en 1759 signale le Bourgtheroulde comme un bourg important, dont le château, par sa situation et ses dépendances, mérite d'être mentionné :

Le parc du lieu de Bourgtheroulde contient environ 104 acres [env. 57 ha], tant en prairies, étangs, bois de haute-futaie, bois, taillis, herbage, garennes, plants d'arbres fruitiers. Le tout entouré de murs de brique, au haut duquel est le logement dudit seigneur, qui est une maison ancienne contenant plusieurs appartements, qui ont vue sur le jardin, un autre logis en vis-à-vis, un colombier et plusieurs autres bâtiments<sup>298</sup>.

On aurait bien du mal aujourd'hui à retrouver la trace de ces éléments tant le domaine a subi de transformations. Tout d'abord, le plan cadastral ancien délivre une image peu différente de l'état actuel. La matrice cadastrale indique cependant sous le nom de « Parc » toutes les parcelles de l'ancien domaine démembré après la Révolution. Il indique aussi qu'une grande parcelle, mitoyenne de l'entrée du domaine, est un « jardin ». C'est à partir de ces deux premiers éléments, et des dispositions et bâtiments anciens encore en place que l'on peut commencer la restitution.

L'accès au domaine se faisait au sud, depuis le grand chemin de Rouen à Bernay (l'actuelle N 138), par une parcelle rectangulaire formant un dégagement devant le portail d'entrée. Celui-ci est constitué de deux parties distinctes, tant par leurs caractéristiques stylistiques que par leurs matériaux : une grande porte charretière en pierre calcaire blanche munie de listels et bases prismatiques et flanquée de contreforts gothiques dont ne subsistent que les piédroits (elle a perdu son arc) (fig. 185) ; une porte piétonne constituée d'assises de briques et pierres alternées flanquée de pilastres et couronnée d'un fronton où figurent les armes des Le Roux (vestiges) (fig. 186). D'évidence, la première partie remonte au tout début du XVI<sup>e</sup> siècle, la deuxième date de la seconde moitié de ce siècle. De la porte piétonne part vers l'est un mur de clôture en brique qui joint un pavillon carré, autrefois un poste de garde muni d'une cheminée et de cinq petites canonnières à orifice de tir circulaire surmonté d'une petite fente de visée verticale<sup>299</sup> (fig. 183, 187 et 188). D'après le plan cadastral ancien et des arrachements, ce pavillon était placé à l'intersection de trois murs de clôtures (fig. 182 et 183) : le mur de

<sup>293</sup> Volume III, Document n° 16, articles 23, 38 et 66.

<sup>294</sup> DUCHEMIN 1888, p. 27 et suiv.

<sup>295</sup> LETTERON et GILLOT 1996, p. 13.

<sup>296</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 E 1/2781, 30/07/1685 (mention).

<sup>297</sup> CHARPILLON et CARESME I (1867), p. 524.

<sup>298</sup> Cité par DUCHEMIN 1888, p. 27.

l'entrée ; un mur partant en retour, vers le sud, à partir du pavillon, dont il ne reste qu'un petit vestige refait au XIX<sup>e</sup> siècle (en briques industrielles) ; un troisième mur filant vers le nord. Des cinq petites canonnières du pavillon, deux protégeaient à l'ouest l'entrée au domaine, deux autres protégeaient au sud le mur en retour, et la dernière le « jardin » que figure le plan cadastral ancien (la porte qui perce le pavillon de ce côté fut créée après coup). La forme (rectangulaire) et l'étendue (137,5 x 75 m) de ce jardin sont connues grâce au plan cadastral ancien, qui représente le mur occidental, partant du pavillon, et le mur méridional, bordant le chemin principal encore en place à l'époque. A l'angle sud-ouest, sur la route, les deux murs prennent une forme bastionnée. Il est fort probable que l'autre angle, au nord-ouest, possédait également cette caractéristique.

Le mur de clôture de l'entrée est percé, on l'a vu, du grand portail et flanqué sur le côté droit d'un pavillon. A gauche, on trouvait un autre pavillon (disparu, mais visible sur le plan cadastral ancien). On entre ensuite dans une vaste cour rectangulaire, que la présence d'un colombier et de granges anciennes (sans doute du XVII<sup>e</sup> siècle pour la plus ancienne) désigne comme étant l'ancienne basse-cour. Le colombier, massif, de plan octogonal, encore muni de sa charpente et de ses boulins, est d'une très belle qualité : porte et fenêtre en plein-cintre à encadrement de pilastres et fronton, mur à motifs de briques surcuites, petites consoles à ressauts en briques disposées au sommet de chaque pan droit pour racheter le plan octogonal et soutenir la corniche circulaire qui porte le toit, lanternon sommital (fig. 189 et 190). Il ne fait guère de doute qu'il est contemporain de la porte piétonne du portail d'entrée : on retrouve l'alternance des assises, les pierres d'impostes et claveau médian en relief, les pilastres doriques. A cet édifice s'ajoutait, d'après les inventaires de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, trois écuries, une bergerie, plusieurs étables pour les vaches, une grande grange, une grange « aux pois » située dans un jardin (peut-être le petit jardin situé à l'ouest du domaine que donne à voir le plan cadastral ancien), un four et une cave<sup>300</sup>. Mais il est impossible aujourd'hui de localiser ces édifices. On peut seulement avancer l'hypothèse que la grange actuelle est à l'emplacement de la « grande grange » et que le petit édifice mitoyen remplace la « bergerie » dont parlent les textes.

Si la basse-cour et le jardin sont parfaitement localisés et délimités, il ne subsiste aucune trace du logis seigneurial. Un puits, aujourd'hui comblé, mais visible sur le plan cadastral ancien et encore un plan cadastral récent<sup>301</sup>, qui était situé sur une parcelle placée sur le côté oriental de la basse-cour et bordée au sud par le jardin, permet de placer la cour du logis dans cette zone (fig. 182). En outre, plusieurs mentions des inventaires de 1591 indiquent que le logis et une galerie avaient des vues sur jardin : « [dans] la chambre ou couchoit led. sieur [Claude II] », il y avait un bahut « proche des fenestres de dessus le jardin<sup>302</sup> » ou encore une « couchette proche desd. fenestres regardant sur le *grand* jardin<sup>303</sup> » ; « Dict que, à l'un des boutz d'une gallerye haulte ayant regard sur le jardin, il y a une garde-robbe<sup>304</sup> » ; « En la garde-robbe d'en hault, au bout d'une longue gallerye, donnant sur les deux jardins, [...]»<sup>305</sup>. De toute évidence, selon ces mentions, deux jardins bordaient directement le « manoir ». Ce que confirme d'ailleurs le texte que je citais en introduction : le « logement dudit seigneur, qui est une maison ancienne contenant plusieurs appartements, qui ont vue sur le jardin ». L'un de ces deux jardins, qualifié de « grand », est-il le nôtre ? On ne peut le savoir, car, malgré la grande superficie du jardin figuré sur le

---

<sup>299</sup> L'une des petites canonnières, dont il ne reste qu'un fragment de la pierre qui la constituait, a été remplacée par un four à pain.

<sup>300</sup> Volume III, Document n° 16, articles 29 à 36.

<sup>301</sup> Communication orale des propriétaires, qui ont comblé le puits. Je les remercie de m'avoir communiqué une copie du plan cadastral récent.

<sup>302</sup> Volume III, Document n° 16, article 3.

<sup>303</sup> Arch. dép. Seine-Maritime 61 J 3 : Inventaire des biens meubles sur la déposition de Richard Hacouil, dit la Prairie, du 28 décembre 1591.

<sup>304</sup> Arch. dép. Seine-Maritime 61 J 3 : Inventaire des biens meubles sur la déposition de Richard Hacouil, 28/12/1591.

<sup>305</sup> Arch. dép. Seine-Maritime 61 J 3 : Inventaire des biens meubles sur la déposition du sieur Semo.



cadastral ancien, rien n'indique que le second jardin n'était pas plus vaste. Quoiqu'il en soit, on comprend que la basse-cour commandait une cour, placée sur le côté (en retour d'équerre à droite), où se trouvaient les bâtiments principaux, dont un avait ses fenêtres donnant sur le jardin qu'on a réussi à localiser.

Un vivier, encore en place, aux parois maçonnées de grandes pierres de taille, était également de ce côté (fig. 182, en 8). Il s'agissait sans doute de l'un des « estans » contenant « une grande quantité de poisson[s] » dont parle l'inventaire de 1591<sup>306</sup>. Au-delà s'étendait un immense parc d'« environ 104 acres [57 ha], tant en prairies, étangs, bois de haute-futaie, bois, taillis, herbage, garennes, plants d'arbres fruitiers, le tout entouré de murs de brique [...] ».

#### *La maison seigneuriale : essai de restitution*

A la lecture des inventaires de 1591, il apparaît clairement que le logis du seigneur était du type à corps de bâtiment autour d'une cour. Autant qu'on peut en juger, les principaux édifices étaient le « logis<sup>307</sup> », « une longue gallerye<sup>308</sup> », une « grande chapelle », un « pavillon » et le « bastiment neuf où il n'y avoit encores que deux chambres logeables »<sup>309</sup>. Il est tentant de voir, comme souvent, le logis en fond de cour, en retour une galerie (à droite, puisqu'elle avait « regard sur le jardin ») avec, à son extrémité occidentale la grande chapelle. Où était le bâtiment neuf ? Toujours selon le texte cité en introduction, le manoir comprenait un « autre logis en vis-à-vis ». L'affaire semble entendue. Mais, à la vérité, la lecture des inventaires montre une distribution des bâtiments et des pièces beaucoup plus complexe que cela.

Contrairement à l'habitude, les inventaires des biens meubles du Bourtheroulde sont assez imprécis quant à l'emplacement des bâtiments et à la localisation des pièces à l'intérieur ; comme souvent, les éléments de circulation (escaliers, espaces de dégagement) ne sont pas cités (car ils ne contiennent aucun meuble). A cela, ajoutons que les galeries, non meublées, sont juste mentionnées. Pour restituer la distribution des édifices, il faut donc partir d'éléments assurés.

Le corps de logis principal comprenait assurément, au rez-de-chaussée, la « grande salle » et la « sallette » et, au premier étage, la « grande chambre de dessus la grande salle » et la « chambre ou couchoit led. sieur [Claude II] » « estant sur lad. sallette »<sup>310</sup>. Chacune de ces deux pièces de l'étage en commandaient d'autres, qui constituaient deux séquences distinctes. La première : à la suite de la chambre de Claude II était la « chambre d'auprez nommée la chambre des filles », avec sa « garde-robe » et un « cabynet estant au bout de lad. garde-robe »<sup>311</sup>. La deuxième : la *grande chambre* était accompagnée d'une « garde-robe » et d'une chambre « d'auprez habitée par Monsieur Semo [le régisseur du domaine] »<sup>312</sup>. Chacune de ces deux séquences pose un problème. Les inventaires semblent se contredire quant à la localisation du cabinet de la « chambre des filles » qui est, pour l'un d'eux, au bout de la garde-robe, pour un autre, « au bout de la galerie de lad. garde-robe<sup>313</sup> ». On ne peut pas trancher entre l'une et l'autre proposition. D'autre part, on ne sait pas si la *grande chambre* avait la même superficie que la *grande salle* du rez-de-chaussée. Comme parfois, *grande chambre* et garde-robe logeaient peut-être au-dessus de la salle, séparées par une cloison, ce que suggère d'ailleurs le fait que la

<sup>306</sup> Volume III, Document n° 16, article 45.

<sup>307</sup> Volume III, Document n° 16, article 1.

<sup>308</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 61 J 3 : Inventaire des biens meubles sur la déposition de Richard Hacouil, dit la Prairie, 28/12/1591.

<sup>309</sup> Voir, respectivement : volume III, Document n° 16, article 17, articles 12, 13, 15 et 16 et article 23.

<sup>310</sup> Volume III, Document n° 16, articles 1, 2, 8 et 3 ; Arch. dép. Seine-Maritime 61 J 3 : Inventaire des biens meubles sur la déposition de Richard Hacouil, dit la Prairie, 28/12/1591.

<sup>311</sup> Volume III, Document n° 16, articles 4, 5 et 6.

<sup>312</sup> volume III, Document n° 16, articles 9 et 10.

<sup>313</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 61 J 3 : Inventaire des biens meubles sur la déposition du sieur Semo.

chambre de Semo soit « auprez de lad. grande chambre » et non de la garde-robe<sup>314</sup>. Au premier étage, il faut également préciser l'emplacement de la « petite chappelle<sup>315</sup> », « proche de la chambre où couchoit led. sieur du Bourgtheroulde<sup>316</sup> ». D'après le parcours dans le logis, elle semble pouvoir être localisée entre la chambre de Claude II et la *grande chambre*. Or, ces deux pièces étaient au-dessus de la *sallette* et de la *grande salle*. Autrement dit, au rez-de-chaussée, une petite pièce devait s'intercaler entre les salles. Peut-être s'agissait-il d'une *allée*, selon une disposition que l'on retrouve souvent en Normandie. De même, au deuxième étage, certainement sous combles, se trouvait, au-dessus de la chambre de Claude II, son « estude<sup>317</sup> » (sa bibliothèque), avec à côté son cabinet qu'elle commandait<sup>318</sup>. Là encore, selon une disposition que l'on voit à Fontaine-le-Bourg, il faut peut-être situer le cabinet, annexe de l'étude, au-dessus de la « petite chappelle »<sup>319</sup>.

Les inventaires mentionnent toujours une garde-robe « d'en hault » à la suite de la chambre de Semo, mais pas connectée avec elle (elle l'est avec la « gallerye haulte »)<sup>320</sup>. Il est donc tentant de situer la garde-robe à cette extrémité du logis, d'autant qu'il est précisé qu'elle donne « sur les deux jardins<sup>321</sup> ». Cette garde-robe était elle-même « à l'un des boutz de la gallerye haulte<sup>322</sup> », aussi appelée « longue gallerye<sup>323</sup> ». A l'autre extrémité de cette galerie était un « pavillon », vraisemblablement situé à l'angle opposé de la cour et cantonné lui-même d'une tour ou d'un petit pavillon : ils abritaient à chaque niveau une chambre (dans le pavillon ?) et une garde-robe (dans la tour ?), excepté au niveau sous comble de la tour<sup>324</sup>.

Dans les inventaires, on trouve également mentionné à la suite, au premier étage, la « chambre aux aiz estant au bout de la grande chappelle<sup>325</sup> » et, au rez-de-chaussée, une « autre chambre basse appelée la chambre aux eaues<sup>326</sup> », qui logeait plusieurs serviteurs du seigneur. Mais rien ne permet de localiser ces pièces. On trouve encore le bâtiment neuf, qui semble être indépendant du reste : bien que non encore achevé, il abrite déjà la chambre « où couchoit led. sieur de Saint-Aulbin [Nicolas Le Roux, le fils de Claude]<sup>327</sup> », avec sa garde-robe, et une autre chambre, également munie d'une garde-robe. Ce bâtiment comprenait également un « grand celyé à mettre de la boisson » et au-dessus, dans le comble, un « grand grenyer où l'on mettoit des grains »<sup>328</sup>. Il s'agit donc d'un corps de logis bas.

Enfin, la cuisine du logis et l'« arrière despence », toujours mentionnées à la fin des inventaires du manoir, ne semblent être connectées à aucune autre pièce<sup>329</sup>. Cependant, selon toute probabilité, elles devaient être proches de la *grande salle* ou de la *sallette*, d'autant que ces deux pièces sont les seules attestées au rez-de-chaussée du

<sup>314</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 61 J 3 : Inventaire des biens meubles sur la déposition du sieur Semo.

<sup>315</sup> Volume III, Document n° 16, article 7.

<sup>316</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 61 J 3 : Inventaire des biens meubles sur la déposition du sieur Semo.

<sup>317</sup> Volume III, Document n° 16, article 20 : « En la chambre ou ledict sieur faisoit son estude ».

<sup>318</sup> Volume III, Document n° 16, article 21 : « Au cabinet proche de lad. estude » ; Arch. dép. Seine-Maritime 61 J 3, Inventaire des biens meubles sur la déposition du sieur Semo : « Dict que dessus la chambre ou couchoit led. sieur du Bourgtheroulde il y avoit une autre chambre ou led. sieur faisoit son estude [...] ; Dict que de lad. estude led. sieur entroit dedans ung cabynet [...] ».

<sup>319</sup> Sur cette disposition à Fontaine-le-Bourg, voir : Volume II, notice n° 26 ; Volume III, Document n° 8, article 15.

<sup>320</sup> Volume III, Document n° 16, article 11.

<sup>321</sup> Arch. dép. Seine-Maritime 61 J 3, Inventaire des biens meubles sur la déposition du sieur Semo : « En la garde-robe d'en hault, au bout d'une longue gallerye, donnant sur les deux jardins ».

<sup>322</sup> Volume III, Document n° 16, article 11.

<sup>323</sup> Voir note 320.

<sup>324</sup> Volume III, Document n° 16, articles 12, 13, 15 et 16.

<sup>325</sup> volume III, Document n° 16, article 17.

<sup>326</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 61 J 3 : Inventaire des biens meubles sur la déposition du sieur Semo.

<sup>327</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 61 J 3 : Inventaire des biens meubles sur la déposition de Richard Hacouil, 28/12/1591.

<sup>328</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 61 J 3 : Inventaire des biens meubles sur la déposition du sieur Semo : « il y a ung corps de logis que l'on appelle le bastiment neuf lequel toutefoye n'est encore achevé et n'y a que deux chambres logeables, avec deux garde-robbes, dessoubz lesquelles y a ung grand celyé a mettre de la boisson ; en dessus icelle ung grand grenyer où l'on mettoit les grains. »

<sup>329</sup> Volume III, Document n° 16, articles 27 et 28.

corps de logis principal. A ces deux pièces du commun s'en ajoutait une troisième, une « despence », présente au « bout de lad. galerie [basse] »<sup>330</sup>.

## Conclusion

Le manoir disparu, il est bien difficile d'en connaître précisément les dispositions ; du moins, l'étude aura permis de restituer l'organisation générale du domaine (fig. 182) et de préciser en partie la distribution du logis à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle (fig. 184).

L'organisation générale était plutôt traditionnelle, avec une basse-cour commandant la cour, elle-même suivie d'un jardin. Visiblement, des modifications sont intervenues dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Un vaste jardin – mais s'agit-il du « grand jardin » dont parlent les textes ? – a certainement été créé à ce moment, cantonné de pavillons de défense munis de petites canonnières. Le seul pavillon encore en place, avec ses petites canonnières à orifice circulaire pour armes à feu légères, invite à dater cette campagne de travaux des années 1560-1570. Le colombier et la porte piétonne du portail datent peut-être aussi de ce moment.

A la fin des années 1580, pour loger son fils et peut-être des familiers ou des proches, Claude II Le Roux décide d'agrandir également son manoir par la construction d'un nouveau bâtiment, un corps de logis secondaire vraisemblablement placé en face du logis principal. Pour sa part, Claude et ses filles encore jeunes logent au premier étage du corps de logis principal. De fait, il semble que Le Roux ait laissé la plupart des pièces de son appartement à celles-ci : il loge dorénavant dans ce qui devait être une antichambre, laissant sa chambre à ses filles, ainsi que sa garde-robe, son cabinet et sa galerie. C'est peut-être pour remédier à cette situation que ses annexes (étude et cabinet) sont aménagées au deuxième étage sous comble, quoique la disposition soit traditionnelle.

De cette étude, on comprend que le corps de logis principal était rectangulaire allongé, sans doute de belles dimensions au vu du nombre de pièces par niveau (fig. 184). Certainement muni de tours ou de pavillons dont celui de l'escalier, ce bâtiment était peut-être comme beaucoup d'autres demeures de qualité de Haute-Normandie traversé au rez-de-chaussée par une *allée*. La porte qui lui donnait accès était surmontée du chevet de la « petite chapelle » et, au-dessus, du cabinet de l'« estude ». On retrouve ainsi une disposition analogue à Fontaine-le-Bourg, où une « allée », qui commande au rez-de-chaussée les salles et l'escalier principal, porte la « chapelle » (au premier étage) et la « librarye » (dernier étage)<sup>331</sup>. Mais à la différence des bâtiments qui possèdent une *allée*, tels Martainville, Fontaine-le-Bourg et Tilly pour ne citer qu'eux, Bourgtheroulde n'était pas du type à corps de logis isolé au centre d'un enclos, mais du type à corps de logis disposés autour d'une cour. En effet, au corps principal s'ajoutaient des galeries en retour, un « bastiment neuf » et une « grande chapelle », dont on ignore l'emplacement. Cette observation suggère toutefois que le corps de logis du Bourgtheroulde était à l'origine isolé et que, plus tard, on lui ajouta des corps de galerie et d'autres bâtiments. Mais rien n'est moins sûr, faute de documents pour en attester.

Pour finir, soulignons le luxe rare de la demeure de Claude Le Roux, meublée de soieries et d'objets précieux ou singuliers : ciel de lit brodé de satin vert à moresques, fontaine artificielle en albâtre, vaisselle de Venise, bassins et vases « de la façon de messire Bernard Palissy de diverses couleurs et fort exquises », tableaux, tapisseries et meubles en bois rares (grandes et petites couches en bois de noyer à vis dorées, table marquetée, buffet « fort beau en bois de noyer façon de Paris » et grands coffres de cyprès sculptés).

---

<sup>330</sup> Volume III, Document n° 16, article 14.

<sup>331</sup> Volume II, notice n° 26 (Fontaine-le-Bourg).

**15. BREXCOURT (Eure).**  
Douains, canton de Vernon.  
*Fig. 191 à 200.*

**Date de construction :** s.d. [vers 1577-1580 ?]

**Commanditaires :** s.n. [Henri II Jubert et Claude de la Rosière ?]

**Date d'agrandissement :** s.d. [vers 1591-1595 ?]

**Commanditaires :** s.n. [Henri II Jubert et Claude de la Rosière ?]

**Etat actuel :** logis principal, remises, logis secondaires, colombier et bâtiments de dépendance en place

**Cl. M.H. :** édifice inscrit MH en 1967.

Alors qu'on le pensait bâti d'un seul jet à la toute fin du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>332</sup>, le « château de Brécourt » résulte en réalité de plusieurs campagnes de construction, que l'analyse archéologique, jamais menée jusqu'ici, permet de distinguer, ce qui oblige aussi à revenir sur la datation admise. La seigneurie de Brécourt, sur la paroisse du même nom située près de Vernon et de Pacy-sur-Eure, isolée au cœur d'un carrefour routier important (les routes de Paris à Evreux et à Rouen), jouxtait la grande forêt du fief de Bizy qui appartenait également aux Jubert de Brécourt<sup>333</sup>.

### Histoire

Le fief de Brécourt aurait été acquis en 1531 par Henri I Jubert (1488-1552), qui fit une brillante carrière à Rouen<sup>334</sup>. D'abord lieutenant du bailli de Gisors à Vernon, il devient par la suite général des Aides de Normandie de 1519 à 1536, lieutenant-général de l'Amirauté de Rouen, puis président de la Cour des Aides en 1543<sup>335</sup>. Bien que seigneur de nombreux domaines campagnards (La Grippière à Mézières-en-Vexin, Brécourt, Portmort et Bizy) proches de Vernon d'où sont originaires les Jubert, Henri réside habituellement son hôtel paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen à Rouen, l'actuel hôtel Jubert de Brécourt, dont on lui attribue avec vraisemblance la construction autour de 1523-1524<sup>336</sup>. Henri décède en septembre 1552. De son premier mariage avec Marie de Bapaume sont nés Jean († 1552), Simon († avant 1578), Michel (†1577), Guillaume et Jeanne, et de son second mariage en 1532 avec Marie le Goupil (†1548) Henri II et Catherine<sup>337</sup>. En raison de la minorité des derniers enfants, le partage de la succession n'a lieu qu'en 1557<sup>338</sup>. Cet acte perdu devait attribuer la Grippière et Pormort à Simon (Jean, l'aîné, était décédé) et Brécourt et Bizy à Michel. Un acte de 1570 mentionne en effet « noble homme maistre Michel Jubert, sieur de Brécourt, estant de présent en son manoir de Bisys »<sup>339</sup>. Hormis cet acte, on ne connaît rien de Michel, qui meurt sans alliance et sans postérité en août 1577 ; il est inhumé dans l'église de Brécourt<sup>340</sup>. Les fiefs de Brécourt et de Bizy reviennent alors à son jeune frère Henri II Jubert, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, qui, la même année, épouse Claude, fille unique de Jean de la Rosière, un conseiller au Parlement de Paris et maître des Requêtes de l'Hôtel du roi<sup>341</sup>. En 1579, il rend aveu au duc d'Alençon pour son fief de Brécourt<sup>342</sup>. En 1591, il achète à Jacques de Bordeaux « une portion de mesure et

<sup>332</sup> BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 54.

<sup>333</sup> La paroisse de Brécourt fut réunie à Douains en 1809 (CHARPILLON et CARESME II (1868), p. 947).

<sup>334</sup> CHARPILLON et CARESME II (1868), p. 949.

<sup>335</sup> Arch. dép. Eure, E 2472 : preuves de noblesse d'André Jubert de Bouville, n° 71 ; FRONDEVILLE 1960, p. 149.

<sup>336</sup> HELOT 1935-1938 ; LETTERON 1991.

<sup>337</sup> FRONDEVILLE 1960, p. 149.

<sup>338</sup> BnF, Pièces orig. 1596, n° 28.079 (dossier Jubert), pièce n° 224 (mention) ; Arch. dép. Eure, E 2472 : Preuves de noblesse d'André Jubert de Bouville, n° 85.

<sup>339</sup> Arch. dép. Eure E 1311, f° 31.

<sup>340</sup> FRONDEVILLE 1960, p. 149.

<sup>341</sup> FRONDEVILLE 1960, p. 150.

<sup>342</sup> BnF, Pièces orig. 1596, n° 28.079 (dossier Jubert), pièce n° 224 (mention).

bastiments contigus au manoir de Brécourt, pour lui permettre de faire fortifier et fossoyer sond. manoir, voulant, pour la nécessité des temps et des guerres, mettre en assurance luy, ses biens, sa famille »<sup>343</sup> ; quatre ans plus tard, Henri est « de présent à Bizy, mais demeurant audit Brécourt »<sup>344</sup>. Ce sont ces deux mentions qui ont fait placer la construction de Brécourt entre 1591 et 1595<sup>345</sup>. Cette année-là, Henri porte les titres de l'un des Cent gentilshommes de la maison du roi et gentilhomme servant de Catherine de Bourbon, sœur unique d'Henri IV<sup>346</sup>. Henri, décédé en décembre 1614<sup>347</sup>, est sans doute inhumé dans l'église de Brécourt ; une plate-tombe conservée au château le représente armé en chevalier<sup>348</sup>. Le domaine de Brécourt reste dans la famille jusqu'au milieu du siècle<sup>349</sup>.

### **Description et analyse**

Comme souvent (tels Caltot et Jouveaux), le domaine proche de Brécourt est ceinturé par des chemins, qui lui donnent accès (fig. 191 et 192). C'est au sud-ouest de cette enclave qu'est l'ancien manoir, composé d'une avant-cour et d'une cour – une plate-forme fossoyée – sur le même axe (est-ouest). Ces deux cours étaient bordées à gauche (au sud) et à droite (au nord) par deux grandes basses-cours, où se dressaient des bâtiments de dépendance, l'église paroissiale (vestiges ; fig. 191 en 3) et le colombier (disparu). Un axe secondaire (sud-nord) perpendiculaire au premier, matérialisé par un chemin, longeait les basses-cours et les douves à l'ouest avant de traverser par une avenue le grand parc à gibier qui prenait la plus grande superficie du domaine proche. Celui-ci comprenait également un vaste jardin clos (137,5 x 50 m) situé non pas dans l'axe de la cour mais décalé sur le côté, à l'alignement de la basse-cour méridionale. Il était bordé à l'est par un corps de bâtiment (disparu), peut-être un portique sur jardin (en 8).

#### *Le logis seigneurial*

##### Le parti de plan

Située au centre de l'ancien ensemble manorial, la plate-forme rectangulaire (53,7 x 48,7 m) est aujourd'hui bordée sur trois côtés par les bâtiments principaux et largement ouverte à l'est – le portail et le mur de clôture qui la fermaient ont disparu, mais subsistent les arrachements du mur. Le château peut se diviser en trois parties, d'est en ouest, qui ne présentent pas les mêmes caractères.

A droite et à gauche, les tours d'angle (munies de petites canonnières) sont liées à deux ailes basses identiques, en pierres de taille et moellon enduit. Chacune d'elles accueillait cinq logements, la plupart composés d'une chambre et d'une garde-robe.

A la suite, on trouve deux ailes ouvertes sur cour au rez-de-chaussée par de grandes arcades en plein-cintre (des remises), qui aboutissent à de petits pavillons d'escalier (fig. 196). Ces deux ailes, presque identiques (celle de gauche en double une autre, très étroite), sont également semblables au grand corps de logis situé en fond de cour : elles présentent le même enduit ocré, qui dissimule une maçonnerie de moellon, sur lequel se détache les briques rouge orangé des bandeaux horizontaux des niveaux, des chambranles de fenêtres et des tables aux trumeaux.

<sup>343</sup> Arch. dép. Eure E 1404, cité par BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 54.

<sup>344</sup> Arch. dép. Eure, E 1428, cité par BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 54.

<sup>345</sup> BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 54.

<sup>346</sup> BnF, Pièces orig. 1596, n° 28.079 (dossier Jubert), pièce n° 224 (mention).

<sup>347</sup> FRONDEVILLE 1960, p. 150.

<sup>348</sup> On y lit ses armes sur son manteau et dans un écu : *D'azur à 5 rocs d'échiquier d'argent, 3 et 2 rangés en fasce.*

<sup>349</sup> FRONDEVILLE 1960, p. 151-152.

L'ensemble paraît donc homogène et cohérent. En entrant dans la cour, on découvrait deux ailes, très sobres, pour loger les proches et les serviteurs, qui se différenciaient des autres bâtiments par l'emploi exclusif de pierres de taille et d'enduit blanc ; elles délimitaient en quelque sorte une seconde avant-cour à l'intérieur même de la plate-forme. Ensuite, le logis principal, en fond de cour, qui comprenait salles, offices et appartements, avec en retour sur la cour deux petits escaliers pour une meilleure desserte des logis situés aux extrémités, suivis chacun d'une aile sur cour qui abrite des annexes (cabinets, galeries). Toutefois, cette homogénéité n'est qu'apparente.

D'abord, la tourelle en encorbellement sur cul de lampe qui cantonne sur cour l'extrémité droite (nord) du logis (une autre cantonne le coin nord-ouest) et les bandeaux horizontaux qui animent la façade principale du logis sont en partie visibles à l'intérieur du pavillon d'escalier, dont, par ailleurs, la maçonnerie n'est pas liée à celle du logis. Il est donc clair que le pavillon et le corps de galerie attenant, qui eux forment assurément un ensemble homogène, furent ajoutés après coup. Ajoutons que le mur du portique (à l'intérieur, au rez-de-chaussée) présente les vestiges d'une table à oreilles similaire à celles des façades du logis : ce mur était autrefois un mur de clôture fermant de ce côté la cour, sans bâtiment adossé pour masquer son décor.

Ensuite, de l'autre côté, au sud, le pavillon d'escalier présente lui aussi une maçonnerie qui n'est pas liée à celle du logis. Toutefois, le pavillon et son escalier se démarquent du précédent (en pierre pour la cage, en bois pour l'escalier) en cela qu'il est en pierre au rez-de-chaussée et en bois aux étages (la face sur cour en pan de bois de la cage fut enduite sans doute au XIX<sup>e</sup> siècle pour simuler une maçonnerie semblable à celle des corps mitoyens). Là encore, on comprend que le pavillon d'escalier et le corps de galerie attenant furent bâtis après coup. Cependant, la disposition est différente de ce côté dans la mesure où cette galerie ajoutée après coup est venue en doubler une autre, étroite, construite dès l'origine. A quoi voit-on cela ? A l'extérieur, cette extrémité du logis est cantonnée non par deux tourelles mais par une seule, à l'angle sud-ouest (fig. 193c). En revanche, l'extrémité de la galerie, au sud-est, l'était par une tourelle (une latrine) en encorbellement sur l'extérieur, qui a toutes les caractéristiques constructives des autres tourelles. Ce petit corps de galerie – un portique au rez-de-chaussée – était autrefois ouvert par une porte cochère (maintenant murée) qui permettait, par un pont qui franchissait les douves, d'accéder à la basse-cour où étaient les écuries.

Au final, on obtient une image bien différente du château actuel. Le logis primitif se composait, certes comme aujourd'hui, d'un corps central flanqué de deux grands pavillons rectangulaires à son alignement (32,4 x 5,8 m), mais avec pour seul bâtiment annexe un petit corps de galerie en retour sur la cour, à gauche. Chaque angle de cet ensemble était muni sur l'extérieur d'une tourelle en encorbellement, mais sans aucune velléité défensive. D'ailleurs, il semble que le logis à cette époque était totalement démuné d'éléments de défense, à l'exclusion, bien sûr, des fossés en eau.

#### Les élévations

Comme à Bonnemare, le logis principal de Brécourt comprenait un rez-de-chaussée bas partiellement enterré dévolu aux communs, un étage carré haut (l'étage noble) et un étage à surcroît sous combles (fig. 176 et 196). Mais c'est bien là le seul rapprochement que l'on peut faire entre les deux édifices, tant Brécourt s'en différencie pour le reste. Au vrai, Brécourt fait inmanquablement penser aux modèles proposés par Jacques Androuet du Cerceau dans ses *Livre[s] d'architecture* de 1559 et 1582 (fig. 197 et 198). On y retrouve en effet son goût pour le jeu de volumes contrastés de plusieurs pavillons, avec un corps central plus bas que les pavillons et tourelles

dont les silhouettes se découpent sur le ciel<sup>350</sup>. Bien plus, les fenêtres passantes à frontons triangulaires ou cintrés<sup>351</sup>, les tables à crossettes<sup>352</sup>, les longues façades rectilignes sans scansion hormis celles des toits<sup>353</sup>, l'étage noble sur un niveau d'offices partiellement enterré<sup>354</sup>, ou encore les petites lucarnes en oculus des tourelles (fig. 199)<sup>355</sup>, semblent tirer leur forme de son architecture de papier.

Un autre trait de Brécourt peut être rapproché de l'œuvre d'Androuet du Cerceau : comme lui, l'architecte de Brécourt a masqué en façade les éléments de circulation internes (*allée* et escalier) ; bien mieux, il a placé ses toits indépendamment des divisions internes (les croupes des toits des grands pavillons ne portent pas sur les murs et cloisons intérieurs). Autrement dit, à Brécourt comme dans le modèle XIII d'Androuet du Cerceau de 1582, « les *dehors* s'émancipent de la tutelle des *dedans* »<sup>356</sup>.

Pour le reste, les façades ont été légèrement retouchées : les deux portes sur cour et jardin furent agrandies en hauteur et en largeur (les plates-bandes furent placées plus haut et les pierres recoupées) et une campagne de travaux au XIX<sup>e</sup> siècle a surtout consisté à restaurer les parties hautes (corniches et lucarnes) et à modifier l'aspect extérieur du pavillon d'escalier gauche (sa face sur cour a été refaite à l'imitation des façades mitoyennes).

#### Les dedans

La distribution du logis, bien que très modifiée, peut être restituée (fig. 193). Le visiteur pénétrait d'abord dans une *allée* (la cloison à gauche a disparu mais les mortaises sont encore visibles), qui commandait à droite un escalier rampe sur rampe (en pierre au rez-de-chaussée, en bois aux étages), à gauche, certainement une *salle pour les serviteurs*<sup>357</sup> et au fond, après une porte, un pont qui permettait d'aller au jardin et au parc. À droite comme à gauche, le niveau abritait des pièces de service. À l'extrémité nord du bâtiment, on reconnaît une cuisine avec sa pierre d'évier et son conduit d'évacuation des eaux usagées et sans doute un garde-manger. Ces pièces étaient divisés par des cloisons en pans de bois (maintenant disparu ; des mortaises se voient aux solives et poutres). Mais la cuisine principale devait être dans la partie opposée du logis, au-dessus des caves et celliers du sous-sol situés de ce côté : à la suite de la *salle pour les serviteurs*, on peut en effet reconnaître une grande cuisine (avec son conduit des eaux usées) et une arrière-cuisine. De fait, un petit escalier, qui débouchait dans l'angle de l'arrière-cuisine, donnait accès directement depuis l'intérieur du logis aux pièces de stockage du sous-sol. Celles-ci étaient par ailleurs accessibles depuis l'extérieur par un escalier plus large (aujourd'hui placé derrière le petit pavillon d'escalier), pour les approvisionner. À l'étage (fig. 193c), l'escalier donnait à gauche dans la *grande salle*, suivie d'une chambre et d'une garde-robe. Cette dernière commandait deux cabinets, l'un situé dans la tourelle sur l'angle, l'autre logé dans le corps de galerie ; ce deuxième cabinet desservait lui-même la petite galerie et sa latrine (dans la tourelle en encorbellement). De l'autre côté, la distribution était

<sup>350</sup> Voir parmi tant d'autres ANDROUET DU CERCEAU 1559, n° XIII, XV, XXI de 1559 ; ANDROUET DU CERCEAU 1582, n° XIX, XXV et XXVIII.

<sup>351</sup> Un seul exemple en 1559 (ANDROUET DU CERCEAU 1559, n° XI), contre sept exemples en 1582 (ANDROUET DU CERCEAU 1582, n° IX, XII, XIII, XV, XXV, XXVII, XXXVI).

<sup>352</sup> Ce type de table ne se trouve que dans le recueil de 1559 (ANDROUET DU CERCEAU 1559, n° III et V). Par la suite, la préférence semble aller aux façades animées par de grandes tables rectangulaires (ANDROUET DU CERCEAU 1582, n° III, XI, XIII, XXIII parmi d'autres).

<sup>353</sup> Uniquement parmi les modèles de 1559 : ANDROUET DU CERCEAU 1559, n° III, IIII, V, VII, et XII. Sur ce point, le [*Troisième*] *Livre d'architecture* de 1582 marque une inflexion du goût d'Androuet du Cerceau, qui ne présente aucun exemple de ce type.

<sup>354</sup> Ce sont les modèles n° III, VI, VII, VIII, XI, XVI, XXII (ANDROUET DU CERCEAU 1559) et n° XII, XIII, XXII, XXV, XXVI, XXIX, XXXVI (ANDROUET DU CERCEAU 1582).

<sup>355</sup> ANDROUET DU CERCEAU 1559, n° XV, XX et XXI ; ANDROUET DU CERCEAU 1582, n° VIII, X, XV, XX, XXV.

<sup>356</sup> CHATENET 2006, p. 74.

<sup>357</sup> ANDROUET DU CERCEAU *Logis domestiques*, plans B et F.

sensiblement la même : une *petite salle* (une antichambre ?) commandait, après un petit dégagement, une chambre munie d'une garde-robe et de deux cabinets (dans les tourelles en encorbellement)<sup>358</sup>.

### **Conclusion : un manoir « à la mode de Du Cerceau »**

Comme bon nombre d'édifices de ce catalogue, tels Martainville, Tilly et Bonnemare, la destination du manoir de Brécourt était avant tout d'offrir au seigneur un lieu de délasserment, loin de la métropole normande où il exerçait. Il n'est donc pas étonnant de retrouver des formules architecturales employées dans ces « maisons aux champs » : *l'allée* couplée à l'escalier (Martainville, Tilly), un premier niveau partiellement enterré dévolu aux offices et un premier étage à l'usage du seigneur et de sa famille (Bonnemare). Toutefois, comme l'a révélé l'analyse, ces édifices normands ne furent pas les seuls à servir de modèles à l'architecte de Brécourt. Les recueils de Jacques Androuet du Cerceau paraissent avoir eu une influence considérable sur le parti de plan, l'organisation des façades et la distribution de Brécourt, tout particulièrement son [Premier] *Livre d'architecture* de 1559. On y reconnaît en effet sans peine les tables à oreilles et les longues façades rectilignes sans scansion hormis celles des toits de Brécourt, dont les élévations n'ont subi que des modifications mineures. Le détail même de la distribution semble s'inspirer du modèle XX du recueil de 1559 (fig. 195). Comme au Plessis-Fortia rapproché d'un projet d'Androuet du Cerceau par Claude Mignot<sup>359</sup>, si le parti général est très différent, la distribution du bâtiment principal, avec son *allée* traversante couplée, peut-être pour la première fois en France, à un escalier rampe sur rampe placé dans-œuvre et sur le côté, formule destinée à une grande fortune à partir des années 1635-1640, qu'encadrent – au premier étage à Brécourt – de chaque côté une salle et une chambre, apparaît comme le modèle incontestable (direct ou indirect) de celle de Brécourt (fig. 193b et 193c).

De quand date Brécourt ? L'absence d'éléments défensifs place la construction avant les troubles civils qui affectèrent la province normande à partir de 1561-1562, ou pendant la décennie de relative accalmie entre la paix de Bergerac (1577) et la grande levée de troupes par le roi en 1587, qui est aussi la plus belle décennie économique du siècle pour la province<sup>360</sup>. Au vu des caractéristiques internes du bâtiment (les lucarnes passantes à frontons cintrés ou triangulaires alternés et les fenêtres sans meneaux de pierre), et des données de l'histoire, la balance penche en faveur d'une construction à partir de 1577, c'est-à-dire au moment où Henri II Jubert entre en possession de Brécourt, hérite de son frère Michel, devient gentilhomme ordinaire de la Chambre d'Henri III et épouse Claude de la Rosière : l'héritage, les gages et la dot lui donnaient les moyens d'une telle construction.

C'est certainement un peu plus tard après la reprise des hostilités, à la fin de 1591, qu'Henri II apporta quelques agrandissements au logis « pour la nécessité des temps et des guerres, [afin de] mettre en assurance luy, ses biens, sa famille<sup>361</sup> » et d'améliorer la circulation du logis. Deux pavillons d'escalier furent alors bâtis sur cour, munis au rez-de-chaussée d'une petite meurtrière protégeant l'accès à l'escalier et le mur du logis. L'appartement de droite, désormais mieux desservi, fut augmenté d'une galerie à la suite du pavillon d'escalier, en pendant de la galerie de gauche. Pour garder à l'ensemble son homogénéité, on traita les faces sur cour de ces nouveaux bâtiments à l'imitation des bâtiments préexistants. Mais les travaux menés à cette époque furent sans doute plus importants comme le suggère l'acte de 1591 par lequel Henri II acquiert « une portion de mesure et

---

<sup>358</sup> La distribution a été bouleversée de ce côté, mais les mortaises laissées par la suppression de certaines cloisons sont encore visibles dans les poutres et les solives ; pour le reste, c'est l'emplacement des ouvertures et des souches de cheminées qui permettent de restituer la distribution primitive.

<sup>359</sup> MIGNOT 1986, p. 362 et 364.

<sup>360</sup> GOUJARD 2002, p. 153.

<sup>361</sup> Voir note 343.



bastiments contigus au manoir de Brécourt, pour lui permettre de faire fortifier et fossoyer sond. manoir<sup>362</sup> ». Doit-on rattacher à cette campagne de construction les deux hautes tours munies de canonnières qui cantonnent à l'est la plate-forme ? Peut-être, d'autant qu'il est possible qu'Henri acheta la « portion de mesure » pour accroître l'étendue de la plate-forme de ce côté et la « fortifier ».

Pour le reste, il est difficile de se prononcer. Il est assuré que le doublement de la galerie gauche par une autre galerie et la construction des deux ailes basses de logements sont contemporains : les deux ailes sont à l'alignement des deux galeries qu'elles précèdent et celle de droite englobe partiellement la tourelle de latrine située à l'extrémité de la petite galerie gauche. Là encore, on conserva les caractéristique stylistique de la première campagne de construction. Ces travaux doivent-ils être rattachés à la seconde campagne ou s'agit-il d'une troisième campagne de travaux ? La présence d'un chronogramme *1624*, gravé sur l'un des claveaux d'une arcade en plein-cintre située à l'intérieur de la nouvelle galerie gauche, est un indice, mais trop ténu pour attester d'une troisième campagne de travaux à cette date.

---

<sup>362</sup> Voir note 343.

## 16. LE BUS (Eure).

Bus-Saint-Rémy, canton d'Ecos.

*Fig. 201 à 219.*

**Date de construction :** s.d. [vers 1525-1535 ?]

**Commanditaires :** Claude d'Anlezy et Renée du Bus (armoiries)

**Date de reprise (fenêtre, niche en façade principale) :** s.d. [vers 1545-1550 ?]

**Commanditaires :** s.n. [Georges d'Anlezy et Madeleine de Mancel ?]

**Etat actuel :** logis principal, bâtiments de dépendance dont une grande grange en place

**Cl. M.H. :** édifice classé MH en 1933.

Dressé sur une éminence, au flanc d'une colline qui porte le village, le manoir du Bus se donne à voir de loin environné de champs et de bois. Devenu exclusivement centre d'exploitation agricole depuis longtemps, il fut préservé des agrandissements et « restaurations » qui touchent habituellement les ensembles seigneuriaux et le logis principal est relativement bien conservé. Ce contexte favorable n'a pourtant pas conduit les auteurs qui ont écrit sur le Bus à mener l'analyse du bâti et l'étude documentaire que le Bus méritait – tous ou presque reprennent les informations recueillies dès 1867-1868 par Charpillon et Caresme<sup>363</sup>. Nous rouvrons le dossier.

### Histoire

Le fief du Bus appartient depuis le XIII<sup>e</sup> siècle à la famille du même nom. Celle-ci compta dans ses rangs des officiers militaires du roi : Guyot du Bus est attesté comme capitaine de la ville de Vernon de 1369 à 1374, Jean comme vicomte de Conches et Breteuil de 1394 à 1403, Jean comme vicomte de Caen en 1407 et un autre Guyot comme capitaine du château de Mortemer de 1416 à 1418, sans que l'on puisse établir les liens de parenté qui les unissaient<sup>364</sup>. Après la guerre de Cent Ans, en 1459, 1472 et 1484, René du Bus, écuyer seigneur du Bus, de Tison et de Cantiers, rend aveu aux rois qui se succèdent au trône de France pour son fief de Haricourt<sup>365</sup>. En 1491, celui-ci et les fiefs de Cantiers (à Ecos) et du Bus, distants de moins de dix kilomètres les uns des autres, appartiennent à Guy du Bus, également seigneur de la Fresnaye, qui, plus tard, sans doute à l'avènement de Louis XII, devient l'un des Cent gentilshommes de son Hôtel – il est attesté à cette charge en 1500<sup>366</sup>. La même année, il fait un don de 50 sols parisis pour son affiliation à la célèbre confrérie de Notre-Dame Mi-août de Gisors<sup>367</sup>. En 1502, il rend aveu au roi pour son fief de Haricourt et, le 19 septembre 1508, se marie – en deuxièmes noces ? – à Anne de Culant, alors veuve de Gilbert de Rochefort, seigneur de Châteauneuf<sup>368</sup>. Le 23 janvier 1519 (n. st.), Guy rend aveu au nouveau roi François I<sup>er</sup> pour son fief de Haricourt<sup>369</sup>. Mort sans descendance mâle peu après, ses biens reviennent à Claude d'Anlezy, un gentilhomme originaire du Berry, qui rend foi et hommage pour le fief d'Haricourt au droit de sa femme Renée du Bus en 1521<sup>370</sup>. Malheureusement, on ne sait rien ou presque de Claude d'Anlezy, ni de son fils Georges qui lui succède à une date qu'on ignore<sup>371</sup>. Ce dernier, marié à Madeleine de Mancel, possédait les fiefs du Brouillard et de Gommecourt en plus des

<sup>363</sup> VESLY 1907 ; POULAIN 1937, p. 4-13 ; BABELON 1989, p. 729.

<sup>364</sup> BnF, Pièces orig. 560, n° 12.696 (dossier du Bus de Normandie), pièces n° 2, 3, 8-11 et 13 ; DUPONT-FERRIER III (1947), p. 316-317. Les armes de la famille du Bus ne sont pas connues, mais leurs meubles héraldiques (deux fasces) sont visibles sur un sceau des pièces originales (BnF, Pièces orig. 560, n° 12.696 (dossier du Bus de Normandie), pièce n° 12).

<sup>365</sup> CHARPILLON et CARESME I (1867), p. 339 ; BnF, Pièces orig. 560, n° 12.696 (dossier du Bus de Normandie), pièces n° 14 et 15.

<sup>366</sup> CHARPILLON et CARESME I (1867), p. 339 ; BnF, Pièces orig. 560, n° 12.696 (dossier du Bus de Normandie), pièce n° 12.

<sup>367</sup> CHARPILLON et CARESME I (1867), p. 660.

<sup>368</sup> CHARPILLON et CARESME I (1867), p. 339.

<sup>369</sup> *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup> V*, n° 16.942. Guy est décédé entre le mois de janvier 1519 (n.st.) et l'année 1521.

<sup>370</sup> BnF, Pièces orig. 74, n° 1446 (dossier d'Anlezy), pièce n° 38 ; CHARPILLON et CARESME I (1867), p. 339. Les d'Anlezy portaient : *De sinople au lion armé et lampassé d'or l'écu semé de croix de même.*

<sup>371</sup> CHARPILLON et CARESME I (1867), p. 339.

domaines ayant appartenu à la famille du Bus. Il décède sans doute peu avant octobre 1566, car, à cette date, sa fille Anne est déclarée « soubz agée, fille unique et seule héritière de feu noble homme Georges d'Anlezy »<sup>372</sup>. Deux ans plus tard, le 14 avril 1568, Anne d'Anlezy épouse un gentilhomme voisin, Pierre de Mornay (1547-1598) (frère aîné du célèbre Du Plessis-Mornay), qui sera plus tard, sous Henri III, chevalier des ordres du roi et conseiller en ses Conseils d'Etat et Privé<sup>373</sup>. En septembre 1582, Robert le Sénéchal, seigneur de Fumechon, rend aveu à son suzerain Jean de Montenay, baron de Baudemont, pour son fief du Bus dont il se dit en possession par un don d'Anne d'Anlezy<sup>374</sup>. L'aveu rendu par ce dernier est fort intéressant, car il fournit la première description du manoir et de ses appartenances :

C'est assavoir le fief, terre et seigneurie du Buz, fief de playnes armes assis aud. lieu du Buz et qui s'estend es paroisses du Bosc-Roger, d'Escotz [Ecos], de Fourges et aultres paroisses d'environ, *auquel fief y a manoir seigneurial et maison forte construite et ediffiée de pierre de taille, court et usages et juridiction, hommes, tenants, hommages, reliefz, traizièmes, rentes en deniers, grains, oeufz, oyseaulx, [...], près labourables et non labourables, boys taillis et de haute fustaye, exemptz de tiers et danger et dixmes, jardins, vignes plantez d'arbres, collombier à pied, pressoir, garenne, [...]*<sup>375</sup>.

Peu après, Anne d'Anzely, veuve de Pierre de Mornay, « dame de Buhy, Saint-Clair, Cantiers, Haricourt, Gommecourt et aultres terres », rend à son tour aveu pour le Bus<sup>376</sup>. Mais après Anne, le fief du Bus reste dans la famille de Mornay jusqu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>377</sup>, avant d'être intégré à la baronnie de Baudemont<sup>378</sup>, qui, à son tour, est mise en vente. Dans le texte *publicitaire*, le manoir du Bus fait figure d'argument de poids :

Déclaration de la baronnie de Baudemont. Cette terre [...] a près de 2 lieues de long et autant de large dans le plus beau pays du monde et le plus plein de gibier et l'on peut dire qu'il ne manque qu'un beau bâtiment. Cependant, il y en a un dans la paroisse de Bus, *scitué à mi-coste et le plus agréable du monde pour la vuee, qui consiste en un corps de logis, avec quatre tours aux quatre coins, mais qui n'est point du tout ajusté*. On y farroit une demeure fort agréable avec une despence qui ne serait pas excessive, y ayant dans ce lieu et autour plusieurs fontaines dont on pourrait se servir<sup>379</sup>.

Le président de la Chambre des Comptes de Normandie, Jacques d'Anviray, y fut sans doute sensible, puisqu'il fit l'acquisition de la baronnie en 1690<sup>380</sup>.

## Description et analyse

On ne connaît aucun plan ni aucune vue du domaine antérieurs au début du XIX<sup>e</sup> siècle, mais le cadastre ancien<sup>381</sup>, l'analyse archéologique et stylistique du bâtiment principal, l'analyse héraldique des armoiries encore visibles à l'intérieur permettent de dater l'édifice et de redéfinir assez précisément l'état primitif du manoir, dont l'aspect extérieur, les distributions intérieures et les abords ont été quelque peu remaniés au fil des siècles.

### *L'ensemble manorial*

Le manoir du Bus se compose d'une vaste cour (72,5 x 57,5 m), orientée sud-ouest/nord-est et bordée sur ses quatre côtés par les bâtiments agricoles et l'ancien logis seigneurial (fig. 201). A la cour ainsi délimitée, à laquelle on accède par deux entrées (au nord depuis le village, au sud par les champs), est juxtaposé un jardin

<sup>372</sup> Arch. dép. Eure, E 67 : 16/10/1566.

<sup>373</sup> CHARPILLON et CARESME I (1867), p. 339.

<sup>374</sup> Volume III, Document n° 15 : 13/09/1582.

<sup>375</sup> Voir note précédente. C'est moi qui souligne dans le texte.

<sup>376</sup> Arch. dép. Eure, E 67 : acte non daté. C'est moi qui souligne dans le texte.

<sup>377</sup> Selon un aveu du marquisat de Clères, le fief est vendu par Pierre II de Mornay, fils d'Anne d'Anlezy, « dame de Buhy », à la marquise de Beuzeville (Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 440, pièce n° 173). Le fief contient alors « un manoir, granges, jardin, et vingt deux acres de terre labourable, deux acres de bois avec plusieurs rentes seigneuriales, grains, œufs, oyseaux ».

<sup>378</sup> Arch. dép. Eure, E 1868 : état et inventaire général des aveux rendus à la baronnie de Baudemont.

<sup>379</sup> Arch. dép. Eure, E 1869, fol. 1.

<sup>380</sup> BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 118.

clos de mur, au nord-est, derrière le bâtiment principal qui le côtoie. La cour est bordée du côté sud-ouest par une grange ancienne imposante, très remaniée, que les murs pignons en petit appareil de pierre calcaire et à contreforts font remonter au XIII<sup>e</sup> ou XIV<sup>e</sup> siècle (fig. 219). Des murs de clôture du XVI<sup>e</sup> siècle, il ne reste qu'un pan, au nord-ouest, en pierre de taille de grand appareil, animé d'un bandeau à chanfrein soulignant le soubassement. Encore au début du XIX<sup>e</sup> siècle (plan cadastral ancien), on trouvait au centre de la cour un puits couvert (disparu), un colombier circulaire (disparu) et une mare. Pour le reste, le manoir était mitoyen de l'enclos de l'église paroissiale située en léger contrebas au nord-ouest – l'église dédiée à la Sainte Vierge, désaffectée après la réunion des communes du Bus et de Saint-Rémy à celle de Baudemont en 1842, fut dévastée par un incendie en 1898<sup>382</sup>.

### *Le logis seigneurial*

Le bâtiment principal du Bus, en pierre calcaire blanche, de plan massé mixte, à la fois double en profondeur pour une grande partie, simple pour le reste, comprend un sous-sol, un rez-de-chaussée et un étage carré (fig. 203). Il s'élève sur le flanc sud de la colline, parallèlement à la pente. Au nord, le bâtiment présente une élévation large et haute, car, de ce côté, il est double en épaisseur et que le sol est plus bas en raison du dénivelé du terrain – le sous-sol y est dégagé. De ce côté sont l'entrée principale du manoir et le village, mais aussi les vues les plus étendues sur le paysage environnant. Aussi les tours les plus importantes, « signaux » de la demeure noble, se dressaient-elles autrefois aux angles nord-est et nord-ouest (la plus haute). Mais ces tours, aujourd'hui disparues pour l'une, dérasées pour l'autre, donnaient-elles au corps de logis l'aspect d'une « maison forte » dont parlent les textes ?

Une « maison forte » ?

Au contraire de l'image véhiculée par les textes, le bâtiment a tout aujourd'hui d'une maison civile agréable, démunie (ou presque) d'éléments de défense, car sans fossés et sans tour importante. L'analyse archéologique du bâti permet de rectifier cette vision faussée des choses.

La façade principale sur cour (ouest)<sup>383</sup> est cantonnée à ses deux extrémités par une tourelle sur piliers à l'angle sud-ouest, une tour basse à l'angle nord-ouest (fig. 203). Cette dernière était autrefois la tour la plus importante du logis, comme l'attestent les pierres remplacées à l'angle, à l'aplomb du départ du mur de la tour de ce côté, et le mur pignon nord à l'emplacement de la tour, plus mince et percé de portes (murées) à chaque niveau, y compris celui du comble. La tour s'élevait d'un niveau plus haut que le corps central et était percée de fenêtres et sans doute de petites canonnières à embrasure extérieure ovale, comme à son rez-de-chaussée et à la tourelle à l'angle opposé. Pour compléter la restitution de la façade principale, ajoutons que les travées de fenêtres étaient certainement surmontées de lucarnes en pierre (disparues) et que le toit était légèrement plus haut et plus pentu qu'aujourd'hui, comme l'atteste la hauteur et l'inclinaison des deux rampants des pignons qui flanquent le corps central (la charpente a été entièrement refaite, sans doute au XVIII<sup>e</sup> siècle).

Les autres faces du bâtiment, moins soignées et plus fermées, révèlent des reprises importantes. Le côté nord, vers l'entrée du manoir, présente en effet une maçonnerie en moyen appareil relativement soigné excepté dans sa partie gauche (est), où l'appareillage, avec de gros joints disgracieux, est nettement moins bien ordonné, les bandeaux horizontaux de la partie droite sont interrompues et des fenêtres sont murées. Or, l'élévation orientale

<sup>381</sup> Arch. dép. Eure, 3 PL 596 : plan cadastral ancien de la commune du Bus-Saint-Rémy par Depoilly (1836).

<sup>382</sup> CHARPILLON et CARESME I (1867), p. 620 ; POULAIN 1937, p. 11.

<sup>383</sup> Elle a été récemment restaurée par la Conservation régionale des Monuments historiques.

et le petit pan de mur en retour au sud sont du même acabit. D'évidence, l'ensemble du parement de cette partie orientale du bâtiment a fait l'objet d'une campagne de reprise. Mais s'est-elle limitée au seul parement ? Il semble que la structure du bâtiment n'ait pas été modifiée, puisqu'à l'intérieur on trouve les cheminées, les poutres et les solives d'origine. Pourtant, les désordres de la maçonnerie doivent sans doute être mis en relation avec le remplacement complet de la charpente du bâtiment, la présence de tirants en fer qui le raidissent par endroit (des ancrs sont visibles au côté nord) et les désordres de la maçonnerie visibles à l'intérieur, notamment au mur pignon sud (fig. 206). Quoiqu'il en soit, la reprise du parement a fait disparaître les traces laissées par la destruction d'au moins une des quatre tours qui cantonnaient le bâtiment dont parlent les textes : la base talutée de l'une d'elles est encore visible à l'intérieur, au sous-sol, ouverte autrefois par une porte à ce niveau (fig. 207). Une quatrième tour – ou tourelle – cantonnait peut-être l'angle sud-est du corps central, mais il n'en subsiste aucune trace.

Reste le mur pignon méridional qui présente lui aussi les vestiges d'une annexe disparue, qu'attestent les vestiges d'un mur dans le prolongement du gouttereau oriental (maintenant un contrefort), les vestiges d'un conduit de cheminée et la présence de portes superposées, murées, au sous-sol, au rez-de-chaussée et au premier étage, visibles également à l'intérieur à chacun de ces niveaux (fig. 206). Deux bandeaux horizontaux, qui soulignent le pan gauche du mur pignon et formaient retour sur l'annexe, prouvent que cette construction était moins large – et certainement moins haute – que le corps central.

Au terme de l'analyse des élévations, on découvre une image moins civile du bâtiment principal. Mais faut-il pour autant parler de « maison forte » ? Certes, le logis était cantonné de tours – peut-être quatre –, munies de petites canonnières, mais il s'agit aussi d'une « maison plate », sans fossés, largement ouverte sur cour par de grandes fenêtres et bordée sur l'arrière par un jardin. Plutôt que de « maison forte », dont l'appellation remonte d'ailleurs peut-être bien avant la construction du bâtiment actuel, il conviendrait plutôt d'y voir une « grande maison *en forme* de maison forte » pour copier une formule employée à propos de Martainville<sup>384</sup>.

#### Les dedans

Après un perron de quelques marches, le visiteur pénètre dans un vestibule de bonne taille, éclairé par les deux oculi percés au-dessus de la porte d'entrée. On le fait alors attendre sur un banc de pierre d'attache dégagé par un renforcement du mur de refend gauche surmonté de deux arcades en plein-cintre sur consoles (fig. 209). Là, il découvre à loisir la généalogie du seigneur des lieux, affichée en haut des murs : des écus en pierre, vides mais autrefois peints aux armoiries des membres de la famille, dans des chapeaux de triomphes (fig. 208).

Autrefois, le vestibule commandait quatre portes, dont la destination était facile à deviner par leur traitement différencié. A droite, la porte la plus haute et la plus large, surmontée d'un grand fronton cintré meublé d'une coquille, ouvrait sur la *grande salle* (fig. 210). Au fond à droite, à l'angle, la porte d'un tambour en menuiserie<sup>385</sup> débouchait dans un petit *sas* couvert par une voûte ornée de fines moulures entrecroisées (fig. 212). Celui-ci commandait à gauche la cuisine et à droite l'escalier principal, rampe sur rampe, logé dans un pavillon rectangulaire semi hors-œuvre placé non pas dans l'axe mais reporté sur le côté parallèlement au mur de refend longitudinal. Au fond à gauche du vestibule (fig. 211), deux portes plus petites donnaient, l'une sur la *sallette*, l'autre sur un petit escalier en vis descendant aux caves et celliers du sous-sol : au-dessus de la deuxième porte, un buste sculpté représente un serviteur, coiffé d'une couronne de feuilles et grappes de vigne, versant (du vin)

---

<sup>384</sup> Voir la notice n° 36.

dans un verre que tient une main sculptée au fronton surmontant la porte de la *sallette*. A cette invitation, le visiteur pénétrait dans la pièce, carrée, munie d'une cheminée flanquée d'un meuble d'attache dans le renforcement du mur (un dressoir). Cette pièce avait pour annexes un cabinet dans la tour nord-ouest, une garde-robe et un second cabinet (dans la tour nord-est), mais on ne peut préciser leur véritable usage. La *sallette* était bien sûr directement connectée à la cuisine par une porte.

La partie droite du logis seigneurial (la *grande salle* et les pièces au-dessus) est assurément celle qui a subi les plus grandes modifications : elle est devenue un vaste silo à grains par la suppression des plafonds et la fermeture des fenêtres des pièces, silo dont on a renforcé dans les années 1950 le plancher par la création à mi-hauteur d'un plancher en béton armé ; des grandes cheminées ne subsistent que les piédroits. Autrefois, la *grande salle* était éclairée par une grande fenêtre (une croisée), deux fenêtres plus petites (des demi-croisées), dont l'une à l'est et une petite baie à l'ouest donnaient du jour au *haut bout*, où se trouvait la table du seigneur. A gauche de la grande cheminée, une porte (maintenant murée) donnait dans une annexe de la salle – le bâtiment disparu adossé au mur pignon sud.

L'escalier principal, dont les repos et paliers sont couverts de petites voûtes quadripartites à culots et clefs sculptés aux armes pleines ou mi-parties du seigneur et de son épouse<sup>386</sup> (fig. 214), permettait de monter à l'étage, mais aussi, par un couloir placé à côté de la première rampe, d'accéder directement au jardin par une petite porte<sup>387</sup>. Le premier repos, largement éclairé par deux fenêtres en plein-cintre, est animé de petites niches à coquilles (fig. 215).

A l'étage, l'escalier débouchait dans un petit *sas*, couvert par une voûte à petits culots et nervures moulurés ; un petit écu vide dans un chapeau de triomphe orne la clef (fig. 216). Ce petit vestibule commande les trois logis de l'étage (fig. 202c).

Le premier, le plus important par le nombre de ses pièces, l'était aussi par sa destination : il s'agissait du logis du seigneur, comme l'atteste la présence d'un écu aux armes pleines des d'Anlezy au-dessus de la porte de la chambre (fig. 217). Celle-ci était accessible en face, depuis le petit vestibule, par un espace de dégagement ménagé au-dessus du vestibule du rez-de-chaussée par une cloison en pan de bois (encore en place). Le logis se composait de la chambre carrée au-dessus de la *sallette*, munie des mêmes annexes (une garde-robe et deux cabinets) et d'une cheminée – maintenant disparue mais dont une gravure et une photographie ancienne conservent le souvenir<sup>388</sup>. A la différence de la cheminée de la petite salle, celle de la chambre seigneuriale était adossée au mur de refend, à gauche en entrant. Etait-ce pour placer le lit en face, ainsi visible dès l'entrée, suivant la tradition en Normandie ? C'est possible, d'autant que le pan de mur à côté de la cheminée n'offre pas de place pour un lit (à peine 1,80 m), juste assez pour une chaire et une couchette. D'ailleurs, une porte (aujourd'hui murée ?) y était peut-être percée pour donner accès à la petite pièce située au-dessus du vestibule du rez-de-chaussée. Comme à Gueutteville où la même disposition est confirmée par des textes<sup>389</sup>, il est possible que cette pièce (sans caractère particulier aujourd'hui) fût une étude.

Le deuxième logis par le nombre de ses annexes est la *grande chambre*, au-dessus de la *grande salle* du rez-de-chaussée. Elle était accessible dans le petit *sas* par la porte à gauche, puis par un petit espace de dégagement

---

<sup>385</sup> La feuillure dans laquelle il était encastré et le pan coupé du mur de refend droit pour permettre l'ouverture de sa porte en sont les traces encore visibles.

<sup>386</sup> On reconnaît les armes pleines des d'Anlezy (voir note 370) et mi-parties des d'Anlezy et des du Bus (voir note 364).

<sup>387</sup> La porte, visiblement reprise comme l'atteste les montants en brique, conserve cependant son linteau primitif.

<sup>388</sup> POULAIN 1937, d'après un dessin de 1935.

<sup>389</sup> Voir : Gueutteville, notice n° 67.

éclairé indirectement par une petite baie ouverte sur l'intérieur de la cage d'escalier. Cet espace donnait lui-même du jour au petit espace de dégagement de la chambre seigneuriale par une baie similaire (fig. 218). Bien que les cloisons en pan de bois qui le délimitaient aient aujourd'hui disparu, l'espace est attesté par la présence des baies percées en hauteur (actuellement murées) et d'une cheminée adossée au mur de refend, peu saillante, dont le manteau sans décor porte sur des consoles lisses – elle permettait le chauffage de la garde-robe de la *grande chambre*. On retrouve ainsi une disposition encore visible à La Puthenaye et aux Mottes, pour ne citer qu'eux<sup>390</sup>. La *grande chambre*, munie d'une cheminée, comprenait un petit cabinet dans la tourelle de l'angle sud-ouest, avec une latrine disposée à l'intérieur du mur pignon, une pièce annexe accessible par une porte percée à gauche de la cheminée, dont nous ne connaissons ni la superficie ni les caractéristiques, encore moins la fonction. A ces pièces s'ajoutait bien sûr la garde-robe déjà vue, qui, bizarrement, était commandée par l'étude du logis seigneurial. Cela revient à dire que le maître des lieux avait accès au deuxième logis depuis le sien. Partant, il est tentant d'imaginer que le seigneur et son épouse avaient chacun son logis, avec une porte de communication entre les deux. Mais rien n'est moins sûr.

On trouve l'entrée du troisième logis dans le petit *sas* à droite, par une porte qui ouvrait directement sur la chambre (maintenant recoupée par des cloisons), au-dessus de la cuisine du rez-de-chaussée. Cette pièce a conservé sa cheminée, la poutraison de son plafond et sa petite garde-robe. A ces annexes s'ajoutait peut-être un cabinet dans une tour ou une tourelle disparue.

Pour le reste, le palier de l'escalier principal ouvre par une porte sur un escalier en bois qui monte au niveau de combles. Visiblement, la cage de l'escalier a subi quelques transformations. D'abord, le toit en appentis, comme le reste de la charpente, n'est pas d'origine (fig. 206). Ensuite, la corniche du corps central se voit à l'intérieur de la cage. Ces observations laissent à penser que la partie de la cage au-dessus des repos n'était pas couverte par un toit à l'origine, mais par une terrasse. Cependant, comme rien d'autre ne conforte cette suggestion, telle la présence de vestiges de conduits d'évacuation des eaux, on ne peut l'affirmer. Enfin, il est clair que les toits en pavillon de la partie arrière du bâtiment ne sont pas primitifs, mais, là encore, faute d'éléments, on ne peut restituer la forme des toits originels.

Pour finir, il nous faut parler d'une campagne de remaniement intervenue plus tard, dont les contours se devinent assez bien. La fenêtre sur cour de la tour nord-ouest et la *niche* percée à côté de la porte d'entrée du logis sont les seules baies à présenter un chambranle (à deux fascies et cavet ; à grandes crossettes pour la niche ; fig. 204). Il est peu douteux qu'elles furent reprises ou percées après coup, car leurs pierres ne sont pas homogènes avec le reste de la maçonnerie. La *niche* était d'ailleurs prévue comme porte lors de son percement : les pierres du chambranle ne sont pas les mêmes qui ferment la niche ; la reprise se voit également à l'intérieur. Si on comprend bien que la porte prévue devait donner accès directement à la *sallette* depuis l'extérieur, on a du mal à comprendre qu'elle fut percée au droit du mur de refend du vestibule. Avait-on prévu d'abattre une partie du mur de refend pour dégager ce nouvel accès ? On ne peut pas répondre. Quoiqu'il en soit, le changement de projet est intervenu rapidement. La porte, une fois murée, est devenue niche et abrite deux bustes sculptés (martelés) qui représentaient, à gauche une femme en robe, à droite un homme à la grande barbe taillée au carré, surmontés d'un écu vide, certainement autrefois peint aux armes mi-parties du couple représenté (fig. 205). A l'intérieur, l'intervention a entraîné le remplacement des supports des arcs cintrés au-dessus du banc d'attache : la pierre de la console adossée au mur de l'entrée ferme aussi en retour la porte initialement prévue.

---

<sup>390</sup> Voir Les Fossés, à La Puthenaye (n° 27) et Les Mottes, à Montfort-sur-Risle (n° 39).

### Le décor

A la différence des autres faces du logis, la façade principale, la plus avenante, est animée par un quadrillage de grands « dosserets » sur piédestaux, qui encadrent les travées de fenêtres, et de bandeaux horizontaux, qui ressortent en croisant les dosserets : ici, les éléments verticaux sont privilégiés (fig. 203)<sup>391</sup>. Elle se distingue aussi par sa porte d'entrée surmontée d'un fronton triangulaire et par les détails de son décor (fig. 204). En effet, l'appui des fenêtres du premier étage et de la tourelle est ornée d'une frise de denticules peu saillants, des disques et des losanges ornent le fût des dosserets et le cul de lampe de la tourelle est orné de petites consoles en agrafes à volutes. Mais ce sont bien là les seuls éléments de décor sculpté de la façade.

Le décor du Bus place la construction à la fin de la décennie 1520, moment de transition entre la première Renaissance normande et l'apparition des ordres *classiques*. Les fenêtres sont encore munies d'un ébrasement et de meneaux à listel, les dosserets croisent les moulures horizontales sans les porter (ils donnent l'impression de traverser le larmier situé au niveau du plancher et les rampants du fronton triangulaire de la porte), le bandeau médian de la façade est un larmier très saillant et la porte d'entrée est en anse de panier. Pourtant, aucun décor flamboyant n'orne la façade. Les ouvertures d'origine du corps de logis (porte d'entrée et fenêtres) se caractérisent par un ébrasement très court, constitué uniquement d'un quart de rond et d'une large doucine, comme à Mesnières (à partir de 1521) et à Auffay (à partir de 1523)<sup>392</sup>. Certaines baies sont en plein-cintre (pavillon d'escalier, tourelle). Comme au pavillon d'entrée de Gaillon (1508), les piédestaux et les bases, non canoniques, possèdent une séquence de moulures *classiques* inspirée de celle des ordres vitruviens ; la corniche qui couronne la façade, suggère un entablement par sa frise (lisse) entre deux corps de moulures. Mais partout, aux bases, aux piédestaux, à l'*entablement*, les moulures, lisses et lisibles, n'ont pas les proportions requises et les réglets qui les séparent sont trop fins pour les différencier nettement.

A l'intérieur, les moulures classiques possèdent le même traitement qu'à l'extérieur. Dans le vestibule (aux arcs cintrés au-dessus des bancs d'attache, à la frise au sommet des murs, à la voûte du petit *sas*), dans l'escalier (aux nervures des voûtes), à l'étage (aux nervures de la voûte du petit *sas*, qui présentent d'ailleurs une grande parenté avec celles des voûtes des tours d'Auffay), toutes les moulures, non sculptées et non canoniques, sont séparées par des réglets trop fins pour les différencier. On retrouve également un motif de la première Renaissance normande apparu au début du siècle au châtelet d'entrée de Gaillon : le dessus de la porte de la *grande salle* du Bus est orné d'un fronton semi-circulaire, meublé d'une coquille, dont le gâble forme sur les côtés un enroulement (fig. 210). Le couronnement de la porte de la *sallette* présente une combinaison différente, qui eut un certain succès en Normandie : un fronton triangulaire associé à des pinacles effilés, qui sont réunis aux rampants du fronton par des enroulements en S (fig. 211). Ce motif se voit à Caltot (vers 1520-1530) et à Tilly (vers 1530-1535)<sup>393</sup>. Mais à côté de ces motifs de la première Renaissance s'en voient d'autres plus avancés, concentrés en certains points du bâtiment : les chapiteaux de la cage d'escalier (fig. 213) et ceux des cheminées de la *grande salle* et de la *grande chambre* ; la corniche qui portait les solives de la *grande salle*.

En effet, dans la cage de l'escalier, au rez-de-chaussée et à l'étage, à côté des petits culots de la retombée des nervures (aux armes des d'Anlezy), encore gothiques par la présence de petits personnages et d'anges porteurs d'écus sculptés, les chapiteaux corinthiens à la retombée des doubleaux montrent une claire opposition de la corbeille et du tailloir séparés l'un de l'autre par une échine (un quart de rond). Contrairement aux années

<sup>391</sup> Je parle de dosserets et non de pilastres, car malgré la présence de piédestaux et de bases, aucun chapiteau ne couronnent les fûts.

<sup>392</sup> PAGAZANI 2003 (Mesnières) ; notice n° 5 (Auffay).

<sup>393</sup> Voir les notices n° 17 (Caltot) et n° 48 (Tilly).



précédentes du XVI<sup>e</sup> siècle, la figure d'angle n'est pas un animal ou un personnage mais bien une crosse, et la corbeille est ornée uniquement de feuilles larges et épaisses, placées à l'aplomb des crosses. Tous les éléments du chapiteau corinthien sont donc présents. Pourtant, le chapiteau ne reproduit pas les modèles : le tailloir est plus épais, avec une fleur très large, les crosses d'angle et la fleur de tailloir sont plus que jamais les éléments principaux du décor, et le chapiteau est surmonté d'un cavet. Autre élément important : ces chapiteaux et ceux du premier étage de la cage d'escalier et de la cheminée de la *grande salle*, identiques ou presque, ont été exécutés à partir d'un même modèle.

D'autres chapiteaux étaient autrefois visibles au manteau de la cheminée de la *grande chambre*. Celui-ci présentait deux pilastres (en réalité des consoles en agrafes à volutes étirées) aux fûts ornés de chutes de feuillages. Or ces pilastres, aujourd'hui très abîmés et lacunaires, étaient sommés de chapiteau pseudo-ioniens : une doucine qui se terminait à ses angles par une volute.

Autre particularité du décor de la *grande salle* : la corniche en pierre, qui régnait au sommet des quatre murs de la pièce pour porter les solives du plafond, était composée d'une séquence de moulures parfaitement différenciées et exécutées (bande, quart de rond, réglet, bande, réglet et doucine).

Reste la cheminée de la *sallette* : un ordre corinthien complet, avec base, fût, chapiteau pour les piédroits, entablement pour le manteau (fig. 406). Mais comme aux chapiteaux déjà vus, si tous les éléments de l'ordre sont présents, compris et différenciés, il n'en demeure pas moins qu'ils ne reproduisent pas exactement les modèles : des griffes gothiques ornent la base, le chapiteau porte une moulure supplémentaire (un cavet), et si le tailloir est plus fin, les crosses d'angle et la fleur de tailloir sont les éléments principaux du décor. D'ailleurs, les chapiteaux, qui possèdent exactement la structure des chapiteaux déjà relevés à l'exclusion du tailloir plus fin, semblent avoir été exécutés par la même main.

Pour finir sur le décor sculpté, il faut bien l'avouer, son exécution est un peu malhabile, voire naïve par endroits : il suffit de voir le détail des feuilles des chapiteaux corinthiens de l'escalier, les figures sculptés ou les armes des propriétaires pour s'en convaincre. En revanche, le décor de la campagne de remaniement qui a suivi – le décor des consoles du vestibule – est d'une grande qualité de sculpture (fig. 209). Il ne fait guère de doute qu'il s'agit d'un maître. Cette campagne, plus tardive, se distingue du reste du décor par la qualité de la pierre utilisée, par les moulures différenciées et aux proportions acquises, par l'utilisation d'un chambranle et non d'un ébrasement.

## Conclusion

La datation du Bus a varié : des années 1530 à 1550 pour Régnier, suivi par Poulain ; du « troisième tiers du XVI<sup>e</sup> siècle » selon Beaumont et Seydoux<sup>394</sup>. Quant à son attribution, aucun nom n'a été avancé jusqu'ici.

L'analyse archéologique et stylistique que je viens de mener délivre une histoire bien plus complexe qu'on ne le pensait et une image du logis seigneurial bien différente de l'actuelle. Au vu des caractéristiques du décor, il faut placer la construction à la fin des années 1520 ou au tout début des années 1530<sup>395</sup>. En effet, d'une part, pour toutes les raisons que j'ai évoquées, le répertoire du décor architectural et ornemental à l'extérieur et en partie à l'intérieur, au vestibule, dans la cage de l'escalier et dans les petits *sas*, date assurément des années 1520. D'autre part, il paraît clair qu'un changement stylistique est intervenu en cours de chantier, qui a sans doute à voir avec le chantier voisin d'Heubécourt (entre 1534 et 1544)<sup>396</sup>. Leur décor se signale par la présence d'éléments archaïques (listels, bases continues dans l'ébrasement et griffes gothiques aux bases des colonnes)

<sup>394</sup> POULAIN 1937, p. 11 ; BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 118-119.

<sup>395</sup> La présence d'une salamandre au pilastre droit du manteau de la cheminée de la *grande salle* n'apporte donc rien à la datation.

placés à côté d'éléments plus neufs, tels l'ordre corinthien et les corps de moulures différenciées par des réglets. C'est d'ailleurs peut-être le même maître qui est intervenu aux deux édifices. J'attribue cette campagne à Claude d'Anlezy et à sa femme Renée du Bus, dont les armes pleines et mi-parties se voient aux voûtes de l'escalier et à la porte d'entrée de la chambre seigneuriale<sup>397</sup>.

La petite campagne de remaniement qui suivit date des années 1540, au plus tard des premières années de la décennie suivante. Il est tentant de l'attribuer à un autre seigneur et à son épouse, qui se sont fait représenter à l'entrée de leur logis : peut-être s'agit-il de Georges d'Anlezy et de Madeleine de Mancel, mais, faute de document, rien ne permet d'en être assuré.

---

<sup>396</sup> Voir la notice n° 30 (Heubécourt).

<sup>397</sup> Voir notes 365 et 371.

## 17. CALTOT (Seine-Maritime).

Bolbec, canton de Bolbec.

*Fig. 220 à 238.*

**Date de reconstruction (logis seigneurial, grange) :** s.d. [vers 1491]

**Commanditaires :** s.n. [Jean d'Esmalleville et Marie Marguerite]

**Date d'agrandissement (châtelet, étables, grange) :** s.d. [années 1520]

**Commanditaires :** s.n. [Jacques d'Esmalleville et Jeanne Selles ?]

**Etat actuel :** logis principal, châtelet d'entrée avec logis, bergeries, granges, colombier en place

**Cl. M.H. :** édifice classé MH en 1931 (châtelet) ; inscription MH en 1962 (logis, colombier, porteries).

### Histoire

Guillaume d'Esmalleville, vicomte de Caudebec et d'Orbec en 1467-1468, est seigneur de Caltot en 1470<sup>398</sup>. En 1486, son fils Jean, qui a sans doute hérité, épouse Marie Marguerite, dame de Panneville, et en 1491 il acquiert de Guillaume Ercambourg les fiefs de la Rivière et de Duréçu, voisins de Caltot<sup>399</sup>. Décédé en 1528, il est enterré à Panneville (au Mesnil-Panneville), dont il était seigneur par sa femme<sup>400</sup>. En 1533, son fils Jacques, époux de Jeanne Selles, seigneur de Caltot, fait à cette date une donation passée à « Bollebec en la maison seigneuriale dudit sieur [Jacques] d'Esmalleville »<sup>401</sup>. L'année suivante, Jacques est dit « seigneur de Panneville et Calotot, demourant aud. lieu de Calletot »<sup>402</sup>. En 1540, un aveu est rendu pour le fief de Caltot, mais nous ne savons pas si c'est Jacques qui le rend. En 1563, Robert d'Esmalleville, époux de Jeanne du Moucel, est gouverneur de Caudebec. Adrien d'Esmalleville, mari de Diane de Clercy en 1599, et Robert, époux de Marguerite de Rieux, se succèdent à cette fonction<sup>403</sup>.

La documentation concernant Caltot étant très lacunaire, la datation ne peut donc reposer que sur des critères internes : appareillage et mouluration des portes et fenêtres.

### Description générale et analyse archéologique

Situé sur le plateau fertile que délimitent les vallées de Fontaine et de Gruchet, le domaine de Caltot est environ à deux kilomètres à l'est de la ville de Bolbec, à proximité de la route du Havre à Rouen (la nationale N 15), une ancienne route royale créée au XVIII<sup>e</sup> siècle sans doute sur le tracé d'une route plus ancienne encore.

#### *L'enclos seigneurial*

Les bâtiments s'élèvent sur une grande parcelle quasi quadrangulaire (env. 310 x 235 m) divisée aujourd'hui en deux exploitations agricoles mitoyennes, l'une à l'ouest et l'autre à l'est. Tous les auteurs s'accordent à dire qu'il s'agit là de deux anciens manoirs convertis en ferme, parce qu'elles possèdent toutes les deux un logis. Or, plusieurs observations et la carte de l'Atlas Trudaine qui le représente au XVIII<sup>e</sup> siècle infirment cette hypothèse et révèlent une organisation primitive bien différente (fig. 221)<sup>404</sup>.

Dans la ferme à l'ouest, s'élèvent presque exclusivement des bâtiments récents, construits entièrement ou en partie en brique industrielle, à l'exception d'une étable en pan de bois isolée au nord, et d'un ensemble de bâtiments à l'est (fig. 222). Cet ensemble se compose, au nord, d'un corps de logis haut de trois niveaux (dont un

<sup>398</sup> DUPONT-FERRIER II, p. 41 et III, p. 328. Les d'Esmalleville portaient : *D'azur, au chef endenté d'argent, chargé d'un lion léopardé de gueules* (MAGNY I, p. 59).

<sup>399</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 E 1/127 : Inventaire d'actes divers (1360-1499), 6/08/1491.

<sup>400</sup> BEAUCOUSIN 1891, p. 188 ; SEYDOUX 1987, p. 103 ; DUPONT-DANICAN et JAMME 1996, p. 336.

<sup>401</sup> NAUDE DES MOUTIS 1986, p. 8, qui ne cite pas sa source. Selon lui, le fils de Jean s'appelait aussi Jean.

<sup>402</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 E 1/282, tab. Rouen, 25/06/1534.

<sup>403</sup> NAUDE DES MOUTIS 1986, p. 8.

<sup>404</sup> AN, F 14 bis\* / 8502, planche 36 de l'Atlas Trudaine, route de Rouen au Havre. Il faut remarquer toutefois que la notice la plus ancienne sur Caltot parle d'un (seul) « joli manoir de Caltot, aujourd'hui occupé par deux fermes » (BUNEL et TOUGARD 1879, p. 87).

de comble), cantonné de tours à l'ouest (fig. 223), d'un long bâtiment (env. 43 m) au même alignement, haut d'un rez-de-chaussée et d'un niveau de combles (une *longère*) (fig. 225), et au sud d'une grande grange (fig. 227). Remarquons tout d'abord une chose : toutes les portes qui ouvrent sur la cour à l'ouest ont un encadrement en brique industrielle (excepté la grange encore récemment ouverte par deux larges portes charretières – le mur a été abattu à cet endroit). D'autre part, la face orientale, sur la cour de la seconde ferme, comporte de nombreuses portes en pierre murées par des briques industrielles. Ces bâtiments faisaient donc autrefois partie de la parcelle située à l'est, puisqu'ils ouvraient primitivement quasi exclusivement de ce côté. C'est sans doute au XIX<sup>e</sup> siècle que tous les accès sur cette cour ont été bouchés, au moment où de nouvelles portes étaient percées à l'ouest et où étaient construits de nouveaux bâtiments agricoles sur la parcelle occidentale : on a ainsi créé une seconde ferme. Le manoir seigneurial originel se limitait donc autrefois à la parcelle orientale, l'ancienne cour seigneuriale, et ce que les auteurs ont pris pour un second logis seigneurial n'est autre chose que le châtelet d'entrée du manoir primitif, dont les portes charretières ont été murées vraisemblablement peu après la construction (fig. 223). En effet, la porte sur l'extérieur est fermée par un mur qui a toutes les caractéristiques de l'élévation du rez-de-chaussée du châtelet et la fenêtre qui ouvre le mur au rez-de-chaussée possède le même corps de moulures que celle du premier étage. Dans la *longère* adossée au châtelet, au sud, la pièce du rez-de-chaussée, munie d'une grande cheminée et ouverte par des fenêtres autrefois munies de meneaux, fonctionnait avec le châtelet puisqu'elle commande l'escalier de celui-ci, logé dans la tour sud-ouest, et qui dessert les pièces à feu situées au-dessus du passage charretier (fig. 222). On comprend que la pièce de la *longère* était une petite salle et les pièces du châtelet des chambres, avec leurs garde-robes logées dans la tour nord-ouest (celle du premier étage possédait également une latrine dans une petite construction adossée au mur pignon nord). Pour le reste, une des lucarnes qui éclairent le comble de la *longère*, du côté de l'ancienne cour seigneuriale, provient peut-être du châtelet (fig. 225 et 226). Par sa structure et son traitement décoratif, avec des motifs italianisants, elle diffère en effet, des lucarnes peu ornées de la *longère*, et elle ressemble beaucoup à la lucarne du châtelet en place, à l'ouest (fig. 223). D'ailleurs, une importante reprise du parement du châtelet du côté oriental suggère que la lucarne était, à l'origine, de ce côté. Cependant, on ne peut en être sûr, d'autant que la lucarne, telle qu'elle est placée actuellement, signale la petite salle.

A la suite de la *longère*, le bâtiment bas abritait une batterie de petites pièces, chacune ouverte par une porte basse et une fenêtre, dont il y a tout lieu de croire qu'il s'agissait de bergeries. L'étage de combles servait de grenier. Ce bâtiment était connecté par un mur de clôture à une grange aux dimensions imposantes (env. 45 x 11 m), qui a malheureusement perdu une grande partie de son mur gouttereau occidental récemment abattu (fig. 227). Celui-ci était ouvert d'une grande porte charretière sur l'extérieur (vers les champs), en vis-à-vis d'une autre percée dans le mur gouttereau opposé (sur la cour). Tout comme le châtelet, la *longère* et les bergeries, ce bâtiment a fait l'objet d'un soin particulier : ses murs en assises de brique et pierre alternées sont sommées d'une corniche en pierre moulurée (cavet et doucine) et présente un décor de quatre-feuilles (fig. 228).

Dans la seconde ferme subsistent aujourd'hui des bâtiments anciens l'ancien logis seigneurial (fig. 235), les vestiges d'une dépendance en pan de bois et une étable à l'alignement (fig. 232), deux portails et le colombier (fig. 229). Celui-ci, de plan octogone, est construit en brique avec des motifs losangés de briques noires sur un soubassement en grès et des chaînes de pierres en besace aux angles. De petites consoles à ressauts en briques disposées au sommet de chaque pan droit rachète le plan octogone du colombier pour soutenir une corniche circulaire, qui ne porte plus la charpente primitive (fig. 230). Sa porte, en pierre sculptée, possède un ébrasement

(un chanfrein concave et un talon droit) encadré de deux pseudo-pilastres et d'une corniche ; un fronton triangulaire autrefois timbré aux armes du seigneur des lieux, flanqué de deux candélabres et dont les rampants sont surmontés de motifs en *S* à tête de dauphin couronne l'ensemble (fig. 229) : ce décor italianisant est proche de celui des lucarnes du châtelet.

Du grand bâtiment de dépendance en pan de bois bordant la cour à l'est, il ne reste pour ainsi dire que la face sur cour, la charpente ayant été proprement tronçonnée et les murs pignons en assises de pierre calcaire blanche et silex bleus détruits en grande partie (fig. 231 et 232). Le bâtiment comprend encore une vaste cave enterrée sous sa partie septentrionale, accessible par un escalier en bois. Nul doute que la partie du bâtiment proche de l'escalier servait de pressoir. La plus grande partie du bâtiment, au sud, devait servir de grange. Pour le reste, ce bâtiment a fait l'objet d'un certain soin : à côté des murs pignons déjà mentionnés, l'élévation sur cour montre encore plusieurs consoles de poutres ornées de fines moulures superposées, d'entretoises moulurées et l'emplacement d'un bandeau horizontal médian, sans doute mouluré également, qui régnait sur toute sa longueur (fig. 233 et 234).

A l'alignement du grand bâtiment, mais séparé de lui, une autre dépendance, plus basse, présente les mêmes caractères : structure en pan de bois, consoles de poutres ornées de fines moulures superposées et bandeau horizontal médian (disparu), sans doute mouluré également, qui régnait sur toute la longueur du bâtiment.

Pour finir, deux portails ouvraient autrefois sur la cour manoriale, l'un au sud-est vers les champs, l'autre au nord-ouest vers la route principale (l'actuelle nationale N 15). Du premier, en pierre calcaire blanche, brique et silex, ne subsiste que la porte piétonne (murée), avec trois écus (bûchés), et le piédroit droit de la porte cochère. Le deuxième portail, mieux conservé, présente deux arcades en plein-cintre, l'une à droite pour la porte cochère, l'autre plus petite à gauche pour la porte piétonne, surmontée de deux écus (vides). D'une belle qualité, ce portail se distingue par ses arcs aux claveaux soulignés de lignes de refend, son entablement à métopes en brique et sa corniche moulurée en pierre.

#### *Le logis seigneurial*

Le logis seigneurial se compose de deux corps de logis disposés en L, bordant une cour sur l'arrière (vestiges du mur au mur pignon est ; fig. 235-238). Le corps principal (env. 22,5 x 7,5 m), à trois niveaux dont un de comble (un grenier), est rectangulaire, cantonné d'une tour (à un seul niveau) à l'angle de la façade principale (sud) et du côté est. Une tour en pan de bois flanque également l'angle formé par le corps principal et le second corps, en retour sur l'arrière du premier. Le corps principal est bâti avec des matériaux divers : le rez-de-chaussée de la façade principale (sud), le mur pignon oriental et la tour d'angle sont en pierre de taille, tandis que le premier étage de la façade principale et la façade postérieure sont en pan de bois. Le second bâtiment comprend trois niveaux dont un de comble, qui ne sont pas de plain-pied avec ceux du bâtiment principal. Cette construction essentiellement en pan de bois (façade ouest et est) est en pierre de taille, au sud, et en petit appareil cubique à l'extrémité sud de sa façade ouest (aujourd'hui enduite) ; seul le mur pignon nord est en pierre et silex. La mise en œuvre des bâtiments paraît donc bien peu homogène. D'ailleurs, l'analyse du traitement de l'encadrement des fenêtres révèle également des différences notables. Les fenêtres du rez-de-chaussée de la façade principale, de la tour et du côté est ont en effet un ébrasement à bases prismatiques et listels se recoupant aux angles supérieurs et à l'intersection du meneau (disparu), tandis que la fenêtre en pierre à l'ouest a un ébrasement à tores et bases buticulaires. La porte d'entrée du logis a un décor du même esprit que les fenêtres de la façade principale, avec un encadrement à bases prismatiques et moulures à listels, qui forment ici une accolade au-dessus de la plate-

bande (fig. 236). Celle-ci, recoupée par un second listel, a la forme d'un tympan sur lequel se détache un écu, où sont les armes du seigneur bâtisseur (on reconnaît le lion léopardé des d'Esmalleville). L'emploi de différents matériaux et types d'appareil, et les différents encadrements de fenêtres attestent que le logis seigneurial a fait l'objet d'importantes campagnes de remaniements. Celui-ci a notamment connu un grave incendie le 7 janvier 1900, qui a sans doute causé d'importants dégâts<sup>405</sup>. Un nouvel incendie a plus récemment touché le logis : le premier étage refait de la façade principale ne présente plus aucun caractère particulier.

L'intérieur du logis a également connu plusieurs remaniements. La porte d'entrée donne aujourd'hui dans un vestibule qui commande à gauche, à l'ouest, une pièce (dans la partie sud du bâtiment secondaire) dont le niveau du sol est plus bas que le reste du logis, au fond, au nord, la tour d'escalier – l'escalier est récent –, et à droite, à l'est, trois pièces en enfilade. Les deux premières pièces, séparées par de simples cloisons en pans de bois, n'ont pas de cheminée, tandis que les deux dernières en possèdent chacune une de grandes dimensions, qui est adossée au mur de refend en pierre qui les séparent. Ces observations suggèrent que la porte d'entrée desservait primitivement une seule et grande pièce, la *grande salle* du logis, qui commandait la pièce à gauche – sans doute un cellier –, l'escalier principal au fond et une pièce à droite, certainement la chambre seigneuriale. Cette dernière, légèrement surélevée par une cave semi-enterrée, est accessible par trois marches ; elle commandait une garde-robe logée dans la tour, dont le sol, aujourd'hui de plain-pied avec le niveau extérieur, était autrefois au niveau de la chambre qui la commande – les traces d'arrachements se voient encore. Cette garde-robe est couverte par un plafond à solives qui reposent sur un bandeau horizontal à listel et à culots à peine ébauchés, disposés de place en place.

Le second corps, largement ouvert au rez-de-chaussée et au premier étage par des fenêtres à meneaux (vestiges), abritait certainement les offices au rez-de-chaussée qui communiquaient avec la grande salle par la cage de l'escalier. Une porte ouvrait les offices sur la cour arrière. A l'étage étaient certainement des chambres.

### **Etat de la question historique et archéologique**

Aucune étude approfondie n'ayant été menée jusqu'ici sur Caltot, les auteurs distinguent deux manoirs avec d'un côté le châtelet d'entrée et de l'autre le logis seigneurial. La confusion est apparue pour la première fois, semble-t-il, dans les *Merveilles des châteaux de France* (1966, p. 303) et a perduré. Pourtant, dès 1879, Bunel et Tougard parlaient bien du « joli manoir de Caltot, aujourd'hui occupé par deux fermes »<sup>406</sup>.

Ce point rétabli, il faut en préciser un second : tous se sont accordés à voir dans le logis seigneurial une construction du XV<sup>e</sup> siècle et dans le châtelet d'entrée une construction de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Si cette distinction entre le logis seigneurial et le châtelet, qui repose sur des critères stylistiques, est fondée, il faut cependant la compléter puisque le châtelet d'entrée, les bâtiments bas de la longère, la grange située dans le prolongement de celle-ci et le colombier qui présentent un décor et une mise en œuvre similaires, sont sans aucun doute contemporains. Il faut peut-être également attacher à cette campagne de travaux le bâtiment en pan de bois abritant une cave, un pressoir et une grange.

La datation des bâtiments peut sans doute être affinée. Les moulures des fenêtres de la façade principale du logis seigneurial à listels et bases prismatiques permettent de dater le logis de la fin du XV<sup>e</sup> siècle : Jean d'Esmalleville serait alors le commanditaire du logis. La construction, ou plutôt la reconstruction puisqu'il subsiste d'évidentes traces d'un logis plus ancien, en petit appareil cubique (façade ouest), est peut-être

<sup>405</sup> « Manoir de Caltot à Bolbec », *Journal de Rouen* du 9 janvier 1900.

<sup>406</sup> BUNEL et TOUGARD 1879, p. 87.

intervenue après qu'il ait agrandi son domaine par l'achat du fief voisin de Dureçu, en 1491. Les autres bâtiments, d'évidence plus tardifs, car on y voit l'apparition de motifs italianisants, datent plutôt des années 1520, c'est-à-dire peut-être du temps de son fils Jacques. En effet, les éléments des chapiteaux peu ou pas différenciés, les motifs en réseaux ajourés, les moulures qui se recoupent aux lucarnes du châtelet, l'absence de chapiteaux aux pilastres de la porte du colombier témoignent à la fois d'une connaissance imparfaite des motifs italiens et d'une mise en œuvre de ces motifs encore très imprégnée de la manière gothique. Jacques d'Esmalleville, nouveau propriétaire, aura certainement voulu afficher de manière évidente son statut social par une construction ambitieuse dans le style nouveau. Mais ce n'était sans doute pas là son seul objectif : la campagne de travaux visait également à améliorer le rendement de l'exploitation agricole par la construction de nouveaux bâtiments (vaste grange, bergeries, colombier). A ces bâtiments qui forment un ensemble homogène, il faut d'ailleurs peut-être ajouter les deux bâtiments de dépendance en pan de bois à l'est de la cour, qui, par la qualité de leur mise en œuvre, ne dépareillent pas avec l'ensemble. Des solives entretoises moulurées entre consoles similaires à celles de ces bâtiments se voient en effet dans des édifices de qualité des années 1520-1530, tel le logis seigneurial de Cleuville<sup>407</sup>.

Visiblement, le châtelet d'entrée a vu son affectation en partie changé dans le courant du XVI<sup>e</sup> siècle. Sa porte charretière murée, il perdit son rôle de passage d'entrée pour ne garder que celui de logis secondaire. Il est fort probable que cette modification soit contemporaine de la construction d'un nouveau portail au nord-ouest, beaucoup moins imposant que la haute silhouette de l'ancien châtelet, mais qui correspondait sans doute plus aux nouvelles limites de la cour manoriale.

En l'absence de documents, ces datations doivent toutefois être prises avec prudence.

---

<sup>407</sup> Voir : notice n° 59 (Cleuville).

**18. CAUMARE (Seine-Maritime).**  
Foucart, canton de Fauville-en-Caux.  
*Fig. 239 à 246.*

**Date de reconstruction :** s.d. [entre 1489 et 1495]

**Commanditaires :** s.n. [Jean de Campront et Marie de Mauny]

**Etat actuel :** logis principal sur cour fermée, tourelle, colombier, écuries en place

**Cl. M.H. :** édifice non protégé MH.

### **Histoire**

Au XV<sup>e</sup> siècle, les fiefs de Caumare, d'Ynerville sur la paroisse de Bully, et le plein-fief de haubert de Bellengues (ou Blengues, aujourd'hui Blanques) sur la paroisse d'Alvimare, appartiennent à la famille Mauny<sup>408</sup>. Mais à la fin du siècle, la lignée est en passe de s'éteindre : en avril 1489, Jean de Campront, sieur de Loré (Orne), épouse l'unique héritière des Mauny, Marie, et entre ainsi en possession des trois fiefs au droit de sa femme<sup>409</sup>. En 1503, il en est encore propriétaire, mais, en novembre 1505, son épouse est dite « veuve de deffunct Jehan de Campront, escuier et sieur dudit lieu de Campront, de Loré et d'Argouges »<sup>410</sup>. On ne sait rien de ce qui advient de Marie de Mauny et des ses fiefs par la suite. En 1537, la seigneurie de Caumare est aux mains de Jean Poullain, seigneur de la Choletière, dont la famille garde le fief jusqu'à sa vente en 1663<sup>411</sup>.

Ce sont là les seules informations qu'on possède sur Caumare, dont la datation ne peut donc reposer que sur l'analyse stylistique et archéologique des bâtiments.

### **Description générale et analyse archéologique**

Situé dans la plaine du pays de Caux, la commune de Foucart est traversée par l'ancienne voie romaine de Lillebonne à Cany et Dieppe (l'actuelle départementale D 40) et l'ancien chemin du Havre à Rouen (la nationale N 15) passe à proximité, au sud (fig. 239). Au nord de la commune, le domaine de Caumare est bordé à l'est par l'ancienne voie romaine qui forme un coude à cet endroit.

#### *L'enclos manorial*

Les édifices s'élèvent sur une longue parcelle (env. 465 x 175 m), un vaste clos-masure délimité par des arbres de hautes futaies sur talus. Des bâtiments anciens qui restent de nos jours, seuls l'ancien logis seigneurial et une grange figurent sur le plan cadastral (imprécis) du XIX<sup>e</sup> siècle : une petite bâtisse en pan de bois, une écurie et un colombier, antérieurs au plan, ont été omis par l'arpenteur ; et au contraire, huit des neuf bâtiments qui y figurent, dont un grand bâtiment de plan en L (un pressoir), ont disparu. Hormis le logis, les bâtiments encore en place, tout anciens qu'ils soient, n'ont pas de caractères particuliers. Aussi est-il difficile de les dater. Cependant, il ne fait guère de doute que l'organisation manoriale, avec son clos-masure bordé de dépendances agricoles, est ancienne.

#### *Le logis seigneurial*

Dans ce vaste clos-masure se trouve une cour quadrangulaire, beaucoup plus petite (environ 25 x 20 m), autrefois entièrement entourée de fossés, dont un a disparu, au nord (fig. 241-244).

Le logis se compose d'un corps principal auquel est juxtaposé au même alignement sur la cour un corps secondaire, moins large, traversé par un passage charretier, qui donne accès à la cour (fig. 240a). Dans l'angle

<sup>408</sup> BEAUCOUSIN 1891, p. 6-7 et note 1, p. 200-201.

<sup>409</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, répertoire des alliances de familles nobles : 14/04/1489 (n. st.) (mentions).

<sup>410</sup> BEAUCOUSIN 1891, p. 6-7 et note 1, p. 200-201 ; Arch. dép. Seine-Maritime, 1 ER 1964 : 24/11/1505.



qui tient à la largeur différente des deux corps est une tour d'escalier circulaire (fig. 241 et 242). On a encore, en retour d'équerre sur le côté oriental de la cour, un bâtiment secondaire, haut de seulement un rez-de-chaussée et un niveau de combles (fig. 243 et 244). Ces bâtiments paraissent très hétérogènes : les murs sont constitués de différents matériaux et les fenêtres n'ont pas le même encadrement.

#### Les dehors

Les parties les plus anciennes, en petit appareil de pierre et silex, sont le passage charretier avec ses contreforts en pierre sur l'extérieur (côté ouest), le cellier mitoyen et le mur gouttereau extérieur (est) du corps bas – une croisée murée, dont l'ébrasement est un simple chanfrein, s'y voit encore (fig. 242). La partie centrale du corps principal, le premier étage du corps secondaire et la tour d'escalier forment un ensemble homogène, en brique avec des bandeaux horizontaux en pierre. En outre, ils sont percés de fenêtres dont l'encadrement, en pierre, est à bases prismatiques et listels se recoupant aux angles supérieurs, et dont les appuis sont saillants et moulurés.

Remarquons également que la partie centrale du corps principal comporte une chaîne de pierre, qui marque sans aucun doute l'extrémité orientale primitive de ce corps (fig. 243). Le reste du bâtiment principal, à l'angle nord-est, serait donc un ajout, ce que suggère également son traitement différencié (fig. 241). Au rez-de-chaussée, ses murs sont constitués d'une alternance d'assises en brique, en pierre et en silex, et l'encadrement des fenêtres présente la même alternance. Celles-ci, sans ébrasement et sans meneau, ont des plates-bandes en arc surbaissé en brique et en pierres clavées. Cette partie du bâtiment principal, homogène au rez-de-chaussée, ne l'est pas au premier étage : le mur extérieur nord et le pan de mur sur cour (sud) sont en brique et le mur extérieur oriental est en pan de bois ; la seule réserve à l'hétérogénéité de ce niveau est le contrefort à l'angle nord-est – il logeait un banc de latrine à l'étage – dont la maçonnerie est identique à celle du rez-de-chaussée. Qu'en conclure ? Cette partie du bâtiment est sans conteste plus récente que le reste : au vu de ses caractéristiques, il peut dater de la fin du XVI<sup>e</sup> ou du début du XVII<sup>e</sup> siècle. Pourtant, il fait peu de doute qu'il remplace un bâtiment plus ancien, dont il reprend d'ailleurs certaines caractéristiques (murs épais, contrefort sur l'angle), voire certaines parties : à l'intérieur, la grande cheminée au rez-de-chaussée et la poutraison des pièces au rez-de-chaussée et à l'étage. Un autre détail le suggère également : le larmier qui règne à l'extérieur (nord) entre le rez-de-chaussée et le premier étage forme retour sur cette partie du bâtiment, mais seulement sur quelques centimètres. Il devait se prolonger autrefois. Par ailleurs, le simple mur en brique de l'étage au nord, peu épais, qui n'est pas contemporain du reste de cette partie, remplace certainement un mur, analogue à celui de l'ouest ; en revanche, le pan de mur en brique sur cour (sud) devait être en pan de bois.

Le corps bas en retour d'équerre sur la cour, en pan de bois sur un soubassement en pierre et silex, est encore différent puisqu'il comporte une porte murée et les vestiges d'une autre porte (piédroit gauche, à l'extrémité sud du corps) dont l'encadrement en bois est à listels et bases prismatiques, avec un linteau sculpté d'un arc en accolade (fig. 240a et 243). Ce corps bas, autrefois également ouvert sur la cour par des fenêtres à meneaux (des vestiges subsistent), se prolongeait vraisemblablement autrefois jusqu'à la limite sud de la parcelle : son mur pignon, en brique industrielle, fut sans doute monté au XIX<sup>e</sup> siècle. A l'angle sud-est de la cour, une tourelle, percée de deux meurtrières et munie à l'intérieur d'un banc de latrine, cantonne l'angle, où est un mur parallèle au mur pignon du corps bas. Il s'agit certainement des vestiges du mur pignon primitif d'un bâtiment disparu, dont il reste le mur gouttereau extérieur, en pierre et silex, arasé jusqu'à une hauteur d'environ un mètre, et dont la trace d'arrachement est encore visible à la tourelle.

---

<sup>411</sup> SEYDOUX 1987, p. 48 ; JAMME et DUPONT-DANICAN 1996, p. 141.

Pour le reste, à l'autre extrémité de la cour, à l'angle sud-ouest, subsistent des vestiges d'éléments de fondation (moellons noyés dans un lit de chaux). Il est probable qu'une construction en saillie, sans doute une tourelle du même type que celle au sud-est, cantonnait l'angle. Celle-ci semble avoir cantonné un petit bâtiment large de trois mètres, dont un vestige du mur en brique, au sud, est encore visible. Ce petit bâtiment, isolé des autres, était peut-être une écurie, qui manque à l'ensemble. Mais rien n'est moins sûr.

Enfin, il y a tout lieu de penser que le puits situé au centre de la cour, avec sa margelle en pierre et sa ferronnerie, soit d'origine.

#### Les dedans

A l'intérieur, les pièces ont fait l'objet d'un certain nombre de modifications, parfois importantes, mais qui n'empêchent pas la restitution de la distribution, du moins dans ses grandes lignes.

Autrefois, on pénétrait dans le logis principal, directement de la cour, dans la *grande salle*, éclairée des deux côtés par une grande fenêtre avec une cheminée (disparue) au mur à gauche. Cette pièce principale commandait directement ou indirectement (par l'escalier ; fig. 245) toutes les autres pièces du logis. A gauche et à droite de sa cheminée, deux portes donnaient l'une dans un cellier, l'autre dans l'escalier, qui desservait les chambres de l'étage et les combles. A droite de la salle, une porte ouvrait sur une grande pièce, que l'importante cheminée et un conduit d'évacuation des eaux usées désignent clairement comme la cuisine (fig. 246). Celle-ci commandait une autre pièce, située dans le bâtiment bas en retour à droite sur la cour : peut-être une arrière-cuisine. On ne connaît pas la destination des autres pièces du bâtiment bas : peut-être étaient-elles à l'usage des serviteurs.

A l'étage, l'escalier donnait accès par deux portes à trois logis. La première porte ouvre aujourd'hui sur un couloir, qui semble d'origine. Il desservait deux logis : l'un, que sa place au-dessus de la *grande salle* désigne comme la *grande chambre*, avec sa garde-robe, l'autre constitué d'une chambre et d'une garde-robe (au-dessus de la cuisine) munie d'une latrine logée dans le contrefort à l'angle nord-est. L'autre porte de l'escalier débouchait dans le troisième logis, indépendant des deux premiers. Après un tambour (en place), on entrait dans la chambre, éclairée des deux côtés par de grandes fenêtres, munie d'une cheminée et d'une annexe (une garde-robe). Une seconde annexe lui fut ajoutée après coup<sup>412</sup>, sans doute une latrine comme le suggère le premier niveau aveugle de la construction, qui renfermait certainement le conduit et la fosse.

#### Conclusion

Les notices sur Caumare, peu nombreuses, n'analysent pas l'architecture de l'enclos manorial. Seul Philippe Seydoux distingue certaines parties en les datant approximativement, entre le XV<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>413</sup>. L'examen des matériaux utilisés et des encadrements de fenêtres permet cependant d'affiner la distinction entre les différentes parties du logis seigneurial, qui correspondent à plusieurs campagnes de construction et de remaniements.

La présence du passage charretier, d'un cellier et le mur gouttereau extérieur du corps bas, à l'est, sans doute les éléments les plus anciens de l'ensemble, atteste qu'il existait à l'époque médiévale un manoir à Caumare et suggère que cet ensemble primitif avait une organisation semblable à celle qu'on peut voir aujourd'hui : des bâtiments disposés autour d'une cour accessible par un passage charretier. C'est sur cette base ancienne que furent construits de nouveaux bâtiments : un corps principal cantonné d'une tour d'escalier en façade

---

<sup>412</sup> La petite construction de plan carré adossée au corps secondaire sur la cour est un ajout, sans doute de peu postérieur : si leurs matériaux et leur mise en œuvre sont les mêmes, leur maçonnerie n'est pas liée.

<sup>413</sup> SEYDOUX 1987, p. 48.

postérieure ; l'ancien corps qui occupait la plate-forme à l'est fut sans doute remanié à cette époque puisque le mur sur cour, en pan de bois, présente des ouvertures dont l'encadrement, à moulures gothiques, est du même esprit que l'encadrement des fenêtres du corps central, à listels et bases prismatiques, caractéristiques de la toute fin du XV<sup>e</sup> siècle. C'est donc selon toute vraisemblance Jean de Campront et sa femme Marie de Mauny qui sont à l'origine de la reconstruction du manoir. En revanche, toute une partie du corps principal, à l'angle nord-est, fut refaite plus tard, sans doute au début du XVII<sup>e</sup> siècle, sur la base des murs anciens.

Bien sûr, la datation des différentes campagnes de travaux reste peu sûre en l'absence de documents.

**19. CHAMBRAY (Eure).**  
Gouville, canton de Damville.  
*Fig. 247 à 261.*

**Date :** s.d. [après 1478]

**Commanditaires :** s.n. [Jean IV de Chambray et Françoise du Tillay]

**Date :** s.d. [entre 1578 et 1585 ?]

**Commanditaires :** Gabriel de Chambray et Jeanne d'Angennes (monogrammes)

**Etat actuel :** logis principal, chapelle, châtelet et tourelles en place

**Cl. M.H. :** édifice protégé MH en 1971.

Situé au sommet du coteau sur la rive droite de l'Iton, entre Breteuil et Damville, et à quatre kilomètres en aval de Condé, le domaine de Chambray offre la particularité d'être resté durant neuf siècles dans la même famille. L'ancien manoir seigneurial porte l'empreinte de cette longue histoire, qu'il convient de rappeler.

### Histoire

Le domaine serait entré en 1239 dans la maison de Chambray par le partage de la succession de Guillaume de la Ferté-Fresnel, mort sans descendance mâle directe ; Simon de Chambray en hérite à cette date<sup>414</sup>. C'est à son fils et successeur Simon II, représenté autrefois avec son château sur une verrière de la cathédrale d'Evreux qu'on doit un premier édifice de quelque importance sur les lieux<sup>415</sup>. Les descendants de Simon se distinguent particulièrement comme chambellan du roi (Roger I, en 1323) et comme bailli et gouverneur d'Evreux (François, de 1379 à 1399)<sup>416</sup>. Au début de la guerre de Cent Ans, Jean III rallie le parti du dauphin Charles, mais voit tous ses biens confisqués ou détruits par les Anglais (le donjon de Thevray est assiégé, pris et rasé en 1418). On le trouve ensuite combattant sous les murs d'Orléans, fait chevalier sur le champ de bataille et participant activement à la *reconquête*. En 1449, après la reprise d'Evreux et de Verneuil, Dunois fait un siège de huit jours devant Chambray avant de prendre la place : le château est démantelé et presque entièrement détruit<sup>417</sup>. L'année suivante, Jean III obtient de Charles VII la restitution de ses domaines de Chambray, Thevray et Ménilles. Cependant, il n'a guère le temps de relever ces terres ruinées : il décède fin 1458. De son mariage avec Gillette Cholet, il avait eu sept enfants, dont deux fils. Le partage définitif des biens de Jean III est intervenu tardivement, le 3 avril 1478, sans doute en raison de la minorité de son dernier né. Jean IV († 1528), gentilhomme de la Maison du roi, hérite des seigneuries de Chambray, de Poncé et de la Roche-Turpin<sup>418</sup> ; Jacques († 1505) hérite de Thevray<sup>419</sup>. Les biens de ce dernier, décédé sans alliance et sans postérité, reviennent à son aîné en 1506<sup>420</sup>. Succède à Jean IV, Nicolas († 1560), qu'il avait eu de son mariage avec Françoise de Tillay, baronne d'Auffay en Caux. Marié à Bonnaventure de Prunelé en 1530, Nicolas eut six enfants, dont Gabriel (1541-1612), qui hérite de Chambray, Thevray et Auffay en Caux en 1560<sup>421</sup>. Par contrat passé en juin 1566, Gabriel se marie à Péronne Picard, de Radeval, sœur de Madame de Bassompierre, Louise Picard, la mère du maréchal de ce nom<sup>422</sup>. Gabriel

---

<sup>414</sup> Arch. dép. Eure, E 62 : aveu de Louis de Chambray, 17/10/1754 (mention). Les Chambray portaient : *D'hermines à trois tourteaux de gueules, 2 et 1* (BnF, Pièces orig. 658, n° 15.421 (dossier De Chambray), pièce n° 132).

<sup>415</sup> JAMES 1980b.

<sup>416</sup> QUEVILLY 1879, p. 2.

<sup>417</sup> QUEVILLY 1879, p. 2-8.

<sup>418</sup> BnF, Pièces orig. 658, n° 15.421 (dossier De Chambray), pièces n° 1-19. Selon la coutume, l'aîné entre en possession des biens destinés à lui revenir à sa majorité, ce qui fut le cas pour Jean IV qui est seigneur de Chambray au moins depuis 1467 : le 14 août, il vend à ce titre une pièce de terre à Pierre Le Sene, seigneur de la Piallière (Arch. dép. Eure E 132 : aveu de Louis de Chambray, 17/10/1754, article 21).

<sup>419</sup> Voir la notice n° 48 (Thevray).

<sup>420</sup> BnF, Pièces orig. 658, n° 15.421 (dossier De Chambray), pièce n° 70.

<sup>421</sup> QUEVILLY 1879, p. 11 ; CHARPILLON et CARESME II (1868) p. 893-895.

<sup>422</sup> BnF, Pièces orig. 658, n° 15.421 (dossier De Chambray), pièce n° 149.

s'illustre au service d'Henri III : attesté comme chevalier de son ordre et gentilhomme ordinaire de sa chambre en janvier 1576, il est, la même année, député de la noblesse du bailliage d'Evreux aux Etats généraux de Blois<sup>423</sup>. Veuf et sans enfant, Gabriel se remarie le 27 janvier 1578 à Jeanne d'Angennes, dame du palais de la reine<sup>424</sup>. Après la mort de Henri III, Gabriel se rallie à la cause d'Henri IV et se distingue à la bataille d'Ivry, ce qui lui vaut d'être nommé à la tête d'une compagnie de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances (1590). Aussi son château de Chambray est-il pillé en 1593 par les troupes de la Ligue<sup>425</sup>.

Par la suite, le domaine reste dans la famille jusqu'à Edouard de Chambray, dernier de son nom, tué à l'ennemi le 13 mai 1940. Le château abrite aujourd'hui un Centre de Formation agricole.

Les auteurs s'accordent à dire que le bâtiment principal est le résultat de trois campagnes différentes<sup>426</sup>. Le château disparu pendant les guerres anglaises commença d'être rebâti par Jean III de Chambray après 1450 et fut continué par Jean IV auquel on doit un nouveau grand logis et la chapelle, qui en remplace une autre (sa fondation est attestée en 1239). Enfin, le château actuel fut lui-même bâti en trois campagnes successives : construit par Gabriel de Chambray et Jeanne d'Angennes après leur mariage en 1578, Nicolas de Chambray abattit au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle ce qui restait du logis médiéval et prolongea vers l'est le logis laissé inachevé ; le marquis Jacques de Chambray le fit terminer par l'architecte Delarue en 1879 et 1880. L'analyse archéologique du bâti croisée avec l'analyse de plusieurs documents textuels (un inventaire, un acte de lots et partages, des aveux,) et graphiques (une gravure et le plan cadastral ancien) permettent pourtant de dresser une histoire sensiblement différente de celle généralement admise.

### **Description et analyse**

Dressé au bord d'un à-pic, le « château de Chambray » comme on le dénomme aujourd'hui, avec son gros pavillon d'angle et sa tour, domine fièrement la riante vallée de l'Iton (fig. 255). Le domaine proche s'étendait autrefois de l'Iton qui le bordait au nord jusqu'à la limite d'un grand parc boisé (de 38 acres, soit 21 ha) bordé au sud par la route de Verneuil à Damville (l'actuelle D 51) ; une route (de Chambray à Conches et à Verneuil) et un chemin (de Chambray à Chicoux) le délimitaient à l'ouest et à l'est (fig. 247).

#### *L'ensemble seigneurial*

L'entrée se fait à l'ouest dans une grande parcelle – autrefois la basse-cour –, dont le terrain monte en pente douce vers la cour où est le bâtiment principal. Dans l'ancienne basse-cour se dressent de nombreux bâtiments modernes liés à la destination actuelle du domaine. Des bâtiments anciens, on ne reconnaît que le colombier, entièrement refait au XIX<sup>e</sup> siècle (il est en briques industrielles), alors qu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle se trouvaient, en plus du « colombier baty de brique », un « pressoir, un bucher, plusieurs granges, deux corps de logis à plusieurs cheminées, écuries, bergeries, étables, four, chartries, et plusieurs autres commodités » ; le plan cadastral ancien représente ces bâtiments encore en place (1825)<sup>427</sup>. Toutefois, une chose étonne sur le plan cadastral ancien : la forme en trapèze qu'affecte la basse-cour, seulement contrariée par quelques bâtiments de dépendance orientés indépendamment de ce schéma régulier. Il suggère que la basse-cour eut cette forme, avec des bâtiments de dépendance qui la bordaient (trois sont encore en place au XIX<sup>e</sup> siècle) et que, par la suite, d'autres bâtiments furent construits sans souci de la régularité primitive de l'ensemble.

<sup>423</sup> BnF, Pièces orig. 658, n° 15.421 (dossier De Chambray), pièce n° 133 (mention d'un aveu du 9/01/1576).

<sup>424</sup> QUEVILLY 1879, p. 11-12 ; BnF, Pièces orig. 658, n° 15.421 (dossier De Chambray), pièce n° 149 ; ANSELME II (1726), p. 431.

<sup>425</sup> QUEVILLY 1879, p. 11.

<sup>426</sup> QUEVILLY 1879, p. 12-13 ; JAMES 1980b ; BABELON 1989, p. 665-666 ; BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 28-30.

La cour, une plate-forme presque carrée (environ 43 x 40 m), maintenant bordée partiellement de fossés du côté de l'entrée (ouest) et au fond, l'est aussi à gauche par le bâtiment principal, dont les deux étages de soubassement rachètent le fort dénivelé entre la cour et le fond de la vallée de l'Iton. C'est aussi dans la cour que se dressent un petit châtelet, qui lui donne accès, une chapelle, isolée au fond à droite, et des tourelles, qui la flanquent ou la cantonnent (fig. 249). Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle (aveu de 1754) et encore au début du XIX<sup>e</sup> siècle (plan cadastral ancien), une autre entrée lui donnait accès, au sud, face au bâtiment principal : une avant-cour de forme semi-circulaire qu'un chemin desservait ; plus au sud, après un hémicycle, s'étendait le grand parc boisé traversé par une grande avenue percée dans l'axe de l'avant-cour, de la cour et du bâtiment principal au fond. Mais cette organisation n'était pas exactement celle du XVI<sup>e</sup> siècle.

D'abord, la forme de l'avant-cour ne peut dater de ce siècle. D'ailleurs, dans l'aveu de 1754, il est précisé que le chemin qui lui donne accès est nouveau ; il fut créé avant 1750 par Nicolas François de Chambray (†1750), sans doute en même temps que l'avant-cour et, de l'autre côté du chemin, l'hémicycle de la grande avenue du parc<sup>428</sup>. Ensuite, des arrachements aux tourelles et au châtelet indiquent que la cour était autrefois fermée de hauts murs crénelés, ce dont témoignent également une gravure de 1852 et une photographie ancienne : le pan de mur entre le châtelet et la tourelle à l'angle sud-ouest était encore en place (fig. 249 et 250). Il est fort probable qu'une autre tourelle (disparue) cantonnait l'angle sud-est de la plate-forme (elle était déjà manquante au début du XIX<sup>e</sup> siècle). Enfin, d'autres bâtiments se dressaient en 1754 dans la cour : des écuries, des remises, des selleries et, surtout, un « autre vieux corps de maison communément nommé le vieux chasteau » (sans doute s'agit-il du logis médiéval)<sup>429</sup>. L'emplacement de celui-ci peut être retrouvé.

Contrairement au châtelet et à la tourelle sud-ouest, les deux tourelles situées au fond de la cour présentent des arrachements importants, bien visibles paradoxalement parce qu'au XIX<sup>e</sup> siècle on a cherché à les masquer par un parement en briques industrielles. Ces tourelles à deux niveaux présentent la particularité d'être ouvertes par deux portes, l'une en rez-de-cour, l'autre au deuxième niveau donnant aujourd'hui sur le vide ; les murs qu'elles flanquaient avaient la même hauteur et une épaisseur d'un mètre, bien plus importante que celle des murs de clôture de la cour, d'environ 50 à 60 cm. Nul doute qu'elles cantonnaient un bâtiment important, qui leur donnait accès : il s'agit sans doute du « vieux corps de maison ». De plus, il faut observer qu'à proximité, la façade sur cour du bâtiment principal présente un raccord (discret) sur toute sa hauteur (fig. 256). Le large trumeau entre les deux travées à droite de la porte du bâtiment montre en effet non pas une table en saillie mais deux, séparées par des pierres disposées à intervalles réguliers sur toute la hauteur ou presque du mur : elles sont semblables aux pierres des chaînes harpées des travées et des angles. A droite de ce raccord, le parement est différent : les briques sont plus claires, les joints plus grossiers ; surtout, contrairement aux autres fenêtres (primitives) de la façade, les deux fenêtres de la travée de ce côté ne présentent pas de cabochons à l'emplacement des meneaux en pierre retirés. Tout porte à croire que le « vieux corps de maison » était adossé en partie contre le bâtiment principal actuel, ou plutôt que le bâtiment principal fut adossé au « vieux corps de maison » conservé. Plus tard, lorsque ce dernier fut détruit, la partie de la maçonnerie du bâtiment principal, alors à nu, fut habillée par un parement à l'imitation du reste de la façade.

---

<sup>427</sup> Arch. dép. Eure, E 132 : aveu de Louis de Chambray, 17/10/1754, [article 3] ; Arch. dép. Eure, 3 PL 1320 : plan cadastral ancien de Gouville par Folin.

<sup>428</sup> Arch. dép. Eure, E 132 : aveu de Louis de Chambray, 17/10/1754 [articles 2, 3 et 22] : « le chemin nouveau de Condé à Damville passant le long du Parc » ou « chemin neuf de Chambray a Condé donné au public par feüe mon père [Nicolas François de Chambray] ». Ce chemin est appelé le « chemin de Chambray à Blandey » sur le plan cadastral ancien (Arch. dép. Eure, 3 PL 1320).

<sup>429</sup> Arch. dép. Eure, E 132 : aveu de Nicolas de Chambray, 20/08/1692.

Pour le reste, le châtelet et les tourelles forment un ensemble cohérent : ils sont sans doute contemporains. Ils possèdent en effet des caractéristiques identiques ou presque : en brique pour les murs, en pierre pour les encadrements des baies, les bandeaux et les corniches, ils sont munis de petites canonnières à la française (à fente de visée verticale et orifice de tir circulaire au centre) et de petites fenêtres et portes au linteau souligné par une accolade. Seule la tourelle nord-est, destinée à couvrir un terrain plus étendu de ce côté, est muni de canonnières importantes pour armes à feu de plus gros calibre. Les tourelles furent munies après coup de petites canonnières circulaires en partie haute. Par ailleurs, le châtelet, constitué d'un pavillon carré flanqué de deux tourelles, se distingue par ses fenêtres au-dessus du passage charretier encadrées par un larmier gothique (fig. 253).

La chapelle dédiée à Saint-Laurent, qui date de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, est le seul bâtiment entièrement en pierre de taille (fig. 249). Elle a toujours été isolée, car aucun arrachement ne se voit à ses murs. De plan rectangulaire, couverte par une charpente, elle est divisée à l'intérieur en deux espaces : une nef, éclairée par trois lancettes (deux au mur sud, une au mur nord) et une grande baie au mur pignon occidental ; un chœur éclairé par trois baies flamboyantes. Elle s'ouvre à l'ouest par une grande porte ornée d'un arc à accolade ; une petite porte (maintenant murée) l'ouvrait également au sud, vers les bâtiments principaux.

Pour finir, il faut souligner une mention importante d'un aveu, qui garde le souvenir de l'organisation primitive de Chambray :

[...] auquel plain fief y a deux mottes anciennement closes a fossées dont l'une est nommée la haute motte non herbagée et l'autre la basse motte en laquelle est le manoir seigneurial consistant en un grand corps de logis basti de brique et de pierre de taille, couvert d'ardoize et un autre vieux corps de maison communément nommé le vieux chasteau et plusieurs autres edifices tant dans la haute que la basse-cour closes de murailles, et une chapelles fondée en l'honneur de St. Laurent [...]<sup>430</sup>.

D'après cet aveu, on comprend que primitivement les parcelles de la basse-cour et de la cour actuelle n'en formaient qu'une, la « basse motte » entourée de fossés : c'était la grande basse-cour médiévale (fig. 247, en A et B). A la suite se dressait l'antique château-fort ou la tour-maîtresse féodale, sur une motte cernée de fossés, la vaste parcelle trapézoïdale qui suit l'actuelle cour, appelée la « haute motte » dans le texte de l'aveu (fig. 247, en C)<sup>431</sup>. Après la réorganisation de l'ensemble seigneurial, cette « haute motte », vaste parcelle qui gardait le souvenir de l'ancienneté du domaine, avait en outre une fonction d'agrément comme l'atteste le texte d'un autre aveu dans lequel il est question d'une terrasse plantée d'arbres et de buissons, qui la borde vers la vallée de l'Iton, et d'espaliers<sup>432</sup>.

Au reste, ce n'était sans doute pas là le seul agrément du domaine. Bien que bizarrement les aveux ne mentionnent pas la présence d'un jardin, il ne fait guère de doute qu'un tel domaine en possédait un<sup>433</sup>. Où était-il ? La seule parcelle susceptible de l'accueillir se trouve non pas au plus près de la cour et du bâtiment principal mais, au contraire, éloignée de près de 80 mètres, au fond de la vallée où coule l'Iton (fig. 247). Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, la parcelle est un vaste jardin potager (env. 133,7 x 95 m), bordé à l'ouest par la route de Chambray à Conches, au nord et à l'est par un ancien canal alors en partie comblé qu'alimentait, après un étang

<sup>430</sup> Arch. dép. Eure, E 132 : aveu de Nicolas de Chambray, 20/08/1692.

<sup>431</sup> Ce qu'atteste d'ailleurs un autre aveu : « *Item*, un enclos joignant les cours cy-dessus déclarées [la basse-cour et la cour] dans lequel estoit anciennement la haute motte du fief entourée de fossés » (Arch. dép. Eure, E 132 : aveu de Louis de Chambray, 17/10/1754, [article 2]).

<sup>432</sup> Arch. dép. Eure, E 132 : aveu de Louis de Chambray, 17/10/1754, [articles 2 et 5].

<sup>433</sup> Dans l'aveu de 1754, il est fait mention d'un jardin « en mesure à chanvre enclos de murs », mais celui-ci, enclavé dans la basse-cour, ne peut servir à l'agrément du domaine (Arch. dép. Eure E 132 : aveu de Louis de Chambray, 17/10/1754, [article 4]).

(une pâture à ce moment), le cours détourné de l'Iton<sup>434</sup>. Cette disposition, bien antérieure à la date de l'aveu de 1754, expliquerait assez bien la raison qui a prévalu à l'emplacement du jardin. Situé au fond d'une verdoyante vallée, le jardin pouvait être facilement protégé et mis en valeur par un canal d'eau grâce au cours de la rivière. Ainsi placé, il offrait en outre l'avantage d'être bien visible depuis le bâtiment principal tourné dans sa direction. Il est fort probable que jardin et logis soient contemporains.

### *Le logis seigneurial*

#### Le parti général

Le bâtiment principal, de plan rectangulaire allongé (43,9 x 10,8 m), comprend deux étages de soubassement, un rez-de-chaussée, un étage carré et un étage de combles à surcroît. Il se présente aujourd'hui cantonné aux quatre coins par une tour et des pavillons, dont un, à l'angle nord-ouest, impose par sa masse, son volume et son plan bastionné (fig. 255). Muni de canonnières à la française au premier étage de soubassement (elles flanquent la façade arrière et le fossé ouest de la plate-forme), le gros pavillon paraît protéger l'ensemble manorial. Pourtant, à en croire les auteurs, tous les pavillons et la tour sont une création de l'architecte Delarue en 1879 et 1880 pour le marquis Jacques de Chambray – à la réserve, pour Beaumont et Seydoux, du gros pavillon et de la tour nord-est, qui, selon eux, furent bâtis sur des fondations préexistantes, et, pour François-Charles James, de l'extrémité droite du bâtiment principal, qui serait une création du XVIII<sup>e</sup> siècle après la destruction du « vieux corps de maison ». Les avis divergent sur l'ampleur du bâtiment principal originel et des travaux menés par la suite. Qu'en est-il réellement ?

Le plan cadastral ancien (1825) et une gravure parue dans la *Normandie illustrée* (1852) délivrent l'état précédant les travaux menés par Delarue. On y découvre que les tours et pavillons furent ajoutés après 1852, date de la gravure où ils ne figurent pas (notamment le gros pavillon, dont l'imposante toiture devrait apparaître au-dessus du toit). A l'origine, le plan était donc plus simple qu'actuellement, avec un grand corps de logis de plan rectangulaire démuné de tours. L'analyse archéologique du bâti confirme la documentation. Les constructions ajoutées se caractérisent par un parement de briques plus foncées qu'ailleurs, des pierres (au grain plus serré) sciées mécaniquement, un décor sculpté sans souplesse. L'examen de l'intérieur du logis (apparemment jamais réalisé), surtout des étages de soubassement, révèle plus qu'ailleurs l'ampleur du logis primitif. Si le bâtiment principal était bien démuné de pavillons, il s'étendait à l'est jusqu'à sa limite actuelle de ce côté – contrairement à ce qu'affirmait François-Charles James – et à l'ouest jusqu'à seulement 2,50 m au-delà de la plate-forme – et non 6 mètres comme aujourd'hui.

Certes le bâtiment principal était de plan rectangulaire allongé, mais un autre bâtiment, le « vieux corps de maison », faisait retour en fond de cour. Fonctionnaient-ils ensemble ? Il semble que non : un inventaire de biens meubles établi en 1600 mentionne la présence d'une cuisine et d'une *sallette* dans le « vieux corps »<sup>435</sup> ; les étages de soubassement (enterrés côté cour) ne montrent aucune communication du côté de l'ancien bâtiment.

#### Les élévations

Les travaux de Delarue ne furent pas limités à la seule construction des pavillons : le côté oriental du bâtiment a été entièrement rhabillé<sup>436</sup>, les lucarnes sur cour et sur la vallée sont ses créations et les façades elles-mêmes ont été quelque peu « restaurées » (parement, décor sculpté). La façade arrière, la plus touchée par ces travaux, fut

<sup>434</sup> Arch. dép. Eure, E 132 : aveu de Louis de Chambray, 17/10/1754, [article 7].

<sup>435</sup> Volume III, Document n° 19, articles 10, 15 et 17.

<sup>436</sup> La gravure de 1852 (fig. 249) montre une élévation beaucoup plus simple qu'elle ne l'est actuellement.



percée de cinq nouvelles travées de fenêtres, qui se différencient des autres par l'absence de lucarnes et de chaînes harpées reliant les fenêtres entre elles, par leurs pierres sciées mécaniquement et, bien sûr, parce que, contrairement aux autres fenêtres de la façade, leurs fenêtres ne présentent pas de cabochons à l'emplacement des meneaux en pierre retirés (fig. 255). Comme le montre la gravure ancienne de 1852, les lucarnes primitives avaient été remplacées (sans doute au XVIII<sup>e</sup> siècle) par des lucarnes plus petites, certainement en bois et au linteau cintré, les croisillons en pierre des fenêtres retirés et l'extrémité gauche de la façade sur cour était alors percée d'une porte (remplacée par une fenêtre par Delarue ; fig. 249). A noter encore : à gauche de cette porte, la gravure figure de petits éléments en saillie sur toute la hauteur du rez-de-chaussée, qui semblent coïncider avec les arrachements laissés par la destruction du mur de clôture fermant la cour de ce côté entre le bâtiment principal et le châtelet. Pour le reste, la comparaison avec la gravure et l'examen du parement et du décor montrent que les façades étaient sensiblement les mêmes qu'aujourd'hui.

Suivant la tradition française, l'architecte de Chambray a animé sa façade sur cour d'un quadrillage obtenu par des travées de fenêtres légèrement saillantes montant de fond jusqu'aux lucarnes et par des bandeaux horizontaux qui séparent les étages et correspondent aux appuis de fenêtres. Ce quadrillage, en pierre, est d'autant plus visible que les travées sont traitées en bossage rustique français (elles sont encadrées de chaînes de pierres harpées) et que le reste du mur est en brique. Ce dernier a la particularité d'être partout animé par des tables saillantes, dont les plus grandes, aux trumeaux entre les fenêtres, et les plus petites, aux allèges des fenêtres (premier étage et lucarnes), portent au centre une petite table en pierre sculptée : des cartouches et des écus environnés de cuirs découpés et de feuillages (fig. 257). Seules exceptions, les tables de la dernière travée et du trumeau qui précède, qui, pour les premières, sont de pâles copies de celles que nous venons de décrire et, pour les deuxièmes, d'un tout autre type : il s'agit de chapeaux de triomphes, dont celui du premier étage entoure un buste saillant de femme et celui du rez-de-chaussée entoure un écu visiblement créé au XIX<sup>e</sup> siècle (fig. 256). Un autre chapeau de triomphe, à la face en retour du pavillon droit construit par Delarue, doit être rapproché de ces deux premiers, car il en possède toutes les caractéristiques. D'ailleurs, avec son buste d'homme, il semble faire pendant au buste de femme. D'évidence, ces pierres sculptées, authentiques, sont des remplois. Or, cette partie du bâtiment principal, je le rappelle, fut rhabillée au XVIII<sup>e</sup> siècle, après la destruction du « vieux corps de maison ». Tout porte à croire qu'à ce moment, les chapeaux de triomphes, qui ornaient la façade du bâtiment disparu, ont été récupérés pour orner les nouvelles travées du bâtiment principal ; au XIX<sup>e</sup> siècle, lorsqu'on a adossé l'actuel petit pavillon à l'une de ces travées, on a une nouvelle fois récupéré l'un des chapeaux de triomphe qui s'y trouvaient pour l'incruster dans le mur de la construction.

L'architecte de Chambray a toutefois apporté quelques nuances subtiles au quadrillage de sa façade par un traitement différencié des fenêtres selon leur niveau (fig. 258). A bossage lisse un sur deux avec une clef de plate-bande ornée d'un décor sculpté (un écu dans un cartouche en cuirs découpés) au rez-de-chaussée, les fenêtres ont un bossage piqueté au niveau de l'allège et cerné par une fine moulure creuse une assise sur deux au premier étage ; les fenêtres de ce niveau se distinguent également par leur plate-bande, dont les claveaux lisses sont marqués par des lignes de refend.

Reste la porte d'entrée du logis qui conduit à l'escalier (fig. 259). Bien que restaurée, elle est d'un dessin remarquable attesté sous cette forme par la gravure antérieure aux restaurations de Delarue qui le montre. Avec ses larges pilastres ioniques, dédoublés comme semblant glisser l'un derrière l'autre, son pseudo-entablement

trop haut, à ressauts, interrompu et percé d'une baie cintrée, il n'est pas sans évoquer la « furie architecturale » d'un Serlio (*Libro straordinario*)<sup>437</sup>.

La façade arrière a un traitement simplifié, bien différent de la façade sur cour. Si l'on retrouve le quadrillage et les grandes tables en brique, les fenêtres à bossage un sur deux et les tables sont systématiquement laissées lisses, sans décor sculpté. La seule exception à cette règle concerne la travée de fenêtres au centre de la façade. Ornée de mufles de lion et de cartouches aux allèges, aux appuis et aux plates-bandes, elle signale clairement à l'extérieur l'emplacement de l'escalier dans-œuvre. Un autre détail diffère de la façade sur cour : de petites consoles cannelées et fuselées, placées sous l'appui des fenêtres du rez-de-chaussée, marquent le départ des travées de fenêtres. Pour le reste, les deux étages de soubassement ont un traitement différencié des parties hautes, avec un mur taluté en petit appareil de silex blonds et des baies dont l'encadrement en pierre est traité en simple bossage en table.

#### Les dedans

L'intérieur du bâtiment principal fut largement modifié au cours du temps, notamment au XIX<sup>e</sup> siècle. L'examen du premier étage de soubassement, resté inchangé, permet cependant d'être assuré de la distribution primitive des niveaux supérieurs. (Le deuxième étage de soubassement abrite les caves et celliers).

Dans la cour, après un petit perron semi-circulaire de quelques marches, on entre dans la cage d'un escalier rampe sur rampe couvert en berceau qui dessert tous les niveaux (fig. 260). En descendant, on arrive au premier étage de soubassement entièrement dévolu aux offices, éclairé par de grandes fenêtres au nord (côté vallée) et par des soupiraux au sud (côté cour ; fig. 254a). À gauche, on pénètre dans une pièce carrée munie d'une cheminée, certainement la *salle pour les serviteurs*, avec deux annexes : la première, munie d'un placard d'attache dans l'ébrasement de la grande fenêtre, était peut-être une *buanderie* ; la seconde, qui commande la première, sans fenêtre, était une pièce de stockage. De l'autre côté, l'escalier desservait un petit espace de dégagement qui commande, à droite, une petite pièce indépendante, peut-être un garde-manger ou une sommellerie, et en face la cuisine. Celle-ci, de plan carré, voûtée, comprend des placards muraux (mur est) et une grande cheminée (mur ouest), munie d'un four à pâtisserie et dont le manteau imposant porte sur deux piliers carrés (fig. 261). La cuisine commande une petite pièce annexe, sans doute l'arrière-cuisine.

Partant, on restitue facilement les niveaux supérieurs (maintenant recoupée par des cloisons) dont les murs de refend portent sur ceux du niveau que l'on vient de voir (fig. 254b et 254c). Le petit vestibule que forme le palier de l'escalier est ouvert par deux portes : une, à droite, ouvrait sur une chambre, pièce carrée munie d'une cheminée située au-dessus de la *salle pour les serviteurs* ; l'autre, à gauche, ouvrait sur la *grande salle*, grande pièce rectangulaire munie d'une grande cheminée et largement éclairée par cinq fenêtres, située au-dessus de la cuisine et du garde-manger du premier étage de soubassement. La chambre commandait une garde-robe, elle-même munie de deux annexes : un cabinet au nord et un oratoire au sud (orienté à l'est comme il est d'usage), dont l'abside faisait saillie sur l'extérieur – elle est visible sur la gravure de la *Normandie illustrée* (fig. 249). L'inventaire de 1600 laisse à penser qu'il s'agissait de la chambre du baron<sup>438</sup>. La *grande salle* commandait uniquement une garde-robe, qui permettait par une porte – et sans doute un tambour – de sortir directement dans la cour par un petit perron extérieur (également visible sur la gravure de la *Normandie illustrée*).

---

<sup>437</sup> SERLIO 1551.

<sup>438</sup> Volume III, Document n° 19, articles 6 et 7.

La même distribution se retrouvait au premier étage, avec à gauche (depuis le palier) une chambre, une garde-robe, un cabinet et un oratoire, sans doute le logis de Jeanne d'Angennes<sup>439</sup>, et à droite la *grande chambre* et sa garde-robe. A l'étage de combles, la distribution était sensiblement différente, avec une chambre et une garde-robe d'un côté à gauche, une chambre et une garde-robe dans le volume cloisonné au-dessus de la *grande chambre* (la petite souche correspondant à la cheminée de la garde-robe se voit sur la gravure de 1852).

## Conclusion

Au terme de cette analyse, on comprend mieux l'évolution de l'organisation seigneuriale, du XIII<sup>e</sup> siècle au XVIII<sup>e</sup> siècle. Du premier château de Chambray, on sait seulement qu'il était constitué d'une motte castrale entourée de fossés que précédait une vaste basse-cour, elle-même entourée de fossés. Plus tard, sans doute après la guerre de Cent Ans et la destruction quasi complète du château, d'abord par les troupes anglaises puis par celles de Dunois, l'organisation castrale fut bouleversée.

Comme à Clères, c'est au fond de l'ancienne grande basse-cour, au plus près de la motte féodale ruinée, que fut rebâti un ensemble manorial<sup>440</sup>. L'ancienne basse-cour fut divisée : la plus grande partie resta à vocation agricole, mais à l'extrémité, au plus près de la ligne de crête du coteau abrupt à cet endroit, on dégagea une plate-forme entourée de fossés sur trois côtés. On protégea la plate-forme par de hauts murs crénelés, des tourelles et un châtelet d'entrée. Après la basse-cour et franchit les fossés par un pont-dormant, on pénétrait alors dans une cour carrée relativement modeste, où se dressaient de nombreux bâtiments : le logis seigneurial sans doute placé en fond de cour, une chapelle isolée et des bâtiments abritant les écuries et les remises. A qui doit-on attribuer ces travaux ? Les auteurs les donnent habituellement pour être de Jean III que sa mort prématurée en 1458 dut interrompre ; ce serait son fils Jean IV qui les fit achever. Les caractéristiques relevées (le larmier autour des fenêtres, les arcs en accolade de la plupart des ouvertures et les canonnières à la française, dont l'utilisation ne se généralisa qu'à partir de 1470<sup>441</sup>) invitent à placer les travaux plus tard, peut-être à la majorité de Jean IV (vers 1467), plus sûrement après l'acte de partage définitif des biens de Jean III (1478).

L'ensemble manorial fit l'objet de travaux dans les décennies suivantes, comme l'attestent la chapelle, bâtie dans les dernières années du XV<sup>e</sup> siècle, et les chapeaux de triomphe qui ornaient la façade sur cour du bâtiment principal, des années 1510-1520, c'est-à-dire de l'époque à laquelle un ensemble de vitraux fut commandé pour les baies de la chapelle du manoir<sup>442</sup>. Mais il faut attendre le troisième quart du XVI<sup>e</sup> siècle pour voir à nouveau un chantier ambitieux à Chambray.

Gabriel, qui hérite en 1560, délaisse le fief principal de la famille pour Thevray, où il fait construire avec son épouse Péronne Picard<sup>443</sup>. La situation change lorsqu'il perd sa femme et se marie en deuxième noces début 1578 à Jeanne d'Angennes. Peu après, le couple décide en effet de bâtir un nouveau logis seigneurial à Chambray (leurs monogrammes se voient sur un cartouche qui orne la façade). Mais la plate-forme doit paraître trop exiguë pour y dresser un logis de grandes dimensions et des communs, surtout que, plutôt que de détruire la demeure de ses ancêtres, Gabriel préfère l'épargner, du moins en partie. Comme à Châteaudun beaucoup plus tôt, la solution adoptée est de placer le nouveau logis non pas sur mais contre la plate-forme, au nord, vers les

---

<sup>439</sup> Volume III, Document n° 19, articles 8 et 9. Le document ne précise pas que la chambre de Madame est au-dessus de celle de Monsieur.

<sup>440</sup> Voir la notice n° 20 (Clères). Encore en 1692, Chambray est un « manoir seigneurial » (Arch. dép. Eure, E 132 : aveu de Nicolas de Chambray, 20/08/1692). Ce n'est que plus tard, après les travaux de Nicolas François de Chambray qu'il prend l'appellation de « château » (Arch. dép. Eure, E 132 : aveu de Louis de Chambray, 17/10/1754).

<sup>441</sup> MESQUI 1993 I.

<sup>442</sup> *Corpus Vitrearum Haute-Normandie* 2001, p. 172-173.

<sup>443</sup> Voir la notice n° 48 (Thevray).

vues les plus étendues sur le paysage de la vallée, au prix de travaux de terrassement importants. Comme sur le projet de Jean Bullant à Chenonceau (vers 1576 ; fig. 248), Gabriel de Chambray donne à la grande basse-cour bordée de bâtiments de dépendance une forme trapézoïdale (fig. 247). Et comme à Vallery (vers 1550), il place le jardin au fond de la vallée afin de profiter du passage de la rivière : le jardin est bordé par un large canal alimenté par l'Iton. Pour rattraper le fort dénivelé entre le fond de la vallée et le sol de la cour, deux étages de soubassement sont construits (ils accueillent les caves, celliers et pièces de service). C'est sur ce socle en saillie sur la vallée qu'est posé le nouveau logis seigneurial, un grand corps d'habitation rectangulaire allongé, sans tour ni pavillon. Le plan et la distribution sont donc apparemment simples et traditionnels. Mais cette simplicité apparente ne doit pas nous abuser : le rez-de-chaussée et l'étage accueillent deux salles (*grande salle* et *grande chambre*), ce qui aux yeux de Noël du Fail « tient du grand », et les cuisine et offices, qui disposent d'un niveau entier, signalent une domesticité nombreuse et soigneusement tenue à l'écart<sup>444</sup>. Bien plus, certaines *séquences* de pièces, dont Jacques Androuet du Cerceau est le promoteur dès son premier recueil de modèles pour *Logis domestiques* (vers 1550), sont encore jugées novatrices en 1578<sup>445</sup>. Comme aux bâtiments B et F de ce recueil, à Chambray la pièce carrée du rez-de-chaussée (une *sallette* pour Androuet du Cerceau, qu'il appelle « salle commune ») est située au-dessus de la « salle pour les serviteurs » et en pendant de la « grande salle », celle-ci placée au-dessus de la cuisine et ses annexes. Il ne fait guère de doute que ce schéma distributif fixé par Androuet du Cerceau a servi de modèle à la distribution de Chambray. En revanche, le nombre, l'emplacement et la forme des annexes des chambres du rez-de-chaussée et du premier étage rappellent sans conteste un édifice normand vieux de quelques quarante ans, Sénitot (fig. 582b et 582c).

Le traitement des élévations aussi n'est pas neuf. Le quadrillage de la façade par des travées marquées et par des bandeaux horizontaux se voit dès le milieu du XV<sup>e</sup> siècle en France (Hôtel Jacques Cœur). Les travées flanquées de chaînes verticales harpées furent utilisées à Vallery dès 1550 par Lescot, puis diffusées par Androuet du Cerceau en 1559<sup>446</sup>. L'utilisation de grandes tables saillantes qui animent la presque totalité de la surface murale n'est pas nouvelle non plus : dès les années 1550, on en trouve des exemples, à l'hôtel du cardinal de Meudon à Paris (vers 1545 ; fig. 600)<sup>447</sup>, au « Petit château » de Chantilly (vers 1560-1563)<sup>448</sup>, en Normandie au Taillis (vers 1545 ; fig. 599)<sup>449</sup> ; encore une fois, Androuet du Cerceau diffuse ce modèle, mais plus tard, en 1582<sup>450</sup>. Plus spectaculaire en revanche est la rhétorique du portail central, qui n'est pas sans rappeler les audaces d'un Serlio, d'un Delorme ou du « timide » Bullant.

Dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, le « vieux château » fut détruit pour dégager complètement la cour et la façade du bâtiment principal, qui se donne à voir au fond de la cour depuis la création d'un nouvel axe d'arrivée au domaine, au sud.

---

<sup>444</sup> DU FAÏL 1874 II, p. 167, cité par CHATENET 2002, p. 265.

<sup>445</sup> ANDROUET DU CERCEAU *Logis domestiques*.

<sup>446</sup> ANDROUET DU CERCEAU 1559.

<sup>447</sup> THOMSON 1984, p. 122-123 et fig. 87 ; GRODECKI I (1985), p. 80-82 ; CHATENET 2002, p. 295, fig. 154 et note 103 (chap. VIII) ; BABELON et MIGNOT 1998, p. 153-155.

<sup>448</sup> THOMSON 1988, p. 242-255.

<sup>449</sup> Voir la notice n° 47 (Le Taillis).

<sup>450</sup> ANDROUET DU CERCEAU 1582, n° III, XI, XIII, XXIII parmi d'autres.

## 20. CLERES (Seine-Maritime).

Clères, canton de Clères.

*Fig. 262 à 269.*

**Date de reconstruction** : s.d. [après 1472]

**Commanditaires** : s.n. [Georges III et Marguerite de Chevenon de Bigny]

**Date de remaniement** : s. d. [peu avant 1505]

**Commanditaires** : Georges IV de Clères et Anne de Brézé (armoiries)

**Etat actuel** : logis principal, logis secondaire, cohue, galerie en place ; motte féodale en ruine

**Cl. M.H.** : site classé MH en 1934.

### Histoire

Après la guerre de Cent Ans, la baronnie de Clères est entre les mains de la famille du même nom, dont le représentant s'appelle Georges (III)<sup>451</sup>. Marié à Marguerite de Chevenon de Bigny (†1489), fille de Jean, panetier du roi, celui-ci a un fils aîné également prénommé Georges (IV)<sup>452</sup>. Ce dernier, en possession des principaux biens de la famille, à savoir la baronnie de Clères et les seigneuries de Beaunays, de la Croix-Saint-Leuffroy et de Goupillières, se marie à Anne de Brézé, la sœur du grand sénéchal de Normandie, Louis de Brézé, le 10 octobre 1490<sup>453</sup>. Peu après, Georges IV et son épouse font des travaux au moins d'aménagement du logis seigneurial : un tambour de menuiserie et des carreaux de pavement portaient leurs armes pleines et mi-parties (fig. ). Anne de Brézé décède, semble-t-il, en 1505, tandis que son beau-père, Georges III, teste le 1<sup>er</sup> avril 1506 (n. st.) et meurt au début du mois suivant, le 5 mai<sup>454</sup>. Le 25 du même mois, Georges IV se marie en secondes nocces à Isabeau de Mailly, dont il aura six enfants<sup>455</sup>. L'aîné, Jean, hérite de son père mort le 25 septembre 1539 et rend aveu au roi pour la baronnie le 4 janvier 1540 (n. st.)<sup>456</sup>. En 1547, il se marie en premières nocces à Anne de Fouquesolles, la nièce et filleule d'Oudart, sieur du Biez, maréchal de France et lieutenant pour le roi en Picardie, qui lui donne 6 000 l.t. pour la dot<sup>457</sup>. Jean connaît une certaine gloire militaire : en mai et juillet 1558, il s'empare coup sur coup de deux puis de neuf navires anglais chargés de marchandises et, à la fin de 1561, il reprend Caudebec aux protestants<sup>458</sup>. Mais sa gloire est éphémère : en 1563, après la visite à Clères de Charles IX, Jean meurt assassiné lors d'une querelle entre gentilshommes à Caen où se trouve la cour<sup>459</sup>. De son second mariage avec Marguerite de Louvigny, Jean avait eu un fils, Jacques, qui épouse en 1569, Louise de Balzac, fille de Guillaume d'Entragues, dont il a plusieurs fils. Il meurt en 1619<sup>460</sup>.

L'absence de documents relatifs à des travaux, à l'exception des aménagements de la fin du XV<sup>e</sup> siècle dont j'ai parlé et les restaurations effectuées au XIX<sup>e</sup>, ne permet de fonder la datation que sur l'analyse des moulurations des fenêtres et de l'appareillage des bâtiments.

### Description générale et analyse archéologique

La qualité stratégique du site a certainement déterminé l'emplacement du domaine de Clères, car, ainsi placé à l'intersection de quatre vallons où passe le cours de la Clérette, il commande la route de Dieppe à Rouen.

<sup>451</sup> DUBOSC 1893, p. 211.

<sup>452</sup> ANSELME 1733 VIII, p. 491.

<sup>453</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 7 J 2, fonds de Clères (10/10/1490).

<sup>454</sup> VESLY 1913, p. 32 et 45 ; ANSELME 1733 VIII, p. 491.

<sup>455</sup> ANSELME 1733 VIII, p. 655.

<sup>456</sup> *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup> VI* (1894), p. 584 (n° 21945).

<sup>457</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 7 J 2 : dotation par Oudart, sieur du Biez, de 6.000 l. t. à Jean de Clères (1547).

<sup>458</sup> CLOULAS 1985, p. 489 et 496 ; MENSIRE 1946, p. 40.

<sup>459</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 7 J 8 : requête présentée concernant l'homicide de Jean de Clères commis à Caen (26/09/1564).

<sup>460</sup> DUBOSC 1893, p. 212.

Implantés au centre de la commune de Clères, les bâtiments sont à proximité de l'église paroissiale, au nord, et d'un château-fort en ruines, au nord-est, que délimitent des fossés maçonnés encore en état (fig. 262).

#### *L'enclos seigneurial*

L'ancienne cour seigneuriale est bordée au sud-est par l'ancien logis seigneurial, composé de deux corps de bâtiments juxtaposés et d'un petit corps de galerie en retour d'équerre, au nord-est (fig. 262, en 3 ; fig. 264) ; à proximité et du même côté que le corps étroit se trouvent un autre corps de logis, en grès et en damier de pierre et de brique, appelé le « bâtiment de la Justice » (fig. 262, en 4), et un grand bâtiment en pan de bois (fig. 262, en 5), avec, en retour, au nord-ouest, un petit bâtiment cantonné d'une tour d'escalier. A cause du fort dénivelé du terrain, l'ancien logis seigneurial, placé en contrebas des autres édifices, fut construit sur un soubassement pour être au même niveau. Au nord-est, une terrasse borde les bâtiments sur la cour.

Le cadastre ancien délivre un état différent de l'actuel, car y est représenté la cour quadrangulaire, presque entièrement bordée de bâtiments. Au sud-ouest et au nord-ouest, des bâtiments ont donc disparu. Les études (essentiellement descriptives) de Georges Dubosc (1893) et d'Edmond Spalikowski (1936), l'examen des documents iconographiques<sup>461</sup> et l'analyse archéologique des bâtiments permettent de connaître plus précisément l'ampleur des travaux intervenus au cours des siècles, et notamment ceux entrepris pour Louis-Hector, comte et prince de Béarn, de 1862 à 1865, et de restituer l'enclos manorial originel.

Les bâtiments de dépendance, qui prenaient toute la longueur de la cour au sud-ouest, jugés sans caractère, furent rasés (fig. 262, en 1). Au nord-ouest, le petit bâtiment cantonné d'une tourelle d'escalier flanquait auparavant une grosse tour, appelée « donjon » par certains, qui est représentée sur deux dessins antérieurs aux travaux et une gravure (fig. 263). Le grand bâtiment en pan de bois, appelé « Les Communs » ou « Le Manoir », fut restauré, mais à cette occasion le plancher au premier étage fut retiré pour créer un *hall* à l'anglaise. Le bâtiment adossé, traversé par un passage, abritait une petite chapelle à l'étage comme l'indique sa fenêtre à remplage du côté extérieur (côté cour, le mur a été refait au XIX<sup>e</sup> siècle) ; et des enrayures percées dans le mur, de chaque côté de la fenêtre, attestent qu'un pont-levis fermait autrefois l'accès au passage. Le corps de logis mitoyen, plus au sud, appelé « La Cohue » ou « bâtiment de la Justice », fut percé de nouvelles ouvertures, en pierre au grain serré et aux joints très fins, au rez-de-chaussée : il s'agit d'une porte et d'une fenêtre du côté de la cour, et de deux fenêtres sur l'extérieur. Le garde-corps de la terrasse et la tourelle d'escalier qui permet de monter de la cour à la terrasse sont des créations XIX<sup>e</sup> (fig. 266). Le corps juxtaposé au logis seigneurial (à l'est), au décor néo-gothique (fig. 268), remplace un ancien bâtiment dont il reste une grande pièce au niveau de soubassement. La rivière qui autrefois baignait les fossés entourant l'enclos manorial et un vaste jardin au sud de la cour principale a été détournée au XIX<sup>e</sup> siècle, peut-être avant, sans doute pour éloigner l'humidité et l'absence de l'eau.

La cour, bordée de bâtiments, était donc accessible par trois entrées. L'entrée au sud-est se faisait en passant par un pont-levis et un passage cocher traversant le niveau de soubassement du logis – les enrayures des flèches du pont se voient encore de chaque côté d'une fenêtre (fig. 269). Au nord-est, c'est aussi par un pont-levis que l'on pouvait entrer, en traversant un passage sous une petite chapelle. Le dernier point de passage était au nord, par

---

<sup>461</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 3 PP 155, plan cadastral dit napoléonien : Clères (1827) (en mauvais état) ; 6 Fi Clères 1 et 2, dessins au fusain d'Edmond Spalikowski (*Les communes du XVI<sup>e</sup> siècle.*) ; BM Rouen, estampes topographiques de la Seine-Maritime (Cl. Inv.) : dessin par Dumée fils de la cour du château de Clères, lithographie d'A. Peron, s.d. (première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle) ; BM De Rouen, estampes topographiques de la Seine-Maritime (Cl. Inv.) : dessin de Hurault de Ligny du château de Clères, lithographie de M. Périaux, Rouen, s.d. (première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle) ; HAVARD IV (1890), fig. 248 : gravure des panneaux en bois d'un tambour provenant du château de Clères (détruit en 1862) ; DUBOSC I (1893), pl. 34 ; VESLY 1913, pl. XI (n° 5) : dessin des carreaux de pavement en terre vernissée (conservés au Musée départemental des Antiquités à Rouen) ; *La Renaissance à Rouen* 1980, p. 88 n° 110 : notice consacrée aux carreaux de pavement.

une porte charretière en partie bouchée au XIX<sup>e</sup> siècle. Ces trois ponts permettaient de franchir les douves, qui entouraient l'enclos (fig. 262). Pour le reste, les bâtiments encore en place avaient des fonctions qui nous échappent encore pour l'instant. Leurs appellations (« Cohue », « bâtiment de Justice », « Manoir »), attestées seulement depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, gardent peut-être le souvenir de leurs fonctions primitives : il est tentant de voir dans le grand logis en pan de bois le logis seigneurial du XV<sup>e</sup> siècle. Peut-être ont-ils servi plus tard de logements pour les serviteurs et pour la suite du baron de Clères.

#### *Le logis seigneurial*

Implanté au sud-est de la cour du manoir, l'ancien logis seigneurial est composé de deux corps de bâtiment juxtaposés et d'un corps étroit en retour sur la cour (fig. 264). A l'angle de la cour, le corps principal, de plan rectangulaire (env. 20 x 12,5 m), comprend un niveau de soubassement, traversé par un passage cocher avec, de chaque côté, une petite pièce, un rez-de-chaussée et un premier étage surmonté d'un niveau de comble. Tous ces niveaux sont desservis par l'escalier logé dans la tour polygonale qui cantonne le corps sur la cour.

Les nombreux remaniements dont ce corps fut l'objet sont encore perceptibles. Les plus évidents sont ceux effectués lors de la campagne de travaux du XIX<sup>e</sup> siècle. Les remaniements effectués, certains décrits par Georges Dubosc, sont révélés par l'examen archéologique du bâtiment et documentaire des représentations graphiques anciennes. L'accès principal du corps de logis, sa porte actuelle et son escalier extérieur, est une création néo-gothique (fig. 266). La porte originelle, maintenant murée, est d'ailleurs visible plus bas ; son linteau comporte une fine accolade et son encadrement est un simple chanfrein concave. De nombreuses fenêtres ont été percées lors des travaux XIX<sup>e</sup>, aux côtés nord-est et sud-ouest du corps, au niveau du soubassement. Le balcon de la lucarne passante centrale de la façade extérieure, au sud-est, est également un ajout néo-gothique (fig. 269), mais toutes les fenêtres sont des percements primitifs, bien qu'elles aient été quelque peu modifiées : ce sont notamment les lucarnes passantes, dont les frontons sont en grande partie du XIX<sup>e</sup> (fig. 267). Les nouveaux percements correspondent à une nouvelle distribution du corps de logis aménagé à ce moment. Toutefois, la distribution originelle peut-être restituée.

A l'origine, l'escalier principal devait commander une grande pièce, la *grande salle* du logis, qui fut recoupée par des cloisons pour former un vestibule donnant accès à deux pièces. La *grande salle* commandait primitivement une chambre, au nord-est, qui fut divisée pour constituer deux pièces au XIX<sup>e</sup>. Deux cheminées placées à ce moment, remplacèrent l'unique cheminée qui devait autrefois chauffer la chambre : une trémie se voit encore à la poutraison du plafond originel au premier étage. Cette chambre, sans doute du seigneur, commandait une garde-robe et un cabinet, logés dans une petite construction annexe adossée au corps de logis, et une petite galerie, dans le corps en retour d'équerre (fig. 264). Mais celui-ci est un ajout attesté par le décalage de ses assises avec celles du corps de logis. Par ailleurs, les fenêtres qui éclairent la galerie, à listels et bases prismatiques, parfaitement appareillées avec le mur, présentent les mêmes caractéristiques des fenêtres, également à listels et bases prismatiques, du corps de logis. Cependant, ces dernières ne sont pas appareillées correctement avec le mur qu'elles percent. Autrement dit, la galerie fut sans doute ajoutée au moment où l'on a percé le corps de logis de nouvelles fenêtres.

A partir de ces différentes observations, on comprend que les éléments qui apportent au bâtiment les caractères et les fonctions d'un logis seigneurial (garde-robes, cabinets, galerie, grandes fenêtres à listels et bases prismatiques) font partie d'une même campagne de travaux, postérieure à la construction. Autrement dit, le bâtiment, avec ses rares ouvertures et son grand passage cocher, devait être primitivement un simple logis-porte,

datable des années 1470 par ses quelques ouvertures à linteau orné d'une accolade et à encadrement simplement chanfreiné. Ensuite, cet édifice fut transformé en logis seigneurial, sans doute à la toute fin du XV<sup>e</sup> siècle ou au début du XVI<sup>e</sup> siècle, comme l'attestent les listels et les bases prismatiques, les étrépillons et les (rares) motifs Renaissance des lucarnes passantes (fig. 267).

## Conclusion

Dès le XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle, Clères a fait l'objet d'études sérieuses de la part de Dubosc et de Spalikowski. La précision de la description des travaux entrepris pour le comte de Béarn, entre 1862 et 1865<sup>462</sup>, et le fait que les auteurs citent souvent leurs sources sont les principaux intérêts de ces études par ailleurs dépassées. Depuis, aucune enquête d'envergure n'a été menée. La brève étude que je viens d'effectuer permet pourtant de mieux cerner certaines dispositions originelles et les remaniements dont elles furent l'objet.

Le château-fort, dont il subsiste des vestiges, fut ruiné, sans doute au cours de la guerre de Cent Ans. Comme à Chambray<sup>463</sup>, il était placé sur une ancienne motte maçonnée et entourée de douves<sup>464</sup>. Comme à Chambray encore, celle-ci était précédée d'une vaste basse-cour, l'actuelle cour. C'est dans cette basse-cour, au plus près de la motte, que furent construits un nouveau logis seigneurial, un logis-porte implanté au sud-est, qui servait probablement d'entrée principale à ce moment, et des bâtiments flanqués de tours au nord-est. Leur décor, sobre, consistait uniquement en de petites accolades sculptées au linteau des baies. Au vu des caractéristiques stylistiques du décor des ouvertures, cette campagne de travaux doit être placée après la destruction du bourg de Clères par les armées de Charles le Téméraire en 1472 et attribuée à Georges III de Clères et à son épouse Marguerite de Chevenon de Bigny<sup>465</sup>.

Un corps de logis, appelé « bâtiment de la Justice » ou « Cohue », avec ses fenêtres à listels et bases prismatiques, est sans doute un peu plus récent. Par la suite, une importante campagne de travaux, qu'il faut placer à la fin du XV<sup>e</sup> siècle ou au tout début du XVI<sup>e</sup> siècle a bouleversé l'organisation manoriale : l'ancien logis-porte, réaménagé et agrandi, devient le nouveau logis seigneurial. L'escalier, du type « à la Rihour », remplace peut-être un escalier précédent, dont on a conservé la tour, pour donner accès à des pièces nouvellement réaménagées<sup>466</sup>. La plupart des fenêtres furent agrandies ou percées à ce moment pour donner un meilleur jour aux pièces : elles sont munies de deux fins listels et de bases prismatiques (fig. 267). Sur cour, le nouveau logis seigneurial se signale dorénavant par de grandes fenêtres, certaines passantes, où la structure et le décor flamboyants sont enrichis par des motifs de la première Renaissance ; une niche, meublée d'armoiries ou d'une statue (maintenant disparue), animait le trumeau du rez-de-chaussée au-dessus du passage cocher (fig. 264). La construction d'un corps en retour du logis, logeant une galerie, indique clairement la présence de la chambre seigneuriale au rez-de-chaussée, comme à Mesnières (après 1521)<sup>467</sup>. La chambre au-dessus de celle du seigneur, au premier étage, reçut semble-t-il une nouvelle poutraison, sculptée sur l'arête de listels. Enfin, c'est certainement de cette campagne de travaux que date l'aménagement au sud-est d'un vaste jardin (195 x 95 m), au-delà des fossés, accessible par le pont qui servait autrefois d'entrée : les plus belles fenêtres sont ouvertes de

---

<sup>462</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 7 J 72 : cartes et plans portant sur le château et ses dépendances (s.d.) ; état descriptif du domaine (avec plan) (1837) ; 7 J 76 : état des travaux effectués pour le château par Farcy, charpentier, et Fortin père, couvreur (1842) ; 7 J 79 : réparations et embellissement du château (s.d.) ; 7 J 91 : devis des travaux urgents à effectuer au château (1846) ; 7 J 93 : correspondance entre M. de Béarn et M. de Villefranche concernant les modifications apportées au château (1837-1874).

<sup>463</sup> Voir la notice n° 21 (Chambray).

<sup>464</sup> Les ruines ont fait l'objet de travaux au XIX<sup>e</sup> siècle (DUBOSC 1893, p. 206).

<sup>465</sup> BUNEL et TOUGARD 1879, p. 164 ; SPALIKOWSKI 1936, p. 39.

<sup>466</sup> Je remercie Jean-Marie Pérouse de Montclos de m'avoir signalé que l'escalier de Clères était le seul de ce type à être dans une cage en pierre. Cette observation confirme que l'escalier fut construit après coup, dans une tour déjà en place.

<sup>467</sup> PAGAZANI 2003.



ce côté, sur les parterres du jardin et les plus belles vues du remarquable paysage de la vallée (fig. 269). Nul doute que la volonté des propriétaires de pouvoir bénéficier de ces agréments a contribué au choix du logis-porte comme nouveau logis seigneurial : le terrain plat du fond de la vallée et le passage de la rivière offraient à proximité les qualités requises pour de tels aménagements.

Cette importante campagne d'agrandissements et de réaménagements, qui équivaut à une reconstruction, doit sans doute être attribuée à Georges de Clères et son épouse Anne de Brézé, puisque leurs armes, pleines et mi-parties, et leurs monogrammes se voyaient aux carreaux de pavement de la galerie et aux panneaux d'un tambour en menuiserie (fig. 265). La campagne de travaux est donc intervenue après le mariage du couple en 1490, d'autant que la mariée apportait en dot à son époux de nombreux domaines normands (d'une valeur considérable de 10 000 l.t.) donnés par le grand sénéchal de Normandie : une partie de la dot servit sans doute au financement des travaux<sup>468</sup>. Ceux-ci sont terminés avant la mort d'Anne en 1505-1506. Pour finir sur cette campagne, il faut noter la forte ressemblance de l'une des fenêtres du nouveau logis avec les fenêtres sur cour de la Grand'Maison du château de Gaillon (fig. 269) et l'apparition discrète, mais précoce, de motifs italianisants aux frises des lucarnes passantes, entre fronton et fenêtre – elles ont été en partie refaites (fig. 267)<sup>469</sup>. L'apparition de tels motifs à cette date ne doit pas étonner : les bois de Clères alimentant le chantier du cardinal d'Amboise, il est guère douteux que le baron était bien renseigné sur les nouveautés de Gaillon<sup>470</sup>.

---

<sup>468</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 7 J 2, fonds de Clères (10/10/1490).

<sup>469</sup> Ces frises ont été refaites lors de la campagne du XIX<sup>e</sup> siècle, excepté aux lucarnes de la façade postérieure, qui semblent être d'origine.

<sup>470</sup> DEVILLE 1850, p. 49, 63-64, 72, 74, 76-77, 128, 140.

## 21. COMMANVILLE (Seine-Maritime).

Cany-Barville, canton de Cany-Barville.

*Fig. 270 à 276.*

**Date :** s.d. [après 1500]

**Commanditaires :** s.n. [Jean Le Prévost ou Jean Estienne ?]

**Etat :** logis principal en place

**Cl. M.H. :** édifice non protégé MH.

### Histoire

Tous les auteurs affirment sans preuve que le manoir actuel appartient au début du XVI<sup>e</sup> siècle à Jean Le Prévost. En 1503, deux huitièmes de fiefs appelés Commanville, sans distinction, sont mentionnés dans la paroisse de Barville : l'un appartient en effet à Jean Le Prévost, l'autre à Jean Estienne<sup>471</sup>. Mais faute de précision, il est impossible de savoir par ce document lequel des deux fiefs, appelés plus tard la Haute Commanville et la Basse Commanville, est possession de Le Prévost. Ce constat vaut également pour tous les textes retrouvés qui n'apportent pas cette distinction entre Haute et Basse Commanville : ils ne sont d'aucune utilité<sup>472</sup>. En revanche, on est assuré que le manoir qui nous intéresse, par sa situation sur les hauteurs de Barville et grâce au plan cadastral ancien, correspond bien au fief de la Haute Commanville.

La question ne se pose plus pour le début du XVII<sup>e</sup> siècle : les deux huitièmes de fiefs, réunis en un seul quart de fief, appartiennent alors à la même personne. En 1602, Adrien de Bréauté, colonel-général des arrières-bans de Normandie, premier gentilhomme de la chambre du roi, cède le domaine à Jean de Rouen<sup>473</sup>. Né en 1548, Jean de Rouen est recteur au collège d'Harcourt à Paris, conseiller et aumônier ordinaire du roi<sup>474</sup>. Il rend aveu pour le « quard de fief noble vulgairement appelé le fief de la Basse et Haute Commanville » le 19 décembre 1607<sup>475</sup>.

Aucun document ne permet donc de dater précisément Commanville : la datation ne peut reposer que sur l'analyse des moulurations des portes et fenêtres, et de l'appareillage des murs.

### Description générale et analyse archéologique

Sur le plateau dominant la vallée de la Durdent, le domaine de Commanville est à seulement un kilomètre de Cany-Barville (anciennement Cany) et à quelques centaines de mètres de Barville : il est sur le « Haut de Barville ». Les routes de Barville à Cany, la départementale D 88, et de Grainville-la-Teinturière à Cany le bordent respectivement à l'ouest et au sud.

#### *L'enclos seigneurial*

Les bâtiments de l'ancien manoir s'organisent dans un grand clos-masure quadrangulaire (env. 200 x 115 m) bordé autrefois par des talus plantés d'arbres (une clôture moderne le ferme aujourd'hui sur trois côtés ; fig. 270). Les clôtures qui partent du bâtiment principal à l'est et à l'ouest, en pierre et silex, raidi et chapoté en brique industrielle, ne sont pas contemporaines de sa construction. Deux granges, l'une au sud, l'autre au sud-ouest, et le bâtiment principal, au nord, sont les seuls bâtiments anciens. La grange, au sud-ouest, est en moellons de silex et de pierres raidis aux angles par des chaînes en pierre calcaire ou en grès. Certaines de ses ouvertures

---

<sup>471</sup> BEAUCOUSIN 1891, p. 215.

<sup>472</sup> Tel est le cas pour trois documents : un fief de Commanville est attesté en 1495 comme appartenant au sieur de Blossville (DEVILLE 1834, p. 362), en 1565 au notaire et secrétaire du roi Jean Duval (Arch. dép. Seine-Maritime 2 E 1/329, 10/02/1565 n. st.) et en 1583 au vicomte de Rouen Jacques de Néville (Arch. dép. Seine-Maritime 2 E 1/1979, 5/05/1583).

<sup>473</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 410, pièces n° 152 et 154 ; JAMME et DUPONT-DANICAN 1996, p. 191-192.

<sup>474</sup> JAMME et DUPONT-DANICAN 1996, p. 191-192.

ont un encadrement en pierre calcaire ou en grès, tandis que d'autres, plus récentes, sont en brique industrielle. La grange, au sud, est constituée de murs dont l'appareillage est une alternance d'assises en pierre et silex, et en brique ; les angles sont raidis par des chaînes en brique et les ouvertures ont un encadrement en brique.

#### *Le logis seigneurial*

De plan rectangulaire allongé (env. 22,5 x 7,5 m), le logis seigneurial se dresse isolé dans la partie nord du vaste clos-masure. Il comprend un sous-sol presque entièrement enterré, un rez-de-chaussée, un étage carré et un niveau de comble (un grenier) (fig. 271). Il est flanqué par trois tours en façade postérieure (nord) : une tourelle à l'est, une tour circulaire sur un pilier carré au centre, et une tour d'escalier polygonale à l'ouest (fig. 275). Cette façade et le côté est, dont les murs sont constitués d'une alternance d'assises en brique et d'assises en pierre, sont moins ornés que le côté ouest et la façade principale (sud), dont le parement comporte des motifs en losange ou en carré (en brique vernissée noire, en pierre, en brique et en silex) répétés en frises alternées (fig. 274). Cette remarque suggère que ces façades étaient visibles depuis l'entrée primitive du manoir (disparue), que l'on doit donc localiser de ce côté, à l'ouest, comme l'actuelle (une simple barrière).

A l'extérieur, le corps de logis ne présente aucune reprise importante, si ce n'est le remaniement de certaines ouvertures. Les petites fenêtres qui, autrefois, perçaient le mur pignon ouest, ont sans doute été murées pour permettre l'installation de cheminées à conduit dévoyé à l'intérieur du logis, de ce côté, au XIX<sup>e</sup> siècle. C'est du moins ce que suggère la présence d'une souche de cheminée en brique industrielle en haut du mur pignon (fig. 274). Une porte secondaire, à droite de la façade principale, la fenêtre à gauche de cette porte et l'ouverture verticale au-dessus, sont sans doute des percements récents comme l'indique leur encadrement en brique industrielle (fig. 271). Une construction annexe, également en brique industrielle, adossée au mur pignon oriental, la souche de cheminée et les rampants du pignon, construits avec le même matériau, datent probablement de la même campagne de travaux. La façade est percée de fenêtres encore munies de leur meneau (à l'exception d'une) : les fenêtres du rez-de-chaussée, les plus grandes du corps de logis, ont perdu leurs traverses et celles du premier étage n'en possédaient pas (fig. 273). Cependant, leur encadrement, un simple chanfrein, n'est pas mieux traité que les autres fenêtres, notamment de la façade postérieure : certaines d'entre elles ont des moulures à listels et bases prismatiques (fig. 276). La façade postérieure a aussi été quelque peu modifiée puisque de nouvelles ouvertures, différentes des ouvertures originelles en pierre, furent percées à gauche et à droite. Toutes ces observations suggèrent que le logis seigneurial a subi des travaux de remaniements, qui ont vraisemblablement touché la distribution. Le fait semble avéré puisque de nouvelles cheminées ont été installées au XIX<sup>e</sup> siècle. Mais malheureusement, faute de n'avoir pas pu pénétrer à l'intérieur du logis, on ne peut connaître l'étendu des changements intervenus.

La visite du sous-sol permet, toutefois, de restituer la distribution originelle du corps de logis dans ses grandes lignes. La porte principale donne dans un couloir étroit, qui commande à droite la *grande salle*, à gauche une pièce carrée plus petite, peut-être la cuisine, et au fond l'escalier principal. La *grande salle*, qui est munie d'un petit escalier descendant au sous-sol, commande elle-même une chambre, à l'ouest, avec son dégagement dans la tour, une garde-robe. A l'étage, l'escalier desservait une chambre carrée à droite et la *grande chambre* à gauche, qui commandait une chambre avec sa garde-robe dans la tour.

---

<sup>475</sup> Arch. dép. Seine-Maritime 2 B 410, pièces n° 152 et 154 : aveux rendus au roi par Jean de Rouen (09/07/1607) et Pierre de Rouen (19/02/1619).

### **Etat de la question historique et archéologique**

Les auteurs datent à juste titre le logis seigneurial de la fin du XV<sup>e</sup> siècle ou du début du XVI<sup>e</sup> siècle : les moulurations à listels et bases prismatiques de certaines fenêtres confirment cette datation. Imprécise faute de documents, elle peut cependant être affinée. La comparaison avec Auffay-la-Mallet (premier état, vers 1510-1513) (fig. 58)<sup>476</sup>, qui présente de fortes analogies décoratives avec Commanville, permet en effet d'arriver à un meilleur résultat : je propose une datation peu après 1500.

Le commandant Dupont-Danican, généralement suivi, a vu en la famille Le Prévost les commanditaires de la construction du logis seigneurial<sup>477</sup>. Pourtant, il ne cite pas sa source et, en l'absence de celle-ci, il est bien difficile de distinguer lequel des deux fiefs cités dans l'ouvrage de Beau Cousin est celui qui nous occupe<sup>478</sup>.

Seydoux a également vu une importante campagne de remaniements au XVI<sup>e</sup> siècle, en s'appuyant sur le traitement différencié des élévations : cette assertion me paraît totalement infondée parce qu'il est clair que l'ancien logis seigneurial a été bâti d'un seul jet. Certes, il a connu des remaniements, mais nous avons vu que ces travaux datent du XIX<sup>e</sup> siècle. Certaines ouvertures de la façade principale, le petit appentis adossé contre le côté est, les souches de cheminées sont de cette époque. De plus, c'est mal comprendre la logique qui a présidé à la construction. Comme à Auffay, la façade principale sur cour et l'un des côtés, visibles depuis l'entrée du domaine, sont plus avenants, avec des percements nombreux et, surtout, un traitement décoratif recherché du parement (motifs en losanges ou en carrés répétés en frises alternées). Au contraire, la façade arrière et le côté oriental, tournés vers la route menant à Barville et visibles de loin dans la campagne, sont sobres, peu ouverts, avec une simple alternance d'assises de briques et de pierres. Surtout, la façade arrière est flanquée de tours qui lui donnent un aspect défensif. Le commanditaire de Commanville voulait ainsi signifier dans la pierre son appartenance à la classe sociale dominante. Mais ce n'est pas tout : le visiteur venant de Barville, après avoir aperçu de loin l'austère façade postérieure depuis la route, pénétrait dans la cour où il découvrait une façade plus riante ; ensuite, après être entré dans l'enclos au nord, il découvrait une façade postérieure moins austère qu'au premier abord, avec des fenêtres à listels et bases prismatiques, les plus belles du logis, ce qui me fait dire que cet enclos nord était certainement un jardin d'agrément (il est attesté au XIX<sup>e</sup> siècle par le plan cadastral ancien).

---

<sup>476</sup> Auffay est d'ailleurs situé à moins de dix kilomètres de Commanville (voir la notice n° 5).

<sup>477</sup> DUPONT-DANICAN 1985, n° 68 ; JAMME et DUPONT-DANICAN 1996, p. 191-192 ; *Le Patrimoine des communes...* I (1997), p. 215.

<sup>478</sup> BEAUCOUSIN 1891, p. 215.

## 22. L'ECLUSE (Seine-Maritime).

Criquetot-l'Esneval, canton de Criquetot-l'Esneval.

Fig. 277 à 281.

**Date** : s.d. [premières années du XVI<sup>e</sup> siècle ?]

**Commanditaires** : s.n.

**Etat actuel** : logis et colombier en place

**Cl. M.H.** : édifice classé MH en 1993.

### Histoire

La première mention du domaine de l'Ecluse apparaît dans un partage fait le 9 mai 1578, où le fief revient à Marie Dede, sans doute après la mort d'un de ses parents<sup>479</sup>. Or Marie est l'épouse d'Hector de Rallemont, à qui revient le fief après cette date, au droit de sa femme. Hector, qui a trois fils de son mariage, décède avant 1596. A cette date, ses enfants encore mineurs, Philippe, Lure et Abraham, sont placés sous la tutelle de leur mère. Les deux premiers décèdent avant le 17 novembre 1610, date à laquelle le benjamin, qui épouse Perrette Pestel, fille de Nicolas Pestel, sieur de Blésimare, est déclaré seul fils et héritier d'Hector de Rallemont<sup>480</sup>. Si nous n'avons retrouvé aucune mention antérieure à l'acte de 1578 relative au fief de l'Ecluse, qui n'apparaît pas parmi les fiefs situés sur la paroisse de Criquetot-l'Esneval en 1503<sup>481</sup>, la famille de Rallemont y était déjà implantée. En effet, un certain Nicolas de Rallemont était à cette date seigneur du Bosc, fief qu'une mention de « ferme du Bosc » sur le plan cadastral ancien permet de situer à quelques centaines de mètres<sup>482</sup>.

Faute de document, la datation ne peut reposer que sur des critères internes : le décor, les moulurations des fenêtres et l'appareillage des murs.

### Description générale et analyse archéologique

Sur une plaine, isolé à plus de deux kilomètres au sud-est de la ville de Criquetot-l'Esneval, s'élève le domaine de l'Ecluse, qui est bordé au sud par la route de Criquetot à Goderville (fig. 277).

#### *L'enclos seigneurial*

La parcelle presque carrée (env. 190 x 180 m) sur laquelle s'élèvent les bâtiments est un clos-masure délimité par des talus plantés d'arbres ; son accès est au sud. Les bâtiments, représentés sur le cadastre ancien, sont placés parallèlement et à proximité des limites du clos-masure, à l'exception de l'ancien logis seigneurial isolé dans l'enclos. De ces bâtiments, il ne reste aujourd'hui que le corps de logis, le colombier, qui n'est pas représenté sur le cadastre napoléonien, et une petite grange en pan de bois, sans caractère particulier, située à l'est de la parcelle. Le colombier, de plan octogonal, est constitué par une alternance d'assises de briques, de pierres et de silex bruns et bleus ; les angles sont renforcés par des chaînes de pierres et les deux registres sont séparés par un bandeau horizontal saillant – un larmier ; la porte est face au logis (fig. 281).

#### *Le logis seigneurial*

De plan rectangulaire allongé (env. 25 x 8 m), le logis est haut de seulement un rez-de-chaussée et un étage carré surmonté d'un comble – un grenier (fig. 278). Il paraît peu homogène aux vues de chacune de ses façades qui présentent toutes un caractère différent et des traces de remaniements importantes.

<sup>479</sup> Arch. dép. Seine-Maritime 61 J 11, famille Rallemont : notes du XIX<sup>e</sup> mélangées à des notes plus anciennes, rassemblées comme preuves de noblesse. La note qui parle de ce partage, très laconique, ne précise pas où l'acte fut rédigé, par quels notaires et quelles étaient les personnes présentes autres que Marie Dede.

<sup>480</sup> Arch. dép. Seine-Maritime 61 J 11, famille Rallemont.

<sup>481</sup> BEAUCOUSIN 1891, p. 260 et note 2, p. 262-263 et note 1, p. 264.

La façade sur cour (est) est constituée d'un premier niveau en maçonnerie (une alternance d'assises en pierre, en silex bleu ou en silex gris) et d'un premier étage en pan de bois (des poteaux à aisseliers, sculptés de saints et d'écus, et des sablières moulurées). Le côté nord a une mise en œuvre similaire, mais moins soignée : le rez-de-chaussée est en petit appareil de pierres et le niveau supérieur, en pan de bois, ne présente pas d'éléments sculptés (fig. 280). Les côtés ouest et sud sont en revanche très différents. Le côté sud est en effet en assises alternées de pierres, de silex bruns et de briques, à l'exception du pignon qui est en brique industrielle ; une fenêtre au premier étage, au centre du mur, est bouchée (fig. 279). La mise en œuvre très différente de ce côté par rapport à ceux vus précédemment et la présence de raccords visibles à l'extrémité sud des façades antérieure et postérieure suggèrent que ce mur pignon en remplace un précédent, sans doute en pierre et en pan de bois, identique au mur nord. Cette hypothèse semble confirmée par l'examen de l'encadrement des baies : tandis que les fenêtres de la façade sur cour sont munies d'ébrasement, les ouvertures du côté sud ont un chambranle. Ce n'est pas tout. La façade postérieure a un premier niveau en petit appareil, comme le côté nord, et un deuxième niveau en brique industrielle. Aux côtés sud et nord, le rampant ouest de leur pignon a été surélevé, par de la brique industrielle pour le pignon sud, par des pans de bois au nord. Ces observations attestent que le premier étage du côté ouest a été surélevé au XIX<sup>e</sup> siècle et qu'autrefois le versant du toit de ce côté descendait plus bas. La distribution du logis peut-être retrouvée, grâce à l'emplacement des souches de cheminées, des portes et des fenêtres. La porte d'entrée ouvrait dans la *grande salle* qui commandait à gauche la cuisine et à droite sans doute une chambre. L'escalier n'est pas visible à l'extérieur, mais il est fort probable qu'il fut dans une tour en façade postérieure, façade qui a été, comme on l'a vu, extrêmement modifiée. La comparaison avec les logis de Réauté et du Hérault, très proches dans toutes ces dispositions, apporte sur ce point un élément de réponse, puisqu'ils étaient autrefois flanqués d'une tour d'escalier en façade postérieure (fig. 364b)<sup>483</sup>.

### **Etat de la question historique et archéologique**

L'histoire du fief de l'Ecluse reste floue et les petites études qui lui sont consacrées n'apportent rien. Mes recherches aux archives départementales permettent pourtant d'affirmer que l'Ecluse appartenait avant la fin du XVI<sup>e</sup> siècle à la famille Dede, dont Marie semble être la descendante. C'est sans doute parmi les membres de cette famille que se trouve le commanditaire du logis. La datation du début du XVI<sup>e</sup> siècle habituellement donnée au corps de logis correspond assez avec les encadrements des baies de la façade principale, à listels et bases prismatiques, et le traitement de la porte, avec une plate-bande en anse de panier, des tableaux ondulés et un ébrasement à listels. Toutefois, cette datation n'a pour l'instant pas trouvé confirmation aux archives.

Pour ce qui est de l'étude architecturale, elle était jusqu'ici inexistante. Un bref examen du logis et de l'ensemble des bâtiments de dépendance permet pourtant de tirer quelques conclusions. Les édifices, par leurs mises en œuvre différentes, ont sans aucun doute été bâtis à des époques diverses, le corps de logis étant vraisemblablement l'édifice le plus ancien. Celui-ci a connu des remaniements dont le plus important date du XIX<sup>e</sup> ou du tout début du XX<sup>e</sup> siècle. Ces travaux ont principalement touché la façade postérieure qui fut surélevée d'un niveau. Il n'est pas impossible aussi qu'à cette époque la distribution fut remodelée, car les souches de cheminée sont toutes en brique industrielle. Des travaux ont cependant touché le corps de logis avant cela. Le mur pignon sud, sans doute autrefois en pan de bois et en pierre, a été refait : on peut supposer que ces

---

<sup>482</sup> BEAUCOUSIN 1891, p. 264.

<sup>483</sup> Voir les notices n° 28 (Le Hérault) et n° 79 (Réauté).

travaux correspondent eux aussi à un nouvel aménagement intérieur – que seul un examen de la pièce peut révéler de manière sûre.

### 23. ETELAN\* (Seine-Maritime).

Saint-Maurice-d'Etelan, canton de Lillebonne.

*Fig. 282 à 299.*

**Dates de construction :** s.d. [entre 1468 et 1475]

**Commanditaires :** s.n. [Guillaume Picard et Jeanne de La Garde]

**Dates d'embellissements :** 1494 [entre 1493 et 1496] (document)

**Commanditaires :** Louis Picard [et Charlotte Luillier] (document)

**Etat actuel :** logis principal, logis secondaire, écuries, granges, terrasses et murs de clôture en place

**Cl. M.H. :** édifice inscrit MH en 1941.

#### Histoire

Le fief d'Etelan appartient encore au début du XV<sup>e</sup> siècle à la famille du même nom : en 1402, Guillaume d'Etelan en est le seigneur<sup>484</sup>. Après la guerre de Cent Ans, le fief sort de cette famille pour entrer dans celle des Picard (ou Picart, Le Picard) grâce à un don accordé par Louis XI à Guillaume Picard en 1468<sup>485</sup>. Et pour cause : simple greffier civil de l'Echiquier de Normandie en 1455, Picard connaît une fulgurante ascension. Notaire et secrétaire du roi et procureur à la Cour des Aides de Rouen en 1456, il est nommé général des Aides à Rouen en 1462, général des Finances de Normandie jusqu'en 1479, capitaine d'Abbeville en 1477, commis au gouvernement de toute l'artillerie du roi en 1479. En 1481, il cumule les postes de chambellan du roi, de bailli de Rouen, de capitaine d'Abbeville, et il est également l'un des capitaines généraux du camp royal. A l'avènement de Charles VIII en 1483, il connaît une disgrâce presque complète. Il meurt au début de l'année suivante<sup>486</sup>.

Marié en 1456 à Jeanne de La Garde, fille de Jacques de La Garde, un notaire et secrétaire du roi, Guillaume Picard eut un fils aîné prénommé Louis, qui hérita des seigneuries d'Etelan, du Bourg-Achard (Eure) et du Mesnil-Tate (fig. 288)<sup>487</sup>. Comme son père, Louis Picard connaît la faveur des grands du royaume, et notamment de Louis II, duc d'Orléans et gouverneur de Normandie (1491-1498). Le 6 mars 1492 (n. st.), Louis Picard loge le duc dans les « grans et sumptueux edifices » de Rouen qu'il a hérités de son père<sup>488</sup> et il est attesté comme homme d'armes des ordonnances du roi sous son commandement de 1494 à 1497<sup>489</sup>. Deux manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale permettent de placer des travaux au logis seigneurial à ce moment. Le premier document est une donation faite le 23 novembre 1494 par Louis II d'Orléans de 700 l.t. à Louis Picard pour « subvenir et aider a reedifier [sa] maison dudit Estellant »<sup>490</sup>. Le second document est le paiement par Charles VIII à Louis Picard, comme homme d'armes des ordonnances du roi dans la compagnie du duc d'Orléans, pour « ses gaiges et souldes, quartiers d'octobre, novembre et decembre, janvier, fevrier et mars de l'an 1495 » bien qu'il n'ait pas assuré cette charge « pour l'occupation qu'il avoit lors en aucunes affaires ou il estoit en congé de notre dit frere [Louis d'Orléans] »<sup>491</sup>. Or, les quartiers que devait effectuer Louis Picard vont d'octobre à décembre 1495 et de janvier à mars 1496 (n. st.). Ces deux manuscrits sont donc rédigés soit au cours, soit immédiatement après la première guerre d'Italie, entre le printemps 1494 et la fin de l'année 1495 (octobre-

<sup>484</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 410, pièce n° 183, fol. 425v.

<sup>485</sup> LAPEYRE et SCHEURER 1978 I, p. 254-256.

<sup>486</sup> LAPEYRE et SCHEURER 1978 I, p. 254-256 ; ANSELME VIII (1733), p. 160 et suiv.

<sup>487</sup> LAPEYRE et SCHEURER 1978 I, p. 254-256.

<sup>488</sup> BEAUREPAIRE 1887, p. 69. En 1474, son père avait acheté et rebâti un hôtel pour lequel il obtint de la ville, en 1480, la concession d'une prise d'eau pour une fontaine (Arch. dép. Seine-Maritime, G 2088 et G 6274).

<sup>489</sup> BM de Rouen, archives de l'Hôtel-de-Ville, fonds du Chapitre ; BnF, Pièces orig. 2261, pièces n° 53 et 54 (voir : Volume III, Documents n° 1 et 2).

<sup>490</sup> Volume III, Document n° 1.

<sup>491</sup> Volume III, Document n° 2. Ces deux manuscrits font dire à l'abbé Blanquart que la construction du logis seigneurial eut lieu à partir de 1494 et jusqu'en 1495, époque où Picard est absent de sa charge. Cette interprétation a prévalu jusqu'ici (SOULANGE-BODIN 1929, p. 37-39 ;



novembre) alors que Charles VIII et le duc d'Orléans sont en Italie. La charge dont était pourvu Louis Picard imposait sa présence au-delà des Alpes à leur côté. De fait, si l'argent qu'il reçoit du duc sert à la construction du logis seigneurial, il faut croire que c'est sa femme Charlotte Luillier qui suivait le chantier en son absence, comme cela s'est vu pour la construction du Plessis-Bourré. La construction du logis seigneurial peut donc avoir débuté avant le départ de Louis en 1494 et se poursuivre alors qu'il est en Italie (en 1494-1495) et après son retour, au début de l'année 1496, ce qui expliquerait l'absence à son poste durant cette période. L'analyse archéologique du logis seigneurial et les caractéristiques stylistiques de son décor viendront peut-être à l'appui de cette datation.

En 1497, Louis Picard porte les titres de chevalier et bailli de Tournai lorsqu'il représente la noblesse aux Etats généraux de Normandie<sup>492</sup>. Marié à Charlotte Luillier, fille de Philippe Luillier, seigneur de Cailly et de Manicamp, chambellan du roi et capitaine de la Bastille, il eut deux fils et quatre filles. A l'avènement de Louis XII, il rend aveu au roi pour des fiefs le 11 juin 1499<sup>493</sup>. Il décède l'année suivante. Les fiefs d'Etelan, de Morville et du Mesnil-Tate reviennent à son fils François, qui en rend aveu à l'avènement du nouveau roi en 1515<sup>494</sup>. François commande en Italie de 1520 à 1524 une compagnie de 1 000 hommes d'armes levée par le roi aux frais de la ville de Rouen<sup>495</sup>. Le 15 septembre 1531, après la mort de François qui n'avait pas eu de descendance, la seigneurie passe à sa sœur aînée, Madeleine, femme de Jean d'Esquetot, seigneur du lieu, de Ricarville et de Buglise<sup>496</sup>. Leur fille unique, Charlotte d'Esquetot, mariée à Charles de Cossé (1506-1563), baron de Brissac, chevalier de l'ordre de Saint-Michel et maréchal de France, en hérite après le décès de sa mère en 1557<sup>497</sup>. Le couple y reçoit Charles IX et Catherine de Médicis en 1563, après le siège du Havre<sup>498</sup>. Le fief passe ensuite à Thimoléon puis à Charles II de Cossé<sup>499</sup>.

### **Description générale et analyse archéologique**

Isolé sur la commune de Saint-Maurice-d'Etelan, le domaine s'étend sur un site remarquable, au bord d'un à-pic dominant au nord le vaste paysage de la dernière boucle que forme la Seine à cet endroit. Une restitution du domaine au XVI<sup>e</sup> siècle est en partie possible, grâce à l'analyse croisée du bâti, du plan cadastral ancien et d'un inventaire de biens meubles de 1557 retrouvé par Christian Cussonneau aux archives départementales du Maine-et-Loire<sup>500</sup>.

#### *L'enclos seigneurial*

Les bâtiments sont répartis en trois ensembles distincts disposés de chaque côté d'un chemin qui traverse le domaine (fig. 282) : le premier ensemble, au sud, est aujourd'hui constitué par l'ancien logis seigneurial, un logis secondaire et deux autres bâtiments ; le second ensemble, plus petit, disposé du même côté, appelé « haras » dans le texte de 1557, comprend des écuries ; le troisième ensemble, au nord, appelé « basse-court » dans le même texte, est constitué d'un corps de logis et de bâtiments agricoles<sup>501</sup>.

---

SOULANGE-BODIN 1949, n° 36, p. 85-86 ; HAUTECŒUR 1963, p. 43 n. 2 ; *Merveilles ...* 1966, p. 309 ; SEYDOUX 1987, p. 62-63 ; BABELON 1989, p. 734 ; JAMME et DUPONT-DANICAN 1996, p. 121-122 ; *Le Patrimoine des communes...* II 1997, p. 856 ; ETIENNE 2003a).

<sup>492</sup> BnF, Pièces orig. 2661 (dossier Picard), pièces n° 57 et 58.

<sup>493</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 410, pièce n° 183, fol. 426.

<sup>494</sup> Arch. dép. Eure, III F 35, notes Régnier ; Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 410, pièce n° 183, fol. 426 ; BRAQUEHAIS I (1893), p. 419-422.

<sup>495</sup> BM Rouen, délibérations municipales, A 11.

<sup>496</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 410, pièce n° 183, fol. 426.

<sup>497</sup> Arch. dép. Maine-et-Loire, E 2099 (Volume III, Document n° 11). Copie conservée à l'Inventaire général de Haute-Normandie.

<sup>498</sup> Volume III, Tableau n° 29. Dans un inventaire de 1557, une pièce est appelée « chambre de la royne », sans doute en souvenir d'un précédent séjour de Catherine (Volume III, Document n° 11).

<sup>499</sup> BRAQUEHAIS I (1893), p. 419-422.

<sup>500</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 3 PP 770, plan cadastral dit napoléonien : S'-Maurice-d'Etelan (1826) ; Volume III, Document n° 11.

<sup>501</sup> Volume III, Document n° 11, article 3 (« basse-court ») et article 44 (« haras »).

Aujourd'hui isolé, l'ancien logis seigneurial flanquait au XIX<sup>e</sup> siècle le côté sud d'une parcelle quadrangulaire (env. 75 x 65 m) ; des communs s'élevaient également, adossés aux autres côtés. Hormis le bâtiment principal, il ne reste aujourd'hui que deux édifices à l'est et un petit logis au nord, qui encadrent un grand portail charretier situé à l'angle nord-est de la parcelle (fig. 289 et 290).

Le corps de logis secondaire, de plan rectangulaire, est peut-être la « vielle maison ou couchent les chambrières » que mentionne l'inventaire de 1557<sup>502</sup>. Le bâtiment comprend un rez-de-chaussée et un étage carré (fig. 290). Il s'agit d'une construction en petit appareil de pierres. De nombreuses fenêtres percent sa façade postérieure (nord), mais une seule, à l'étage, est ancienne : son encadrement en pierre à chanfrein concave, sa traverse à listel et sa grille de protection en fer forgé encore en place l'attestent (fig. 291). Les autres fenêtres, refaites récemment, étaient auparavant munies d'un encadrement en brique, ce qui laisse supposer qu'il s'agit de percements ou d'agrandissements ultérieurs à la construction du logis. D'autres traces de reprises sont visibles ailleurs, notamment à l'est où le mur pignon, en petit appareil de pierre, est en brique en partie haute, au centre, à l'aplomb d'une souche de cheminée : des cheminées furent sans doute installées après coup à l'intérieur du logis. La façade sur cour (sud) de ce bâtiment se distingue par son mur en petit appareil au rez-de-chaussée et en assises alternées de briques et de pierres au premier étage, percé de fenêtres dont l'encadrement est le même que la fenêtre de la façade extérieure (encadrement à chanfrein concave et traverse à listel). Là encore, l'emploi de différents matériaux suggère des remaniements.

A l'est de l'enclos seigneurial, les deux corps de bâtiment au même alignement sur la cour ont une mise en œuvre différente. Le premier corps, au nord, près du portail, est construit en grande partie en assises alternées de pierres et de briques à joints fins. Son côté nord est différent car seul le pignon est construit de cette manière ; le rez-de-chaussée, en petit appareil de pierre, est raidi aux angles par des chaînes de pierre (fig. 289). La même distinction vaut pour le grand portail voisin, qui est appareillé en pierres pour le premier registre et en assises alternées pour le second, mais à joints épais. Ces remarques suggèrent trois périodes de construction. Le portail à double rouleau et la partie basse du mur pignon, sans doute à l'origine un simple mur de clôture, font partie des éléments primitifs. Après coup, on perça la meurtrière pour protéger l'accès et on construisit la partie haute du portail, avec une grande accolade à choux frisés et fleuron dans un mur d'assises alternées de briques et de pierres ; enfin, le pignon et le mur sur cour furent montés pour créer le bâtiment. Le second bâtiment, dont les murs sont en petit appareil de pierres raidis de place en place par des jambes de pierres, comporte des portes et des fenêtres percées après coup sur la cour, tandis que d'anciennes portes sur l'extérieur, c'est-à-dire sur le « haras », sont bouchées : seul le mur sur le haras était percé primitivement.

Au sud, derrière le bâtiment principal, l'enclos se termine en terrasses sur le Val de Seine, bordées par de petits garde-corps en moellons de silex et chaperon en brique industrielle. Un escalier en pierre, avec un garde-corps du même type que les précédents, les relie. Bien évidemment, ces éléments datent du XIX<sup>e</sup> siècle, mais ils en remplacent certainement d'autres plus anciens. Pour preuve, les murs de soutènement, contrebutés par des contreforts en pierre (d'autres sont en brique industrielle), présentent une maçonnerie en petit appareil de pierre. Ce type d'appareillage place la construction des terrasses bien longtemps avant l'époque contemporaine. Mais quels étaient ces éléments anciens disparus que remplacent les garde-corps actuels ? L'examen du mur de clôture en escalier qui ferme encore celles-ci à l'est permet de le savoir (fig. 299). Construit en petit appareil de pierre en remplissage, ce mur est raidi aux angles et couvert par des pierres de taille de plus grandes dimensions ; il est

---

<sup>502</sup> Volume III, Document n° 11, articles n° 10 et 14.

percé d'une petite canonnière à embrasure intérieure, fente de visée verticale avec au centre l'orifice circulaire de tir. Or, ce mur ne porte pas les arrachements qu'aurait inmanquablement laissé la destruction de murs de clôture hauts. Les terrasses étaient donc bordées comme aujourd'hui de garde-corps. En 1791, d'après un dessin qui représente cette partie du domaine, les terrasses inférieures étaient plantées d'arbres fruitiers, tandis que la terrasse supérieure semble plantée de buissons, peut-être également de parterres de fleurs (fig. 285)<sup>503</sup>. Le cadastre ancien confirme d'ailleurs la vue, car les enclos situés juste derrière le bâtiment principal sont appelés « jardin » et « verger »<sup>504</sup>. Le jardin, qui bordait directement le bâtiment principal, était certainement fermé côté cour par des haies ou des palissades car aucun arrachement d'une clôture maçonnée ne se voit aux murs des corps de logis<sup>505</sup>.

Les bâtiments agricoles sont dans la « basse-court », la grande parcelle au nord du chemin qui traverse le domaine. La parcelle est encore bordée de nos jours au sud par un mur en petit appareil de pierre ; la porte qui le perce, placée en vis-à-vis du grand portail de l'enclos seigneurial, comporte un ébrasement à doucine encadré de pilastres et surmonté d'un fronton triangulaire : elle date sûrement des années 1520-1530 (fig. 298). Le corps de logis situé à l'angle sud-ouest de la parcelle, le bâtiment n° 23 du plan cadastral ancien, est une construction ancienne : peut-être s'agit-il de la « maison neuve de la basse-court » que mentionne l'inventaire de 1557<sup>506</sup>. Il est en petit appareil de pierres au rez-de-chaussée et en pan de bois (à décharges en croix-de-Saint-André et à tournisses) à l'étage. Mise à part la mise en œuvre des pièces en bois, ce bâtiment ne présente pas de caractère particulier : la façade ouest est enduite, les souches de cheminées sont en brique industrielle et les pans de bois et l'encadrement des fenêtres ne sont pas moulurés. Le grand bâtiment au sud de la parcelle – une ancienne étable – est également en petit appareil de pierre. Toutes les ouvertures sur la cour de cet édifice, dont l'encadrement est en pierre de taille, ont été murées, tandis qu'étaient percées sur l'extérieur de nouvelles baies, dont l'encadrement est en brique industrielle, sans doute au XIX<sup>e</sup> siècle.

### *Le logis seigneurial*

#### Le parti général

Isolé dans la partie sud de l'enclos manorial, le logis seigneurial se présente comme une *maison plate*, sans fossés et sans tours hormis celle indispensable de l'escalier. Il se compose de trois corps juxtaposés (fig. 292). Il s'agit d'un corps de logis principal (env. 18,30 x 7,90 m), au centre, contre lequel sont adossés, à l'est, une chapelle, et à l'ouest, un second corps de logis presque carré, qui n'est pas au même alignement sur la cour : à l'angle rentrant formé par les deux corps, on a placé une tour d'escalier d'un type inhabituel. Hors-œuvre, de plan rectangulaire, la cage était autrefois ouverte à chaque niveau par trois grandes arcades en plein-cintre à listels et bases prismatiques<sup>507</sup>. Bien plus, l'escalier était couvert en terrasse, comme l'atteste la présence de conduits d'évacuation des eaux et de garde-corps à réseaux ajourés anciens<sup>508</sup>. A l'intérieur, l'escalier n'est pas

<sup>503</sup> BM Rouen, dessin par Lesage (1827) : vue du logis seigneurial au sud en 1791.

<sup>504</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 3 PP 770, plan cadastral dit napoléonien : S<sup>t</sup>-Maurice-d'Ételan (1826).

<sup>505</sup> Des murs en torchis le ferment au XIX<sup>e</sup> siècle, que figure une gravure de 1840, parue dans la *Normandie illustrée* (1852).

<sup>506</sup> Volume III, Document n° 11, article 3.

<sup>507</sup> Les grandes arcades ne présentent pas de feuillures et les menuiseries qui les ferment sont modernes. Des garde-corps qui ferment celles du rez-de-chaussée, seul le dernier (au plus près du corps principal) est d'origine ; les deux autres sont des ajouts récents.

<sup>508</sup> Je remercie Jean Guillaume d'avoir attiré mon attention sur cette disposition. Le toit actuel remplace une pièce haute visible sur plusieurs vues antérieures aux travaux du XIX<sup>e</sup> siècle qui la supprimèrent (SIMON 1867 ; ETIENNE 2003a). Cette pièce, ajoutée en 1772 pour Joseph Belhomme de Glatigny (ETIENNE 2003a), devait elle-même remplacer une terrasse couverte en plomb similaire à celles des pavillons Notre-Dame et Saint-Romain du palais archiépiscopal de Rouen (BARDATI 2003, p. 122), de la galerie sur cour doublant en partie la Grand'Maison de Gaillon (Arch. dép. Eure, 102 B 12, pièce n° 9 : devis estimatif des réparations, 22 mai 1739) et du corps d'entrée de l'hôtel de Bourgheroulde (GILLOT et LETTERON 1996, p. 68-70 et 146).

moins inhabituel : il s'agit d'un escalier à rampes droites et moitiés tournantes, qui permet de dégager, à chaque niveau, un grand palier ouvert sur la cour par les grandes arcades, de sorte que le palier relie les deux corps de logis et permet aux habitants de se tenir au frais et voir ce qui se passe dans la cour. Les deux corps de logis, de plain-pied, comprennent un rez-de-chaussée, un étage carré et un comble habitable éclairé par des lucarnes. Homogènes, les trois corps ont une mise en œuvre identique, avec un rez-de-chaussée en pierre de taille, un premier étage en assises alternées de briques et de pierres et un toit d'ardoises. Un examen plus attentif permet pourtant d'affirmer que leur homogénéité n'est rien moins qu'apparente. Par ailleurs, l'état actuel de l'ensemble résulte de nombreux travaux, tout particulièrement d'importantes campagnes de *restauration* au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et encore dans les années 1960 : ces travaux sont à prendre en compte dans notre analyse<sup>509</sup>.

La façade postérieure du corps principal porte des traces significatives (fig. 295). Contrairement aux autres côtés, son rez-de-chaussée est en effet constitué en grande partie (à l'exception du soubassement en moyen appareil) d'un mur en petit appareil. A cet endroit, au-dessus des plates-bandes de trois fenêtres (sur les six que comporte la façade au rez-de-chaussée), se trouvent des linteaux en pierre qui suggèrent que seulement trois fenêtres, plus grandes que les fenêtres actuelles, perçaient cette façade primitivement. Le rez-de-chaussée aveugle de la façade antérieure comporte aussi des traces d'ouvertures, aujourd'hui murées : l'une correspond à un soupirail qui éclaire la cave voûtée du sous-sol, l'autre est une ancienne porte, dont le seuil est plus bas que le niveau actuel du rez-de-chaussée et qui est en partie occultée par la tour d'escalier (fig. 293). Ces anciennes baies ne coïncident pas avec la construction actuelle. Ces observations suggèrent donc que le corps de logis actuel fut bâti sur une base plus ancienne, dont on a conservé en partie les murs.

Les fenêtres à meneau du premier étage, dont l'ébrasement est à deux chanfreins séparés par un réglet au même nu que le listel du croisillon, sont caractéristiques des constructions des années 1470, tels Anquetierville, Argueil et Les Loges (fig. 294)<sup>510</sup>. En revanche, les lucarnes qui les surmontent, en partie refaites mais dont l'aspect actuel est attesté par des dessins du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècle antérieurs aux travaux de « restauration » (fig. 284, 285 et 286), sont encadrées par des pilastres carrés, un fronton à fleurons, mouchettes et étrépillons gothiques ; leur ébrasement est animé de fins listels. La structure est en partie la même et le décor analogue aux lucarnes de Clères, de Martainville et de Normanville, construits aux alentours de 1500 (fig. 267, 476 et 535)<sup>511</sup>.

#### La distribution

La distribution intérieure a été presque entièrement modifiée au cours du temps. Pour ne rien arranger, les charpentes des trois corps sont modernes. Enfin, la restitution est d'autant plus compromise que le seul document susceptible de nous y aider, l'inventaire de biens meubles de 1557, est très imprécis quant à la localisation et à la succession des pièces<sup>512</sup>. L'analyse archéologique du bâti croisée à l'analyse des documents anciens (graphiques et textuels) permet pourtant de restituer la distribution de l'ancienne maison seigneuriale.

Le sous-sol du corps principal abrite une cave rectangulaire couverte par un berceau sur arcs doubleaux. L'accès de cette cave se fait directement depuis la cage de l'escalier par un petit escalier droit et étroit ménagé dans le très large mur mitoyen des deux corps de logis. Mais ce n'était pas là son seul accès. En effet, un autre escalier, beaucoup plus large, se voit au sous-sol : couvert par une succession de doubleaux, il a perdu son repos (situé à l'entrée de la pièce enterrée) et sa dernière volée de marches qui descendait jusqu'au sol de la cave (fig. 296). Ce

---

<sup>509</sup> MAP, dossier 81/76/483. Le classement au titre des monuments historiques a été refusé en 1922 à cause des modifications jugées excessives de l'édifice.

<sup>510</sup> Voir les notices n° 2 (Anquetierville), n° 4 (Argueil) et n° 33 (Les Loges).

<sup>511</sup> Voir les notices n° 20 (Clères), n° 36 (Martainville) et n° 40 (Normanville).

n'est pas tout. Une porte (maintenant murée), percée au niveau du repos, ouvrait sur le petit escalier droit. D'autres remaniements, qui se signalent par l'emploi de briques industrielles, aident à comprendre ce qui s'est passé. A l'origine, le petit escalier ne descendait pas directement jusqu'au sol de la cave, mais rejoignait, au niveau d'un repos, l'escalier plus large. Ce dernier ouvrait autrefois dans le sol de la cage de l'escalier principal par une grande ouverture (murée) que devait fermer une trappe en bois, selon une disposition qui subsiste encore à Martainville (deuxième état, vers 1500) et au Val d'Arques (vers 1630) pour ne citer qu'eux<sup>513</sup>. Le rez-de-chaussée du corps principal, comme d'ailleurs le reste du bâtiment, a perdu les cloisons qui recoupaient autrefois son volume intérieur. Il forme une seule et grande pièce munie d'une cheminée du XIX<sup>e</sup> siècle, située à l'est. A droite de cette cheminée, une porte (d'origine) donne dans un petit réduit, certainement un retrait autrefois. En revanche, on ne sait pas si la porte qui ouvre celui-ci dans la chapelle est un percement primitif. A l'autre extrémité de la grande pièce, un passage relie le corps au corps de logis secondaire, mais il fut sans doute créé au XIX<sup>e</sup> siècle : une cheminée y prenait place, comme l'atteste sa trémie encore visible au plafond. Par ses dimensions trop modestes pour correspondre à la cheminée d'une *grande salle*, la trémie nous renseigne aussi sur la place de cette pièce dans le corps principal : la *grande salle* était à l'est, sans nul doute accessible après un long tambour. Cette hypothèse est confirmée, car, ainsi placée, la pièce a les caractéristiques habituelles d'une *grande salle* : la cheminée est au *haut bout* ; la pièce est directement connectée à la chapelle (si toutefois la porte du retrait donnant sur la chapelle est ancienne). Si l'inventaire de 1557 ne mentionne pas de *grande salle*, la présence de plusieurs buffets, de deux tables dont une grande, de dix coffres, de grandes tapisseries et d'un petit lit dans la « salle aux piliers » suggère que cette pièce était la *grande salle*. D'ailleurs, cette appellation évoque l'une des caractéristiques des grandes salles médiévales, avec leur enfilade de piliers dans l'axe de la pièce ; elle conserve peut-être le souvenir d'une disposition ancienne disparue<sup>514</sup>. L'inventaire de 1557 mentionne également une « salle pavée », qui correspond peut-être à une *sallette*. En effet, certainement pavée de beaux carreaux (assez pour lui valoir son appellation), moins meublée que la « salle aux piliers », cette pièce était tendue de tapisseries aux armes des familles Picard et d'Esquetot. Il s'agit certainement de la pièce située à l'ouest du corps principal, accessible depuis le tambour qui mène à la *grande salle* mitoyenne. Par ailleurs, l'inventaire de 1557 mentionne également une cuisine et une « sommelerye »<sup>515</sup>, dont il ne fait guère de doute qu'elles étaient au rez-de-chaussée du corps de logis secondaire : la présence à proximité à l'extérieur d'un puits et à l'intérieur d'une petite ouverture (maintenant bouchée) qui devait servir de passe-bouteilles le suggère. La distribution du rez-de-chaussée ainsi restituée, on en comprend le fonctionnement : la cage de l'escalier permettait le passage à couvert des serviteurs de la cuisine, dans le corps secondaire, aux salles, dans le corps principal, ainsi qu'aux chambres des étages (fig. 287b).

Contrairement au rez-de-chaussée, le premier étage a conservé quelques cloisons en pan de bois et ses cheminées anciennes, adossées aux murs est et ouest (fig. 297). Cependant, si ces dernières sont anciennes, elles ne sont pas primitives : en brique et pierre, elles ne comportent ni décor ni ornement ni moulure saillante. La même remarque vaut pour une porte, lisse, sans ébrasement, qui débouchait dans la tribune de la chapelle (maintenant disparue), tandis que les portes originelles en place ont un ébrasement chanfreiné et sont couvertes par un linteau en arc surbaissé. Autrement dit, le corps central a fait l'objet d'une importante campagne de travaux au premier

<sup>512</sup> Sur les particularités de cet inventaire, voir : Volume III, Document n°11, *Note analytique*.

<sup>513</sup> Voir la notice n° 36 (Martainville) et PAGAZANI 2005c (Val d'Arques, à Saint-Eustache-la-Forêt ; Seine-Maritime).

<sup>514</sup> Il est peu vraisemblable que la *grande salle* d'Etelan était couverte au XVI<sup>e</sup> siècle par des voûtes sur piliers, car celles-ci occulteraient alors la partie supérieure des grandes fenêtres.

<sup>515</sup> Volume III, Document n° 11, articles n° 37 et 38.

étage, comme l'atteste d'ailleurs le parement des murs entièrement ravalé. Il faut encore signaler la présence d'un retrait (muni d'une latrine comme l'atteste la présence d'un conduit) au-dessus de celui de la *grande salle* du rez-de-chaussée. En plus de trois grandes fenêtres, la façade postérieure est ouverte par une petite baie à l'extrémité ouest (fig. 295). Il ne fait guère de doute qu'un retrait était éclairé par cette ouverture. Par ailleurs, le niveau conserve deux cloisons en pan de bois primitives, percées d'une porte et d'une fenêtre à listel. L'une d'elles détermine une pièce rectangulaire à l'ouest, l'autre un couloir partant de la porte d'entrée au niveau. Ce dernier existait vraisemblablement dès l'origine, les deux chambres de l'étage devant être indépendantes. Ces observations attestent qu'un retrait et une chambre étaient à chaque extrémité du corps de logis. Comme souvent, la *grande chambre* était certainement au-dessus de la *grande salle*, mais plus petite qu'elle, car accompagnée d'une garde-robe (éclairée par la croisée au centre de la façade postérieure), ce que confirme l'inventaire de 1557 qui mentionne une « grande chambre », la « garde-robe de la grande chambre » et le « cabinet près de la grande chambre »<sup>516</sup>. Comme habituellement aussi, la chambre du maître des lieux, que l'on identifie à la « chambre d'Esquetot » (en référence à Jean d'Esquetot, seigneur d'Etelan par sa femme Madeleine Picard) que mentionne le texte de 1557<sup>517</sup>, était sans nul doute également dans le corps principal, c'est-à-dire la chambre à l'est. Reste les pièces du corps secondaires, qui ne peuvent être que la « chambre de la Roynne »<sup>518</sup>, la « chambre de feu madame d'Esquetot »<sup>519</sup> et leurs annexes. Le fait qu'une porte biaise perce le mur mitoyen des deux corps porte à croire que la *chambre de Madame* était directement connectée à la *chambre de Monsieur*, selon une disposition que l'on retrouve au Bus et à Mentheville (fig. 202c et 480c)<sup>520</sup>. Les dessins et gravures anciennes permettent de préciser l'emplacement des cheminées, adossées aux deux murs pignons du corps, et des fenêtres, des demi-croisées pour les annexes, des croisées pour les chambres et un espace de dégagement (fig. 284 et 285).

Au niveau du comble du corps principal, éclairé seulement par cinq lucarnes (deux au nord, trois au sud), la distribution devait être encore différente, peut-être avec trois chambres, sans annexes, tandis que le comble du corps secondaire devait avoir la même distribution qu'à son niveau inférieur, avec deux chambres et leurs annexes.

## Conclusion

L'examen des bâtiments révèle des reprises importantes, qui permettent de suivre l'évolution de l'ensemble manorial d'Etelan dans le temps. On peut en conclure que l'actuel manoir fut bâti sur une base plus ancienne, caractérisée par des murs en petit appareil. Plusieurs pans de ces murs furent conservés lors des travaux du XV<sup>e</sup> siècle : la partie basse du portail, un mur de clôture et le logis attenant, les murs du corps principal de la maison seigneuriale et sa cave, les murs des terrasses. De quand datent ces éléments ? Il est probable qu'ils ne sont pas tous contemporains, de sorte qu'il est bien difficile de répondre avec précision. L'emploi d'un petit appareil de pierre et de doubles rouleaux au portail place sa construction peut-être au XIII<sup>e</sup> siècle ou au XIV<sup>e</sup> siècle. En revanche, on peut être sûr qu'un corps de logis se dressait exactement à l'emplacement de l'actuel : la cave et les murs du rez-de-chaussée du corps principal en attestent ; trois de ses fenêtres étaient ouvertes côté Val de Seine, mais c'est tout ce que l'on peut en dire.

---

<sup>516</sup> Volume III, Document n° 11, articles n° 2,3, 4, 10, 14, 15 et 31.

<sup>517</sup> Volume III, Document n° 11, articles n° 2, 10, 14 et 31.

<sup>518</sup> Volume III, Document n° 11, articles n° 2, 10 et 14.

<sup>519</sup> Volume III, Document n° 11, articles n° 2, 3, 10, 14, 20 et 41.

<sup>520</sup> Sur ces édifices, voir les notices n° 16 (Le Bus) et n° 37 (Mentheville).

Que Louis XI soit venu à Etelan en 1475<sup>521</sup>, sept ans après avoir donné cette terre à son fidèle conseiller Guillaume Picard, n'est sans doute pas une coïncidence. C'est en effet sans doute à Picard que l'on doit l'importante campagne de travaux qui a relevé les principaux bâtiments : le portail d'entrée, les corps de logis principal et secondaire et la chapelle au même alignement – suivant un plan et un programme qui ressemblent beaucoup à ceux du manoir du Mesnil-sous-Jumièges, résidence aux champs de l'abbaye bâtie à la fin du XIII<sup>e</sup> ou au début du XIV<sup>e</sup> siècle (fig. 283). Les bâtiments construits pour Picard possèdent des caractéristiques communes : un premier étage en assises alternées de briques et de pierres et des fenêtres, dont l'ébrasement est à deux chanfreins séparés par un réglelet au même nu que les listels du croisillon. Ces caractéristiques sont semblables, on l'a dit, à un certain nombre d'édifices des années 1470 (Les Loges, Argueil, Anquetierville). Nobles vivant à Rouen dans un hôtel qu'ils rebâtissent peu après<sup>522</sup>, Guillaume Picard et Jeanne de La Garde furent certainement séduits par le panorama incomparable sur le paysage du Val de Seine que procurait le site de crête d'Etelan. La donation de la seigneurie à Picard et la venue du roi offrent une fourchette chronologique raisonnable, entre 1468 et 1475, pour dater leurs travaux.

Plus tard, à l'extrême fin du XV<sup>e</sup> siècle, une nouvelle campagne de travaux commanditée par Louis Picard et Charlotte Luillier changea à nouveau l'aspect du manoir. Dans l'angle rentrant formé par les deux corps du logis hérité de son père, Louis fait élever une tour d'escalier d'une forme tout à fait inhabituelle, sans doute couverte en terrasse. Le corps de logis principal a sans doute été réaménagé à cette époque, ce que suggère également le fait que les lucarnes en pierre furent refaites. La comparaison du décor des lucarnes d'Etelan avec le décor d'autres édifices contemporains confirme la date de construction, vers 1494, et l'attribution au couple. La position sur cour de la tour d'escalier, contraire aux usages locaux, a en effet permis de dégager la façade postérieure, et de l'ouvrir largement par cinq grandes fenêtres au rez-de-chaussée. Partant, il est tentant d'attribuer au couple l'aménagement de ce côté du vaste jardin d'agrément aménagé en terrasses. L'ensemble formait un lieu plaisant, d'où les habitants pouvaient admirer le magnifique panorama sur le val de Seine.

---

<sup>521</sup> A deux reprises, le 6 juin et le 13 juillet 1475 (voir : Volume III, Tableau n° 29).

<sup>522</sup> Guillaume Picard achète l'hôtel en 1474 et le rebâtit peu après ; il obtient de la ville, en 1480, la concession d'une prise d'eau pour une fontaine (Arch. dép. Seine-Maritime, G 2088 et G 6274). Le nouveau gouverneur de Normandie Louis II d'Orléans y logea après son entrée dans la ville en mars 1492 (BEAUREPAIRE 1887, p. 69).

**24. FLEURY-LA-FORÊT (Eure).**  
Fleury-la-Forêt, canton de Lyons-la-Forêt.  
*Fig. 300 à 318.*

**Dates de construction :** s.d. [entre 1563 et 1570]

**Commanditaires :** s.n. [Pierre de Courcol et Marie de Ricarville]

**Etat actuel :** logis principal, logis du fermier, écuries, granges, étables, four à pain en place

**Cl. M.H. :** édifice classé MH en 1993.

Charleval, Fleury et plusieurs autres belles maisons  
et lieux de plaisance embellissent & ornent encor se  
pays de Bray [...]

[Anonyme], *Notes sur la Haute-Normandie*, 1776-  
1780<sup>523</sup>.

### Histoire

Au sortir de la guerre de Cent Ans, Fleury est possession du grand sénéchal de Normandie Pierre de Brézé, comte de Maulévrier, et de son épouse Jeanne Crespin, dame du Bec-Crespin et de Mauny. En 1462, le couple vend à Louis d'Harcourt, patriarche de Jérusalem et évêque de Bayeux, le « fief, terre et seigneurie noble de Fleury, Lilly et Morgny, avec toutes ses dépendances, manoirs, maisons, jardins, terres labourables et non labourables ». Louis d'Harcourt conserve peu de temps la seigneurie : il la donne à son neveu Louis Havard le 25 avril 1465. Celle-ci devient ensuite la propriété du fils de Louis, Georges, qui meurt sans postérité mâle. Le fief est alors démembré : Fleury sort de la maison des Havard par la fille aînée, Jeanne, épouse de Guillaume de Bricqueville, lors du partage de la succession le 1<sup>er</sup> octobre 1496. Cet acte précise que la seigneurie de Fleury est un plein-fief de haubert qui comprend le patronage de l'église et 128 acres (env. 70 ha) de terres non fieffées et relève du roi à cause de son château de Lyons ; les fiefs de Lilly et Morgny relèvent de Fleury<sup>524</sup>.

Au couple succède leur fils, Georges de Bricqueville, chevalier et seigneur de nombreuses terres, dont Auzebosc, Argueil, Touffreville et Fleury-la-Forêt. En 1557, Georges contracte une dette de 1 500 l.t. auprès de son lieutenant Pierre de Courcol (ou Courcel), afin de lever et mettre en équipage 300 hommes d'armes pour les guerres que mène Henri II. Mais ne pouvant s'acquitter de son obligation, il se résout à vendre à son créancier le fief de Fleury pour 1 800 l.t. le 30 décembre 1559<sup>525</sup>.

De Pierre de Courcol on sait assez peu de choses. Il était sans doute parent d'Antoine de Courcol, présent à Lyons-la-Forêt en 1549<sup>526</sup>. En mars 1550 (n. st.), en tant que vicomte de Gisors, Pierre de Courcol présente une requête à Henri II pour que la vicomté soit démembrée et que les quatre châtellenies qui la composent, Gisors, les Andelys, Vernon et Lyons, fassent quatre vicomtés distinctes<sup>527</sup>. Pierre obtient gain de cause puisqu'on le retrouve en 1552 comme « ecuyer, vicomte dud. lieu [de Lyons] »<sup>528</sup>. En 1559, lors de l'achat de la terre de Fleury, Pierre est dit « seigneur des Marez et viconte de Lyons, demeurant audit lieu », mais de cette mention peu explicite on ne peut dire s'il demeurait sur son domaine des Marez ou s'il était bourgeois de Lyons<sup>529</sup>. En 1575, Pierre, appelé le « cappitaine Courcol », est semble-t-il en charge de la surintendance du chantier royal de Charleval en « l'absence de Monseigneur de Durescu » (Jean Férey, seigneur de Durescu, intendant des

<sup>523</sup> *Notes sur la Haute-Normandie...* 1776-1780, p. 56.

<sup>524</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 386, pièce n° 161 (mention) ; DUCHEMIN 1892, p. 21-24.

<sup>525</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 386, pièce n° 161 (mention) ; Archives du château, cité par DUCHEMIN 1892, p. 29-30.

<sup>526</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, G 8803, listes des baptêmes et mariages célébrés dans les églises. Lyons-la-Forêt, 27/03/1549 (n. st.).

<sup>527</sup> *Catalogue des actes de Henri II IV*, n° 6272 : 10/03/1550 (n. st.).

<sup>528</sup> BnF, Pièces orig. 885, n° 19.920 (dossier Courcol), pièce n° 1.

<sup>529</sup> Voir note 525.



Finances, conseiller du roi et surintendant des bâtiments de Charleval depuis janvier 1574)<sup>530</sup>. Pierre meurt avant 1581<sup>531</sup>. Marié à Marie de Ricarville d'une famille de noblesse ancienne<sup>532</sup>, Pierre eut plusieurs enfants, dont Jean, qui rend aveu pour Fleury à Alphonse d'Este, duc de Ferrare et comte de Gisors le 7 août 1595<sup>533</sup>. Le domaine passe ensuite par succession à Robert, Jean (†1638), François (†1646), puis Charles (†1648), décédé à l'âge de 34 ans à la suite de blessures reçues en Italie<sup>534</sup>. En toile de fond de ce funèbre tableau de morts prématurées, Fleury est la proie des flammes :

Nous, les habitans de la paroisse de Fleury-la-Forêt, certiffions et attestons à tous [ceux] qu'il appartiendra que le chasteau dud. Fleury a esté bruslé et consommé par le feu le jour de Pasques en l'année 1647 et n'y estoit resté que les murailles et fondement de pierre, [...] ; les charpenterie et mur [i.e., cloison en bois] ont esté peris par l'incendie du feu<sup>535</sup>.

La seigneurie entre ensuite par le mariage de Roberte de Courcol dans la maison de Caumont (ou Caulmont). Charles de Caumont, maître de camp d'un régiment d'infanterie, maréchal de bataille des camps et armées de Louis XIV et l'un de ses maîtres d'hôtel ordinaire, relève sans doute le logis détruit et rend aveu en 1672. Le domaine comprend alors un « manoir seigneurial consistant en une grande croix d'hostel, chasteau, collombier à pied, granges, estables, pressoir, terres plantées d'arbres fruitiers [...] »<sup>536</sup>. Après la vente du domaine en 1698 par Marie Madeleine de Caumont, le domaine passe entre plusieurs mains jusqu'aux propriétaires actuels<sup>537</sup>.

La datation de Fleury varie habituellement entre le tout début du XVII<sup>e</sup> siècle et le milieu de ce siècle (après l'incendie de 1647). Ce n'est que récemment que Beaumont et Seydoux attribuèrent à Pierre de Courcol la construction après l'achat du fief en 1559 en se fondant sur la seule analogie du plan massé et des volumes des toits de Fleury avec Bailleul en Seine-Maritime<sup>538</sup>. En revanche, la date de construction de deux nouvelles ailes adossées aux pavillons antérieurs du logis primitif ne souffre aucun doute puisque celles-ci portent des chronogrammes (1753, 1754) gravés aux linteaux des lucarnes. Cette campagne de travaux revient à Louis-Alexandre Dauger, seigneur de Fleury, nommé lieutenant général des armées du roi en 1748. Mais de la datation du corps central, qu'en est-il réellement ?

### Description et analyse

Le domaine de Fleury est aujourd'hui isolé en pleine campagne, au sud-ouest du village, mais entouré de tout côté par la forêt de Lyons qui en forme le fond boisé.

#### *L'ensemble manorial*

Le bâtiment principal est au fond d'une grande cour rectangulaire axée ouest-est, bordée au nord et au sud par ses communs et ouverte à l'ouest par une grille sur le chemin menant au village (fig. 300). La basse-cour, grande parcelle rectangulaire axée nord-sud où sont les anciens bâtiments de dépendance et le logis du fermier, est en retour de la grande cour mais ne communique pas avec elle : son unique accès est au nord.

<sup>530</sup> Arch. dép. Eure, 4 E 50/2, tab. Charleval, 4/05/1575. Ce document, laconique, mentionne le « capitaine Courcol » sans autre titre ni indication, mais précise bien qu'il est passé devant les notaires « pour l'absence de Monseigneur de Durescu ».

<sup>531</sup> DUCHEMIN 1892, p. 32. Les Courcol portaient : *D'argent à l'arbre terrassé de sinople accosté de deux lions affrontés de gueules au chef d'or chargé de deux hures de sanglier de sable (Canton de Lyons-la-Forêt 1976, p. 72).*

<sup>532</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, G 8803 et G 4196, listes des Baptêmes-Mariages, Lyons-la-Forêt, 12/09/1568. Sur la famille de Ricarville, voir la notice n° 50 (La Valouine).

<sup>533</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 386, pièce n° 161 (mention).

<sup>534</sup> BnF, Pièces orig. 885, n° 19.920 (dossier Courcol), pièces n° 3 et 4.

<sup>535</sup> Archives du château : acte dressé le 01/01/1673.

<sup>536</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 386, pièce n° 160 : aveu de Charles de Caumont, 7/04/1672.

<sup>537</sup> DUCHEMIN 1892, p. 55 et suiv.

<sup>538</sup> Voir la notice n° 7 (Bailleul).

Des bâtiments agricoles, certains sont récents, d'autres ont disparu ou en très mauvais état, d'autres encore ont été modifiés, principalement au XIX<sup>e</sup> siècle comme l'atteste l'emploi de briques industrielles dans leur maçonnerie. On reconnaît du côté ouest des granges et des écuries et du côté oriental des étables, une charreterie, un four à pain et un puits. Au fond de la basse-cour se dresse un bâtiment de ferme, très modifié, sans caractère particulier excepté son premier niveau aux murs en pierres et silex disposés en damier (le premier étage est en pan de bois) : il s'agit peut-être de l'ancien logis seigneurial.

La cour comprend elle-aussi des dépendances : elle est bordée au sud par une imposante grange et au nord par des écuries, dont les ouvertures sont maintenant murées – le bâtiment est uniquement ouvert au nord sur l'ancienne basse-cour par des ouvertures modernes. Ces écuries se signalent des autres bâtiments par une mise en œuvre soignée – qu'on peine à percevoir aujourd'hui, tant elles sont dégradées et peu valorisées (fig. 303). Leurs murs, en petit appareil de pierre sans doute recouvert autrefois d'un enduit, étaient raidis par un quadrillage en brique de chaînes harpées et de bandeaux légèrement saillants ; les murs étaient ouverts par des baies à encadrement également en brique, en plein-cintre pour les portes (avec des impostes et une clef en pierre saillants) et rectangulaires pour les petites fenêtres (avec une plate-bande clavée en brique).

La cour comprend aussi de petits bâtiments sans caractère particulier, deux grosses tours circulaires aux angles nord-est et sud-est, visibles sur le plan cadastral ancien, visiblement refaits au XIX<sup>e</sup> siècle (les encadrements des ouvertures, les chaînes harpées et les bandeaux sont en briques industrielles) et deux pavillons rectangulaires (modifiés) du côté de l'entrée, datables du XVII<sup>e</sup> ou du XVIII<sup>e</sup> siècle (une remise aux arcades maintenant murées à droite, un corps de logis bas à gauche)<sup>539</sup>.

Pour le reste, le bâtiment principal de plan massé se dresse isolé au fond de la cour. Au delà, à l'est, s'étend une grande parcelle rectangulaire, autrefois un vaste jardin que des haies ou des palissades partant des pavillons antérieurs du bâtiment principal séparaient de la cour (c'est l'organisation que figure le plan cadastral ancien). Autrement dit, le jardin environnait le bâtiment principal sur trois côtés.

### *Le logis seigneurial*

#### Le parti de plan

Dressé au fond de la cour, le bâtiment principal présente un parti de plan développé et homogène. Il s'agit d'un corps de logis de plan massé rectangulaire (21,3 x 14,7 m), haut d'un rez-de-chaussée surélevé et de deux étages carrés couverts par deux toits réunis, cantonné aux quatre coins de pavillons carrés presque aussi hauts que lui. Deux petites ailes le flanquent au nord et au sud, à l'alignement des pavillons antérieurs, et deux petites constructions lui sont adossées à l'angle rentrant formé par les pavillons postérieurs et ses côtés (fig. 304). Le dessin, qui fait songer à un travail d'école, paraît simple et cohérent, à la fois dans l'ensemble, avec des volumes qui s'inscrivent dans une composition fortement pyramidale, et dans le détail, avec un traitement des élévations de chaque corps sans variation (ou presque). Pourtant, cette homogénéité n'est rien moins qu'apparente.

On l'a vu, les deux petites ailes sont des ajouts postérieurs à la construction, datables des années 1753-1754 par plusieurs chronogrammes. L'analyse archéologique confirme s'il le fallait cette datation : les ailes occultent les travées de fenêtres des pavillons sur les côtés nord et sud, leurs maçonneries ne sont pas liaisonnées et les fenêtres sont plus larges ; contrairement au corps central, l'enduit des murs n'est pas piqueté, les ailes sont dépourvues de petites canonnières et les allèges basses n'ont pas été descendues après coup. Ces observations

valent aussi pour les petites constructions qui cantonnent les pavillons postérieurs : elles furent ajoutées probablement au même moment que les ailes, car elles possèdent les mêmes caractères. Mais le corps central et les pavillons avaient déjà été largement modifiés, certainement à la suite de l'incendie de 1647. L'analyse révèle en effet un édifice d'un aspect bien différent de l'actuel.

D'abord, les pavillons étaient à l'origine plus bas qu'ils ne le sont actuellement, ce qu'attestent, à l'intérieur, les petites consoles du corps central visibles dans les combles des pavillons et, à l'extérieur, au dernier niveau de l'attique des pavillons, l'absence de chaînes harpées, les tables du corps central en partie occultées et le raccord par endroits malhabile des deux maçonneries (fig. 306). Comme au proche manoir des Brûlins (entre 1570 et 1588), dont le maître-maçon s'est visiblement inspiré de Fleury pour le traitement des pavillons d'angle, le bandeau saillant, aujourd'hui entre le premier étage et le niveau de surcroît, marquait autrefois le sommet des pavillons (fig. 691 et 692)<sup>540</sup>.

Ensuite, les élévations des deux côtés du corps central attirent l'attention, tout particulièrement le dernier niveau. Les fenêtres au centre sont tout différentes des fenêtres d'origine : leur encadrement est peu saillant, leurs chaînes harpées sont non chanfreinées et constituées de briques d'un module plus petit (fig. 310 et 311). Bien plus, de chaque côté de la fenêtre du dernier niveau, le pan de mur qu'elle perce est encadré par des chaînes harpées seulement d'un côté, qui n'est pas celui de la fenêtre. On comprend par ces observations que, non seulement les fenêtres au centre (premier et deuxième étages) sont des percements ultérieurs à l'édification, mais aussi le petit pan de mur du dernier niveau percé par l'une de ces nouvelles fenêtres. Partant, on conçoit qu'à ce niveau, le corps de logis était séparé en deux par un vide, ce qu'atteste également la distribution actuelle : des cloisons en pan de bois placées au droit des chaînes harpées qui encadrent le petit pan de mur constituent un couloir éclairé par la fenêtre qui perce le pan de mur. Autrement dit, l'élévation des côtés formait à ce niveau deux pavillons aux angles marqués par les chaînes harpées, séparés par une terrasse (à l'emplacement du couloir actuel) et chacun couvert par un toit en pyramide. Bien sûr, ces observations ne sont pas confirmées par l'examen de la charpente des toits : elle est postérieure à l'incendie.

Enfin, de nombreuses modifications, moins importantes, sont perceptibles par endroits : les allèges des fenêtres ont été descendues (leurs appuis étaient à hauteur des bandeaux horizontaux), excepté aux travées murées des pavillons (elles furent murées avant que les allèges soient abaissées) ; les fenêtres passantes du dernier niveau ont perdu leur fronton ; les petites canonnières qui perçaient le corps central et les pavillons furent murées à l'intérieur ; les perrons furent remplacés par les perrons actuels.

#### Les élévations

Suivant la tradition française, l'architecte de Fleury a animé sa façade sur cour d'un quadrillage obtenu par des travées de fenêtres légèrement saillantes montant de fond jusqu'aux lucarnes et par des bandeaux horizontaux qui séparent les étages et correspondent aux appuis de fenêtres. Ce quadrillage, entièrement en brique, est d'autant plus visible que les travées sont traitées en style rustique français (elles sont encadrées de chaînes harpées en brique) et que le reste du mur, en moellons raidis par des assises de briques, est enduit. Sur ce fond clair, des tables de brique, rectangulaires, carrées, certaines à crossettes (des demi-cercles), animent la surface du mur, aux allèges des fenêtres, dans l'entablement qui règne en haut du premier étage, au niveau du soubassement et de l'attique. Bien mieux, à côté des éléments de défense fictifs déjà repérés, d'autres, réels et nombreux (des

---

<sup>539</sup> Si leur traitement reprend celui des écuries, il s'en écarte par des clefs, des impostes et des bandeaux peu ou pas saillants. En donnant à ces nouveaux bâtiments le traitement des bâtiments primitifs, on aura voulu garder une unité à l'ensemble.

petites canonnières à redans), ont reçu un traitement qui leur donne l'aspect de petites tables en pierre rectangulaires avec de petites crossettes, entourées d'une bande en brique (fig. 313).

Le niveau d'attique, qui correspond aux quatre gros pavillons disparus, a reçu un traitement particulier. D'abord, il est clairement séparés des niveaux inférieurs par un pseudo-entablement : une fasce et un bandeau saillant que délimite une frise ornée de tables rectangulaires à crossettes et pénétrée par les plates-bandes des fenêtres du premier étage. Au-dessus de celui-ci, tous les trumeaux et les allèges sont animés d'une table et le mur est couronné d'un autre entablement dont la frise est meublée de petites consoles en brique qui portent la corniche. Autre détail particulier de ce niveau : les consoles et la corniche qu'elles portent sont en brique, à l'exclusion de celles placées aux angles des gros pavillons, qui sont en pierre pour mieux les signaler. D'ailleurs, aux façades principales du bâtiment, là où les toits en pavillon se touchent, l'architecte de Fleury a accentué l'effet, comme à plaisir, en traitant le trumeau au-dessous en défoncé, vraisemblablement enduit en noir à l'origine pour donner l'impression d'un vide entre les deux (fig. 307). Cette disposition, si singulière, se retrouve pourtant ailleurs : sur une gravure d'Androuet du Cerceau, sans date (vers 1561 ?), qui représente un projet de développement de la municipalité parisienne de 1552 d'une rangée de dix maisons entre le Petit-Pont et l'Hôtel-Dieu à Paris, sur le côté sud de l'île de la Cité (fig. 308) ; aux pavillons sur jardin du château de Saint-Maur-des-Fossés, bâtis entre 1575 et 1579, que figure une gravure des *Plus excellents bâtiments* d'Androuet du Cerceau publiée en 1579 (fig. 309)<sup>541</sup>.

De fait, les chaînes harpées qui animent les façades ne traduisent pas les divisions internes, du moins pour les deux premiers niveaux (elles ne sont pas placées au droit des murs et cloisons intérieurs). D'ailleurs, les toits en pavillon primitifs ne correspondaient qu'aux seules divisions du niveau d'attique. On comprend que l'architecte de Fleury s'est ingénié à brouiller la lecture du bâtiment et a privilégié les formes contrastées des volumes et des toits selon une esthétique pittoresque. Fleury est peut-être le premier exemple en France de distributions dissociées selon les niveaux, ce que Du Cerceau contribua à diffuser par la suite dans ses modèles pour « bâtir aux champs » de 1582<sup>542</sup>.

Enfin, Fleury se signale par sa grande qualité de mise en œuvre : l'enduit piqueté des murs, les joints fins et réguliers, les chaînes en briques moulées ou taillées d'un bel appareillage en témoignent (fig. 313).

#### Les dedans

A l'intérieur, les transformations opérées ne furent pas moins importantes qu'à l'extérieur. Elles sont, cependant, beaucoup plus difficiles à percevoir.

On le sait, la distribution du sous-sol détermine en grande partie la distribution des niveaux supérieurs. Malheureusement, celui de Fleury est de nos jours en grande partie occulté par une exposition permanente. Tout ce qu'on peut en dire, c'est que le corps comprend un large couloir traversant parallèle à deux grandes caves voûtées en berceau situées de chaque côté, qui commandent de petits celliers situés dans les pavillons (fig. 314). Ces pièces de stockage sont éclairées par des soupiraux. L'accès au sous-sol s'effectue aujourd'hui au nord par une porte visiblement créée par l'élargissement d'un ancien soupirail. Où était l'accès primitif ? Le seul endroit susceptible d'avoir donné accès au sous-sol ne pouvait se trouver que dans le large couloir central, dont la voûte n'est pas visible actuellement.

---

<sup>540</sup> Voir la notice n° 55 (Les Brûlins).

<sup>541</sup> THOMSON 1988, p. 7 et fig. 4, p. 229.

<sup>542</sup> ANDROUET DU CERCEAU 1582, n° XIII ; CHATENET 2006, p. 74.

Au rez-de-chaussée, après un grand perron, la porte d'entrée donne dans un large couloir central qui abrite à son extrémité un escalier moderne (du XIX<sup>e</sup> siècle ?), qui dessert les étages, y compris ceux des combles. Le couloir dessert de chaque côté deux pièces de dimensions inégales : une pièce du côté ouest, une pièce plus grande du côté est. Chacune de ces pièces principales commandent une annexe logée dans les pavillons d'angle. Seule la pièce nord-est est clairement identifiable : il s'agissait de la cuisine, qui a conservé sa grande cheminée, avec, en annexe dans le pavillon, une arrière-cuisine encore munie de sa pierre d'évier. Toutefois, on remarque que la cuisine est séparée de la pièce nord-ouest par un mur de refend, tandis que les deux pièces au sud le sont par une simple cloison. Cette observation suggère que la *grande salle* était au sud, maintenant recoupée par la cloison. Pour le reste, seules la logique distributive des logis seigneuriaux du XVI<sup>e</sup> siècle et la comparaison avec des édifices contemporains semblables peuvent apporter des éléments de réponse. Il est clair que le plan et la distribution de Fleury rappellent ceux de Martainville et de Bailleul (fig. 473a et 87b). D'ailleurs, comme pour ces édifices, le couloir dessert l'escalier situé dans l'axe. Toutefois, ils devaient être autrefois séparés par une cloison ou un mur, sans doute à l'alignement du mur de refend nord ; et l'escalier devait avoir une forme bien différente de l'actuel, rampe sur rampe au vu de la forme de la cage. Toujours par comparaison avec Martainville et Bailleul, il est tentant de restituer dans la première pièce à gauche une *sallette*, bien qu'aucun élément ne le suggère si ce n'est l'emplacement de la pièce, en face de la *grande salle* et mitoyenne de la cuisine avec laquelle elle communique. A l'étage, l'escalier débouchait à gauche dans la *grande chambre* (au-dessus de la *grande salle*), peut-être séparée d'avec sa garde-robe par une cloison comme souvent. La *grande chambre* était munie de deux cabinets dans les pavillons. A droite, l'escalier donnait dans une chambre munie des mêmes annexes que la *grande chambre* (garde-robe et cabinets dans les pavillons). Au-dessus, la distribution était encore différente, puisque le corps central était à ce niveau composé de quatre pavillons. Sans doute logeaient-ils chacun une chambre, sans annexe, car les pavillons n'étaient pas aussi hauts qu'actuellement.

## Conclusion

Beaumont et Seydoux ont vu juste en déclarant que Fleury rappelle Bailleul. Mais cette simple impression se trouve aujourd'hui confirmée par l'analyse. Non seulement le plan massé cantonné de pavillons carrés à soubassement bastionné de Fleury est directement inspiré de Bailleul, mais l'organisation de l'ensemble seigneurial et la distribution du bâtiment principal en sont presque des calques (fig. 76 et 300). Comme à Bailleul, le bâtiment principal se dresse isolé, sans fossé, à l'extrémité d'une vaste cour, avec la basse-cour et ses bâtiments rejetés sur le côté. Toutefois, à la différence du modèle, le jardin de Fleury que précède la cour est beaucoup plus vaste et réglé sur celle-ci. On comprend aussi que le bâtiment principal fait partie de la grande famille des « donjons » du XVI<sup>e</sup> siècle, tels Martainville, Chenonceau, Chambord, La Muette et Challau pour ne citer qu'eux : des édifices de plan massé, isolé, cantonné de tours ou de pavillons. Fleury, comme Bailleul d'ailleurs, renouvelle cependant le genre, car il s'agit d'une maison-plate, sans fossé, enveloppée sur trois côtés par le jardin, de sorte qu'elle apparaît comme un pavillon dans le jardin. Fleury est en revanche pourvu d'un décorum castral peu courant à cette date : comme à Beuzeville-la-Grenier, le sommet des murs du corps central est muni de petites consoles, qui portent la corniche, disposition évoquant les mâchicoulis ; comme à Bailleul, le soubassement des pavillons a un plan bastionné et, comme à Bailleul encore, l'architecte a placé à l'extrémité du bastion un ornement architectural (un piédestal coiffé d'un petit dôme en pierre) rachetant la différence du plan bastionné du soubassement avec le plan carré des pavillons : ce motif, ainsi placé et traité, évoque, en miniature, les petites guérites de défense en encorbellement qui cantonnent l'angle saillant des bastions des fortifications de

l'époque (fig. 312). Bien plus encore, l'architecte de Fleury s'est livré à un jeu complexe et novateur, qu'a révélé l'analyse du bâti (fig. 316). A l'inverse de la tradition de la *manière française* de greffer de hauts pavillons sur un corps principal plus bas, l'architecte de Fleury a cherché à surélever le corps central par un niveau d'attique traité en forme de gros pavillons isolés par des terrasses, de sorte que les volumes s'inscrivent dans une composition fortement pyramidale. D'ailleurs, à l'instar de Chambord qui a visiblement inspiré le parti des pavillons du corps central, il est fort probable qu'un grand lanternon se dressait au-dessus des toits, ponctuant ainsi le sommet de la composition. Cette formule pyramidale, inédite en France, apparaît ici à Fleury, bien avant François Mansart à qui on l'attribue généralement. Elle a cependant un précédent de papier : une variation par Sebastiano Serlio de Chambord pour son *Livre VI* (resté à l'état manuscrit), où des tours basses cantonnent un corps de logis massé traité en pavillons en partie haute et sommet d'un énorme dôme (fig. 317).

La distribution du logis, l'architecte de Fleury l'a également copiée sur celle de Bailleul, avec toutefois quelques écarts : le sous-sol abrite seulement les caves et les celliers ; au rez-de-chaussée, un vestibule dessert à droite la *grande salle* et à gauche la *sallette* et la cuisine ; l'escalier rampe sur rampe était dans œuvre, éclairé par une grande baie en plein-cintre.

De quand date Fleury ? Les caractères stylistiques relevés et la comparaison avec Bailleul attestent une construction de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, certainement après l'achat du domaine par Pierre de Courcol en 1559. D'ailleurs, la présence de nombreuses petites canonnières à redans placent le chantier après les premiers troubles civils majeurs qui ébranlèrent la province à partir de 1562 (prises et sièges du Havre et de Rouen). Plusieurs faits indirects de cette époque, relevés dans les archives du château, me paraissent déterminants. En mars 1562 (n. st.), Pierre de Courcol obtient en effet du roi Charles IX des lettres patentes renouvelant les droits d'usage qu'il tient par son fief de prendre chaque année un arpent de bois de futaie dans la forêt de Lyons pour le chauffage lorsqu'il réside à Fleury et seulement un demi-arpent lorsqu'il ne réside pas<sup>543</sup>. Or, si Pierre de Courcol est absent de Fleury en 1563 et en 1565 (un demi-arpent de bois lui est délivré ces années là), il y est présent au moins en 1568 puisque le 16 mars il prend un arpent entier dans la forêt de Lyons. Bien mieux, cette année là, il se fait livrer du bois à réparer le 7 mai, le 28 juillet et encore après : en 1568, Pierre de Courcol réside à Fleury et des travaux sont en cours<sup>544</sup>. Deux hypothèses de datation sont toutefois envisageables : la construction intervient entre 1563 et 1567, quatre années de paix entre deux guerres, ce qui permet à Pierre de Courcol d'habiter son nouveau logis seigneurial en 1568 (les travaux alors en cours concernent peut-être la réparation ou la construction de dépendances) ; la construction commence en 1568 et, pour surveiller le chantier, il réside à Fleury dans l'ancien logis. Entre 1563 et 1570 nous paraît être une fourchette de datation raisonnable. Reste la question de l'identité de l'architecte, que j'aborde dans le premier volume de ce travail<sup>545</sup>.

---

<sup>543</sup> Archives du château de Fleury : Arrêt du Conseil qui maintient le sieur D'Auger dans différents droits en la forêt de Lyons (copie des Archives du Royaume. Section Administrative), 24/03/1708.

<sup>544</sup> Archives du château de Fleury : Arrêt du Conseil (copie des Archives du Royaume. Section Administrative), 24/03/1708.

<sup>545</sup> Volume I, p. 110-113.

## 25. LE FLOT\* (Seine-Maritime).

Bully, canton de Neufchâtel.

*Fig. 319 à 341.*

**Date :** 1560 (chronogramme) [entre 1555 et 1560]

**Commanditaires :** s.n.

**Etat actuel :** logis principal, logis secondaire (vestiges), écuries, granges, étables, volière en place

**Cl. M.H. :** édifice inscrit MH en 1996.

### Histoire

L'histoire du Flot est confuse et lacunaire. La construction du manoir est habituellement attribuée à un riche négociant, Pharamond du Flot ou Dufлот, qui aurait donné son nom au manoir. Mais aucun texte ne porte mention de ce personnage ou d'un fief du Flot à Bully au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>546</sup>. En effet, le nom de ce manoir n'est attesté qu'à partir du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, lorsque Pierre Lettelier, conseiller du roi et doyen de la Cour des Monnaies, demeurant à Paris, vend pour 12.100 livres la « ferme du château du Flot » à Richard Huger, sieur de Bacquencourt<sup>547</sup>. Avant cet acte, les propriétaires de ce manoir ne sont pas connus comme le constate Fourcin, dans son étude exhaustive sur la commune de Bully<sup>548</sup>. Tout porte à croire que le fief a changé de nom à la fin du XVII<sup>e</sup> ou au début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le seul indice que nous possédions sur l'origine de ce fief est que le manoir du Flot sert de siège à la justice du marquisat de Bully au début du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>549</sup>. Or la justice du marquisat semble se tenir auparavant au logis seigneurial de Merval, fief sans cour ni usage dépendant du marquisat de Bully. Et ce fief, pourtant mentionné depuis la fin du XV<sup>e</sup> siècle, ne l'est plus après les années 1680, c'est-à-dire peu de temps avant qu'apparaisse le nom du « château du Flot »<sup>550</sup>. Selon Fourcin, le fief de Merval fut rattaché à cette période au marquisat de Bully, mais rien n'est moins sûr<sup>551</sup>. Les deux fiefs, « du Flot » et de Merval, n'en sont peut-être qu'un, qui aura changé de nom à la fin du XVII<sup>e</sup> ou au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais faute d'élément déterminant, il faut bien l'avouer, nous ne pouvons qu'émettre l'hypothèse.

### Description générale et analyse archéologique

Isolé de la commune de Bully (à 9 km à l'ouest de Neufchâtel), sur un plateau légèrement vallonné, le domaine du Flot est cerné par la petite route de Bully à Quiévre-court, au sud, et par un petit cours d'eau appelé le Sorengs, à l'est (fig. 319).

#### *L'enclos manorial*

L'entrée dans l'enclos manorial, une cour rectangulaire d'environ 45 x 30 m, s'effectuait autrefois à l'est par une tour-porche, qui contenait, au-dessus du passage charretier, une volière – de petites ouvertures murées sont de chaque côté (fig. 320 et 322). La cour, bordée sur trois côtés par des bâtiments, présente aujourd'hui un aspect

<sup>546</sup> Toutes les études ont repris cette histoire apparue pour la première fois sous la plume de Charles de Beaurepaire qui, sans citer d'acte original, dit se rapporter aux titres de propriété (BEAUREPAIRE 1866, p. 394) : DECORDE 1848, p. 89-91 ; COCHET 1871, col. 236 ; DERGNY 1893a ; SPALIKOWSKI 1924, p. 125-127 ; *Merveilles des châteaux...* 1966, p. 310 ; SEYDOUX 1987, p. 69 ; BABELON 1989, p. 735 ; GAUDEFROY 1993, p. 18-28.

<sup>547</sup> Contrat du 10 août 1716 passé devant maîtres Jourdain et Langlois, notaires à Paris, cité par FOURCIN 1866, p. 439.

<sup>548</sup> FOURCIN 1866, p. 440.

<sup>549</sup> Le marquis Jean-Louis de Lestendart a fait l'acquisition de la haute-justice pour 800 livres le 13 septembre 1703 (FOURCIN 1866, p. 445 et 473-474).

<sup>550</sup> Dans un aveu rendu au roi par Jean-Louis de Lestendart le 20 janvier 1681 pour le plein-fief de Bully, celui-ci dit que les héritiers de Richard Fremin en possession du fief de Merval doivent lui rendre aveu et l'aider à rendre la justice (Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 427, pièce n° 46).

<sup>551</sup> L'auteur ne cite pas l'acte de rattachement du fief de Merval au marquisat (FOURCIN 1866, p. 416).

assez disparate, avec des édifices, en brique industrielle ou en pan de bois, bien peu homogène. L'analyse archéologique de cet ensemble révèle qu'il était autrefois tout au contraire bien organisé.

Le bâtiment principal est placé au fond de la cour à droite, à l'angle nord-ouest, débordant largement sur l'extérieur au nord. Du côté de l'entrée, le porche en brique, avec ses impostes et sa clef en pierre, et les murs d'enceinte semblent contemporains et d'origine. Des bergeries, placées de part et d'autre de ce porche, ne lui sont pas contemporaines, puisque des raccords de maçonnerie sont visibles entre eux côté cour. Les autres bâtiments, des granges et des étables, sont disposés sur les côtés de la cour, à gauche (au sud) et à droite (au nord). Examinons-les dans le détail, en commençant par les bâtiments du côté nord.

Une grange, mitoyenne du corps de logis, n'est pas primitive : elle occulte aujourd'hui en partie les fenêtres du premier étage du logis et, surtout, sa création a entraîné la destruction du mur de clôture nord sur toute sa longueur, l'installation d'un nouveau mur extérieur plus au nord, en brique industrielle, placé à l'alignement (ou presque) du mur extérieur du corps de logis et d'un pavillon situé à l'angle nord-est (fig. 322 et 334). La création de cette grange a principalement entraîné la destruction presque complète d'un corps de logis placé à l'angle nord-est. De cet édifice en pan de bois ne subsistent en effet aujourd'hui qu'une partie de son mur sur cour, très modifié, quelques poutres maîtresses, la charpente au-dessus et le mur pignon oriental, modifié avec de la brique industrielle pour correspondre à la largeur du nouveau bâtiment qui le remplace (fig. 322). Aussi, de ce corps de logis, on peut seulement dire qu'il était en pan de bois, d'une profondeur dans-œuvre de 5,5 m, d'une largeur minimale de 11,25 m et d'une mise en œuvre de très bonne qualité. En effet, sa façade sur cour présente encore par endroits un hourdis en briques disposées pour former des motifs, des fenêtres<sup>552</sup> (maintenant murées) à encadrement à doucine et à traverses moulurées (un quart de rond) et un bandeau mouluré qui régnait sur toute sa longueur à hauteur de l'appui des fenêtres (fig. 323 et 324).

De ce côté, l'angle de l'enclos est cantonné d'un petit pavillon carré, pris dans les nouvelles constructions et très transformé (fig. 322). Couvert par un toit à deux pans et comprenant un mur pignon orné d'une petite corniche en brique à mi-hauteur, il était sûrement accessible depuis l'intérieur du logis en pan de bois. En outre, il était muni d'une petite canonnière (murée) flanquant le mur de clôture nord. Peut-être qu'une deuxième canonnière, à l'emplacement de la porte qui lui donne actuellement accès, flanquait le mur de clôture oriental et l'entrée.

Du côté sud, de l'ensemble des bâtiments anciens, seuls ceux situés aux deux extrémités sont primitifs. Le premier, à gauche (est), en pan de bois et hourdis de briques, est d'une qualité de mise en œuvre égale à celle du logis qui lui faisait face (fig. 320 et 325). De plan rectangulaire, ce bâtiment possède des caractéristiques qui indiquent clairement qu'il abritait un petit pressoir et une grange. Les poteaux – et les poutres maîtresses qu'ils portent – sont très rapprochés les uns des autres (moins d'un mètre). Il était ouvert sur cour par trois portes : à gauche, la première porte donnait accès à un escalier en bois qui montait au comble ; la porte immédiatement à droite ouvrait de plain-pied dans la pièce de ce côté ; la troisième porte, accessible par un petit escalier en bois extérieur, donnait dans la deuxième partie du bâtiment, qui est surélevée. Le grenier présente à l'ouest un pignon intérieur en pan de bois situé à 2,88 m du pignon en brique extérieur ; l'espace entre les deux, contrairement au reste du bâtiment, n'a pas de plancher. Enfin, ce bâtiment est construit en partie (la grange) sur une cave largement enterrée, entièrement en brique (murs, voûte, cage d'escalier, soupiraux), comparable en tout point (ou presque) à celle de Bonnemare ; un bâtiment de mauvaise facture, d'évidence plus récent, se dresse sur l'autre partie de la cave. Ces observations attestent que la partie gauche du bâtiment était un pressoir, qui abritait, à

---

<sup>552</sup> Deux fenêtres ont gardé l'un de leurs volets intérieurs.



l'extrême gauche, dans la partie sans plafond, le pressoir à proprement parler (à longue étroite). Le reste du bâtiment, plus long autrefois de la longueur de la cave et surélevé par elle, était une grange, accessible comme souvent par de petits escaliers en bois extérieurs (fig. 320, en D).

Le deuxième bâtiment de ce côté, à l'extrémité droite, autrefois une petite écurie, possédait des caractéristiques déjà vues : des murs en brique munis d'une corniche en briques et briques surcuites alternées (colombier, pavillon nord-est) et des plates-bandes clavées en brique aux ouvertures. La seule différence tient à son décor d'étrésillons en briques surcuites au mur sur cour. Comme aux écuries de Bonnemare, ce bâtiment était ouvert par une porte haute, éclairé par une petite baie, à gauche, et muni d'une petite niche intérieure (pour déposer une chandelle).

Seul le côté occidental de la cour n'est pas bordé de bâtiment, mais il a perdu une grande partie du mur de clôture primitif qui le fermait. A la différence des autres murs de la cour, celui-ci possédait un parement en brique animé par des pierres en bossage en pointe de diamant incrustées de place en place, semblables à celles de la façade sur cour du logis (fig. 326).

### *Le logis seigneurial*

#### Le parti de plan

De plan massé et compact (env. 16 x 9 m), le bâtiment principal comprend un corps de logis, avec un rez-de-chaussée, un étage carré et un comble habitable, et, adossés au nord, un petit corps annexe à trois niveaux et un haut pavillon à quatre niveaux (fig. 326 et 334). Un mur de refend divise le volume du corps de logis en deux pièces de dimensions inégales à chaque niveau, une grande à l'ouest, une plus petite à l'est. Cette distribution est complétée par des dégagements et un escalier en vis placés dans le petit corps annexe et le haut pavillon.

#### Les élévations

La façade arrière (nord) est très austère, percée de petites fenêtres, en brique, avec un simple bandeau horizontal placés sur de petites consoles (fig. 334). Les façades occidentale et méridionale sont plus avenantes. La première, également tournée sur l'extérieur, est constituée par le côté du pavillon (à gauche) et le mur pignon à pas de moineaux du corps de logis (à droite ; fig. 330). Largement ouverte par de grandes fenêtres, elle est animée de bandeaux horizontaux, d'un décor de briques vernissées noires, d'encadrements de fenêtres, également en brique, munies de pilastres et de frontons en briques finement moulées ou sculptées (l'ordre est ionique au rez-de-chaussée, corinthien à l'étage) (fig. 333). L'autre côté, à l'est, plus dépouillé, reprend cependant quelques unes des caractéristiques du mur pignon occidental (grandes fenêtres et frontons triangulaires, mais sans les pilastres et les motifs de briques vernissées noires). La façade principale, sur cour, se distingue par son traitement particulier : des pierres calcaires blanches traitées en bossage se détachent sur le mur en brique rouge, et les portes et fenêtres, en pierre, possèdent un encadrement de pilastres et de frontons (l'ordre est ionique au rez-de-chaussée, dorique à l'étage ; fig. 326). Deux portes ouvrent la façade principale : la plus petite, à droite, couverte par une plate-bande en anse de panier et surmontée d'un oculus, est encadré par des pilastres doriques ; la plus grande, en plein-cintre, surmontée d'un fronton triangulaire, est encadrée de pilastres ioniques (fig. 327).

#### Les dedans

La grande porte, qui ouvre la façade principale, donne dans la pièce principale du logis, la *grande salle*, munie d'une imposante cheminée en pierre et en stuc (fig. 335), qui commande au fond, au nord, une annexe et

l'escalier principal en vis (la cage est carrée), et à droite, à l'est, une pièce plus petite accessible de l'extérieur par la petite porte décrite précédemment (fig. 321a). D'aspect fruste, cette pièce, munie d'une grande cheminée très simple, était la cuisine : un passe-plat aujourd'hui muré, percé dans le mur de refend mitoyen à la *grande salle*, atteste cette destination de la pièce. D'ailleurs, les deux petites pièces superposées, au nord, qu'elle commande, étaient une cave (semi-enterrée) et une pièce (entresolée), sans doute le garde-manger. A l'étage, l'escalier dessert deux logis indépendants : en face, la *grande chambre* au-dessus de la salle du rez-de-chaussée), avec les mêmes caractéristiques (grande cheminée en pierre et en stuc, fenêtres et une annexe, une garde-robe) ; à gauche, après une petite pièce rectangulaire (au-dessus des annexes de la cuisine), une chambre (au-dessus de la cuisine), avec une superbe cheminée en pierre et stuc et trois grandes fenêtres (fig. 321b et 338). On doit s'interroger sur la destination de la petite pièce qui précède la seconde chambre, car elle ne devait pas avoir uniquement une fonction de passage. En effet, de plan rectangulaire (4,91 x 1,76 m), largement éclairée par quatre fenêtres (trois au nord, une à l'est), elle ressemble fort à une petite galerie, telle celle du manoir de La Chapelle<sup>553</sup>. Le seigneur pouvait la faire visiter sans faire passer ses hôtes par une chambre qui la précéderait, car elle était d'accès direct depuis l'escalier.

Au niveau de combles habitables, la distribution diffère des niveaux inférieurs, car elle était sans doute à l'usage des serviteurs. L'escalier débouche en face dans une première chambre (au-dessus de la *grande chambre*), qui en commande une seconde, ces deux pièces éclairées par les lucarnes de la façade principale et les petites fenêtres des pignons. L'escalier donne également, à droite, dans une pièce indépendante (une *chambre de haut* ?), au-dessus de la garde-robe de la *grande chambre*, et, à gauche, dans une latrine logée dans une petite construction adossée au pavillon, à l'est.

## Conclusion

Il semble qu'une véritable légende se soit créée autour du constructeur de ce logis : des bateaux posés sur l'eau (des flots) sculptés aux lucarnes de la façade principale (fig. 326) ont fait dire aux auteurs qu'il s'agissait des armes parlantes d'un certain du Flot (ou Duflot), ou bien de motifs en rapport avec l'origine de la fortune qui permit la construction du logis – le constructeur aurait été un armateur. Cette légende semble avoir été relayée par le propriétaire du manoir du début du XIX<sup>e</sup> siècle, Monsieur Testu, qui commandita la restauration du logis en 1840 : il fit apposer un cartouche, qui n'a rien de commun avec ceux du XVI<sup>e</sup> siècle, où sont les initiales P.D., pour Pharamond Duflot (fig. 327). Une seule mention de l'éminent érudit régional Charles de Beaurepaire a suffi à établir l'existence de Pharamond Duflot. Or, les archives restent muettes à propos de cette personne : rien ne permet d'affirmer aujourd'hui qu'il a effectivement existé. Mieux l'existence d'un fief « du Flot » n'est pas attestée avant le XVIII<sup>e</sup> siècle. D'évidence, il faut commencer par chercher l'identité du fief. Nous avons vu qu'il s'agit peut-être de la seigneurie de Merval, située sur la paroisse, dont l'histoire s'arrête là où commence celle du Flot, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, ces deux fiefs ayant déjà en commun de servir de siège pour la justice au seigneur de Bully. Une autre piste doit également être prise en compte. Une pierre de remploi dans l'embrasure de la fenêtre de la cuisine porte l'inscription : « EN L'AN M [IIII<sup>e</sup>] IIII<sup>e</sup>XX et hVICT le logis de CIANS fVCT EVÉTE [sic] par TOVSSAINS SONbReT et de Louis Le GOIX et CATERINE bellON deMA [sic] MeNeRVAL PR[IEZ] diEV POVR

---

<sup>553</sup> Voir la notice n° 57 (La Chapelle).

e[vx]. » S'agit-il des commanditaires du logis qui a précédé l'actuel ? C'est possible. Il faudrait donc chercher qui sont Louis Le Goix (ou Le Gois) et Catherine Bellon, peut-être dame de Ménerval<sup>554</sup>.

Pour ce qui est de la datation du manoir, les caractères stylistiques du décor correspondent bien avec l'époque de construction admise jusqu'ici, c'est-à-dire avec le millésime 1560, qui figure au pignon ouest du logis seigneurial – il s'agit des extrémités de tirants métalliques auxquels on a donné la forme de nombres (fig. 332).

Par sa forme massée très compacte, sa construction essentiellement en briques, ses pignons en pas de moineaux et ses tirants métalliques, le logis du Flot fait inmanquablement penser aux constructions des anciens Pays-Bas méridionaux. Plus précisément, le logis présente des similitudes frappantes avec quelques « maisons des champs » de la périphérie de Bruxelles étudiées par K. De Jonge et dont le souvenir est conservé par des dessins de Franciscus Josephus Derons (fig. 331)<sup>555</sup>. Ce rapprochement est d'autant plus serré que le dessin des cheminées semble issu du milieu des graveurs flamands, tout particulièrement de Cornelis Bos : les faunes et les personnages grotesques passant leurs membres et leur tête au travers de cuirs découpés font partis de l'esthétique développée par le graveur dans les années 1550 (fig. 337)<sup>556</sup>. Toutefois, des copies des dessins de Bos étaient déjà passées en France avant 1560, comme l'atteste une lettrine du *Livre d'architecture* de Jacques Androuet du Cerceau publié à Paris en 1559 qui reprend exactement une lettrine dessinée par le graveur flamand<sup>557</sup>.

L'ensemble manorial comprenait autrefois une cour enclose de murs renforcés aux angles par les bâtiments qui s'y dressaient (fig. 320). On y entrait par un porche surmonté d'une volière. Du côté droit s'élevaient deux logis : le premier à l'angle nord-est, simple corps rectangulaire à un seul niveau et en pan de bois – peut-être plus ancien ? – servait peut-être à loger le fermier ; le deuxième à l'angle nord-ouest était le bâtiment principal. Du côté gauche prenaient place, à l'angle sud-est, une dépendance agricole, qui abritait un pressoir, une grange et une cave en-dessous, et, à l'angle sud-ouest, une petite écurie. Le mur du fond se donnait à voir dès l'entrée, avec ses pierres calcaires blanches traitées en bossage se détachant sur le mur en brique rouge, semblable au parement de la façade principale du logis. Cette observation, le puits situé à proximité et le traitement de la façade occidentale du corps de logis, tournée sur l'extérieur, particulièrement soignée et largement ouverte, invitent à penser que le jardin était de ce côté, après la cour, peut-être réglé sur elle. Aucun arrachement de mur ne se voyant de ce côté, il est fort possible que le jardin fût fermé par des haies ou des palissades. Au nord, l'ensemble manorial était tout différent. Les annexes du bâtiment principal (le haut pavillon et le petit corps), peu ouvertes de ce côté, font saillie vers l'arrière et un pavillon carré cantonnait l'angle opposé (nord-est) : il protégeait l'entrée (est) et l'ensemble manorial vers la petite vallée du Sorengs (nord).

---

<sup>554</sup> Un Thomas Le Gois est présent dans la région en 1489 (BnF, Pièces orig. 210, n° 4719 (dossier Basset), pièce n° 7) : il est lieutenant de Jean Basset, seigneur de Normanville, qui possède de nombreux domaines dans le pays de Bray : Normanville au Mesnil-Lieubray, Riberpré et surtout Martincamp, à Bully (voir notice n° 40 : Normanville). Peut-être qu'il s'agit d'un parent de Louis.

<sup>555</sup> DE JONGE 2006, tout spécialement p. 276-277.

<sup>556</sup> Je remercie vivement Peter Fuhring d'avoir attiré mon attention sur ces dessins de Cornelis Bos.

<sup>557</sup> ANDROUET DU CERCEAU 1559, fol. 3r. : Déclaration de la toise.

## 26. FONTAINE-LE-BOURG\* (Seine-Maritime).

Fontaine-le-Bourg, canton de Clères.

*Fig. 342 à 347.*

**Date de construction :** s.d. [vers 1490]

**Commanditaire :** s.n. [Antoine de Passavant]

**Date de construction et de réaménagement :** s.d. [vers 1512]

**Commanditaire :** s.n. [Antoine Bohier]

**Date des réparations :** 1554-1559 (documents)

**Commanditaire :** Charles de Lorraine (documents)

**Etat actuel :** logis principal disparu ; logis secondaire, galerie, pavillon du parc, tourelles en place

**Cl. M.H. :** édifice non protégé MH.

### Histoire

L'abbaye bénédictine de Fécamp, fondée vers 664, reçut en donation la baronnie de Fontaine-le-Bourg au début du XII<sup>e</sup> siècle. Pendant la guerre de Cent Ans, l'abbé Estod d'Estouteville (1390-1423), fidèle à la cause française, s'y exila de 1419 à sa mort en 1423. Les malheurs des guerres ayant durablement touché l'abbaye, elle a cependant des revenus qui la placent encore au XVI<sup>e</sup> siècle comme l'une des premières de Normandie<sup>558</sup>.

En 1504, après la mort de l'abbé Antoine de Passavant, les religieux élisent leur aumônier Antoine Le Roux nouvel abbé. Mais Louis XII refuse de valider ce choix lui préférant Antoine Bohier. Après plusieurs recours infructueux, Antoine Le Roux doit se résigner, mais il obtient d'Antoine Bohier l'abbaye de Saint-Georges-de-Boscherville en compensation (1506)<sup>559</sup>.

D'origine auvergnate (né à Issoire vers 1460), Antoine Bohier débute sa carrière rouennaise en 1492 lorsqu'il devient abbé de Saint-Ouen (1492-1515)<sup>560</sup>. Plus tard, il reçoit également les abbayes de Saint-Georges-de-Boscherville (1494) et d'Issoire (1499)<sup>561</sup>. A ces bénéfices ecclésiastiques, Antoine Bohier cumule les charges de chancelier et de garde des Sceaux de l'Echiquier de Normandie puis, le premier octobre 1499, de troisième Président clerc lors de la création de l'Echiquier permanent par Louis XII<sup>562</sup>. Proche de l'influent cardinal-ministre et archevêque de Rouen Georges d'Amboise, celui-ci le prend pour grand-vicaire et le désigne comme exécuteur testamentaire<sup>563</sup>. Aussi est-il à ses côtés auprès du roi, à Madon, pendant l'été 1505, et à Blois, en septembre de la même année<sup>564</sup>. En avril 1506, le cardinal le charge de demander aux échevins de Rouen d'envoyer une députation auprès du roi pour le prier de marier sa fille Claude à « Monseigneur d'Angoulême et de Valois [le futur François I<sup>er</sup>] »<sup>565</sup>. Antoine Bohier participe avec son frère Thomas et Georges d'Amboise à la campagne contre Gênes aux côtés de Louis XII en 1507<sup>566</sup>. A la mort du cardinal-archevêque, Antoine préside

<sup>558</sup> DAOUST 1967 ; GOURDAIN 1972, p. 1 ; DAOUST 1989, p. 7 ; REGNEAULT 1917, p. 12. En 1562 les protestants de Rouen pour réclamer l'aide de la reine d'Angleterre lui font valoir que « l'archevêché vaut 50 000 livres, l'abbaye de Saint-Ouen 10 000 livres et celle de Fécamp 40 000 livres » (*La Renaissance à Rouen* 1980, p. 16).

<sup>559</sup> GENOUILLAC 1872, p. 245 ; *Gallia Christiana...* X (1874), col. 213.

<sup>560</sup> MECQUENEM 1922, p. 1, 11 et 13 ; BIGOT DE MONVILLE 1905, livre I, n° XII, p. 21 ; *Gallia Christiana...* IX (1874), col. 153 C. Les Bohier portaient : *D'or au lion d'azur armé et lampassé de gueules, au chef de gueules.*

<sup>561</sup> MECQUENEM 1922, p. 2.

<sup>562</sup> BIGOT DE MONVILLE 1905, p. 21. Le 17 mars 1507, Antoine Bohier résigne son office au profit d'un proche, Robert de Bapaume, chanoine de la cathédrale de Rouen, qui fut conseiller de la cour du grand sénéchal de Normandie (1497), vicaire général de Bohier à Fécamp (Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 1041 : comptes de l'année 1506-1507) et ambassadeur en Angleterre (de juin 1515 au mois de mars 1516) (*Catalogue des actes de François I<sup>er</sup>* IX, p. 18). En contrepartie, Antoine Bohier – en même temps que Georges d'Amboise – est nommé conseiller né de l'Echiquier permanent de Normandie par Louis XII (BIGOT DE MONVILLE 1905, p. 21).

<sup>563</sup> MECQUENEM 1922, p. 8. Son frère Thomas est chargé de suivre les comptes des travaux de l'archevêché et du château de Gaillon.

<sup>564</sup> AUTON IV (1895), p. 311.

<sup>565</sup> BEAUREPAIRE 1900, p. 391. Les députés de la ville furent reçus et fêtés à Tours par le Général des Finances de Normandie, Thomas Bohier, et le bailli de Rouen.

<sup>566</sup> AUTON IV, p. 324.

aux funérailles dans l'église de Saint-Ouen (28 juin 1510)<sup>567</sup>. Le décès de l'influent cardinal ne freine cependant en rien son ascension puisqu'il est nommé archevêque de Bourges en 1515, puis cardinal le premier avril 1517<sup>568</sup>. Les 27 et 28 juillet, il accueille également François I<sup>er</sup> à Fontaine-le-Bourg lors du voyage de ce dernier en Normandie et, le 25 avril 1518, il assiste le cardinal de Boissy, Adrien Gouffier, pour baptiser le dauphin François à Amboise devant la cour<sup>569</sup>. Antoine Bohier s'éteint à Blois l'année suivante ; il est inhumé dans la cathédrale de Bourges<sup>570</sup>.

Adrien Gouffier (1519-1523) succède à Antoine Bohier, mais, par la suite, l'abbaye de Fécamp est détenue pendant plus d'un demi-siècle par les Lorraine : Jean (1523-1550), qui reçut Henri II et la cour à Fontaine-le-Bourg du 13 au 15 octobre 1550, Charles (1552-1574) puis Louis de Lorraine (1574-1588)<sup>571</sup>. Bien plus que ses deux prédécesseurs, Charles de Lorraine est intéressé par le château de la baronnie de Fontaine-le-Bourg. Il y mène une grande campagne de réparations des différents édifices, de 1554 à 1560, ceux-ci n'ayant pas été entretenus depuis la fin de l'abbatit d'Antoine Bohier<sup>572</sup>. Plusieurs marchés sont ainsi passés avec des maîtres de différents corps de métier<sup>573</sup>. L'un des marchés, passé en 1559, précise que les travaux doivent être achevés pour la venue du roi<sup>574</sup>. Mais après cet abbatit, le château de Fontaine-le-Bourg est de nouveau délaissé.

En 1649, les moines bénédictins de Fécamp sont remplacés par les religieux de la Congrégation de Saint-Maur, qui renoncent à la jouissance d'une partie des biens de la baronnie : celle-ci est affermée à des laboureurs de 1655 jusqu'à la Révolution<sup>575</sup>. D'autres marchés de réparations sont passés durant cette longue période, mais les différents édifices se dégradent lentement : en 1679, un procès-verbal indique un état avancé de délabrement de la « grand maison »<sup>576</sup>, du « fort »<sup>577</sup> et des murs qui les entourent (certains sont dérasés)<sup>578</sup>. Le 26 juin de la même année, le « fort » est dans un tel état que les religieux veulent le faire démolir<sup>579</sup>. Ce projet n'est pas réalisé, car cet édifice, mentionné au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, est encore en place actuellement<sup>580</sup>. En revanche, la « grand maison » n'eut pas cette chance puisqu'elle est détruite entre 1776 (date du dernier texte dans lequel elle est mentionnée) et 1826 (date du plan cadastral ancien où elle n'apparaît pas) : il n'en subsiste rien<sup>581</sup>.

---

<sup>567</sup> MECQUENEM 1924, p. 5.

<sup>568</sup> MECQUENEM 1924, p. 5-8.

<sup>569</sup> *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup>* VIII, p. 535 ; CLOULAS 1996, p.100. Le couple royal y est reçu les 27 et 28 juillet 1517.

<sup>570</sup> *Gallia Christiana*... IX (1874), col. 153 C. Antoine décède le 17 novembre 1519.

<sup>571</sup> DAOUST 1989, p. 8 ; *Catalogue des actes de Henri II* IV, n° 7307.

<sup>572</sup> François I<sup>er</sup> étant venu en 1517 (voir note 569), il paraît probable que ce fut après la mort d'Antoine, en 1519, que le château fut délaissé.

<sup>573</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 1141, 15/03/1555 : devis des travaux à faire ; 7 H 1139, 08/07/1555 : marché de maçonnerie (Volume III, Document n° 6) ; 7 H 1141, 08/07/1555 : marché de charpenterie (Volume III, Document n° 7) ; 7 H 1141, 14/03/1556 (n.st.) : devis des travaux supplémentaires (Volume III, Document n° 8) ; 7 H 1141, s.d. (fin 1556) : récapitulatifs des marchés et paiements (Volume III, Document n° 9) ; 7 H 1141, 19-20/11/1558 : devis de vitrerie (Volume III, Document n° 10) ; 7 H 1141, 3/05/1559 : marché de maçonnerie ; 7 H 1139, 6/07/1559 : marché de plâtrerie.

<sup>574</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 1139, 6/07/1559.

<sup>575</sup> REGNEAULT 1917, p.13. En 1659, François Dufour paye la somme de 1.300 l.t. pour l'affermage du château. Plusieurs pièces restent cependant réservées aux religieux : la cuisine, la salle, la chapelle, une laverie, un cabinet, une chambre, une tourelle servant de cellier et une autre servant d'écurie, un bûcher et deux chambres servant de grenier (Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 1140, 30/11/1655 et 13/05/1685).

<sup>576</sup> Elle est appelée le « grand château » par le texte du procès-verbal, mais, par convention, nous l'appelons « grand maison », car c'est ainsi qu'elle est désignée en 1517. Elle est autrement appelé dans les textes le « grand corps de logis » (1556) et le « grand pavillon » (Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 1140, 30/11/1655).

<sup>577</sup> Autrement appelé dans les textes « petit pavillon » (Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 1139, 26/06/1679 ; 7 H 1140) et « petit château » (Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 1139, 26/06/1679).

<sup>578</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 1139, 26/06/1679.

<sup>579</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 1139, 26/06/1679.

<sup>580</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, terrier n° 40, s.d. (milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle).

<sup>581</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 1140, bail du 22/07/1776 : les pièces non réservées du grand château sont encore mentionnées ; Arch. dép. Seine-Maritime, 3 PP 855 (1826).

A la Révolution, la Constitution supprime les ordres religieux et les moines de l'abbaye sont expulsés<sup>582</sup>. Devenues propriétés nationales, les terres de la baronnie sont mises en vente le 23 février 1790 pour 72 000 l. Depuis ce moment, elles appartiennent à des particuliers.

### **Restitution**

Le domaine de l'ancienne baronnie de Fontaine-le-Bourg se situe à 16 km au nord-est de Rouen, à proximité immédiate du village, au creux de la verdoyante vallée de la rivière Cailly. Le cours de cette dernière fut en partie détourné pour cerner une grande parcelle, où se dressent les bâtiments anciens, bordée à l'est par le village et l'église (sud-est), à l'ouest par des prairies et au nord par le cour naturel de la Cailly et le coteau boisé de la vallée, l'ancien grand parc à gibier de la baronnie. Au sud, la route départementale D 151 (route de Rouen à Neufchâtel) sépare la parcelle d'un coteau où sont un colombier, une maison et une grange (l'ancienne métairie dont parlent les textes) aujourd'hui intégrés dans un lotissement. L'accès au domaine s'effectue par un chemin (la sente aux mulets), longeant son côté ouest, à l'extrémité duquel est un pavillon, qui marquait autrefois l'entrée du parc (fig. 345).

Sur la parcelle s'élèvent aujourd'hui un ancien logis seigneurial qu'il faut reconnaître comme le « fort » dont parlent les textes, accoté d'un bâtiment bas en équerre (un portique autrefois) (fig. 344), deux tourelles reliées par un mur constituant l'enclos d'un jardin potager (fig. 346) et des bâtiments de ferme modernes. Ces éléments anciens faisaient partie d'un ensemble plus vaste que nous allons tenter de restituer.

#### *L'ensemble manorial et ses abords*

Plusieurs documents permettent de restituer l'organisation générale du domaine, à commencer par un terrier du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>583</sup>. D'une superficie de quarante-cinq acres (environ 24,75 ha) entièrement closes de murs, le domaine non fieffé comprenait le parc au nord, à l'ouest un pré appelé « la coste des vignes » situé à proximité d'une « grande prairie », et la grande parcelle où étaient « lesdites cours, châteaux et prairies du vivier » (fig. 342). Le chemin qui desservait l'ensemble, l'actuelle sente aux mulets, était appelé la « grande chaussée ». Le texte du terrier précise que la cour de la « grand maison » était cernée par le parc (au nord), par les prairies du vivier (à l'est), par un « mur et un jardin » et « une prairie en pâture » (au sud) et, enfin, par la « grande prairie » (à l'ouest)<sup>584</sup>. Cette description permet donc de localiser la cour de la « grand maison » dans la partie occidentale (le premier tiers) de la grande parcelle, directement accessible par le chemin d'accès. Le jardin potager enclos de murs et flanqué de tourelles, encore en place au sud de la grande parcelle, correspond sans nul doute au « mur et un jardin » du terrier ; les « prairies du vivier » correspondent sans doute à la grande pièce n° 267 du plan cadastral ancien, qui contient les deux tiers restants de la grande parcelle, à l'est. On comprend que la cour de la « grand maison » commandait les autres enclos à l'intérieur de la grande parcelle, y compris le « fort ».

Au XVI<sup>e</sup> siècle, la cour était accessible par un pont-levis, tandis qu'un second pont permettait l'accès au bâtiment principal<sup>585</sup>. Des fossés ceinturaient donc partiellement ou entièrement celui-ci. Reste à découvrir son emplacement. Un premier élément de réponse est apporté par un texte de 1554 par lequel on apprend que la tour nord du bâtiment était liée par un mur de clôture à la tourelle « de la prison » (l'une des tourelles qui flanquaient

---

<sup>582</sup> DAoust 1989, p. 9.

<sup>583</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, terrier n° 40, s.d. (milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle).

<sup>584</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, terrier n° 40, s.d. (milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle).

<sup>585</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 1141, 29/07/1555.

ou cantonnaient les murs de la cour)<sup>586</sup>. Un second élément de réponse est donné par un procès-verbal de visite de 1679 qui permet de connaître l'orientation de la « grand maison » par des repères topographiques correspondant aux points cardinaux : le parc désigne le nord, le chemin de Fontaine-le-Bourg à Tendos (l'actuelle départementale D 51) le sud, un pré (du vivier) l'est, et la cour de la « grand maison » l'ouest<sup>587</sup>. Ces deux observations attestent que le bâtiment principal n'était pas isolé au centre de la cour mais la bordait à l'est. Autrement dit, le bâtiment principal était en fond de cour, avec sa façade principale (ouest) regardant la cour et sa façade arrière « les prairies du vivier ».

En plus de la « grand maison », une « maison mensue dessus la cave » et une écurie sont dans la cour en 1517<sup>588</sup>. S'ajoutaient à ces deux édifices la « première tourelle du costé du parc » [au nord] et la tourelle située « vers le parc et le petit chasteau ». L'une de ces deux tourelles est peut-être celle de la « tour de la prison » citée en 1554, qui était reliée par un mur à la tour nord de la « grand maison »<sup>589</sup>. En revanche, aucune tourelle située au sud n'est mentionnée par le procès-verbal de 1679, contrairement à l'état actuel et à celui de 1826, que figure le plan cadastral ancien<sup>590</sup>. De plus, la cour était agrémentée d'une « grand fontaine » à « deux cuves » (réparée en 1554, 1558 et 1559)<sup>591</sup>, dont la description, bien que lacunaire, fait inmanquablement penser aux grandes fontaines en marbre à deux cuves (à l'italienne) qui, à partir du début du XVI<sup>e</sup> siècle, ornent le jardin des demeures de qualité, tels le manoir archiépiscopal de Rouen, les châteaux de Gaillon et de Blois et le logis abbatial de Saint-Ouen à Rouen, construit par Bohier<sup>592</sup>. Bien plus, ainsi placée au devant du bâtiment principal, il est fort probable que la cour était plantée en préau (un espace herbagée et fleurie), au milieu duquel se dressait la fontaine. Fontaine-le-Bourg serait ainsi le premier exemple en Normandie d'un tel jardin, avec fontaine à l'italienne placée devant le logis. On retrouve cette organisation plus tard, à la maison suburbaine du receveur-général de Normandie Guillaume Prudhomme, au château de Tourlaville à l'est de Cherbourg et au Palais épiscopal de Lisieux bâtie par Jean Le Veneur, qui a fait l'objet d'une description en 1517 par Antonio de Beatis, le secrétaire du cardinal d'Aragon<sup>593</sup>.

Le petit jardin au sud de la parcelle comprend, à cet endroit, deux tourelles et un mur qui le délimite : elles sont en pierre et en silex, et sont éclairées par une fenêtre dont l'encadrement est muni d'un listel et de bases prismatiques ; le mur est constitué d'assises de grès et de petites pierres (fig. 346). Une porte qui y menait depuis la cour de la « grand maison » est mentionnée en 1679.

Une deuxième cour, où étaient le « fort » et d'autres bâtiments », est citée par le terrier du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>594</sup>. Son accès s'effectuait depuis la cour de la « grand maison » par un pont<sup>595</sup>. Par ailleurs, le procès-verbal de 1679

---

<sup>586</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 1139, 1554 : « Item, fait faire [...] la réparation du mur depuis la tourelle garde-robe de la grand cuisine [du grand château] jusques à la tourelle de la prison ».

<sup>587</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, terrier n° 40, s.d. (milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle).

<sup>588</sup> Volume III, Document n° 4 : inventaires des biens meubles de Fontaine-le-Bourg, 16/04/1517. La « maison mensue dessus la cave » est autrement appelée le « pavillon de dessus la cave » (Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 1139, 6/07/1559) ou « la touraille de la cave de ses messieurs » (7 H 1139, 26/04/1657). Un devis de 1556 précise que la chausse des latrines sud du grand château est « devers l'escurie » : cette dernière était donc au sud du château puisqu'elles sont orientées en opposition à celles « devers le parc [au nord] » (Volume III, Document n° 8, articles 3 et 4 : 08/07/1555). En 1679, un petit bâtiment « à uzage de poullier », un autre petit « estage », une grange et une « charterye » sont mentionnés au procès-verbal (Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 1139, 26/06/1679), mais aucun de ces édifices n'est mentionnées lors des travaux de réparations et des inventaires de 1517 et 1546.

<sup>589</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 1139, 1554.

<sup>590</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 3 PP 855, section D, 1826.

<sup>591</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 1139, 6/07/1559, état des dépenses : « reffaire les fondements de la grand fontaine de la court auditte lesdites deux cuves et eventaulx ». Les maîtres-maçons Philippe Estoy et Jacques Chaneruisse, les maîtres fonteniers Philippe Toustain et Gabriel Pillee et les maîtres-plombiers Ruery et Jehan de Montigny sont chargés des répartations de la fontaine et des tuyaux qui l'alimentent.

<sup>592</sup> MILLER 1977 ; BEAUREPAIRE 1900, p. 389-407.

<sup>593</sup> SINCE 2003, p. 181. Sur le « jardin » de Guillaume Prudhomme, voir : PAGAZANI 2006, p. 206-207, fig. 2 et 3.

<sup>594</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, terrier n° 40, s.d. (milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle).

indique que l'enclos du « fort » était entouré par deux enceintes : « la muraille de l'entour du clos dudit petit chasteau [le fort] en tant que celles de dehors sont entièrement en ruine [...] et celles de dedans desmollis à raze de terre »<sup>596</sup>. Cette disposition a priori surprenante peut s'expliquer par la présence de croisées qui percent le mur « de dehors » (leur nombre n'est pas indiqué) : elle rappelle les portiques du XVI<sup>e</sup> siècle qui ceinturaient les jardins et, ouvertes par des croisées, permettaient d'avoir des vues sur le paysage environnant. Le mur « de dedans desmollis à raze de terre » ne serait donc pas un mur d'enceinte, mais le garde-corps de ces portiques. Plusieurs indices confirment cette hypothèse. D'abord le mur oriental du bâtiment actuellement accoté au nord du « fort » est percé par deux croisées murées et a une épaisseur de seulement 40 cm (fig. 344) ; il fait pendant à un mur ouest moderne (en briques industrielles, certainement construit en 1861)<sup>597</sup>. Ce bâtiment est décrit lors du procès-verbal de 1679. Il comportait « deux croisées de derrière [...] bouchez de muraille de brique », n'avait qu'un rez-de-chaussée, une charpente dont la couverture était en chaume, et une porte qui donnait accès à la tour nord-est du « fort »<sup>598</sup>. Le mur oriental est peut-être un vestige de ces portiques. A l'appui de ces observations, deux documents viennent confirmer la présence de portiques dans l'enclos. Le premier texte, un marché pour les vitres passé en 1558, atteste la présence de « galleryes » percées de plusieurs croisées au nord et au sud de la cour du « fort » : « Il fault aux galleryes [portiques] du costé de devers le parc [au nord] » et « ausdittes galleryes du costé de devers le manoir [au sud] »<sup>599</sup>. L'absence d'un portique du côté de l'entrée (ouest) de l'enclos ne doit pas étonner : elle s'explique par la présence de la cour de la « grand maison » de ce côté. Le deuxième document, un bail passé en 1655, indique que des arbres fruitiers étaient plantés dans l'enclos : il s'agit bien d'un jardin<sup>600</sup>. Dernier point : la présence de portiques attestée, on doit observer qu'ils n'étaient pas contemporains de la construction du « fort », car les briques du mur oriental du bâtiment sont plus foncées, leurs assises sont décalées et s'appuient contre celles du bâtiment. Les portiques furent construits après la construction de ce dernier. D'autres points restent obscurs, telle la présence d'une cerisaie, qui semble dépendre du « fort ». Mais aucune indication ne permet de la localiser plus précisément et elle n'est plus mentionnée après le XVI<sup>e</sup> siècle<sup>601</sup>. Le pavillon qui permettait l'accès au parc a été agrandi et très modifié après 1917 pour devenir une maison particulière (fig. 345). En 1679, le rez-de-chaussée était ouvert par deux portes, l'une vers la « grand maison », au sud (au-dessus de laquelle figuraient les armes de l'abbaye de Fécamp), et l'autre « vers le parc », au nord ; le premier étage logeait une chambre et le comble un grenier<sup>602</sup>.

Une grange, un colombier et une métairie (le logis du métayer), situés au sud de la départementale, à flanc de coteau, sont encore en place actuellement, mais ils furent également très modifiés au XIX<sup>e</sup> siècle. De ces trois bâtiments, seule la métairie, aussi appelée « maison de hault » en 1546, est attestée dès 1517<sup>603</sup>. A cette date, les

<sup>595</sup> Volume III, Document n° 7, article n° 10, 8/07/1555 ; Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 1139, 26/06/1679. Le notaire, auteur du procès-verbal des bâtiments en 1679, examine les édifices de la grande cour puis passe directement à l'étude du fort et de son enclos. L'un des ponts était dormant et l'autre levé (Volume III, Document n° 7, article 5 ; Document n° 8, article 8). L'état des dépenses du 6 juillet 1559 précise également qu'il était nécessaire de réparer la « massonnerie et murailles du fosse du fort du costé de la grande court » (Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 1139, 6/07/1559). Un autre texte parle d'un pont (d'une longueur de 15 pieds soit environ 5 mètres) situé « derrière » le fort. Cependant, on ne sait pas où il était exactement placé, le fort n'ayant aucun accès (ou trace d'un accès) à l'est (Volume III, Document n° 7, article 4, 8/07/1555).

<sup>596</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 1139, 26/06/1679.

<sup>597</sup> Une plaque apposée au mur en briques industrielles de l'aile en retour d'équerre porte la mention « Édouard de La Mare, âgé de 6 ans, 1861 ». Cette date rappelle certainement l'achèvement des travaux de remaniement des bâtiments.

<sup>598</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 1139, 26/06/1679. Ce bâtiment appelé « estage joignant laditte chapelle » était percé par une autre croisée, en partie murée et servant de porte, mais elle n'est pas située.

<sup>599</sup> Volume III, Document n° 10, articles 12 et 13, 19-20/11/1558. Ces galeries sont seulement mentionnées dans deux actes précédents (Volume III, Document n° 8, article 12, 14/03/1556 (n.st.) et Document n° 9, article 15, s.d., fin 1556).

<sup>600</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 1140, 30/11/1655.

<sup>601</sup> Volume III, Document n° 8, article 7, 14/03/1556.

<sup>602</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 1139, 26/06/1679.

<sup>603</sup> Volume III, Document n° 4, article 28 (1517) ; Document n° 5, article 23 (1546).



dépendances agricoles étaient donc rejetées hors de la parcelle où étaient les bâtiments principaux (fig. 342, en G).

#### *Le « fort du chateau »*

Le « fort du chateau » est le bâtiment brique et pierre encore en place (fig. 343-344). Ce logis rectangulaire (environ 10 x 7 m) repose sur des fondations (appareillées en pierre de grès) visibles à l'est, d'une hauteur d'un peu plus de deux mètres, qui rattrapent le fort dénivelé existant entre la cour à l'ouest et les prés à l'est, en contrebas. Ce bâtiment comprend un rez-de-chaussée et un étage carré surmonté d'un étage en surcroît. Ces niveaux sont signalés à l'extérieur par des bandeaux horizontaux.

A l'est, deux tours circulaires cantonnent la façade. La tour sud-est, percée de fenêtres dont l'encadrement est à listels et bases prismatiques, renferme un escalier en vis qui était également accessible depuis l'extérieur par une porte actuellement murée : toutes ces caractéristiques correspondent aux descriptions des textes. La tour nord-est logeait les gardes-robres (sans cheminée) des chambres du corps de logis ; elles étaient éclairées par une fenêtre, excepté celle du deuxième étage qui l'était par deux, à l'est et à l'ouest. La pièce du rez-de-chaussée de cette tour était la « despence de laditte cuisine » (1546)<sup>604</sup>.

L'examen du bâtiment révèle qu'il a subi une campagne de travaux importantes au XIX<sup>e</sup> siècle, caractérisée par l'emploi de brique industrielles : les petites fenêtres des façades orientale et occidentale sont visiblement des percements récents et la travée centrale de la façade principale (ouest) fut reprise sur toute sa hauteur. En revanche, les fenêtres du premier et du deuxième étage, avec leur encadrement muni de listels et bases prismatiques, et leur appui en saillie, sont primitives. Celles du second étage, deux anciennes fenêtres passantes, présentent en plus deux pilastres disposés de chaque côté et arasés au niveau du départ du toit : ils se poursuivaient certainement par des pinacles encadrant un fronton. La façade sud présente, au rez-de-chaussée et à l'étage, une fenêtre en pierre : il s'agissait certainement de croisées. Une souche de cheminée en brique industrielle, visible au côté nord, ne peut que reprendre un emplacement primitif.

La distribution intérieure du « fort » est moderne, mais les différents documents anciens à notre disposition permettent d'en proposer une restitution. La pièce du rez-de-chaussée fut certainement celle qui a subi le plus de modifications. En 1679, l'accès au « fort » s'effectuait par une porte dite « de la salle ou cuisine », mais elle n'était pas originelle puisque le procès-verbal précise que la « porte qui entroit de laditte court dans laditte salle est bouchée d'une muraille »<sup>605</sup>. L'entrée au bâtiment s'effectuait donc à ce moment par une porte percée après coup, peut-être en abattant l'allège de l'une des fenêtres du côté de la cour, tandis que la porte primitive était murée. Ceci expliquerait qu'une seule « [demi-]croisée » soit mentionnée de ce côté. Pour le reste, plusieurs « croisées » sont citées, mais leur nombre et leur emplacement ne sont pas précisés. En 1679, une seule pièce occupait le rez-de-chaussée, et les inventaires de 1517 et 1546 ne signalent également qu'une seule pièce, la « cuisine dudit fort »<sup>606</sup>. Elle commandait l'escalier. Signalons cependant un détail qui a son importance : l'hésitation du rédacteur du procès-verbal de 1679 à désigner la pièce comme « salle ou cuisine ». La cuisine attestée depuis 1517 était peut-être avant cela une salle, qui aura gardé malgré sa transformation quelques unes de ses caractéristiques. Quoiqu'il en soit, l'abbé ne passait pas par la « cuisine » pour monter à l'étage : il empruntait la porte qui ouvrait la tour d'escalier à l'extérieur pour monter directement dans sa chambre.

---

<sup>604</sup> Volume III, Document n° 5, article 26.

<sup>605</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 1139, 26/06/1679.

<sup>606</sup> Volume III, Document n° 4, article 4 (1517) et Document n° 5, articles 25 et 26 (1546).

Au premier étage, la pièce était en effet la « chambre de Monseigneur » en 1517<sup>607</sup>. En 1679, elle était seulement éclairée par deux croisées, dont la première était « du costé du bourg [à l'est] » et la seconde « du costé du grand chasteau [i.e., la « grand maison », à l'ouest] ». La pièce supérieure, au premier niveau de comble, est décrite succinctement par le procès-verbal de 1679 car le plancher était alors « entièrement tombé »<sup>608</sup>. A cette date, elle ne comportait plus de croisée, mais, en 1558, un marché pour les vitres précise qu'il « fault audit penneau lesdittes armories de Monseigneur » : il s'agit sans doute de la fenêtre passante encore en place<sup>609</sup>.

#### *La « grand maison »*

Le plan du logis principal de Fontaine-le-Bourg peut être restitué grâce à de nombreux documents (fig. 347)<sup>610</sup>.

Il s'agissait d'un corps rectangulaire allongé, simple en profondeur, bordé, côté cour, par un fossé, flanqué d'une tour d'escalier à l'arrière et cantonné de deux tours (aucune indication ne permet de connaître leur emplacement ; elles cantonnaient la façade est ou la façade ouest<sup>611</sup>). Au rez-de-chaussée, une *allée* voûtée commandait à droite la « grande salle », avec sa garde-robe (dans la tour), à gauche une « sallette » et un couloir donnant accès à la cuisine située à l'extrémité du corps, avec une dépense (dans la tour).

A l'étage, l'escalier donnait accès à un petit espace de dégagement qui permettait de desservir, en face la chapelle, à gauche la chambre d'Antoine Bohier (au-dessus de la *grande salle*) avec sa garde-robe (dans la tour), et à droite deux pièces : la première, appelée « chambre Ango », servait sans doute à loger un proche ; la seconde, accessible par un petit couloir (au-dessus de celui du rez-de-chaussée menant à la cuisine) était la chambre de Thomas Bohier, avec sa garde-robe. Au deuxième étage, un couloir longitudinal desservait en face une librairie, c'est-à-dire une bibliothèque, et quatre chambres, dont deux destinées à Robert de Bapaulmes et à Claude de Launay, des proches des Bohier.

#### **Datation**

Les lacunes des archives de la baronnie de Fontaine-le-Bourg et la disparition de la « grand maison » ne permettent pas de dater précisément les deux bâtiments principaux. Ainsi, leur datation restera approximative.

Un logis seigneurial, où résidait l'abbé Estod d'Estouteville, était déjà bâti au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>612</sup>. Néanmoins, les vestiges de ce dernier n'affectèrent semble-t-il en rien le plan qui est régulier. Par ailleurs, il semble peu probable que le « fort » fut construit au même moment que la « grand maison » : ces deux édifices ont en effet une fonction résidentielle. Deux périodes d'édification, correspondant à la construction de chacun des corps de logis, eurent donc lieu à Fontaine-le-Bourg. L'inventaire des biens meubles de 1517 en fournit le *terminus ante quem*.

Les murs en brique (rouge ou vernissée noire) et en pierre, et l'emploi exclusif de motifs décoratifs du gothique flamboyant, les fenêtres, à listels croisés aux angles et bases prismatiques, laissent à penser que le « fort », le pavillon du parc et les tourelles au sud de la parcelle furent le fruit d'une même campagne de construction, qui daterait de l'extrême fin du XV<sup>e</sup> siècle ou du tout début du XVI<sup>e</sup> siècle. Cet ensemble aurait donc été construit sous l'abbatit d'Antoine de Passavant (1482-1504). A cette époque, une hiérarchie était clairement visible entre les édifices secondaires, en pierre et silex, et le bâtiment principal, le « fort », en brique et pierre. La position de

<sup>607</sup> Volume III, Document n° 4, article 2 (1517). En 1546, cette pièce semble ne plus servir de chambre à l'abbé (Document n° 5, article 27).

<sup>608</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 1139, 26/06/1679.

<sup>609</sup> Volume III, Document n° 10, article 17, 19-20/11/1558.

<sup>610</sup> J'ai restitué le plan de la « grand maison » dans mon mémoire de maîtrise (PAGAZANI 1999, p. 42-65). Je résume ici ce qui avait été présenté alors.

<sup>611</sup> Elles étaient peut-être du côté oriental à l'instar des tours du petit château mais, je le répète, rien ne le confirme.

<sup>612</sup> Voir note 558.

ce dernier, presque au centre de la parcelle, ainsi que ses matériaux, le décor sculpté aux culots des pilastres et certainement aux frontons des lucarnes, et sa fonction résidentielle attestent que le « fort » était bien le bâtiment principal, le logis seigneurial de la baronnie à ce moment. D'ailleurs, la chambre du premier étage, appelée « chambre de Monseigneur » lors de l'inventaire de 1517, a sans doute gardé son appellation malgré la construction de la « grand maison ».

Bien que la construction de Fontaine-le-Bourg fut attribuée à Antoine Bohier par Arturo du Moustier en 1663, on ne peut penser que ce témoignage écrit un siècle et demi après sa mort soit une preuve irréfutable<sup>613</sup>. En revanche, plusieurs faits suggèrent une construction vers 1512, peut-être entre 1508 et 1512. En effet, Antoine Bohier fut présent à Fontaine-le-Bourg, dès 1507, en 1508, en 1512 et en 1517<sup>614</sup>. Les comptes de la baronnie sont conservés pour l'année 1512-1513 ; à cette date et contrairement aux comptes subsistant des années précédentes (1506-1508), les dépenses concernant les « ouvraiges et réparations » font l'objet d'une comptabilité séparée<sup>615</sup>. La création d'un compte particulier (hélas disparu) peut être liée à la construction de la « grand maison », construction achevée au plus tard en 1517 (date de la rédaction de l'inventaire des biens meubles et de la venue de François I<sup>er</sup>)<sup>616</sup>. Le 13 novembre 1512, Antoine Bohier fait verser à Robert Lorée, son serviteur ordinaire et son domestique, les deniers qui lui sont dus à cause du guet de Fontaine-le-Bourg ; ce document est rédigé « à nonstre chasteau de Fontaine-le-Bourg » : la « grand maison » était peut-être achevée à cette date<sup>617</sup>. Par ailleurs, certaines des pièces, qui portent les noms de proches d'Antoine Bohier (Thomas Bohier et Robert de Balpaume) près de 40 ans après sa mort, confirment aussi qu'il le fit construire<sup>618</sup>.

Vers 1512, Antoine Bohier fait modifier l'organisation du site par l'agencement d'une grande cour, sans doute un préau au milieu duquel fut dressée une grande fontaine à l'italienne, peut-être importée d'Italie. C'est au fond de cette cour qu'il fait bâtir un nouveau logis seigneurial, bien plus important et moderne que le précédent.

La distribution de Fontaine-le-Bourg présente d'évidentes parentés avec Martainville, puisqu'on trouve les mêmes pièces au rez-de-chaussée – *grande salle*, *sallette*, cuisine – et des espaces de circulation couplés à l'escalier qui apportent aux pièces une parfaite indépendance. La grande différence entre les deux édifices tient à leur plan : l'un est double en profondeur, l'autre simple. Bohier a adapté la distribution de Martainville en créant un couloir pour donner accès à la cuisine sans passer par la *sallette*. On peut s'interroger sur les raisons qui l'ont poussé à choisir un plan simple en profondeur. Une des raisons peut tenir au fait que, contrairement à Martainville dont le logis était au centre d'un enclos, Fontaine-le-Bourg était au fond de la cour et en bordure d'un autre enclos appelé au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle la « prairie du vivier ». On peut se demander si cette prairie n'était pas au XVI<sup>e</sup> siècle un jardin, ce qui expliquerait la préférence pour un plan simple en profondeur où les fenêtres des pièces principales pouvaient donner sur les parterres. Le cas du château de Tilly étaye cette hypothèse : son plan et sa distribution, calqués sur ceux de la « grand maison » de Fontaine-le-Bourg, possèdent des pièces principales dont les fenêtres ouvraient sur un jardin<sup>619</sup>.

---

<sup>613</sup> « Castellum de Fontani Burgi pertinens ad suam Abbatiam extrusit » (Il [Antoine Bohier] construisit le château de Fontaine-le-Bourg appartenant à son abbaye) (DU MOUSTIER 1663, p. 240).

<sup>614</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, G 5199, Officialité de Fécamp ; voir note 569.

<sup>615</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 1041 à 1045.

<sup>616</sup> Volume III, Document n° 4 ; voir note 569.

<sup>617</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 1141, Comptes de 1513.

<sup>618</sup> Pour les liens de Robert de Bapaulmes avec Antoine Bohier, voir note 562 ; Claude de Launay, commis au paiement des comptes de construction de Gaillon en 1508-09 (DEVILLE 1850, p. 251 et suiv.), était maître d'hôtel de l'abbaye de Fécamp et capitaine de Fontaine-le-Bourg en 1517-1518 (Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 1045).

<sup>619</sup> Voir la notice n° 49 (Tilly).

C'est certainement aussi Antoine qui fit modifier l'ancien logis seigneurial et ses abords immédiats. Il fit construire les portiques qui bordaient la cour du « fort » devenu jardin et changea la destination du bâtiment. Autonome et isolé, le bâtiment loge alors une cuisine au rez-de-chaussée et la « chambre de Monseigneur » à l'étage, directement accessible depuis l'extérieur par un escalier. Luxueusement meublée (lit et chaire en marqueterie, fins tapis de Turquie, tableau (un saint Jérôme) et tapisseries « en bergerie »), agréablement située à l'étage du « fort » donnant sur les « prairies du vivier », cette pièce, qui double par sa fonction la chambre de Bohier dans la « grand maison », n'est pas sans rappeler les petits logis indépendants de Georges d'Amboise au pavillon Notre-Dame de l'hôtel archiépiscopal de Rouen et au pavillon vers le jardin à Gaillon<sup>620</sup>.

Mis à part les travaux de réparations importants de 1554 à 1560 sous Charles de Lorraine, il semble qu'il n'y ait pas eu de travaux d'envergure après l'abbatit d'Antoine Bohier.

---

<sup>620</sup> BARDATI, CHATENET et THOMAS 2003, p. 22 ; BARDATI 2003, p. 126.

**27. LES FOSSES, dit LA PUTHENAYE (Eure).**  
Romilly-la-Puthenaye, canton de Beaumont-le-Roger.  
*Fig. 348 à 361.*

**Date :** s.d. [entre 1562 et 1570]

**Commanditaires :** Louis de Silly et Louise Morainville (monogrammes et armoiries)

**Etat actuel :** logis principal et bâtiments de dépendance en place.

**Cl. M.H. :** édifice non protégé MH.

### **Histoire**

L'histoire du fief reste encore assez mal connue. Cependant, on peut maintenant avancer le nom des commanditaires et la datation de la construction du bâtiment principal.

Situé à l'écart sur la paroisse de La Puthenaye, le fief portait vraisemblablement le nom « des Fossés » en raison de son site baigné par de grands fossés en eau. En 1363, il appartenait à Robert Rioult, qui, en dotant l'une de ses filles, le fit entrer dans la maison des de Boscherville<sup>621</sup>. Aux de Boscherville succédèrent probablement les familles de Fleurigny et de Nollent, puis, sûrement, celle de Silly : en 1562, Louis de Silly, écuyer, est seigneur des Fossés et de Saugueuse, ces deux fiefs situés sur la paroisse<sup>622</sup>. Louis dû se marier peu après, car en 1565, il est dit seigneur de La Puthenaye au droit de sa femme, Louise Morainville, qui tient ce fief d'un premier mariage avec Hyppolite Duval<sup>623</sup>. On perd la trace du couple et des fiefs des Fossés, de La Puthenaye et de Saugueuse après cette date. Longtemps utilisé comme simple exploitation agricole, le domaine est parvenu jusqu'à nous presque intact.

### **Description générale et analyse archéologique**

L'extrémité sud-ouest du plateau du Neubourg, prise entre les vallées de la Risle et de l'Iton où sont les forêts de Beaumont-le-Roger et de Conches, porte l'ancien petit village de La Puthenaye et, à l'écart de celui-ci, l'ancien domaine des Fossés, isolé au milieu des terres cultivées. L'ensemble manorial et le logis seigneurial peuvent être restitués assez fidèlement grâce à l'analyse documentaire du plan cadastral ancien et à l'analyse archéologique du bâti<sup>624</sup>.

#### *L'ensemble manorial*

L'accès au domaine se faisait au nord par un chemin droit qui menait dans une grande parcelle irrégulière plantée d'arbres fruitiers au XIX<sup>e</sup> siècle, sur laquelle se dressait plusieurs bâtiments aujourd'hui disparus : un pressoir, reconnaissable à sa forme en L, et deux granges, identifiables par leur forme rectangulaire et leurs dimensions (fig. 348). C'est au centre de cette vaste parcelle qu'était le manoir, une parcelle irrégulière non maçonnée environnée de larges fossés en eau. A l'est, les fossés, plus larges, s'étendaient en trois bassins dont celui du milieu était occupé en son centre par un îlot de forme ovoïde. Ces premières observations suffisent à attester l'ancienneté du domaine, qui, au Moyen Age, devait être constitué d'une basse-cour (la parcelle non maçonnée) et d'une motte isolée (l'îlot), cernées par l'eau des fossés.

---

<sup>621</sup> CHARPILLON et CARESME II (1868), p. 713-714 ; BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 275.

<sup>622</sup> Arch. dép. Eure, E 3 : rôle des cotisations des nobles du bailliage d'Evreux, 18/05/1562, fol. 10. Il ne faut pas confondre ce Louis de Silly avec son homonyme, qui était chevalier, seigneur de La Roche-Guyon, chambellan et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, décédé en 1557 (voir notice n° 1, Acquigny). Bien qu'ils fassent partie de la même famille, les deux Louis étaient de branches éloignées. Le seigneur des Fossés portait les armes pleines des Silly : *D'hermine à la fasce vivrée de gueules surmontée de trois tourteaux de même.*

<sup>623</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 E 1/329, tab. Rouen : 10/03/1564 (a.st.). Dans cet acte, il est dit que Louis réside sur la paroisse.

<sup>624</sup> Arch. dép. Eure, 3 PL 784, plan cadastral ancien de La Puthenaye par Roger, section A (1826).

La parcelle porte aujourd'hui quatre édifices. Deux bâtiments de dépendance rectangulaires en pan de bois bordent la cour à droite et à gauche. Ils furent très remaniés : leurs murs sur cour en pans de bois ont été remplacés par des parpaings en ciment et leur couverture en chaume ou en tuiles remplacées par des ardoises modernes en hypérite). Ils abritaient certainement des écuries et des étables au rez-de-chaussée et des greniers sous le comble, accessibles par des escaliers droits en bois, dans-œuvre (en place). Une maison contemporaine située à l'alignement du grand bâtiment de dépendance oriental, mais séparée de lui, est à l'emplacement d'un édifice plus ancien, carré, que figure le plan cadastral ancien. Le dernier bâtiment est le plus important : il s'agit de l'ancien logis seigneurial, qui se dresse à l'extrémité sud de la parcelle. A cet endroit, contrairement à sa plus grande partie, la parcelle est régulière : elle possède un tracé orthogonal, parfaitement régulier et orienté (nord-sud). Bien mieux, formant plate-forme à cet endroit, elle est ainsi réglée sur une parcelle quadrangulaire (43,7 x 37,5 m), un jardin au XIX<sup>e</sup> siècle, situé au sud au-delà des fossés que franchit encore de nos jours un pont en bois placé exactement dans l'axe médian du jardin. Celui-ci présente en outre de petits fossés, en partie comblés mais autrefois certainement en eau, qui le bordent sur ses trois autres côtés (fig. 361). Dernier point : à l'est, le bord de la plate-forme forme un pan coupé (que figure le plan cadastral ancien) exactement en face de l'îlot. Il ne fait guère de doute qu'un pont permettait de franchir les fossés à cet endroit pour accéder à l'ancienne motte castrale, plantée d'arbres au XIX<sup>e</sup> siècle. Aussi, après toutes ces observations, on est en droit de se demander si la partie régulière de la parcelle, qui donnait accès au jardin et à la motte et au fond de laquelle se trouvait le logis seigneurial, ne constituait pas à l'intérieur même de l'enceinte une cour fermée par une haie ou une palissade. Partant, si tel était le cas, il est fort probable que cette cour enfermait un petit jardin, qui donnait accès au grand jardin situé hors de la plate-forme, selon une disposition que l'on trouve à Tilly (vers 1530-1535 ; fig. 631), à Acquigny (vers 1550-1557 ; fig. 11) et à Thevray (vers 1566-1570 ; fig. 611)<sup>625</sup>.

#### *Le logis seigneurial*

De plan rectangulaire simple en profondeur, flanqué en façade arrière par un pavillon d'escalier carré, le bâtiment principal, construit en pierre calcaire locale, comprend un rez-de-chaussée très surélevé par un niveau de soubassement, un étage carré et un niveau de comble habitable (fig. 350 et 354)<sup>626</sup>.

#### Les élévations

L'organisation des façades est simple. Un chanfrein souligne le soubassement, un bandeau large et lisse souligne le niveau du plancher du premier étage et un entablement régné au sommet des murs. Le seul élan vertical est créé par la superposition des fenêtres et des lucarnes, ainsi que par la légère interruption des lignes horizontales par les plate-bandes des fenêtres (fig. 351).

La façade principale se distingue des autres faces du logis par ses fenêtres, munies d'un chambranle à fascies et à crossettes en partie basse, et la présence de lucarnes – les autres élévations n'en possèdent pas. A la différence des fenêtres, les lucarnes ont un chambranle à crossettes en partie haute, qui repose sur un corps de moulures (deux cavets séparés par une baguette), elles sont couvertes par un fronton et les jouées sont ornées d'une console en gainé à glyphes surmontée d'une palmette, d'une table et d'un feuillage sculpté (fig. 352). Mais les deux lucarnes sont différenciées : celle de gauche présente un encadrement autour du chambranle orné de bossages en demi-sphère et en pointe de diamant et est couverte par un fronton cintré, dont les rampants sont soulignés par de petits modillons ; celle de droite présente un encadrement orné de trois petites tables

<sup>625</sup> Voir les notices n° 1 (Acquigny), n° 48 (Thevray) et n° 49 (Tilly).

<sup>626</sup> La carrière de La Puthenaye alimente le chantier du pavillon d'entrée de l'évêché d'Evreux au début du XVI<sup>e</sup> siècle (BLANQUART 1907).

rectangulaires en pointe de diamant flanquées par des pompons à franges sculptés. Chacun des frontons est timbré d'un écu où sont sculptées des armes non martelées, mais cependant difficiles à lire. On devine seulement à droite une fasce vivrée et trois hermines en pointe, qui sont les meubles des armes des Silly (fig. 353)<sup>627</sup>. Pour le reste, la façade était relativement asymétrique, car percée en fonction de la distribution des pièces : la porte est désaxée et les fenêtres à droite étaient plus grandes que les autres (elles étaient munies d'un simple meneau, sans traverses). Par ailleurs, la présence de grosses consoles de chaque côté de la porte et d'une moulure semi-circulaire au-dessus de celle-ci atteste qu'un porche en bois couvrait autrefois le palier du perron et la porte d'entrée (fig. 350)<sup>628</sup>.

La façade postérieure, tournée vers le jardin, est pourtant beaucoup plus austère, car sans lucarnes, avec des fenêtres, dont le chambranle et les appuis sont lisses, et qui n'interrompent pas le bandeau et la corniche ; la tour d'escalier est seulement percée de petites ouvertures rectangulaires (fig. 354).

Les dedans

La distribution du logis est très simple (fig. 349). L'entrée ouvre dans un couloir qui commande par deux portes percées en vis-à-vis au centre des murs de refend, à gauche, dans la cuisine, avec sa grande cheminée, un placard mural et un petit escalier à *potoyer* descendant au niveau de soubassement où sont les caves et celliers, et, à droite, dans la *grande salle*, munie d'une belle cheminée en pierre sculptée (fig. 355 et 357). Au *bas bout* de la salle, un petit perron (disparu) permettait d'accéder à un petit réduit de stockage et de défense situé sous l'escalier en vis : un placard et deux ouvertures de tir attestent ces fonctions au réduit<sup>629</sup>. L'extrémité du couloir est occupée par un escalier droit de quelques marches en pierre qui donne par une porte dans l'escalier principal. La première révolution de l'escalier aboutit à une porte qui ouvre sur un banc de latrines placé dans une petite construction en encorbellement sur l'arrière de la tour. En continuant dans l'escalier, on arrive au premier étage, dans un espace de dégagement éclairé par une petite fenêtre ovale percée en hauteur à gauche de la tour (fig. 359). Cet espace commande les chambres, situées à gauche et à droite, munies chacune d'une cheminée et d'une garde-robe (fig. 360). L'escalier mène ensuite au niveau de comble non habitable.

## Conclusion

L'attribution de la construction ne pose pas de problème particulier : sur la cheminée de la *grande salle* se lisent les chiffres des commanditaires, deux L croisés, pour Louis et Louise, et S et M entrelacés, pour Silly et Morainville (fig. 358). Les armes de la famille Silly à l'une des lucarnes confortent cette attribution (fig. 353). Aussi le chantier dût-il commencer peu après le mariage du couple, entre 1562 et 1565, et ne s'est vraisemblablement pas prolonger au-delà de 1570, comme le confirment les caractères internes relevés, notamment la présence des nombreux éléments de défense concentrés dans la partie basse de la tour d'escalier, qui placent la construction après les premiers troubles majeurs des guerres de Religion en 1562. Un autre argument peut être avancé : les revenus annuels des seigneuries des Fossés et de Saugueuse passent de 61 l.t. en 1562 à 309 l.t. en 1567, signe d'une meilleure gestion de ces domaines à cette époque<sup>630</sup>. En plus de la dot apportée par Louise Morainville, ces nouveaux revenus permettaient au couple de financer les travaux.

---

<sup>627</sup> Voir note 622.

<sup>628</sup> Le perron a été entièrement refait récemment.

<sup>629</sup> La pièce du sous-sol de la tour avait également cette fonction défensive comme l'attestent les petites ouvertures qui la percent. L'ouverture située vers le jardin, maintenant murée, était d'ailleurs peut-être munie d'un ébrasement extérieur.

<sup>630</sup> Volume III, Tableau n° 14a.

Au Moyen Age, le domaine des Fossés était constitué d'une basse-cour et d'une motte, où était sans doute une tour. Cette organisation est restée jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle. Comme Gabriel de Chambray et Péronne Picard à Thevray au même moment<sup>631</sup>, Louis de Silly et Louise Morainville, mariés depuis peu, cherchèrent certainement à créer un ensemble manorial beaucoup plus avenant, par la construction d'un nouveau logis seigneurial et en remodelant complètement la partie sud du manoir. La parcelle de ce côté est régularisée et réglée sur un jardin situé au-delà des fossés, elle est sans doute scindée pour différencier une avant-cour, où sont des bâtiments de dépendance, et la cour seigneuriale à proprement parler, où se dresse le logis. Encore comme à Thevray, la partie orientale de la cour fut peut-être aménagée en jardin. On comprendrait alors pourquoi elle commande deux éléments liés à l'agrément du domaine : le grand jardin au sud et une motte plantée d'arbres à l'est, comparable au « terraut en forme ronde plantée d'aulnes [... qui] ne sert que de beauté, estant iceluy circui de fossé en circonférence » dont parle Androuet du Cerceau pour l'un de ses modèles de « maisons des champs »<sup>632</sup>. Le logis construit alors était relativement simple, à la fois par ses élévations et par sa distribution. La tour d'escalier et la distribution du premier étage sont calquées sur le logis des Mottes, à Montfort sur Risle (vers 1550-1560), jusque dans certains détails<sup>633</sup>.

---

<sup>631</sup> Voir la notice n° 48 (Thevray). Le domaine des Fossés n'est distant de Thevray que de 8 kilomètres.

<sup>632</sup> ANDROUET DU CERCEAU 1582, n° I.

<sup>633</sup> Voir la notice n° 39 (Les Mottes).



**28. LE HERAULT (Seine-Maritime).**  
Octeville-sur-Mer, canton de Montivilliers.  
*Fig. 362 à 378.*

**Date de construction :** s.d. [vers 1500]

**Commanditaires :** s.n.

**Date d'agrandissement :** 1575 (chronogramme)

**Commanditaires :** s.n.

**Etat actuel :** logis principal, grange, étables et colombier en place

**Cl. M.H. :** édifice non protégé MH.

### **Histoire**

Des six fiefs attestés sur la paroisse d'Octeville en 1503, il est bien difficile de dire aujourd'hui lequel correspond à celui qui nous intéresse<sup>634</sup>. C'est sans doute à la Révolution que le domaine dont l'histoire reste obscure fut converti en ferme : sur le cadastre ancien, il est appelé « ferme du Hérault »<sup>635</sup>. A la même époque (fin XVIII<sup>e</sup> siècle), un « Monsieur Hérault » est présent dans la région : il fut peut-être propriétaire du domaine<sup>636</sup>. La datation ne peut donc, dans l'état actuel, reposer que sur des critères internes : appareillage, mouluration et décor.

### **Description générale et analyse archéologique**

La ferme du Hérault est isolée sur la commune d'Octeville, dans le Bec de Caux, c'est-à-dire à l'extrémité occidentale de la grande plaine du pays de Caux, proche du littoral de la Manche – la ferme est à peine à plus d'un kilomètre de la côte. La route départementale D 79 passe au sud de la parcelle où sont les bâtiments.

#### *L'enclos manorial*

Le plan cadastral napoléonien (1827) montre un état assez proche de l'actuel. Une grande parcelle quadrangulaire (env. 237 x 200 m), bordée de talus plantés d'arbres et de clôtures modernes, porte encore de nombreux bâtiments anciens : l'ancien logis seigneurial, isolé à l'ouest de l'enclos, des dépendances très remaniées, et un colombier (fig. 363, 376 et 378). De plan carré, le colombier est très simple, avec des murs en brique rouge raidis aux angles par des chaînes harpées en pierre très régulières (celles du milieu de chaque pan sont peintes en blanc), qui suggèrent qu'il fut construit au XVII<sup>e</sup> ou au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Une écurie (fig. 376) et une bergerie (fig. 378) ont été très remaniés, comme le prouvent les parties de leurs murs disparues ou constituées de parpaings en ciment et leur toit en tôle. Toutefois, ces bâtiments se distinguent des autres par leurs parties originelles constituées d'assises alternées en pierre et silex d'une très belle qualité de mise en oeuvre. L'ancienne écurie, au nord, se différencie tout particulièrement par sa grande porte en plein-cintre, à impostes et clef plus saillants, sa maçonnerie à joints fins, son soubassement en damier de pierre calcaire et silex (fig. 377). Les deux grandes fenêtres qui l'éclairent sont des percements modernes mais elles en remplacent certainement d'autres, plus petites. Ce bâtiment a été agrandi à l'est de 8,50 m par une construction à laquelle on a donné toutes les caractéristiques du précédent (mur, soubassement, porte en plein-cintre), à l'exclusion de la pierre calcaire, jaune et non blanche. La petite bergerie, au nord, présente les mêmes caractéristiques constructives (matériaux, joints fins, alternance d'assises) pour ses murs pignons et son mur arrière ; malheureusement, il a perdu son mur sur cour, sans doute en pan de bois à l'origine. Le bâtiment des

<sup>634</sup> BEAUCOUSIN 1891, p. p. 247, 250, 253, 256, p. 275 et note 2.

<sup>635</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 3 PP 743.

<sup>636</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 12 Fi 524, plan de la vallée de la Lézarde (fin XVIII<sup>e</sup> siècle) : mentions des « Prairies de M<sup>r</sup> Hérault ».

étales, au sud, sans caractère particulier sur cour (la façade a visiblement été refaite au XIX<sup>e</sup> siècle), a toutefois conservé un mur pignon occidental d'une qualité exceptionnelle, avec des assises en silex bleu foncé rehaussées de fins bandeaux en silex bleu clair et un soubassement en damier obtenu par les mêmes matériaux. Ces trois bâtiments, anciens, qui datent peut-être de la même époque, attestent de l'organisation manoriale primitive : un vaste clos-masure, fermé de talus plantés d'arbres et bordé par des bâtiments agricoles sur trois côtés, loin du logis seigneurial isolé à l'ouest.

Un autre édifice n'est plus aujourd'hui qu'une ruine. Placé à l'écart des autres bâtiments au nord-ouest de la parcelle, muni d'une cheminée et d'un four à pain, il a tout d'un fournil excepté par ses dimensions, trop grandes pour n'y voir que cela : il s'agissait sans doute d'un bâtiment de cuisine. Notons toutefois que cet édifice diffère des bâtiments vus jusqu'ici. En murs d'assises alternées de silex brun et de brique, d'une qualité médiocre, il ne peut être contemporain des autres et semble d'ailleurs plus récent. Mais son mur de refend, à contrecoeur en brique dans une maçonnerie de pierre, lui, est plus vieux.

#### *Le logis seigneurial*

De plan rectangulaire allongé (env. 22,5 x 9 m), haut d'un rez-de-chaussée, d'un étage carré et d'un niveau de comble (un grenier), le corps de logis était, à l'origine, simple en profondeur et flanqué d'une tour d'escalier en façade postérieure, à l'ouest (fig. 363 et 364). Par la suite, on lui a adossé des appentis en façade arrière, de chaque côté de la tour : les fenêtres primitives, qui éclairaient le corps de ce côté au premier étage, munies de traverses et de volets à guillotine, sont aujourd'hui visibles à l'intérieur (fig. 373). Des traces de raccords entre ces appentis et le corps primitif devraient donc se voir aux murs pignons nord et sud, or, ce n'est pas le cas. L'examen des façades latérales et de l'intérieur du corps de logis permet de comprendre pourquoi : les travaux d'agrandissement ne se sont pas limités à l'ajout de ces appentis.

La façade principale a un rez-de-chaussée constitué d'une alternance d'assises de pierre et de silex, et un premier étage en pan de bois (fig. 363). Les autres côtés sont différents : au nord et au sud, un mur pignon constitué d'une alternance d'assises en pierre et silex<sup>637</sup> ; à l'ouest, un mur composé, au rez-de-chaussée, d'une alternance de pierre et de silex, mur raidi par des chaînes de pierres, et, au-dessus, d'un surcroît en brique et pierre (où étaient autrefois de petites lucarnes, arasées au niveau de la corniche ; fig. 370). En outre, les portes qui ouvrent aux extrémités sud et nord de la façade principale, avec un chambranle et une clef de plate-bande en relief (fig. 368), ont des caractéristiques toutes différentes de celles de la porte d'entrée, à listels et bases prismatiques (fig. 366 et 367), et l'appareillage des murs n'est pas identique au reste de la façade : à droite, l'alternance des assises en pierre et en silex ne se poursuit pas de façon aussi rigoureuse, et des motifs triangulaires en silex apparaissent (fig. 369). A l'étage, des consoles à volutes ornent la partie supérieure des poteaux en bois aux deux extrémités du logis, tandis que les poteaux de la partie centrale sont décorés de personnages, un cavalier (saint Martin), un évêque (saint Nicolas), etc. Autres distinctions : les entretoises sont interrompues à gauche, à l'aplomb d'une chaîne de pierre (une chaîne d'angle primitive), et à droite, à l'aplomb d'une console en bois ; des écharpes (pièces de bois obliques) contrebutent les deux poteaux qui, primitivement, devaient se trouver aux angles du corps de bâtiment ; les fenêtres de l'étage, à l'extrémité droite, sont plus grandes que les autres fenêtres

---

<sup>637</sup> A cet endroit, au centre du mur et du pignon sud, l'appareillage est très médiocre par rapport aux côtés droit et gauche de ce mur. Cette remarque et la présence de chaînes de pierre qui délimitent clairement la partie centrale et les côtés suggèrent qu'une bâtisse en appentis était autrefois adossée au mur pignon et que, au moment de sa destruction, le mur ainsi que le pignon furent en partie refaits. *Nota* : une bâtisse est visible sur une photographie ancienne, mais ses caractéristiques ne correspondent pas aux côtés droit et gauche du mur-pignon : il ne s'agit sans doute pas de l'appentis qui a disparu. Celui-ci servait à couvrir la descente à la cave.

de ce niveau et le bandeau qui leur sert d'appui est plus bas (celui de la partie centrale du logis, d'origine, a disparu excepté sous les fenêtres) ; enfin, un bandeau horizontal en pierre, un larmier, règne en haut du mur appareillé des deux extrémités du bâtiment, mais il n'apparaît pas au centre du bâtiment. Par ailleurs, les extrémités de la façade principale sont parfaitement appareillées avec les murs pignons et ceux-ci avec la façade postérieure. Autrement dit, la façade postérieure, les murs pignons et les extrémités nord et sud de la façade principale furent élevées au cours de la même campagne de travaux. D'autres observations confirment l'ampleur des travaux d'agrandissement. A l'intérieur, les poutres maîtresses des pièces situées aux extrémités du corps de logis, au rez-de-chaussée et à l'étage, sont percées de mortaises, qui indiquent que des cloisons fermaient, à l'origine, complètement ces pièces : il s'agit des murs pignons primitifs du corps de logis.

Toutes ces observations attestent donc que le corps de logis, dans son état originel, était simple en profondeur, flanqué d'une tour d'escalier en façade postérieure.

#### Les dedans

Au rez-de-chaussée, le logis primitif comprenait une pièce principale, la *grande salle*, éclairée par une grande fenêtre et munie d'une grande cheminée à colonnettes, bases gothiques, chapiteaux à têtes d'homme et de femme, et manteau à consoles à ressauts (fig. 371). La *grande salle* commandait, à droite, au *bas bout*, une pièce sans cheminée qui était (suivant la tradition) certainement un cellier, au fond l'escalier, à gauche, au *haut bout*, une pièce carrée. Légèrement surélevée par la cave située au-dessous (deux marches permettent d'y monter) et munie d'une grande cheminée adossée à celle de la salle, il s'agissait peut-être de la chambre seigneuriale.

A l'étage, la distribution était quelque peu différente. La cage d'escalier ouvrait comme aujourd'hui dans une grande pièce, la *grande chambre*, mais pas seulement. Elle ouvrait également au nord sur une galerie ouverte, large de 90 cm, dont il subsistent des éléments et des traces : les poutres maîtresses du plancher du niveau, qui se prolongent de ce côté, faisaient autrefois saillies sur l'extérieur ; un poteau de la tour d'escalier, autrefois à l'extérieur, conserve sur son côté les traces d'un garde-corps de 88 cm de haut et de la mortaise où était fichée la panne portant les chevrons du toit. Une autre galerie ouverte devait border autrefois l'autre côté du bâtiment, au sud de la tour d'escalier. De fait, si la *grande chambre* commandait comme au rez-de-chaussée les deux autres pièces du niveau, celles-ci étaient accessibles aussi depuis la galerie ouverte par les portes qui ouvrent actuellement sur les pièces annexes des appentis ajoutés après coup. Reste une question sans réponse : la destination de la pièce carrée nord, sans cheminée, qui ne pouvait donc être une chambre.

Par la suite, on a agrandi le corps de logis : des appentis ont été adossés à la façade postérieure, de chaque côté de la tour, faisant ainsi disparaître les galeries. Au rez-de-chaussée, les appentis servirent à loger des dégagements, tandis que la chambre de l'extrémité gauche (sud) du corps était agrandie – on a abattu l'ancien mur pignon à ce niveau – et, à l'extrémité droite (nord), une pièce munie d'une cheminée est venue s'ajouter à la pièce primitive. Celle-ci est accessible directement depuis l'extérieur par un petit perron et une porte ; elle était peut-être également munie d'un petit cabinet en menuiserie dans l'angle sud-est de la pièce, éclairé par l'oculus qui perce la façade à cet endroit (fig. 368b). A l'autre extrémité du corps, la chambre seigneuriale (si tant est que cette pièce était bien une chambre à l'origine) a peut-être vu sa fonction changée à ce moment : accessible directement depuis l'extérieur par une porte placée à côté de l'entrée de la cave, elle devint peut-être alors une *sallette*, comme le suggère la comparaison avec Mentheville où une distribution assez proche se voit<sup>638</sup>. A l'étage, la distribution a également été modifiée par cette campagne de travaux. Les chambres reçurent de

nouveaux dégagements logés dans les appentis. Une nouvelle chambre à droite du corps, placée au-dessus de celle du rez-de-chaussée, vint compléter la distribution. Cette pièce se distingue par sa cheminée aux piédroits (en pierre) sculptés à bossages piquetés ou lisses, au manteau et à la hotte (en stuc sur structure de bois) à décor de pilastres gainés, de guirlandes et de frises à entrelacs fleuris (fig. 374 et 375). A la différence du rez-de-chaussée, le mur pignon sud en pan de bois ne fut pas abattu à ce niveau. De fait, l'agrandissement du bâtiment de ce côté ajouta une annexe à la chambre, une garde-robe. C'est sans doute de cette époque que date le décor peint que reçut la chambre : les poutres maîtresses, peintes en rouge, sont soulignées de filets dorés, de fleurons, de cartouches circulaires ou ovales dans lesquels sont représentés des bustes d'hommes et des hommes couchés seulement habillés d'un manteau ou d'un pagne tenant une palme (dieux fleuves ?) sur fonds paysagés (fig. 372). Ce traitement et le nombre des annexes de la pièce la désignent comme la nouvelle chambre seigneuriale.

### **Etat de la question historique et archéologique**

L'histoire du Hérault est très mal connue. Certains se sont pourtant risqués à avancer le nom de la famille de Beaunay comme propriétaire du fief au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>639</sup>. On sait grâce à l'ouvrage de Beauconsin que cette famille était effectivement présente sur la paroisse au début de ce siècle en la personne de Richard, seigneur de Tot-sur-la-Mer et d'Anglesqueville à Octeville. Mais rien ne permet d'affirmer que l'actuel domaine du Hérault correspond à l'un de ces deux fiefs.

Les portes et fenêtres à listels et bases prismatiques, les consoles moulurées de la cheminée de la grande salle du rez-de-chaussée et la qualité de la mise en œuvre (joints relativement fins) permettent de dater approximativement la construction du corps de logis des premières années du XVI<sup>e</sup> siècle. A cette époque, le logis ne comprenait que trois pièces par niveaux, sans annexes, mais munies à l'étage d'une galerie ouverte qui devait donner des vues sur la cour plantée en verger de ce côté. L'absence d'une cuisine dans le bâtiment suggère qu'un bâtiment annexe, à l'écart du logis, devait autrefois l'abriter. Peut-être s'agit-il du bâtiment muni d'un four à pain, très transformé, actuellement en ruine, que l'on a repéré ?

L'importante campagne de travaux qui a suivi fut certainement menée dans le dernier tiers du XVI<sup>e</sup> siècle – le chronogramme 1575 se voyait au-dessus de l'une des nouvelles portes<sup>640</sup>. A ce moment, on a amélioré et développé la distribution du corps de logis primitif en agrandissant certaines des pièces, en en créant de nouvelles et en perçant des accès secondaires ; le décor fut mis au goût du jour. Les bâtiments agricoles subsistants (étables, grange) ont également des caractéristiques de cette époque. Il est fort possible qu'ils fassent partie de la campagne de travaux qui a vu l'agrandissement du corps de logis seigneurial. La connaissance de l'histoire du fief pourra peut-être nous éclairer à ce sujet, car ces travaux ont sans doute été engagés par un nouveau propriétaire du fief.

---

<sup>638</sup> Voir la notice n° 37 (Mentheville).

<sup>639</sup> JAMME et DUPONT-DANICAN 1996, p. 25.

<sup>640</sup> *Le Patrimoine des communes...* 1997 I, p. 942.

## 29. HERONCHELLES (Seine-Maritime).

Héronnelles, canton de Buchy.

*Fig. 379 à 387.*

**Date :** s.d. [vers 1490-1495]

**Commanditaires :** s.n. [Guérard de Blancbaston et Marguerite Bazin ?]

**Etat actuel :** logis principal, colombier et grange en place

**Cl. M.H. :** édifice non protégé MH.

### Histoire

Du fief d'Héronnelles et de ses seigneurs, on ne savait rien jusqu'ici. Son histoire restait à établir<sup>641</sup>.

Bien que le domaine remonte certainement à bien avant le XVI<sup>e</sup> siècle (spécialement par sa place à côté de l'église paroissiale), la première mention connue du fief date de 1529. Au début de cette année, Guillaume III Jubert, seigneur de Vesly, conseiller au Parlement de Normandie, fait dressé aux assises de Gournay un acte d'opposition au décret du « fief d'Héronchel » et des autres biens ayant appartenu à Guérard (ou Girard) de Blancbaston, bailli de Longueville, pour une rente de 100 l.t. (sans doute constituée sur les revenus du fief) échue depuis son mariage avec Catherine de Blancbaston<sup>642</sup>. Guillaume Jubert est en effet marié en deuxième noces à Catherine depuis le 5 avril 1522 (n.st.)<sup>643</sup>. Fille de Charles, seigneur de Saint-Quentin, Ribeuf et Bosc-Richomme, peut-être sœur de Guérard dont il est fait mention dans l'acte de 1529, Catherine fut mariée en premières noces à Robert II Surreau, sieur de Malaunay, Bondeville et Anquetierville, décédé entre 1519 et 1521<sup>644</sup>. Mais si l'acte de 1529 nous apprend qu'Héronnelles était auparavant une possession de Guérard de Blancbaston, il n'indique pas depuis quand. En revanche, un acte du tabellionage de Blainville mentionne Guérard de Blancbaston, lieutenant du bailli de Longueville en juin 1497 ; il était bailli de Longueville en 1518<sup>645</sup>. Autrement dit, entre ces deux dates, Guérard est lieutenant du bailli de Longueville, puis bailli de Longueville, et seigneur d'Héronnelles. Guérard dût mourir peu après en ayant eu de son mariage avec Marguerite Bazin une fille, Marie de Blancbaston. Celle-ci est mariée à Pierre Du Four, seigneur de Veulles et d'Héronnelles au droit de son épouse (il est encore vivant en 1541). Le fils aîné du couple, Jean Du Four, qui a hérité des fiefs, est, comme son grand-père maternel, bailli de Longueville. Décédé en 1554, il avait eu trois filles de son mariage avec Marie de Quincarnon<sup>646</sup>. Rien ne renseigne sur l'histoire du fief par la suite<sup>647</sup>.

L'histoire d'Héronnelles reste encore obscure. La datation ne peut donc reposer que sur l'analyse de l'appareillage et des moulurations.

### Description générale et analyse archéologique

Dans la vallée d'un affluent de la rivière Andelle, appelé l'Héronnelles, au bas du coteau nord, s'élèvent les bâtiments du domaine proche de l'ancienne église paroissiale et de la route départementale D 46.

<sup>641</sup> PAGAZANI 2002, p. 197-199.

<sup>642</sup> Arch. dép. Eure, E 2472, preuves de noblesse d'André Jubert, seigneur de Bouville (XVII<sup>e</sup> siècle), pièce n° 62 (mention).

<sup>643</sup> *Ibid.*, pièces n° 41, 46, 48, 56 et 57 (mentions) ; FRONDEVILLE 1960, p. 136-137.

<sup>644</sup> BnF, Pièces orig. 1596, n° 28.079 (dossier Jubert), pièces n° 209 et 210 ; BEAUCOUSIN 1891, p. 97, 122 et 150. Voir : notice n° 2 (Anquetierville).

<sup>645</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 E 14/238, tab. Blainville, registre des meubles. Auzouville : 5/06/1497 ; E 2477 : contrat de mariage de Robert II Surreau et Catherine, 24/02/1518 (n.st.). En 1503, Guérard possède à Blacqueville (canton de Pavilly, Seine-Maritime) les fiefs de Houdetot et de Verretot au droit de son épouse Marguerite Bazin (BEAUCOUSIN 1891, p. 183-184).

<sup>646</sup> FRONDEVILLE 1960, p. 328 ; Arch. dép. Eure, E 2474, lots et partages des biens de Guillaume III Jubert et Catherine Blancbaston, fol. 6v.

<sup>647</sup> Un certain Grenier est propriétaire du domaine, appelé « la Vallée », au début du XIX<sup>e</sup> siècle (Arch. dép. Seine-Maritime, 3 PP 307 : état de section du cadastre ancien, 1812).

### *L'enclos seigneurial*

Une petite parcelle étroite porte aujourd'hui les bâtiments. Le cadastre ancien de 1822 montre cependant une situation différente : à ce moment, ceux-ci s'élevaient encore sur une grande parcelle quadrangulaire (env. 140 x 60 m) étendue en largeur, bordée au nord et à l'ouest par un chemin, au sud par l'Héronnelles et à l'est par la parcelle où se trouve l'église (fig. 379). Depuis les bâtiments ont également été modifiés puisque, des six édifices visibles sur le cadastre napoléonien, quatre seulement subsistent : l'ancien logis seigneurial, le colombier, une grange et un bâtiment sans grand caractère.

De plan octogonal, le colombier comprend deux niveaux, dont les portes d'accès ont été agrandies (fig. 386) : une cave partiellement enterrée, voûtée, et, au-dessus, le colombier à proprement parler, avec ses trous de boulin. Son élévation se signale par ses murs en briques à décor d'étrésillons et de losanges en briques surcuites, et par ses larmier et corniche (identique à celle du corps de logis) en pierre.

Le seul bâtiment de dépendance agricole encore en place est une grange, long bâtiment rectangulaire passablement modifié qui bordait l'ancien chemin au bas du coteau nord (fig. 387). En pan de bois à hourdis de torchis, la grange a perdu ses murs en pan de bois sur la cour et ses cloisons internes. En outre, elle fut surélevée par un surcroît pour devenir une remise ou une charretterie. Autrefois, elle ouvrait par deux portes charretières percées en vis-à-vis : l'une au sud sur la cour (modifiée), l'autre au nord sur le chemin (fermée, mais présentant encore ses feuillures).

### *Le logis seigneurial*

L'ancien logis seigneurial était isolé, à l'est de la grande parcelle, avant qu'un bâtiment de dépendance et un petit bâtiment en appentis, sans caractère particulier, lui soient adossés respectivement à l'ouest et à l'est.

De plan rectangulaire (env. 18 x 5 m), flanqué en façade principale (sud) d'une tour d'escalier polygonale et adossé de l'autre côté (nord) au coteau, le corps de logis comprend un étage de soubassement en rez-de-cour, un étage carré en rez-de-coteau (ou presque) et un niveau de comble non habitable (un grenier) (fig. 380, 381 et 383). Le coteau a été récemment creusé pour dégager la façade arrière et créer un chemin plus large praticable aux machines agricoles modernes de ce côté, ce qui a mis à nu les fondations du corps de logis et fait disparaître une cave enterrée dans le coteau, accessible depuis le logis<sup>648</sup>.

### Les élévations

Les façades du logis ont été peu transformées, excepté du côté septentrional où la façade a été récemment percée de grandes ouvertures (leur encadrement est en brique industrielle ; fig. 383). Les baies primitives de ce côté sont les deux ouvertures étroites et hautes à gauche et à droite de la façade et la porte au centre, aujourd'hui murées. La façade postérieure était donc presque aveugle, ce qui est sans doute lié à un souci de défense : des brigands pouvaient facilement venir de ce côté ou tirer depuis les hauteurs du coteau. En revanche, on ne sait pas pourquoi elle était percée d'une porte et sur quoi celle-ci ouvrait.

La façade principale (sud) et le côté oriental sont nettement moins austères avec leurs croisées et demi-croisées et leur décor de motifs d'étrésillons, de cœurs et de losanges en briques surcuites (fig. 381). Cependant, il n'est pas sûr que les demi-croisées à gauche de la tour, visiblement refaites, étaient là autrefois, surtout celle de l'étage avec ses chaînes de pierres régulières. De plus, la grande croisée du rez-de-chaussée de la façade principale est une porte à l'heure actuelle, mais, primitivement, il s'agissait bien d'une croisée : la partie inférieure des

---

<sup>648</sup> Communication orale des propriétaires.

montants a été faite par la suite en brique et pierre (fig. 382). A l'origine, on entrait depuis la cour dans le logis uniquement par la porte qui perce le bas de la tour d'escalier.

#### La distribution

Le volume intérieur est aujourd'hui recoupé par des cloisons, mais les fenêtres, plafonds, mur de refend et escalier primitifs sont encore en place, de sorte que l'on peut retrouver la distribution originelle (fig. 380).

A l'origine divisé par un seul mur de refend, le corps de logis comprenait deux pièces aux dimensions inégales au rez-de-chaussée. A ce niveau, les deux pièces étaient chacune commandées par la tour d'escalier. La pièce de gauche, à l'ouest, plus grande et qui a conservé les piédroits de sa cheminée originelle, est accessible par une porte dont l'ébrasement est formé d'un chanfrein concave ; la pièce de droite, au sud, plus petite et munie d'une cheminée, a une porte dont l'encadrement est beaucoup plus simple, sans chanfrein, car il s'agit d'une embrasure (il faut tirer la porte à soi pour entrer dans la pièce ; fig. 384). On peut légitimement voir dans ces pièces, respectivement la *grande salle* et la cuisine, avec leurs caractéristiques habituelles. La salle, avec sa grande cheminée placée au *haut bout* largement éclairé par deux fenêtres, et avec trois portes situées au *bas bout*, la première donnant dans la cave enterrée (disparue), la deuxième, percée dans le mur de refend, communiquant avec la cuisine, et la troisième, donnant accès à l'escalier. L'entrée dans la *grande salle* n'était cependant peut-être pas direct, comme le suggère le renforcement du mur près de sa porte : trop grand pour servir seulement de feuillure à la porte, celui-ci était sans doute prévu pour accueillir un tambour en menuiserie (fig. 385). La cuisine, d'accès direct par la cage de l'escalier, était éclairée par des fenêtres moins nombreuses et plus étroites.

Une seule porte donne accès au premier étage, mais un tambour en menuiserie devait permettre l'accès aux deux pièces principales du niveau. On peut y voir une *grande chambre*, au-dessus de la *grande salle*, et une chambre, au-dessus de la cuisine. Ces pièces étaient sans nul doute munies d'une autre plus petite (une garde-robe), ménagée par des cloisons en pan de bois, comme le suggère la présence d'une demi-croisées et de petites ouvertures (fig. 380b et 383). Une autre porte donnait également accès à la *grande chambre*, au nord, du côté du coteau, sans doute après un petit pont dormant ; cette porte permettait de sortir directement de la *grande chambre* pour accéder au chemin qui borde le domaine de ce côté. On ignore la fonction réelle de cette disposition singulière. Il n'est pas impossible qu'un jardin était de ce côté, mais rien ne l'atteste.

Enfin, le comble, à usage de grenier, est divisé par une cloison en pan de bois porté sur le mur de refend des niveaux inférieurs. Pour le reste, comme au manoir d'Ango, un petit espace accessible directement par l'escalier principal est ménagé au sommet de la tour par un petit plancher en bois et éclairé par plusieurs petites ouvertures<sup>649</sup>.

#### Etat de la question historique et archéologique

Si l'histoire d'Héronnelles reste obscure, la restitution du corps de logis peut être proposée. La datation ne peut s'appuyer, faute de mieux, que sur les caractères stylistiques des fenêtres. Leur encadrement, à bases prismatiques et à listels se recoupant aux angles supérieurs, permet de dater le corps de logis avec vraisemblance de l'extrême fin du XV<sup>e</sup> siècle. Peut-être celui-ci fut-il bâti par Guérard de Blancbaston et son épouse ? La campagne de construction comprenait le logis, mais aussi le colombier, qui possède toutes les caractéristiques constructives (matériaux, décor) du bâtiment principal. Seule la grange en pan de bois, certes ancienne, ne peut être datée.

---

<sup>649</sup> Voir la notice n° 35 (Les Maillets, dit manoir d'Ango).

### 30. HEUBECOURT (Eure).

Heubécourt, canton d'Ecos.

*Fig. 388 à 411.*

**Date :** s.d. [entre 1534 et 1544]

**Commanditaires :** s.n. [Claude d'Annebault et Françoise de Tournemine]

**Date :** s.d. [entre 1565 et 1571 ?]

**Commanditaires :** s.n. [Jacques de Silly et Madeleine d'Annebault ?]

**Etat :** logis principal et secondaires, pavillon d'entrée et grange en place

**Cl. M.H. :** édifice inscrit MH en 1927.

#### Histoire

Heubécourt est un plain-fief de haubert attesté dès le XII<sup>e</sup> siècle. Au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, il était possession de la famille de Jeucourt, qui compte parmi ses membres des notables de la région : Jean, maître des Eaux et Forêts et châtelain de Pont-de-l'Arche, qui combattit au côté de Du Guesclin (1365) ; Guillaume, premier panetier du roi et capitaine de Harfleur en 1399, qui tenait Heubécourt en 1408 ; Pierre, chambellan du roi et capitaine du Goulet, place stratégique située sur une île de la Seine. A ce dernier succède Jean, son frère, qui épouse Perrette de Trousseauville et rend aveu pour ses fiefs d'Heubécourt et Pressagny<sup>650</sup>. De leur mariage, Jean et Perrette ont deux filles, Catherine et Péronne. La perspective de l'héritage des biens des Jeucourt assure à Catherine un brillant mariage : elle épouse Jean VI d'Annebault, seigneur d'Apperville, d'une famille de la noblesse seconde de Normandie, qui devient, à l'avènement de François I<sup>er</sup>, capitaine de ses toiles de chasse. De son remariage avec Marie de Blosset (avant 1495), Jean VI a deux fils et quatre filles. L'aîné, Claude d'Annebault (vers 1495-1552), est bien connu pour sa brillante carrière militaire et politique<sup>651</sup>. Claude hérite d'Heubécourt à la mort de son père en 1534, ainsi que de la majorité de ses biens et sa charge de maître des toiles de chasse du roi. A ce moment, il est un personnage éminent de la cour et en Normandie : il assume à la fois les fonctions de lieutenant général du nouveau gouverneur, l'amiral Chabot, qui succède à Brézé (1531), et de bailli et capitaine d'Evreux (1532). En février 1544 (n.st.), le roi le nomme amiral de France et gouverneur de Normandie sous l'autorité formelle du dauphin Henri<sup>652</sup>. Il est aussi honoré de la présence du roi à Heubécourt en mai 1544, puis en février 1546<sup>653</sup>. Annebault meurt cinq ans après François I<sup>er</sup>, le 2 novembre 1552.

Les biens de Claude reviennent d'abord à son fils, Jean VII, baron d'Annebault, bailli et capitaine d'Evreux, qui meurt prématurément de ses blessures reçues à la bataille de Dreux en 1562, puis à sa fille Madeleine, mariée en deuxièmes nocés à Jacques de Silly. Ce gentilhomme connaît les honneurs du jeune Charles IX et de la reine-mère depuis qu'il a remarquablement représenté la noblesse aux Etats généraux tenus à Orléans en décembre 1560<sup>654</sup>. Fait chevalier de l'ordre du roi (avant 1564), capitaine d'abord de trente lances de ses ordonnances (1564) puis de cinquante (1567), Jacques voit sa baronnie de Rochefort (en Yvelines) érigé en comté (entre 1561 et 1565). Son épouse Madeleine meurt le 3 juin 1568 et lui-même, le 14 juillet 1571, après avoir testé le 10 à Heubécourt en présence de sa belle-sœur et exécutrice testamentaire Anne de Laval<sup>655</sup>.

<sup>650</sup> BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 127 ; CHARPILLON et CARESME II (1868), p. 368-370.

<sup>651</sup> NAWROCKI 2002 ; KNECHT 1998, *passim*.

<sup>652</sup> *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup> IV*, n° 13594 et n° 13596.

<sup>653</sup> Volume III, Tableau n° 29.

<sup>654</sup> BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 128 ; SILLY 1561.

<sup>655</sup> Volume III, Document n° 14 : testament de Silly ; ROUSSE 1892, p. 104. Sur Jacques et son frère aîné, voir la notice n° 1 (Acquigny).



Le domaine d'Heubécourt échoit finalement à Claude de Saint-Germain, la fille de Marie d'Annebault (la dernière sœur de l'amiral), et à son époux Jean-Baptiste d'Arconat, chevalier et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, veuf en 1573<sup>656</sup>.

### **Description et analyse archéologique**

Situé à quelques pas seulement de l'église paroissiale, le domaine est au cœur même du bourg d'Heubécourt, environné de champs, à proximité de la grande forêt giboyeuse de Vernon et de l'ancienne route de Paris à Rouen (l'actuelle D 1), qui passe par Les Andelys (fig. 388). La cour du manoir et ses bâtiments, convertis en ferme depuis plus de trois siècles, ont fait l'objet d'une campagne de restauration exemplaire à partir du rachat du domaine par les propriétaires actuels en 1973. Des photographies de l'époque et des gravures de Georges Poulain (1930) témoignent de l'état des anciens bâtiments seigneuriaux alors affectés à une vocation agricole<sup>657</sup>.

#### *L'ensemble seigneurial*

L'ancien manoir est aujourd'hui scindé en deux grandes parcelles, qui correspondent à la division primitive du domaine : à l'ouest, la vaste basse-cour où sont les dépendances agricoles, au nord-est la cour, avec l'ancien logis seigneurial et un corps de logis annexe ; un chemin donne accès aux deux (fig. 388).

La basse-cour conserve une imposante grange – sans doute l'édifice le plus ancien du domaine – et quelques bâtiments sans caractère particulier ; elle a en revanche perdu son colombier, déjà disparu à l'époque du plan cadastral ancien qui ne le figure pas (1836)<sup>658</sup>. La grange, de plan rectangulaire axée nord-sud, possède deux murs pignons en petit appareil de pierre raidis par des chaînes de pierres de taille. Les deux longs murs de façade sont en pan de bois et torchis sur solin en petit appareil de pierre. Le mur oriental est encore percé des deux grandes portes charretières pour le passage du matériel agricole. En 1836 (plan cadastral ancien), un jardin – sans doute potager – et un vaste verger la bordait respectivement à l'ouest et au nord.

L'entrée de la cour se fait par un haut pavillon, auquel est adossé, à l'est, un long corps de logis moins haut mais qui possède les mêmes caractéristiques de mise en œuvre : un rez-de-chaussée, en petit appareil de pierre et à jambes en pierres de taille en besace et un premier étage en pan de bois. Toutefois, l'examen de leurs élévations révèle qu'ils ont fait l'objet d'un remaniement important. La reprise la plus évidente concerne le portail, dont la construction a fait en partie disparaître l'arc en anse de panier ou segmentaire d'une porte cochère plus large dont les piédroits et les sommiers de l'arc subsistent dans le mur (fig. 391). Le nouveau portail, à plate-bande horizontale clavée, est venu s'inscrire dans l'ancien. Celui-ci était autrefois flanqué d'une porte piétonne dont les vestiges (un piédroit et l'arc en plein-cintre) sont également encore visibles dans la maçonnerie. Le portail actuel, surmonté d'un cartouche ovale martelé, présente encore plusieurs trous de boulins en partie basse et de chaque côté à mi-corps (ils sont à 90 cm du sol). On comprend que de petites poutres en bois étaient fichées dans le mur pour former les garde-corps d'un pont-dormant disparu et, partant, que les bâtiments étaient cernés sur l'extérieur par un fossé<sup>659</sup>. L'examen des fenêtres (autrefois grillagées) du premier étage des bâtiments confirme qu'il y a eu reprise des bâtiments. Le pavillon est percé au premier étage sur l'extérieur par deux fenêtres à meneaux : l'une, à gauche, est munie d'un ébrasement à doucine, réglet et quart de rond, très peu saillants et différenciés, d'un croisillon à fins listels et d'une base continue dans l'ébrasement (fig. 392) ; l'autre, à droite, plus sobre, possède un ébrasement et un croisillon simplement chanfreinés. Le corps de logis à droite est percé

<sup>656</sup> Arch. dép. Eure, E 1333, tab. Vernon, fol. 172 (année 1573-1574).

<sup>657</sup> L'ancien logis seigneurial abritait alors des bergeries au rez-de-chaussée et des greniers à foin aux étages (POULAIN 1937, p. 13-16).

<sup>658</sup> Arch. dép. Eure, 3 PL 611, plan cadastral ancien par Letailleur (1836).

par des fenêtres plus petites (sauf une, à croisillon), qui ont les mêmes caractéristiques que la fenêtre à droite du pavillon (leur ébrasement est chanfreiné), excepté que des petites consoles portent les linteaux (fenêtres simples) ou les traverses (fenêtre à croisillon). D'évidence, ces fenêtres sont plus neuves que celles du pavillon. D'ailleurs, les oculi ovales plus récents qui ouvrent la partie haute du rez-de-chaussée de ce bâtiment suggèrent eux-aussi un important remaniement du bâtiment.

L'analyse côté cour révèle une histoire plus complexe. Certes, le pavillon et le corps de logis ne furent pas bâtis au même moment, comme l'atteste leur structure indépendante (chaque corps possède un mur pignon, mitoyen de l'autre), mais ils fonctionnaient ensemble (fig. 389 et 393). En effet, on accède au premier étage des deux corps par un escalier dans œuvre (encore en place, autrefois signalé par un petit pavillon s'élevant au-dessus du toit), dont la porte (maintenant murée) donnait directement dans la cour, à l'extrémité droite du corps de logis, juste à côté du passage cocher du pavillon (fig. 393). Au vu de ces observations, on pourrait croire que la construction du pavillon d'entrée a précédé celle du corps de logis, si celui-ci ne possédait pas de petites colonnettes polygonales gothiques à sa galerie ouverte côté cour (fig. 394 et 395). De fait, on ne sait pas quel bâtiment a précédé l'autre. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'il firent tous les deux l'objet d'une importante campagne de reprise sur l'extérieur (portail, oculi). Pour le reste, le corps de logis comprend au rez-de-chaussée une grande pièce munie d'une cheminée, suivie d'une autre plus petite mais cependant de bonnes dimensions, chacune munie d'une porte sur cour : peut-être s'agissait-il d'une *salle pour les serviteurs* suivie d'une cuisine, mais rien ne permet d'en être sûr. A l'étage, se trouvaient quatre chambres indépendantes, accessibles depuis la galerie ouverte. Ce bâtiment rappelle par son parti architectural et sa fonction les corps de logis secondaires du Mesnil-Jourdain et de Tilly (fig. 497)<sup>660</sup>. Le pavillon d'entrée abritait au premier étage une chambre, munie d'une cheminée Renaissance à colonnes et chapiteaux sculptés (vestiges)<sup>661</sup>.

D'autres bâtiments occupent aujourd'hui la cour, tels ceux en pans de bois, mais sans caractère particulier, qui sont adossés au pavillon d'entrée, à l'ouest, ou celui qui borde la cour à gauche (ouest), en petit appareil et chaînes en besace, aujourd'hui ouvert à la fois côté cour et côté ancienne basse-cour. Mais les ouvertures de ce dernier côté ne peuvent avoir été percées à l'origine, car elles coupent les jambes en besace qui raidissent le mur. D'après leur encadrement en brique, les ouvertures côté cour ne sont pas primitives non plus, mais il ne fait guère de doute qu'elles en remplacent d'autres, certainement plus petites. On ignore la fonction de ce bâtiment.

Au fond de la cour se dresse l'ancien logis seigneurial, autrefois bordé directement sur l'arrière par un vaste jardin, dont le mur de clôture qui le séparait de la cour a disparu (des arrachements sont visibles à l'angle nord-ouest du bâtiment principal et au mur du bâtiment que nous venons de voir). Le jardin était également bordé à l'ouest par le grand verger déjà cité et à l'est par une autre parcelle dont on ne sait pas l'usage (elle était en labour à l'époque du cadastre ancien).

### *Le logis seigneurial*

#### Le parti de plan

L'analyse du bâtiment principal est encore plus complexe que celle des bâtiments qu'on vient de voir. Elle révèle en effet des constructions disparates d'époques diverses, parfois rendues peu compréhensibles par des travaux de remaniements anciens et peut-être par la récente restauration dont l'édifice a fait l'objet.

---

<sup>659</sup> Il fut comblé de longue date, car il n'apparaît pas sur le plan cadastral ancien de 1836.

<sup>660</sup> Voir les notices n° 38 (Mesnil-Jourdain) et n° 49 (Tilly).

<sup>661</sup> Lors de ma visite, les propriétaires ne m'ont pas permis d'accéder au premier étage du pavillon d'entrée et du corps de logis.

Le corps de logis, de plan rectangulaire (30,9 x 8,4 m), comprend un rez-de-chaussée, un étage carré et un niveau de comble (non habitable), desservis par une tour d'escalier en vis hors-œuvre en façade sur cour (fig. 396). Une petite chapelle de plan rectangulaire, en pierre, forme retour sur le jardin, à gauche de la façade postérieure (presque entièrement détruite et ruinée, elle a été récemment restaurée ; fig. 397 et 398). La structure du bâtiment est en pan de bois, à l'exclusion du rez-de-chaussée de la façade arrière, des côtés et d'un mur de refend, à l'intérieur, qui porte les cheminées, en pierre (fig. 398). Le bâtiment, couvert par un toit à longs pans et croupe à l'ouest, bute contre un pignon à l'est (fig. 401).

#### Les élévations

La façade sur cour (sud) est exclusivement en pan de bois sur un soubassement en pierre de taille (fig. 39-). Elle est ouverte par des portes et de grandes fenêtres qui possèdent les mêmes caractères que les fenêtres sur l'extérieur du logis secondaire : leur ébrasement est chanfreiné et de petites consoles portent les traverses et les linteaux. Reste qu'on ne peut pas savoir si ces fenêtres, restaurées ou refaites lors de la campagne de travaux des années 1970-1980, possédaient toutes ces caractères à l'origine. En revanche, la présence à l'étage de deux portes (l'une d'elles a disparu lors des travaux) et d'une troisième (maintenant murée) à la tour d'escalier a sans doute à voir avec les poutres maîtresses autrefois en saillie sur l'extérieur, aujourd'hui sciées au ras du mur : une galerie ouverte, accessible depuis la tour d'escalier, devait permettre le passage aux pièces du premier étage et donner des vues dans la cour.

Tournée vers le jardin, la façade arrière, avec son rez-de-chaussée en pierre appareillée, ses grandes fenêtres à croisillon encadrées de chaînes harpées à lignes de refend et sa porte à pilastres doriques, apparaît aujourd'hui comme la façade principale (fig. 398-400). De ce côté aussi on relève au premier étage la présence de portes (six, murées, visibles avant les travaux récents qui ont fait disparaître certaines d'entre elles ; fig. 397). Mais les traces laissées de ce côté sont peu nombreuses. Tout au plus peut-on voir des encoches sur certains poteaux et quelques mortaises comblées qui suggèrent que des consoles portaient le toit qui descendait plus bas qu'actuellement. Mais c'est bien là tout ce que l'on peut dire. Quoiqu'il en soit, nul doute que les portes ouvraient sur une galerie ouverte de ce côté, qui donnaient aux habitants des vues sur le vaste jardin. Par ailleurs, il faut noter que la structure diffère de celle de la façade sur cour. Comme le révèlent l'examen intérieur et les photographies prises au cours des travaux récents (fig. 397), de longs et puissants poteaux montent de fond jusqu'au toit. Autrement dit, le mur du rez-de-chaussée, en pierre de taille pour l'encadrement des ouvertures et pour les chaînes harpées et en moellon enduit pour le reste (l'enduit masque les poteaux), a été monté en remplissage à l'intérieur de la structure porteuse.

Le côté oriental, qui donne sur l'extérieur du domaine, diffère, en revanche, des élévations qu'on vient de voir, dans la mesure où son mur en pierre de taille au rez-de-chaussée (petit et moyen appareils) est percé par une grande fenêtre et deux petites ouvertures verticales, qui ne ressemblent en rien à celles déjà vues (fig. 401). Les petites ouvertures ont en effet un encadrement simplement chanfreiné, tandis que la grande fenêtre en pierre possède un ébrasement à doucine, réglet et quart de rond très peu saillants et différenciés, un croisillon à fin listel et une base continue dans l'ébrasement (fig. 402). Mais la grande fenêtre et la petite ouverture à droite semblent avoir été percées après coup, comme le suggèrent leurs pierres mal liaisonnées avec le mur. En outre, le mur en pierre présente à gauche des pierres d'attente aujourd'hui maçonnées au mur de clôture en moellon et à droite une chaîne d'angle (fig. 401). Autrement dit, si un mur de clôture bas était bien présent à l'origine du côté gauche, la chapelle qui flanque le bâtiment n'était pas prévue initialement. D'ailleurs, le mur de celle-ci (en

moyen et grand appareils de bonne qualité), bien différent de celui du corps principal, en est une preuve supplémentaire.

#### Les dedans

Comme généralement en Normandie, l'entrée ne se fait pas par la tour, mais par une porte percée à côté. Le grand volume intérieur du bâtiment est seulement divisé par deux murs de refend : à gauche, un mur moderne (travaux récents) et, à droite, le mur ancien qui porte les cheminées. On pénètre donc aujourd'hui dans une très grande pièce (16,4 x 7,7 m), bien plus grande que ne l'était la *grande salle* primitive, reconnaissable par sa très belle cheminée en pierre sculptée encore en place au *haut bout* (fig. 403). Si aucune trace de cloison (certaines poutres maîtresses ont été remplacées) ou d'un mur de refend ne se voit, il est toutefois fort probable que le mur ou la cloison qui fermait le *bas bout* de la pièce était proche des portes d'accès à l'escalier et donnant sur le jardin placées en vis-à-vis à l'intérieur de la *grande salle*. Autrement dit, la cloison était au droit du poteau médian de la tour d'escalier qui porte une poutre maîtresse récente. Ainsi, définie, la *grande salle* mesurait environ 13,5 mètres sur 7,7 mètres, soit presque le rapport habituel d'un sur deux.

La *grande salle* commande à l'est une pièce grossièrement carrée, munie de sa cheminée malheureusement privée de son manteau et de sa hotte<sup>662</sup>. La destination de cette pièce n'est pas assurée. La porte qui lui donne directement accès depuis la cour, nettement plus petite que les portes de la salle, le sol pavé de grandes dalles de pierre et la présence de niches (en partie basse du mur pignon oriental) munies d'un conduit d'évacuation des eaux usées au ras du sol suggèrent une fonction de cuisine à cette pièce. Mais dans ce cas, comment interpréter la proximité de la chapelle, d'ailleurs accessible par cette pièce, et la présence d'une porte (maintenant murée) percée à mi-hauteur dans ce même mur et qui semble avoir fonctionné avec la petite ouverture verticale en hauteur qui éclaire cette partie de la pièce (elle ouvre le mur pignon est ; fig. 409). Ces éléments doivent être mis en rapport avec les boulins visibles dans le mur à cet endroit. D'ailleurs, il faut remarquer que cette porte, également visible dans la chapelle, a été murée par des pierres et par les voûtes de la chapelle (vestiges) et que de ce côté du mur, le seuil de la porte est plus bas que de l'autre côté (fig. 410). On comprend par toutes ces remarques qu'à l'origine un passage et sans doute un escalier étaient placés dans une construction en bois, ouverte par cette porte et éclairée par l'ouverture, qui permettait de descendre depuis le premier étage. On comprend également que la construction de la chapelle, intervenue après coup (on l'a vu par l'examen de l'extérieur), a entraîné la fermeture de la porte et sans doute la suppression du passage. L'autre extrémité du bâtiment est tout aussi énigmatique étant donné que les divisions internes ont disparu. Mais il ne fait guère de doute qu'une autre pièce carrée, certainement munie d'une cheminée, était de ce côté, avec une annexe.

A l'étage (que je n'ai pas été autorisé à visiter), la distribution devait être sensiblement la même. L'escalier débouchait dans la *grande chambre* qui commandait deux chambres, l'une à l'extrémité est (sans annexes aujourd'hui visibles), qui était sans doute la chambre seigneuriale, l'autre à l'ouest, avec une garde-robe.

#### Le décor

Hormis les éléments déjà vus, le décor est concentré en trois endroits : à l'encadrement de la porte de la *grande salle* donnant sur le jardin, à la cheminée de la *grande salle* et aux culots de la voûte de la chapelle. C'est au décor de ces deux derniers que nous nous intéresserons d'abord, car ils sont visiblement les plus anciens.

---

<sup>662</sup> Ils ont été prélevés au début du XX<sup>e</sup> siècle au profit du château voisin de Grumesnil, et disparus après la vente de ce dernier (BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 126).

La cheminée de la *grande salle*, de plan trapézoïdale, comprend des piédroits constitués de colonnes ioniques, un manteau traité comme un entablement et une hotte munie de pilastres à disques et une corniche saillante ressautant au droit des pilastres ; le manteau portait en son centre un écu surmonté d'un cimier à lambrequins (martelés ; fig. 403). Le fût des pilastres, orné de disques, fait bien sûr penser au Val de Loire où ce motif connut un vif succès à partir des années 1520, bien qu'on en trouve des exemples précoces en Normandie au pavillon d'entrée du château de Gaillon (vers 1508). De fait, la source ligérienne du modèle se trouve confirmée aux jouées où le champ que délimitent les pilastres est lui-même meublé d'un cadre formé par une bande et une doucine et d'un grand losange formé par le même corps de moulures : il s'agit d'une copie quasi littérale des trumeaux de la façade sur cour du château de Blois (après 1515, à droite de la tour d'escalier ; fig. 404). Les chapiteaux à la structure bien comprise (la corbeille et le tailloir sont clairement séparés l'un de l'autre par une échine) attestent eux-aussi de l'origine du modèle. Au vu de ces éléments, on est bien sûr tenter de dater la cheminée de la décennie 1520. Cependant, le reste du décor architectural et sculpté nous porte à dater la cheminée de la décennie suivante. Les bases, non canoniques, possèdent une séquence de moulures *classiques* inspirée de celle des ordres vitruviens ; la corniche qui couronne le manteau suggère un entablement par sa frise (lisse) entre deux corps de moulures (fig. ). Partout, aux bases, aux piédestaux, à l'*entablement*, les moulures, lisses et lisibles, sont clairement séparées par des réglets. Surtout, les colonnes qui portent le manteau sont véritablement ioniques. La structure du chapiteau, fondée sur la claire opposition des moulures, est maintenant bien comprise et, contrairement aux années précédentes du XVI<sup>e</sup> siècle, la figure d'angle n'est pas un animal ou un personnage mais bien une volute traitée en balustre sur le côté – selon toute vraisemblance copiée à partir du *Medidas del Romano* de Diego de Sagredo, traduit et publié à Paris vers 1536 (fig. 407 et 408). Tous les éléments du chapiteau ionique sont donc présents selon les modèles canoniques, y compris le rang d'oves (certes maladroit, juste esquissé comme au manoir d'Ango), qui orne comme sur les modèles le quart de rond<sup>663</sup>. Autre remarque importante : les deux chapiteaux ioniques de la cheminée, identiques, ont été exécutés à partir du même modèle. Pourtant, le chapiteau ne reproduit pas exactement les modèles : le tailloir est orné d'une fleur, le chapiteau est surmonté d'un cavet et des griffes gothique ornent les angles de la base. On reconnaît dans toutes les caractéristiques que nous venons de voir celles des ordres corinthiens du manoir du Bus (fig. 406) : peut-être s'agit-il du même maître qui a œuvré aux deux édifices, distants de seulement cinq kilomètres l'un de l'autre.

D'après les vestiges encore en place, la chapelle était couverte par deux voûtes quadripartites à liernes et tiercerons. Seuls subsistent quelques culots, les départs des ogives et leur tracé aux murs. Si les ogives à listel épais flanqué d'une doucine de chaque côté paraissent traditionnelles, les culots sont en revanche plus nouveaux, avec des moulures *classiques* lisses et lisibles, clairement séparées par des réglets, comme aux cheminées de la *grande salle* et de la pièce qui la suit – et, encore, comme au manoir du Bus (consoles du vestibule, cheminées, chapiteaux ; fig. 411).

Reste la porte de la *grande salle* ouvrant dans le jardin, qui est toute différente (fig. 400). Il s'agit de pilastres doriques, sans bases mais aux proportions répondant aux règles de l'ordre, taillés en réserve dans le mur afin de paraître nichés (le fût des pilastres est au même nu que le mur). La plate-bande de la porte est animée d'une table barlongue, chantournée aux extrémités et rompues au centre par une clef légèrement pendante et saillante. Au-dessus, les métopes et triglyphes, qui portent une cimaise (une doucine), sont en réalité des tables indépendantes les unes des autres, qui, alternées et juxtaposées, donnent l'impression d'avoir affaire à un entablement dorique.

---

<sup>663</sup> Voir la notice n° 35 (Les Maillets, dit manoir d'Ango).

Tout cela traduit à la fois une parfaite maîtrise des ordres et un goût pour la licence faisant directement référence à l'œuvre de Michel-Ange (Florence, Bibliothèque Laurentienne). Enfin, nous retrouvons au-dessus le même cartouche ovale (martelé) qu'au-dessus du portail d'entrée au manoir. Mais celui-ci était autrefois inscrit dans un cadre surmonté d'un fronton triangulaire : restent de ce cadre et de ce fronton disparus, sans doute passés au chemin de fer, quelques vestiges des rampants et leurs pierres, aujourd'hui lisses mais dont celles qui constituaient les bords droit et gauche, par leur découpe, trahissent l'emplacement des corps de moulures.

## Conclusion

Malgré mes recherches et l'analyse archéologique des bâtiments, l'histoire d'Heubécourt est lacunaire. Comme souvent, faute de documents, la datation ne peut s'appuyer que sur les caractères internes des bâtiments (structure, moulurations des ouvertures, décor architectural et sculpté).

La partie du manoir la plus ancienne est sans conteste le rez-de-chaussée du mur pignon oriental de l'ancien logis seigneurial : le petit et moyen appareils du mur suggèrent une construction médiévale, du XIV<sup>e</sup> ou du XV<sup>e</sup> siècle. On doit peut-être rapprocher de ces vestiges les longs poteaux montant de fond au nord, qui peuvent difficilement dater d'après le début du XV<sup>e</sup> siècle : la crise de l'approvisionnement du bois qui touche alors la province a contraint les charpentiers normands à n'utiliser à partir de ce moment que des assemblages de bois courts, plus faciles à trouver<sup>664</sup>. Ces poteaux – remployés ? –, à l'instar du mur oriental, sont peut-être les vestiges de l'ancien logis seigneurial des Jeucourt.

Il est assuré que le corps de logis secondaire et le pavillon d'entrée, dont les structures sont indépendantes, n'ont pas été construits au même moment. Mais lequel a précédé l'autre ? Il est difficile de se prononcer. La présence de petites colonnettes gothiques à la coursière du corps de logis suggère que celui-ci fut bâti en premier, peut-être autour de 1500. Mais comme il s'agit du seul élément de réponse dont on dispose, rien n'est moins sûr. On trouve ce type de corps de logis secondaire, en pan de bois et à galerie ouverte, jusqu'au milieu des années 1530 en Normandie<sup>665</sup>. Quoiqu'il en soit, le pavillon d'entrée, sans doute le bâtiment le plus homogène de l'ensemble manorial, fut bâti au plus tôt dans les années 1520 : la porte cochère à arc segmentaire, la porte piétonne en plein-cintre, et les moulurations de la fenêtre sur l'extérieur en sont les éléments de datation. L'examen des vestiges de la cheminée Renaissance à l'intérieur permettrait certainement de l'affiner.

Il faut incontestablement attacher à la campagne de construction du pavillon d'entrée la refenestration de la pièce du rez-de-chaussée à l'extrémité orientale du bâtiment principal : leurs fenêtres ont les mêmes caractères stylistiques. Comme souvent, le percement de la fenêtre coïncide avec des modifications intérieures. Mais le corps de logis principal, très transformé, est aujourd'hui bien difficile à comprendre et à dater. Il est certain qu'il comprenait primitivement des galeries ouvertes en bois, qui distribuaient les pièces du premier étage à la fois côté cour et côté jardin. Ces galeries ouvraient dans les pièces par des portes dont certaines possèdent, comme presque toutes les fenêtres, de petites consoles. Ces fenêtres, qui ont par ailleurs un ébrasement constitué d'un simple chanfrein, datent vraisemblablement du deuxième quart du XVI<sup>e</sup> siècle, à l'instar de celles identiques, qui ouvrent le premier étage du corps de logis secondaire sur l'extérieur. Cela veut-il dire que le bâtiment principal fut entièrement reconstruit à cette époque ? C'est fort probable, car toutes les fenêtres ou presque sont identiques et, à l'intérieur, la construction du mur de refend et des cheminées qu'il porte, par leurs caractères stylistiques, remonte aux mêmes années. Pour la même raison, il faut attacher à cette campagne la construction de la chapelle.

---

<sup>664</sup> LETTERON 1991, p. 18-19.

<sup>665</sup> Voir la notice n° 49 (Tilly).

On l'a vu : les caractères stylistiques du décor des cheminées et de la chapelle placent la construction dans les années 1530. Selon toute vraisemblance, c'est à Claude d'Annebault, qui hérite d'Heubécourt en 1534, et à son épouse Françoise de Tournemine que l'on doit la reconstruction du manoir. Le choix de rebâtir Heubécourt se comprend par la volonté de Claude de posséder une résidence à mi-chemin entre la métropole normande, où l'appellent ses fonctions de lieutenant-général de la province, et de l'Ile-de-France, où le roi réside le plus souvent à partir de 1526<sup>666</sup>. En outre, Heubécourt est à faible distance d'Evreux (environ 42 km), où Claude est bailli et capitaine. Il s'explique aussi par la proximité de la forêt royale de Vernon, qui a certainement fourni le bois de construction et a permis au seigneur d'Heubécourt d'y attirer le roi, qui aime à chasser dans les forêts normandes<sup>667</sup>. Aussi Heubécourt était-il certainement achevé lorsque Claude, nouvellement promu amiral de France, y reçut François I<sup>er</sup> le 3 mai 1544 – le roi y reviendra au début de l'année 1546<sup>668</sup>.

Dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, une importante campagne de remaniements eut lieu : le mur du rez-de-chaussée sur l'extérieur du corps de logis secondaire et le mur du rez-de-chaussée sur jardin du corps de logis principal furent repris. Cette campagne a vraisemblablement été accompagnée de modifications à l'intérieur des deux corps, mais, aujourd'hui, aucune trace n'en subsiste. A qui devons-nous attribuer cette campagne ? Peut-être à Jacques de Silly et à son épouse Madeleine d'Annebault, qui semblent y résider régulièrement entre 1565 et 1571. Jacques de Silly y passe la fin de sa vie en compagnie de sa belle-sœur, Anne de Laval (à qui il confie l'usufruit d'une partie des terres héritées de son épouse en 1568), et de ses nombreux serviteurs : ses écuyers, dont l'Italien Constantino Alafranco, ses serviteurs ordinaires parmi lesquels ses intendants, ses secrétaires, ses valets de chambre et de garde-robe, son médecin – et du roi – Jean Bourdon, ses deux aumôniers, son peintre maître Jacques, son joueur de luth Claude Linet, son apothicaire Des Marchets, son cuisinier Thibault, son muletier Christophe, ses deux fauconniers Pierre et Renaud, son veneur Charles et son valet de chien Jean d'Aulnay<sup>669</sup>.

---

<sup>666</sup> CHATENET 2002, tableaux n° 3 et 4 (p. 320-321).

<sup>667</sup> Le seigneur d'Heubécourt avait probablement le droit, comme les habitants du village, de prendre dans la forêt de Vernon la structure complète de son habitation, c'est-à-dire « le bois pour fère escarrié à [sa] maisons [...], c'est assavoir 4 postz [poteaux], 2 sommiers, 2 trefs [poutres maîtresses], 2 pouchons [poinçons], 4 soubzchevrons, 1 feste et deux panes, 2 fillières [pannes], 1 père de chevrons et tous les liens au dessoubz des trefs » (LARDIN 1998 I, p. 431-432).

<sup>668</sup> Volume III, Tableau n° 29.

<sup>669</sup> Jacques et Madeleine sont présents à Heubécourt à l'automne 1565 (Arch. dép. Eure, E 1293, fol 108) et sans doute au cours de l'hiver : l'écuyer de Jacques, Constantino Alafranco, passe un acte devant les notaires de Vernon au début de l'année 1566 (E 1293, fol. 160). Ils sont encore à Heubécourt à l'été 1567 (E 1298, fol. 223). Jean Bourdon, médecin du roi et de Jacques de Silly, se dit « de present en la suite dudit sieur comte [Jacques de Silly] au chastel de Heubécourt » (E 1316, fol. 121). Après le décès de son épouse, Jacques y réside habituellement : il est présent en 1570 et 1571 (E 1333, fol. 47, 55, 95 et *passim*). Anne de Laval prend possession d'Heubécourt en 1568 (E 1301, fol. 131). Jacques teste à Heubécourt le 10 juillet 1571 (E 1333, fol. 103 et suiv. : Volume III, Document n° 14).

### 31. HOULBEC (Eure).

Houlbec-près-le-Gros-Theil, canton d'Amfreville-la-Campagne.

Fig. 412 à 421.

**Date de la première campagne de construction :** s.d. [peu après 1494]

**Commanditaires :** s.n. [Jean Mazeline]

**Date de la seconde campagne de construction :** s.d. [vers 1515]

**Commanditaires :** s.n. [Jean Mazeline]

**Etat actuel :** logis en ruine

**Cl. M.H. :** édifice non protégé MH.

#### Histoire

Le fief d'Houlbec appartient depuis au moins le XIII<sup>e</sup> siècle aux d'Harcourt. En 1301, on en trouve mention à l'occasion d'une transaction stipulant que les hommes du fief du Bosc, qui dépend de la terre d'Houlbec, sont tenus de travailler « aux réparations de la motte du château ou manoir de Houlbec »<sup>670</sup>. Aux d'Harcourt succèdent les Rieux, puis les Rohan. A la fin du XV<sup>e</sup> siècle, Louis de Rohan, seigneur de Guéméné, donne Houlbec en dot à sa fille Marguerite lors de son mariage à François de Maillé, seigneur de Maillé et de La Roche-Corbon. Mais le couple, établi en Touraine, se désintéresse de ce fief normand et confie à leurs procureurs le soin de le vendre. Le 16 janvier 1494 (n.st.), Jean Mazeline, écuyer, seigneur de Mauny-les-Breteil, qui demeure à Saint-Georges-du-Theil, s'en porte acquéreur pour 1 600 l.t.<sup>671</sup>. Avant 1498, malgré son « jeune âge », Jean Mazeline est vicomte et receveur du domaine royal de Conches et Breteuil, charge à laquelle il est confirmé à l'avènement de Louis XII puis de François I<sup>er</sup><sup>672</sup>. Jean Mazeline est encore seigneur d'Houlbec et vicomte de Conches et Breteuil en juillet 1524 ; il décède après, à une date inconnue<sup>673</sup>. En 1535, son fils, Louis, lui a succédé comme vicomte et garde des sceaux de la vicomté de Conches et Breteuil, et sans doute également à la tête de la seigneurie d'Houlbec, dont il rend aveu au seigneur de la Londe en 1539. L'année suivante, il est homme d'armes des ordonnances du roi dans la compagnie du duc de Guise ; il tient alors le quart de fief de haubert de Houlbec, avec le fief du Bosc qui s'y trouve réuni, le tout estimé à 250 l.t. de rente annuelle.

De la famille Mazeline, Houlbec passe à la famille Du Val : il appartient à Jacques Du Val, seigneur de Bourdigny près Breteuil, en 1562 et encore en 1567<sup>674</sup>. Il revient ensuite à sa fille unique Suzanne, mariée en premières noces en 1569 à Simon de Postis, grand veneur de la forêt d'Evreux, puis en secondes noces avant 1573 à Louis de Grimonville (celui-ci rend aveu pour Houlbec au droit de son épouse le 29 mars 1573)<sup>675</sup>. En avril 1603, sa veuve baille à ferme pour une durée de 9 ans l'ensemble de ses possessions d'Houlbec et des environs (fermes des manoirs de Genestay et de Sevestre) à plusieurs laboureurs et à son receveur et fermier Jean Basse ; elle confie également à celui-ci la garde de ses meubles d'Houlbec<sup>676</sup>. De son premier mariage, Suzanne a un fils, Jean de Postis, qui a perpétué la lignée. Les Postis conserve la seigneurie jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>677</sup>.

<sup>670</sup> CHARPILLON et CARESME I (1867), p. 392-393 ; PLE *et al* 1985 ; BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 196-197.

<sup>671</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 E 1/218, tab. Rouen : 16/01/1494 (n. st.).

<sup>672</sup> Lettres de confirmation données à Senlis, 17/06/1498 (DUPONT-FERRIER III (1947) p. 320 et 335).

<sup>673</sup> BnF, Pièces orig. 1668 (dossier Laval), pièce n° 6 : acte daté du 4/07/1524 (mention).

<sup>674</sup> Jacques Du Val réside à Houlbec (Arch. dép. Seine-Maritime, 2 E 1/334, tab. Rouen, 3/03/1567).

<sup>675</sup> Arch. dép. Eure, E 1194, fol. 327 : acte du 25 avril 1603 (mentions) ; CHARPILLON et CARESME I (1867), p. 392-393 ; PLE *et al* 1985 ; BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 196-197. Les Postis portaient : *D'azur à trois rencontres de cerf d'or*. Les Du Val portaient : *D'argent à la bande de gueules*. Sur Louis de Grimonville, voir : Volume III, Document n° 21, *Note analytique*.

<sup>676</sup> Arch. dép. Eure, E 1194, fol. 326v.-329r. : actes des 25 et 26 avril 1603 ; Volume III, *Documents*, n° 21.

<sup>677</sup> Deux tombes situées dans le cimetière d'Houlbec portent les armes des De Postis et les inscriptions suivantes : « LOUIS AIME ALPHONSE DE POSTIS DU HOULBEC OFFICIER DE / CAVALERIE [...] CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR / AGE DE 68 ANS / OBIT ANNO MDCCCLII / XXII



## Description et analyse

Isolé sur la plaine du Neufbourg, Houlbec est un petit village – presque un hameau – environné de champs, traversé par plusieurs chemins et au centre duquel se dresse l'église paroissiale du XV<sup>e</sup> siècle. C'est dans la vaste parcelle située à l'ouest, à proximité de l'église, qu'était le manoir d'Houlbec (fig. 412). Ne subsiste en effet de celui-ci que l'ancien logis seigneurial, ravagé par un incendie vers 1910, puis abandonné aux intempéries et au vandalisme ; il n'est plus aujourd'hui qu'une ruine habitée par la végétation et par des vaches que le propriétaire actuel parque l'hiver dans l'étage de soubassement (fig. 417). Par chance, plusieurs documents parvenus jusqu'à nous permettent de restituer le manoir et l'ancien logis seigneurial. Ce sont : une carte postale qui représente le bâtiment principal avant l'incendie (s.d., vers 1905), un dessin d'Amédée de la Rousserie (1847 ; fig. 413), le plan cadastral ancien (1828) et un inventaire des biens meubles (1603)<sup>678</sup>. A l'analyse de ces documents s'ajoute l'analyse archéologique des vestiges du bâti.

### *L'ensemble manorial*

Des bâtiments manoriaux attestés par l'inventaire des biens meubles et par le cadastre ancien, absolument rien ne subsiste, excepté, on l'a dit, l'ancien logis en ruine. De plus, le plan figure un état qui n'est pas celui de l'époque qui nous occupe. Pourtant, le croisement des deux documents permet d'arriver à quelques résultats.

Le bâtiment principal se dressait au fond, à l'ouest, d'une petite cour (un jardin en 1828), elle-même située au fond d'une cour plus vaste (un verger) bordée par le principal chemin du village. Cette grande cour comprenait en 1828 quelques bâtiments sans caractères particuliers et un petit édicule de plan carré au nord, sans doute un puits. On remarque également la présence d'une mare, dont la forme (grossièrement en retour d'équerre) et l'emplacement (presque en bordure de la cour et du chemin principal) suggèrent qu'il s'agit d'une partie non comblée de fossés en eau. Mais rien ne permet d'en être assuré. L'inventaire de 1603 conduit à penser que la cour renfermait alors bien plus de bâtiments : des étables « aux petitz cochons », « aux pourceaulz », « aux veaulx », « aux vaches », « aux chevaux de fermes », un « vollier » (une volière), une grange, un pressoir, un four à pain, une vénerie et une bergerie étaient sans doute localisés dans la « court », qui ressemble fort à une basse-cour. On comprend qu'entre 1603 et 1828, elle fut vidée de ses bâtiments agricoles pour n'être plus qu'un agréable verger, dégagé d'édifices devant le bâtiment principal. Au contraire, la vaste parcelle située derrière le bâtiment principal et la cour semble être devenue une ferme (le n° 161 du cadastre ancien), avec son logis (n° 163), son petit jardin potager (n° 162), ses bâtiments de dépendance et ses arbres fruitiers, qui lui valent d'ailleurs l'appellation de « verger ». Quelle était la vocation de cette parcelle autrefois ? Une mention de l'inventaire suggère qu'il s'agissait d'un grand parc, accessible depuis la cour par une porte : peut-être s'agissait-il d'un parc planté en verger, comme cela se voit parfois<sup>679</sup>. Le fait que le niveau de soubassement du bâtiment principal, où sont les caves, ouvre directement sur cette parcelle donne du poids à l'hypothèse. A la cour et au parc s'ajoutait un grand jardin, une vaste parcelle rectangulaire (105 x 58,7 m), bordant la cour au sud (le n° 165 du plan cadastral ancien).

Reste la « petite cour » – c'est par ce nom qu'elle est appelée dans le texte de 1603 – où se dressait le bâtiment principal. Le plan cadastral ancien la figure grossièrement carrée (env. 30 x 29 m) et réglée sur le bâtiment

---

MESIS AUGUSTI / VIR BONUS ET PROBUS » et « ICI REPOSE MARIE JULIE ALEXANDRINE / DE LA PORTE DAME DE POSTIS DU HOULBEC / LE VI<sup>e</sup>. 7.<sup>BRE</sup> MCMI ».

<sup>678</sup> LIZOT 1981, fig. 61 : dessin d'Amédée de la Rousserie, 30/09/1847 ; Arch. dép. Eure, 3 PL 1021 : plan cadastral ancien par Letailleur, section A (1828) ; Volume III, Document n° 21.

principal dont elle avait la largeur. On la devine encore par des arrachements de mur aux angles antérieurs du bâtiment, par le sol devant le bâtiment plus élevé qu'ailleurs et par un mouvement de terrain à l'ouest qui indique la présence autrefois d'un fossé de ce côté (seulement en partie comblé). Tout porte à croire que, comme à Bailleul-la-Campagne et La Motte à Saint-Mards-de-Fresne<sup>680</sup>, la cour était une plate-forme rectangulaire maçonnée et fossoyée, fermée de murs et accessible par un pont-levis – il est mentionné en 1603 (fig. 412)<sup>681</sup>.

### *Le logis seigneurial : essai de restitution*

#### Le parti de plan

Le bâtiment principal était un grand corps de logis de plan rectangulaire allongé (29 x 7,1 m) cantonné sur l'arrière de tours circulaires (fig. 413). Celles-ci sont encore en place : une tour massive (5,86 m de diamètre) à l'angle sud-ouest, munie d'un parapet sur consoles formant mâchicoulis, et une tourelle à l'angle nord-ouest (cette distinction entre tour et tourelle prévaut aussi dans le texte de l'inventaire<sup>682</sup>). Du corps central subsistent les murs des côtés, des pans de mur des façades principales et l'étage de soubassement, ouvert à l'ouest (par une porte de plain-pied avec le sol extérieur) et semi-enterré côté cour. Le bâtiment comprenait autrefois l'étage de soubassement, un rez-de-chaussée surélevé, un étage carré et un niveau de comble. On sait également qu'il a fait l'objet d'une campagne de travaux importante au XVIII<sup>e</sup> siècle. En effet, toute la partie droite (nord) du logis a fait l'objet d'une refenestration et d'un rhabillage : ces travaux concernent les nombreuses grandes fenêtres à plate-bande en arc segmentaire qui ouvrent ce côté et le grand fronton triangulaire qui couvre le centre de la façade sur cour. De cette campagne datent aussi la surélévation des murs à la même hauteur que les tours par un petit surcroît et le couvrement du bâtiment par un toit bas (fig. 413). Ces travaux auront permis de redistribuer le bâtiment à l'intérieur et de rendre les combles habitables grâce à de petites lucarnes – l'inventaire de 1603 indique que les combles abritaient des greniers<sup>683</sup>.

#### Les élévations

Les murs du corps de logis se distinguent par un appareillage différencié selon les côtés. La façade principale (est) et la tourelle (nord-ouest) sont en brique avec des encadrements de fenêtres et de portes, des bandeaux horizontaux qui marquent les niveaux et des chaînes harpées en pierre. Le petit côté nord est constitué d'assises alternées de silex bleus taillés et de pierre au niveau de l'étage de soubassement et du rez-de-chaussée, et en pierre de taille au premier étage. Le petit côté sud est comparable au côté nord excepté que le silex utilisé est gris. La tour sud-ouest, appareillée en pierre, porte sur des consoles un parapet en brique ouvert par des fenêtres et des canonnières dont l'encadrement est en pierre. Enfin, la façade arrière est constituée d'assises alternées de silex taillés et de pierres, comme aux petits côtés du bâtiment. Cependant, la couleur des silex diffère entre la partie droite (sud) à partir de la porte ouvrant l'étage de soubassement et la partie gauche (qui inclue la porte) : à droite ils sont gris, à gauche ils sont bleus. De plus, les assises alternées sont plus serrées à droite. Ces différences entre les deux parties de la façade signalent un raccord, bien visible à droite de la porte ouvrant l'étage de soubassement (fig. 418). Cela me porte à faire une autre observation. Les fenêtres (d'origine) de la partie méridionale du bâtiment sont munies d'un ébrasement constitué de chanfreins concaves séparés par une

---

<sup>679</sup> Voir Volume III, Document n° 21, article 20. La seule parcelle bordant la cour susceptible d'être un parc est bien la parcelle n° 161 du plan cadastral ancien (Arch. dép. Eure, 3 PP 1021, plan cadastral ancien par Letailleur, 1828).

<sup>680</sup> Voir les notices n° 6 (Bailleul-la-Campagne) et n° 76 (La Motte).

<sup>681</sup> Volume III, Document n° 21, article 33.

<sup>682</sup> Volume III, Document n° 21, articles 3 (tour), 7 et 14 (tourelle).

<sup>683</sup> Volume III, Document n° 21, articles 15 à 17.

moulure qui ressemble à un cavet (l'unique grande fenêtre qui subsiste de la façade sur cour, autrefois à croisillon en pierre, est également munie de petites bases pyramidales gothiques ; fig. 415). Au contraire, les fenêtres primitives de la partie septentrionale possèdent un ébrasement plus simple, constitué d'un chanfrein (porte et ouverture de l'étage de soubassement), d'un chanfrein concave (fenêtre du rez-de-chaussée de la tourelle), ou encore de listels se croisant aux angles supérieurs (fenêtre du premier étage de la tourelle ; fig. 419). Au vu de ces remarques, on comprend que le bâtiment principal n'a pas été bâti d'un seul jet, mais en deux campagnes de construction : une campagne a porté sur la partie nord, avec la tourelle et le centre du bâtiment, une autre sur la partie méridionale du corps avec la grosse tour d'angle.

#### Les dedans

L'étage de soubassement est divisé en deux caves par un petit couloir traversant constitué par deux gros murs de refend, chacun ouvert au centre par une grande porte. Celle au nord donne dans une cave rectangulaire (9,6 x 5,1 m) voûtée en berceau en plein-cintre, sans doute la « petite cave » dont parle l'inventaire de 1603. Celle au sud donne dans une cave rectangulaire plus grande (12,9 x 5,2 m), voûtée par un berceau brisé, qui ne peut être que la « grand cave » du même inventaire (fig. 420)<sup>684</sup>. Chacune d'elles est ouverte à l'extrémité opposée de l'entrée par une fenêtre percée dans le mur du petit côté et donne par une porte dans la pièce du soubassement de la tour qui cantonne l'angle. Celles-ci, voûtées en coupole, sont chacune percées de trois canonnières à la française, à orifice de tir ovale pour la tour sud-ouest, carré pour la tour nord-ouest. La « petite cave » est, en outre, percée d'une petite porte qui devait aboutir dans la cour par un escalier extérieur. De plus, cette cave était munie d'un petit escalier en vis, dont ne subsistent que la cage et les marches hautes, portant noyau, dont le revers partiellement délardé forme le couverture. Mais cet escalier et sa cage furent ajoutés après coup comme l'indique le raccord de maçonnerie entre le mur de refend et la cage, ainsi que le mur oriental de la cave en partie retaillé pour permettre l'installation. Le petit couloir traversant est ouvert à l'est, vers la cour, par la porte et la fenêtre d'une pièce en forme de fer à cheval parallèle au corps de logis et couverte par de petits voûtains en brique industrielle sur poutre métallique. On comprend que ce voûtement est récent et que cette petite pièce était autrefois la partie basse d'une tour d'escalier qui flanquait la façade antérieure : le plan en demi-cercle au nord, l'emplacement, le fait qu'elle donnait accès au sous-sol et le vestige d'une marche portant noyau d'un diamètre de 39 cm (aujourd'hui déposée sur le sol du couloir) l'attestent. Cette tour fut en grande partie dérasée pour porter le perron actuel. De fait, on accédait certainement au logis par cette tour, qui desservait aussi les niveaux supérieurs.

La distribution en 1603 est aisée à restituer à partir du relevé des vestiges, de l'inventaire des meubles et des vues anciennes, qui montrent l'emplacement des souches de cheminées et des fenêtres. Après la tour, on pénétrait au rez-de-chaussée dans la « salle », munie d'une cheminée et où débouchait le petit escalier en vis menant au sous-sol. La salle commandait ensuite à gauche, après un petit dégagement, la « chambre de lad. dame [Suzanne Du Val] », éclairée par trois fenêtres et dont la cheminée était adossée à un mur de refend (vestiges). Cette pièce carrée était accessible directement depuis l'extérieur par une porte et un petit perron extérieur (vestiges ; fig. 416). Cette porte n'ouvrait pas directement dans la pièce mais par un tambour en menuiserie dont la présence à l'origine est assurée par la petite ouverture percée dans le mur du petit côté sud qui l'éclairait. La chambre de Suzanne Du Val commandait deux annexes : la « tour de ladicte chambre » et la « garde-robe de lad. chambre ». La première était dans la tour encore en place, voûtée d'une coupole en brique, qui devait faire office

à la fois de chartrier et de garde-robe d'après les meubles présents à l'inventaire : un coffre et un « demy coffre » enfermant des « escriptures », un buffet de bois et une couche. La « garde-robe » était dans une petite pièce rectangulaire mitoyenne de la chambre, séparée d'elle par le mur de refend et du petit dégagement sans doute par une cloison en bois. La salle commandait de l'autre côté, après un petit dégagement, la « cuisine » située à l'extrémité du corps, dont subsiste la grande cheminée, munie d'un four à pâtisserie, avec une hotte qui prend toute la profondeur de la pièce (fig. 421). Celle-ci commandait la « tourelle de lad. cuisine », en réalité une arrière-cuisine, encore munie d'une pierre d'évier. Cette pièce possède les mêmes caractères ou presque que la tour opposée : elle est voûtée par une coupole en pierre, ouverte par deux fenêtres et par trois canonnières dont l'embrasure intérieure était autrefois fermée par un volet en bois. La cuisine commandait également la « despense de ladite salle » : une petite pièce rectangulaire placée entre la salle et la cuisine et séparée du petit dégagement par une cloison en bois.

A l'étage, la tour desservait directement la *grande chambre* (au-dessus de la *grande salle*), qui, à Houlbec, logeait la « chambre de Monsieur [feu Louis de Grimonville ?] », mais pas seulement. Une porte (maintenant murée) perceait l'extrémité sud de la façade sur cour : elle devait être accessible depuis l'extérieur par une galerie ouverte en bois, que les travaux de rhabillage de la façade et la ruine du bâtiment ont fait disparaître. Autrement dit, les trois logis du niveau devaient être indépendants, accessibles directement, soit par une galerie (les logis nord et sud), soit par l'escalier (la « chambre de Monsieur »). L'autre particularité de ce niveau tient à la pièce de la tour sud-ouest qui n'y était pas accessible à ce niveau, ce que confirment l'examen du bâti et l'inventaire qui ne la mentionne pas.

Le niveau de comble logeait trois greniers. C'est sans doute par celui du sud que l'on pouvait accéder à la pièce haute de la tour sud-ouest, qui devait avoir uniquement une fonction défensive. C'est pour cette raison sans doute qu'elle n'est pas mentionnée dans l'inventaire de 1603, car elle n'abritait aucun meuble.

## Conclusion

En l'absence de documents, la datation d'Houlbec ne peut reposer que sur l'analyse des caractères internes (corps de moulures des ouvertures, mise en œuvre des matériaux) et sur la comparaison avec des édifices semblables.

Le logis d'Houlbec ne fut pas bâti d'un seul jet mais en deux campagnes de construction rapprochées et cohérentes. La première campagne, qui concerne la partie nord du logis avec la tour d'escalier et la tourelle nord-ouest, datable grâce aux caractères stylistiques des fenêtres (particulièrement celle au premier étage de la tourelle, à listels se recoupant aux angles supérieurs) et de la cheminée de la cuisine, remonte certainement à la fin des années 1490. C'est donc à Jean Mazeline qu'on doit l'attribuer, après l'achat de la seigneurie d'Houlbec en 1494. Peut-être que la confirmation de sa charge de vicomte de Conches et de Breteuil en 1498 fut l'élément déclencheur de la campagne : Mazeline aura voulu cristalliser dans la pierre l'importance de son statut social et de son nouveau pouvoir dans la région. La deuxième campagne, qui concerne la partie sud du logis, eut lieu peu après, sans doute vers 1515 au vu des corps de moulures des fenêtres et des moulures des consoles à ressauts. Comme au logis abbatial de Saint-Ouen à Rouen<sup>685</sup>, il est fort probable que l'ancien logis seigneurial d'Houlbec

---

<sup>684</sup> Volume III, Document n° 21, articles 34 et 35.

<sup>685</sup> D'après les marchés et comptes de construction du logis abbatial, on comprend que le corps de logis a été bâti en deux temps. Entre 1502 et 1504, Jacques Theroulde construit la partie sud, qui abrite salles, chambres et annexes, avec la tour d'escalier et un couloir traversant. En 1507-1508, après destruction de l'ancien logis abbatial conservé jusqu'ici et contre lequel s'appuyait la construction de Theroulde, Pierre Fain construit la partie nord, qui comprend la cuisine et ses annexes, une sallette, et, au-dessus, des chambres, avec garde-robe (Arch. dép. Seine-Maritime, 14 H 86 : compte de l'abbaye de Saint-Ouen, 1508 (n. st.), fol. 40v.) Je prépare actuellement un article sur le sujet.

fut conservé dans un premier temps, entre les deux phases de travaux, puis détruit pour permettre l'achèvement du nouveau corps de logis.

Le manoir d'Houlbec était constitué d'une plate-forme rectangulaire maçonnée et fossoyée que précédait une basse-cour avec mare, colombier et bâtiments agricoles. Comme à Bailleul-la-Campagne et La Motte à Saint-Mards-de-Fresne<sup>686</sup>, le bâtiment principal se dressait au fond de la plate-forme : il s'agissait d'un grand corps de logis de plan rectangulaire allongé cantonné sur l'arrière de tours circulaires et flanqué en façade sur cour d'une tour d'escalier qui lui donnait accès. Au-delà des fossés s'étendaient à l'ouest un vaste parc et au sud un jardin.

L'inventaire de 1603, qui reflète certainement la distribution primitive restée inchangée jusqu'à cette date, révèle plusieurs particularités. La première : le corps de logis a une distribution symétrique, avec la salle pour centre. La deuxième : la chambre seigneuriale, où loge Suzanne Du Val en 1603, est au rez-de-chaussée, directement accessible par une porte depuis la cour, ce qui revient à dire qu'à Houlbec le rez-de-chaussée est l'étage noble. La dernière particularité : au premier étage, les chambres des extrémités du bâtiment munies des annexes les plus nombreuses, habituellement considérées comme les pièces principales de la demeure, ne le sont pas à Houlbec. Il s'agit de logis indépendants, grâce à des galeries ouvertes en bois. Par ailleurs, à Houlbec, la *grande chambre* n'est pas une pièce de réception, mais une chambre à proprement parler, celle de *Monsieur*. L'inventaire de 1603 suggère en effet que Suzanne Du Val et Louis de Grimonville avaient chacun leur chambre avant le décès de celui-ci. Mais est-ce que ce fut toujours le cas ? Rien ne l'assure.

---

<sup>686</sup> Voir les notices n° 6 (Bailleul-la-Campagne) et n° 76 (La Motte).

### 32. JOUVEAUX (Eure).

Morainville-Jouveaux, canton de Cormeilles.

*Fig. 422 à 428.*

**Date :** s.d. [vers 1590 ?]

**Commanditaires :** s.n. [Christophe de Hally et Renée de Belleau ?]

**Etat :** logis principal en place

**Cl. M.H. :** édifice non protégé MH.

#### Histoire

Une famille Jouveaux est attestée sur les lieux avant la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Le fief du même nom serait ensuite passé aux Corol (fin XII<sup>e</sup>-début XIII<sup>e</sup> siècle), puis aux Bacon, seigneurs de Molay (XIV<sup>e</sup> siècle). En 1371, Jeanne Bacon, dame de Molay, est veuve de Jean de Luxembourg, seigneur de Roucy. Peu après, elle fait don de ses biens à l'abbaye de Saint-Evroult : « L'an 1376 est morte la noble dame de Molay, notre soeur, qui nous a donné les fiefs de Jouveaux et d'Asnières, avec le patronage de ces deux églises et leurs dépendances »<sup>687</sup>. En 1563, en exécution de l'édit de Saint-Germain, les religieux de Saint-Evroult mettent en vente par adjudication leurs fiefs de Jouveaux et d'Asnières : le 24 novembre, Martin Hally (ou Halley, Hallez), seigneur de La Chapelle-Bayvel, s'en porte acquéreur pour la somme de 1 815 l.t.<sup>688</sup>.

Martin Hally est issu d'une famille établie dans le Lieuvin, entre Pont-l'Évêque et Bernay, et principalement à La Chapelle-Bayvel (Eure) ; son père, Guillaume, est anobli en 1509 moyennant 500 l.t. de finance<sup>689</sup>. Lors de la montre des nobles du bailliage d'Evreux contribuables à l'arrière-ban en 1562, Martin « de » Hally est « écuyer, seigneur de la Chapelle-Bayvel, la Vare, Morsan et Bois-Hellain »<sup>690</sup>. De son mariage avec Françoise de Nollent qu'il a épousé en 1540, Martin a trois fils : l'aîné, également prénommé Martin (†1602 ou 1610), conseiller au Parlement à Rouen de 1568 à 1602, hérite de la Chapelle-Bayvel et de Bois-Hellain ; le cadet Eustache forma la branche des sieurs de Livet (à Livet-sur-Authou) ; le benjamin, Christophe, hérite de Jouveaux à une date inconnue, sans doute vers 1570<sup>691</sup>. Ce dernier était assurément seigneur et patron de Jouveaux le 2 mai 1596 lors de l'insinuation du testament de Guillaume Vipart, sieur de Silly. De son mariage avec Renée de Belleau, Christophe de Hally eut un fils, Alexandre, seigneur de Jouveaux au moment de son mariage avec Madeleine Chéron par contrat passé à Rouen le 9 février 1645. Le fief reste dans la famille de Hally jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>692</sup>.

#### Description et analyse archéologique

Jouveaux est sur un site de plaine, près de Lieurey et des routes principales de Bernay à Pont-Audemer et Pont-l'Évêque (les actuelles départementales D 27 et D 810).

#### *L'ensemble seigneurial*

D'évidence, encore au début du XIX<sup>e</sup> siècle (plan cadastral ancien, 1826), l'ancien domaine de Jouveaux présentait une organisation proche de celle du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>693</sup>. Le manoir était au carrefour de plusieurs chemins menant à Fresne, à Cormeilles et à Beaulieu, près de l'église paroissiale (disparue). L'entrée se faisait à l'est

<sup>687</sup> *Neustria Pia* (St Evroult), cité par CHARPILLON et CARESME II (1868), p. 418-421.

<sup>688</sup> BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 244-245.

<sup>689</sup> FRONDEVILLE 1960, p. 432-433. Les Hally portaient : *De sable à deux jumelles[ou deux fasces] d'argent, au pal d'or brochant sur le tout.*

<sup>690</sup> Arch. dép. Eure, E 3, rôle et état des taxes et cotisations des nobles tenants au bailliage d'Evreux, 18 mai 1562, fol. 1v.

<sup>691</sup> FRONDEVILLE 1960, p. 432-433.

<sup>692</sup> CHARPILLON et CARESME II (1868), p. 418-421.

<sup>693</sup> Arch. dép. Eure, 3 PL 904, plan cadastral ancien par Canu (1826).

d'une vaste parcelle trapézoïdale, la basse-cour, où se dressaient les bâtiments de dépendance. Autant qu'on puisse en juger par le seul plan cadastral, ces bâtiments étaient des granges, un colombier et des étables. De ceux-ci ne subsistent que des bâtiments sans caractères particuliers (le colombier et les granges ont disparu).

Le bâtiment principal était alors isolé au sud d'une grande parcelle grossièrement rectangulaire (107,5 x 65 m) axée nord-sud, très partiellement enclavée au nord-ouest de la basse-cour. En 1826, cette parcelle était encore un vaste jardin divisé en six grands parterres. L'ancien logis seigneurial, de plan massé, isolé, se dressait donc autrefois tel un pavillon dans ce jardin, environné au moins sur trois côtés par lui (fig. 422). Il ne fait guère de doute que cette disposition est primitive : une parcelle étroite que figure le plan cadastral ancien correspond au fossé qui bordait le jardin sur trois côtés. Pour le reste, une autre grande parcelle grossièrement rectangulaire, axée est-ouest et qui bordait le jardin à l'est, enfermait un petit parc boisé et au-delà une pâture, peut-être autrefois un près entouré d'arbres. Nul doute que le petit parc boisé dépendait du jardin qui le commandait, comme cela se voit dans d'autres domaines haut-normands du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>694</sup>.

### *Le logis seigneurial*

L'ancien logis seigneurial, isolé, est de plan massé en V inversé : un corps constitué de deux ailes unifiées en équerre, celle de droite au nord, celle de gauche à l'ouest (fig. 425). De fait, la façade principale, pliée en deux, est tournée vers la basse-cour, tandis que les façades arrières – les plus longues – donnaient sur le jardin (fig. 427). Le bâtiment comprend un sous-sol largement enterré, un rez-de-chaussée légèrement surélevé, un étage carré et un comble (un grenier). Comme généralement, il a fait l'objet de remaniements, qui ont particulièrement touché les élévations.

### Les élévations

Les petits côtés sont restés presque intacts, contrairement au reste du bâtiment (fig. 426). On conçoit clairement en les voyant que les autres élévations du logis furent ravalées sans doute au XVIII<sup>e</sup> siècle pour obtenir des façades sans relief ou presque : en attestent les bandeaux saillants passés au chemin de fer, les consoles sciées qui portaient corniche et coyaux au sommet des murs, la corniche en forte saillie que portaient les consoles retaillée, les fenêtres agrandies, certains appuis de fenêtres abaissés (fig. 425 et 427). Malgré ces interventions, on comprend qu'autrefois des chaînes en pierres harpées, régulières, traitées en bossage lisse à chanfrein, scandaient les élévations. Disposées aux angles du bâtiment et de chaque côté des travées de fenêtres, elles formaient avec les bandeaux horizontaux qui marquaient les niveaux et à hauteur des appuis de fenêtres un quadrillage en pierre se détachant du parement en brique des murs. L'architecte de Jouveaux a poussé le jeu plus loin en dédoublant les chaînes harpées par des jambes de pierres en besace, qui, en resserrant le maillage du quadrillage des façades, offrent peu de repos à l'œil mais procurent à quelque distance l'impression d'un damier en pierre et en brique. L'architecte est même allé jusqu'à harper les pierres des tableaux des fenêtres une sur deux (les pierres non saillantes étaient taillées en ébrasement). Cette particularité ne se voit aujourd'hui qu'à une seule fenêtre (maintenant murée) en façade arrière de l'aile droite, encore munie de chaînes harpées et d'une plate-bande clavée droite<sup>695</sup>. Toutes les autres fenêtres sont retouchées : elles sont couvertes par une plate-bande en arc segmentaire et leurs tableaux ont été retaillés pour les agrandir faisant ainsi disparaître les chaînages. L'une d'elles, sur cour, a cependant conservé ses tableaux taillés en ébrasement (les pierres saillantes ont été

---

<sup>694</sup> Entre autres, à Martainville (notice n° 36), Normanville (n° 40), Acquigny (n° 1) et Mentheville (n° 37).

taillées pour créer un ébrasement complet). D'autres fenêtres encore, avec un encadrement en brique, ont été créées plus récemment, sans doute en même temps qu'étaient percées de nouvelles portes aux petits côtés (sud et est ; la porte de ce dernier est maintenant murée).

Pour le reste, on comprend encore qu'un entablement, muni dans la frise de consoles qui portaient corniche et coyaux, couronnait le bâtiment. Il était seulement interrompu par les fenêtres passantes de l'étage, dont les frontons (maintenant disparus) se détachaient sur le toit d'ardoises bleuté.

La façade principale, pliée en deux, se distingue des autres par les allèges de ses fenêtres du rez-de-chaussée ornées de motifs d'étrésillons en briques surcuites et par sa grande porte en plein-cintre percée près de l'angle rentrant dans le mur de l'aile nord. Elle se distingue aussi par un pendentif assisé en faible saillie (il a été passé au chemin de fer comme le reste de la façade), placé dans l'angle rentrant près de la porte : il rachète le plan à angle droit du rez-de-chaussée pour porter le mur courbe de l'étage<sup>696</sup>.

#### Les dedans

A l'intérieur, la distribution, peu changée depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, se retrouve facilement (fig. 424). On pénètre dans le logis après un petit perron semi-circulaire de quelques marches. La porte donne dans un petit vestibule carré, voûté, qui commande en face la première volée d'un escalier rampe sur rampe, à droite une pièce carrée, certainement la *sallette*, et à gauche une grande pièce (maintenant recoupée par des cloisons), la *grande salle*, encore munie au *haut bout* de sa cheminée (visiblement ravalée, comme les façades à l'extérieur ; fig. 428)<sup>697</sup>. La salle était ouverte du côté du *bas bout* par deux portes : l'une à gauche donne dans une petite pièce carrée munie d'une cheminée, l'autre à droite débouche sur un large escalier qui descend au sous-sol. On ignore la fonction de la pièce carrée. Peut-être s'agissait-il d'une étude, autrefois ouverte par deux fenêtres sur le jardin. Quoiqu'il en soit, elle était reliée à la *sallette* par un petit passage ménagé sous le premier repos de l'escalier principal – ce passage permet également de gagner directement le sous-sol grâce à un petit escalier droit.

Le sous-sol, partiellement enterré, comprend deux parties distinctes reliées par une seule porte, celle placée exactement sous la porte de la *grande salle* du rez-de-chaussée. Chacune de ces deux parties étaient accessibles par son propre escalier. La première partie, que dessert le large escalier, comprend une cuisine (placée sous la petite pièce carrée du rez-de-chaussée), munie d'une grande cheminée avec son four à pâtisserie, un grand cellier (sous la *grande salle*), directement accessible depuis la cour, un garde-manger et un bûcher. La deuxième partie, que dessert l'escalier étroit menant au petit passage entre la *sallette* et la petite pièce du rez-de-chaussée, était un cellier, ou sommellerie, et un bûcher (sous la rampe de l'escalier principal).

L'escalier principal débouche à l'étage dans un petit vestibule qui commande les trois chambres du niveau : la *grande chambre*, avec sa garde-robe (sur la *grande salle*) ; une deuxième chambre, sans annexe (sur la *sallette*) ; et une troisième chambre, sans annexe (sur la petite pièce du rez-de-chaussée).

#### Conclusion

D'emblée, Jouveaux apparaît avec son plan en V inversé comme une copie – en plus modeste – d'Acquigny (fig. 13). Cependant, l'architecte de Jouveaux a su renouveler le modèle, en employant les techniques et les dispositions qui devaient passer pour le *nec plus ultra* en matière d'architecture à ce moment. Jouveaux est ainsi

---

<sup>695</sup> Il ne s'agissait probablement pas d'une fausse fenêtre, car elle vient rompre la symétrie de la façade arrière : les fausses-fenêtres sont généralement utilisées, au contraire, pour instaurer une symétrie que ne permet pas la distribution intérieure.

<sup>696</sup> Il faut également noter la présence de raccords verticaux au premier étage, de chaque côté de l'angle rentrant, mais ils semblent ne correspondre à rien : ni à l'extérieur à un élément disparu ni à l'intérieur à la distribution primitive ou actuelle, d'autant que des vestiges de consoles (sciées) se voient également sur cette partie du bâtiment.



une *maison plate*, sans fossés, implantée directement tel un grand pavillon dans les parterres d'un jardin étendu ; les pièces principales, surélevées par un sous-sol partiellement enterré, donnent aux habitants du logis des vues plus étendues par des fenêtres plus nombreuses sur les parterres du jardin placé au plus près. L'architecte a également su recréer la distribution d'Acquigny. Le vestibule est réduit à l'échelle plus modeste du bâtiment ; les offices n'encombrent pas le rez-de-chaussée, car ils sont rejettés au sous-sol ; l'escalier, qui n'est pas dans une cage hors-œuvre mais dans-œuvre, est le noyau d'une organisation complexe de circulations horizontales et verticales (passage, portes, escaliers large et étroit), qui offrent une parfaite desserte des pièces ; les élévations postérieures, débarrassées de pavillons, s'ouvrent plus largement sur le jardin.

Si par son parti général et sa distribution, Jouveaux apparaît donc comme une réussite, on ne peut pas en dire autant pour le traitement des élévations. A la belle composition d'Acquigny (axe médian dans l'angle rentrant créé par les portes et l'élégante tourelle sur trompe, travées de fenêtres percées symétriquement, quadrillage des façades clair et régulier) fait place ici une composition confuse et quelque peu désordonnée, sans symétrie ou presque (fig. 423). L'architecte de Jouveaux n'a pas su lier la distribution intérieure – qu'il a privilégiée – à la symétrie des dehors. Malgré les maladresses de son dessin général, on doit tout de même lui reconnaître une mise en œuvre soignée dans le détail : taille des pierres, finesse des joints, traitement des chaînes, des moulures, des bossages et des fenêtres.

Par son entablement à grosses consoles portant corniche et coyaux, Jouveaux fait inmanquablement penser aux édifices des années 1580 et 1590, tels Carrouges (Orne, 1578-1582), Malou (à Saint-Pierre-de-Cormeilles, dans l'Eure ; vers 1580), Le Val-Hébert (à Saint-Pierre-de-Cormeilles, vers 1583), Saint-Germain-de-Livet (Calvados, vers 1584-1588) et, surtout, Fervaques (Calvados, 1596-1602)<sup>698</sup>. C'est certainement dans la décennie 1590 qu'il faut placer la construction et, partant, l'attribuer à Christophe de Hally et Renée de Belleau. Mais cette datation et cette attribution restent à documenter.

---

<sup>697</sup> Elle a perdu une grande partie de son manteau.

<sup>698</sup> Pour Carrouges, voir : SINCE 2003b, p. 340-341 ; pour Saint-Germain-de-Livet, voir : LESCROART 2003 ; pour Malou et Le Val-Hébert, tous deux situés à faible distance de Jouveaux et jusqu'ici mal datés, voir : BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 246-247 et 250-251 ; pour Fervaques, voir : BABELON 1989, p. 702-703 et SINCE 2003b, p. 348-350.

### 33. LES LOGES (Seine-Maritime).

Les Loges, canton de Fécamp.

*Fig. 429 à 436.*

**Date** : s.d. [vers 1475]

**Commanditaires** : s.n. [Jacques d'Estouteville et Louise d'Albret ?]

**Etat actuel** : logis principal en place

**Cl. M.H.** : édifice inscrit MH en 1973.

#### Histoire

La châtelainie des Loges aurait été vendue et donnée en partie par le duc Robert II Courte-Heuze en 1093 à la maison d'Estouteville. En fondant l'abbaye de Valmont, Nicolas d'Estouteville donna à ce monastère l'église paroissiale des Loges, avec les dîmes, un fief et quelques redevances. Ce village et son château ont joué un rôle assez important durant la guerre de Cent Ans<sup>699</sup>. Jean II d'Estouteville (†1436), chevalier, grand bouteiller de France, seigneur de Valmont et de Hotot, mari de Marguerite de Harcourt, en était alors seigneur<sup>700</sup>. Le connétable Bernard d'Armagnac, ayant rencontré en 1415 un corps de troupes anglaises près du château des Loges, s'y fit tuer, dit-on, de 1 800 à 2 000 hommes. La forteresse des Loges dut se rendre aux Anglais en janvier 1419 et ne fut reprise par les Français qu'en 1435. Après la guerre de Cent Ans, les biens confisqués de la famille d'Estouteville reviennent à celle-ci<sup>701</sup>. La puissante famille normande compte alors dans ses rangs deux fils de Jean II aux plus hautes charges de la province : Guillaume (†1483), cardinal-archevêque de Rouen de 1453 à 1483, et Louis (†1464), capitaine du Mont-Saint-Michel de 1425 à 1460, puis grand sénéchal de Normandie et capitaine de Rouen de 1461 à 1464. Le fils de ce dernier, Michel (†1469), hérite des biens de son père, qui passent ensuite à Jacques (†1490), capitaine de Vernon et Vernonet (1488-1489), marié à Louise d'Albret (†1494)<sup>702</sup>. La branche aînée des d'Estouteville, seigneurs de Valmont et des Loges, s'éteint par la mort de Jean III en 1517, dernier descendant mâle des d'Estouteville de Valmont. C'est en 1534, à l'occasion des noces de sa fille unique Adrienne (†1560) avec François de Bourbon (†1544), comte de Saint-Pol, qu'est érigée par le roi la baronnie de Valmont en duché non pairie, dont fait partie la châtelainie des Loges<sup>703</sup>. Par la suite, le duché revient à François II de Bourbon (†1546), puis à Henri I<sup>er</sup> de Longueville (†1595).

Les documents manquent pour dater les travaux de construction. La datation ne peut reposer que sur des critères internes : appareillage et moulurations, le décor étant ici absent.

#### Description générale et analyse archéologique

Sur un plateau situé à peine à quatre km de la côte maritime, sur la route d'Etretat à Fécamp (la départementale D 940), le domaine des Loges est implanté au cœur même de la commune, à proximité de l'église paroissiale.

#### *L'enclos seigneurial*

L'ancien logis seigneurial est sur une petite cour rectangulaire (env. 42 x 30 m), où se trouve un seul autre bâtiment, en simple petit appareil de pierres, sans caractère particulier. Le plan cadastral napoléonien montre un état différent au début du XIX<sup>e</sup> siècle : la cour originelle, plus grande (env. 55 x 48 m), porte de nombreux

<sup>699</sup> BUNEL et TOUGARD 1877, p. 187-189. Sur la famille d'Estouteville : LA MORANDIERE 1903 ; BECK 2003b.

<sup>700</sup> HELLOT 1881, p. 195 ; ANSELME 1733 VIII, p. 575.

<sup>701</sup> BUNEL et TOUGARD 1877, p. 187-189 ; HELLOT 1881, note 131 p. 212.

<sup>702</sup> BUNEL et TOUGARD 1877, p. 187-189 ; LA MORANDIERE 1903 ; DUPONT-FERRIER 1947 II, p. 277, III, p. 413, IV, p. 255 et V, p. 226 ; JAMME et DUPONT-DANICAN (dir.) 1996, p. 180-181 ; BECK 2003b.

bâtiments, des immeubles de rapport. Sur ce plan, on peut également reconnaître dans la forme des parcelles mitoyennes de la cour (les parcelles n° 116, 122, 130 et 140), les anciens fossés qui bordaient la plate-forme au nord, à l'ouest et au sud ; à l'est étaient des jardins ou des herbages. L'état à cette époque était donc déjà le résultat d'importantes modifications. L'ancien domaine des Loges a été morcelé en de multiples propriétés avant le XIX<sup>e</sup> siècle, ce qui explique la présence de nombreuses habitations voisines. Faute de documents antérieurs au cadastre ancien, on ne peut pas restituer l'ensemble seigneurial primitif.

#### *Le logis seigneurial*

A l'ouest d'une ancienne plate-forme se dresse l'ancien logis seigneurial, de plan rectangulaire (env. 24 x 10 m), cantonné d'une tour polygonale au nord-ouest (fig. 429), qui comprend un rez-de-chaussée et un premier étage surmonté d'un grand comble. La façade sur cour (est) est doublée par un portique au rez-de-chaussée et une galerie ouverte au premier étage, placés entre deux avant-corps dont l'un, à droite, contient un escalier en bois récent (fig. 433).

Les deux façades ouest et est présentent des différences notables par leurs matériaux et leur mise en œuvre. La façade sur cour est en brique et pierre : le soubassement et l'encadrement des portes et des fenêtres sont en pierre, tandis que le reste des murs est en brique. Les portes de l'étage sont accessibles par la galerie, à aisseliers sculptés et entretoises moulurées, certainement primitive au vu de l'ancienneté des bois (ils sont équarris) (fig. 434 à 436). L'ensemble est homogène et ne présente aucune reprise. En revanche, la façade postérieure, en petit appareil de pierre et de silex, présente des traces de remaniements très nettes (fig. 430 et 431). Tout d'abord les fenêtres, dont l'encadrement est en pierre de taille et le pourtour en brique, sont des percements ultérieurs à l'édification des murs. De ce côté, remarquons également les restes – un cul-de-lampe – d'une tourelle en encorbellement, qui fut remplacée par une fenêtre. Enfin, l'examen de la façade latérale nord révèle de manière évidente l'ampleur du remaniement (fig. 432). En effet un raccord vertical, visible sur toute la hauteur, divise ce côté en deux parties distinctes : à gauche, le mur est en brique avec des bandeaux horizontaux en pierre ; à droite, une portion du mur et la tour polygonale sont en petit appareil de pierre et de silex. Ces observations suggèrent qu'un bâtiment primitif en petit appareil de pierre et de silex médiocrement maçonné (à l'origine les murs étaient certainement recouverts par un enduit) fut en grande partie reconstruit en brique et pierre ; on a conservé de cet édifice originel que le front ouest (avec sa tour d'angle) que l'on a percé de fenêtres, certainement pour donner jour aux pièces du bâtiment. Les fenêtres de cette campagne de travaux ont d'ailleurs toutes les mêmes caractéristiques : elles sont munies de moulures à listels épais.

L'emplacement des fenêtres et des portes, des souches de cheminée et donc des murs de refend permet de retrouver en partie la distribution originelle. La porte d'entrée (fig. 435) ouvrait dans une grande pièce, la *grande salle*, qui commandait une chambre, au nord, avec son dégagement dans la tour polygonale. Au sud, une pièce munie d'une cheminée et d'un petit conduit d'évacuation des eaux est sans doute la cuisine. D'autres pièces de service devaient être à la suite, plus au sud. A l'étage, toutes les pièces sont accessibles par la galerie : une *grande chambre*, au nord, une chambre avec sa garde-robe, et, au-dessus des pièces de service, sans doute d'autres chambres.

---

<sup>703</sup> *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup> II*, n° 7347 : Lettres d'érection en duché des terres de Valmont, Varengeville, Berneval et autres lieux réunis en un seul fief sous le nom d'Estouteville, en faveur d'Adrienne d'Estouteville et de François de Bourbon, comte de Saint-Pol, son futur mari.

### **Etat de la question historique et archéologique**

Sans toutefois relever toutes les traces de remaniements, Philippe Seydoux avait déjà remarqué que le front ouest d'un bâtiment ancien avait été réutilisé pour bâtir le logis actuel<sup>704</sup>. L'auteur, sans citer de source, a attribué cette nouvelle construction à Guillaume d'Estouteville, le cardinal-archevêque de Rouen, et l'a datée du milieu du XV<sup>e</sup> siècle. Depuis, toutes les études reprennent ce discours<sup>705</sup>.

Rien ne permet pourtant d'attribuer la construction du nouveau corps de logis des Loges à Guillaume d'Estouteville qui, rappelons-le, en tant qu'archevêque de Rouen, commandite les travaux du château de Gaillon et du manoir archiépiscopal de Rouen, où il séjournait quand il n'était pas à Rome<sup>706</sup>. En outre, étant bien pourvu de bénéfices ecclésiastiques, il ne fut sans doute jamais en possession de la châtellenie des Loges qui appartenait à sa famille. On l'a vu, la seigneurie était aux mains de seigneurs laïcs, dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle à Louis (†1464), à Michel (†1469) puis à Jacques (†1490).

Par ailleurs, la datation du milieu du XV<sup>e</sup> siècle pour la construction du corps de logis, est elle-aussi non fondée. La véritable période de reconstruction en Normandie débute dans les années 1470. D'ailleurs, Valmont, le fief principal de la famille d'Estouteville, est reconstruit à partir de cette décennie, avec des murs qui présentent en partie la même alternance d'assises de brique et de pierre qu'aux Loges<sup>707</sup>. Il paraît vraisemblable que Les Loges fut rebâti dans ces années, sans doute par Jacques d'Estouteville et Louise d'Albret. L'encadrement des fenêtres, à meneaux et à listels épais, et les portes à simple chanfrein concave dans l'ébrasement correspondent à cette époque.

---

<sup>704</sup> SEYDOUX 1983, p. 47.

<sup>705</sup> NAUDE DES MOUTIS 1986, p. 10 ; JAMME et DUPONT-DANICAN 1996, p. 180-181 ; *Le Patrimoine des communes...* I (1997), p. 596.

<sup>706</sup> CHIROL 1952, p. 31-34.

<sup>707</sup> LARDIN 1999, tout particulièrement p. 71-72.

### 34. LONGUELUNE (Eure).

Piseux, canton de Verneuil-sur-Avre.

*Fig. 437 à 447.*

**Date :** s.d. [entre 1546 et 1550 ?]

**Commanditaires :** s.n. [Robert de Varenne ?]

**Etat actuel :** logis principal et grange en place

**Cl. M.H. :** édifice non protégé MH.

#### Histoire

On ne trouve aucune mention de la seigneurie de Longuelune avant le début du XVI<sup>e</sup> siècle. A cette époque, elle appartient à Nicolas de Caradas, seigneur de Longuelune et du Chapelet, avocat général de l'Echiquier de Rouen en 1505, décédé en 1527. Le fief passe ensuite à son fils cadet, Pierre de Caradas, procureur du roi aux Eaux et Forêts au siège de la Table de Marbre du Palais à Rouen, mort le 4 mai 1569, probablement sans avoir eu d'enfant de son mariage avec Marguerite Le Moine<sup>708</sup>. Pierre de Caradas semble avoir vendu Longuelune dès 1546 à Robert de Varenne. D'origine modeste, celui-ci se serait considérablement enrichi dans la métallurgie au cours de la décennie 1540 grâce à la fourniture d'une grande quantité de boulets de fer à l'armée royale<sup>709</sup>. En effet, c'est à la fin de l'année 1540 que François I<sup>er</sup> fait établir à Breteuil, à proximité de la grande forêt royale du même nom, une fonderie et des forges pour munir l'armée royale en artillerie<sup>710</sup>. Vendu par Jean-Antoine de Caumont et son épouse Antoinette de Varenne au comte de Tillières, le domaine est rattaché au comté par lettres patentes du roi le 20 janvier 1626 ; il dut le rester jusqu'à la Révolution<sup>711</sup>. L'aveu rendu par le comte de Tillières en 1708 décrit Longuelune :

conistant en un manoir contenant cinq vergez ou environ, clos de murs de bauge, scis en la dite paroisse de Longuelune, auquel y a un logis a demeurer, basty d'un pavillon de brique, salle, cuisine, chambres, coulombier, puis d'eau vive, grange, estables, pressoir, fournil, garenne joignant le dit manoir<sup>712</sup>.

#### Description et analyse archéologique

L'ancienne paroisse de Longuelune n'est plus aujourd'hui qu'un modeste hameau à l'écart de la commune de Piseux. Au bord de ce hameau environné de grandes parcelles de terres arables se dresse le domaine correspondant à la seigneurie de Longuelune, appelée au début du XIX<sup>e</sup> siècle « La grande Maison » (sans doute le nom donné primitivement au seul logis)<sup>713</sup>. De petites routes communales ont aujourd'hui remplacées les chemins, qui bordaient le « manoir » et menaient à Tillières et Verneuil-sur-Avre (fig. 437).

#### *L'ensemble seigneurial*

L'ancien manoir était encore au début du XIX<sup>e</sup> siècle une vaste parcelle grossièrement carrée (121,2 x 112,5 m), plantée d'arbres fruitiers, fermée de murs de clôture et dont l'entrée se faisait au sud-est et à l'ouest. Les bâtiments agricoles bordaient presque exclusivement le côté oriental. Autant qu'on puisse en juger par la représentation qu'en donne le plan cadastral ancien, on devine du sud au nord un pressoir, un long bâtiment à usage d'écuries, d'étables et sans doute encore de pressoir (la saillie du bâtiment à son extrémité septentrionale suggère cette fonction au bâtiment), et une grange, imposante, la seule dépendance agricole ancienne encore en

<sup>708</sup> FRONDEVILLE 1960, p. 549-550.

<sup>709</sup> LIZOT 1987b, p. 148 ; BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 358-359.

<sup>710</sup> *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup>* IV n° 11.639 (15/09/1540), VIII n° 32.916 (16/09/1540), IV n° 11.676 (octobre 1540).

<sup>711</sup> Arch. dép. Eure, E 649, aveu du comté de Tillières rendu au roi par Tanneguy Le Veneur (21/03/1708), p. 32-34.

<sup>712</sup> Arch. dép. Eure, E 649, aveu du comté de Tillières rendu au roi par Tanneguy Le Veneur (21/03/1708), p. 33.

place actuellement. Celle-ci, de plan rectangulaire, est en petit appareil de pierre raidis aux angles par des chaînes en grison. Visiblement remaniée, elle a été récemment percée sur la cour d'une grande porte, certainement à l'emplacement de la porte charretière primitive. Une autre porte plus petite lui donne également accès sur la cour, dont les montants en grison attestent l'ancienneté (la partie haute, en brique avec un linteau en bois, est un remaniement). Les autres bâtiments, munis d'encadrements d'ouvertures et de bandeaux horizontaux en briques industrielles, remontent au XIX<sup>e</sup> siècle. Un autre édifice visible sur le plan cadastral ancien bordait la clôture sud : il a été remplacé par une charretterie au XIX<sup>e</sup> siècle. Enfin, deux autres bâtiments, isolés au nord-ouest de la parcelle, ont également disparu ; le plus grand des deux, situé à proximité du bâtiment principal, abritait peut-être une cuisine (plus vaste que celle du corps de logis comme on va le voir) et un fournil (la petite cuisine du corps de logis en est dépourvue).

Le bâtiment principal, isolé à l'ouest de la parcelle, est encore à proximité d'une parcelle située dans l'angle sud-ouest de la cour (fig. 437, en 2). De plan grossièrement carré (37,5 x 32,5 m), fermée de murs de clôture et munie en son centre d'un puits, elle renferme un petit jardin, dont la présence, attestée au XIX<sup>e</sup> siècle, remonte certainement à la construction du logis principal : il s'agissait d'un *hortus conclusus*.

Pour le reste, la cour était bordée à l'extérieur par des chemins à l'est, au sud et en partie à l'ouest. Au nord était une vaste prairie, peut-être prévue pour l'agrément primitivement, car, encore au XIX<sup>e</sup> siècle, elle était bordée d'un large fossé en eau : un canal, qui alimentait d'ailleurs peut-être un fossé plus étroit qui longeait le côté oriental de la cour (la mare qui est à l'angle sud-est de la cour en est peut-être un vestige). De l'autre côté, à l'ouest, la cour était en grande partie bordée par une vaste parcelle : un parc boisé qui, malheureusement, fut en grande partie essarté récemment pour permettre la construction de hangars agricoles modernes. Un chemin axé est-ouest (une avenue), longeait ce parc au sud, presque dans l'axe du bâtiment principal.

#### *Le logis seigneurial*

De longue date entretenu par les fermiers du domaine agricole qui l'ont à peine touché, l'ancien logis seigneurial est dans un état de conservation remarquable, proche de son état du XVI<sup>e</sup> siècle : il a gardé ses cheminées, ses poutres et solives et certaines de ses menuiseries (vantaux de portes et de placards, fenêtres). Aussi les principales modifications relevées ne concernent-elles que la perte des meneaux de quelques fenêtres, la disparition de trois lucarnes, la réparation du perron et l'adjonction au XIX<sup>e</sup> siècle d'un bâtiment adossé au petit côté nord. Le reste du bâtiment est authentique à quelques détails près.

Le bâtiment principal est une *maison plate*, sans fossés, sans tour et sans pavillon, dont les seuls signes extérieurs de noblesse sont les dimensions et la qualité de la mise en œuvre et des matériaux (fig. 438). De plan rectangulaire allongé simple en profondeur (22,13 x 8,88 m), il comprend un sous-sol partiellement enterré qui surélève d'environ un mètre un rez-de-chaussée, un étage carré et un niveau de combles à surcroît habitable surmonté d'un grenier.

#### Les dehors

Construit essentiellement en brique, le bâtiment est en pierre seulement pour le soubassement (en grison), les encadrements des ouvertures (en pierre calcaire blanche pour les fenêtres, en grison pour la porte d'entrée) et aux angles, où les pierres sont chaînées en besace (fig. 438). Les murs sont tapissés d'un réseau d'étrésillons en briques surcuites et le bâtiment est couronné d'un entablement constitué d'un bandeau et d'une corniche saillante

---

<sup>713</sup> Arch. dép. Eure, 3 PL 1312, plan cadastral ancien par Gondouin, section B (1835).

en briques moulées. Seules les façades antérieure et arrière sont ouvertes par de grandes fenêtres (croisées et demi-croisées), qui ne présentent aucun arrachement de traverse : elles possédaient seulement des meneaux en pierre (disparus ; fig. 440). Ces ouvertures possèdent le même corps de moulures (la séquence doucine, bande large et quart de rond séparés par des réglets) et les mêmes bases continues dans l'ébrasement (deux petits tores entre de fins réglets séparés par une bande nue ; fig. 442). Aucun bandeau ne marque les différents niveaux ou le niveau des appuis, et aucun pilastre ne flanque les fenêtres. Aussi, l'organisation des façades est-elle simple : les fenêtres sont percées les unes à l'aplomb des autres en travées couronnées par des lucarnes en brique (certaines ont disparu, mais leur emplacement se voit à l'intérieur). Les lucarnes sont les éléments les plus ornés : de petits dossierets scandés par de petits bandeaux simulent des pilastres que couronnent un petit entablement et un fronton alternativement triangulaire et cintré à petits pinacles, le tout en briques moulées ; seule la grande lucarne au centre est surmontée d'un petit édicule intercalé entre l'entablement et le fronton.

La façade principale se distingue des autres façades uniquement par le nombre plus important de ses fenêtres, et la façade arrière par un petit corps en saillie presque au centre, qui renferme les latrines et leurs conduits.

#### Les dedans

Le sous-sol renferme les caves et celliers voûtés en berceau (fig. 439a). Aujourd'hui accessible uniquement par un couloir descendant en pente douce ménagé sous le perron et la première volée de l'escalier principal dans-oeuvre, il l'était également autrefois par une volée droite, maintenant disparue (ses arrachements se voient encore), qui menait au rez-de-chaussée du logis.

L'accès au rez-de-chaussée se fait par un perron droit de quelques marches et par une grande porte (fig. 439b). Passé celle-ci, on entre dans un petit vestibule voûté constitué par la cage d'un large escalier rampe sur rampe dans-oeuvre, qui dessert tous les niveaux. Ce petit vestibule donnait à gauche dans la *grande salle* (maintenant recoupée par des cloisons), encore munie de sa belle cheminée en pierre (fig. 443). La principale caractéristique de cette cheminée est d'avoir une hotte peu saillante qui repose sur de simples consoles en grès ; elle se distingue aussi par son décor : une frise dorique couronne le manteau et un entablement la hotte, qui est ornée d'un cartouche à crossettes meublé d'un écu où se lisent les armes du propriétaire qu'entourent des cornes d'abondance, des putti tenant des linges et l'écu, un mufler de lion et un masque (fig. 444). Le vestibule donne à droite dans une pièce plus petite, munie d'une cheminée presque aussi large (2,82 m) que celle de la salle, mais nettement plus sobre avec des piédroits et un manteau en grès. De petits placards sont percés dans le mur à gauche. Ces caractéristiques ajoutées au fait que la pièce commande une pièce rectangulaire à sa suite et un petit dégagement derrière l'escalier principal, qui communique avec la salle, suggèrent qu'il s'agit d'une cuisine et de ses annexes (arrière-cuisine et garde-manger). Cependant, rien n'est moins sûr, car la première pièce est relativement petite et sa cheminée est peu saillante ; comme toutes les pièces principales du logis, elle est couverte par un plafond à solives moulurées (un quart de rond adouci l'arête) : il peut très bien s'agir d'une *sallette*. La question reste ouverte.

L'escalier donne au niveau du repos par une porte dans un petit retrait ménagé derrière sa cage et éclairé par une petite ouverture. Arrivé au premier étage (fig. 439c), le palier donne à droite aujourd'hui dans une grande pièce située au-dessus de la *grande salle* du rez-de-chaussée : la *grande chambre*, avec sa cheminée (aux dimensions moyennes) à corniche, bandeau et table en brique, son plafond à poutres et solives moulurées et son petit dressoir en meuble d'attache, mais, comme rarement, sans annexe. De l'autre côté, le palier donne dans une chambre carrée, l'ancienne chambre seigneuriale, qui se distingue par sa belle cheminée en brique à décor d'arcatures

aveugles sur la hotte et par le nombre de ses annexes : une garde-robe et un cabinet, séparés par une simple cloison en menuiserie (maintenant disparue ; fig. 445 et 446)<sup>714</sup>, et un petit retrait avec une latrine (un petit espace logé derrière la cage de l'escalier au-dessus de celui précédemment décrit).

L'escalier donne ensuite au niveau du repos à un petit retrait puis, au niveau du palier, aux pièces de l'étage sous combles à surcroît. A gauche, une porte donne dans une chambre, qui commande une garde-robe ; à droite, une porte donne dans une grande pièce, sans cheminée, autrefois éclairée par trois lucarnes (deux grandes et une petite) aujourd'hui disparues : il s'agissait peut-être d'un garde-meuble.

La dernière volée de l'escalier mène au dernier niveau de comble (un grenier ; fig. 447). La charpente se signale tout particulièrement : il s'agit d'un exemple unique dans ce catalogue d'une charpente à chevrons formant fermes. D'une très belle qualité de mise en œuvre, elle n'est pas sans évoquer les exemples les plus célèbres de l'ancien domaine royal (Blois, Châteaudun, Chambord). Les fermes (espacées de seulement 39 à 45 cm), assemblées avec des potelets et des aisseliers, permettent un dégagement presque total du comble à ce niveau. Les faux entrails sont assemblés entre eux par une lierne qui porte les contreventements.

### Conclusion

Si l'histoire de Longuelune reste obscure, les restitutions de l'ensemble manorial et du corps de logis peuvent être proposées. La datation ne peut s'appuyer, faute de mieux, que sur les caractères stylistiques des fenêtres, l'absence de traverses aux fenêtres et la présence d'écus non martelés (à la grande fenêtre sur cour au premier étage de l'escalier et à la hotte de la cheminée de la *grande salle* ; fig. 441 et 444). D'abord, la présence d'une large bande dans un ébrasement est le signe des demeures de qualité du début des années 1530 (Tilly, Sénitot) à la fin de la décennie 1540 ou au début de la décennie suivante (Les Maillets, Miromesnil)<sup>715</sup>. Ensuite, le premier exemple repéré en Haute-Normandie de fenêtres sans traverses en pierre (mais où le meneau en pierre est encore employé) remonte à 1542 (Les Maillets). Les écus lisibles à Longuelune, enfin, portent un chevron accompagné de deux étoiles à cinq branches en chef et un cœur en pointe, qui ne sont pas les armes des Caradas<sup>716</sup>. La construction doit donc être placée immédiatement après l'achat de la seigneurie par Robert de Varenne en 1546 et être attribuée à celui-ci.

Un point étonne : la charpente à chevrons formant fermes est le seul exemple repéré dans mon corpus haut-normand. La proximité de Longuelune du domaine royal peut expliquer ce particularisme. Mais il faut peut-être aussi le mettre en rapport avec le fait que Robert de Varenne était en contact avec l'armée et l'administration royales.

---

<sup>714</sup> Les deux portes percées dans le mur de refend (l'une d'elles est maintenant murée) attestent que la chambre avait bien ces deux annexes.

<sup>715</sup> Voir les notices n° 35 (Les Maillets, dit manoir d'Ango), n° 46 (Sénitot), n° 49 (Tilly) et n° 75 (Miromesnil).

<sup>716</sup> Les Caradas portaient : *D'argent au chevron d'azur chargé d'un croissant d'argent et accompagné de trois roses tigées et feuillées de gueules, 2 en chef et une en pointe* (FRONDEVILLE 1960, p. 549).



### 35. LES MAILLETS\*, dit MANOIR D'ANGO (Seine-Maritime).

Varengueville-sur-Mer, canton d'Offranville.

*Fig. 448 à 470.*

**Date :** 1541-1542-1544 [entre 1535 et 1545] (monogrammes)

**Commanditaires :** Jean Ango et Anne Guillebert (armes)

**Etat actuel :** Ensemble quasi complet, très modifié

**Cl. M.H. :** édifice classé MH en 1862.

#### **La demeure campagnarde d'un grand armateur dieppois**

La brillante carrière de Jean Ango (1480-1551) sous François I<sup>er</sup> est bien connue. Il fut armateur, banquier et entrepreneur ; il porta les titres de receveur du temporel de l'archevêque de Rouen, vicomte et capitaine de Dieppe, grenetier et contrôleur du magasin à sel<sup>717</sup>. Seigneur de nombreux fiefs dont le principal était celui de la Rivière (à Offranville)<sup>718</sup>, il acquit à une date inconnue, peut-être en 1528, la seigneurie des Maillets, assise sur la paroisse de Varengueville<sup>719</sup>. A la fin de sa vie, Ango connut une défaveur presque complète auprès du nouveau roi Henri II : mis en prison, puis relâché au début de l'année 1549, il mourut en 1551<sup>720</sup>.

Aucun marché, compte ou autre manuscrit ne mentionnent la construction du manoir des Maillets par Ango. Cependant, des dates inscrites dans de petits cartels qui ornent le fût de pilastres et une fresque, ont été relevées sur l'aile sud et sur l'aile ouest. Au midi, Huard a vu à une fenêtre de l'entresol le millésime de 1541 (mais elle n'est plus lisible) et dans le porche dans-œuvre sur une fresque (disparue) fut découvert le chronogramme 1544<sup>721</sup>. A l'aile de l'ouest, à un des pilastres qui flanquent une fenêtre, on peut encore lire la date 1542 (fig. 467b). Ces trois dates marquant l'achèvement du décor (extérieur ou intérieur) du niveau où elles sont placées, le début des travaux peut être de peu antérieur selon la rapidité du chantier, vers 1540, au plus tôt vers 1535, l'année où, ayant accueilli avec faste François I<sup>er</sup> dans son hôtel dieppois, Ango fut anobli et nommé gouverneur de la ville<sup>722</sup>.

Par la suite, le 10 avril 1570, le fief des Maillets devient propriété par adjudication de Jacques de Baucquemare, conseiller du roi en ses conseils privé et d'Etat et premier président au parlement de Normandie<sup>723</sup>. Ce dernier s'était porté acquéreur précédemment, le 28 juillet 1569, auprès des religieux de Saint-Pierre-Saint-Paul-les-Conches du fief principal de la paroisse : la seigneurie de Varengueville-sur-Mer, dont dépendait le fief des Maillets<sup>724</sup>. La seigneurie passa ensuite à son fils Jean au début du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>725</sup>.

<sup>717</sup> KNECHT 1998, p. 380-381, 384-386.

<sup>718</sup> Dans tous les actes originaux conservés, Ango porte le titre de seigneur de la Rivière et ce fief est toujours mentionné en premier sur la liste de ses possessions : en 1546, il est propriétaire en sus de la seigneurie de la Rivière des fiefs des Maillets, de Gerponville, de Saint-Pierre-l'Advis et de Sainte-Marguerite (*Catalogue des Actes de François I<sup>er</sup>* III (1892), p. 700 (n° 10713), IV (1894), p. 554 (n° 13592) ; *Catalogue des Actes de Henri II* III (1990), p. 80 (n° 01.06<sup>1</sup>. 1423) ; Arch. dép. Seine-Maritime, fonds de Tancarville : aveu rendu au duc de Longueville, comte de Dunois et de Tancarville, par Jean Ango pour le fief de Sainte-Marguerite, le 17 octobre 1546).

<sup>719</sup> Ango est appelé seigneur des Maillets dans un acte daté de 1546 (voir note précédente). Selon DE MAUJOUY 1987, p. 2, qui ne cite pas sa source, Ango est dit seigneur de la Rivière, de Gerponville et des Maillets à partir de 1528, ce qui revient à dire qu'il aurait acheté la terre cette année.

<sup>720</sup> *Catalogue des actes de Henri II* III, n° 01.06<sup>1</sup>.

<sup>721</sup> HUARD 1928.

<sup>722</sup> KNECHT 1998, p. 381.

<sup>723</sup> DE MAUJOUY 1987, p. 3. Selon de Maujouy, citant l'étude de Guénin, Jacques de Baucquemare était le filleul de la femme d'Ango, Anne Guillebert. Ce qui est sûr, c'est que sa femme, Catherine de Croixmare, était la petite-fille de Jean Ango (FRONDEVILLE 1953, p. 63). Bien entendu, s'il y eut adjudication des biens de Jean Ango, cela revient à dire que Jacques n'en a pas hérité mais les a acquis.

<sup>724</sup> Le fief de Varengueville est attesté comme appartenant aux religieux en 1503 (BEAUCOUSIN 1891, p. 77) et lors sa vente en 1569 (Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 387, pièce n° 309).

<sup>725</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 387, pièce n° 309.

## Description générale et analyse archéologique

La commune de Varengueville-sur-Mer est sur la côte de la Manche, à douze kilomètres à l'ouest de Dieppe. L'organisation de ce petit bourg est particulière dans la mesure où la route principale qui le traverse décrit, sur plus de deux kilomètres, une large courbe jusqu'au littoral ; là, au sommet de la falaise surplombant la mer, s'élève l'ancienne église paroissiale. Le domaine du « manoir d'Ango » est au sud.

### *L'enclos manorial*

Constitué de quatre corps de bâtiment disposés autour d'une cour quasi rectangulaire (env. 66 x 41 m.), l'ancien manoir était encore au début du XIX<sup>e</sup> siècle sur un important domaine principalement constitué de terres arables, de vergers et d'un parc (fig. 448). Son accès se faisait alors à l'ouest entre des rangées d'arbres de hautes futaies (la parcelle n° 354 du plan cadastral ancien) et l'aile occidentale du manoir était bordée par une mare (la parcelle n° 352). Hormis les deux tours qui encadrent la porte cochère d'entrée au manoir à l'est (fig. 453), l'aspect général extérieur de l'ensemble, avec ses bâtiments de dépendance agricole (principalement situés dans l'aile septentrionale) et son imposant colombier, est celui d'une grosse ferme. Cet aspect résulte cependant de nombreux remaniements qu'il convient de définir pour avoir une idée de ce qu'était le manoir au moment de sa construction.

Selon toute vraisemblance, le manoir était, à l'origine, entouré de douves : la mare située à l'ouest est sans aucun doute une partie non comblée de ces fossés ; des dépressions du sol sont bien visibles au nord et à l'est ; et, au sud, le terrain plat et incliné a conduit certains auteurs à supposer que des jardins étaient de ce côté (aucun document ne confirme cette hypothèse, qui paraît toutefois vraisemblable)<sup>726</sup>.

Les murs d'enceinte du manoir, constitués d'assises alternées de silex et de grès, sont en grande partie d'origine. Cependant, le mur occidental a été refait sur une petite portion, quelques baies ont été percées, en général au XIX<sup>e</sup> siècle (leur encadrement est en brique industrielle ; fig. 453) ; un appentis et une tourelle ont été adossés contre le mur gouttereau oriental peu avant 1966<sup>727</sup> ; enfin, les deux angles extérieurs de l'aile nord ont été coupés (un lancis en grès ferme la reprise et une petite croupe la couvre) ce qui suggère que des tourelles cantonnaient primitivement les angles nord-est et nord-ouest du manoir, du côté du bourg de Varengueville.

L'entrée du manoir s'effectuait primitivement à l'ouest, où se trouvent un passage charretier ouvert par une grande arcade en plein-cintre et les restes du montant d'une petite porte piétonne (l'entrée a sans doute été endommagée lorsque le petit bâtiment qui y était adossé et qui fermait l'angle sud-ouest du manoir a été détruit – il en reste quelques vestiges<sup>728</sup>). Cependant, malgré l'importance de cet accès, il est sûr qu'il ne s'agit pas là de l'entrée principale du manoir. Celle-ci était à l'angle sud-est du manoir, ouvert – vers la ville de Dieppe – par des portes charretière et piétonne, placées entre deux tours qui les encadrent et les protègent (de petites canonnières percent la tour la plus au sud ; fig. 453). On le voit, ces observations faites, l'aspect extérieur primitif du manoir était celui d'un ensemble plutôt fermé et fortifié, bordé de fossés, c'est-à-dire « construit en forme de château » comme l'évoquait Asseline en 1682<sup>729</sup>.

A l'intérieur de l'enclos seigneurial, il existait autrefois une partition aujourd'hui bien difficile à percevoir en raison de nombreux remaniements. L'enclos s'articulait, en effet, en deux parties distinctes matérialisées, peut-

<sup>726</sup> NORMAND 1895, p. 18 ; SEYDOUX 1987, p. 7-8. Il faut noter que la parcelle correspondante, un verger au début du XIX<sup>e</sup> siècle, est placée sous les fenêtres de la galerie du logis seigneurial (voir plus loin, la partie concernant le logis).

<sup>727</sup> Ces deux constructions ont été ajoutées par M<sup>me</sup> Hugot-Gatry alors propriétaire du domaine ; elles n'apparaissent pas sur les plans des Monuments historiques antérieurs à cette date.

<sup>728</sup> DE MAUJOUY 1987, p. 4 rapporte des propos locaux faisant état de l'incendie du bâtiment intervenu pendant la période révolutionnaire.

<sup>729</sup> ASSELINE 1682.

être par une haie (comme actuellement) ou une palissade, et par le célèbre colombier doté d'un appareillage en briques, en briques surcuites, en silex et en pierres calcaires blanches savamment agencés en motifs décoratifs (fig. 470). De fait, les bâtiments bordant les trois quarts sud de la cour, en grès, pierre calcaire et silex, étaient dévolus à l'habitation et au commun ; les bâtiments bordant le quart restant, au nord, en pan de bois, étaient à vocation agricole. Cette partition, nette au XVI<sup>e</sup> siècle, l'est peu aujourd'hui.

Notons en premier lieu que l'aile occidentale contenait principalement des logements que l'on peut restituer avec une porte, une fenêtre, et une cheminée chacun (certains ont perdu la cloison, sans doute en pan de bois, qui les séparait, et leur cheminée ; fig. 449 et 466). Un de ces logements a été en partie détruit (seuls restent sa porte et le montant gauche de sa fenêtre) et remplacé par une construction sans caractère (le bandeau horizontal qui régnait le long du soubassement subsiste). Sans doute à l'usage de la suite et des proches d'Ango, au moins quatre logements prenaient donc place primitivement dans cette aile, qui, en outre, abritait dans sa partie la plus septentrionale en pan de bois une dépendance agricole.

En face, la partie centrale de l'aile orientale a été détruite : seul le mur gouttereau extérieur est encore en place ; le mur gouttereau sur la cour a disparu ainsi que la toiture (fig. 463). Pour le reste, cette aile renfermait des pièces de service, dont une grande cuisine, située à l'extrémité sud de l'aile, contre le bâtiment du portail principal. La présence d'une imposante cheminée en grès, avec un manteau reposant sur deux importants piliers, en atteste la fonction. Comme à l'aile en vis-à-vis, la portion septentrionale du corps de bâtiment sert aux dépendances agricoles, mais elles sont plus récentes.

Pour finir, les bâtiments de l'aile nord sont exclusivement des dépendances agricoles (granges, étables, écuries, remises à charrettes, etc.). Il a été dit qu'il s'agit d'un remontage récent à partir d'éléments anciens<sup>730</sup>. Il nous semble que l'aile, certes remaniée (le hourdis a été refait), est entièrement d'origine. D'une belle mise en œuvre reproduisant, en bois, les motifs en grès des façades des logis, ce bâtiment en pan de bois à vocation agricole présente encore un pilastre flanquant une porte agrandie ultérieurement (fig. 468 et 469).

#### *Le logis seigneurial*

La qualité du décor et de l'appareillage du corps méridional ont porté à y reconnaître, hier comme aujourd'hui, l'ancien logis seigneurial (fig. ). L'étude de ce bâtiment ainsi que du corps d'entrée oriental, très altérés, non seulement confirme en partie ce constat, mais encore permet d'en restituer les dispositions primitives.

Du fait des remaniements qu'il a subi, les plus importants de l'ensemble manorial, le bâtiment du portail principal situé au sud-est de la cour n'a pas attiré l'attention jusqu'ici<sup>731</sup> (fig. 453). Or, ce bâtiment, de plan rectangulaire (env. 15 x 9 m.), flanqué de deux tours à l'est et simplement couvert d'un toit en bâtière, peut être reconnu comme le logis seigneurial au sens strict, c'est-à-dire le corps où est la *grande salle* et le logis du seigneur.

Primitivement, le rez-de-chaussée était un espace très ouvert, principalement sur la cour par deux arcades. Ce n'est qu'ensuite que la porte piétonne située à côté de la grande porte charretière et que l'une des arcades sur la cour ont été bouchées. De plus, on a créé deux pièces de chaque côté du passage charretier en plaçant deux murs de refend transversaux au droit des piliers encadrant le passage charretier. Ces deux murs de refend ajoutés sont venus remplacer des arcs transversaux dont l'existence est attestée par la présence de leurs départs et qui devaient auparavant soutenir le plancher ou des cloisons en pan de bois situées au niveau supérieur.

---

<sup>730</sup> CREPIN-LEBLOND 2005, p. 341.

Le niveau supérieur a été bouleversé encore davantage. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, il servait à entreposer des grains ; seules les deux fenêtres qui percent le mur pignon sud donnaient du jour à l'unique pièce de ce niveau (fig. 455b) – les lucarnes rampantes sont des ajouts postérieurs à 1927, date de photographies où elles n'apparaissent pas. Extérieurement, les murs pignons ne portent pas de traces de remaniements importants. En revanche, tel n'est pas le cas des deux tours et des surcroûts des murs gouttereaux est et ouest : l'aspect trapu des tours, le fait qu'elles ne soient pas éclairées (des fenêtres rampantes et une tabatière les éclairent depuis peu) et le fait que les surcroûts du corps de bâtiment soient en pierre calcaire et non en grès et silex comme le reste des murs gouttereaux – où seules les parties sculptées sont en pierre calcaire – suggèrent que les tours et le corps qu'elles flanquent furent dérasés (ce front oriental est d'ailleurs nettement moins haut que le reste des autres bâtiments, notamment du front méridional ; fig. 453). A l'intérieur, au premier étage, une petite cheminée est adossée au mur sud, mais celle-ci n'a aucune des caractéristiques stylistiques du décor que l'on peut voir ailleurs dans le manoir – le décor est composé de feuillages habités « gothique ». Cette cheminée est sans doute un ajout récent. Les descriptions du XIX<sup>e</sup> siècle confortent nos observations et permettent de restituer en grande partie ce bâtiment.

En 1844, Vitet parle de deux cheminées au premier étage, l'une au nord et l'autre au sud. Charles Normand, en 1901, reprend le propos de Vitet et l'illustre d'une lithographie représentant la grande cheminée, qui était alors au premier étage contre le mur pignon sud, où se lisent les armes d'Ango sur un petit écu (fig. 451 et 452)<sup>732</sup> – cette cheminée est aujourd'hui au rez-de-chaussée de l'aile est, où l'on a créé dans les anciennes pièces de service une grande salle vers 1965. La seconde cheminée dont parle Vitet était adossée au mur pignon nord et ses pieds-droits avaient la forme de balustres<sup>733</sup>. Elle n'est plus en place actuellement mais a pu être déplacée, comme la précédente : une cheminée correspondant à la description de Vitet, d'une belle qualité de sculpture, est dans le premier logement (en partant de la gauche) de l'aile occidentale. La description de ce niveau par Féret en 1856 complète la restitution, puisque l'auteur dit que cet espace unique était autrefois divisé en deux pièces par une cloison : la plus grande des deux pièces (9,60 x 9 m), située au sud, que l'auteur appelle « salle de réception », avait un pavement vernissé vert ; la plus petite (5,30 x 9 m<sup>734</sup>), située au nord, avait un pavement vernissé rouge<sup>735</sup>.

Reste à confronter les propos de Vitet à nos observations : les arcs transversaux du rez-de-chaussée que nous restituons servaient, pour l'un, à soutenir le plancher d'une grande pièce au sud, pour l'autre à soutenir la cloison séparant les deux pièces, plus au nord. Ces deux pièces, munies d'une cheminée aujourd'hui disparue ou déplacée, commandaient chacune une pièce logée dans une tour attenante. On peut donc raisonnablement y reconnaître le logis de Jean Ango et de son épouse auquel on accédait par l'escalier en vis adossé à l'ouest dans l'aile méridionale en retour : *grande salle* dégagée par un cabinet dans la tour, chambre dégagée par une garde-robe. On accédait au grenier au-dessus ou, peut-être, à une petite terrasse entre corps principal et escalier en vis, par une porte, aujourd'hui bouchée par de la brique, visible à l'extérieur et à l'intérieur de la tour d'escalier.

---

<sup>731</sup> Seul FERET 1856, cité par GUENIN 1901, p. 287, a reconnu dans ce corps le logis seigneurial. En 1871, Cochet (col. 84) fait l'erreur de le voir dans l'aile du midi : tous les auteurs la reprendront par la suite.

<sup>732</sup> Les armes d'Ango étaient : « de sable, au champ d'argent, chargé d'un lion marchant, de sable, avec une molette d'éperon ». Selon une chronique du XVII<sup>e</sup> siècle citée par VITET 1844, p. 458, la partie en défoncée de la hotte droite était occupée par un tableau figurant Ango et sa femme en prière présentés par leurs saints patrons devant une image du Christ en croix. Ce tableau est presque effacé au moment où Vitet le voit en 1844.

<sup>733</sup> NORMAND 1895, p. 47.

<sup>734</sup> Cette pièce mesure 9 m dans sa plus grande largeur et 7 m dans sa plus faible largeur.

<sup>735</sup> FERET 1856 (cité par GUENIN 1901, p. 287).

Contrairement à ce qui a été dit récemment<sup>736</sup>, le sommet de la tour d'escalier n'était pas surmontée d'une « chambre en haut » comparable à un *studiolo* : comme à Héronnelles<sup>737</sup>, l'escalier principal débouchait sur une simple petite plate-forme en bois qui permettait de se tenir pour voir à l'extérieur par les deux fenêtres à ce niveau de la tour. Mais il n'y a là rien de confortable ou de prestigieux.

Le corps méridional est un long bâtiment rectangulaire (env. 31 m.) et étroit (env. 4 m.), qui comprend un rez-de-chaussée surélevé et un étage carré (fig. 460). A gauche, un porche dans-œuvre surélevé (il est sur une cave largement enterrée) est ouvert côté cour par quatre arcades segmentaires (fig. 459). Autrefois, un petit perron à volée droite donnait un accès direct à ce porche depuis la cour : le garde-corps qui ferme la partie basse de l'une des arcades (la plus à l'ouest) a été refait tandis que la corniche du stylobate forme encore retour de chaque côté de l'ancienne entrée<sup>738</sup>. Ce porche dans-œuvre permettait l'entrée dans le logis par l'escalier principal qu'il commandait ; il servait de pièce d'attente, comme l'atteste la présence d'un banc d'attache au mur ouest. Les auteurs du XIX<sup>e</sup> siècle ont pu y voir des vestiges d'un décor à fresque (disparu) où étaient représentées la sphère que l'armateur avait choisie pour emblème et deux grandes figures féminines drapées, portant des corbeilles de fleurs et de fruits (des canéphores). Ces motifs encadraient un cartouche, orné de rinceaux et de chutes, où figuraient le *Passage de la mer Rouge* et le *Serpent d'airain* ; un quatrain relatif au passage de la mer Rouge était d'ailleurs inscrit dans un médaillon<sup>739</sup>. On pouvait encore y lire la devise de Jean Ango : « SPES MEA DEUS A JUVENTUTE MEA » (« Depuis ma jeunesse, Dieu est mon espoir »). Le sol était couvert de pavés rouges et jaunes en damier<sup>740</sup>. Les autres pièces de ce niveau de l'aile, en rez-de-chaussée et entresolées au centre du bâtiment, seulement accessibles depuis la cour et un escalier droit intérieur, étaient sans doute des logements (fig. 460). Reste la pièce partiellement enterrée à l'extrémité occidentale de l'aile. Il a été dit ou suggéré encore récemment qu'il s'agissait d'une salle consacrée aux bains sur la présence au XIX<sup>e</sup> siècle d'un sol dallé, d'un puits et d'une rigole d'évacuation des eaux usagées<sup>741</sup>. La présence de ces éléments, accompagnés d'une cheminée de bonne dimension avec chauffe-plats intégrés, de petites fenêtres ovales ouvertes sur cour, dans une pièce de relativement grand volume, suggère bien plus une fonction de cuisine. Peut-être que, comme à Gaillon, une petite cuisine était dévolue au service de la suite du propriétaire (ici logée dans la partie basse de l'aile méridionale et dans l'aile occidentale) et une grande cuisine, pour le service personnel du propriétaire et de son épouse (dans l'aile orientale).

Une seule longue pièce logeait au premier étage de l'aile ; elle était éclairée des deux côtés par de nombreuses fenêtres (sans doute autrefois surmontées de frontons car la corniche forme ressauts à l'aplomb des pilastres) et chauffée par une cheminée située contre le mur gouttereau sud : c'est là la galerie du seigneur (fig. 455a).

Signalons un dernier point à propos de cette aile de galerie : la partie occidentale semble faire partie d'une seconde campagne de construction, sans doute réalisée peu après la première. En effet, la partie orientale se caractérise principalement par un premier registre entièrement en grès, par l'emploi d'une pierre calcaire jaune plus facile à tailler et à sculpter aux baies et à la grande frise au niveau de l'allège des fenêtres de la galerie, par des motifs de disques et de losanges alternés dans cette frise, ainsi que par l'ébrasement des fenêtres de l'étage (une séquence doucine, bandeau, chanfrein droit) (fig. 460). La partie ouest de l'aile se distingue par un premier

---

<sup>736</sup> CREPIN-LEBLOND 2005, p. 343.

<sup>737</sup> Voir la notice n° 29.

<sup>738</sup> Cette reprise avait déjà été remarquée par Féret en 1856 (cité par NORMAND 1895, p. 34).

<sup>739</sup> FERET 1856 (cité par GUENIN 1901, p. 282).

<sup>740</sup> GUENIN 1901, p. 287.

<sup>741</sup> DE MAUJOUY 1987, p. 6 ; CREPIN-LEBLOND 2005, p. 343.

registre en grès et silex, par l'emploi d'une pierre calcaire blanche aux baies et à la grande frise, par des tables carrées et rectangulaires dans cette frise, ainsi que par l'ébrasement de la fenêtre de l'étage (large chanfrein droit et doucine) et des deux fenêtres de l'entresol (un chambranle ; fig. 462). On pourrait objecter qu'il s'agit surtout d'un nouveau parti pris esthétique. Mais le changement de matériaux et le raccord dans la maçonnerie empêchent de n'y voir que cela. Que s'est-il passé ? L'hypothèse la plus vraisemblable est que le corps de galerie était prévu plus court qu'il ne l'est actuellement et qu'il fut augmenté pour loger une galerie plus longue à l'étage (avec cheminée) et une cuisine au rez-de-chaussée qui manquait pour le service de ce côté de la cour.

Le corps méridional donnait accès à un dernier bâtiment, aujourd'hui disparu<sup>742</sup>, situé au sud-ouest du manoir, par deux portes actuellement en partie ou complètement bouchées (fig. 460). L'examen du mur pignon ouest du corps méridional montre qu'il fut construit avec deux matériaux principaux : avec de la brique là où le mur était mitoyen avec le corps disparu, c'est-à-dire à l'intérieur du bâtiment ; avec du grès là où le mur n'était pas mitoyen et donc où il était à l'extérieur, sujet aux intempéries. Ces observations et la présence de portes de communication avec les niveaux de l'aile méridionale révèlent que le corps disparu était plus bas que le corps méridional, comprenant seulement un rez-de-chaussée surélevé et un premier étage sous comble. Quelle était la fonction de ce bâtiment ? Dans l'état actuel des recherches, on ne peut le dire. Cependant, ce bâtiment situé à l'extrémité de la galerie qui le relie à l'appartement du seigneur rappelle une disposition que l'on trouve dans de nombreux châteaux et hôtels français, où la galerie mène à une chapelle seigneuriale<sup>743</sup>. On peut émettre l'hypothèse que ce bâtiment disparu était la chapelle du manoir, peut-être, comme souvent, flanquée par un escalier secondaire pour la desservir et permettre au seigneur une échappée à l'extrémité de la galerie.

## Conclusion

Le logis-porte du manoir des Maillets construit par Ango est l'un des rares exemples de ce type de la Renaissance normande. L'appel à ce parti architectural inhabituel dans la province à cette date trouve deux raisons principales. La première correspond certainement à la volonté d'Ango d'affirmer au visiteur, dès l'entrée, son nouveau statut social par un bâtiment imposant, flanqué par deux hautes tours, muni d'un pont franchissant les douves et où se lisaient au-dessus de la porte ses armes flambant neuves. Encore en 1682, la volonté du commanditaire du XVI<sup>e</sup> siècle n'échappait pas, comme l'atteste le témoignage d'Asseline, qui, parlant du manoir, le décrit comme « construit en forme de château ». L'autre raison, moins évidente, était peut-être d'offrir à ce logis une annexe quasi princière : une longue galerie en retour, dont les fenêtres au midi devaient sans doute donner des vues sur les parterres du jardin situé de ce côté. Pour le reste, le manoir correspond parfaitement au programme que s'était fixé l'armateur dieppois : une maison des champs à peu de distance de la ville dont il était gouverneur, susceptible de le recevoir avec sa famille, ses clients et ses serviteurs, un manoir à vocations de villégiature et agricole clairement séparées à l'intérieur.

Au terme de cette analyse documentaire et archéologique, on obtient sans nul doute une image plus authentique du manoir du célèbre Jean Ango, loin de celle d'un « palais florentin » (avec *studiolo* et étuves) qu'on lui prêtait jusqu'ici. D'ailleurs, si des rapprochements doivent être précisés, c'est moins en Italie qu'en Normandie (des pilastres à chute d'ornements et des médaillons se voient déjà à Gaillon au début du siècle) et en Angleterre qu'il faut chercher : les souches de cheminées en saillie sur les murs gouttereaux et pignons se terminant en conduits circulaires en briques moulées, la haute tour d'escalier en vis sommée d'un toit en bulbe et le logis-porte, à

---

<sup>742</sup> Voir note 728.

<sup>743</sup> Voir sur ce sujet, l'article décisif de Jean Guillaume (GUILLAUME 1993).

l'image d'une *gatehouse*, apportent au manoir de l'armateur diéppois l'aspect extérieur d'une *country house* britannique (fig. 456 et 457).

### 36. MARTAINVILLE (Seine-Maritime).

Martainville-Epreville, canton de Darnétal.

*Fig. 471 à 478.*

**Date de construction :** s.d. [vers 1495]

**Commanditaires :** Jacques I Le Pelletier (armoiries) et Collette Tillart

**Date du remaniement :** s.d. [vers 1500-1505]

**Commanditaires :** s.n. [Jacques I Le Pelletier et Collette Tillart]

**Etat actuel :** logis principal, tourelles, bâtiments de dépendance, colombier,

**Cl. M.H. :** édifice classé MH en 1889.

Le Château très-bien bâti, est flanqué de cinq grosses et hautes tours, avec des fossez remplis d'eau, des jardins, un grand parc fermé, et des avenues d'arbres. Martainville est au milieu d'une belle campagne fertile en bons bleds.

Thomas Corneille, 1708<sup>744</sup>

Martainville, à 15 km à l'est de Rouen, est au croisement des routes de Paris, Beauvais et Dieppe. L'ensemble manorial qu'il constituait au XVI<sup>e</sup> siècle est relativement bien conservé.

#### Histoire

Jacques Le Pelletier (vers 1446-1511) fait l'acquisition de la seigneurie de Martainville le 23 mars 1482 (n. st.)<sup>745</sup>. Depuis Glanville et Mollat, on sait qu'il appartient à la grande bourgeoisie marchande de Rouen<sup>746</sup>. Il est installé avec son frère cadet Richard rue aux Ours, paroisse St-Cande-le-Jeune, dans le grand hôtel offert par leur père. Héritiers en 1480 de l'une des plus grosses fortunes de la ville, les deux frères font fructifier leurs biens en exportant de l'étain en Angleterre et du blé au Portugal, en spéculant sur le sel breton, en marchandant aux foires de Lyon et en armant des navires pour la Méditerranée. Leurs bénéfices de marchands sont réinvestis en maisons de rapport, en rentes foncières et en de nombreuses terres et seigneuries situées dans les environs de la capitale normande, particulièrement autour de Martainville. L'entrée de Jacques au Conseil de la ville, d'abord comme quartenier en 1492, puis comme conseiller-échevin en 1493 (jusqu'en 1496), marque l'apogée de sa carrière. A cette charge, il apporte son avis sur de nombreux sujets et oriente la politique de Rouen.

Jacques décède sans descendance directe en 1511 et laisse toutes ses possessions dont Martainville à son neveu Jacques II Le Pelletier (1485-1545), qui détient l'importante charge de vicomte de l'eau de Rouen<sup>747</sup>. Le nouveau logis seigneurial est mentionné pour la première fois dans l'acte de lots et partages dressé après le décès de Jacques II :

une grande maison en forme de chasteau, avec la basse cour d'icelle logée de plusieurs corps de maison, granges, estables, pressoir et colombier, et en laquelle y a puis environ le parmy dicelle basse-cour, ensemble toutes les autres [dépendances] encloses de muraille de brique<sup>748</sup>.

La seigneurie restera jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle la propriété de la famille, qui obtiendra de Charles IX le droit de changer son nom de Le Pelletier en celui de la terre de Martainville en 1571<sup>749</sup>.

Les seuls travaux documentés concernant la restauration du bâtiment principal au début du XX<sup>e</sup> siècle : les fenêtres et lucarnes, refaites en 1939 telles que Claude Sauvageot les avait restituées sur le papier en 1867

<sup>744</sup> CORNEILLE 1708, p. 619.

<sup>745</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 E 1/206, tab. Rouen, 23/03/1482 (n. st.). Les Le Pelletier portaient : *D'argent à la fasce d'azur chargée de trois besants d'or.*

<sup>746</sup> GLANVILLE 1859a, p. 541-550 et MOLLAT 1952, p. 483-497, complétés par PAGAZANI 1999, p. 4-6.

<sup>747</sup> Le vicomte de l'eau était conseiller du roi, juge politique, civil et criminel pour la navigation sur la Seine, et garde des étalons, poids et mesures de Rouen (FARIN 1668 II, p. 281).

<sup>748</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 14 H 1281, liasse n° 3, héritage : acte du 2/06/1545 (quatrième lot).



d'après les vestiges encore en place, retrouvent leurs proportions (les allèges abaissées et les meneaux disparus sont recréés)<sup>750</sup> (fig. 476) ; un complément apocryphe, un bâtiment à deux niveaux couvert en appentis adossé au côté sud, est détruit en 1917 ; à l'intérieur du logis, les cloisons ajoutées au XVII<sup>e</sup> siècle pour créer de nouvelles pièces, plus petites, sont retirées. Les travaux sont poursuivis dans les années 1950<sup>751</sup>.

Faute d'autres documents, c'est avant tout par une analyse archéologique que l'on peut restituer l'histoire compliquée de Martainville, qui reste à vérifier.

## Description et analyse

### *L'ensemble manorial*

L'entrée au domaine se faisait uniquement par le nord, dans une basse-cour axée est-ouest, où se dressent encore les anciens bâtiments de dépendance (maison du métayer, écuries, granges, remises, pressoir, bergeries), adossés aux murs de clôture nord et sud (fig. 472). Si les bâtiments furent reconstruits ou en partie modifiés, la disposition générale est primitive : le colombier datable de la fin du XV<sup>e</sup> ou du début du XVI<sup>e</sup> siècle (le profil du bandeau médian est gothique), placé à l'extrémité occidentale de l'enclos, atteste par sa place l'étendue de la basse-cour. Celle-ci commandait à l'est une seconde cour, plus petite, grossièrement carrée (42 x 40 m), fermée de hauts murs crénelés et cantonnée de quatre tourelles, où se dresse au centre le bâtiment principal. La tourelle sud-ouest a disparu et les murs sont dérasés, mais leurs arrachements subsistent et des documents du XVIII<sup>e</sup> siècle (plans terriers, vues peintes) les montrent encore partiellement en place (fig. 472 et 475). Au-delà, un vaste jardin était commandé par l'enclos du logis encore au XVIII<sup>e</sup> siècle, mais si son emplacement semble assuré, son étendue ne l'est pas<sup>752</sup>. Situé au sud du jardin, un petit parc boisé (un bosquet à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle) complétait l'agrément du domaine avec, en outre, un vaste parc planté d'arbres fruitiers fermé de hauts murs de clôture.

### *Le logis seigneurial*

Dressé au centre de son propre enclos, le logis de plan massé rectangulaire (22 x 16 m), couvert d'un toit en pavillon, est cantonné aux quatre coins de grosses tours aux toitures coniques et bordé par un fossé<sup>753</sup> (fig. 472). Le sommet des tours était muni de consoles, aujourd'hui disparues mais dont on voit encore les pierres sciées, qui portaient corniche et coyau, disposition évoquant les mâchicoulis (fig. 478)<sup>754</sup>. La volonté de rappeler les tours-mâitresses médiévales du XIV<sup>e</sup> siècle, du type de celle de Vincennes est évidente.

Le plan est mixte, à la fois double en profondeur d'un côté, à droite, et simple de l'autre, à gauche, avec une grande pièce éclairée des deux côtés (fig. 473a). Au rez-de-chaussée, le corps est traversé par un large couloir donnant sur l'escalier placé dans une tour d'escalier hors-œuvre en façade postérieure, à l'est. La fonction des pièces est clairement identifiable : le couloir est une *allée*, qui dessert à gauche la *grande salle*, reconnaissable par ses dimensions, à droite une *sallette*, avec sa grande cheminée brique et pierre à décor sculpté de feuilles gothiques – détruite, il n'en reste que quelques vestiges –, et la cuisine, avec sa grande cheminée en brique, son

<sup>749</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 14 H 274 : acte daté du 6/04/1571.

<sup>750</sup> SAUVAGEOT 1870 IV, 6 planches. La lucarne sud-est du logis, la seule lucarne d'origine conservée, atteste l'authenticité de la restitution de Sauvageot.

<sup>751</sup> MAP, dossier n° 2682.

<sup>752</sup> Les plans terriers du XVIII<sup>e</sup> siècle montrent son emplacement et ses limites (Arch. dép. Seine-Maritime 2 Mi 214 (1739), terrier n° 153 (1750) et terrier n° 260 (1787-1788 : fig. 472). Deux médaillons peints (coll. particulière), datant probablement du XVIII<sup>e</sup> siècle, le représente ainsi que certains murs non encore dérasés de l'enclos du logis. Il est attesté à cet emplacement par une porte primitive perçant la tour d'escalier du bâtiment principal : sa présence ne peut s'expliquer que par le besoin d'accéder au jardin situé de ce côté.

<sup>753</sup> Le fossé est attesté par la présence au sous-sol d'une ouverture qui y prenait jour, par la description que T. Corneille fait en 1704 du bâtiment « avec des fosses remplis d'eau » (CORNEILLE 1708, p. 619) et, enfin, par un plan terrier du XVIII<sup>e</sup> siècle qui le représente (fig. 472).

four à pâtisserie et son petit escalier descendant à la cave dont le volume, couvert d'une voûte en brique, est exactement placé sous l'allée<sup>755</sup>. Comme souvent, les portes de la *grande salle* et de la *sallette* étaient placées à l'origine le plus loin possible de l'entrée, ce qui obligeait à parcourir l'allée, aux magnifiques croisées d'ogives ornées de peintures et de culots et clefs sculptées (fig. 477). D'après la modénature *classique* de leur encadrement (une doucine renversée et un réglelet assez large) situé dans une embrasure concave, les portes furent modifiées au XVII<sup>e</sup> siècle : un nouvel accès à la salle fut percé dans le mur de refend gauche pour une entrée plus directe depuis l'extérieur, en même temps que l'ancienne porte était agrandie et son encadrement taillé du corps de moulures qui caractérise l'intervention ; la porte de la *sallette* fut murée et un nouvel accès créé en vis-à-vis de la nouvelle porte de la salle.

La distribution, identique aux premier et deuxième étages (fig. 473b), présente un large couloir central commandant quatre pièces d'égales dimensions (env. 8 x 7 m), autrefois des chambres munies chacune d'une garde-robe dans les tours et de latrines, aujourd'hui détruites. Placées dans de petites constructions adossées à l'angle rentrant des tours et des petits côtés du logis, elles ont laissées comme traces visibles des raccords dans les parements de briques, les consoles en grès qui les portaient et les portes d'accès à l'intérieur des tours. Au niveau supérieur, les quatre chambres des combles sont plus petites et sans pièces annexes.

Les choses paraissent donc simples : un logis bâti d'un seul jet, peu modifié, aux pièces aisément identifiables. Cependant une analyse archéologique plus poussée révèle que la travée centrale de la façade antérieure, la distribution du premier étage et l'escalier sont le résultat d'une importante campagne de remaniement.

#### La travée centrale

Mise en valeur par une belle porte surmontée d'un chevet de chapelle en encorbellement et d'une tourelle d'escalier, la travée encadrée de pilastres gothiques et chargée d'arcs en accolade et festonnés à fleurons et crochets, fait bel effet et paraît homogène<sup>756</sup> (fig. 478). Au vrai, un examen attentif permet de découvrir qu'il s'agit d'un ajout<sup>757</sup>. D'ailleurs, au sous-sol, là où il n'était pas nécessaire de cacher l'intervention aux visiteurs, le mur du fond ouest, la voûte et les fondations de la cave à cet endroit ont été arrachés sans précaution à droite et à gauche pour obtenir deux excavations aux extrémités placées exactement à l'aplomb de la travée centrale. Cette observation est à mettre en rapport avec la présence d'une grande feuillure encadrant la porte d'entrée du logis. D'évidence, la création de l'actuelle travée comprenait un « pont-à-bascule en dessous<sup>758</sup> » dont l'installation a nécessité le percement du sous-sol pour le passage des flèches tandis que le tablier s'encastre dans la feuillure de la porte d'entrée. La travée centrale primitive était certainement plus simple, peut-être une porte à un seul vantail au lieu des deux actuels et une superposition fenêtre et lucarne comparable aux travées voisines pour les niveaux supérieurs – elles étaient les seules sources de lumière des couloirs à ce moment comme nous allons le voir.

#### La distribution du premier étage

Des documents et l'analyse de la structure du bâtiment, plus particulièrement de la poutraison, montrent l'importance des reprises de la distribution primitive à ce niveau. En effet, le premier étage avait primitivement une distribution identique à la distribution actuelle : quatre chambres commandées par un couloir, et une structure identique à la structure des niveaux supérieurs : des murs de refend en pans de bois et des cours de

---

<sup>754</sup> La même disposition se voit encore à Normanville, au Mesnil-Lieubray, construit autour de 1500 (voir la notice n° 40). A Martainville, les consoles ont été sciées au ras du mur.

<sup>755</sup> Les marches du petit escalier ont disparu mais la cage ainsi que son débouché dans la cave subsistent.

<sup>756</sup> Le tympan et les moulures de l'encorbellement étaient peints comme l'attestent des vestiges (azur, rouge, vert).

<sup>757</sup> Pour les détails de l'analyse archéologique, voir mon article que je résume ici (PAGAZANI 2005a).

poutres disposés en travée de chaque côté des fenêtres. Plus tard, la volonté d'avoir à l'étage une *grande chambre* à la place des deux chambres nord a entraîné la suppression des poteaux et donc des poutres qu'ils portaient, et la création de nouveaux murs pour le couloir, en brique raidis par des jambes de pierre, afin de soutenir les nouvelles poutres maîtresses disposées dorénavant en travée de chaque côté des hottes de cheminée. Munie des cheminées des chambres qu'elle remplaçait, la *grande chambre* fut sans doute divisée lorsque son usage devint un archaïsme, c'est-à-dire au cours du XVII<sup>e</sup> siècle.

#### L'escalier

L'escalier principal en vis à marches portant noyau (les plus grandes ont une largeur de 2 m), est maçonné dans une cage de plan semi-circulaire (fig. 477). La cage est amplement ouverte par des arcs en anse de panier sur les couloirs que l'escalier dessert à chaque niveau. Ces arcs portent les marches et le palier supérieur, et contrebutent les murs de la cage à l'ouest. Des fenêtres, disposées à chaque demi-étage, éclairent l'escalier et les couloirs. Néanmoins l'homogénéité de la cage et de l'escalier n'est qu'apparente. De fait, l'analyse archéologique révèle que les murs de l'*allée* se poursuivaient vers l'est, au moins de la largeur des culots, que l'arc en anse de panier fut placé après la construction des voûtes de l'allée et qu'auparavant un autre élément porteur, positionné plus à l'est afin de ne pas couper l'arc doubleau et les culots, le remplaçait. Cela revient à dire que les marches de l'escalier étaient moins larges à l'ouest que les autres, ce qui est improbable : l'escalier était disposé un peu plus à l'est dans la cage et était plus petit qu'il n'est actuellement. Cela justifie que le parement de la cage ait été presque entièrement refait. De plus, les parements des murs du couloir du premier étage et de la cage, qui sont identiques, suggèrent que ces travaux et ceux qui modifièrent la distribution du premier étage sont contemporains. Quelle était autrefois la configuration de la cage et de l'escalier ? Les escaliers en vis de cette période sont généralement, comme à Auffay-la-Mallet<sup>759</sup>, plus petits (les marches ont une largeur d'1,60 à 1,80 m) et sont placés dans une cage fermée à laquelle on accède par une porte à chaque niveau. La cage et l'escalier de Martainville étaient sans doute de ce type. Par ailleurs, il devait desservir tous les niveaux, combles compris. La reprise de l'escalier supprimât les volées desservant les derniers niveaux pour permettre la création d'une chambre haute – son volume pénètre le couloir qui, de fait, a vu ses décharges en bois sciées –, et donc la création d'un nouvel escalier pour les desservir : il s'agit de l'escalier secondaire placée dans la tourelle couronnant la travée centrale de la façade principale. Les reprises de cette travée, de la distribution au premier étage et de l'escalier font par conséquent partie de la même campagne de travaux.

#### Conclusion

Bâti d'un seul jet, le bâtiment principal succède à un logis médiéval dont on sait seulement qu'il était en mauvais état en 1482<sup>760</sup>. Mais rien dans les dispositions actuelles ne trahit le remploi de cet édifice<sup>761</sup>.

Après l'achat de la seigneurie, Jacques Le Pelletier entreprit une reconstruction complète des bâtiments. Grand marchand résidant dans son hôtel particulier à Rouen, il se fit bâtir une « maison des champs » susceptible de le

---

<sup>758</sup> Pour la définition du terme, voir : BORNECQUE 1982, p. 203-208.

<sup>759</sup> Voir la notice n° 5 (fig. 59).

<sup>760</sup> Lors d'une première vente du fief en 1481, le logis nécessitait des réparations (Arch. dép. Seine-Maritime, 14 H 272, liasse n° 2, 9/03/1481 n. st.). La revente un an plus tard à Jacques Le Pelletier n'a certainement pas laissé le temps de les faire. C'est donc un logis détérioré que Jacques a en sa possession en 1482.

<sup>761</sup> En 1977, des murs de pierres et de moellons furent mis au jour lors de travaux de réparation dans le sol de la basse-cour : ce sont peut-être des vestiges du logis antérieur (Archives du château).

recevoir avec sa famille, ses amis et sa clientèle pour des séjours consacrés à l'agrément, au repos et à la chasse<sup>762</sup>.

Toutes les dispositions, sans précédent en Normandie, répondent à ce programme, à commencer par la composition à trois enclos distincts (la basse-cour, la cour et le jardin) se succédant sur le même axe, qui dénote la volonté de séparation et de hiérarchisation des fonctions. A partir des années 1520, ce parti connaîtra une réelle faveur en Normandie, comme en témoignent les manoirs des Rocques (vers 1525), de Sénitot (1528-1536) et de Tilly (vers 1530-1535)<sup>763</sup>. Jacques Le Pelletier a également choisi un parti vraiment original pour le plan et la distribution (fig. 473). Un plan massé double en profondeur – il s'agit peut-être du premier exemple d'un tel plan en France – où la symétrie s'applique à toutes les dispositions internes (murs de refend, portes, fenêtres, cheminées, latrines, meurtrières) et un système de circulation constitué à chaque niveau d'un couloir central couplé avec l'escalier, qui permet de rendre toutes les pièces principales indépendantes et de hiérarchiser clairement les espaces : les salles et les offices sont regroupés au rez-de-chaussée, les douze chambres aux étages. Jacques et ses hôtes pouvaient ainsi aller et venir à leur guise, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du logis, vers le parc et le jardin, accessibles directement grâce à une porte ménagée dans la tour d'escalier<sup>764</sup>. Ce parti architectural si novateur paraît avoir rencontré un vif succès : dès vers 1512, Fontaine-le-Bourg construit pour l'abbé de Fécamp Antoine Bohier, vers 1513 Chenonceaux pour le général des Finances de Normandie Thomas Bohier, frère d'Antoine. Par la suite, dans la province normande, plus d'une dizaine d'édifices du XVI<sup>e</sup> siècle, tels Auffay-la-Mallet, Tilly, Bailleul, s'inspirent plus ou moins de Martainville<sup>765</sup>. Bien plus et contre toute attente, au lointain Saint-Elix bâti par Pierre Potier près de Toulouse (1541-1546), non seulement le plan et la distribution du logis normand ont servi de modèles, mais aussi l'organisation à trois enclos sur le même axe<sup>766</sup>. Les caractères stylistiques des lucarnes invitent à placer la construction dans les années 1490 (fig. 476). Les tympan triangulaires chargés de choux frisés et de fleurons, et flanqués de pilastres à pinacles liés par des étrépillons sont en effet peu concevables avant et après la décennie 1490 dans un édifice de cette qualité. La période de reconstruction d'après guerre de Cent Ans commence véritablement à ce moment en Normandie et des édifices avec un décor italianisant comme Gaillon s'élèvent ensuite. A l'appui de cela, les lucarnes d'Ételan, édifice normand daté précisément de 1494, présentent d'évidentes analogies avec Martainville<sup>767</sup>. Les informations historiques confirment d'ailleurs cette datation, car il est très vraisemblable que la construction a suivi ou s'est faite au moment de l'agrandissement progressif de la seigneurie par de nombreux achats de terres (1488-1496), époque où Martainville devient le fief principal de Jacques (1492), lequel est appelé seigneur de Martainville dans la quasi totalité des textes postérieurs à cette date<sup>768</sup>. Le fait qu'une fenêtre de la tour sud-est porte le chronogramme 1485 ne doit pas faire reculer la datation : vraisemblablement gravé plus tardivement – la fenêtre où il est placé fut remaniée –, il se réfère plutôt à la date du premier aveu rendu par un membre de la famille Le Pelletier : Jacques. Comme nos enseignes de commerce d'aujourd'hui indiquant « Maison fondée

---

<sup>762</sup> PAGAZANI 2006.

<sup>763</sup> Voir les notices n° 44 (Les Rocques), n° 46 (Sénitot) et n° 49 (Tilly).

<sup>764</sup> Le linteau, primitif, est parfaitement appareillé avec le parement de la tour, de même que les autres pierres de l'encadrement qui, elles, ont été remplacées récemment.

<sup>765</sup> Voir les notices n° 26 (Fontaine-le-Bourg), n° 49 (Tilly), n° 5 (Auffay-la-Mallet) et n° 7 (Bailleul). D'autres édifices de ce présent catalogue possèdent une *allée* ou un vestibule, tels Le Bus, Acquigny, Bourgtheroulde, Ernemont-sur-Buchy, Fleury-la-Forêt, Gueutteville, La Valouine, Les Fossés, La Pommeraye.

<sup>766</sup> TOLLON 2002, plus particulièrement fig. 6.

<sup>767</sup> Voir la notice n° 23 (Ételan).

<sup>768</sup> J'ai retrouvé huit actes d'achat de terres pour cette période : Arch. dép. Seine-Maritime 14 H 273, 20/02/1488 ; 2 E 1/211, 6/07/1488 ; 2 E 1/211, 22/01/1489 (n.st.) ; 2 E 1/211, 30/09/1489 ; 2 E 1/218, 2/10/1493 ; 2 E 1/220, 26/01/1495 (n.st.) ; 2 E 1/222, 22/03/1496 ; 2 E 1/224, 19/01/1497 (n.st.).

en... », un seigneur de Martainville aura voulu inscrire dans la pierre l'ancienneté de l'implantation de sa lignée sur le domaine, garante de sa légitimité.

Peu après la construction, une intervention d'envergure fut menée sur le logis. La travée centrale de la façade principale est alors entièrement refaite : à l'entrée primitive, sans doute une simple porte, on substitua un large portail à deux vantaux muni d'un pont basculant, et aux fenêtres des niveaux supérieurs le chevet d'une chapelle et une tourelle d'escalier (fig. 478). Au final, l'intervention aura permis d'obtenir une travée monumentalisant l'accès au logis, accentuant l'axe de symétrie de l'élévation antérieure et renforçant les rappels déjà présents à la tradition des châteaux forts : le pont-à-bascule remplace le pont-levis, les consoles décoratives de la tourelle d'escalier évoquent les mâchicoulis des tours de défense et la chapelle au-dessus de l'entrée reprend une disposition de bons nombres d'édifices antérieurs : Mehun-sur-Yèvre et Hôtel Jacques Cœur pour ne citer qu'eux<sup>769</sup>. A l'intérieur (fig. 474), afin de placer l'étage noble au premier étage, on crée une *grande chambre* au-dessus de la *grande salle* du rez-de-chaussée, et, pour solenniser l'accès à cette nouvelle pièce de réception, on remplace l'escalier par un nouveau, plus large, à la montée plus souple et ample, ouvert largement sur les couloirs par des arcs en anse de panier (celui du premier étage reçoit un décor de consoles à ressauts). L'ouverture de la cage permet, en outre, un éclairage indirect des couloirs rendu indispensable par la suppression des fenêtres en façade principale. Par ailleurs, la tour d'escalier est en partie dérasée pour permettre l'installation d'une chambre haute destinée à l'usage privé du seigneur, tandis qu'un escalier secondaire placé au-dessus de la chapelle permet d'en assurer l'accès, ainsi qu'aux premier et deuxième niveaux de comble.

Ces transformations sont assurément à interpréter comme une volonté du commanditaire d'exprimer de manière ambitieuse et ostentatoire son appartenance à la classe sociale dominante : le logis remanié de Martainville est le « signe extérieur » de sa noblesse. De quand datent ces travaux et qui en est le commanditaire ? On serait tenté de les attribuer à Jacques II Le Pelletier tant l'esprit de la campagne de remaniement est différent de celui de la construction. Mais une datation après 1511, moment où il hérite de Martainville, est peu vraisemblable. On a peine à imaginer qu'à cette date et dans un tel édifice, on ait utilisé exclusivement des formes gothiques flamboyantes, d'autant que des constructions plus évoluées sont déjà élevées dans la région : le château de Gaillon (1498-1510), les lucarnes du château de Clères (vers 1505), les pilastres du corps sur rue de l'Hôtel de Bourgtheroulde (vers 1506), la galerie sur cour du logis abbatial de Saint-Ouen (1507-1508) et l'hôtel des Généraux des Finances (1508-1512). Il faut donc placer la campagne de travaux avant 1511. Du reste, la proximité de la construction et de la campagne de remaniement ne fait aucun doute : le décor de la travée centrale, qui est d'ailleurs parfaitement intégrée à la façade par des bandeaux horizontaux continus, les consoles à ressauts de la tourelle d'escalier et de la chambre haute à l'extérieur et de l'arc en anse de panier du premier étage à l'intérieur et enfin les moulurations à chanfreins et listel des fenêtres reprennent les formes déjà employées lors de la construction. A cela s'ajoutent le motif de feuilles jumelées sculptées à intervalles réguliers du cul de lampe de la chapelle<sup>770</sup> et la frise de trilobes à crochets pendants de la porte, communs à un certain nombre d'édifices datés des années autour de 1500 : le motif de feuilles se voit à l'hôtel Legendre à Paris (vestiges) et la frise à Gaillon (au sommet de la façade sur cour de la Grand'Maison et sans doute aux arcades de l'escalier), au logis épiscopal d'Evreux (porte de l'escalier) et au logis abbatial de Saint-Ouen (porte de l'escalier), pour ne citer que ces exemples. Là encore, les données historiques viennent à l'appui de cette datation. D'une part, en 1498, les religieux de la proche abbaye Notre-Dame-de-l'Ile-Dieu, à Perruel (Eure),

---

<sup>769</sup> Voir l'étude de FAUCHERRE 1988.

réservent pour Jacques Le Pelletier neuf chênes à prendre dans un de leurs bois : ils ont peut-être servi aux travaux de Martainville<sup>771</sup>. D'autre part, un événement majeur semble s'être produit autour de 1500 dans la vie de Jacques Le Pelletier. D'abord, la présence de Jacques et de son frère aux foires de Lyon, pourtant attestée depuis le début des années 1480, ne l'est plus après 1497. Ensuite le dernier acte connu concernant leurs activités marchandes date du 4 décembre 1499<sup>772</sup>. Enfin, Jacques Le Pelletier devint avec sa belle-sœur l'administrateur des biens de Richard lorsque celui-ci mourut le 17 avril 1500<sup>773</sup>. Ces trois faits sont probablement liés : Jacques, qui se trouvait à la tête de la presque totalité du patrimoine familial après le décès de son frère, qui possédait des fiefs nobles et était parvenu aux plus hautes fonctions municipales rouennaises, décida d'arrêter ses activités commerciales. L'histoire de Jacques Le Pelletier préfigure celles des Thomas Bohier, Gilles Berthelot ou Pierre Potier, hommes nouveaux désireux de rendre manifeste leur accession au statut le plus élevé de la société par une construction novatrice et prestigieuse.

---

<sup>770</sup> Je remercie Etienne Hamon d'avoir attirer mon attention sur ce motif.

<sup>771</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 E 14/238, tab. Blainville, registre des biens meubles (Ausouville) : 14/04/1498 (n. st.).

<sup>772</sup> MOLLAT 1952, p. 491.

<sup>773</sup> BnF, Pièces orig. 2226, n° 50357 (dossier Le Pelletier), fol. 8. Jusqu'en octobre 1506, date de la majorité de son neveu, Jacques Le Pelletier se vit à la tête de l'ensemble des biens familiaux qu'il eut à charge de gérer. A ce moment, des partages furent effectués entre Jacques et son neveu ; les biens partagés ne sont pas mentionnés (fol. 84v.).

### 37. MENTHEVILLE (Seine-Maritime).

Mentheville, canton de Goderville.

*Fig. 479 à 494.*

**Date :** 1606 [entre 1595 et 1606 ?] (chronogramme)

**Commanditaires :** s.n. [Nicolas de Prêtreval et Jacqueline de Maricourt ?]

**Etat actuel :** logis principal, grange, pressoir et colombier en place

**Cl. M.H. :** édifice classé MH en 1981.

#### Histoire

On dispose de bien peu d'éléments concernant l'histoire du fief de Mentheville<sup>774</sup>. La première mention le concernant date de 1578 : il s'agit d'un huitième de fief de la vicomté de Montivillier relevant du roi, mais on ne sait pas à qui il appartient alors<sup>775</sup>. Il est fort probable qu'il est déjà détenu par la famille de Prêtreval, bien établie dans le pays : en 1503, Jean de Prêtreval est seigneur des fiefs de Prêtreval à Tourville-les-Ifs et de Prêtreval à Riville, de Mesmoulins, de Vattetot, de Drumare et d'Ymonville<sup>776</sup>. D'ailleurs, selon un acte du 11 mars 1527 (n. st.), le seigneur de Prêtreval a droit de présenter alternativement à la cure de Mentheville avec le seigneur du fief de Bagneville (ou Baigneville)<sup>777</sup>. Le 4 février 1595, Nicolas de Prêtreval, chevalier, fils de Georges de Prêtreval, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Prêtreval, St-Paer, Annouville, Mentheville et Mesmoulins, et de Lucque de Récusson, se marie avec Jacqueline de Maricourt, fille de François de Maricourt, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Mouci-le-Châtel et de Roullebois<sup>778</sup>. C'est sans doute lors de ce mariage que le fief revient à Nicolas. On retrouve la trace du fief bien plus tard, le 23 mars 1665. René de Prêtreval, baron de Clères et de Panilleuse, qui rend alors aveu pour ses fiefs de Mentheville et de Grainbosc, se dit en possession de ce dernier par les partages faits par décret à Montivillier le 10 octobre 1651 des biens de son père Henri, lui-même héritier auparavant de Nicolas<sup>779</sup>. Pour René de Prêtreval, Mentheville, qui n'est plus qu'une de ses nombreuses propriétés, vaut surtout pour son domaine agricole auquel est réuni trois fermes. Né en 1629, René était fils de Henri de Prêtreval et de Louise d'Arcona, mariés en 1628<sup>780</sup>. Après René de Prêtreval, le fief passe dans la famille Viger, puis, au XVIII<sup>e</sup> siècle, aux Becdelièvre, châtelain de Cany, jusqu'aux propriétaires actuels<sup>781</sup>.

La date de 1606 est donnée par un chronogramme situé à l'une des cheminées du logis. Reste à savoir, en l'absence de documents, si elle correspond aux critères internes : appareillage, moulurations et décor.

#### Description générale et analyse archéologique

Implanté dans la plaine du pays de Caux, le domaine de Mentheville est au bord de la commune du même nom, au plus près des terres arables et de la route principale de Tourville-les-Ifs à Annouville-Vilmesnil (la départementale D 73) (fig. 479).

<sup>774</sup> Selon BUNEL et TOUGARD 1877, p. 219, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, le seigneur de Mentheville était Nicolas Langlois, mais c'est une erreur : en réalité, il s'agit d'un fief éponyme.

<sup>775</sup> LAPORTE II (1984), p. 634.

<sup>776</sup> BEAUCOUSIN 1891, p. 228, 258, 277 et 281.

<sup>777</sup> DUPLESSIS I (1740), p. 307.

<sup>778</sup> BnF, Cabinet de d'Hozier n° 7541 (dossier Preteval), pièce n° 10.

<sup>779</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 424, pièce n° 143 : aveu de René de Preteval pour Mentheville, 23/03/1665.

<sup>780</sup> DUBOSC 1893, p. 212.

<sup>781</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 424, pièce n° 77 : aveu de Pierre Viger, 10/05/1680 ; JAMME et DUPONT-DANICAN 1996, p. 75.

### *L'ensemble manorial*

L'ancien enclos manorial, presque carré (env. 110 x 102,5 m), bordé à l'ouest par la départementale D 11, porte quelques bâtiments récents, en brique industrielle. Un de ces édifices, à l'ouest de l'enclos, a cependant conservé un mur gouttereau extérieur, du côté de la route, qui est sans doute le vestige d'un édifice plus ancien, en moyen et grand appareil. Au nord, un autre bâtiment est sans nul doute ancien : entièrement en pierre de taille, en moyen et en grand appareil, il possède des caractéristiques, une corniche en quart de rond, une porte couverte d'un arc surbaissé, qui permettent de dater sa construction du XVI<sup>e</sup> siècle (fig. 481). Il s'agissait autrefois d'une grange (à l'est) couplée à des écuries ou à des étables (au centre) et à un pressoir, comme l'atteste son extrémité occidentale en saillie sur la cour qui abritait le pressoir à longue étroite. Un escalier droit (un perron extérieur en pierre et un escalier en bois à l'intérieur) permet d'accéder au comble où étaient les greniers.

Placé presque au centre de la parcelle, le colombier, de plan carré, également en grand et moyen appareil, comprend une cave à demi-enterrée, voûtée en arc de cloître, sur laquelle est le colombier proprement dit (il a perdu son toit primitif ; fig. 482 et 483). Les parcelles limitrophes à l'enclos, notamment une où s'élève une petite étable en pierre, est bordée par des arbres de hautes futaies plantés sur des talus. C'est la disposition décrite dans l'aveu rendu par Pierre Viger en 1680 : le domaine est « clos de fossez [des talus] sur lequel il y a quelques arbres de haute fustaye »<sup>782</sup>.

Le bâtiment principal est isolé à l'est, au plus près de trois enclos qui bordaient autrefois la cour de ce côté (fig. 479). Encore au début du XIX<sup>e</sup> siècle (plan cadastral ancien), il s'agissait, du sud au nord, d'un grand verger, d'un jardin à six « carreaux » (quatre d'agrément, deux potagers) et d'un petit bois taillis. Absolument rien n'en subsiste aujourd'hui (il s'agit de terres en labour), mais il ne fait guère de doute que ces enclos destinés à l'agrément, par leur emplacement et leur disposition, remontaient à la construction du bâtiment principal.

### *Le logis seigneurial*

De plan rectangulaire (env. 21 x 7,5 m), flanqué en façade postérieure (est) d'une tour d'escalier, le corps de logis comprend un sous-sol entièrement enterré (sous la partie méridionale), un rez-de-chaussée, un étage carré et un niveau de comble à surcroît habitable (fig. 484). Ce logis est parvenu presque intact jusqu'à nos jours, n'ayant subi que très peu de remaniements. Ainsi, les portes et fenêtres ont conservé leur encadrement et leur décor : les fenêtres sont munies de leur meneau en pierre ; leur encadrement est un simple quart de rond et un réglelet sur lesquels s'agraffent un sur deux les pierres harpées (fig. 485). A l'intérieur, des cloisons ont été ajoutées récemment, mais les murs de refend en pans de bois primitifs sont encore en place, de même qu'un tambour en pierre, placé derrière la porte d'entrée du logis (fig. 488). La distribution originelle peut donc être facilement retrouvée.

### *Les dedans*

Situés uniquement sous la partie méridionale du bâtiment, les offices sont accessibles directement de l'extérieur par une large porte, percée à la base de la tour, et par un escalier droit. Ils comprenaient une cuisine, avec sa grande cheminée munie de fours à pain et à pâtisserie (fig. 487), et une seconde pièce, voûtée et équipée de petits placards muraux, sans doute à usage multiple (cave, cellier, garde-manger et sommellerie). Ces deux pièces sont éclairées par des soupiraux.

On entrait dans le logis d'abord dans un tambour en pierre, défendu par une porte en bois épaisse et de trois petites ouvertures pour armes à feu légères, puis dans la *grande salle*. Celle-ci comporte une grande cheminée en



Pierre dont les piédroits sont animés de colonnes d'un ordre ionique assez fruste (les volutes sont en colimaçon) et le manteau d'un entablement interrompu ; la hotte présente également des bases qui portent des fûts de pilastre coupés. La *grande salle*, éclairée seulement par une grande fenêtre à l'ouest, commandait à droite une pièce carrée, à gauche deux petites pièces annexes, peut-être des garde-robes ou des cabinets, et en face l'escalier. À droite de la cheminée de la salle, une porte ouvrait dans une pièce carrée munie d'une grande cheminée. Celle-ci est ornée de colonnes ioniques (identiques à celles de la cheminée de la *grande salle*) et de petits pilastres ioniques engainés (fig. 489). Un petit escalier relie directement cette pièce à la cuisine située au-dessous. Deux portes permettaient d'y entrer de l'extérieur à l'est et à l'ouest après un tambour en menuiserie (maintenant disparus)<sup>783</sup>. Par son emplacement, au rez-de-chaussée et à la suite de la salle, par ses accès directs depuis l'extérieur, par son petit escalier la reliant à la cuisine et à la sommellerie et pour l'absence d'annexes (garde-robe, cabinet), la pièce tient surtout de la *sallette*.

À l'étage, l'escalier ouvre sur deux chambres. À droite, la *grande chambre*, au-dessus de la *grande salle*, avec les mêmes annexes que celle-ci (garde-robe et cabinet), et munie d'une grande cheminée à piédroits en volutes gainées ornées de pattes griffées et surmontées de chapiteaux (fig. 492b). À gauche, une chambre plus petite, éclairée par deux grandes fenêtres et chauffée par une cheminée munie des mêmes piédroits que la cheminée de la *grande chambre* (fig. 492a). Les murs de la pièce et la hotte de la cheminée sont encore en grande partie recouverts d'un enduit peint en faux appareillage de brique et pierre (vestiges). Les portants qui ouvrent la pièce (sur l'escalier et sur la *grande chambre*) conservent encore leur chambranle en menuiserie animé de cannelures (montants) et d'une table (linteau) (fig. 490 et 491).

Le dernier palier donnait autrefois sur trois portes : la première porte, à droite, donne sur une latrine placée dans une petite construction adossée à la tour (fig. 494) ; la deuxième porte, au centre, débouche sur un grand comble éclairé par trois lucarnes ; la troisième porte, à gauche, donne dans une pièce chauffable et éclairée par deux lucarnes.

## Conclusion

Mentheville a gardé de nombreuses dispositions primitives : les meneaux des fenêtres, l'ensemble du décor, certaines menuiseries, les latrines, le tambour en pierre, les cheminées, le cellier avec ses placards muraux et la cuisine avec ses fours à pain et à pâtisserie font de lui l'édifice haut-normand de cette période le mieux conservé. La présence de nombreuses petites ouvertures pour armes à feu légères (tambour et tour d'escalier) et les caractéristiques stylistiques du bâtiment principal, tout particulièrement le décor des fenêtres et les chaînes régulièrement harpées des façades qui sont des copies littérales du décor du logis seigneurial de Bailleul construit peu après 1560 et situé seulement à quelques kilomètres de Mentheville, placent la construction dans les dernières décennies du siècle<sup>784</sup>. D'ailleurs, les offices placés au sous-sol et l'imbrication de l'escalier principal, de l'escalier menant au sous-sol et du petit escalier reliant la *sallette* à la cuisine dans une même tour rappellent fortement Jouveaux (vers 1590)<sup>785</sup>. La présence d'un chronogramme gravé 1606 sur la hotte de la

---

<sup>782</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 424, pièce n° 77 : aveu de Pierre Viger, 10/05/1680.

<sup>783</sup> Comme la plupart des ouvertures du rez-de-chaussée de la façade arrière (porte de la descente aux offices, soupiraux), la porte de la pièce n'est pas signalée à l'extérieur par un chambranle. À l'intérieur, la plate-bande en pierre de taille et la grande feuillure pour l'encastrement d'un tambour en menuiserie attestent la présence de cette porte à l'origine. L'autre porte de la pièce était également munie d'un tambour, comme en témoignent la présence d'abouts de briques placés pour colmater son arrachement, la feuillure beaucoup trop grande pour ne recevoir que la porte et l'encadrement de la porte dont le tableau est délardé pour permettre l'ouverture de la porte du tambour.

<sup>784</sup> Voir la notice n° 7 (Bailleul). Il faut noter que le commanditaire de Bailleul, Bertrand de Bailleul, était marié à Catherine de Prêtreval. Le décor de Mentheville rappelle aussi celui du nouveau logis de Cauville, non daté (voir la notice n° 56).

<sup>785</sup> Voir la notice n° 32 (Jouveaux).

cheminée de la *sallette* invite à placer la construction peu avant, c'est-à-dire peu après le mariage de Nicolas de Prêtreval et Jacqueline de Maricourt en 1595 (fig. 489). Les monogrammes gravés au-dessus du chronogramme semblent confirmer cette attribution : on lit très bien un grand M, pour Maricourt, deux N adossés, pour Nicolas, dont la hampe commune peut former le I pour Jacqueline, avec deux P affrontés, pour Prêtreval ; en revanche, on comprend mal les autres lettres (peut-être des R et un T)<sup>786</sup>.

---

<sup>786</sup> Il faut écarter l'idée qu'ils soient ceux d'Henri IV et de Catherine de Médicis comme cela a été suggéré par certains auteurs, comme SEYDOUX 1987, p. 92 : on voit mal pourquoi ils auraient été gravés à cet endroit.

### 38. LE MESNIL-JOURDAIN (Eure).

Mesnil-Jourdain, canton de Louviers.

*Fig. 495 à 513.*

**Dates de construction du logis secondaire** : s.d. [après 1474]

**Commanditaires** : s.n. [Arthur de Hellenvilliers et Marie de Houetteville ?]

**Dates de construction du logis principal** : s.d. [entre 1500 et 1520]

**Commanditaires** : s.n. [Guillaume de Hellenvilliers et Louise de Poissy ?]

**Date (galerie et bâtiment secondaire)** : s.d. [après 1580 ?]

**Commanditaires** : s.n. [Louis d'Hellenvilliers et Marie de Seghizzo ?]

**Etat actuel** : logis principal, logis secondaires, galerie et motte castrale en place

**Cl. M.H.** : édifice inscrit partiellement MH en 1961.

#### Histoire

Le village doit son nom à la famille du Mesnil, qui en était seigneur et patron, ainsi que de l'île Jourdain, sur l'Eure. En 1201, Etienne du Mesnil confirme la vente à l'archevêque de Rouen de l'île en question. A la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, Michel du Mesnil-Jourdain, capitaine de Louviers pour le roi, vend la seigneurie à Guillaume de Tournebu, seigneur de Marbeuf. Mais, en raison d'une clameur lignagière exercée par Pierre de La Héruppe, seigneur de Limbeuf et gouverneur de Pont-de-l'Arche, Guillaume de Tournebu ne peut en prendre possession<sup>787</sup>. Au début du siècle suivant, le fief appartient au neveu de Pierre de La Héruppe, Guillaume de Champagne, qui meurt sans postérité. Le Mesnil-Jourdain revient alors à sa sœur Agnès, qui, par son mariage, fait entrer la terre dans la maison des Hellenvilliers<sup>788</sup>. A Roger de Hellenvilliers, le mari d'Agnès, succède Jean, époux de Catherine de Gouy (vers 1425 et 1455)<sup>789</sup>, Jean II en 1462<sup>790</sup>, Arthur, époux de Marie de Houetteville en 1474<sup>791</sup>, Louis, qui en rend aveu au roi le 6 août 1517<sup>792</sup>, Guillaume de Hellenvilliers, seigneur du Mesnil-Jourdain, Gouy et Belbeuf en 1527, époux de Louise de Poissy, mort en 1530<sup>793</sup>, Antoine, écuyer en 1551, marié à Isabeau Vipart<sup>794</sup>, et, enfin, Louis II de Hellenvilliers, qui se marie en premières noces à Claude de Mailly et en secondes noces en 1580 à Marie de Seghizzo, fille de Marc-Antoine Seghizzo, seigneur de Bouges, écuyer tranchant de la reine mère et capitaine de Vernon en 1565<sup>795</sup>. Veuve, Marie « de Seguize » épouse en deuxième noces en 1598 Pierre du Bosc ; le couple demeure « au Mesnil-Jourdain dans le manoir seigneurial dudit lieu »<sup>796</sup>. Ses parents décédés, Louis III de Hellenvilliers, encore mineur, est placé sous la tutelle de son oncle Georges Alorge, en 1605, lorsque la seigneurie est saisie par décret et adjugée à Robert Le Roux, seigneur de Tilly et conseiller au Parlement de Normandie. Celui-ci fit don de son vivant du Mesnil-Jourdain à son fils cadet, Nicolas<sup>797</sup>. De ce moment jusqu'à la Révolution, la seigneurie du Mesnil-Jourdain reste possession de la famille Le Roux. Le domaine est décrit dans un aveu rendu au roi par Claude Le Roux en 1668 :

[...] auquel chef-mois il y sur une motte un chasteau couvert d'ardoize, clos de fosséz presentement non curéz et lesquelz, quand besoin est, mes vassaux roturierement tenans sont tenus de curer et a la reparation

<sup>787</sup> CHARPILLON et CARESME II (1868), p. 526 et suiv. ; BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 79-81. ; Dossier de l'Inventaire général, aimablement communiqué par les propriétaires du Mesnil-Jourdain.

<sup>788</sup> CHARPILLON et CARESME II (1868), p. 526 et suiv.

<sup>789</sup> Arch. dép. Eure, E 561 ; BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 80.

<sup>790</sup> Arch. dép. Eure, 3 F 211, n° 403 : *Notes manuscrites sur le Mesnil-Jourdain* par Louis Régnier.

<sup>791</sup> Arch. dép. Eure, G 28 : Grand Pouillé du diocèse d'Evreux (XVIII<sup>e</sup> siècle).

<sup>792</sup> *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup> V*, n° 16444.

<sup>793</sup> *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup> V*, n° 16444 ; Arch. dép. Eure, 3 F 211, n° 403 ; BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 80.

<sup>794</sup> Arch. dép. Eure, G 28 : Grand Pouillé du diocèse d'Evreux (XVIII<sup>e</sup> siècle) ; Dossier de l'Inventaire général.

<sup>795</sup> Arch. dép. Eure, E 1351, fol. 131 ; Arch. dép. Eure, E 1292, fol. 76 ; Dossier de l'Inventaire général.

<sup>796</sup> Arch. dép. Eure, E 1083, fol. 8.

<sup>797</sup> Arch. dép. Eure, G 28 : Grand Pouillé du diocèse d'Evreux (XVIII<sup>e</sup> siècle) ; Dossier de l'Inventaire général ; BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 80.

et entretient desditz fosséz ; outre lequel chasteau, j'ay plusieurs grands bastimentz tant en maison habitable, granges, escuries, colombier a pied, pressoir et four banaux et autres eediffices clos de murs [...] ; lequel manoir est assiz proche et joignant l'église dudit lieu y ayant une petite porte pour mon entrée et de mes gens dans ladite eglise a costé duquel manoir est un grand parc auquel il reste quelque haute futaye lequel parc est enclos de murs de bauge et dans lequel j'ay droit de garenne [...] <sup>798</sup>.

### **Description et analyse archéologique**

Situé en bordure du bois du Mesnil-Jourdain et du plateau, le Mesnil-Jourdain est, avec l'église paroissiale qui lui est attenante, au cœur du bourg du même nom, à faible distance de Louviers et des routes menant au Neufbourg (la départementale D 82) et à Evreux (la nationale N 154).

#### *L'ensemble manorial*

La cour irrégulière de l'ancien manoir est bordée de plusieurs corps de logis d'époques et d'aspect différents (fig. 495). Sur la rue, au sud, ce sont un corps de logis percé de portes cochère et piétonne, un bâtiment de dépendance, l'église paroissiale de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle avec une belle tour-clocher du début du XVI<sup>e</sup> siècle, et une imposante grange, qui bordent la cour. A l'ouest se trouve le corps de logis principal entre cour et jardin (fermé de murs en pierre). Au nord, un grand bâtiment sépare la cour de l'ancienne motte féodale entourée de fossés et surmontée d'une tour de pierre de construction récente<sup>799</sup>. Au-delà s'étend une vaste parcelle appelée au début du XIX<sup>e</sup> siècle « la garenne » et qui correspond au « grand parc auquel il reste quelques hautes futayes [...] enclos de murs de bauge » dont parle le texte de l'aveu de 1668<sup>800</sup>. L'élément le plus ancien du domaine est bien entendu l'ancienne motte castrale avec ses fossés partiellement comblés aujourd'hui. Comme souvent, l'actuelle cour correspond probablement à l'ancienne basse-cour, qui, à l'origine, enfermait les bâtiments de dépendance.

Le corps de logis qui défend l'entrée de la cour a tout du logis secondaire à l'usage des serviteurs, des proches ou des survenants, tels ceux d'Heubécourt et de Tilly (fig. 497 et 498). Il abrite un vaste cellier largement enterré accessible sous le porche, une salle commune au rez-de-chaussée surélevé et un escalier dans-oeuvre en bois qui débouche sur un petit espace de dégagement desservant les trois chambres indépendantes du premier étage. Cependant, si ce bâtiment est homogène, il a fait l'objet de quelques modifications au cours du temps. Les fenêtres du rez-de-chaussée ont perdu leur croisillon en pierre ; au premier étage sur cour, une petite galerie ouverte et couverte que commandait la chambre de l'extrémité orientale a disparu (des mortaises et une porte murée attestent sa présence au-dessus du passage cocher) ; les portes cochère et piétonne ont été retouchées récemment (fig. 498). Le corps de logis a cependant conservé de beaux éléments primitifs, tels la fenêtre sur cour munie de coussièges, les cheminées à piédroits en briques moulées et à linteau en chêne mouluré de la salle et de la chambre ouest, les fenêtres à croisillons en bois du premier étage dont quelques unes possèdent encore leurs menuiseries anciennes.

Un bâtiment d'un tout autre aspect lui est adossé à l'est, callé entre lui et l'église paroissiale (fig. 501 et 502). Entièrement en pierre, il est composé d'un corps principal rectangulaire flanqué d'un pavillon rectangulaire au nord-est en retour sur la cour. Il comprend un rez-de-chaussée et un étage carré couvert par un toit simple à deux versants. Ses murs appareillés, irrégulièrement en damier de pierre et de silex taillés sur cour, presque exclusivement en petit appareil de pierre calcaire sur rue, sont raidis par des jambes harpées. Les encadrements

<sup>798</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 437, aveu du Mesnil-Jourdain par Claude Le Roux, baron d'Acquigny, 1665, fol. 61 et suiv.

<sup>799</sup> Louis Régnier signale à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle la construction de cette petite tour circulaire à usage de château d'eau (Arch. dép. Eure, 3 F 211, n° 403 : *Notes manuscrites*...).

<sup>800</sup> Arch. dép. Eure, 3 PL 1168 : plan cadastral du Mesnil-Jourdain par Meunier, section C (1823).

de fenêtres (pour la plupart maintenant murées), en pierres harpées non saillantes, portent sur un large bandeau saillant nu qui leur sert d'appui. Les fenêtres du premier étage ont perdu leur croisillon de pierre. La porte en plein-cintre ouverte sur cour près du pavillon se distingue tout particulièrement par son arc clavé à extradors en escalier, ses impostes qui forment le bandeau du niveau et sa clef pendante en bossage. Au-dessus, trois fortes consoles qui forment mâchicoulis portaient une bretèche, maintenant disparue, autrefois accessible depuis le comble. Cependant, ce bâtiment est depuis longtemps vide, sans cheminée ni trace d'en avoir eu, sans plafond et sans cloison au premier étage. De sorte que l'on peut se demander si l'édifice fut achevé. Aussi ne fut-il peut-être jamais employé selon les fonctions auxquelles il était destiné. Si la pièce du rez-de-chaussée, faiblement éclairée, était peut-être une pièce de service ou une dépendance (une écurie ?), il ne fait guère de doute que le premier étage, avec ses grandes fenêtres à croisillons, était prévu comme logis. On est également assuré que ce bâtiment fut construit pour la défense du manoir : percé de nombreuses meurtrières sur rue et sur cour, il était muni de la bretèche déjà mentionnée au-dessus de l'entrée et une épaisse porte en bois percée de petites canonnières à fente de visée le commandait au premier étage depuis l'église paroissiale (fig. 503). Cet accès ne peut être que celui mentionné dans l'aveu de 1668 « pour [l']entrée [du seigneur] et de [s]es gens dans la dite eglise ». Le pavillon fut réaménagé par la suite, semble-t-il, comme logement presbytéral : une porte et de grandes fenêtres dotées d'un encadrement en brique percées du côté du petit enclos bordant l'église au nord et un escalier en bois installé à l'intérieur pour la desserte de l'étage le suggèrent. Aucune trace de l'escalier primitif ne subsiste.

Le dernier bâtiment en place est celui en fond de cour, au nord (fig. 504 à 513). D'aspect assez semblable à l'édifice précédent par sa mise en œuvre, ses murs en petit appareil de pierre calcaire, ses jambes harpées, ses bandeaux saillants nus, il en diffère cependant radicalement par sa masse et son plan imposant, isolé, constitué d'un corps principal rectangulaire flanqué de chaque côté par un gros pavillon carré. Nul doute qu'il s'agit du « château couvert d'ardoises, clos de fossés » dont parle l'aveu de 1668. Mais visiblement, celui-ci a subi d'importantes transformations depuis sa construction : la tuile a remplacé l'ardoise, les fossés sont comblés, le toit du corps principal, qui comprenait deux croupes à chaque extrémité, est continu jusqu'aux toits des pavillons, les souches de cheminée ont disparu, de même que les lucarnes autrefois ouvertes au-dessus des fenêtres du premier étage (celles-ci sont aujourd'hui murées), et l'enduit qui couvrait le petit appareil médiocre des murs est tombé.

Mais, en réalité, ce « château » ainsi placé, qui se donnait à voir dès l'entrée dans la cour, est un trompe-l'œil architectural (fig. 505 et 506). En effet, la description textuelle de 1668 et la vue du bâtiment depuis l'entrée sont trompeuses, car, à y regarder de plus près, on s'étonne de voir des fenêtres aussi petites et peu nombreuses. Dès qu'on contourne le bâtiment ou à peine franchit le seuil de l'entrée, la première chose qui frappe l'attention est la faible profondeur du corps principal : à peine 4,50 m. Au vrai, ce bâtiment adossé à l'imposante motte castrale n'abritait qu'une cave largement enterrée sous le pavillon occidental, des celliers dans l'étage de soubassement (actuellement en rez de cour) couvert par une voûte en berceau et des pièces à feu dans l'étage carré du corps central et des pavillons. La restitution de l'étage reste à faire, car, tout comme le bâtiment vu précédemment, celui-ci est aujourd'hui vide.

Bizarrement, l'étage carré du corps central, de plain pied avec le sommet de la motte castrale, est accessible uniquement d'elle, par une porte percée au milieu de sa façade. L'intérieur, très transformé, peut être restitué : la porte ouvrait sur une longue pièce rectangulaire peu profonde (14,40 x 3,30 m), éclairée par sept petites fenêtres percées en quinconce et fermée à ces deux extrémités par un mur qui portait une cheminée : elles ont disparu,

mais les arrachements comblés par de la brique sont bien visibles. Cette pièce en commandait deux autres, carrées, logées dans les pavillons, éclairées par une fenêtre au nord et au sud et munie d'une grande cheminée, dont subsistent le contrecœur et les arrachements des piédroits et de la hotte (fig. 511). On comprend à cette description que la longue pièce était une galerie et que celles des pavillons étaient des chambres de repos ou des cabinets. Par ailleurs, tout comme le bâtiment sans doute contemporain qui lui fait face au sud, le corps de galerie et ses pavillons faisaient partie du système défensif du manoir : depuis les chambres des pavillons, des meurtrières identiques à celles du bâtiment sud protégeaient la façade sur cour du corps central et les murs de clôtures (maintenant disparus), qui partaient de la face arrière des pavillons, devaient ceinturer la motte castrale. Des fossés, dont parle l'aveu de 1668, bordaient le bâtiment et les murs de clôture autour de la motte. On conçoit donc que deux ponts permettaient de les franchir, l'un au sud dans la cour pour atteindre la porte du grand cellier du bâtiment, l'autre, sans doute à l'ouest, pour accéder à la motte puis, de celle-ci, à la galerie.

Des autres bâtiments de dépendance, très dénaturés, on ne peut hélas plus rien dire, sinon qu'ils sont regroupés à l'écart dans la partie orientale du manoir. Pour finir, le logis seigneurial, à l'ouest, était directement bordé par un jardin d'agrément dont la parcelle est encore aujourd'hui fermée par son mur de clôture primitif en pierre percé à l'ouest, en direction de l'entrée du village, par une meurtrière. Un grand verger s'étendait plus à l'ouest encore au début du XIX<sup>e</sup> siècle, avec une enclave abritant une mare au sud, en bordure de la rue.

#### *Le logis seigneurial*

De plan trapézoïdal rectangle, l'ancien logis seigneurial se signale dès l'entrée du manoir par un petit corps de galerie qui le double en partie sur la cour et mène à une tour d'escalier hors-œuvre le flanquant au nord-est (fig. 496). Entièrement en pan-de-bois, il comprend un rez-de-chaussée, un étage carré et un comble à surcroît.

D'évidence, il faut distinguer la partie nord, qui comprend le corps de galerie et la tour d'escalier, et la partie sud, sans caractère particulier, car il s'agit de deux bâtiments juxtaposés l'un à l'autre, dont la structure n'est pas parfaitement liée. L'édifice nord est plus large que l'édifice sud de la largeur d'un poteau (25 cm) et, à l'intérieur, à tous les niveaux, une poutre qui présente des mortaises marque l'emplacement du mur pignon sud primitif du bâtiment nord. Par ailleurs, celui-ci se distingue plus particulièrement par ses murs en pan de bois animés de croix de saint André, alors que le bâtiment sud, plus simple, présente de simples colombes verticales. Reste à les étudier plus précisément.

Le bâtiment nord, certainement le plus ancien des deux édifices, comprend à chaque niveau deux pièces principales et une annexe. La distribution se retrouve facilement. Au rez-de-chaussée, la plus grande pièce, au sud, directement accessible depuis la cour (à couvert sous le portique), munie d'une grande cheminée (3,10 m de large), avec des piédroits à colonnettes sur base prismatique (le manteau est récent), était la *grande salle* (fig. 499). A la suite était sans doute la chambre seigneuriale, qui se distingue par ses poutres ornées de fleurons peints (fig. 500) et sa cheminée plus petite, maintenant disparue mais dont le chevêtre subsiste (elle mesurait environ 1,85 m de large). Cette chambre possédait une petite annexe de plan triangulaire, dans l'angle formé par le gouttereau ouest et le mur pignon nord oblique. A l'étage, la même distribution était répétée, avec une *grande chambre* au-dessus de la *grande salle* et une chambre au-dessus de celle du rez-de-chaussée, avec son annexe. A ce niveau s'ajoutait une galerie ouverte sur toute la longueur de la façade arrière qui donnaient aux habitants des vues sur le jardin : une porte murée lui donnait accès depuis l'annexe de la chambre et les mortaises qui accueillaient les bois de la structure se voient en plusieurs endroits. Au vrai, si ce n'était la présence de la tour d'escalier, du corps de galerie et de la belle cheminée de la salle, on aurait peine à croire, au vu de ses

dimensions, qu'il s'agit là du logis seigneurial primitif. Quoiqu'il en soit, un bâtiment lui fut justement adossé au sud pour l'agrandir. La construction de ce nouveau bâtiment a entraîné la suppression du mur pignon primitif. Au rez-de-chaussée, le bâtiment loge une pièce carrée au sud, accessible directement depuis la cour, suivie de deux annexes munies d'une cheminée chacune (la cloison entre les deux pièces a disparu, mais les deux chevêtres sont encore en place) ; la deuxième annexe devait servir à la *grande salle*. A l'étage, la galerie permettait d'atteindre la chambre de l'extrémité sud du nouveau bâtiment grâce à l'aménagement d'un tambour dans la *grande chambre* et d'un couloir de dégagement ; les annexes servaient, l'une à la chambre au sud, l'autre à la *grande chambre*. Comme le logis primitif, le nouveau bâtiment fut muni d'une galerie ouverte en façade arrière pour donner des vues sur le jardin : elle était accessible depuis une porte percée dans la chambre. Au reste, le mur pignon sud était protégé par une demi-croupe débordante et le rez-de-chaussée de la façade sur cour par un petit auvent dont ne subsistent que les mortaises dans lesquelles il était fiché. Ce n'est que bien plus tard, sans doute à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ou au début du siècle suivant, qu'un bâtiment annexe fut bâti dans l'angle formé par le logis seigneurial et le corps de logis secondaire sur rue<sup>801</sup>.

## Conclusion

Comme souvent en l'absence de documents, la datation ne peut reposer que sur des critères internes : décor, appareillage et moulurations des baies.

Il faut attribuer à la famille du Mesnil (peut-être à Geoffroy du Mesnil, seigneur du lieu en 1190), les premières constructions importantes au Mesnil-Jourdain, dont la motte castrale encore en place actuellement. Comme souvent, celle-ci était déjà cernée de fossés et précédée d'une basse-cour où étaient l'église paroissiale et les bâtiments de dépendance.

Après les guerres de Cent Ans et du Bien public, le seigneur de Hellenvilliers fait rebâtir au Mesnil-Jourdain. De cette époque date certainement le bâtiment sur rue. Les murs du rez-de-chaussée en petit et moyen appareils de pierre calcaire, les portes à double rouleau chanfreiné et les encadrements des ouvertures à double chanfrein, comme ceux des fenêtres d'Anquetierville, de Perriers ou d'Etelan, placent en effet la construction du bâtiment dans les années 1470-1480<sup>802</sup>. On est tenté d'en attribuer la construction à Arthur de Hellenvilliers et Marie de Houetteville après leur mariage en 1474.

C'est plus tard qu'un nouveau logis seigneurial est venu remplacer l'ancien, dont on ignore tout. Semble-t-il isolé à gauche de la cour, le nouveau bâtiment principal, compact, a tout de la petite demeure champêtre, sans véritable volonté ostentatoire de la part des commanditaires, mais élégante et très bien conçue, avec sa tourelle d'escalier et son corps de galerie à décor de moulures et de culots taillés. Celui-ci offrait en outre les avantages d'un passage à couvert au rez-de-chaussée, d'une desserte indépendante des pièces de l'étage et de donner des vues sur la cour. La façade arrière n'était pas en reste puisqu'elle était agrémentée d'une galerie ouverte d'où les habitants pouvaient se tenir au frais et admirer les parterres du jardin. Les bandeaux à fines moulures toriques qui animent la tour de l'escalier, le corps de galerie et le linteau de la porte de la *grande salle*, les culots taillés et les piédroits à colonnettes sur base prismatique de la cheminée de la *grande salle* invitent à placer la construction dans les premières années du XVI<sup>e</sup> siècle et, partant, de l'attribuer au couple Guillaume de Hellenvilliers et Louise de Poissy. Le nouveau logis seigneurial du Mesnil-Jourdain, avec sa structure en pans de bois, ses

---

<sup>801</sup> Ce bâtiment n'est pas représenté sur le plan cadastral ancien (Arch. dép. Eure, 3 PL 1168, plan cadastral par Meunier, section C, 1823).

<sup>802</sup> Voir les notices n° 2 (Anquetierville), n° 23 (Etelan) et n° 41 (Perriers).

galeries ouvertes sur cour et jardin, sa tour d'escalier polygonale, n'est pas sans rappeler, en beaucoup plus modeste, la maison des champs de Claude d'Annebault à Heubécourt<sup>803</sup>.

Le logis fit l'objet d'une campagne de réaménagement dans la seconde moitié du siècle, comme le suggère les motifs de fleurons peints sur les poutres de plusieurs pièces. Il est possible que l'agrandissement du logis seigneurial date de cette époque, mais on ne peut en être assuré. En revanche, il est peu douteux que des travaux plus importants sont menés alors. Ils concernent le bâtiment sur rue, calé entre le corps de logis secondaire et l'église paroissiale, et le bâtiment isolé au nord, qui, ainsi placé, masque l'antique motte castrale de la seigneurie. Surtout, en fond de cour, développé en largeur avec ses deux pavillons, ses toits d'ardoises, muni de souches de cheminées et de lucarnes, cerné de fossés, accessible par un pont, le nouveau bâtiment donne l'illusion presque parfaite d'avoir affaire à un grand corps de logis – ce qui lui vaut l'appellation de « château » en 1668. Mais, on l'a vu, la réalité est bien différente : la construction permit de loger dans les niveaux semi-enterrés les caves et celliers qui manquaient jusqu'ici au manoir (si l'on excepte le cellier du corps secondaire) et à l'étage une galerie avec deux chambres. Partant, on comprend que la motte castrale, mitoyenne du « grand parc » planté d'arbres de hautes futaies situé au nord, qui commandait cette galerie et les pièces attenantes, était à ce moment un lieu d'agrément, peut-être planté comme à Clères, à Auffay, aux Fossés et à Chambray et, plus tard au XVII<sup>e</sup> siècle, à Beaumesnil<sup>804</sup>. On devine l'intention des commanditaires de remployer pour l'agrément l'ancienne motte. Elle offrait une promenade au cours de laquelle le visiteur franchissait les fossés par un pont, montait jusqu'au sommet – après les détours d'un labyrinthe comme à Beaumesnil ? – et atteignait le sommet de l'éminence, qui donnait accès, enfin, à une retraite isolée, la galerie et ses pièces. De quand datent ces constructions et ces aménagements ? La présence de nombreuses meurtrières ouvertes sur rue et sur cour, d'une bretèche, de fenêtres à croisillon en pierre et la mise en œuvre des matériaux invitent à les placer dans les années 1580-1590 et de les attribuer à Louis de Hellenvilliers et Marie de Seghizzo.

---

<sup>803</sup> Voir la notice n° 30 (Heubécourt).

<sup>804</sup> Voir les notices n° 20 (Clères), n° 5 (Auffay), n° 27 (Les Fossés) et n° 19 (Chambray) ; pour Beaumesnil, voir : JESTAZ 1984, fig. 6 bis (plan de masse par SAUVAGEOT 1870 IV) et fig. 7 (plan masse vers 1760).



### 39. LES MOTTES (Eure).

Montfort-sur-Risle, canton de Montfort-sur-Risle.

*Fig. 514 à 530.*

**Date :** s.d. [entre 1554 et 1562]

**Commanditaires :** s.n. [Louis d'Orbec et Jacqueline de Soissons ?]

**Date :** s.d. [vers 1580/1590]

**Commanditaires :** s.n.

**Etat actuel :** logis principal, colombier, chapelle, bâtiments de dépendance, canaux d'eau en place

**Cl. M.H. :** édifice non protégé MH.

#### Histoire

L'histoire du fief est très lacunaire et erronée. Selon Charpillon et Caresme, qui sont repris par tous les auteurs depuis, le fief de La Motte, à Montfort-sur-Risle, appartient du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle à la famille Rabasse<sup>805</sup>. Mais cela semble en grande partie faux.

La première mention connue du fief date de 1452 : le fief, appelé « des Mottes », auquel est attaché la vavassorie « des Crottes » (lire « des Grottes»), appartient à Jean de Bienfaite, dont la fille unique, Marie, hérite de tous ses biens. Epouse de Jean d'Orbec, baron du lieu, Marie fait entrer les fiefs dans cette famille. A Jean d'Orbec succèdent David, Guy puis Louis d'Orbec, baron d'Orbec et de Bienfaite, seigneur des Mottes et Crottes en 1540<sup>806</sup>. En 1550, ce seigneur est en litige contre son frère cadet Jean à propos de ces fiefs. Un peu plus tard, peut-être chambellan d'Henri II, Louis d'Orbec est nommé capitaine et bailli d'Evreux en 1554<sup>807</sup>. Mais Louis, passé à la Réforme, commet l'irréparable : le 5 mai 1562, à la tête d'une troupe avec Guillaume de Hautemer, seigneur de Fervaques, il s'empare de Lisieux et saccage la cathédrale Saint-Pierre<sup>808</sup>. Les répercussions de ce pillage sont désastreuses pour Louis : en représailles, il perd de nombreux biens et il est chassé d'Evreux par le commandement de Villebon, lieutenant-général de Normandie au début de l'année 1564. Il décède, sans enfants, à Rouen le 17 juillet 1564 et son corps est inhumé au Temple d'Orbec<sup>809</sup>.

On retrouve la trace des fiefs des Mottes et des Crottes bien plus tard, le 24 mai 1686, dans un aveu du marquisat d'Annebault rendu au roi par le duc de Gesvres : celui-ci a droit de foire le jour de la St-Simon qui se tient « dans les champs de la Bougie, proche et adjacente du bourg de Monfort qui relève de nostredit fief des Mottes et Crottes »<sup>810</sup>. C'est sans doute ensuite que le fief, peut-être démembré du marquisat d'Annebault et du fief des Crottes, est passé à la famille de La Houssaye : d'abord à Jacques, puis à Jean-Baptiste, sieur de La Motte en 1724, et à Pierre-Jean-Baptiste, qui y habite en 1743. Son mariage l'année suivante avec Claude-Suzanne du Fay, fille du comte de Maulévrier, l'incite à vendre en 1746 la « ferme de La Motte, avec maison, cour, colombier, jardin, bois et étang » à Jean-Baptiste du Fay, seigneur de La Haye, à Saint-Thurien. C'est à lui que l'on doit des travaux importants qui touchèrent le bâtiment principal et lui donnèrent son aspect actuel : ses armes sont encore visibles à la façade sur cour<sup>811</sup>. Mort sans postérité, Jean-Baptiste du Fay laisse La Motte à M. Naguet de Saint-Wulfran, qui fut maire de Montfort sous Napoléon III<sup>812</sup>. Le domaine est devenu en 1965 la propriété de la commune, qui y a récemment entamé d'importants travaux.

<sup>805</sup> CHARPILLON et CARESME II (1868), p. 550 ; *Bull. de l'A.M.S.E.*, n° 86, année 1998, p. 32-34 ; BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 221-222.

<sup>806</sup> RIOULT DE NEUVILLE 1880, p. 750 (note 6) et p. 756 ; BERANGER 1907, p. 236 (Fiefs de la Vicomté de Pont-Audemer) ; ORBEC 1952.

<sup>807</sup> RIOULT DE NEUVILLE 1880, p. 757 ; BnF, Dossiers bleus n° 501 (dossier Orbec).

<sup>808</sup> FORMEVILLE 1871 ; FLOQUET II (1840), p. 432.

<sup>809</sup> ORBEC 1952, n° XX ; LE BRASSEUR 1722, p. 324.

<sup>810</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B XXX, fol. 2.

<sup>811</sup> Les Du Fay portaient : *De gueules à la croix d'argent cantonnée de 4 molettes du même.*

<sup>812</sup> BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 221-222.

## **Description et analyse archéologique**

Au bord (au nord) de la commune de Montfort se trouve le domaine de « La Motte », cerné à l'est par la route de Brionne à Pont-Audemer et Honfleur (l'actuelle départementale D 130) et à l'ouest par le cours de la Risle (fig. 514). Habituellement daté du XVIII<sup>e</sup> siècle, le bâtiment principal se dresse sur une plate-forme, en partie bordée par un petit bras de la Risle, où sont également un colombier, une chapelle et des communs datés du début du XVII<sup>e</sup> siècle. Cependant, lors d'une première visite en 2002, le bâtiment principal avait attiré mon attention, car il possède des souches de cheminée imposantes et une tour d'escalier hors-œuvre en façade postérieure bien peu compatibles avec une construction du XVIII<sup>e</sup> siècle (fig. 524 et 525). D'évidence, il s'agit d'un bâtiment plus ancien très remanié. Depuis, des travaux menés par la municipalité m'ont permis d'en faire l'analyse archéologique, qui révèle que ce qui était admis jusqu'ici était faux : nous avons affaire à un ensemble manorial du XVI<sup>e</sup> siècle.

### *L'ensemble manorial*

On pénètre dans le domaine à l'est, dans une vaste parcelle qui devait être la basse-cour, car s'y dresse encore actuellement un long bâtiment de dépendance en pan de bois, couvert de chaume, qui comprenait autrefois, d'est en ouest, une petite maison (sans doute du fermier, au-dessus d'une cave), un pressoir et des écuries. D'autres bâtiments, disparus aujourd'hui, sans doute des granges, sont représentés sur le plan cadastral ancien, mais on ne peut rien en dire si ce n'est qu'ils bordaient à l'est la vaste basse-cour plantée d'arbres fruitiers (un verger)<sup>813</sup>.

On accède ensuite à une plate-forme carrée (36,2 x 36,2 m) bordée à l'est et au sud par le cours détourné de la Risle que franchit un pont au sud. La plate-forme comprend un colombier octogone à l'angle sud-est (fig. 523), un pavillon polygonal en forme d'éperon à l'angle sud-ouest (fig. 522), une aile basse de communs à l'est et, au fond de la cour, le logis composé de trois corps juxtaposés : un corps principal au centre, flanqué en façade arrière par une tour d'escalier carrée, et deux corps plus petits et plus bas à gauche et à droite (fig. 525).

Le corps occidental, presque carré (8,57 x 8,55 m) est en saillie sur l'arrière et en léger retrait sur la cour par rapport au corps principal. Couvert d'un toit mansardé, sans grand caractère, ce bâtiment est cependant plus ancien qu'il n'y paraît : les murs en moellons raidis par des chaînes d'angle en pierre sont effectivement bien antérieurs aux fenêtres qui les percent : leur encadrement en brique industrielle permet de les dater du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est sans doute à cette époque que les chaînes d'angle furent martelées pour recevoir l'enduit qui les couvre actuellement.

Le corps bas oriental est presque identique au précédent dans sa mise en oeuvre, moins les fenêtres du XIX<sup>e</sup> siècle. De plan presque carré (7,63 x 6,88 m), il est constitué de murs en moellons recouvert d'un enduit et raidis par des chaînes d'angle en pierre. Il s'en distingue toutefois par son mur sur cour en pan de bois, une petite ouverture de tir pour armes à feu légères qui perce son mur extérieur nord et ses deux portes superposées, aujourd'hui en grande partie murées, qui l'ouvraient autrefois à l'extrémité nord de son côté est. Cette dernière observation et la présence de pierres d'attente légèrement saillantes à gauche des portes attestent qu'une construction cantonnait autrefois l'angle nord-est du bâtiment : il s'agissait sans nul doute d'un petit pavillon de défense à deux niveaux. Une autre observation doit être faite : comme il n'y a aucun raccord entre le mur oriental du bâtiment et le mur extérieur du long bâtiment qui borde la cour à l'est, il y a tout lieu de croire que les deux murs sont contemporains. Bien plus, ce mur extérieur oriental est percé de place en place d'ouvertures de tir circulaires pour armes à feu légères comme celle déjà vue au nord.

---

<sup>813</sup> Arch. dép. Eure, 3 PL 911, plan cadastral par Folin, section (1832).

Sur cour, le bâtiment qui borde la cour à l'est est en revanche loin d'être homogène. De plan rectangulaire, il comprend en effet à chaque extrémité deux constructions plus anciennes, qui se signalent par leurs murs en moellons de silex raidis par des chaînes en pierres de taille et par leur porte couverte en anse de panier. Entre ces deux constructions, on a construit après coup un mur entièrement en pierre de taille percé de portes et de fenêtres rectangulaires. Cette campagne de travaux correspond certainement à un changement d'affectation de cette partie du bâtiment (peut-être des remises et des écuries autrefois), pour abriter de petits logements.

A l'angle sud-est de la cour se dresse un grand colombier octogonal, visiblement remanié au XIX<sup>e</sup> siècle (les grandes arcades et la petite fenêtre, en plein-cintre, en brique industrielle, datent de cette époque ; fig. 523). L'examen de cet édifice montre qu'auparavant il était certainement à deux niveaux : le premier, à usage défensif, accessible par la petite porte qui l'ouvre en direction du bâtiment principal et muni de trois petites canonnières (encore en place) ; le deuxième, au-dessus du premier, à usage de colombier, certainement accessible à l'intérieur par une échelle et une trappe. Ce colombier a fait l'objet d'une belle mise en œuvre : les murs en moellons de silex et de pierres calcaire étaient enduits, les angles et l'encadrement de la porte sont animés d'un bossage à lignes de refend et une corniche à réglelet et quart de rond couronne l'édifice.

Un autre bâtiment, en tout point comparable au colombier par son traitement, lui fait pendant à l'angle opposé (sud-ouest ; fig. 522). Il comprend lui aussi deux niveaux : le premier, à usage défensif (il est percé de sept petites canonnières), accessible directement depuis la cour ; un second, à usage de chapelle, comme l'attestent son couvrement en charpente lambrissée en berceau et cul-de-four et ses fenêtres en plein-cintre (l'une d'elles, au sud-ouest, est munie dans l'embrasure d'un petit lavabo)<sup>814</sup>. Il faut également signaler la présence de boullins visibles de chaque côté et au-dessus de la porte de la chapelle, au premier étage, qui indiquent qu'un petit escalier extérieur en bois, couvert, lui donnait accès (elle est accessible aujourd'hui à l'intérieur par un escalier en bois et une ouverture ménagée dans le plancher)<sup>815</sup>.

Pour finir sur l'examen de la plate-forme et de ses bâtiments, remarquons deux choses : le bâtiment de la chapelle présente à l'extérieur, au premier niveau, des arrachements qui attestent que deux hauts murs de clôture fermaient autrefois la cour à l'ouest et au sud ; une dépression du terrain à l'ouest de la plate-forme indique qu'elle était également cernée par le cours détourné de la Risle de ce côté (la présence des deux petites canonnières qui battent ce côté le confirme ; fig. 520 et 521). Mais ce n'est pas tout : le corps de logis principal présente une soubassement taluté au nord, tour d'escalier comprise, et aux deux petits côtés (fig. 525). On comprend donc que le corps de logis principal était à l'origine au fond d'une petite plate-forme rectangulaire, réglée sur lui et bordée de tous côtés par des fossés en eau. Ce n'est que plus tard que deux petits corps de logis furent adossés à l'est et à l'ouest du logis primitif sur une plate-forme alors élargie que l'on a fermé par de hauts murs de clôture et cantonnée par le colombier octogonal et une chapelle en forme d'éperon.

Reste à parler des abords de la plate-forme que le plan cadastral ancien révèle assez différents de leur état actuel. A l'ouest était encore au début du XIX<sup>e</sup> siècle un jardin, certainement d'agrément, de plan carré (36,2 x 35 m) réglé sur la plate-forme. A cette époque, il était encore bordé au sud et partiellement à l'ouest par la rivière en partie détournée, mais il ne fait guère de doute qu'il était autrefois entièrement cerné de fossés en eau et, partant, qu'un pont franchissant les douves le liait à la plate-forme. Mais le cours de la Risle avait été détourné de manière beaucoup plus importante encore. Des canaux, dessinant un quadrillage orthogonal, délimitaient en effet

---

<sup>814</sup> Un autre détail trahit à l'extérieur cette fonction : une croix en petits cabochons de silex est incrustée dans la maçonnerie du mur oriental.

<sup>815</sup> Le tambour en menuiserie, qui occupe aujourd'hui à l'intérieur l'angle nord-ouest de la chapelle, était certainement à l'origine à l'angle nord-est, pour éviter les courants d'air que créait immanquablement l'ouverture de la porte donnant directement sur l'extérieur.

quatre parcelles rectangulaires, deux immédiatement au nord de la plate-forme et deux, beaucoup plus grandes que les premières, au-delà : ces « près » (cadastre du début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>816</sup>), de tailles différentes, organisés par un réseau de canaux et plantés à leur périphérie d'un rang d'arbres (certains en sont encore bordés), constituaient un vaste jardin d'eau (fig. 514). Le plus important des canaux était placé exactement dans l'axe de la tour d'escalier du bâtiment principal : sans doute sont-ils contemporains (fig. 530). Ces canaux subsistent pour la plupart encore de nos jours, excepté ceux aux abords immédiats du bâtiment principal qui ont disparu (fig. 525).

#### *Le logis seigneurial*

L'ancien bâtiment principal se présente aujourd'hui comme un bâtiment néoclassique, élevé de deux niveaux principaux et d'un attique couvert d'un toit à faible pente (fig. 524). Les travaux actuels menés par la commune comme maître d'ouvrage ont mis à nu les façades et les divisions internes ; ils permettent une restitution assez précise de l'ancien logis seigneurial (fig. 516, 518 et 519).

De plan rectangulaire assez modeste (18,6 x 7,4 m), sans tour hormis celle indispensable de l'escalier en façade postérieure, le logis comprenait un rez-de-chaussée, un étage carré et un niveau de comble à surcroît habitable.

#### Les élévations

La façade principale (sud) présentait autrefois une organisation moins symétrique que l'actuelle. Si elle comprenait un axe médian marqué par deux fenêtres jumelles (des demi-croisées), au premier étage et au niveau de lucarne, et une travée de fenêtres (des croisées) de chaque côté, au rez-de-chaussée la porte d'entrée, rectangulaire, était légèrement désaxée sur la gauche (en partie détruite par le percement de la grande porte en plein-cintre actuelle) pour permettre le percement d'une petite fenêtre à droite (aujourd'hui bouchée). Pourtant, malgré ces légers écarts que commandaient les divisions internes du rez-de-chaussée, la façade avait été voulue symétrique et paraissait dans l'ensemble comme telle (fig. 516).

Des chaînes de pierres harpées régulièrement traitées en bossage adoucis marquaient les angles du bâtiment (fig. 526) et les travées de fenêtres (maintenant martelées), et des bandeaux horizontaux saillants en pierre étaient à hauteur des appuis de fenêtres et de la corniche (ils subsistent encore en façade postérieure) ; le reste de la maçonnerie, en moellons de pierre calcaire, était certainement recouvert d'un enduit de couleur clair. Les travées étaient couronnées par des lucarnes en pierre, y compris les fenêtres jumelles de l'axe médian, qui l'étaient par une grande lucarne percée de deux fenêtres jumelles. Ces lucarnes, dont ne subsistent que les devants, étaient certainement sommées par des frontons triangulaires ou cintrés<sup>817</sup>. Elles se distinguent encore, malgré leur état actuel (elles furent largement martelées), par leur plate-bande dont les trois claveaux médians sont pendants (fig. 527). Autant qu'on puisse en juger, elles se différenciaient également des fenêtres des niveaux inférieurs par un encadrement en chambranle ou flanqué de pilastres. Remarquons un dernier point : les pierres de taille sont appareillées à joints très fins.

La façade postérieure, qui présentait les mêmes caractères stylistiques, se distingue bien entendu par sa tour d'escalier presque fermée, éclairée seulement par de petites ouvertures carrées (fig. 525). La grande porte qui l'ouvre au rez-de-chaussée n'est certainement pas d'origine sous cette forme, mais elle l'est certainement par son emplacement. Les petits côtés, percés d'une seule travée de fenêtres (des demi-croisées), étaient mis en valeur par les hautes souches de cheminées qui les couronnaient, ornées de tables et de bandeaux en bossage.

---

<sup>816</sup> A l'exclusion de celle au nord-est de la plate-forme, une « lapinière », certainement une garenne à l'origine. Un petit bâtiment (maintenant disparu) était placé en dehors de cette parcelle, dans son axe médian transversal : peut-être s'agissait-il d'un pavillon de jardin, mais rien n'est moins sûr.

Les dedans

Le rez-de-chaussée est le seul niveau dont les divisions internes sont modifiées. L'examen de la structure du niveau supérieur qu'il portait et des quelques éléments anciens qu'il conserve permet toutefois sa restitution (fig. 519a).

L'entrée débouchait dans un couloir constitué par deux cloisons en pan de bois (celle de gauche est en place, celle de droite a disparu), qui commandait, à gauche, la *grande salle*, munie d'une cheminée (à piédroits cannelés sur plinthes à bossages et à manteau couronné d'une corniche saillante ; fig. 528) et d'une porte biaisée la reliant directement à l'escalier, et, à droite, après un petit espace de dégagement éclairé par une petite fenêtre, à une pièce carrée munie d'une cheminée (disparue). Cette pièce, qui commandait une annexe éclairée par une petite fenêtre percée dans la façade principale, était peut-être la cuisine.

L'escalier en vis, sans doute en bois comme l'actuel, était placé dans une cage carrée traversée à droite par un passage placé à côté de la première moitié tournante : celui-ci permettait de sortir du logis, sans doute par un pont franchissant les douves en eau, vers le vaste jardin d'eau situé de ce côté. Une disposition atteste que l'ensemble fut prévu dès la construction : la tour n'est pas au centre de la façade postérieure, mais elle est légèrement décalée à droite, de sorte que la porte qui l'ouvre se trouve exactement placée au centre, dans l'axe du canal principal du jardin (fig. 514 et 518).

En continuant dans le logis, l'escalier débouche au premier étage dans un petit espace de dégagement éclairé, comme celui du rez-de-chaussée, par une petite fenêtre (fig. 519b). Cet espace commande les deux chambres du niveau : la *grande chambre* à droite (au-dessus de la *grande salle*) ; une seconde chambre, plus petite, à gauche. Au centre, deux petites pièces rectangulaires de la largeur de l'espace de dégagement, étaient les garde-robes des chambres, sans cheminées<sup>818</sup>. La seconde chambre a malheureusement perdu sa cheminée, tandis que la *grande chambre* possède encore la sienne, animée d'un décor de grandes et de petites tables traitées en bossages, d'une frise à petites consoles en volutes et petites tables (simulant l'alternance d'une frise dorique) et de deux niches, aux piédroits, qui logeaient certainement des statues (disparues). Deux choses étonnent à ce niveau : les chambres sont positivement trop largement éclairées par deux grandes fenêtres (au nord et au sud) et par une petite fenêtre (à l'est ou à l'ouest) ; hormis leur garde-robe, elles sont démunies d'annexes (cabinet, retrait, latrines). On peut donc supposer qu'un petit cabinet intérieur complétait chaque logis, ménagé grâce à des cloisons en menuiserie installées dans l'angle des pièces percé par la petite fenêtre, selon une disposition déjà vue à Beuzeville-la-Guérand (fig. 141c) et à Emfrayette<sup>819</sup>.

Au-dessus, l'étage de comble à surcroît présente une distribution quasi intacte : elle est à l'identique de l'étage inférieur. On relève toutefois deux particularités à ce niveau : les garde-robes ont gardé leur couleur primitive (l'une peinte en blanc, l'autre peinte en rouge ; fig. 529) ; la chambre située au-dessus de la *grande chambre* est munie d'une cheminée visiblement réemployée d'un édifice antérieur (les piédroits à colonnettes octogonales sur bases prismatiques flanquées de fines moulures, chacune munie de sa petite base, placent la conception de cette cheminée dans les années 1510-1520).

La construction des deux corps bas adossés aux petits côtés n'a pas été sans conséquence. D'abord, les allèges des petites fenêtres des côtés ont été abattues afin de créer des portes de communication entre bâtiments anciens et nouveaux. Par conséquent, les pièces principales du corps de logis commandent désormais d'autres pièces

---

<sup>817</sup> Des cloisons en pans de bois furent installées au XIX<sup>e</sup> siècle entre chaque devant de lucarne pour former le niveau d'attique.

<sup>818</sup> Toutes les divisions internes primitives de ce niveau sont encore en place, excepté la cloison entre les deux garde-robes.

<sup>819</sup> Voir les notices n° 11 (Beuzeville-la-Guérand) et n° 60 (Emfrayette).

annexes. Au rez-de-chaussée, la pièce qui suit la salle est sans doute une nouvelle cuisine, comme le suggère son sol pavé de grandes dalles en pierre. Partant, l'ancienne cuisine – si tant est que la pièce avait cette fonction – vit son affectation changée : il s'agit alors certainement d'une *sallette*. A l'étage, les pièces sous comble à la suite des chambres sont des cabinets (ou des garde-robes), beaucoup plus spacieux que ceux, en menuiserie, détruits par la création des portes de communication.

### **Conclusion**

Il est clair que nous avons affaire à une construction du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle (antérieure aux années 1560), au vu des critères internes du bâtiment (analyse de l'appareillage, des moulurations, de la distribution et des élévations). L'organisation symétrique (ou presque) des façades, les chaînes harpées régulièrement en bossage adoucis et les bandeaux très saillants, les plates-bandes clavées en escalier des fenêtres, la tour d'escalier carrée, couronnée d'une puissante corniche, et dont les niveaux sont en retrait les uns par rapport aux autres ou encore les joints très fins de l'appareil de pierre rappellent fortement l'architecture d'Acquigny (vers 1550-1557) et, par quelques uns de ces aspects, les logis de Bailleul et des Fossés (vers 1562-1570). Mais Acquigny ne semble pas être le seul édifice à avoir servi de modèle : le corps de logis en forme de pavillon placé au fond d'une plate-forme qui commande un vaste jardin d'eau alimenté par la Risle reprend, en plus modeste, le parti adopté par l'amiral de France pour son château d'Annebault (vers 1549-1552 ; fig. 515). Cet édifice, méconnu car détruit de longue date, était à seulement 3 km en aval, dans un site absolument identique en bordure de la Risle. Bien plus, l'organisation de la façade principale des Mottes semble être une copie des gros pavillons qui flanquaient de chaque côté le pavillon d'escalier du château (fig. 517)<sup>820</sup>.

Si l'organisation et le traitement des élévations des Mottes sont neufs, la distribution est en revanche plus traditionnelle : le parti distributif se voit déjà à Beuzeville-la-Guérand à la toute fin du XV<sup>e</sup> siècle (fig. 141). La modestie du pavillon, sans corps annexe, et l'ampleur donnée aux jardins, idéalement situés en bordure de la Risle, font inmanquablement penser à une « maison des champs ». Cette observation et la datation proposée correspondent assez avec ce que l'on sait de l'histoire du fief : le seigneur des Mottes, Louis d'Orbec, devient bailli et capitaine d'Evreux en 1554 à la suite de Jean d'Annebault, baron du lieu. Résidant à Evreux pour sa charge, Louis d'Orbec voulut certainement avoir une belle et agréable maison campagnarde, dans un site plaisant au bord de la Risle et à faible distance de la grande demeure des prédécesseurs à sa charge, les d'Annebault.

C'est certainement pendant les troubles majeurs des guerres de Religion qu'il faut placer la transformation radicale des lieux : les premiers niveaux du colombier et de la chapelle, le pavillon (disparu) qui cantonnait l'angle nord-est de la plate-forme, et le bâtiment de commun à l'est, tous munis de petites ouvertures de tir, indiquent une mise en défense du manoir, qui semble en avoir été complètement dépourvu avant cela. Mais cette campagne de travaux ne visait pas qu'à cet objectif. L'autre finalité de cette campagne de travaux fut de faire de la « maison des champs » construite par Louis d'Orbec une résidence permanente. D'une part, la construction d'un colombier, d'une chapelle et de bâtiments de commun est le signe d'un changement de fonction et certainement de statut de l'ensemble manorial. D'autre part, l'agrandissement de la partie résidentielle, avec la construction de corps annexes pour loger cuisine, cabinets et garde-robes, a permis de rendre plus habitable le logis. Au vu des caractères relevés, il faut certainement dater cette campagne des années 1580-1590, mais on ne sait à qui l'attribuer : le fief a peut-être changé de propriétaire après la mort de Louis d'Orbec en 1564.

---

<sup>820</sup> Sur le château d'Annebault, voir : Volume I, p. 90-91 et notes 358 et 361, p. 190. Sur Claude d'Annebault, voir Heubécourt (notice n° 30), qui lui appartenait également.

#### 40. NORMANVILLE (Seine-Maritime).

Mesnil-Lieubray, canton d'Argueil.

Fig. 531 à 535.

**Date** : s.d. [entre 1500 et 1505]

**Commanditaires** : s.n. [Jean II Basset et Isabeau Roussel]

**Etat actuel** : logis principal, colombier, bâtiments de dépendance en place

**Cl. M.H.** : édifice non protégé MH.

#### Histoire

La seigneurie de Normanville appartient au début du XV<sup>e</sup> siècle à Roger de Normanville (†1455), puis à une date inconnue à Jean Basset, marié à Marguerite de Gauseville. A la fin du siècle (1481), son fils également prénommé Jean lui succède ; il deviendra également plus tard seigneurs des fiefs de Riberpré, de Martincamp, de La Buaille et du Neufbosc<sup>821</sup>.

Simple écuyer de 1481 à 1487, Jean II Basset connaît une ascension sociale fulgurante à partir de 1485 : cette année là, il est élu de l'élection de Bayeux sur le fait des aides pour la guerre et nommé conseiller et chambellan de Charles VIII. Vers 1489, il est fait chevalier et devient lieutenant du château de Rouen pour le Grand sénéchal de Normandie Louis de Brézé (il est attesté à ce poste de 1493 à 1503)<sup>822</sup>. En 1499 et en 1503, il participe aux campagnes dans le Milanais comme capitaine de 2 000 hommes de pieds normands pour le roi<sup>823</sup>. En 1506, il est député pour représenter la noblesse aux Etats de Normandie et part de nouveau en Italie à la tête de 1 500 hommes (on le voit passer marché à Rouen en mars 1506 pour la fabrication et la livraison de 4 000 hallebardes)<sup>824</sup>. En 1507 et 1508, il est capitaine de Château-Gaillard<sup>825</sup>. Par la suite, en 1512, il est nommé capitaine des nobles du bailliage de Caux, puis capitaine et bailli de Gisors (de 1517 à 1520)<sup>826</sup>. Il décède sans doute en 1521<sup>827</sup>. De ses mariages avec Isabeau Roussel et Marguerite de Mailly<sup>828</sup>, Jean Basset avait eu des filles : l'aînée, Geneviève, fut mariée à Jean Picard, seigneur de Radeval et bailli de Gisors ; la cadette, Anne, fut l'épouse de Pierre de Ferrière, baron de Thury et de Dangu<sup>829</sup>. Nous perdons la trace du fief de Normanville à ce moment : la seigneurie principale des Basset revient peut-être à l'aînée, mais aucun texte, aucune mention de Geneviève Basset comme dame de Normanville n'a été trouvée. On sait seulement que le domaine appartient au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à M. Guillout de la Garenne<sup>830</sup>.

En l'absence de documents sur la construction, la datation ne peut reposer que sur des critères internes : décor, appareillage et moulurations des baies.

<sup>821</sup> ANSELME (VIII) 1733, p. 93 ; BEAUCOUSIN 1891, p. 6, 33, 61, 64 et 65. BnF, Pièces orig. 210, n° 4.719 (dossier Basset), pièce n° 11 (première mention de Jean Basset comme seigneur de Normanville). Jean Basset était fils de Jean I Basset (1424-14..) et petit-fils de Nicolas Basset, écuyer, seigneur de Malaunay, connétable du château de Rouen et capitaine du château de Valmont sous l'occupation anglaise (Pièces orig. 210, n° 4.719 (dossier Basset), pièce n° 2 ; DUPONT-FERRIER 1947 V, p. 231). Un acte original parle de « damoiselle Marguerite de Gauseville, veuve de Monsieur Jean Basset, escuyer, seigneur de Normanville » (Arch. dép. Seine-Maritime, E 5, tab. Rouen, répertoire alphabétique d'alliances de familles nobles de Rouen et d'ailleurs de 1360 à 1687). Les Basset portaient : *D'or à trois pointes de gueules les pointes en bas au franc quartier d'hermines*.

<sup>822</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, F 220, p. 329-330 ; 2 E 1/222, tab. Rouen : 05/11/1495 ; BEAUCOUSIN 1891, p. 6 ; DUPONT-FERRIER 1947 IV, p. 260 et V, p. 230.

<sup>823</sup> BnF, Pièces orig. 210, n° 4.719 (dossier Basset), pièces n° 5 ; BEAUCOUSIN 1891, p. 64.

<sup>824</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, F 220, p. 409 ; BnF, Pièces orig. 210, n° 4.719 (dossier Basset), pièce n° 10 : 26/03/1506 (n. st.).

<sup>825</sup> DUPONT-FERRIER 1947 III, p. 401.

<sup>826</sup> *Id.*, p. 370 et 407. BnF, Pièces orig. 210, n° 4.719 (dossier Basset), pièces n° 6, 9, 17-19, 20-25.

<sup>827</sup> Jean Basset était encore vivant le 24 mai 1521 (BnF, Pièces orig. 210, n° 4.719 (dossier Basset), pièce n° 25).

<sup>828</sup> Selon ANSELME 1733 VIII, p. 161, Geneviève Basset est née du mariage de Jean avec Isabeau Roussel. Jean et Isabeau étaient déjà mariés en 1493 et le sont encore en 1504 (Arch. dép. Seine-Maritime, G 4576 ; BnF, Pièces Orig. 210, n° 4719 (dossier Basset), pièce n° 16). Toujours selon le père Anselme (p. 645), Marguerite de Mailly est mariée en premières nocces à Jean Basset.

<sup>829</sup> ANSELME VIII (1733), p. 161 ; Arch. dép. Seine-Maritime, F 220, p. 410-411 ; 61 J 12 : testament d'Anne de Basset, 7/02/1554 (n. st.).

<sup>830</sup> DERGNY 1893, p. 278.

## **Description générale et analyse archéologique**

Le domaine de Normanville constitue aujourd'hui un hameau isolé sur la commune du Mesnil-Lieubray, au fond de la vallée de l'Andelle (fig. 531). La route de Lyons-la-Forêt à Forges-les-Eaux et Neufchâtel-en-Bray (la départementale D 921) passe à proximité.

### *L'enclos seigneurial*

Depuis au moins le XIX<sup>e</sup> siècle, le domaine de Normanville est divisé en deux propriétés situées de chaque côté d'un chemin. La première propriété est au sud, où se trouvent le bâtiment principal (fig. 533-535) et deux grosses tours circulaires. La seconde propriété, une ferme, est au nord, où s'élèvent les bâtiments agricoles et le colombier (fig. 532)<sup>831</sup>. Cet état n'est pas primitif, mais il résulte certainement d'une division originelle : au sud devait être la cour principale, un enclos rectangulaire (env. 70 x 58 m) bordé par le logis seigneurial à l'est et son enceinte (dont il ne reste que les deux tours qui cantonnaient l'enclos à l'ouest) ; au nord, avec ses bâtiments de dépendance, était sans doute la basse-cour (env. 65 x 65 m) formant avant-cour puisque le chemin d'accès au domaine y menait et qu'elle commandait la cour principale. En effet, le mur d'enceinte actuel, qui ferme au sud la ferme, est interrompu par le colombier. Cette disposition n'a rien de primitive, puisque les assises du mur et du colombier ne sont pas continues : le mur est venu s'appuyer contre le colombier préexistant, c'est-à-dire que l'on a fermé cette partie de la parcelle après coup, sous doute lorsque l'on a divisé le domaine primitif en deux propriétés.

Hormis le colombier, les bâtiments de l'ancienne avant-cour sont pour la plupart modernes. Des vestiges d'édifices plus anciens subsistent toutefois. Deux bâtiments notamment étaient encore debout au XIX<sup>e</sup> siècle, comme le montre le plan cadastral ancien ; ce sont les bâtiments adossés à l'enceinte ouest de la ferme. Il n'en reste aujourd'hui que les murs ouest, l'un en petit appareil de pierre mal maçonné, l'autre en brique plus soigné. Un autre édifice ancien, en grès, pierre et brique, est également encore en place, au sud de la parcelle. Autrefois isolé, il est aujourd'hui adossé à un bâtiment situé au même alignement au nord.

Dans l'ancienne cour, deux tours d'un diamètre assez imposant (env. 7 m) cantonnaient autrefois à l'ouest le mur d'enceinte de la cour, qui a disparu mais dont les arrachements se voient encore. Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'ancien logis seigneurial était entre la cour (à l'ouest) et une « cour d'honneur » (à l'est), certainement un petit jardin clos autrefois (fig. 531). Au-delà, plus à l'est et jusqu'à la route principale, s'étendait un « bois d'agrément ».

### *Le logis seigneurial*

L'ancien logis seigneurial se compose de deux corps juxtaposés qui comprennent un rez-de-chaussée, deux étages carrés et un niveau de comble habitable (fig. 533) : un corps secondaire au sud, de plan carré (env. 7,5 x 7,5 m), et un corps principal, au nord, de plan rectangulaire (env. 28 x 7,5 m). Ces deux corps ne sont pas placés au même alignement et à l'angle rentrant ainsi formé à l'ouest, on a placé la tour d'escalier ; à l'est, une tour circulaire flanque également le corps principal (fig. 534). C'est ce dernier qui a subi les remaniements les plus importants.

Des reprises sont visibles au mur pignon nord du corps principal (fig. 534). Les traces d'une porte bouchée, des versants d'un toit (au premier étage), de l'emplacement de cheminées au rez-de-chaussée et au premier étage attestent qu'une petite bâtisse était autrefois adossée à ce mur, ce que confirme le cadastre ancien (1828), qui montre un corps de logis plus long qu'il ne l'est à l'heure actuelle. Mais il s'agit sans doute là d'une adjonction



ultérieure à l'édification du logis. Par ailleurs, il est étonnant que les toits actuels soient si bas, avec une pente si peu importante, et que les deux corps de bâtiments soient aussi hauts que les tours. D'autre part, les murs du deuxième étage n'ont pas le décor de briques vernissées noires (des croisillons) des étages inférieures et les fenêtres de ce niveau sont beaucoup plus petites que les croisées primitives des niveaux inférieures (fig. 535). Derniers points : le mur pignon montre des traces de versants d'un toit au niveau du deuxième étage, et la souche de cheminée est la seule qui ne soit pas primitive (fig. 534). Toutes ces observations suggèrent que primitivement le corps de logis se poursuivait vers le nord (le mur pignon nord était donc un mur de refend), mais aussi qu'il était moins haut d'un niveau ; son comble, certainement éclairé par des lucarnes, était habitable puisqu'il était desservi par l'escalier principal et qu'il commandait la pièce logée dans la tour circulaire. La présence de raccords entre les tours et le dernier niveau des corps de bâtiment permettrait de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse.

La distribution originelle peut être partiellement restituée : la tour d'escalier, percée par la porte d'entrée, desservait la *grande salle* du logis (dans le corps principal) qui commandait au nord sans doute une chambre et sa garde-robe (dans la partie aujourd'hui détruite) et à l'est une garde-robe, dans la tour, et un petit retrait (latrines) dans la petite construction adossée à la tour ; le corps secondaire contenait sans doute des pièces de service au rez-de-chaussée, accessibles directement de la cour, et des logements à l'étage, avec une petite chapelle ou un oratoire, dont la présence est attestée par une fenêtre à remplage (fig. 533). Le fait que l'escalier desservait également le dernier niveau, autrefois certainement un comble à surcroît, et que la tour orientale logeait une garde-robe à ce niveau atteste qu'il était habitable. La hauteur plus grande du premier étage que du rez-de-chaussée, la présence d'une tour d'escalier en façade antérieure, comme cela se voit dans le reste du domaine royal laissent penser que l'étage noble était au premier étage. Mais faute d'une visite intérieure du logis, on ne peut en être assuré.

Les grandes fenêtres du corps de logis principal sont munies de corps de moulures à bases prismatiques, listels multiples et chanfreins. Aux angles supérieurs, les moulures sont à angle droit, en adoucissement ou se recoupent (fig. 535). Ces fenêtres sont quasi identiques à celles de Martainville, daté des années 1495-1500 : la seule différence vient des allèges des fenêtres du premier étage, à réseaux ajourés à Normanville (il peut s'agir d'une création néo-gothique). Les consoles à plusieurs ressauts des tours, qui portaient corniche et coyaux, sont également identiques à celles de Martainville. La tour d'escalier se distingue en revanche par ses fenêtres et sa grande porte, également à plusieurs listels et à bases prismatiques, mais encadrées par des pilastres surmontés de pinacles gothique, et d'un arc en accolade à fleuron et choux frisés (fig. 534). La porte se signale tout particulièrement par ses frises de petits trilobes à crochets pendants, communs à un certain nombre d'édifices datés des années autour de 1500 : une frise analogue se voit à Martainville (au portail ajouté après coup), à Gaillon (au sommet de la façade sur cour de la Grand'Maison et sans doute aux baies de l'escalier), au logis épiscopal d'Evreux (porte de l'escalier) et au logis abbatial de Saint-Ouen (porte de l'escalier), pour ne citer que ces exemples. De même, les cheminées de Normanville font placer la construction dans ces années : de plan rectangulaire, elles sont animées de listels multiples, verticaux aux jouées, horizontaux sur le manteau, qui sont à angle droit, en adoucissement ou se recoupent à l'intersection des deux. De telles cheminées caractérisent des édifices des années 1500-1510, tels Gaillon (vestiges au dépôt lapidaire), Ainay-le-Vieil ou l'hôtel de Sens à Paris.

---

<sup>831</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 3 PP 368 : état de section du cadastre ancien, section B 1. La ferme appartient à un certain Paul Piédelièvre et

## Conclusion

L'attribution de la construction de Normanville à Jean Basset (Philippe Seydoux) et la datation traditionnellement admise de la fin du XV<sup>e</sup> siècle ne sont sans doute pas tout à fait justes. Au vu des caractères stylistiques relevés, la construction dut intervenir dans les toutes premières années du XVI<sup>e</sup> siècle, entre 1500 et 1505. A cette époque, Jean Basset était souvent en Italie (en 1499, en 1503 et sans doute en 1504). De fait, il faut croire que c'est sa femme Isabeau Roussel qui suivait le chantier en son absence, comme cela s'est vu pour la construction du Plessis-Bourré. D'ailleurs, un acte de 1504 atteste qu'Isabeau avait procuration de son mari en l'absence de celui-ci ; l'acte en question, la vente d'un hôtel à Rouen pour la somme de 54 écus d'or au soleil, est peut-être à mettre en relation avec la construction : la somme obtenue a peut-être servi à son achèvement<sup>832</sup>.

Jean Basset et Isabeau Roussel partageaient le même idéal de vie nobiliaire que nombre de notables de la métropole normande, tels Louis Picart et Charlotte Luillier, et Jacques Le Pelletier et Colette Tillart : nobles vivant dans leur hôtel rouennais, ils possédaient un « jardin » dans les faubourgs de la cité et de nombreuses propriétés campagnardes<sup>833</sup>. Certainement séduit par Normanville idéalement situé au fond de la petite vallée boisée de l'Andelle, le couple s'y fit construire un ensemble seigneurial, dont l'organisation manoriale, le plan du logis et les élévations étaient imités de plusieurs « maisons des champs » des environs de Rouen.

Les dépendances agricoles sont rejetées hors de la cour dans une basse-cour qu'il n'est pas nécessaire de traverser pour atteindre le logis : comme à Martainville, le chemin d'accès borde directement la cour. Comme à Etelan dont elle reprend l'organisation du plan masse, la demeure de Normanville est une « maison plate » dépourvue de tout ouvrage défensif réel. Dans l'angle rentrant formé par les deux corps du logis, s'élève la haute tour d'escalier munie de petites consoles rappelant les mâchicoulis des châteaux-forts (fig. 534). Mais la demeure est résolument tournée vers l'agrément : un petit jardin fermé, un *hortus conclusus*, borde directement l'arrière du logis ouvert par de grandes fenêtres et commande un petit parc boisé. L'ensemble formait un lieu plaisant, où les habitants pouvaient se récréer paisiblement au frais, à l'ombre des arbres.

Mais comme beaucoup de « maisons des champs », le domaine n'avait pas pour seule vocation la villégiature. Il s'agissait d'un manoir, c'est-à-dire du siège d'un fief noble et d'une exploitation agricole et proto-industrielle. C'était le cas pour Normanville : outre les terres arables qu'il faisait exploiter, Jean Basset possédait à Normanville deux forges à haut fourneau<sup>834</sup>. L'information est révélatrice : Jean Basset avait choisi Normanville non seulement pour les qualités évidentes du site propres à en faire un lieu de séjour agréable en bordure de l'Andelle, mais aussi, de manière plus pragmatique, pour l'approvisionnement en bois et en eau nécessaire au fonctionnement de forges.

---

le bâtiment principal à un certain Duruel.

<sup>832</sup> BnF, Pièces orig. 210, n° 4.719 (dossier Basset), pièce n° 16 : 13/02/1504 (n. st.).

<sup>833</sup> Depuis 1503, Jean Basset loue à la ville un « jardin » à proximité des fossés (AM Rouen, XX3 fol. 64r., cité par LARDIN 1998 I, p. 241 et note 63). Sur les « maisons aux champs » autour de Rouen et leurs commanditaires, voir : PAGAZANI 2006.

<sup>834</sup> AM Rouen, tiroir 173, liasse n° 1, cité par LARDIN 1998 I, p. 240-241.

**41. PERRIERS-SUR-ANDELLE\* (Eure).**  
Perriers-sur-Andelle, canton de Fleury-sur-Andelle.  
*Fig. 536 à 551.*

**Date :** s.d. [entre 1470 et 1480]

**Commanditaire :** s.n. [Guillaume d'Estouteville ?]

**Date :** 1497-1498 [entre 1497 et 1505] (documents)

**Commanditaire :** Antoine Bohier

**Etat actuel :** logis principal, colombier, granges, remise et écuries en place.

**Cl. M.H. :** manoir inscrit MH en totalité en 2000.

### Histoire

Perriers est l'une des baronnies dépendantes de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen. Avec la paroisse dédiée à Saint-Etienne et les dépendances du domaine, elle est donnée par Guillaume, comte d'Arques, et son frère Mauger, archevêque de Rouen, à l'abbaye vers 1037<sup>835</sup>. Au cours des siècles, les religieux obtiennent de nombreux dons et privilèges : droits dans la forêt de Lyons (1167), devoirs des habitants de couper les blés de l'abbaye (XIII<sup>e</sup> siècle), droit à trois corvées l'an sur les hommes et les habitants de la terre de Perriers qui possédaient un ou plusieurs chevaux (1399), décharge de la garde du château de Lyons (1417). En 1496, l'abbé Antoine Bohier obtient de Charles VIII la création d'un marché et de deux foires à Perriers<sup>836</sup>.

C'est de cette époque que datent les premiers travaux documentés. En avril 1497, un tuillier de la proche paroisse de Vascouil, Jean Deshaies, livre 50 000 tuilles pour couvrir une halle dont la construction est prévue afin d'abriter le marché et les foires créés l'année précédente<sup>837</sup>. Selon Charles de Beaurepaire à qui l'on doit la publication d'extraits des comptes de l'abbaye, c'est au cours de l'année comptable 1497-1498 que date également la construction de la « grande maison », de la clôture, de la grange, d'un puits et du colombier encore en place aujourd'hui<sup>838</sup>. Au vrai, les sommes engagées cette année là, qui s'élèvent à seulement 193 l.t., et les rares extraits publiés semblent ne concerner que des travaux de réparations et de mise en valeur du domaine, ce qu'atteste l'analyse des bâtiments comme on va le voir. Une nouvelle lecture des extraits permet cependant de se faire une idée plus précise des travaux engagés. On remet à neuf les bâtiments de dépendance, couverts en tuille, et les murs de clôture en brique, la margelle d'un puits est refaite en pierre de Vernon, tandis que la « porte de Perriers », c'est-à-dire le portail d'entrée du manoir, semble entièrement recréé : on apporte plusieurs tonneaux de pierre du Val des Leus et de Saint-Leu-d'Esserent qu'on a charriés depuis les quais de Rouen jusqu'à Perriers pour être mis en œuvre par les maçons qui en ont passé le marché (Simonnet Ausoult et Jean de Caux). Mais c'est la « grande maison » qui fait l'objet du plus grand soin : son toit d'ardoises est animé de faitages en plomb doré, le pignon est peint, les menuiseries et les serrureries sont refaites. Les travaux menés par Antoine Bohier concernent également l'église de Perriers, dont le cloître fut réparé en 1511-1512 par le maître de l'œuvre pour la somme de 750 l.t.<sup>839</sup>.

---

<sup>835</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 14 H 189.

<sup>836</sup> CHARPILLON et CARESME II (1868), p. 629.

<sup>837</sup> Arch. dép. Seine-Maritime 2 E 14/238, tab. Blainville, registre de meuble (Auzouville) : 1/04/1497.

<sup>838</sup> BEAUREPAIRE 1900, particulièrement p. 392 et 398-399. Le compte de l'année 1497-1498 publié par Beaurepaire a disparu des archives départementales.

<sup>839</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 14 H 88 : compte de l'abbaye de Saint-Ouen, 1511-1512, fol. 37.

Outre l'exploitation agricole du manoir, la baronnie possédait au début du XVI<sup>e</sup> siècle une forge à haut fourneau en bordure de l'Andelle, dans la forêt de Lyons, à proximité de la seigneurie de Normanville, et une part importante de ses revenus provenait des taxes prélevées sur le bois de flottage qui passait sur la rivière<sup>840</sup>.

Bien après l'abbatit de Bohier, les religieux renoncent à la jouissance d'une partie des biens de la baronnie, qui est affermée à des laboureurs jusqu'à la Révolution. En 1791, la baronnie devenue bien national est vendue au bénéfice des sieurs Le Meignen et d'Aoust. Finalement racheté par la commune, le domaine doit faire prochainement l'objet de travaux de restauration et d'entretien<sup>841</sup>.

### **Description générale et analyse archéologique**

Situé au centre du bourg de Perriers, l'ancien manoir est au sommet d'un coteau qui domine la verdoyante vallée de l'Andelle, bordé au sud-est par l'église paroissiale Saint-Etienne et à l'ouest par la route de Fleury-sur-Andelle à Vascoeuil (l'actuelle départementale D 1 ; fig. 536).

#### *L'ensemble manorial*

Un plan terrier de la baronnie en 1673 et le plan cadastral ancien (1835) permettent de restituer le domaine<sup>842</sup>. Au sud du bâtiment principal se trouve une cour presque rectangulaire (112 x 44 m), bordée de bâtiments de dépendance et qui porte, isolés, un colombier et deux granges. Autrefois, celles-ci ne formaient qu'une seule grange, imposante, qui barrait la cour presque au centre – le centre de la grange a été abattu sans doute au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il faut donc reconnaître dans la partie occidentale de la cour actuelle, là où sont les dépendances agricoles et le colombier, la basse-cour (54 x 44 m), et dans la partie orientale, avec le bâtiment principal et une petite dépendance, la cour, carrée (58 x 58 m). Les accès se trouvaient à l'ouest, par la route qui traverse le village par la basse-cour, et au sud-est, à côté de l'église paroissiale, par la cour.

L'ancienne basse-cour comprend à l'ouest, bordant la route, un bâtiment ancien sans caractère particulier, déjà présent en 1673 (plan terrier), et au nord des hangars modernes et une grange ancienne, en brique et pierre, à laquelle est adossé à l'est un petit bâtiment bas très remanié, en pan de bois (fig. 539). La grange, constituée de murs en brique sur un soubassement en grès et silex, communique à l'est avec le bâtiment bas par deux portes anciennes, l'une ouvrant sur le rez-de-chaussée, l'autre sur le grenier : nul doute que les deux bâtiments fonctionnaient ensemble. Le bâtiment bas, très remanié, abritait une remise et trois stalles, deux longitudinales ouvertes sur la remise et la troisième transversale ouverte sur la cour à droite. Au reste, le mur pignon oriental du bâtiment bas et le mur extérieur (nord) des deux bâtiments semblent plus anciens : les murs sont en moellons de silex gris raidis par des chaînes et des jambes en grès (le pignon présente en outre des pierres en grès disposées ça et là). La basse-cour porte également un colombier de plan octogonal constitué de murs en brique sur soubassement en grès avec un larmier médian en pierre, et les vestiges de la grange imposante qui la bordait à l'est (fig. 538). Autant qu'on puisse en juger, cette grange, le colombier et la grange au nord, qui présentent les mêmes caractères, sont contemporains.

---

<sup>840</sup> AM Rouen, tiroir 173, liasse n° 1, cité par LARDIN 1998 I, p. 240-241 : compte-rendu de visite (8/05/1518) par une délégation de conseillers de la ville de Rouen ; un certain Quoret est en charge de la forge appartenant à l'abbaye. Arch. dép. Eure, E 554 : extraits d'anciens registres de compte de l'abbaye concernant les revenus sur le bois de flottage, années 1507-1508, 1509-1510, 1511-1512, 1513-1514 et 1514-1515.

<sup>841</sup> BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 156.

<sup>842</sup> Arch. dép. Seine-Maritime terrier 158 bis : plan terrier de la baronnie de Perriers dressé par Pierre Le Gendre, arpenteur (1673) ; Arch. dép. Eure 3 PL 680 : plan cadastral ancien dressé par Pizier (1835).

La cour ne conserve que l'édifice principal et un petit bâtiment bas qui lui est adossé à l'ouest (fig. 540). Celui-ci, en brique industrielle, fut certainement bâti au XIX<sup>e</sup> siècle – il n'est pas représenté sur les plans terriers. Il faut toutefois remarquer que son mur extérieur (nord), en grès et moellons de silex, est ancien – il s'agit certainement d'un vestige du mur de clôture primitif –, et l'angle sud-ouest est raidi par des pierres de Vernon moulurées, qui forment un piédroit de portail (visiblement remployé).

Pour le reste, un petit jardin bordait le corps de logis sur l'arrière (nord), divisé en trois petites parcelles, que figure le plan terrier de 1673 (fig. 537). D'ailleurs, une reprise du parement à droite de la façade arrière du logis suggère qu'un mur de clôture fermait le jardin à l'ouest. L'agrément du domaine était complété par un verger, à l'ouest du jardin.

La cour, qui descend en pente douce après le logis à l'est, était fermée de ce côté par un mur bordé à l'extérieur par un chemin et la rivière Andelle. Sur la rive opposée du cours d'eau était une grande parcelle carrée en partie cernée par le cours détourné de celui-ci. Situé en contrebas du manoir, visible depuis le bâtiment principal, il s'agissait certainement d'un grand jardin potager.

#### *Le logis seigneurial*

L'ancien logis seigneurial, de plan rectangulaire simple en profondeur (20 x 8,8 m), comprend un sous-sol enterré, un rez-de-chaussée, un étage carré et un niveau de comble (fig. 540). Dans sa forme originelle, il était flanqué en façade arrière par une tour d'escalier hors-oeuvre, disparue de longue date, mais qui a laissé comme traces visibles une reprise importante du parement sur toute la hauteur du bâtiment (fig. 545).

#### Les élévations

Les faces du logis, en brique sur un soubassement en damier de grès et de silex, sont raidies aux angles par des chaînes irrégulières en grès. Un larmier en pierre de Vernon marque le niveau entre le rez-de-chaussée et le premier étage. Les fenêtres d'origine ont toutes (ou presque) le même encadrement en pierre : deux chanfreins séparés par un réglot au même nu que le listel des meneaux et traverses. Deux fenêtres font exceptions : la fenêtre au premier étage de la façade principale, à moulure torique et bases buticulaires, et la fenêtre au premier étage du mur pignon oriental, à listels et bases prismatiques. Les quatre fenêtres de la partie gauche de la façade principale furent refaites, mais celles de la travée à gauche en remplacent d'autres primitives (vestiges). Plusieurs fenêtres furent percées après coup en façade arrière, l'une au premier étage, à droite, deux autres au rez-de-chaussée et au premier étage, à l'emplacement de la tour d'escalier disparue. D'autres reprises sont visibles, tout particulièrement la partie orientale du bâtiment, qui fut transformée en silo dans le courant du XVII<sup>e</sup> ou du XVIII<sup>e</sup> siècle : en façade principale, les fenêtres à droite ont été transformées pour devenir des portes et, au mur pignon est, les fenêtres furent murées (fig. 544).

On comprend que l'organisation des façades était très simple, avec des fenêtres qui ne sont pas disposées en travée mais selon les nécessités de la distribution intérieure, sans volonté de symétrie. La façade principale et le mur pignon oriental se signalent toutefois par leur parement en brique tapissé de motifs en brique surcuite (étrésillons, losanges et chevrons), mais pas seulement. La façade sur cour est ouverte par une porte avec une plate-bande en anse de panier, qui porte encore un écu (martelé) surmonté d'une crosse abbatiale, et possède, au sommet du mur, au-dessus de la porte, une petite bretèche sur consoles pour la défense – elle est munie de mâchicoulis et d'ouvertures de tir sur ses trois faces –, visiblement ajoutée après coup (des traces de reprises du parement autour le suggèrent), sans doute pendant les guerres de Religion (fig. 540 et 543). Le mur pignon oriental se distingue tout particulièrement des autres faces du logis : c'est là que sont les plus grandes fenêtres

(des croisées), ouvertes autrefois vers le paysage remarquable de la vallée de l'Andelle et sur le grand jardin potager en contrebas (fig. 544). Le pignon, en arc brisé, était autrefois ouvert par une fenêtre (maintenant murée) et couvert par la charpente qui faisait légèrement saillie (la dernière ferme a disparu), avec des blochets portés par de petites consoles en pierre encore en place.

Les dedans

Les reprises les plus importantes du bâtiment ont touché la distribution et les circulations intérieures.

Le logis possède un sous-sol placé sous la partie orientale du bâtiment : une cave voûtée de plan rectangulaire à laquelle on accède, à l'est, de l'extérieur, par une grande porte qui ouvre sur un large escalier et, à l'ouest, de l'intérieur, par un petit escalier à *potoyer*, qui aboutit au rez-de-chaussée dans la cage de l'escalier principal.

Au rez-de-chaussée, l'entrée ouvre dans un petit espace de dégagement en pan de bois, qui commande à droite une grande pièce rectangulaire, à gauche une pièce carrée et en face la cage d'un escalier en vis en bois de plan carré qui dessert les étages (fig. 546). Derrière cette cage se trouve une petite pièce annexe. La distribution se retrouve donc facilement. Nous avons affaire à une *grande salle* à droite, autrefois équipée d'un petit évier près de l'entrée pour le lavement des mains (le conduit d'évacuation se voit à l'extérieur en façade principale), d'une grande cheminée adossée contre le mur gouttereau nord (seuls les piédroits et le contre-cœur subsistent ; fig. 547), largement éclairée par deux fenêtres à l'est et au sud – la plus grande des deux, ouverte vers la vallée, possède des coussièges (fig. 548). À gauche devait être la cuisine ou une *sallette*, car la pièce tient des deux : une porte donne directement accès à l'escalier, la cheminée possède des piédroits en pierre en tout point identique à ceux de la cheminée de la salle (colonnettes sur base prismatique flanquée de chanfreins concaves, chapiteaux feuillagés couronnés d'une fine corniche à listel ; fig. 550) et les poutres et solives sont simplement équarries (celles de la salle ont des arêtes recoupées). S'il s'agissait d'une *sallette*, il faut croire que le bâtiment avait une cuisine ailleurs, sans doute dans un bâtiment annexe maintenant disparu.

À l'étage, la distribution ne pose aucun problème, malgré la présence de cloisons ajoutées au XVIII<sup>e</sup> siècle du côté occidental et l'absence de plancher du côté oriental – il fut retiré pour créer un silo dans cette partie du bâtiment (fig. 549). L'escalier débouche à l'étage dans un petit espace de dégagement éclairé par une petite fenêtre (d'origine, percée en façade principale), qui dessert à droite une chambre carrée et à gauche la *grande chambre*, au-dessus de la *grande salle* (fig. 551). Celle-ci commandait une garde-robe placée derrière la cage de l'escalier, accessible par une petite porte aujourd'hui bouchée.

À l'étage du comble, l'escalier débouchait directement dans la pièce carrée occidentale, munie d'une cheminée, qui commandait un petit espace de dégagement au sud où était la bretèche percée de petites meurtrières, et au nord, derrière la cage de l'escalier, une petite garde-robe. On accédait au grenier (situé au-dessus de la grande chambre) par le petit espace dédié à la défense du logis.

De cette analyse, on comprend que la distribution restituée est parfaitement cohérente et fonctionnait dans cet état, c'est-à-dire avec l'escalier en bois dans-oeuvre. Il n'y a rien d'étonnant à cela, car les cloisons en pan de bois actuelles, avec la cage et son escalier, sont contemporaines. Or, comme on l'a vu, à l'origine, le bâtiment était desservi par un escalier en vis dans une tour hors-oeuvre en façade postérieure. Reste à le restituer.

Il est fort probable que la distribution primitive était presque identique à celle que l'on vient de décrire, car les fenêtres et les cheminées n'ont pas changé d'une campagne à l'autre. Au rez-de-chaussée, on entrait vraisemblablement directement dans la *grande salle* (ou par l'intermédiaire d'un tambour en menuiserie), qui avait grossièrement le rapport requis pour la pièce (11,22 x 7 m). À ce moment, c'est donc la *grande salle* qui

commandait les autres pièces du logis, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'escalier principal. La pièce carrée à l'ouest était donc vraisemblablement à ce moment une cuisine, d'autant que l'une de ses portes permettait d'accéder directement à l'escalier pour desservir les étages. A l'étage, l'escalier débouchait certainement dans un petit espace de dégagement qui desservait à gauche la *grande chambre* et à droite une chambre carrée ; une annexe, probablement de la *grande chambre*, était située en face.

## Conclusion

L'analyse archéologique du bâti, jamais menée jusqu'ici, délivre une histoire complexe que la publication imparfaite et lacunaire d'extraits des comptes de construction n'aide pas à éclaircir. La datation ne peut donc reposer que sur des critères internes, en attendant la redécouverte de ces comptes.

Occupé de longue date, le site portait des bâtiments manoriaux bien avant le XV<sup>e</sup> siècle : les vestiges de murs en grès et moellons de silex, remployés, remontent certainement au XIII<sup>e</sup> ou XIV<sup>e</sup> siècle.

Une importante campagne de reconstruction des bâtiments a certainement été menée après la guerre de Cent Ans. Cette campagne concerne les deux granges, le colombier et le logis seigneurial, qui semblent contemporains. Ces bâtiments peuvent être assez précisément datés. L'utilisation de la brique ne semble se généraliser sur les chantiers normands qu'après 1470<sup>843</sup>. L'encadrement des fenêtres et du décor sculpté des cheminées du logis seigneurial suggèrent une datation de ces années : des fenêtres à chanfreins séparés par une fine bande se voient à Etelan (entre 1468 et 1475) et, associés pour certaines fenêtres à une moulure torique, à Anquetierville (entre 1470 et 1480)<sup>844</sup>. Que les cheminées de la *grande salle* et de la *grande chambre* soient adossées au mur gouttereau comme cela se faisait au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècles ne doit pas faire reculer la datation : l'emplacement des cheminées a été commandé par la volonté de dégager le mur pignon oriental pour ouvrir les pièces principales sur les plus belles vues : elles donnent sur le grand jardin potager et les coteaux boisés de la vallée de l'Andelle. C'est donc vraisemblablement sous l'abbatit de Guillaume III d'Estouteville (1462-1483), également cardinal archevêque de Rouen, qu'il faut placer la reconstruction du manoir abbatial de Perriers.

L'analyse du bâtiment principal révèle qu'il a fait un peu plus tard l'objet d'une campagne de remaniements importante : un escalier en bois, sa cage et de nouvelles divisions ont été aménagés à l'intérieur. De quand datent ces travaux ? Contrairement à l'habitude quand de tels travaux surviennent, fenêtres et cheminées sont restées inchangées. Par conséquent, le fait qu'on n'ait pas jugé utile de les retouchées invite à placer ces travaux dans une période peu après la construction. D'ailleurs, les portes en bois à l'intérieur l'attestent : elles ont la forme (en anse de panier ou surbaissée) et les dimensions des portes de la fin du XV<sup>e</sup> siècle ou du début du XVI<sup>e</sup> siècle ; surtout, celles qui ouvrent les pièces principales sont couvertes d'un larmier à fin listel et fine moulure torique (fig. 546 et 551). Tout porte à croire que l'intervention date de cette période. Tout, sauf l'emplacement de l'escalier, inhabituel à cette date car placé dans-œuvre et invisible de l'extérieur, et le fait qu'on ait supprimé la tour d'escalier primitive. Mais est-ce bien sûr que la suppression de la tour et la construction d'un escalier dans-œuvre sont contemporaines ? Si les briques qui ont servi à rhabiller le mur après la destruction de la tour sont anciennes, elles ne datent pas du XVI<sup>e</sup> siècle comme l'attestent leurs dimensions, leur couleur et leur mise en œuvre (fig. 545). D'ailleurs, ce rhabillage a été fait à l'économie, sans véritable soin. La destruction de la tour est bien postérieure – et antérieure à 1673, date du plan terrier où la tour n'est pas figurée. Comme la présence de

<sup>843</sup> LARDIN 1999, tout particulièrement p. 71-72.

<sup>844</sup> Voir les notices n° 2 (Anquetierville) et n° 23 (Etelan).

deux escaliers est inconcevable, il faut croire que l'escalier primitif a été supprimé mais pas la tour. Pourquoi ? On peut émettre l'hypothèse que le but de ces travaux était d'ajouter des annexes au logis sans pour cela construire de coûteux bâtiments ou tours, mais simplement en supprimant l'escalier pour loger des annexes dans la tour.

Selon les éléments de datations relevés, les travaux de remaniement ont dû intervenir autour de 1500, c'est-à-dire au moment où des travaux relativement importants sont attestés à Perriers. C'est bien à Antoine Bohier qu'il faut attribuer cette campagne.



## 42. LE PLAIN-BOSC\* (Seine-Maritime).

Etoutteville, canton de Yerville.

*Fig. 552 à 560.*

**Date :** s.d. [à partir de 1570]

**Commanditaires :** s.n. [Georges Langlois]

**Etat :** logis principal, colombier, bâtiments de dépendance.

**Cl. M.H. :** édifice inscrit MH en 1974.

### Histoire

Le fief du Plain-Bosc appartient à la fin du XV<sup>e</sup> et au début du XVI<sup>e</sup> siècle à Louis de Brézé (†1531), comte de Maulévrier, baron du Bec-Crespin et grand sénéchal de Normandie<sup>845</sup>. Il le tient de son grand-père, Pierre de Brézé, qui l'avait acquis le 16 décembre 1451 de Jean de Pommereuil<sup>846</sup>. Marié en secondes noces à l'illustre Diane de Poitiers, Louis de Brézé a de cette union deux filles : l'aînée, Françoise, épouse Robert IV de la Marck, duc de Bouillon et prince de Sedan ; la cadette, Louise, se marie à Claude II de Lorraine, marquis de Mayenne puis duc d'Aumale. Ces derniers vendent quelques temps plus tard, le 11 septembre 1570, la terre du Plain-Bosc à Georges Langlois pour 30 000 l.t.<sup>847</sup>.

Georges Langlois (†1587) connaît une belle ascension sociale : d'abord seigneur de Canteleu et de Motteville (1567) par acquisition, il est anobli en achetant la même année que le fief du Plain-Bosc une charge de secrétaire du roi<sup>848</sup>. A partir de ce moment, le Plain-Bosc devient son fief principal, d'autant qu'il a cédé le fief de Motteville à son fils cadet Nicolas le jour précédent l'achat du Plain-Bosc<sup>849</sup>. Mais le Plain-Bosc est aussi pour lui une « maison des champs » : il réside habituellement à Rouen, paroisse St-Jean<sup>850</sup>. En 1570, au moment de la vente, le fief consistait :

en manoir seigneurial, coulombier a pied, moulin a vent, garenne, boys de haulte fustaye et taillis, domaine fieffé et non fieffé, rentes en deniers, grains, oeufz, oiseaulx, relliefz, traiziemes, amandes, forfaictures, confiscation, reversions, aubeynes, homme, hommages, court, usaige, justice et jurisdiction et generallement toutes autres droictures, [...] <sup>851</sup>.

Sans document sur la construction, la datation ne peut reposer que sur l'analyse de l'appareillage et du décor, les moulurations étant ici totalement absentes.

### Description générale et analyse archéologique

Implanté en plaine, le domaine du Plain-Bosc forme aujourd'hui, avec un ensemble de constructions modernes, un hameau isolé à l'écart de la commune d'Etoutteville, à faible distance d'un petit bois qui porte son nom, au sud, et de la route menant à Yvetot (la départementale D 37), dont il est distant d'à peine 10 km (fig. 552).

<sup>845</sup> BEAUCOUSIN 1891, p. 210. Sur la famille de Brézé, voir : notice n° 9 (Le Bec-Crespin).

<sup>846</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 E 1/125, répertoires des ventes de fiefs nobles depuis 1300 jusqu'en 1499 : 16/12/1451.

<sup>847</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 E 1/341, tab. Rouen, 11/09/1570 : vente par Charles de La Ménardière, maître de l'Hôtel du duc et son procureur.

<sup>848</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 E 1/78, répertoires des fiefs nobles (1500-1600) : 13/02/1567 ; JAMME et DUPONT-DANICAN 1996, p. 317-319. L'anoblissement de Georges Langlois est officialisé par Henri III à Blois en janvier 1577 (F 39, p. 132 : ennoblissements depuis 1500).

<sup>849</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 E 1/341, tab. Rouen, 10/09/1570.

<sup>850</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 E 1/341, tab. Rouen, 10/09/1570.

<sup>851</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 E 1/341, tab. Rouen, 11/09/1570.

### *L'enclos manorial*

L'enclos manorial est une grande parcelle quasi rectangulaire (env. 188 x 150 m) fermée par une enceinte relativement haute<sup>852</sup> et bordée sur l'extérieur par un fossé (en partie comblé) au sud. Autrefois, il était également cantonné par deux pavillons carrés : un seul est encore en place, à l'angle sud-ouest (fig. 554), mais le tracé caractéristique d'un pavillon qui aurait disparu à l'angle sud-est est visible sur le cadastre ancien. Ce document montre également le tracé de l'enceinte avec quatre petites saillies du mur, à l'ouest et au nord. Faut-il y voir des éléments du dispositif défensif originel, qui offraient la possibilité de tirs rasants ? Il est malheureusement impossible de le dire aujourd'hui, car les murs ont été en partie arasés. Pour le reste, cette enceinte a un tracé quasi rectangulaire, excepté à l'angle nord-est où une petite parcelle, un jardin au XIX<sup>e</sup> siècle, l'interrompt, ce qui laisse penser que celle-ci fut créée après coup<sup>853</sup>. Toutefois, la présence de ce jardin, situé dans l'axe de la façade arrière du bâtiment principal, elle-même bordée par un autre petit jardin, suggère que le jardin primitif était bien dans cette partie de la cour manoriale.

L'enclos manorial porte l'ancien logis seigneurial, un colombier et des bâtiments agricoles (granges, écuries, étables, pressoir... ; fig. 555 et 556). Certains bâtiments ont disparu ou ont été largement modifiés depuis l'établissement du cadastre ancien au XIX<sup>e</sup> siècle. L'ancien logis seigneurial, le colombier, un corps de logis du XVIII<sup>e</sup> siècle (en E), un bâtiment en pan-debois très remanié (en O) – il s'agit aujourd'hui d'une maison d'habitation –, ainsi que les deux portails d'entrée subsistent. Deux tours, percées de canonnières circulaires avec fente de visée, flanquent le portail principal qui ouvre l'enclos au sud (fig. 553)<sup>854</sup>. L'architecte a créé une composition symétrique en plaçant une niche en plein-cintre en pendant d'une porte piétonne, à droite et à gauche d'une porte principale charretière. Le fronton triangulaire et les deux adoucissements (couverts d'une volute) qui encadrent la porte charretière datent du XIX<sup>e</sup> siècle – ils sont en brique industrielle. La même restauration a été opérée sur le portail secondaire qui ouvre l'enclos à l'ouest. Le pavillon de défense subsistant à l'angle sud-ouest a gardé ses dispositions primitives malgré quelques modifications (fig. 556). Le colombier octogonal, qui n'a semble-t-il pas été retouché, a des angles renforcés par des chaînes d'angle harpées, des registres séparés par un bandeau lisse en légère saillie et une corniche à doucine au sommet des murs (fig. 555).

### *Le logis seigneurial*

De plan rectangulaire allongé (env. 24 x 10 m), cantonné de tours en façade postérieure (est) et flanqué d'une construction XIX<sup>e</sup> au nord (elle est en brique industrielle et n'apparaît pas sur le cadastre ancien de 1835), le corps de logis comprend un rez-de-chaussée légèrement surélevé (une cave est sous la partie méridionale), un étage carré et un niveau de comble à surcroît (fig. 556). A l'intérieur, le volume du corps est divisé en deux parties inégales par un escalier rampe sur rampe en pierre de taille : au nord et au sud étaient respectivement une *grande salle* et la cuisine, avec leur dégagement dans les tours<sup>855</sup>. Au premier étage, la distribution se composait d'une *grande chambre*, avec sa garde-robe au-dessus de la *grande salle* (éclairée par une demi-croisée), et d'une chambre, avec son cabinet ou sa garde-robe dans la tour. D'autres chambres logeaient à l'étage de comble : les lucarnes en pierre qui les éclairaient autrefois ont disparu, mais leurs emplacements sont indiqués par

---

<sup>852</sup> Le mur fut arasé à l'ouest, au nord et à l'est. Au sud, le mur est plus haut mais il a été refait au XIX<sup>e</sup> siècle comme l'atteste l'emploi de brique industrielles.

<sup>853</sup> La même hypothèse vaut pour la grange (en A sur le plan cadastral) qui interrompt le tracé rectiligne de l'enceinte au nord.

<sup>854</sup> Une entrée secondaire est à l'ouest.

<sup>855</sup> La pièce logée au rez-de-chaussée de la tour sud-est possédait un petit escalier en pierre qui reliait cette pièce à la cave (communication orale des propriétaires).

l'interruption de la corniche à l'aplomb de certaines travées de fenêtres – trois lucarnes éclairaient le comble du côté de la façade principale et deux seulement l'éclairaient du côté de la façade postérieure (fig. 559).

A l'extérieur, le corps de logis semble avoir connu peu de remaniements. Il faut remarquer toutefois que, en façade principale, les deux fenêtres situées à l'extrémité droite, au rez-de-chaussée et au premier étage, n'ont pas l'encadrement en pierre caractéristique des fenêtres primitives : elles ont été percées après coup (fig. 556). D'autres fenêtres, constituées de pierre au grain plus serré, l'ont peut-être été également. En façade postérieure, toutes les allèges des fenêtres du premier étage ont été abaissées : elles étaient autrefois au niveau du bandeau horizontal médian (fig. 559). Toutes ces fenêtres ont un encadrement simple, sans chambranle ni ébrasement ; seul leur appui est légèrement saillant.

### **Etat de la question historique et archéologique**

L'histoire du fief du Plain-Bosc reste quelque peu lacunaire, mais il est fort probable que la construction remonte à peu après l'acquisition du fief par Georges Langlois en 1570. Toutes les caractéristiques relevées vont en effet dans ce sens : ce sont les petites canonnières circulaires pour armes à feu légères des tours et du pavillon, la composition dissymétrique des façades, le cantonnement du corps de logis par des tours circulaires et non par des pavillons carrés, l'emploi de meneaux et de traverses aux fenêtres, le décor seulement composé de petites tables au-dessus des fenêtres et le jeu des chaînes de pierres harpées régulièrement sur le fond rouge des murs. Mais là encore, il faut rester prudent en l'absence de documents.

Pour Georges Langlois, le Plain-Bosc devait être, on l'a dit, une « maison des champs », où il se retirait pour des séjours prolongés. Comme beaucoup de domaines de ce type, le domaine était en effet situé à bonne distance (plus de 40 km) de la métropole normande où le propriétaire vivait et exerçait la majorité de l'année ; agrémenté d'un grand jardin et d'un petit parc boisé (au sud), il devait offrir un lieu de villégiature fort agréable pour Georges Langlois, sa famille et leurs proches.

### 43. PREY (Eure).

Prey, canton de Saint-André de l'Eure.

*Fig. 561 à 568.*

**Date :** s.d. [vers 1520 ?]

**Commanditaires :** s.n. [Nicolas II Hennequin et Jeanne Le Gras ?]

**Etat :** logis principal, colombier, bâtiments de dépendance.

**Cl. M.H. :** édifice non protégé MH.

#### Histoire

Parmi les seigneurs portant le nom de ce fief du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle, nous trouvons Simon, Gautier, Chrétien, Guy, Jean et Pierre de Prey. Ce dernier épouse dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle Marguerite de Sacquenville, dont il a plusieurs filles. Au commencement du siècle suivant, Jeanne de Prey, l'aînée, porte la seigneurie en partie à Guillaume de Daubeuf, son mari, tandis que l'autre partie passe aux Mailloc par le mariage de Jean avec la sœur de Jeanne. Les familles de Garancières, de Boscherville et de Hellenvilliers possédèrent soit ensemble, soit successivement, la seigneurie de Prey au XV<sup>e</sup> siècle et encore au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Mais le fief passe ensuite à une famille parisienne en voie d'anoblissement, les Hennequin, qui vont le posséder pendant plus d'un siècle<sup>856</sup>.

Nicolas II Hennequin a dû se porter acquéreur de la seigneurie de Prey (ou Perey, Perray) à une date inconnue au cours des deux premières décennies du siècle. De son mariage avec Jeanne Le Gras, Nicolas a deux fils, dont l'aîné, également prénommé Nicolas (†1603), devient maître des Comptes à Paris, puis conseiller, notaire et secrétaire du roi – il est attesté à l'une ou l'autre de ces charges de 1556 à 1585. De son mariage avec Anne de Longuejume, Nicolas III a un fils encore prénommé Nicolas. Ce dernier fait une brillante carrière : d'abord conseiller au Parlement de Paris (1578), il est ensuite maître des Requêtes de l'Hôtel du roi (1588) puis finalement conseiller du roi en ses Conseils d'Etat et Privé (1604). Comme ses prédécesseurs, Nicolas IV réside à Paris – son hôtel est situé rue du Chevalier du Guet, paroisse St-Germain-l'Auxerrois. Marié le 20 septembre 1585 à sa cousine, Renée Hennequin, Nicolas a une fille, Anne-Marie Hennequin, dame de Prey, qui épouse le 2 juin 1625 Artus Gouffier, duc de Rouannes et comte de Maulévrier<sup>857</sup>. La première description connue du fief est due à Nicolas IV, dans son aveu rendu au roi le 15 septembre 1604 :

auquel fief y a manoir, maison, droiture de coulombier et jardins et deux cent quatre-vingtz quinze acres de terre labourables du domaine non fieffé<sup>858</sup>.

#### Description générale et analyse archéologique

L'ancien manoir de Prey est proche de l'église paroissiale, au centre du bourg, qui est traversé par la route d'Evreux à Saint-André de l'Eure et Dreux, l'actuelle D 52 (fig. 561). Autour s'étendent les vastes et fertiles terres arables du plateau de Saint-André.

#### *L'ensemble seigneurial*

Aujourd'hui comme au début du XIX<sup>e</sup> siècle (plan cadastral de 1837), l'ancien manoir de Prey est divisé en plusieurs propriétés<sup>859</sup>. On peut toutefois facilement en retrouver les dispositions anciennes.

<sup>856</sup> CHARPILLON et CARESME II (1868), p. 688-689 ; BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 48.

<sup>857</sup> Sur la famille Hennequin, voir : Arch. dép. Eure, E 768 ; MAUGIS 1916 III, p. 260 et 231 ; FRONDEVILLE 1960, p. 207-208 ; ETCHECHOURY 1991, p. 229-230.

<sup>858</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 418, 15/09/1604.

<sup>859</sup> Arch. dép. Eure, 3 PL 1295, plan cadastral ancien par Ledanois (1837).

L'enclos manorial était grossièrement rectangulaire, axé ouest-est, et s'étendait de la place du village à l'ouest à un jardin carré à l'est (fig. 561). Les accès se faisaient à l'ouest, près de l'église paroissiale et son cimetière, et au sud par une entrée défendue sans doute par un pavillon (fig. 261, en 1). Disparu, celui-ci figure sur le plan cadastral ancien, reconnaissable par son emplacement bordant la route, son plan rectangulaire et son pavillon d'escalier en retour en façade arrière. Le bâtiment principal, encore en place, était isolé dans la partie orientale de la cour par ailleurs bordée par des dépendances agricoles dont subsistent seulement, au nord, un bâtiment abritant des granges et, au sud, une cave. Le colombier était déjà manquant en 1837.

Le seul édifice ancien encore en place, hormis l'ancien logis seigneurial, est donc la longue grange au nord, malheureusement très dénaturée, mais dont la structure subsiste (fig. 562 et 563). Les cloisons en pans de bois ont été récemment remplacées par des parpaings en ciment. Adossée au mur de clôture, elle présente encore sa charpente, ses divisions internes en pans de bois et les poteaux qui portent la charpente côté cour.

#### *Le logis seigneurial*

De plan massé et compact (15 x 10,4 m), cantonné de tours circulaires sur l'arrière et d'un pavillon carré à l'angle nord-ouest, le bâtiment principal est pourtant simple en profondeur, car ses murs atteignent à certains endroits près d'1,50 m d'épaisseur (fig. 565). Cette seule observation suffit à comprendre qu'il s'agit d'un édifice fort ancien. De fait, comme le révèle l'analyse archéologique, le bâtiment a fait l'objet d'une campagne de remaniements importante, qui lui a donné son aspect actuel.

#### Le logis primitif et la campagne de remaniements du XVI<sup>e</sup> siècle

Les murs du logis, en moellons de silex enduits, présentent encore par endroits des vestiges d'ouvertures d'origine en pierre calcaire jaune. En façade principale (ouest), il s'agit d'une grande porte en arc brisé, maintenant murée, munie d'une grosse moulure torique, située au premier étage dans la partie droite (fig. 566). Au côté méridional, ce sont une fenêtre en arc brisé, deux petites ouvertures à encadrement chanfreiné et les vestiges (montant gauche) d'une grande fenêtre à moulure torique (maintenant murée). Une autre fenêtre était autrefois percée au petit côté septentrional : murée, elle est en grande partie recouverte par l'enduit qui ne laisse voir que partiellement la moulure torique du montant gauche. D'autres vestiges subsistent d'ailleurs certainement sous l'enduit qui recouvre les murs.

On comprend à partir de ces éléments que, dans sa forme originelle, le logis seigneurial primitif était une maison-bloc de plan rectangulaire, simple en profondeur, à une pièce par niveau : un premier niveau d'accès direct depuis la cour, faiblement éclairé, qui servait probablement aux offices et aux pièces de stockage ; un premier étage, largement ouvert par une grande fenêtre à chaque mur pignon et sans doute à chaque mur gouttereau, auquel on accédait par un escalier extérieur placé contre l'extrémité droite du mur occidental ; il n'existait probablement pas de niveau de comble sous la charpente, qui devait être lambrissée. Cette construction se distinguait également par l'encadrement de ses fenêtres en arc brisé, à moulure torique pour les plus grandes, sans doute par ses cheminées (une à chaque niveau) certainement placées sur le mur gouttereau oriental (disparues) et par son petit escalier étroit ménagé dans le mur sud, éclairé par les petites ouvertures encore en place. Celui-ci reliait les pièces de service du rez-de-chaussée à l'étage noble au-dessus.

Plusieurs siècles après sa construction, le logis a été considérablement modifié. Cette campagne consistait à rendre le logis habitable selon les nouvelles manières de vivre de l'époque. Le volume intérieur unique fut coupé par un mur de refend pour porter des cheminées et créer deux pièces de grandeur inégale : une grande pièce au nord, une plus petite au sud. Cet aménagement intérieur fut accompagné par la construction de tours circulaires

pour loger les annexes à ces deux pièces et d'un pavillon carré en façade antérieure pour l'escalier. Seule la tour nord-est est munie d'une cheminée. Une petite construction fut placée dans l'angle de la tour sud-est et du côté sud sans doute pour abriter des latrines. De cette construction disparue ne subsistent que les portes (maintenant murées) qui lui donnaient accès et les arrachements de ses murs. La charpente actuelle, à pannes, remonte certainement à cette époque.

On pénétrait alors dans le logis par le pavillon carré dont l'escalier dessert tous les niveaux (fig. 564). Au rez-de-chaussée, on entrait d'abord dans la *grande salle*, largement éclairée par trois grandes fenêtres, munie d'une grande cheminée au *haut bout* et d'un cabinet dans la tour. On pouvait sortir de la salle à l'est, vers le jardin que figure le plan cadastral ancien. La salle commandait la pièce rectangulaire méridionale, avec ses annexes, dont on ignore la fonction : il peut s'agir d'une *sallette*, mais rien n'est moins sûr.

A l'étage, l'escalier ouvrait dans la *grande chambre*, munie de son annexe (un cabinet), qui commandait une garde-robe (la pièce sud), avec son cabinet dans la tour. Le petit escalier du logis primitif dans le mur sud, conservé lors des travaux de cette époque, reliait la garde-robe à la pièce (la *sallette* ?) du rez-de-chaussée. Le niveau de comble était un grenier.

Cette campagne de travaux se caractérise par les nombreuses fenêtres, percées dans les murs est et ouest à ce moment, qui possèdent un encadrement particulier. Celui-ci est double : un chanfrein concave peu profond, en très léger retrait du nu du mur et animé d'une fine moulure torique, forme un premier encadrement ; derrière, en fort retrait, une doucine concave forme avec une seconde doucine plus petite un ébrasement profond (fig. 567). Autre particularité de cet encadrement : la fine moulure torique forme retour en partie basse de la fenêtre, coupé par elle ; il est muni d'un appui composé de moulures *classiques* (un quart de rond entre deux réglets et une bande). Ces fenêtres sont encore munies de leur croisillon en pierre. Les fenêtres des tours et du pavillon sont plus simples : il s'agit d'un chanfrein. A noter : la présence de petits orifices de tir circulaires au premier étage des tours.

Des reprises intervenues ultérieurement, principalement au XIX<sup>e</sup> siècle, ont quelque peu modifié l'aspect du logis. La porte-fenêtre qui lui donne aujourd'hui accès était autrefois une fenêtre, comme le suggèrent la partie basse des montants, à joints très fins en ciment, la plate-bande clavée et la petite poutre métallique qui porte la traverse en pierre. A l'inverse, la petite porte qui ouvrait la *grande salle* au nord a été transformée en fenêtre. Mais la porte principale du logis était primitivement percée dans le pavillon, à l'endroit où des parpaings en ciment enduit et une jambe en brique industrielle se voient. Certaines ouvertures ont été agrandies ou modifiées, comme l'attestent leur encadrement en brique industrielle.

## **Conclusion**

Les données de l'histoire de Prey sont trop lacunaires pour permettre de dater précisément l'édifice et la campagne de modifications du XVI<sup>e</sup> siècle. Pour la même raison, on ne peut attribuer ces deux campagnes de façon sûre.

Au vu de ses caractères stylistiques et constructifs, le logis primitif remonte certainement au XIII<sup>e</sup> siècle et doit être attribué à un membre de la famille de Prey, mais on ignore lequel. Cette datation pourrait être affinée s'il était possible de voir la partie des fenêtres en retrait qui restent vraisemblablement dans les murs, cachées par l'enduit et les moellons.

L'importante campagne de remaniements date probablement des alentours de 1520. Les fenêtres sont encore munies d'un ébrasement profond et de listels pour les croisillons qui recourent les fines moulures toriques de

l'encadrement. D'ailleurs, ces fenêtres semblent inspirées d'édifices majeurs des années autour de 1500 : le manoir archiépiscopal de Rouen (1495-1507), Gaillon (1498-1510) et Mesnières (avant 1505), où un encadrement en très léger retrait formant cadre se superpose à un encadrement beaucoup plus creusé dans le mur formant ébrasement ; on retrouve cette caractéristique au logis de La Motte, à St-Mards-de-Fresne (fig. 783)<sup>860</sup>. Mais tandis qu'à Rouen, Gaillon, Mesnières et La Motte de nombreux listels animent l'ébrasement, à Prey, ces traits proprement flamboyants se mêlent à l'esthétique nouvelle apportée par l'introduction de moulures *classiques* (doucines, quarts de rond et réglets). Ces moulures se retrouvent aussi bien dans l'ébrasement (qui est caractéristique des constructions de cette période) qu'aux appuis de fenêtres et à la corniche. La distribution est en revanche beaucoup plus traditionnelle, excepté qu'une porte ouvrait la salle vers le jardin et que les annexes des pièces principales sont plus nombreuses qu'à l'habitude. Il est peu douteux que cette campagne, qui a radicalement changée la physionomie et la distribution du logis seigneurial, soit intervenue lors d'un changement de propriétaire. On est tenté d'attribuer cette campagne au premier membre de la famille Hennequin à posséder le fief de Prey, Nicolas II. Mais, sans document, on ne peut en être sûr.

Dernier point : les petites meurtrières à orifice de tir circulaire ont sans doute été créées dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, peut-être dans la décennie 1560, lors des troubles civils qui touchèrent la province.

---

<sup>860</sup> Pour le manoir archiépiscopal, voir BARDATI 2006 ; pour Gaillon, voir BARDATI, CHATENET et THOMAS 2003 ; pour Mesnières, voir PAGAZANI 2003. De la construction des années avant 1505 à Mesnières ne subsiste qu'une travée de fenêtres, à l'extrémité de l'actuelle aile gauche.

#### 44. LES ROCQUES (Seine-Maritime).

Villequier, canton de Caudebec-en-Caux.

*Fig. 569 à 576.*

**Date de construction :** s.d. [entre 1522 et 1532]

**Commanditaire :** la famille Busquet (armoiries) [Robert Busquet et Hélène d'Angerville ?]

**Etat :** logis principal et bâtiments de dépendance en place

**Cl. M.H. :** édifice classé MH en 1983.

#### Histoire

Entre 1477 et 1509, Artus de Villequier, seigneur du lieu, cède à son maître verdier, Pierre Busquet, « pour ses bons et agreables services » diverses terres assises dans sa seigneurie et, notamment, par donations du 28 janvier 1497 et du 6 mai 1500, une terre « au Val, nommé le Noïer au forestier, où est une petite fontaine » et une oseraie en bord de Seine<sup>861</sup>. Mais c'est le 10 septembre 1491 que Pierre Busquet, par l'intermédiaire d'un prête-nom, Guillaume Le Boucher, acquiert « la pièce de terre nommée les Rocques » adjugée « au ples de Bollebec ». C'est donc ainsi que, progressivement, Pierre Busquet s'est constitué un domaine foncier – roturier – relativement important à Villequier. Les archives sont en revanche muettes sur le moment où cette terre fut érigée en fief, avec les droits afférents. Un peu plus tard, les Busquet établis à Villequier sont devenus des « mariniers ». C'est ce qu'atteste un vitrail de l'église, daté de 1523, sur lequel on reconnaît à côté de leur nom la *Salamandre*, l'un des principaux navires de Jean Ango : le vitrail retrace le principal épisode de l'attaque, près des Açores, d'une flotte armée par le célèbre dieppois contre des bâtiments espagnols, revenant d'Amérique, chargés de richesse en 1522 (fig. 576)<sup>862</sup>. Il faut donc croire que les Busquet étaient en affaire avec l'illustre dieppois, à l'époque où la Normandie connaît son plus grand développement. Robert Busquet, « marinier », l'un des donateurs du vitrail, était sans doute seigneur des Rocques à cette date ; il l'était en 1532<sup>863</sup>. Pierre II Busquet, capitaine de Caudebec, lui succède puisqu'on le trouve, en 1533, seigneur de Pierreval et des Rocques, obligé de justifier de sa noblesse et de son extraction ; après enquête, il est reconnu noble d'ancienneté<sup>864</sup>. Pierre II Busquet décède peu après et, en 1536, ses héritiers sont son fils cadet Jean II Busquet, prêtre chanoine de l'église cathédrale de Rouen, curé de Blasqueville, et son fils puîné, Pierre III Busquet, écuyer<sup>865</sup>. En 1542, Jean II est le détenteur du fief, mais il revient ensuite à Pierre III, qui est capitaine de Caudebec. Ce dernier décédé, le partage de ses biens a lieu le 14 août 1588 : Guillaume est alors déjà seigneur des Rocques<sup>866</sup>.

Au siècle suivant, le 26 juillet 1623, le fief des Rocques passe par adjudication à un certain Leforestier<sup>867</sup> et, au XVIII<sup>e</sup> siècle, il est entre les mains de Guillaume Le Vasseur, seigneur de Beauplan et ingénieur pour le roi<sup>868</sup>.

Faute de document sur la construction, la datation ne peut reposer que sur des critères internes : appareillage, moulurations des portes et fenêtres, et décor.

<sup>861</sup> JAME 1917 ; NAUDE DES MOUTIS 1986, p. 13.

<sup>862</sup> BRINDEAU 1933, p. 80 ; *Corpus Vitrearum* 2001, p. 435-436 et pl. LIX. Le vitrail porte l'inscription : « L'an 1523 Jehan Busquet, dit de l'eau, marinier, a donné la moytié de celui verriere et Jaque Enault, Robert Buquet et Jehan Breton le jeune ont donné l'autre moytié. Priez Dieu pour eulx ». Les Busquet portaient : *D'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de 3 fers de lance, 2 en chef, 1 en pointe*. On peut voir ces armes au-dessus de la porte qui perce le niveau de soubassement du logis seigneurial et sur la hotte déplacée de la cheminée de la *grande salle*.

<sup>863</sup> Arch. Part. des Rocques (dossier de recensement de l'Inventaire général). Robert Busquet et son épouse Hélène d'Angerville habitaient Rouen en 1480 (FRONDEVILLE 1960, n° 120).

<sup>864</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 3 B 142, fol. 222r. et v. : 13/03/1533 (n. st.) ; ESTOURMY 1999, p. 71 et note 235.

<sup>865</sup> JAME 1917.

<sup>866</sup> JAME 1917.

<sup>867</sup> NAUDE DES MOUTIS 1986, p. 13.

<sup>868</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 412, pièce n° 152, fol. 9.



## Description générale et analyse archéologique

Isolé à quelques centaines de mètres à l'est du bourg de Villequier, sur la rive droite de la Seine où passe la départementale D 18, l'ancien manoir se trouve sur un terrain en pente douce, au pied du coteau (fig. 569).

### *L'ensemble seigneurial*

Trois bâtiments de dépendance anciens restent seulement : une petite habitation, aux murs en moellon équarri raidis par des chaînes de pierres harpées, à laquelle est adossée une remise à charrettes ; un petit bâtiment en pan de bois, peut-être une étable, auquel furent sans doute adossées ultérieurement de petites constructions ; et une étable en pan de bois. Le cadastre napoléonien (1827) montre également qu'un colombier était à côté de ces deux bâtiments de dépendance.

Le plan cadastral ancien permet aussi de connaître l'organisation générale du domaine et de son environnement proche à cette époque. Le passage sur les terres de la départementale D 18 et la construction de berges maçonnées sont les changements les plus notables intervenus depuis. Autrefois, seul un chemin reliait à l'ouest le domaine au bourg de Villequier et l'enclos manorial était divisé en quatre parcelles par des murs de clôture, dont restent quelques pans et des traces (fig. 570). Au nord, face au logis, sur un terrain presque plat, la petite parcelle était la cour (env. 37,5 x 35 m)<sup>869</sup>. Au sud du logis était une parcelle beaucoup plus grande (env. 87 x 47 m) : un jardin en pente douce jusqu'à la Seine<sup>870</sup>. A l'est, la plus grande parcelle portait les bâtiments agricoles (les deux étables et le colombier) : il s'agit de la basse-cour du domaine, plantée de pommiers. Un verger était également à l'ouest de la cour. Plus au nord, le coteau plus abrupt est boisé. Les clôtures d'origine ne subsistent que dans la cour ; les autres, sans doute des haies ou des palissades, n'ont laissé aucune trace. L'organisation du XVI<sup>e</sup> siècle a cependant perduré au moins jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle comme le montre le cadastre de 1827. La porte d'entrée côté cour, la porte du niveau de soubassement côté basse-cour et une petite terrasse, avec son garde-corps et ses deux escaliers descendant au jardin (sud) et au verger (ouest) sont d'origine. Ils attestent de l'existence des enclos qu'ils commandaient.

### *Le logis seigneurial*

De plan rectangulaire allongé (env. 22,5 x 7,5 m), flanqué d'une tour d'escalier en façade antérieure (nord) (fig. 572), le corps de logis comprend un niveau de soubassement, un rez-de-chaussée et un étage carré surmonté d'un comble habitable. Il a connu semble-t-il très peu de modifications : les murs sont parfaitement appareillés et ne présentent aucune reprise d'importance ; les baies ont leur encadrement primitif et seules les fenêtres de la façade postérieure (sud) ont perdu leur meneau ; toutes les lucarnes sont primitives sauf une<sup>871</sup> ; et, malgré leur vétusté, les vantaux des portes d'entrée sont encore en place (ils ont été restaurés récemment, mais une grande partie de leurs éléments constitutifs est d'origine).

La distribution elle-même n'a pas connu de modifications majeures : la porte d'entrée donne dans la *grande salle* qui commande à droite (à l'ouest) la cuisine et à gauche (à l'est) une chambre avec son retrait et sur le côté (au nord) l'escalier (fig. 571a). Contrairement à l'habitude, la cuisine est située du côté du *haut bout* de la salle, mais la destination de la pièce ne fait guère de doute : la cheminée, équipée de chauffe-plats muraux, n'est pas adossée à celle de la salle, et la pièce est directement accessible depuis l'extérieur. En outre, la *grande salle* est munie d'une cheminée (refaite au XVIII<sup>e</sup> siècle, mais son manteau a été déplacé dans le mur en face) et, à droite de

<sup>869</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 3 PP 635 : état de section de Villequier (« Maison Blanche »).

<sup>870</sup> Le mur qui délimitait cette parcelle à l'est a disparu – il partait de l'angle sud-est du logis et filait en ligne droite après un coude vers la Seine.

celle-ci, d'un petit escalier descendant au niveau de soubassement, comme à Sénitot et à Caltot<sup>872</sup>, où étaient les pièces de stockage. Toutefois, le mur en pierre de taille qui porte la cheminée et le petit escalier ne sont pas contemporains de la construction, car leurs maçonneries ne sont pas liaisonnées : un simple mur en pan de bois devait autrefois faire séparation d'avec la cuisine. Ce n'est qu'après coup que le mur et l'escalier furent construits.

A l'étage, la distribution était très différente : un couloir longitudinal donne accès à trois chambres, dont deux sont dégagées par des garde-robes (éclairées par les deux petites fenêtres qui percent la façade sud), ainsi qu'à une latrine (fig. 571b).

La distribution étaient sensiblement la même à l'étage sous comble excepté que les chambres étaient démunies de garde-robe : l'absence de petites fenêtres pour les éclairer le suggère, ainsi que la distribution de l'étage, restée intacte ou presque.

## Conclusion

Contrairement à ce qui était dit jusqu'ici, il ne fait aucun doute que le logis des Rocques a été bâti d'un seul jet et les caractères stylistiques relevés permettent de le dater plutôt des années 1520 – il était auparavant daté de la fin du XV<sup>e</sup> siècle<sup>873</sup>. Entre autres éléments, on peut noter l'utilisation d'un ébrasement des fenêtres simple, seulement constitué d'une doucine et d'un cavet (une doucine pour les portes), tandis que l'on reste attaché à l'emploi du listel pour les meneaux et traverses. Ces caractéristiques sont celles des portes et fenêtres de Mesnières, dont la construction par Charles de Boissay débute à partir de 1521<sup>874</sup>. De plus, des éléments gothiques (un larmier à frettes au droit des fenêtres du premier étage et une frise de feuillages à la corniche de la tour d'escalier) cohabitent avec des motifs italianisants : les lucarnes sont flanquées de pilastres, à losanges et à disques, à l'imitation de ce que l'on peut voir dans beaucoup d'édifices normands à la même époque, tel Caltot ou Le Bus. Mais là encore, on note un mélange des répertoires : les pilastres Renaissance reposent sur des culots figurés ou à feuillages, plutôt gothique.

Malgré la pénurie documentaire, mais grâce aux critères internes, on peut donc situer la construction du logis des Rocques et l'organisation générale du manoir des années 1520 et, partant, attribuer la campagne de travaux à Robert Busquet, qui fit certainement fortune dans ces années, comme le suggère le vitrail de Villequier.

Le paysage remarquable de la vallée de la Seine a inspiré toutes les dispositions du manoir des Rocques. Le coteau, après un à-pic, descend en pente plus douce vers la Seine. C'est là qu'a été construit le logis, élevé sur un étage de soubassement rattrapant le dénivelé, à une distance suffisante de l'à-pic et du fleuve pour ménager d'un côté une cour et de l'autre, en contrebas, un jardin. Le logis, simple bâtiment rectangulaire flanqué d'une tour d'escalier sur la cour et dépourvue de tout organe de défense, est au centre de quatre enclos : la cour au nord, la basse-cour à l'est, au sud, un jardin en pente douce descendant vers le fleuve et, à l'ouest, un vaste verger. L'organisation rayonnante des enclos autour du logis, qui fait ici son retour en Val de Seine après Etelan et se retrouve moins de dix ans plus tard à Sénitot et Tilly<sup>875</sup>, dénote la volonté de séparation et de hiérarchisation des fonctions.

---

<sup>871</sup> La lucarne médiane de la façade postérieure est un ajout récent, puisque la comiche du logis est interrompue par les pilastres des lucarnes primitives, ce qui n'est pas le cas pour ladite lucarne.

<sup>872</sup> Voir les fiches n° 46 (Sénitot) et n° 17 (Caltot).

<sup>873</sup> NAUDE DES MOUTIS 1986, p. 13 ; SEYDOUX 1987, p. 127-128 ; JAMME et DUPONT-DANICAN 1996, p. 280. Seul BABELON 1989, p. 735, le date du début du XVI<sup>e</sup> siècle, mais sans l'expliquer.

<sup>874</sup> PAGAZANI 2003.

<sup>875</sup> Voir les notices n° 23 (Etelan), n° 46 (Sénitot) et n° 49 (Tilly).

Le visiteur pénétrait d'abord dans la cour, close de murs mais débarrassée des dépendances qui sont rejetées au dehors. Au fond se dressait le logis, austère avec sa façade peu percée, sans décor ou presque. En entrant dans le jardin, il découvrait au contraire une façade plus riante, percée de fenêtres plus nombreuses et plus grandes, animée par un larmier se décrochant pour encadrer les allèges du premier étage, et couronnée de lucarnes ornées de pilastres à disques et losanges. Plus de soin a donc été apporté à la façade postérieure, qui se donne à voir depuis le jardin et la Seine (fig. 574), tandis que les nombreuses fenêtres du logis offrent aux habitants des vues sur le magnifique paysage fluvial. Ce n'était d'ailleurs pas la seule disposition réalisée pour donner des vues : à l'ouest du bâtiment principal, la cour forme une terrasse bordée par un garde-corps primitif qui a conservé son chaperon. De cette terrasse, le visiteur pouvait admirer le paysage puis emprunter soit l'escalier descendant au jardin (sud), soit le petit escalier donnant accès au verger (ouest). Comme à Tilly (vers 1530-1535), à Acquigny (entre 1547-1557), aux Fossés (entre 1562 et 1570) et à Thevray (entre 1566 et 1570), on peut émettre l'hypothèse que cette partie de la cour, qui donnait accès au grand jardin, était un petit jardin – la cour est aujourd'hui agrémentée d'un grand parterre de gazon<sup>876</sup>.

La distribution est traditionnelle à cette date, tant au rez-de-chaussée, avec une *grande salle* commandant à droite une chambre, à gauche la cuisine, qu'à l'étage où l'escalier aboutit à un couloir longitudinal donnant accès à trois chambres, dont deux sont dégagées par des garde-robes, ainsi qu'à une latrine. Comme déjà à Etelan vers 1494 (fig. 287c), les chambres, indépendantes les unes des autres, s'éclairaient toutes sur le jardin et la Seine. Ainsi il semble que, comme à Etelan, la volonté de profiter des vues sur le jardin et le paysage ait commandé le rejet de l'escalier sur la cour<sup>877</sup>.

---

<sup>876</sup> Voir les notices n° 1 (Acquigny), n° 27 (Les Fossés), n° 48 (Thevray) et n° 49 (Tilly).

<sup>877</sup> Voir la notice n° 23 (Etelan).

**45. SAFFRAY (Seine-Maritime).**  
Avremesnil, canton de Bacqueville-en-Caux.  
*Fig. 577 à 580.*

**Date :** s.d. [vers 1560 ?]

**Commanditaires :** s.n. [Jean Dumoucel et Anne Mustel ?]

**Etat actuel :** logis principal, bâtiments de dépendance.

**Cl. M.H. :** édifice non protégé MH.

### Histoire

L'histoire du fief correspondant au logis seigneurial qui nous intéresse ici est assez confuse. Pour cause : en 1503 pas moins de neuf seigneuries sont recensées sur Avremesnil, dont cinq importantes – les fiefs au Breton, de La Motte, de Lintot, de la Gaillarde et de Montmorency<sup>878</sup>. Pour l'instant, personne n'est parvenu à identifier parmi ces fiefs celui qui correspond au logis seigneurial, appelé aujourd'hui le « Pavillon Saffray », nom qui vient d'une famille implantée sur la paroisse depuis au moins le XVIII<sup>e</sup> siècle, et qui est propriétaire du domaine depuis 1921<sup>879</sup>. Mais les recherches de Laurent Ridel sur Avremesnil et les miennes permettent aujourd'hui d'avancer quelque peu sur le dossier.

Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, le domaine appartient semble-t-il à la famille Pardieu, qui le détient sans doute depuis le mariage de Guy de Pardieu à Marie Dumoucel le 9 mars 1599. Elle et sa puînée Anne, mariée à Jean d'Herbouville le 16 novembre 1600, sont les filles de Pierre Dumoucel, l'héritier du fondateur de la lignée à Avremesnil : Jean Dumoucel. Marié à Anne Mustel, Jean Dumoucel s'est implanté sur la paroisse par l'acquisition des fiefs au Breton et de la Motte au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>880</sup>. En 1552, il est contrôleur en la Chancellerie du Palais à Rouen<sup>881</sup>. Une fois installé, il achète ou confisque terres, mesures, prés, vergers et même des fossés. Au cours de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, des échanges lui permettent de concentrer ses possessions en des blocs consistants autour du fief principal de la paroisse, Avremesnil, qu'il acquiert avant 1564<sup>882</sup>. Le 5 juin de cette année, veuf, seigneur d'Avremesnil, vicomte de Blosserville et secrétaire du roi, il fait un très beau mariage en secondes noces avec Marie Jubert, dernière fille du conseiller au Parlement de Normandie Guillaume II Jubert, seigneur de Vesly, du Thil et du Marais-Vernier<sup>883</sup>.

A partir de ces quelques données de l'histoire et des recherches de L. Ridel, on peut émettre l'hypothèse que le domaine qui nous intéresse est le fief au Breton, car des trois seigneuries que possédait Jean Dumoucel sur la paroisse seule celle-ci n'est pas localisée<sup>884</sup>. Pour ce qui est de la datation, il n'y a que les critères internes de l'édifice qui peuvent aider.

### Description générale et analyse archéologique

La commune d'Avremesnil, avec au nord-est le domaine de Saffray, est dans la grande plaine du pays de Caux, à quelques kilomètres de la côte de la Manche et de la ville de Dieppe.

---

<sup>878</sup> BEAUCOUSIN 1891, p. 84-88 et 93 ; BUNEL et TOUGARD 1877, p. 55-56.

<sup>879</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 3 PP 44 : état de section de la commune d'Avremesnil (s. d. ; début XIX<sup>e</sup> siècle). Au début du XIX<sup>e</sup>, la famille Saffray est propriétaire sur la commune, mais le domaine qui nous intéresse est entre les mains d'un certain Bernard Lheureux qui le conserve jusqu'en 1851, date à laquelle il passe à la famille Baudouin. Ce n'est qu'en 1921 que le domaine passe à la famille Saffray (RIDEL 2002, note 44). Je remercie L. Ridel de m'avoir communiqué copie de son mémoire de DEA.

<sup>880</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, répertoire des alliances de familles nobles ; RIDEL 2002.

<sup>881</sup> FRONDEVILLE 1960, p. 138. Les Du Moucel portaient : *D'azur au chevron d'or accompagné de 3 molettes d'argent.*

<sup>882</sup> RIDEL 2002.

<sup>883</sup> FRONDEVILLE 1960, p. 136-138.

<sup>884</sup> La seigneurie d'Avremesnil est au nord-ouest du bourg et la seigneurie de La Motte est au centre, près de l'église (RIDEL 2002).

### *L'enclos manorial*

La grande parcelle quadrangulaire (env. 205 x 170 m) du début du XIX<sup>e</sup> siècle, un clos-masure, est aujourd'hui scindée par des clôtures modernes en deux parcelles plus étroites : l'une à l'ouest, plus importante, porte le logis seigneurial et des bâtiments modernes – ils n'apparaissent pas sur le cadastre ancien –, l'autre à l'est, sur laquelle s'élèvent quelques bâtiments agricoles, en assises alternées de briques claires et de silex, qui datent peut-être du XVII<sup>e</sup> ou du XVIII<sup>e</sup> siècle. Certains édifices représentés sur ce plan cadastral et sur un plan terrier de 1746 n'existent plus, notamment ceux qui étaient adossés au petit côté oriental du bâtiment principal, sans doute des ajouts postérieurs à la construction<sup>885</sup>. Pour le reste, une parcelle relativement importante était encore récemment enclavée au centre du clos mesure, qui bordait la façade arrière du bâtiment principal : il s'agissait sans doute d'un jardin d'agrément, flanqué à l'est d'un petit jardin potager (fig. 577).

### *Le logis seigneurial*

Autrefois isolé (le petit bâtiment adossé à l'un des côtés du bâtiment principal est un ajout récent), de plan rectangulaire (env. 35 x 10 m) cantonné de tourelles en façade principale (sud), le corps de logis comprend un sous-sol semi-enterré (sous la partie orientale du logis), un rez-de-chaussée, un étage carré et un niveau de comble à surcroît (fig. 578).

Un certain nombre de remaniements sont perceptibles : les fenêtres ont eu leur appui abaissé, leur meneau retiré (elles n'étaient pas munies de traverse à l'origine) (fig. 579), certaines ont été murées, les frontons des lucarnes ont été refaits au XIX<sup>e</sup> (en brique industrielle), une porte située au centre de la façade postérieure a été murée, les souches de cheminées ont été abattues. Beaucoup de ces remaniements correspondent certainement à une modification de la distribution intérieure. En effet, les deux grandes pièces primitives de chaque niveau ont été divisées par des cloisons et c'est sans doute à ce moment, pour donner du jour aux nouvelles pièces, que l'on a agrandi les fenêtres et que l'on en a percé de nouvelles.

La porte d'entrée ouvre dans la cage d'un escalier ancien mais non primitif. La cage, aux murs de briques, est originelle et, au vu de sa forme carrée et de ses dimensions réduites (à peine 3 x 3 m.), il y a tout lieu de penser que l'escalier était en vis. Une porte aujourd'hui murée l'ouvrait au nord et donnait accès à un petit espace de dégagement, lui-même accessible de l'extérieur par une porte (également murée) au centre de la façade postérieure : elle donnait autrefois accès au jardin situé de ce côté. Le reste de la distribution intérieure était constituée de deux pièces à l'est et à l'ouest, respectivement la cuisine et la *grande salle* du logis. A l'étage, la distribution était sensiblement la même avec une *grande chambre* (à l'ouest, au-dessus de la grande salle) et une chambre (à l'est), chacune avec son dégagement dans la tourelle. Des chambres devaient également loger au niveau supérieur éclairé par des lucarnes.

Dernier point : le petit perron actuel est constitué par des pierres en grès taillées (de torsades), qui sont certainement des pierres de remploi de piédroits de cheminée – elles sont identiques aux piédroits de la cheminée de la cuisine d'Archelles<sup>886</sup>.

### **Etat de la question historique et archéologique**

Les érudits locaux ont daté le « pavillon de Saffray » du XVII<sup>e</sup> siècle et ont attribué sa construction à la famille Pardieu<sup>887</sup>. Or, d'évidence, il s'agit d'un ancien logis seigneurial, siège de l'une des neufs seigneuries attestées

<sup>885</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, terrier 130 : procès-verbal du plan d'arpentage des pièces de terres de la paroisse d'Avremesnil (1746).

<sup>886</sup> Voir la notice n° 3 (Archelles).

<sup>887</sup> SEYDOUX 1983, p. 15 ; JAMME et DUPONT-DANICAN 1996, p. 222-223 ; *Le Patrimoine des communes...* 1997 I, p. 70.

sur la paroisse au début du XVI<sup>e</sup> siècle : elle reste à identifier, mais on peut émettre l'hypothèse qu'il s'agit du fief au Breton.

Pour ce qui est de la datation de la construction, il est possible d'avancer une date, qui, faute de sources documentaires, repose sur l'analyse archéologique et des moulurations, ainsi que sur la comparaison avec d'autres édifices haut-normands. On retrouve en effet un plan déjà vu à Beuzeville-la-Grenier (vers 1550-1560), où deux pièces sont séparées par un escalier situé au centre du bâtiment (l'escalier est ici en vis, tandis qu'à Beuzeville il est rampe sur rampe)<sup>888</sup>. La forme du bâtiment en pavillon, avec ses tourelles couvertes par un petit toit en coupole, évoque également Beuzeville. Par ailleurs, les fenêtres sont seulement munies d'un fin chanfrein, et n'ont pas de traverses, et le logis est dépourvu d'éléments de défense. Ces critères permettent d'avancer avec prudence une datation des années 1550 et, partant, d'attribuer la construction à Jean Dumoucel et sa première femme, Anne Mustel, dès leur implantation à Avresmesnil. La modestie de l'édifice n'étonne donc pas : bourgeois de Rouen où Jean Dumoucel exerçait, le couple dût vouloir bâtir un petit « pavillon » de campagne loin du tumulte de la ville, avec une distribution réduite, sans garde-robe, faite pour de courts séjours.

---

<sup>888</sup> Voir la notice n° 10 (Beuzeville-la-Grenier).

#### 46. SÉNITOT\*, dit BÉVILLIERS ou BAINVILLIERS (Seine-Maritime).

Gonfreville-l'Orcher, canton de Gonfreville-l'Orcher.

*Fig. 581 à 598.*

**Date :** 1528-1536 (chronogrammes)

**Commanditaires :** Louis de Richebourg et Jeanne de Viennens (monogrammes et armoiries)

**Etat actuel :** logis principal et grange en place

**Cl. M.H. :** édifice classé MH en 1921.

#### Du fief de Sénitot à la seigneurie de Bévilliers

Par un contrat de 1477, Jacqueline Crespin et son époux, Pierre Ercambourg, fieffent à un certain Jean Lecoq la seigneurie de Sénitot<sup>889</sup>. Peu après, en 1484, le fief est entre les mains de Louis de Viennens qui meurt avant 1523<sup>890</sup>. En 1501, la possession de la seigneurie lui est contesté par son suzerain, le grand sénéchal de Normandie Louis de Brézé : Louis de Viennens, alors élu sur le fait des aides et tailles de l'élection de Montivilliers et de l'exemption de Fécamp, obtient finalement gain de cause... moyennant la somme de 860 l.t.<sup>891</sup>. L'acte renseigne aussi sur le statut du fief, ses dépendances et revenus à l'époque :

[...] le noble fief, terre et seigneurie de Senitot, tenu neument et sans moyen de lad. seigneurie d'Auricher et par ung quart de fief de haubert a court, usage, justice et juridiction, rentes en denier, grains, oeufz, oyseaux, moultes et revenues comme aut. en revenu ordinaire de saize a vingt livres tournois de rente. Mesmes aussi lui [Louis de Viennens] competast et appartenist le nombre de quarante acres de terre ou environ [22 ha] avec les pasturages costieres et communes dudit lieu de Senitot, droiture de coullombier a pied, assiecte et droiture de place de moullin sur la rivièrre de Gournay et autres droitz [...] et dignitez à noblesse de quart de fief de haubert appartenant.

Ce que ne dit pas l'acte, c'est que Louis de Viennens, bourgeois et échevin d'Harfleur, procureur des villes de Harfleur, Honfleur et Dieppe, en est propriétaire au droit de sa femme, Marie Ercambourg, la fille de Jacqueline et Pierre ; c'est à ce titre qu'il en rend aveu en 1503<sup>892</sup>. Autrement dit, par son mariage, Marie a apporté la terre de Sénitot à son époux. Du mariage de Louis de Viennens et de Marie Ercambourg naît une fille, Jeanne de Viennens, qui apporte en dot, comme seule héritière, tous les biens de sa famille à son mari, Louis de Richebourg, écuyer et seigneur de Gravon-sur-Seine<sup>893</sup>, fils de Jean de Richebourg, homme d'armes des ordonnances de Louis XI et Charles VIII, et de Catherine de Noyen<sup>894</sup>. Ce gentilhomme, qui était commissaire du roi pour la revue des hommes de guerre à la morte-payé de Normandie à partir de 1519, est le bâtisseur du corps de logis : les monogrammes « L » pour Louis de Richebourg et « I » pour Jeanne de Viennens ainsi que leurs armes mi-parties sont encore visibles aux cheminées du corps de logis (fig. 593) ; et les dates de 1528 et 1536 se voient (ou se voyaient) au sous-sol et au premier étage<sup>895</sup>. La datation ne fait donc aucun doute, d'autant que Louis de Richebourg voit ses gages de commissaire du roi grandement augmenter au cours de cette période : ils passent de 240 l.t. en 1520 à 1 200 l.t. annuelles avant 1531<sup>896</sup>. Née de ce mariage, Blanche de Richebourg épouse en 1552 Antoine de Brachon, seigneur de Bévilliers, qui délaisse ce fief proche de Lisieux pour celui de

<sup>889</sup> BEAUREPAIRE 1871, p. 262 et note 1.

<sup>890</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, G 4563 (mention).

<sup>891</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 E 1/230, tab. Rouen, 16/07/1501.

<sup>892</sup> BEAUCOUSIN 1891, p. 264 ; BEAUREPAIRE 1871, p. 265.

<sup>893</sup> Gravon-sur-Seine (Seine-et-Marne).

<sup>894</sup> BnF, Pièces orig. 2478, n° 55.740 (dossier Richebourg), pièce n° 52.

<sup>895</sup> COCHET 1871, col. 141. Un texte du début du XVIII<sup>e</sup> siècle parle de la date inscrite sur le pavé de la chapelle (Arch. dép. Seine-Maritime, G 1593 : visite effectuée au manoir de Sénitot, 29/08/1710, texte cité dans BEAUREPAIRE 1871, p. 272). Sur ces carreaux de pavement, voir également : ROESSLER 1871. BnF, Pièces orig. 2478, n° 55.740 (dossier Richebourg), pièces n° 5 à 11 ; Pièces orig. 2704, n° 60.110 (dossier de Sully), pièce n° 27 : acte passé à Caen, 12/09/1520, scellé d'un sceau aux armes de Louis de Richebourg. Il portait : *De gueules aux cinq chevrons d'or.*

<sup>896</sup> Volume III, Tableau n° 23.

Sénitot, auquel il donne le nom de Bévilliers. Leur fils, Tristan de Brachon, né en 1556 et mort avant 1633, épouse en 1579 Marguerite Le Sens et se convertit au protestantisme ; il implanta un temple sur son domaine de Sénitot<sup>897</sup>.

### **Description générale et analyse archéologique**

Isolée sur une plaine proche d'Harfleur, bordée par les vallées de la rivière Orcher, au sud, et de Gournay, au nord, sur la commune de Gonfreville-l'Orcher, la parcelle quadrangulaire (env. 355 x 335 m), orientée nord-sud, où s'élèvent les bâtiments, est un vaste clos-masure délimité par des arbres de hautes futaies plantés sur des talus et par des clôtures modernes (fig. 583). Elle est située à proximité des routes d'Harfleur à Bolbec et du Havre à Rouen.

#### *L'enclos seigneurial*

Les bâtiments de dépendance sont d'époques différentes. Nombreux sont ceux qui ne figurent pas sur le plan cadastral napoléonien, et certains de ceux qui y figurent sont aujourd'hui détruits. Outre le bâtiment principal, il ne reste que quatre bâtiments anciens : une petite écurie du XVIII<sup>e</sup> siècle en brique foncée et moellons de pierres (en D sur le cadastre napoléonien) ; un bâtiment qui a été apporté pierre par pierre d'un autre domaine par le propriétaire actuel<sup>898</sup> ; deux étables, peut-être du XVI<sup>e</sup> ou du XVII<sup>e</sup> siècle, en pierre de taille et en brique et pierre (en A et B) ; et une grange imposante, en pierre et silex.

Ces bâtiments, isolés, prennent place sur la grande parcelle quadrangulaire sur laquelle est également un enclos, qui était un jardin au XIX<sup>e</sup> siècle, qui borde le bâtiment principal au nord, déjà visible au XVIII<sup>e</sup> siècle sur l'atlas Trudaine (fig. 583). Cette organisation générale de la parcelle est donc aujourd'hui sensiblement la même qu'aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Toutefois, l'examen extérieur du bâtiment principal révèle que les abords immédiats de celui-ci étaient primitivement différents.

De plan rectangulaire allongé, le corps de logis présente des arrachements sur la façade principale (sud) et à l'arrière sur la tour d'escalier, qui attestent que des murs de clôture partaient de ces endroits (fig. 588 et 589). A l'angle à droite (sud-est), ce sont les traces laissées par la destruction d'une porte, dont il reste le montant gauche et la feuillure ; à cet endroit, d'autres traces proviennent de la destruction d'une autre porte, sans doute charretière, dont il reste le montant gauche, le départ de l'arc en plein-cintre, la feuillure et les gonds. A l'angle opposé (sud-ouest), on peut voir la trace d'une autre porte. Enfin, à la tour d'escalier, au nord, la trace d'arrachement d'un mur de clôture de plus de deux mètres de haut, qui filait vers le nord, perpendiculairement à la façade postérieure du logis, est là aussi visible. Quatre murs partaient donc du logis principal et fermaient vraisemblablement trois enclos : un premier enclos était au sud, en face de la façade principale du logis et réglée sur elle, sans doute la cour du manoir, ouverte par une porte charretière ; un second enclos était du côté nord-est ; et un troisième enclos était du côté nord-ouest. Cette organisation date sans aucun doute de la construction du logis – les pierres qui constituent les montants des portes sont parfaitement appareillées avec les murs du logis. En revanche, nous ne savons pas à quel moment elle fut détruite. La fonction du premier enclos ne fait aucun doute : sa place en face de la façade principale du logis et le fait qu'il était accessible par une porte charretière (à l'est) attestent qu'il s'agissait de la cour du manoir. L'enclos nord-ouest contenait un puits, encore en place, et était accessible par une porte depuis la cuisine, la pièce ouest au rez-de-chaussée du logis. Ces remarques suggèrent qu'il s'agissait d'une cour de service ou plus sûrement d'un jardin potager. Le troisième enclos, au

---

<sup>897</sup> FREMOND 1996, p. 39-46, et spécialement p. 45 ; LESTRAMBE I 1893, p. 386.



nord-est du logis, était accessible depuis la tour d'escalier par une porte flanquée de pilastres et était visible des fenêtres des pièces principales, notamment la *grande salle* et la chambre (du seigneur) du rez-de-chaussée. Ces indices laissent à penser que se trouvait là un jardin d'agrément, placé au plus près du logis pour être vu des habitants depuis les pièces importantes du rez-de-chaussée surélevé.

Comme aux Rocques (vers 1525), à Tilly (vers 1530-1535) et à Acquigny (vers 1550-1557)<sup>899</sup>, le logis seigneurial de Sénitot était donc situé au centre de trois enclos, eux-mêmes au centre d'un grand clos masuré : il était au cœur même de l'organisation du manoir. Chaque enclos avait une fonction particulière et se trouvait disposé selon la distribution du logis seigneurial. On peut encore affiner la restitution en croisant cette analyse à l'examen de l'atlas Trudaine, qui figurent le colombier, un bâtiment rectangulaire placé exactement à l'alignement du mur de clôture gauche de la cour du manoir (sans doute des écuries) et un petit parc que devait commander le jardin (fig. 583 et 581).

#### *Le logis seigneurial*

De plan rectangulaire allongé de dimensions relativement grandes (env. 35 x 10 m), le bâtiment principal, flanqué d'une tour d'escalier en façade postérieure (nord), comprend un sous-sol semi-enterré (sous la partie orientale), un rez-de-chaussée surélevé, un étage carré et un niveau de comble à surcroît (fig. 584). La distribution originelle, modifiée au cours des siècles, peut être facilement retrouvée, car le volume des pièces a été recoupé par de simples cloisons en pan de bois, et les murs de refend, cheminées et portes primitifs sont encore en place (fig. 582).

Haut de quelques marches, le perron, qui donne accès à deux portes, était autrefois couvert par un portique disparu, mais dont les arrachements sont nets : il était couvert par deux voûtes quadripartites sur lesquelles était une terrasse<sup>900</sup> (fig. 585). La porte d'entrée à gauche, à l'ouest, légèrement plus petite et moins décorée que l'autre, ouvre sur une pièce presque carrée, la cuisine, munie d'une grande cheminée en brique et pierre, de plan trapézoïdale (les deux colonnes ioniques qui portent aujourd'hui le manteau sont des ajouts) et autrefois d'un four à pâtisserie (son massif de maçonnerie se voit sur une photographie ancienne ; fig. 593)<sup>901</sup>. La porte d'entrée à droite, à l'est, donnait dans une pièce rectangulaire de très grande dimension, la *grande salle* du logis. Cette pièce est encore munie d'une très belle cheminée en brique et pierre de plan trapézoïdale (fig. 594), d'un petit escalier, qui descend au sous-sol (sa porte d'accès est à gauche de la cheminée), et d'une porte et d'un passe-plat qui communiquent avec la cuisine. La *grande salle* commandait, au fond, au nord, l'escalier situé dans la tour hors-œuvre, et à droite, à l'est, une pièce carrée, une chambre. Cette dernière a ses dégagements, à l'est, dans deux petits espaces, sans doute des cabinets : le premier, au nord, est percé d'une fenêtre et muni d'une cheminée ; le deuxième, au sud, avait un petit chauffe-pied dans le mur sud et était percé d'une grande fenêtre à l'ouest.

Cette distribution restituée doit être complétée par l'examen des élévations du bâtiment, en particulier de la façade postérieure, à l'ouest et à l'est, où se voient de grandes traces d'arrachements verticaux, des pierres d'attente, des boulins réguliers et, à tous les niveaux, des portes entièrement ou en partie murées (fig. 591 et 592). Ces portes donnaient accès, depuis le corps de logis, à des pièces situées dans des pavillons disparus mais que figure l'atlas Trudaine (fig. 583) ; et les boulins sont les traces laissées par les solives des planchers de ces pièces. De plan rectangulaire à trois niveaux, ces pavillons flanquaient la façade postérieure, et les pièces

---

<sup>898</sup> Communication orale du propriétaire.

<sup>899</sup> Voir les notices n° 44 (Les Rocques), n° 49 (Tilly) et n° 1 (Acquigny).

<sup>900</sup> Il semble qu'elle n'était pas accessible depuis le logis, au premier étage, puisque, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur, il n'y a pas de trace d'une porte.

qu'elles contenaient étaient des garde-robes pour les chambres des extrémités du logis – à l'exception du rez-de-chaussée du pavillon gauche (ouest) commandée par la cuisine, ouverte autrefois par une grande arcade (peut-être deux pour former portique) comme l'atteste le sommier qui en subsiste. Le pavillon gauche avait également la particularité de loger une petite annexe, accessible au premier étage par une porte dont il ne reste que le montant gauche : il s'agissait sans doute d'une latrine.

La même distribution se répétait au premier étage où l'escalier donnait dans une grande pièce rectangulaire, la *grande chambre* (au dessus de la *grande salle* du rez-de-chaussée), qui en commandait deux autres carrées, des chambres, de chaque côté, à l'ouest et à l'est. Comme au rez-de-chaussée, la chambre à l'est commandait elle-même deux petites pièces, dont la fonction étaient toutefois différentes des dégagements du rez-de-chaussée, puisque l'espace au sud ne comportait pas de chauffe-pied, et l'espace au nord est percé d'une baie triple à réseau : il s'agit d'une chapelle, dont la présence est attestée dès le XVI<sup>e</sup> siècle et dont le pavement portait encore au siècle dernier le millésime 1536<sup>902</sup>. A ces pièces annexes s'ajoutaient les garde-robes logées dans les pavillons. La restitution de ce niveau peut être encore affinée. De petites baies dans l'un des coins de chacune des deux chambres suggèrent la présence à l'origine de petits espaces délimités par des menuiseries à l'intérieur même du volume des pièces : ils logeaient peut-être des sièges d'aisance. Différente mais sans doute destinée au même usage, une petite baie perce le mur de la *grande chambre* sur l'escalier, à gauche de la porte d'entrée dans la pièce de réception. Cette disposition suggère la présence d'un tambour éclairé par cette baie : le visiteur ne pénétrait pas directement dans la grande pièce, mais dans le tambour, qui commandait de manière indépendante la *grande chambre*, à gauche, et la chambre ouest, à droite (fig. 582c).

La distribution du second étage, sous combles à surcroît, était sensiblement la même qu'au niveau inférieur. En haut de l'escalier, des traces d'arrachement d'arcs, qui partent de culots en forme de chapiteaux, attestent qu'une voûte couvrait, à l'origine, le sommet de la cage (fig. 596). D'autre part, la présence d'un petit escalier secondaire, logé dans une tourelle en partie dérasée (fig. 589) et dont le départ devait être dans un tambour dans la grande pièce médiane (comme au premier étage), rappelle une disposition que l'on retrouve souvent dans des édifices des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles (Martainville, Tilly, Auffay), où une petite vis dessert une *chambre en haut*, sorte de cabinet situé au-dessus de l'escalier principal : la tour d'escalier, au-dessus de laquelle était une pièce haute, fut dérasée.

Le corps de logis comporte encore un décor intérieur principalement constitué de colonnes-balustres et de chapiteaux sculptés aux grandes cheminées des salles et chambres du logis (fig. 594 et 595). A l'extérieur, les fenêtres de la façade principale, des croisées, ont un encadrement composé d'un réglet et d'une bande entre deux quarts de rond (fig. 587), encadrement qui caractérise les édifices des années 1530 à la fin des années 1540, tel Tilly<sup>903</sup>.

## Conclusion

Deux chronogrammes, l'un de 1528, sculpté à une clef de voûte du sous-sol, l'autre de 1536 à l'un des carreaux de pavement de la chapelle, ne laissent aucun doute sur la chronologie de la construction. Ces deux dates sont d'ailleurs connues depuis au moins 1871, puisque l'abbé Cochet dit les avoir vues, ainsi que les monogrammes « L » et « I », encore visibles aux cheminées du corps de logis, de Louis de Richebourg et de son épouse Jeanne de Viennens (le « I » est le J pour Jeanne). La datation de la construction est donc précise, des fondations (1528)

---

<sup>901</sup> Cliché MH 003488 : bâtiment principal vu au sud-ouest en 1892.

<sup>902</sup> BEAUREPAIRE 1871, p. 267, note 1 p. 268 et p. 272.

aux travaux de second œuvre (1536), qui marquent l'achèvement du logis. Cette datation correspond également aux caractères stylistiques qu'on a pu relever : la construction est contemporaine de Tilly (vers 1528-1535), où le traitement de l'ébrasement des fenêtres et de la colonne-balustre est très proche de ce que l'on peut voir à Sénitot<sup>904</sup>.

Au vu de son plan et de sa distribution, Sénitot apparaît comme un édifice plutôt traditionnel. De nombreux petits logis seigneuriaux haut-normands antérieurs possèdent en effet un plan rectangulaire flanqué d'une tour d'escalier en façade postérieure et une distribution où l'entrée ouvre directement dans la *grande salle*, qui commande la cuisine et l'escalier principal, parfois aussi la chambre seigneuriale. C'est le cas du Hérault, de Réauté, d'Auffay (premier état), de Raimbertot et des Rocques<sup>905</sup>. Sénitot se démarque cependant de ces constructions par l'ampleur de son programme architectural et ses dimensions, la qualité de sa mise en œuvre et de son décor sculpté, enfin par certaines dispositions qui témoignent des recherches menées au début du XVI<sup>e</sup> siècle pour rendre le manoir et son logis seigneurial plus agréables. D'une manière générale, l'organisation du manoir se régularise : la façon de régler les enclos en fonction de la distribution du logis, et, inversement, de surélever le corps de logis pour donner de meilleures vues aux habitants et de donner un accès direct aux enclos depuis le bâtiment principal, autrement dit de lier plus étroitement le logis seigneurial et ses composantes, paraît nouvelle dans les années 1530. Sur ce point, la prise en compte du jardin semble avoir été déterminante. Rapproché, il est visible des fenêtres et son accès est plus direct. Mais là encore, il faut nuancer : le jardin de Sénitot reste apparemment dans la tradition médiévale de l'*hortus conclusus*, c'est-à-dire du jardin fermé par de hauts murs, sans vues sur le paysage environnant.

Par ailleurs, les motifs qui composent le décor, exclusivement italianisants (frontons triangulaires surmontés de personnages en acrotères et de motifs en S, colonnes-balustres, pilastres à fûts ornés de disques et de losanges), sont traités dans un esprit encore marqué par la manière flamboyante : les sculptures des lucarnes sont en réseaux ajourés et les moulures horizontales et verticales se recoupent ou semblent pénétrer par endroit dans le mur. De la même manière, l'encadrement des fenêtres reste gothique (il s'agit d'un ébrasement et non d'un chambranle), mais au lieu des listels prennent place des moulures classiques (quart de rond, doucine, réglet). A l'intérieur, la source de l'iconographie des chapiteaux des cheminées a été récemment identifiée par Geneviève Frémond : il s'agit des *Ovide moralisés*, c'est-à-dire le texte antique d'Ovide adapté au public chrétien<sup>906</sup>.

---

<sup>903</sup> Voir la notice n° 49.

<sup>904</sup> Voir la notice n° 49.

<sup>905</sup> Voir les notices n° 28 (Le Hérault), n° 79 (Réauté), n° 5 (Auffay), n° 78 (Raimbertot), n° 44 (Les Rocques).

<sup>906</sup> FREMOND 1996, p. 39-46.

## 47. LE TAILLIS (Seine-Maritime).

Duclair, canton de Duclair.

*Fig. 599 à 610.*

**Date de construction :** s.d. [entre 1543 et 1551 ?]

**Commanditaire :** s.n. [Richard IV du Fay ?]

**Etat actuel :** logis principal, chapelle Saint-Laurent, grange et écuries en place

**Cl. M.H. :** édifice inscrit MH partiellement en 1996.

### Histoire

A l'origine, le Taillis est une terre roturière, de 1247, où il est fait mention de la « métairie » de Guillaume du Tailleis, à 1424, date à laquelle Jacques Filleul, seigneur de Freneuse, baille à ferme une « piece de terre en mesure nommée le Taillis [...] assis es paroisses du Trait et d'Yainville »<sup>907</sup>. Le statut de la terre dût changer peu après, car, le 14 juillet 1456, lorsque le même Jacques Filleul baille à rente à Robin Anquetil le Taillis, il n'est plus question d'une simple « mesure » mais du « fieu du Tailleis, assis en la paroisse d'Yenville, ainsi qu'il se paie et estent, tant en maisons, rentes, terres labourables et bois »<sup>908</sup>. C'est également à cette époque qu'un office est attaché au tenant du fief, celle de parquier (régisseur) de la forêt royale du Trait<sup>909</sup>. Au fil du temps, le fief, qui change de mains plusieurs fois, prend de l'importance – il faut souligner que les propriétaires successifs sont tous des bourgeois de Rouen qu'attire le domaine, idéalement situé à faible distance de la métropole normande (20 km), près de la Seine et en bordure de la grande forêt royale du Trait, où le seigneur du Taillis a un droit de chasse. En 1472, le « manoir » est seulement « planté et ediffié de maisons et plantys d'arbres »<sup>910</sup>. En 1483, Robert Destain, écuyer, reçoit des lettres patentes de Charles VIII lui confirmant les privilèges attachés à son fief, notamment de recevoir du bois provenant de la forêt du Trait « pour ardoir et reparoir en son hostel et manoir dudit lieu du Taillis hors deffendz »<sup>911</sup>. En 1515, Jean Lanel, seigneur du Taillis, rend aveu pour son « huitiesme de fief noble nommé les Taillis [...] enquel fief y a [...] manoir, maison, grange, jardins, [...] bois, pretz, terres labourables et non labourables »<sup>912</sup>. Après le décès de Jean Lanel, le fief est acquis par décret en 1532 par Richard III du Fay, chanoine et official de Rouen, grand vicaire de Georges II d'Amboise. Le fief restera dans cette famille jusqu'à la Révolution. A Richard III, mort en 1543, succèdent son frère, Pierre II, seigneur de Saint-Thurien, et ses neveux, Robert, chanoine de Rouen, et Richard IV (le fils cadet de Pierre II), également chanoine de Rouen et curé de Conteville, qui, tous les trois, semblent se partager la propriété et la jouissance du fief. Richard IV s'y intéresse tout particulièrement. Avant la mort de son oncle déjà, de 1540 à 1543, il avait mené avec l'aide de son frère aîné une campagne d'achats de terres proches du Taillis. Après le décès de son père, Richard IV, reprend sa politique d'acquisition (de 1551 à 1563)<sup>913</sup>. C'est certainement principalement à lui que l'on doit la construction du Taillis.

<sup>907</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 9 H 529 : acte d'avril 1247, et 2 E 1/171 : 10/04/1424, cités dans SOREL 2004, p. 18. Je dois à l'obligeance de Patrick Sorel, qui a mené une étude approfondie sur Le Taillis, la majorité des actes cités dans cette courte notice.

<sup>908</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 E 1/187 : acte du 14/07/1456, cité dans SOREL 2004, p. 19.

<sup>909</sup> SOREL 2004, p. 68.

<sup>910</sup> Arch. dép. Seine-Maritime 116 J 11, pièce n° 1 : copie de 1513 de l'aveu rendu par Robin Anquetil le 31 mars 1472 au comte de Tancarville, cité dans SOREL 2004, p. 20-21 et note 12.

<sup>911</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 116 J 11, pièce n° 6 : copie de 1558 des lettres patentes, cité dans SOREL 2004, p. 21. Robert Destain fut par la suite seigneur de Villerets et d'Archelles, et conseiller de l'Echiquier de Normandie depuis sa création (FRONDEVILLE 1960, p. 2 ; notice n° 3 du présent catalogue).

<sup>912</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 116 J 11, pièce n° 2 : copie du 15/05/1544 de l'aveu rendu par Jean Lanel au Comte de Laval le 26/06/1515, cité dans SOREL 2004, p. 24.

<sup>913</sup> SOREL 2004, p. 26-32.

## Description générale et analyse archéologique

### *L'ensemble manorial et ses abords*

Le Taillis a été considérablement augmenté et modifié au fil des siècles. L'étude complète de Patrick Sorel sur le fief, effectuée à partir de nombreux actes notariés et terriers anciens (1672, 1778), permet toutefois d'être assuré de quelques points. Au XVI<sup>e</sup> siècle, le manoir était bordé au sud par un grand fossé, le « fossé du Taillis » (dont la propriété était contestée entre la baronnie de Duclair et la châtellenie du Trait), au nord par la forêt royale du Trait, à l'ouest par la paroisse d'Yainville et à l'est par deux parcelles, l'une nommée dans les textes le « clos de la Poterie », l'autre le « Petit Taillis »<sup>914</sup>. L'accès s'effectuait à l'est, entre le clos de la Poterie et le Petit Taillis, par la sente dite « des Argilliers » menant à Duclair – et, au-delà, à Rouen –, ce qui suggère que l'arrivée au manoir se faisait autrefois à l'est dans une cour et, partant, que la façade principale du corps de logis était tournée sur celle-ci, au nord, et non au sud comme aujourd'hui. Par ailleurs, le manoir, on la vu dans les actes déjà cités, comprenait une cour, des jardins (sans doute d'agrément et potager) et une grange (encore en place, au sud-ouest, orientée ouest-est). A partir de ces quelques éléments, on peut restituer grossièrement l'organisation manoriale. L'entrée à l'est ouvrait sur un chemin d'accès qui longeait le mur nord d'un grand jardin potager (les murs nord et est sont en place) et menait dans la cour, bordée sur le côté gauche (sud) par le bâtiment principal, ainsi placé entre cour et jardin d'agrément, au sud (jardins d'agrément et potager étaient sur le même axe). A la suite de la cour était la basse-cour, avec ses bâtiments agricoles, ainsi placée au plus près des terres arables. La basse-cour, le jardin d'agrément et le jardin potager étaient bordés au sud par le « fossé du Taillis ». Au manoir s'ajoutait un « parc pour le roy » (dans lequel étaient parquées les bêtes égarées appartenant à des particuliers prises dans la forêt du Trait), mais on ignore son emplacement – peut-être s'agissait-il d'un enclos situé dans la forêt royale comme le suggère P. Sorel<sup>915</sup>.

### *Le logis seigneurial*

Du « château » du Taillis tel qu'il apparaît aujourd'hui, avec ses nombreux pavillons, seul le corps central nous intéresse, car il date assurément du XVI<sup>e</sup> siècle (fig. 601). L'épaisseur des murs (env. 85 cm), leurs matériaux (en pierre de Vernon pour le soubassement et en pierre de Saint-Leu pour le reste) et leur mise en œuvre à joints épais, la haute toiture à fortes pentes et les caractères stylistiques des façades l'attestent.

A l'origine, il s'agit d'un corps de logis isolé, de plan rectangulaire allongé (22,6 x 10,2 m), sans tour et sans pavillon, excepté celui indispensable de l'escalier – les deux gros pavillons à l'ouest et à l'est lui furent adossés sans doute au début du XVII<sup>e</sup> siècle et le pavillon d'escalier qui le flanque au nord, refait à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, remplace certainement le pavillon primitif (fig. 608)<sup>916</sup>. De fait, l'ordonnance du côté oriental du corps central, identique à celle des façades principales, se voit encore partiellement à l'intérieur. En revanche, la construction du pavillon occidental a entraîné la destruction quasi complète de l'extrémité du corps de logis primitif : ne subsiste qu'une partie du mur gouttereau nord, au rez-de-chaussée (fig. 608). On comprend donc que ce bâtiment était légèrement plus long et qu'un escalier (sans doute en vis, maintenant disparu) le desservait. Cet escalier n'était pas au centre du bâtiment mais légèrement décalé sur le côté gauche, au droit d'un mur de

---

<sup>914</sup> SOREL 2004, p. 67-77.

<sup>915</sup> SOREL 2004, p. 68.

<sup>916</sup> Il est peu vraisemblable qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle on ait construit un pavillon d'escalier hors-œuvre, excepté si un pavillon existait déjà à cette place : on aura repris une partie des fondations du pavillon primitif. Une autre observation le suggère également : le corps de logis n'est pas assez long pour recevoir un escalier dans-œuvre en pierre. Cependant, une vue ancienne, qui représente la façade nord (Arch. dép. Seine-Maritime, 12 Fi 60, plan de la paroisse d'Yainville, 1684), et un plan terrier, qui figure le plan masse du bâtiment (Arch. dép. Seine-Maritime, 12 Fi 56, plan terrier de la baronnie de Duclair, 1778), ne montrent aucun pavillon adossé au corps central.

refend (disparu). La porte-fenêtre qui ouvre le logis au sud (quatrième travée en partant de la gauche) devait seule donner sur le jardin – les autres portes-fenêtres sont d’anciennes fenêtres dont l’allège fut abattue. Parmi les interventions lourdes qu’a subi le corps de logis, il faut donc compter la destruction du mur du petit côté occidental et d’un mur de refend, ainsi que la reprise complète du pavillon d’escalier hors-œuvre et de la croupe occidentale de la charpente. Il faut ajouter à ces modifications la destruction des lucarnes en pierre, l’agrandissement de petites fenêtres, l’abaissement des appuis de fenêtres, la destruction des croisillons en pierre, la création de fausses fenêtres aux trumeaux (en partie droite de la façade sud, pour créer une symétrie) et la création de deux nouvelles portes-fenêtres.

A partir de ces observations et de l’analyse des façades, il est possible de restituer l’agencement des pièces à l’intérieur. On entrait au nord dans la cage de l’escalier qui commandait, à gauche, la cuisine, seulement ouverte au sud par une fenêtre, munie de sa cheminée et d’un conduit d’évacuation des eaux usées<sup>917</sup>, à droite, la *grande salle*, généreusement éclairée par quatre grandes fenêtres et deux plus petites (des demi-croisées<sup>918</sup>, situées au *haut bout*, là où se trouvait la table du maître des lieux). A l’étage, l’escalier desservait, à gauche, une chambre, éclairée des deux côtés par une croisée, et, à droite, après un petit couloir, la *grande chambre* et sa garde-robe. Une distribution analogue devait se retrouver à l’étage de comble à surcroît éclairé par les lucarnes.

Le bâtiment ainsi restitué, on comprend que la façade principale n’était pas tournée vers la cour mais vers le jardin, au sud : elle est plus ouverte, différenciée des autres par la présence de niches aux trumeaux qui encadrent les fenêtres de la *grande salle* et de la *grande chambre* (fig. 599). Les partis qui fondent l’élévation peuvent s’expliquer grâce aux gravures du *Quarto* et du *Terzo Libro* de Serlio, de même que bien des détails des ordres, des chambranles des fenêtres et des niches. L’architecte du Taillis a en effet puisé dans le traité du Bolonais pour créer un portique de pilastres jumelés, dorique au rez-de-chaussée, ionique à l’étage, des allèges de fenêtre formant légers ressauts, des niches ornées d’une coquille et de grandes et de petites tables pour meubler les vides du quadrillage des ordres (fig. 605 et 606)<sup>919</sup>. De même, le chambranle des fenêtres à crossettes en partie supérieure et le chapiteau ionique dont le gorgerin est orné de cannelures semblent tirés du traité<sup>920</sup>. Pour le reste, l’architecte s’est contenté de répéter l’ordonnance à l’ensemble des façades du bâtiment. Deux observations contradictoires sont à faire : les ordres sont parfaitement maîtrisés, surtout dans le détail des moulures et du décor ; on relève des maladresses, tels les triglyphes, parfois trop larges, souvent placés indépendamment des chapiteaux à l’aplomb desquels ils devraient être, les métopes, trop étroites ou trop larges selon les endroits, les pilastres qui flanquent les demi-croisées, trop graciles. Il faut également observer que l’appareillage n’est pas toujours soigné, ce qui est d’autant plus dommageable que la maçonnerie est à joints épais : les erreurs sont nettement visibles.

## Conclusion

Au terme de l’analyse, on comprend que l’architecte du Taillis a une bonne connaissance des ordres, ce qui lui permet de composer à partir de gravures du *Quarto Libro* de Serlio une nouvelle ordonnance, réussie, bien que soumise à la distribution intérieure du bâtiment. Mais au vrai, ces éléments épars tirés des gravures sont suivis presque à la lettre (mais sans être toujours compris) : contrairement à la tradition française, les entablements,

<sup>917</sup> Une reprise en moellons de silex dans la maçonnerie du soubassement suggère la présence d’un conduit à cet endroit.

<sup>918</sup> Elles furent agrandies, mais la partie supérieure de leur chambranle subsiste, bien que retaillée.

<sup>919</sup> La superposition de ces deux ordres, avec des entablements continus, des stylobates interrompus, des allèges de fenêtres formant ressauts, vient sans doute de la gravure fol. 155 du *Quarto Libro* (SERLIO 1537), en partie reprise aux gravures des fol. 155 et 174 v., où les trumeaux sont animés de niches à coquille.

<sup>920</sup> SERLIO 1584 (*Terzo Libro*), fol. 61r. (chambranles avec et sans crossettes) et 54r. (cannelures rudentées).

continus, marquent avec insistance les horizontales et l'escalier n'est pas visible de l'extérieur. Pour animer la surface des murs, il emprunte encore à Serlio ses modèles de tables en panneau du *Livre VII*, encore à l'état de manuscrit au moment de la construction du Taillis (fig. 610). Au contraire, l'architecte s'est parfois affranchi de ces modèles, notamment lorsqu'il multiplie les tables de différentes dimensions, ce qui confère au bâtiment son caractère particulier : chaque vide du mur laissé par le quadrillage du portique est comblé par des tables, plus ou moins grandes en fonction de l'importance des trumeaux qu'elles meublent ; la succession horizontale de ces grandes tables est reprise en mineur à la frise dorique – les métopes sont traités en manière de petites tables –, formant ainsi en quelque sorte un second motif emboîté dans le premier. L'impression générale que produit ce traitement est celui d'une façade entièrement fragmentée par des tables de dimensions différentes, de plans faiblement détachés les uns des autres et séparés par des canaux plus ou moins fins, qui créent des zones d'ombres plus ou moins contrastées entre des surfaces qui au contraire accrochent la lumière. De quand date le Taillis ? La comparaison avec des édifices contemporains invitent à placer le début de la construction au milieu ou à la fin des années 1540 : le motif de métopes en petites tables se retrouve à la frise dorique du portail d'entrée de la basse-cour du château d'Anet (1547-1555 ; fig. 604) ; les grandes tables meublant les vides laissés par un quadrillage d'ordres dorique et ionique superposés se retrouvent à l'hôtel du cardinal de Meudon à Paris (construit en 1540-1545 ; fig. 600)<sup>921</sup>. La maçonnerie à joints épais, contraire aux principes suivis par les grands architectes contemporains dès les années 1540 (Lescot, Delorme), semble également confirmer cette datation : si l'adoption de ces principes (pierres parfaitement équarries, employées sans mortier ou presque, à joints fins) ne se répand que progressivement sur le territoire, en haute Normandie, ces principes sont appliqués systématiquement à partir de la décennie 1550, à Acquigny (entre 1547 et 1557), Beuzeville-la-Grenier (entre 1550 et 1560), Les Mottes (entre 1552 et 1562) et encore après à Bailleul (vers 1562-1567)<sup>922</sup>. Ce que l'on sait de l'histoire du fief conforte cette hypothèse de datation. A ce moment, Richard IV devient avec son père (jusqu'en 1550) et son frère le propriétaire du Taillis, domaine qu'il avait commencé d'arrondir par l'achat de terres limitrophes de 1540 à 1543. Après le décès de son père, il reprend sa politique foncière pour augmenter le domaine, de 1551 à 1563. Comme pour d'autres édifices, tel Martainville<sup>923</sup>, les travaux ont eu cours, selon toute vraisemblance, pendant cette période entre deux campagnes d'acquisition, de 1543 à 1551. Résidant à Rouen, paroisse Saint-Nicolas, Richard IV désirait certainement posséder à la campagne, en bordure de la belle forêt giboyeuse du Trait, une demeure modeste, mais agréable et moderne, peu éloignée de la métropole normande où le retenaient le plus souvent ses obligations de chanoine de la cathédrale Notre-Dame. Pour ce faire, l'architecte du Taillis reprend le parti général des maisons idéalement situées dans la vallée de la Seine : un simple corps de logis rectangulaire, dépourvue de tout organe de défense, sans tour ni pavillon excepté celui indispensable de l'escalier. Comme déjà à Etelan vers 1494 (fig. 287c) et aux Rocques vers 1525 (fig. 571b), les chambres, indépendantes les unes des autres, s'éclairent toutes sur le jardin et la Seine. Ainsi il semble que, comme à Etelan et aux Rocques, la volonté de profiter des vues sur le jardin et le paysage ait commandé le rejet de l'escalier sur la cour<sup>924</sup>.

<sup>921</sup> Sur Anet, voir : PEROUSE DE MONTCLOS 2000, p. 254-275. Sur l'hôtel de Meudon, dit de Saint-Paul puis de Chavigny (7-9, rue de Sévigné, Paris 4, autrefois rue du Roi-de-Sicile), voir : BABELON 1978, p. 94 et fig. 19, dont la datation me semble la plus vraisemblable ; THOMSON 1984, p. 122-123 et fig. 87 ; GRODECKI I (1985), p. 80-82 ; CHATENET 2002, p. 295, fig. 154 et note 103 ; BABELON et MIGNOT 1998, p. 153-155 ; MIGNOT 2006, p. 133. Le rapprochement de l'hôtel de Meudon avec Le Taillis a déjà été proposé par P. Sorel.

<sup>922</sup> Voir les notices n° 1 (Acquigny), n° 10 (Beuzeville-la-Grenier), n° 39 (Les Mottes) et n° 7 (Bailleul).

<sup>923</sup> Voir la notice n° 36 (Martainville).

<sup>924</sup> Voir la notice n° 23 (Etelan).

Le Taillis témoigne de la modernité du goût de son constructeur. Il est ainsi l'un des premiers édifices campagnards haut-normands où est introduit le nouveau langage architectural maîtrisé. Il est également un nouveau témoin du succès que connut Serlio en France.



#### 48. THEVRAY\* (Eure).

Thevray, canton de Beaumesnil.

*Fig. 611 à 630.*

**Date de construction (tour maîtresse) :** 1489 (document) [entre 1489 et 1498 ?]

**Commanditaire :** Jacques de Chambray (document)

**Date de construction (nouveau logis seigneurial) :** s.d. [entre 1566 et 1576]

**Commanditaires :** s.n. [Gabriel de Chambray et Péronne Picard]

**Etat actuel :** tour maîtresse, chapelle, écuries, cuisine en place ; logis principal disparu.

**Cl. M.H. :** édifice classé MH en 1886.

#### Histoire

De la fin du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle, la famille de Thevray est attestée comme seigneur du lieu, puis elle est remplacée par les Ménilles. Guy de Ménilles laisse pour héritière Catherine, sa fille unique, qui prend alliance, en 1385, avec Roger de Chambray<sup>925</sup>. Catherine de Ménilles vient de s'installer avec ses fils dans son domaine de Thevray lorsque les Anglais ayant envahi la Normandie viennent en faire le siège ; le donjon résiste longtemps, mais finit par succomber : les Anglais le rase en 1418. Après la *reconquête*, Jean III de Chambray obtient de Charles VII la restitution de ses terres. Il meurt en 1458, laissant de son mariage avec Gillette Cholet sept enfants, dont deux fils. Le partage définitif des biens de Jean III est intervenu tardivement, le 3 avril 1478, sans doute en raison de la minorité du dernier né. Jean IV, l'aîné, hérite des seigneuries de Chambray, de Poncé et de la Roche-Turpin<sup>926</sup> ; à Jacques, le cadet, revient Thevray<sup>927</sup>. Dix ans plus tard, celui-ci commence d'édifier à Thevray une « tour et maison forte », sans autorisation royale : les représentants du roi s'y étant opposés, Chambray fait valoir l'antiquité de la fortification, constituée d'une « motte antienne sur laquelle estoit et est ediffié, que par les antiennes murailles, fondemens et grans fossez larges et parfondz qui y souloient estre » pour montrer son droit à rétablir la forteresse. Il a gain de cause, et peut, le 6 juillet 1489, poursuivre son dessein<sup>928</sup>.

Jacques de Chambray fait une brillante carrière au service de Louis II d'Orléans, le futur Louis XII, dont il est conseiller et chambellan. En 1495, Jacques participe à la campagne d'Italie où il suit Charles VIII jusqu'à Naples. En 1498, lorsque Louis monte sur le trône, Jacques reste au service de son prince avec les mêmes fonctions de conseiller et chambellan auxquelles s'ajoute la charge de bailli d'Evreux. L'année suivante, il participe aux Etats de Normandie tenus à Rouen pour la création de la cour de l'Echiquier permanent de Normandie, futur Parlement<sup>929</sup>. Jacques décède à Magny le 13 mars 1505 (n.st.) après avoir testé le 6 de ce mois<sup>930</sup>.

Les biens de Jacques, décédé sans alliance et sans postérité, reviennent à son aîné, Jean IV, en 1506<sup>931</sup>. Succède à celui-ci, Nicolas (†1560), qui, de son mariage avec Bonnaventure de Prunelé en 1530, a six enfants, dont Gabriel (1541-1612), l'aîné, qui hérite de Chambray, Thevray et Auffay en Caux en 1560<sup>932</sup>. Par contrat passé en juin 1566, Gabriel se marie à Péronne Picard, de Radeval, sœur de Madame de Bassompierre, la mère du maréchal de ce nom<sup>933</sup>. Veuf et sans enfant en 1576, Gabriel se remarie le 27 janvier 1578 à Jeanne d'Angennes et poursuit

<sup>925</sup> QUEVILLY 1879, p. 1-2.

<sup>926</sup> Voir la notice n° 19 (Chambray).

<sup>927</sup> BnF, Pièces orig. 658, n° 15.421 (dossier De Chambray), pièces n° 1 à 19.

<sup>928</sup> Arch. dép. Eure, 126 J (fonds non classé du chartrier de Chambray) : aveu de Nicolas de Chambray, 10/06/1539, fol. 9v. et 10r. (extrait des assises tenues à Beaumont-le-Roger le 6/07/1489).

<sup>929</sup> BnF, Pièces orig. 658, n° 15.421 (dossier De Chambray), pièces n° 20, 21, 24, 26, 64 à 70 et 73 ; DUPONT-FERRIER III (1947), p. 290-291.

<sup>930</sup> Volume III, Document n° 3.

<sup>931</sup> BnF, Pièces orig. 658, n° 15.421 (dossier De Chambray), pièce n° 70.

<sup>932</sup> QUEVILLY 1879, p. 11 ; CHARPILLON et CARESME II (1868) p. 893-895.

<sup>933</sup> BnF, Pièces orig. 658, n° 15.421 (dossier De Chambray), pièce n° 149.

une brillante carrière auprès d'Henri III puis d'Henri IV<sup>934</sup>. Après la mort de Gabriel, en 1612, Tanneguy de Chambray, l'aîné de ses fils, hérite de ses biens, mais vend Thevray en 1640 à Antoine de Villeneuve. Le domaine passe, par la suite, entre de nombreuses mains jusqu'au propriétaire actuel.

### **Description générale et analyse archéologique**

La commune de Thevray se trouve isolée au milieu du plateau du Pays d'Ouche portant de belles terres arables, à faible distance de la route principale de Conches à Bernay, la départementale D 140.

#### *Le domaine*

L'ancien manoir de Thevray est isolé sur la commune plus encore qu'autrefois, car du vaste ensemble primitif ne subsistent aujourd'hui qu'une plate-forme, avec un bâtiment de dépendance ancien, et une tour-résidence sur motte, entourées de fossés en eau. Encore au début du XIX<sup>e</sup> siècle (plan cadastral de 1823), il était en effet composé, au sud, d'une vaste basse-cour (appelée « basse-court » ou « ferme » en 1598-1599<sup>935</sup>) plantée d'arbres fruitiers, qui portait les bâtiments agricoles, avec logis du métayer, pressoir, granges, étables et colombier, et d'une plate-forme isolée de larges fossés en eau au nord. La plate-forme, appelée la « premyere et haulte court » en 1598-1599<sup>936</sup>, accessible à l'ouest par un pont-levis et un « pavillon du portail »<sup>937</sup>, commandait un grand jardin quadrangulaire (112,5 x 82,5 m) situé au-delà des fossés que franchissait un second pont à l'est. Un grand pré bordait au nord le jardin et les fossés. Si on ne peut rien dire ou presque de la basse-cour, du vaste jardin et de leurs bâtiments aujourd'hui remplacés par des champs cultivés, l'analyse peut en revanche être poussée plus loin pour la plate-forme et ses appartenances, dont subsistent des éléments significatifs que représentent le plan cadastral ancien et une gravure publiée en 1852 dans la *Normandie illustrée* (fig. 612)<sup>938</sup>. A ces deux descriptions graphiques s'ajoutent plusieurs descriptions textuelles, un aveu (1539), un acte de lots et partages (entre 1598 et 1599) et un marché de réparations des couvertures (1620).

L'accès principal du domaine se faisait encore au XIX<sup>e</sup> siècle à l'ouest par une large avenue plantée d'arbres et une esplanade de dégagement devant la plate-forme, qui remontaient certainement au siècle précédent. Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'accès devait être plus modeste, avec un simple chemin qui menait à la plate-forme à l'est. Une « rangées d'arbres allant [au bourg de] Thevray » est cependant attestée au sud, devant la grande basse-cour à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>939</sup>. Le premier trait marquant de la plate-forme est son irrégularité à l'ouest, du côté de l'entrée où est le pont en bois franchissant les fossés, et au sud-ouest, du côté où se trouve la motte isolée sur laquelle se dresse la haute tour-résidence. A l'inverse, les côtés nord-ouest, nord-est et sud-est de la plate-forme sont réguliers, formant une cour quadrangulaire, avec, au centre, un puits, et bordée du côté sud-est par un bâtiment de dépendance encore en place, homogène mais délabré, et du côté nord-est par un logis seigneurial disparu vers 1866 mais que figurent le cadastre ancien de 1823 et la gravure de 1852 (fig. 612)<sup>940</sup>. Au vu de ces deux documents, du bâtiment encore en place et de quelques vestiges, on comprend que le manoir a fait l'objet d'une importante campagne de travaux dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

Le bâtiment de dépendance qui se dresse encore à droite (nord-est) de la plate-forme comprend un long corps central rectangulaire flanqué, à gauche, d'une remise (ouverte sur la cour par une grande arcade en plein-cintre)

<sup>934</sup> QUEVILLY 1879, p. 11-12 ; BnF, Pièces orig. 658, n° 15.421 (dossier De Chambray), pièces n° 133 et 149 ; ANSELME II (1726), p. 431.

<sup>935</sup> Volume III, Document n° 18, article n° 21.

<sup>936</sup> Volume III, Document n° 18, article n° 39.

<sup>937</sup> Volume III, Documents n° 18, article 39, et n° 22.

<sup>938</sup> Arch. dép. Eure, 3 PL 764, plan cadastral ancien levé par Thorel, 1823 ; BENOIST 1852.

<sup>939</sup> Volume III, Document n° 18, article 41.

<sup>940</sup> La date approximative de la destruction est fournie par POREE 1881, p. 562.

et d'un pavillon et, à droite, d'une courette (fermée sur cour par un mur en brique industrielle du XIX<sup>e</sup> siècle) et d'un pavillon (fig. 625 à 629). Sur cour, les murs du bâtiment sont animés de chaînes et de jambes harpées, d'encadrements d'ouverture et d'un bandeau en brique qui se détachent sur des moellons de silex encore recouverts par endroits d'un enduit couleur ocre. Des pierres calcaires blanches rehaussent cette belle composition presque symétrique – que l'on a aujourd'hui du mal à percevoir en raison de l'état général du bâtiment et des quelques modifications dont il a fait l'objet –, à la clef de la plate-bande des portes, aux oculi au-dessus des portes et aux angles du bandeau et de la corniche. Les deux pavillons, en léger retrait sur la cour par rapport au corps principal, sont en saillie sur l'extérieur, de sorte qu'ils callent de ce côté une fausse-braie (fig. 624). De ce côté encore, les murs, presque entièrement fermés, sont en brique, à décor d'étrésillons et de chevrons en brique surcuite ; les ouvertures sont essentiellement pour la défense : il s'agit de vingt petits orifices de tir en accolade, qui protégeaient le front de ce côté et la fausse-braie (fig. 624 et 629).

L'examen du bâtiment de dépendance et deux descriptions de 1598-1599 et de 1620 révèlent que le corps central abritait des écuries au rez-de-chaussée et une « granche » dans le grenier, le pavillon gauche une chapelle et le pavillon droit une cuisine<sup>941</sup>. La chapelle de plan rectangulaire, couverte par un berceau lambrissé (fig. 628) et ouverte sur la cour était éclairée par l'oculus au-dessus de l'entrée et par deux grandes fenêtres en plein-cintre du côté de l'autel. Il s'agit sans nul doute de la chapelle dédiée à Saint-Eustache ou à la sainte Trinité dont parlent les textes<sup>942</sup>. Le pavillon de la cuisine est plus complexe. Il abrite un petit porche dans-cœuvre, qui commande la cuisine, une petite pièce secondaire et un escalier en bois menant à une chambre en galletas<sup>943</sup>. La cuisine, de plan carré, couverte d'une voûte d'arête en brique, est munie d'une grande cheminée à fours à pain et à pâtisserie, d'une fenêtre et d'une porte qui ouvre sur la fausse-braie (fig. 626). La petite pièce à côté, sans cheminée, servait sans doute de buanderie.

Ce bâtiment n'est certainement pas le seul à avoir été bâti lors de la campagne de travaux de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. En effet, un autre bâtiment, un corps de logis, comparable en plan (avec ses deux pavillons en saillie sur l'extérieur) à celui du sud-est, bordait la cour au nord-est. Les deux bâtiments étaient reliés par le mur de clôture qui fermait la cour à l'est, cantonné par un petit pavillon de plan carré, aujourd'hui disparu mais représenté sur le plan cadastral ancien : celui-ci était sûrement un « petit fort » comparable à ceux de Beaumont, à Bourneville, et qu'Androuet du Cerceau propose dans ses modèles de « maisons des champs »<sup>944</sup>. Du corps de logis et du petit pavillon ne subsistent que les fondations dans les fossés, en moellons de silex recouverts d'un parement en grès, et du mur de clôture ne reste que l'arrachement au pavillon de la chapelle (fig. 630). Quoiqu'il en soit, on comprend que les deux bâtiments, le mur de clôture et le petit pavillon carré formaient un ensemble cohérent et homogène, qui aura contribué à régulariser une plate-forme qui ne l'était pas.

Le corps de logis, disparu, appelé « pavillon » en 1598-1599<sup>945</sup>, peut-être partiellement restitué grâce au cadastre ancien, qui donne ses dimensions et sa forme, et à la gravure de 1852 de la *Normandie illustrée*, qui le représente en élévation (fig. 611 et 612). Situé en fond de cour, de plan rectangulaire allongé (env. 31 x 7,5 m), flanqué au nord et au sud par un haut pavillon, le corps de logis comprenait un rez-de-chaussée, un étage carré et un niveau de comble habitable. D'évidence, il renfermait au centre un escalier rampe sur rampe avec un passage ménagé à côté de la première volée droite pour traverser le corps de logis et atteindre le pont qui mène au jardin – aucune

<sup>941</sup> Volume III, Document n° 18, articles 21 et 39 ; Document n° 22.

<sup>942</sup> QUEVILLY 1874, p. 19.

<sup>943</sup> Volume III, Document n° 22 : « four et la chambre de desus le four ».

<sup>944</sup> Voir la notice n° 8 (Beaumont).

<sup>945</sup> Volume III, Document n° 18, article 39.

tour d'escalier hors-œuvre n'est visible en plan ou en élévation et l'avant-corps au centre de la façade sur cour, couronné d'un fronton cintré, exprime à l'extérieur la présence de l'escalier à l'intérieur. Les deux documents divergent en revanche sur l'importance et la place des pavillons. Le document le plus ancien, le plan cadastral de 1823, représente un corps central et des pavillons qui forment un ensemble régulier, au même alignement sur la cour et avec les saillies des pavillons sur les fossés – comme le bâtiment de dépendance. La gravure montre au contraire que les deux pavillons n'étaient pas identiques : celui du sud, imposant, flanque effectivement le corps principal, tandis que celui du nord, beaucoup plus petit, semble seulement cantonner l'angle postérieur du corps principal. Etant donné que rien ne permet d'être assuré de l'authenticité de l'une ou l'autre représentation sur ce point, on ne peut trancher. Autant qu'on peut en juger par la gravure, la façade sur cour était largement ouverte par de grandes fenêtres et elle présentait une élévation comparable à celle du bâtiment de dépendance – à l'exclusion de l'enduit blanc, peut-être dû à une restauration, à moins qu'il ne s'agisse d'une volonté de différencier bâtiment principal et bâtiment de dépendance. La composition de l'édifice, avec ses pavillons couverts par des toits à forte pente plus hauts que le corps central, la lucarne passante du pavillon sud et l'importance des souches de cheminée trahissent une construction bien antérieure à la date de construction du XVIII<sup>e</sup> siècle traditionnellement admise<sup>946</sup>. De l'intérieur, on sait seulement qu'une « salle » et une « sallette » y étaient logées, sans doute au rez-de-chaussée, et que les pièces étaient tendues de « belles tapisseries de haute lice »<sup>947</sup>.

Pour le reste, ce corps de logis commandait par un pont le vaste jardin situé au-delà des fossés, cantonné à l'angle ouest d'un gros pavillon, sans doute de défense et pour remiser les ustensiles de jardinage (fig. 611). On comprend aisément que le jardin, composé de parterres, était organisé autour d'un axe principal matérialisé par le pont d'accès depuis le logis, ainsi que, à l'autre extrémité, par un petit bâtiment qui clôturait la composition. Par sa forme et sa place, il ne fait aucun doute que l'édifice disparu était un pavillon de jardin, comme ceux qu'Androuet du Cerceau donne en modèles dans son recueil de « maisons aux champs » de 1582<sup>948</sup>. Toutefois, ce pavillon avait peut-être également une fonction défensive, comme le suggère la saillie qu'il forme sur l'extérieur, en flanquement des murs de clôture. L'agrément du domaine était complété par le grand pré au nord et sans doute par la cour encore aménagée d'un parterre au début du XIX<sup>e</sup> siècle sur le devant du bâtiment principal.

#### *La tour-résidence de Jacques de Chambray*

Vers 1489, Jacques de Chambray commença de faire construire sur la motte originelle une superbe tour-résidence octogonale, flanquée vers la basse-cour par un avant-corps rectangulaire abritant à sa base un pont-levis à flèches et deux canonnières à la française (fig. 614 et 615). La tour était par ailleurs chemisée par un mur bas en grès dont ne subsistent que les départs de chaque côté de l'avant-corps ; la fausse-braie ainsi délimitée par l'enceinte basse était accessible depuis l'avant-corps par une lourde porte à l'ouest (fig. 613)<sup>949</sup>.

L'ensemble est bâti en brique, renforcée aux angles par des harpes de pierre de taille ; un couronnement à mâchicoulis en pierres calcaires couronne l'ensemble, au-dessous d'un chemin de ronde crénelé, pourvu de petites canonnières à orifice circulaire et fente courte. Les consoles des mâchicoulis, à ressauts, reproduisent les

<sup>946</sup> QUEVILLY 1874, p. 18-19 ; POREE 1881, p. 562 ; BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 315.

<sup>947</sup> Volume III, Document n° 22 (« la maison joiignant la salle ») et (« en lad. sallette ») ; QUEVILLY 1874, p. 18-19.

<sup>948</sup> ANDROUET DU CERCEAU 1582, n° XIII, XIX et XXXVII. Dans ces exemples, le pavillon est toujours dans l'axe d'une allée entre des parterres. Les pavillons du modèle XXXVII possèdent en outre une fonction défensive puisque disposés sur des ravellins et munis de canonnières.

<sup>949</sup> La porte qui ouvre l'avant-corps à l'est fut percée après coup comme l'atteste les reprises dans la maçonnerie.

profils complexes des grands exemples féodaux de la fin du XIV<sup>e</sup> et du début du XV<sup>e</sup> siècle, tels Coucy, La Ferté-Millon et Pierrefonds, et les linteaux sont ornés de petites accolades à trilobe. Mais c'est surtout l'avant-corps du côté de la basse-cour et de l'entrée de la tour, qui fit l'objet du plus grand soin, avec un superbe décor à réseaux flamboyants aveugles, qui anime le parapet du chemin de ronde, et un toit en fer de hache, qui contribue à accentuer l'élan vertical de l'avant-corps (fig. 616).

A l'intérieur, après le pont-levis et une porte, on entre dans un petit *sas* défensif couvert par une voûte quadripartite, éclairé par une fenêtre à l'est. Ce *sas* commande les portes qui ouvraient sur la fausse-braie et la cage d'un escalier en vis montant de fond en comble logé dans l'avant-corps. De la cage, on accédait à ce niveau à une vaste cave voûtée et semi-enterrée logée dans la base de la tour octogone.

Hormis ce niveau défensif et de stockage, les autres niveaux sont purement résidentiels, avec une grande pièce hexagonale dans la tour et une petite pièce carrée voûtée dans l'avant-corps séparées par la vis (fig. 613). A ces deux pièces accessibles directement depuis la vis s'ajoute un couloir, qui assure la communication entre elles sans avoir à passer par l'escalier et qui commande, pour chaque niveau, une latrine à son extrémité et un petit réduit pris dans le massif de la tour. De grandes fenêtres à croisillon mouluré éclairent les grandes pièces, ainsi que des fenêtres de plus petite taille, fort nombreuses dans l'appendice rectangulaire.

On reconnaît au premier étage dans la pièce principale la *grande salle* du logis, munie de sa grande cheminée en pierre. Elle était accessible après la vis et un tambour en menuiserie dont la présence est attestée par une feuillure située à l'intérieur de la pièce (fig. 619). Ce niveau se distingue par la présence de coussièges dans l'embrasure de la fenêtre qui éclaire l'escalier, sans doute disposés là pour permettre aux visiteurs d'attendre avant d'entrer dans la salle (fig. 617). La petite pièce du niveau, munie d'une cheminée était soit une garde-robe, soit un *comptoir*. Au deuxième étage, se trouvait la *grande chambre*, avec sa garde-robe dans la petite pièce. Au troisième étage, la grande pièce actuelle était divisée par des cloisons (maintenant disparues) pour loger une chambre, une garde-robe et un cabinet, comme l'attestent l'emplacement des fenêtres et la présence de deux cheminées de dimensions inégales (fig. 613 et 620 à 622). A ces pièces s'ajoutait un oratoire dans la petite pièce logée dans l'avant-corps : couverte par une voûte à liernes, tiercerons et clefs plates (fig. 623), l'oratoire est encore munie de son lavabo dans l'embrasure de la fenêtre et d'une petite cheminée. Enfin, en continuant dans l'escalier on accédait au chemin de ronde ainsi qu'à une dernière petite pièce dans l'avant-corps, qui, ainsi isolée, lambrissée et largement éclairée par une grande lucarne en bois, fait penser au *chambre de haut* à l'usage privé du propriétaire.

## Conclusion

Comme le rappellent les arguments avancés par Jacques de Chambray en 1489, Thevray est un site médiéval, à motte et basse-cour entourées de fossés en eau, et, à raison, Jean Mesqui y a vu un exemple intéressant de réadaptation d'un site à motte et basse-cour du XII<sup>e</sup> siècle trois siècles plus tard<sup>950</sup>. Le choix d'un parti aussi rétrograde à cette date peut sans doute se comprendre par la personnalité du commanditaire, un militaire célibataire, et par le contexte de l'époque de la construction, l'après défaite de Saint-Aubin-du-Cormier (28 juillet 1488), si Jacques de Chambray était déjà au service de Louis d'Orléans. Le prince fait prisonnier lors de la bataille et incarcéré jusqu'en 1491, on comprendrait pourquoi son conseiller et chambellan se fait alors construire sur ses terres un refuge pour lui et sa suite. Aussi l'édifice qui voit le jour vers 1489 constitue-t-il un des derniers cas de tour-résidence, porteur encore de toute la symbolique féodale. Un point reste cependant à

éclaircir : la procédure engagée par les officiers du roi interdisant la construction a-t-elle entraîné une interruption de chantier et, si oui, est-ce que les travaux ont repris sitôt l'autorisation obtenue (8 juillet 1489) ou le chantier fut-il interrompu plus longtemps ? On doit se poser ces questions, car le décor du parapet de l'avant-corps peut être daté des années vers 1500 (comparable à celui des tours du château de Brissac, vraisemblablement construites peu après 1502). En outre, peu après l'avènement de Louis XII, Jacques de Chambray obtient des droits sur la forêt royale de Beaumont-le-Roger, notamment de prendre du bois « pour l'édification, entretenement et réparation de sa maison, place et manoir seigneurial dud. lieu de Tevray et du boys de mesrain tant pour sad. maison, chappelle, coulombier, grange, estables, autres edifices de sad. maison et place »<sup>951</sup>. Enfin, la forme du toit, en fer de hache (fig. 614 et 615), est semblable à celle des toits du château de Gaillon (1498-1510), au châtelet d'entrée et à la chapelle (fig. 637). Pour le reste, le testament de Jacques de Chambray apporte quelques informations sur le chantier : on y apprend qu'il avait à demeure un maçon et un menuisier (ils ne sont pas nommés) et que les habitants des villages alentours, qui dépendaient de la seigneurie de Thevray, avaient contribué aux travaux ; pour cela, ils reçoivent récompense du mourant<sup>952</sup>.

C'est sans doute à Gabriel de Chambray et Péronne Picard que l'on doit l'importante campagne de travaux de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Les nombreuses petites ouvertures pour armes à feu légères d'un type que l'on rencontre exclusivement au cours des années 1560, ainsi à Bailleul, La Folletière et Limeux pour ne citer qu'eux, la régularisation partielle de l'ancienne basse-cour, comme au proche manoir des Fossés à La Puthenaye (vers 1565), et les murs de moellons enduits qui offrent un fond clair sur lequel se dessinent des lignes de briques, qui font inmanquablement penser au château de Fleury-en-Bière (1550-1558), trahissent une construction de ces années<sup>953</sup>. Le chantier dut donc débuter à Thevray peu après le mariage du couple en 1566 et se terminer au plus tard au milieu de la décennie suivante<sup>954</sup>. A cette époque, la tour-résidence construite du temps de Jacques de Chambray n'offre plus le confort et l'agrément nécessaire à des personnes de qualité tels que Gabriel et Péronne. Aussi le couple se fait-il bâtir en fond de cour un nouveau corps de logis, largement ouvert sur la cour et un vaste jardin réglé sur celui-ci, placé au plus près mais au-delà des fossés en eau. La cour est régularisée, notamment par la construction d'un bâtiment de commun à droite, comprenant une chapelle, des écuries, une remise et une grande cuisine. Mais cela ne veut pas dire pour autant que l'on abandonne la tour. L'ensemble reconstruit à ce moment fonctionne en effet avec elle : la seule cave du manoir est dans la tour ; la cuisine est placée dans le bâtiment de dépendance au plus près de la tour. Il est clair également que la volonté de reconstruire à Thevray au cours des guerres de Religion est liée à une volonté de sécuriser le site. La tour offre encore un refuge remarquable et les nouveaux travaux permettent de renforcer les défenses déjà en place : le bâtiment des communs est muni de nombreuses petites ouvertures de tir et la cour et le jardin, fermés par de hauts murs, sont cantonnés de pavillons de défense.

---

<sup>950</sup> MESQUI 1997, p. 376.

<sup>951</sup> Arch. dép. Eure, 126 J (fonds non classé du chartrier de Chambray) : aveu de Nicolas de Chambray, 10/06/1539, fol. 5r. (extrait d'une lettre du 10/03/1499 n.st.).

<sup>952</sup> Volume III, Document n° 3, articles 18 et 24.

<sup>953</sup> Voir les notices n° 7 (Bailleul), n° 63 (La Folletière), n° 73 (Limeux) et n° 27 (Les Fossés).

<sup>954</sup> Le chantier était certainement terminé lors du décès de Péronne : Gabriel fait reconstruire Chambray après 1578 (notice n° 19).

#### 49. TILLY (Eure).

Boissey-le-Châtel, canton de Bourgtheroulde.

*Fig. 631 à 654.*

**Date :** s.d. [entre 1528 et 1535]

**Commanditaires :** s.n. [Claude Le Roux et Jeanne de Challenge]

**Etat actuel :** logis principal et secondaire, murs de clôture et tourelles, puits, grange et colombier en place.

**Cl. M.H. :** édifice inscrit en 1932 ; inscription étendue en 2007.

#### La seigneurie de Tilly au XVI<sup>e</sup> siècle

Guillaume II Le Roux (†1520), seigneur de Bourgtheroulde, est vicomte d'Elbeuf en 1490 avant d'être l'un des premiers conseillers nommés à l'Échiquier permanent de Normandie – le futur Parlement – lors de sa création en 1499 par Louis XII<sup>955</sup>. Déjà propriétaire de nombreux domaines normands, il achète à Pierre de Ferrières, baron de Dangu et châtelain de Boissey-le-Châtel, le fief de Tilly vers 1510<sup>956</sup>. Mais c'est certainement à son fils cadet, Claude Le Roux (1494-1537 ; fig. 633), que l'on doit la construction de l'ensemble manorial actuel.

Après avoir succédé à son père comme vicomte d'Elbeuf en 1499 (fonction en réalité assurée de 1499 à 1507 par son futur beau-père, Jacques de Challenge), puis comme conseiller au parlement de Normandie en 1520<sup>957</sup>, Claude se voit avec son frère aîné Guillaume III, abbé commendataire d'Aumale, à la tête de la presque totalité des biens de la famille<sup>958</sup>. Guillaume III réside depuis 1506 dans le célèbre hôtel de Bourgtheroulde, un joyau de l'architecture rouennaise, construit par son père et augmenté par ses soins, tandis que Claude achète en 1521 des maisons et un hôtel pour 1 340 l.t. à proximité de l'hôtel de son frère<sup>959</sup>. Claude a fait en 1515 un très beau mariage avec Jeanne de Challenge (†1533), la fille du premier président au Parlement de Normandie, qui apporte en dot les terres de Cambremont et d'Infreville. En octobre 1528, lors du partage définitif des biens de son père, Claude détient, en usufruit, les fiefs de Lucy et de Mauperthuis et, propriété, les fiefs de Tilly, Sainte-Beuve, Saint-Aubin, Cambremont et Infreville<sup>960</sup>. La volonté de Claude Le Roux de bâtir une maison de campagne à Tilly remonte sans doute à cette époque : le 6 septembre 1529, il fait un échange de bois taillis limitrophes de son fief avec son suzerain, Claude de Lorraine, duc de Guise, comte d'Aumale et châtelain de Boissey-le-Châtel ; le 13 septembre de la même année, il contracte une dette de 1 200 l.t. auprès de son oncle maternel, le conseiller au parlement Guillaume V Jubert<sup>961</sup>. C'est également à ce moment que Claude Le Roux enrichit la façade de l'hôtel de Bourgtheroulde de bas-reliefs représentant des scènes de la vie champêtre<sup>962</sup> : une vie aux champs idéalisée, peuplée de pêcheurs et de paysans, de bergères et de bergers. Dans le même temps, il orne l'hôtel des emblèmes du roi et de sa nouvelle épouse, Eléonore d'Autriche, qui sont reçus à Rouen en février 1532 (n.st.). A cette occasion, Claude est délégué par la ville avec le président au Parlement Monfault « pour remonstrer au roy les inconveniens et préjudice au roy et à la chose publique de ladite ville pour et à

<sup>955</sup> LETTERON et GILLOT 1996, p. 19.

<sup>956</sup> Arch. dép. Eure 54 J 58, 1/07/1513 (mentions). Selon ce document, Pierre de Ferrières est encore propriétaire de Tilly le 27 mai 1508 et Guillaume II Le Roux l'est le 15 avril 1512. C'est donc entre ces deux dates qu'eut lieu l'achat du domaine.

<sup>957</sup> LETTERON et GILLOT, p. 19.

<sup>958</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 E 1/249, 28/07/1515 et 2 E 1/256, 13/08/1521. Sur les problèmes de la succession de Guillaume II Le Roux et du partage entre Guillaume III et Claude, voir la notice n° 14 (Bourgtheroulde).

<sup>959</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 E 1/256, tab. Rouen : 01/06/1521 et 12/06/1521.

<sup>960</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 E 1/2781 : preuves de noblesse de Louis Le Roux, seigneur d'Infreville (mention de l'acte passé le 28/10/1528 devant les tabellions de Bourgtheroulde Alexis Le Saunier et Jean Luivel).

<sup>961</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 E 1/272, 6/09/1529 ; Arch. dép. Eure, E 2474, acte des partages de l'héritage de Guillaume V Jubert et de sa seconde épouse Catherine de Blancbaston du 22/02/1554 (n.st.), fol. 13v. : mention de la dette contractée contre 120 l.t. de rente annuelle.

<sup>962</sup> LETTERON et GILLOT 1996, p. 140-143 et fig.

cause de deux foires voullues érigées par le roy en la ville françoise de Grâce [...] »<sup>963</sup>. Peu après, il hérite des biens de son frère aîné décédé le 4 juin 1532 : à ses nombreuses possessions s'ajoutent ainsi le fief principal de la famille, Bourgtheroulde, et les seigneuries de Lucy et Mauperthuis<sup>964</sup>. Enfin, le 12 novembre 1533, il vend le fief du Val pour 2 800 l.t., liquidités qui lui ont peut-être servi à l'achèvement de la construction de Tilly. Le logis est selon toute vraisemblance terminé lorsque Claude y reçoit François I<sup>er</sup> le 5 avril 1535 (n.st.)<sup>965</sup>.

Décédé au mois de novembre 1537, Claude Le Roux laisse tous ses biens à ses fils. Le fief de Tilly revient au cadet et restera dans cette branche jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>966</sup>.

### **Description générale et analyse archéologique**

Situé sur un plateau à près d'une trentaine de kilomètres au sud-ouest de Rouen, Tilly, à Boissey-le-Châtel, est à proximité de la route d'Alençon. L'ensemble manorial est assis sur un site agréable, bordé au nord par un vaste parc boisé et giboyeux.

#### *L'ensemble manorial*

L'organisation de l'ensemble manorial se retrouve grâce au croisement de l'analyse archéologique du bâti et de l'analyse documentaire du plan cadastral ancien qui délivre un état proche de celui du XVI<sup>e</sup> siècle (fig. 631)<sup>967</sup>.

L'accès au domaine se faisait autrefois au sud depuis la route principale qui traverse le bourg par une vaste basse-cour où se dressent le logis du fermier et les dépendances agricoles (colombier, granges, étables, puits, pressoir, four à pain), mais l'entrée principale se trouvait à l'est, du côté de la route principale menant au Bourgtheroulde et à Rouen – et des vues les plus étendues sur la campagne. Des bâtiments agricoles restent le logis du fermier, en pan de bois, très transformé, une grange en brique et pierre, le four à pain et le colombier. Celui-ci, de forme octogone, remonte sans doute à la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle au vu des ses ouvertures munies d'un encadrement à fronton triangulaire.

De la basse-cour, on accédait ensuite au nord à l'enclos seigneurial de forme ovoïde entouré de fossés en eau, où s'élève, isolé presque au centre, le logis neuf construit pour Claude Le Roux. À l'ouest, un vaste jardin presque carré (96,2 x 95 m) était séparé de l'enclos qui le commandait par les fossés que franchissait un pont. Au nord, après un espace herbagé baigné par des mares, se trouve la lisière du vaste parc boisé.

Le parti adopté par Claude Le Roux reprend dans ses grandes lignes un type nouveau de petit château apparu semble-t-il à Coussay (fig. 632). Comme cet édifice construit pour l'essentiel par Denis Briçonnet en 1520, le logis présente un plan rectangulaire allongé cantonné de tours. Mais ce bâtiment principal ne se dresse pas, comme on l'attendrait, au-dessus du fossé : il est isolé sur une plate-forme – un enclos à Tilly – bordée de fossés en eau alimentés par un canal et un réservoir (un vivier). Comme à Coussay encore, l'enclos était divisé en trois parties par des haies ou des palissades : à l'est, du côté de l'entrée, une cour ; au sud-ouest, une cour de service, avec des bâtiments de service (cuisine, logements pour les serviteurs, puits et sans doute écuries) ; au nord-ouest, un petit jardin<sup>968</sup>. Comme à Coussay également, le rez-de-chaussée du bâtiment principal est surélevé par un

<sup>963</sup> LETTERON et GILLOT 1996, p. 22 ; BIGOT DE MONVILLE 1905, p. 151.

<sup>964</sup> *Gallia Christiana*... IX (1874), col. 277.

<sup>965</sup> *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup> VIII* (1905), p. 488.

<sup>966</sup> Sur l'histoire de la famille Le Roux, voir : LETTERON et GILLOT 1996 ; PAGAZANI 1999, p. 66-75.

<sup>967</sup> Sur Tilly, voir BABELON 1989, p. 730 ; PAGAZANI 1999, p. 66-102 ; PAGAZANI 2006.

<sup>968</sup> L'analyse de Coussay par Jean Guillaume (GUILLAUME 2006) le suggère. L'organisation à trois enclos rayonnant autour du logis est attestée par différentes dispositions : la cour par l'entrée de la plate-forme de ce côté et l'accès au logis, le jardin accessible depuis la chambre de Denis Briçonnet par une petite vis et la présence d'un puits ; la cour de service par la présence d'un bâtiment de cuisine et l'accès aux caves du logis de ce côté. Le puits situé entre le jardin et la cour de service pouvait servir aux deux. Pour Tilly, voir PAGAZANI 1999, p. 100-101. De nouvelles observations et la comparaison avec Les Rocques et Sénitot m'ont amené à infléchir mes conclusions. Le plan cadastral de 1828 (Arch. dép. Eure, 3 PL 835) révèle en effet que l'environnement du logis de Tilly n'avait presque pas changé depuis le



sous-sol partiel, placé à 1,90 m au-dessus du sol extérieur, ce qui permet aux occupants de voir les parterres du jardin. Comme à Coussay enfin, l'enclos commande un jardin plus étendu situé au-delà des fossés<sup>969</sup>. L'architecte d'Acquigny reprendra à son compte la formule peut-être née à Coussay et reprise à Tilly quelques années plus tard (fig. 11)<sup>970</sup>.

Mais le modèle n'a pas été repris de manière littérale. On note bien sûr en premier lieu à Tilly l'absence de régularité de l'enclos, qui n'est pas une plate-forme, et du nymphée destiné à agrémenter le vaste jardin. Ensuite, l'enclos est fermé de hauts murs crénelés flanqués de tourelles à deux niveaux et non par de simples murs bas et tourelles cylindriques comme à Coussay. S'ils donnent à l'instar de ces derniers un caractère militaire à l'ensemble et pouvaient, le cas échéant, éloigner des brigands, ils avaient certainement aussi une fonction récréative. Ces murs étaient, en effet, munis d'un chemin de ronde en bois – les trous de boulin où étaient fichés les bois portant le plancher se voient encore à intervalles réguliers. A cette date, il ne peut s'agir d'un réel chemin de ronde, mais bien d'un lieu de promenade où l'on pouvait se retirer en compagnie galante, tout en admirant le paysage alentour, les parterres des jardins et la lisière du bois et les mares où, peut-être comme à la Muette, « les bestes rousses [les cerfs] lassées du travail de la chasse se retiroient »<sup>971</sup>. Un pavillon en pan de bois (maintenant disparu) visible sur une gravure de 1852, situé au nord, adossé contre l'enceinte, abritait certainement l'escalier privé qui permettait d'accéder depuis le petit jardin au chemin de ronde et à une pièce haute, en légère saillie sur l'extérieur (fig. 654). Le chemin de ronde, les murs crénelés, les tourelles et le pavillon avec son escalier et sa pièce pour se mettre à l'abri des intempéries ou simplement se retirer évoquent le parti du jardin dit « manoir des Gens d'Armes » à Caen (vers 1525-1535)<sup>972</sup>. Autre écart par rapport à Coussay : le bâtiment principal ne se dresse pas au centre de l'enclos, mais il est décalé au sud-est pour laisser plus d'espace au jardin de l'enclos. Enfin, le bâtiment de service au sud-ouest de l'enclos n'est pas un simple bâtiment de cuisine : comme à Heubécourt, le bâtiment de service, en pan de bois, servait également à loger de nombreux serviteurs dans les six pièces indépendantes que compte le premier étage, desservies par une coursière et un escalier hors-oeuvre. L'ancienneté de ce bâtiment, sans nul doute contemporain du bâtiment principal, se remarque à sa structure en pan de bois et à ses fenêtres à meneaux munies d'un encadrement chanfreiné et à volets intérieurs coulissants (maintenant disparus, seules les rainures se voient).

#### *Le logis seigneurial*

De plan rectangulaire allongé (env. 26 x 11 m), le corps de logis principal, cantonné de deux tours en façade antérieure (est) et flanqué d'une tour d'escalier au centre de sa façade postérieure (ouest), comporte un rez-de-chaussée, un étage carré et un étage à surcroît surélevés par un sous-sol à demi-enterré (fig. 642). Modifié au cours du temps, le logis avait autrefois un aspect quelque peu différent de son état actuel.

La façade principale a fait l'objet d'un soin peu courant en Normandie à cette date, avec des percements se répondant symétriquement de part et d'autre d'un axe central fortement marqué par le perron et le chevet d'une chapelle au-dessus de la porte d'entrée, qui présente des médaillons circulaires à l'antique et un décor sculpté (maintenant martelé) de grands rinceaux qui montent jusqu'au chevet de la chapelle ; cet ensemble est encadré

---

XVI<sup>e</sup> siècle. De plus, l'organisation est attestée par les portes qui donnaient accès aux enclos : la porte d'entrée du logis sur la cour ; la porte (maintenant à demi murée) percée dans la tour d'escalier, à mi-chemin entre le sous-sol et le rez-de-chaussée, pour l'accès à la cour du commun ; enfin la porte (actuellement murée ; fig. 650) percée dans la tour d'escalier, à droite, de plain-pied avec le rez-de-chaussée, pour l'accès au jardin par un escalier extérieur (disparu).

<sup>969</sup> Le jardin n'a pas été complètement réalisé par Denis Briçonnet (GUILLAUME 2006, p. 147 et note 12).

<sup>970</sup> Voir la notice n° 1 (Acquigny).

<sup>971</sup> ANDROUET DU CERCEAU 1576, cité par THOMSON 1988, p. 103.

<sup>972</sup> Voir : SINCE 2003a, p. 184-186.

par de grands dossierets sur lesquels sont adossées des colonnes et des colonnes-balustres (fig. 642 et 643). De hautes lucarnes et le grand lanternon couronnant l'escalier postérieur, très ouvragés, peut-être dorés, directement inspirés de Gaillon, accentuent le « flamboiement » des parties hautes (fig. 644 à 647)<sup>973</sup>. Surtout, deux toits en pavillon en forme de fer de hache, séparés par une étroite terrasse que domine la silhouette du grand lanternon traduisent à l'extérieur les divisions internes (fig. 634)<sup>974</sup>.

Les autres faces du logis sont en revanche traitées beaucoup plus sobrement : les petits côtés sont aveugles, la façade postérieure, percée irrégulièrement de fenêtres moins nombreuses l'est en fonction de la distribution et le soubassement, le bandeau horizontal médian et les fenêtres de la tour d'escalier, en brique, se confondent avec le reste de la maçonnerie également en brique. Au contraire, le sommet de la tour d'escalier se donne à voir avec ses bandeaux horizontaux et ses grandes fenêtres en pierre – elles ouvrent la pièce-belvédère – et son campanile orné de motifs en plomb (fig. 646). Cette différence de traitement s'explique par la disposition (originelle) des toits en pavillon, qui laisse voir, du côté de la façade principale, le sommet de la tour d'escalier : l'ensemble forme avec la travée centrale une superbe composition verticale (fig. 633).

A l'intérieur, la distribution est parfaitement fonctionnelle, avec des espaces de circulation à chaque niveau qui permettent une desserte indépendante des pièces principales (fig. 639). Au rez-de-chaussée, l'entrée donne dans une *allée* qui commande à droite la *grande salle*, avec sa garde-robe dans la tour, et à gauche une *sallette* et, par un couloir, une petite cuisine avec sa *dépense* dans la tour. L'*allée* communique avec l'escalier principal logé dans la tour hors-œuvre en façade arrière qui offre un accès direct au jardin et permet de descendre aux pièces de stockage du sous-sol semi-enterré ou de monter aux logis des étages. Cet escalier se recommande par l'habileté de son voûtement en brique le rattachant au type dit « à la Rihour »<sup>975</sup> : entièrement en brique, il comprend un couvrement composé d'un demi-berceau hélicoïdal et de petits voûtains triangulaires ; l'ensemble est raidi par des tirants métalliques noyés dans la maçonnerie (fig. 650).

Au premier étage, l'escalier débouche dans un espace de dégagement, qui commande à gauche la *grande chambre* avec sa garde-robe dans la tour, en face la chapelle, lambrissée, séparée de l'espace de dégagement par une clôture à claire-voie<sup>976</sup>, et à droite le logis du maître des lieux composé d'une chambre, d'une garde-robe et d'un cabinet (dans la tour), avec son retrait. L'escalier ouvre l'étage sous comble par deux portes. L'une, à gauche, donne dans une grande pièce, qui sert vraisemblablement aux serviteurs. L'autre, à droite, ouvre peut-être sur une tribune donnant sur la chapelle en contrebas et dans un logis composé des mêmes pièces que le logis du seigneur au premier étage : une chambre, une garde-robe et un cabinet dans la tour avec son retrait. En continuant dans le logis, l'escalier mène à un dernier palier qui donne accès à deux portes : la première, à droite, ouvre sur la petite terrasse entre les deux grands toits en pavillon ; la deuxième, à gauche, plus petite, ouvre sur un petit escalier en vis, entièrement en brique comme l'escalier principal, qui mène à la pièce belvédère située au sommet de la tour d'escalier. De là, le seigneur peut se tenir au frais l'été et voir le paysage alentour.

---

<sup>973</sup> PAGAZANI 1999, p. 79. Il s'agit des lucarnes de la Grand'Maison côté cour que montre une gravure d'Israël Silvestre en 1656 (fig. 645). Le sommet de la grande vis de Gaillon, composé de coupolettes et d'un lanternon, le tout orné de motifs en plomb dorés, est visible sur la fresque de Gaglianico que CHASTEL et ROSCI 1963, p. 110-111 croyaient sur ce point peu fiable (fig. 647). La comparaison avec Tilly démontre le contraire.

<sup>974</sup> Les arêtières des pavillons sont à leur place originelle dans le toit unique actuel (fig. 652). La porte de l'escalier, qui débouche actuellement dans le comble de ce toit, donnait primitivement accès, entre les deux pavillons, à une petite terrasse en charpente, sans doute couverte en plomb selon une technique employée à Etelan, à l'hôtel de Bourgheroulde, au palais archiépiscopal de Rouen et à Gaillon.

<sup>975</sup> Sur ce sujet, voir PEROUSE DE MONTCLOS 1982, p. 193-194.

<sup>976</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, G 1311, 17/01/1678, procès-verbal de visite de la chapelle : « Laquelle [chapelle du nouveau château] nous avons trouvée bien lambrissée de la longueur de vingt-quatre pieds et large de dix, n'ayant aucun appartement au-dessus, fermée par une balustrade à claire-voie qui sert de séparation de ladite chapelle d'avec l'entrée des chambres du chasteau. Laquelle entrée est au bas de

## Le décor extérieur

En façade principale, l'accent était surtout mis sur l'horizontalité par le soubassement appareillé en damier, par la modénature accentuée de la corniche et sans doute des bandeaux horizontaux servant d'appui aux fenêtres (maintenant layés ; fig. 634). A cet accent horizontal s'opposait la verticalité du volume des tours, des toits en pavillon et de la composition de la travée centrale. Celle-ci était sans doute la partie la plus ornée de l'édifice. Il reste de son décor les différents supports adossés aux deux dossierets qui l'encadrent et la porte d'entrée du logis. Cette dernière, en plein-cintre, se distingue par un chambranle à doucine, des bases continues dans l'ébrasement et de petites tables rentrantes, lisses, qui animent son intrados et ses tableaux – on retrouve ce traitement aussi bien aux dés qui surmontent ces colonnes qu'aux pilastres des lucarnes (fig. 643). De même, les écoinçons portent encore l'empreinte de médaillons circulaires. Ils s'agissaient certainement de bustes « à la romaine » ou de bustes en saillie semblant sortir la tête du médaillon, comme ceux de Gaillon, du logis abbatial de Saint-Ouen à Rouen et du manoir d'Ango. La porte est encore surmontée d'une frise sur laquelle est inscrite une phrase latine, à l'épigraphie antique, à valeur apotropaïque : « EXPUGNA IMPUGNANTES ME DOMINE » (Ô seigneur, repousse mes ennemis). Il faut remarquer que la frise ne fait pas partie d'un entablement puisque l'architrave manque. Elle est de plus surmontée d'une corniche mal proportionnée : le larmier est trop petit et peu saillant avec une cimaise qui l'est trop. Un décor sculpté de grands rinceaux (martelé) se développait au-dessus jusqu'au culot sur lequel reposait le chevet de la chapelle, qui devait être orné comme le laisse encore voir le culot dont les moulures présentent un feuillage sculpté. Il en était sans doute de même pour le cul-de-lampe qui le surmontait. Des pilastres marquaient certainement les angles des pans coupés du chevet de la chapelle, comme à Martainville, Blois (façade des Loges) et Vitré.

Des supports superposés sont engagés sur les deux dossierets qui délimitent la travée centrale et marquent les divisions internes – ils sont au droit des deux murs de refend transversaux. Ces supports sont composés de deux demi-colonnes (trop graciles parce que leur hauteur, piédestaux compris, correspond à celle du rez-de-chaussée), qui portent un petit dé rectangulaire surmonté d'un double corps de moulures – il emprunte ses profils à l'entablement (architrave à talon droit, une fasce, un réglelet saillant ; une frise traitée en table rentrante ; une corniche constituée d'un quart de rond, d'un larmier et d'une cimaise). Ce double corps, qui se poursuit sur le dossieret, était au niveau des appuis des fenêtres du premier étage (comme au rez-de-chaussée où les moulures des piédestaux étaient au niveau des appuis des fenêtres). Au-dessus, un second dé similaire au premier est également surmonté d'un double corps de moulures (un talon droit, un quart de rond et une doucine). Enfin, une colonne-balustre engagée surmonte ce socle. Tous ces éléments, qui ne sont pas proportionnés, ont été superposés pour correspondre à la hauteur des étages. Dans le détail, on observe que les chapiteaux des colonnes ont la particularité d'être tournées de 90° plaçant ainsi la corne du tailloir et le motif d'angle en évidence, comme cela se fait encore à Rouen jusqu'au tout début des années 1540<sup>977</sup>. Ce dernier est orné de figures anthropomorphes imaginaires : des faunes barbus et des sirènes (figures féminines ailées). Tous les éléments des chapiteaux sont bien différenciés mais en revanche ne sont pas proportionnés et sont traités d'une manière peu classique : l'astragale est épais et saillant, la corbeille, trop petite, ne s'évase pas (elle a un diamètre égal au fût de la colonne), l'échine très plate est également saillante et les cornes du tailloir sont trop prononcées. Les

---

laditte chapelle et en est une partie, de sorte que l'on ne peut rien porter dans lesdites chambres sans voir ce qui se fait dans la chapelle et à l'autel qui est élevé de quatre marches. »

<sup>977</sup> Hôtels de Bourgtheroulde (après 1521), Jubert (1523) et Romé (1525) ; aître Saint-Maclou (vers 1530) ; colonnes corinthiennes du buffet d'orgue de l'église Saint-Maclou, par Jean Goujon (1541).

colonnes-candélabres sont composées d'un vase et d'un balustre, orné d'un calice de feuillage à sa base, d'une targe, « accrochée » sur son fût (aujourd'hui vide) et sommé d'un chapiteau ayant à peu près les mêmes caractéristiques que ceux des colonnes vues précédemment. Ce motif de la colonne-balustre participe au changement morphologique de la colonne-candélabre, certainement née dans le Milanais mais qui s'est implantée en France et plus particulièrement en Normandie où elle connut un vif succès<sup>978</sup>. A Tilly, le changement est consommé : ce motif fut également utilisé aux panneaux sculptés dits du « Triomphe de la Vierge » qui ornaient l'intérieur du logis.

L'encadrement assez simple des fenêtres est à peu près le même pour tout le logis. Il ne possède pas de chambranle, mais un ébrasement mouluré qui comporte une doucine, une petite bande, un talon droit et une large bande. L'ébrasement des demi-croisées de la façade ouest est encore plus simple : il ne comporte qu'une doucine et une petite bande. Toutes les fenêtres de cette façade possèdent en plus des bases continues dans l'ébrasement. Le décor des lucarnes est du même esprit que celui des fenêtres et des supports adossés de la travée centrale (fig. 644). Leur devant est caractérisé par la juxtaposition d'un ébrasement (limité à une doucine et une bande) et d'un encadrement constitué par des pilastres traités en table rentrante et par un entablement (architrave à deux fascas, frise et corniche), qui ressaute au droit des pilastres. Néanmoins, cet ordre n'a rien de classique puisque si les proportions des chapiteaux sont à peu près respectées et chaque élément bien différencié, ils furent exécutés avec une grande liberté. Ainsi, la corbeille à un rang de feuillage comporte en son centre un petit vase ou un ruban d'où partent de fines tiges terminées par des figures, ou de fines crosses dont le sens est inversé ; les chapiteaux s'inscrivent sur l'architrave et en partie sur la frise ce qui annule l'effet tectonique attendu. Le couronnement se compose d'un fronton triangulaire encadré de deux pinacles en candélabre et sommé d'un troisième (ceux-ci sont composés de vases godronnés, d'encensoirs et de putti) entre lesquels sont disposés des figures formant réseaux ajourés. Au-dessus et légèrement en retrait est placé un édicule rectangulaire percé par une petite baie en plein-cintre et sommé d'un fronton triangulaire allongé. Les motifs décoratifs du couronnement, traités en réseaux ajourés, sont relativement nombreux : les rampants des frontons sont surmontés de motifs en S à volutes sur lesquels des chevaux (mutilés) sont montés par des figures (féminines et putti). Cependant, à la lucarne de droite, les figures prennent sens avec la partie inférieure des pinacles en candélabre : celle-ci est constituée d'une roue surmontée d'un petit socle qui forme avec l'ensemble un char tiré par des chevaux (des rênes sont visibles sur leur flanc) situés sur les rampants du fronton. Ce motif, très dynamique par le mouvement imprimé par les chevaux et les postures des putti, est plutôt inhabituel pour un décor de lucarne. Il se rapproche cependant du thème des triomphes antiques très répandu en Normandie : à Rouen, le vitrail dit des Chars (église Saint-Vincent), le décor sculpté du portique de l'hôtel de Bourgtheroulde et du corps ouest (en fond de cour) témoignent de cet engouement ; il fut également utilisé pour le décor intérieur du logis. Pour le reste, le petit fronton de l'édicule est meublé, pour la lucarne de droite, d'un buste de femme dont le drapé tombe sur la corniche du fronton, pour celle de gauche, d'un buste d'homme dont le drapé tombe à l'identique du buste féminin et dont la tête est tournée vers la lucarne de droite.

Avec la travée centrale de la façade principale, le sommet de la tour d'escalier est la partie la plus ornée du logis : le nombre des fenêtres, en pierre avec un ébrasement extérieur mouluré, les motifs d'amortissement en plomb sur le toit en ardoise, l'épi de faîtage en candélabre contribuent à enrichir le haut de la tour qui forme un repère visuel très fort, d'autant qu'il contraste avec la partie inférieure de celle-ci, traitée avec sobriété.

---

<sup>978</sup> GUILLAUME 2003.

### Le décor intérieur

A l'intérieur, le bâtiment, très transformé au cours du temps, principalement au XIX<sup>e</sup> siècle, conserve peu d'éléments de son décor primitif<sup>979</sup>. Les cheminées, les huisseries et les lambris d'origine ont disparu. Les poutres et solives moulurées des plafonds subsistent cependant avec leur couleur primitive : elles sont rouges pour les pièces principales (salles et chambres, fig. 648), laissées brutes pour les couloirs et espaces de dégagement principaux (fig. 651) et blanches pour les pièces de service et le couloir menant à la cuisine. Il faut ajouter à ces éléments conservés six panneaux en bois sculptés dits du « Triomphe de la Vierge », aujourd'hui conservés au Musée des Antiquités de Seine-Maritime mais intégrés jusqu'en 1984 à des lambris néo-Renaissance de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle aux murs de l'*allée* du rez-de-chaussée<sup>980</sup>. Comme je l'ai démontré ailleurs, il ne fait guère de doute que ces panneaux, peut-être inspirés du vitrail du *Triomphe de la Vierge* exécuté par Jean et Engrand Le Prince pour la chapelle Sainte-Anne de l'église Saint-Vincent de Rouen (vers 1522-1524), proviennent de la chapelle<sup>981</sup>. Leur provenance de Tilly, leur thème religieux, leurs dimensions, leurs emplacements supposés dans la chapelle en deux groupes de trois panneaux, la logique du programme iconographique, tout concorde pour faire de cette hypothèse une affirmation, d'autant que l'on sait par des textes que la chapelle était « ornée dehors et dedans » et « bien lambrissée » : les panneaux étaient selon toute vraisemblance intégrés à ces lambris<sup>982</sup>.

Dans la chapelle, les six panneaux étaient accrochés aux murs de refend, trois panneaux au mur de gauche (la *Création du monde*, le *Triomphe d'Adam et Eve* et le *Triomphe du Péché*), qui ont un sens de lecture de la gauche vers la droite, c'est-à-dire de l'entrée vers l'autel, trois panneaux au mur de droite (le *Triomphe de la Vierge*, le *Triomphe de Judith* et le *Triomphe d'Esther*), qui ont un sens de lecture de la droite vers la gauche<sup>983</sup>. Les scènes ainsi placées en vis-à-vis semblent ainsi se répondre, et plus particulièrement le *Triomphe du Péché* et le *Triomphe de la Vierge*. Si cette disposition n'existait pas sur le vitrail ayant peut-être servi de modèle, le programme reprend, lui, la finalité idéologique du vitrail : à la chute de l'homme causée par Eve fait face la Rédemption grâce à la Vierge, la nouvelle Eve<sup>984</sup>. Ce discours est sous-tendu par le mystère de l'Immaculée Conception, à laquelle une importante confrérie rouennaise était dédiée. Cette dernière avait créé en 1486 le Puy de Palinods, concours littéraire en l'honneur de l'Immaculée Conception exploitant parfois le thème du triomphe ; Claude Le Roux faisait partie de cette confrérie<sup>985</sup>. Les panneaux témoignent de cette dévotion et du goût pour les triomphes à l'antique, très en vogue à la Renaissance, tout particulièrement à Rouen et dans ses environs. Le Roux, si c'est bien lui qui a commandé l'ensemble, était en effet issue de ce milieu rouennais, à la fois humaniste et dévot.

<sup>979</sup> Des travaux importants furent menés par l'architecte rouennais Emile Janet, qui a également œuvré à Auffay-la-Mallet (voir la notice n° 5). Un papier retrouvé dans la flèche du lanternon lors des travaux de restauration de la tour d'escalier portait le nom d'Emile Janet et les dates du début des travaux (septembre 1897) et de la restauration du lanternon (mars 1905).

<sup>980</sup> LANG-VERTE 1935-1938, p. 180-182 ; *La Renaissance à Rouen* 1980, p. 69-72 (n° 95-100) ; RIVIALE 2007, p. 182-185. Riviale énonce deux erreurs qu'il faut corriger : Tilly ne peut pas avoir été bâti par Guillaume III Le Roux, qui n'a jamais été propriétaire du domaine ; les panneaux en bois étant forcément dans la chapelle, à l'usage exclusif du seigneur et de sa famille, ils ne peuvent avoir servi à une « propagande anti-calvinistes » (ils témoignent en revanche de la dévotion particulière des Le Roux pour la Vierge, ce que l'on savait déjà).

<sup>981</sup> Sur la restitution des panneaux dans la chapelle de Tilly, voir : PAGAZANI 1999, p. 95-97.

<sup>982</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, G 1311, 27/12/1677 et 17/01/1678 : procès-verbal de visite de la chapelle.

<sup>983</sup> L'emplacement du *Triomphe du péché*, à gauche de l'autel, s'accorderait ainsi à son thème : le côté gauche avait une valeur négative depuis l'antiquité (« Gauche », *sinister* en latin, signifie également malheureux, fâcheux ou funèbre).

<sup>984</sup> *La Renaissance à Rouen* 1980, p. 69-72 (n° 95-100).

<sup>985</sup> HEROLD 1996, p. 63 (note 11) ; RIVIALE 2005, note 91 p. 184 : « M. de Tilly » est Claude Le Roux et non son frère aîné Guillaume.

## Conclusion

Peu d'édifices de cette époque laissent deviner autant que Tilly leur processus de création architecturale et, partant, permettent d'avoir une idée du bagage formel de l'architecte. D'évidence, celui-ci connaissait les chantiers les plus novateurs de son temps, à la fois de la province normande et du reste du domaine royal.

L'organisation générale de l'ensemble manorial est en grande partie calquée du prieuré de Coussay : l'orientation et l'organisation des enclos et des bâtiments, et le parti de plan du logis normand sont conformes au modèle poitevin. L'une des grandes différences tient dans le traitement de l'enclos principal, une plate-forme presque régulière fermée de murs bas et de tourelles à Coussay. A Tilly, l'architecte a préféré opter pour un enclos irrégulier, pour accorder plus de place au jardin, et fermé comme au manoir dit « des Gens d'armes » à Caen (vers 1525-1535) par un haut mur de clôture crénelé, qui porte un chemin de ronde, pour donner des vues libres aux habitants. L'autre écart par rapport au modèle concerne l'aspect du bâtiment principal, qui ne présente aucun caractère militaire – contrairement à Coussay dont l'une des tours, plus haute que les autres, est dotée de mâchicoulis. En effet, la façade principale de Tilly a fait l'objet d'un soin peu courant, avec des percements se répondant symétriquement de part et d'autre d'un axe central fortement marqué par le perron et le chevet de la chapelle au-dessus de la porte d'entrée, directement inspiré de Martainville (vers 1500 ; fig. 478) et de Fontaine-le-Bourg (vers 1512). Pour les parties hautes, les sources, plus diverses, sont aussi plus renommées. La petite terrasse séparant les deux toits en pavillon n'a en effet pas de précédent en dehors de Chambord, où l'immense lanterne centrale se dresse librement au milieu des toits en pavillon (fig. 635). Ce parti, qui connut un vif succès par la suite<sup>986</sup>, se retrouve d'ailleurs dans un autre édifice normand contemporain, l'hôtel d'Escoville à Caen (1533-1541), où l'origine chambourcine du modèle apparaît encore plus clairement dans le traitement des lanternons (fig. 636). Car, contrairement à celui-ci, pour le traitement des parties hautes, l'architecte de Claude Le Roux a préféré à Chambord un autre château illustre, Gaillon (1498-1510). La structure des lucarnes flamboyantes (fig. 644 et 645), la forme en fer de hache des pavillons (fig. 637) et le sommet de la tour d'escalier, avec son lanternon en coupolettes ornées de motifs en plomb (fig. 647), sont directement inspirés du célèbre château de l'archevêque de Rouen Georges I<sup>er</sup> d'Amboise<sup>987</sup>.

L'architecte de Tilly a également puisé dans le fonds local pour la distribution du logis, calquée sur celle de Fontaine-le-Bourg (fig. 344). A l'étage, si la distribution diffère quelque peu du modèle (destiné à l'abbé de Fécamp Antoine Bohier), c'est pour être adaptée à des propriétaires laïcs, Claude Le Roux et son épouse. Aussi le logis du couple est-il plus développé que le logis de Bohier à Fontaine-le-Bourg, avec une chambre accompagnée d'une garde-robe et d'un cabinet dans la tour, tandis que la *grande chambre* sert de pièce de réception ou de chambre pour les survenants.

Faute de documents, on ignore le nom de l'architecte de Claude Le Roux, de même que la date exacte de la construction, qui, cependant, dut intervenir entre 1528 et 1535<sup>988</sup>. De fait, comme souvent, il est bien difficile de distinguer la part de l'architecte de celle du commanditaire dans la conception du projet, d'autant que la construction se place au moment de la venue à Rouen de François I<sup>er</sup> et de la rencontre de Claude Le Roux avec le roi. Ce n'est donc certainement pas une coïncidence si le traitement des parties hautes de Chambord se

---

<sup>986</sup> Plus tard, à Anet, Delorme utilise ce procédé pour rendre visible depuis la cour les parties hautes de la chapelle (PEROUSE DE MONTCLOS 2000, p. 264). On retrouve cette disposition à Fleury-la-Forêt (voir notice n° 24) et dans de nombreux modèles d'ANDROUET DU CERCEAU 1559, n° XVI et ANDROUET DU CERCEAU 1582, n° VI, XXX et XXXVIII.

<sup>987</sup> C'est d'ailleurs peut-être Gaillon, où le sommet du mur pignon occidental de la chapelle est visible au-dessus de la terrasse de la galerie nord-est entre le toit de la Grand Maison et la grande vis (PAGAZANI 2007), qui a servi de modèle à l'architecte de Chambord pour les parties hautes du château royal.

<sup>988</sup> Voir PAGAZANI 1999, p. 100-101.

retrouve à la fois à l'hôtel d'Escoville, dont la construction débute en 1533, et Tilly, dont les travaux furent peut-être en partie financés par la vente de la seigneurie du Val le 12 novembre 1533<sup>989</sup>.

---

<sup>989</sup> Sur l'hôtel d'Escoville, voir : BECK 1995 ; FÖRDERER 2003 ; BECK 2003d.

**50. LA VALOUINE\* (Seine-Maritime).**  
Osmoy-Saint-Valéry, canton de Londinières.  
*Fig. 655 à 667.*

**Date de construction :** 1602 (chronogramme) [entre 1592 et 1602]  
**Commanditaires :** Florestan de Ricarville et Péronne de Fautereau (monogrammes)  
**Etat actuel :** logis principal et ensemble manorial en place ; colombier disparu.  
**Cl. M.H. :** édifice classé MH en 1930.

### Histoire

Attesté depuis le XIV<sup>e</sup> siècle<sup>990</sup>, le fief autrefois situé sur la paroisse de Maintru – réunie à Osmoy-Saint-Valéry au XIX<sup>e</sup> siècle – appartient à la famille de Ricarville, d'une famille de noblesse seconde au service des rois de France : Robert, sieur de Ricarville, La Valouine, Maintru et Moimont, est vicomte de Neufchâtel-en-Bray et gentilhomme de la maison de Charles VI ; son fils Guillaume est panetier de Charles VII. Alliés du roi de France, les Ricarville perdent leurs domaines au cours des guerres, de sorte que, la paix revenue, Guillaume de Ricarville se voit contraint pour récupérer le fief qui porte son nom de l'acheter au baron de Mesnières, Laurent de Boissay, en 1464<sup>991</sup>. Le fief de La Valouine passe à son fils aîné Nicolas (†1532), puis à Guy de Ricarville, lieutenant de gendarmerie du sieur de La Salle. Décédé vraisemblablement peu avant 1602, Guy laisse La Valouine à son fils Florestan de Ricarville, qui rend aveu au roi à cette date pour le quart de fief de « la Vallouinne » auquel est réuni le huitième de fief de Maintru<sup>992</sup>. L'acte, qui décrit assez précisément le domaine, nous apprend encore que le seigneur de La Valouine est patron de la paroisse et possède de nombreux droits dans la proche forêt d'Eawy, parmi lesquels les droits de faire paître ses bêtes, de prendre un hêtre par an pour ses charrues, de chasser et de prendre des chênes pour « bastir maisons et reparer mondict hostel et edifice ».

Le pavillon d'entrée du manoir de La Valouine porte le chronogramme 1602, ce qui a permis à tous les auteurs jusqu'ici de placer la construction de l'ensemble manorial à cette date<sup>993</sup>. Cependant, le fait que Florestan de Ricarville rende aveu du fief à cette même date invite à la prudence, d'autant que la description délivrée par le texte semble correspondre au manoir actuel et que le chronogramme peut bien indiquer la fin des travaux. D'autre part, les armes de la famille de Fautereau, visibles en plusieurs endroits (au-dessus des portes des bâtiments de dépendance), et les initiales R (pour Ricarville) et F (pour Fautereau), autrefois visibles sur le logis, placent la construction après le mariage de Florestan avec Péronne de Fautereau, la fille du baron de Mesnières, le 30 novembre 1592<sup>994</sup>. Le texte, le chronogramme et les chiffres fournissent les *terminus post quem* et *ante quem* pour la construction. Reste à voir si l'analyse archéologique et stylistique du bâti ne dément pas cette datation.

### Description générale et analyse archéologique

La Valouine est sur un coteau en pente douce, à faible distance du bourg de Maintru et de la vallée de la Béthune où passent les routes de Dieppe à Neufchâtel (l'actuelle départementale D 1) et Gournay vers Paris (la départementale D 915) et près de la grande forêt domaniale d'Eawy.

---

<sup>990</sup> LAPORTE II 1984, p. 1030.

<sup>991</sup> Arch. dép. Seine-Maritime 2 E 1/125, répertoires des ventes de fiefs nobles depuis 1300 jusqu'en 1499, 1<sup>er</sup> mai 1464.

<sup>992</sup> Volume III, Document n° 20 (15/01/1602).

<sup>993</sup> COCHET 1871, col. 233 ; SEYDOUX 1987, p. 126 ; JAMME et DUPONT-DANICAN 1996, p. 256 ; *Le Patrimoine des communes...* 1997 II, p. 876-877.

<sup>994</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, G 8803, listes des Baptêmes-Mariages, Mesnières, 30/11/1592. Les Ricarville portaient : *D'argent à la bande de sable denchée, accompagné à dextre de trois anneaux de gueules, à senestre de trois anneaux de même rangés en ordre*. Les Fautereau portaient : *D'azur à 3 croissants d'or, deux en chef, un en pointe*.



### *L'ensemble manorial*

L'ensemble manorial, remarquablement conservé, est parvenu jusqu'à nous presque intact, avec son logis seigneurial, ses importants bâtiments de dépendance et sa vaste cour quadrangulaire fermée de hauts murs (fig. 659).

L'entrée principale est au nord-est, depuis le chemin menant aux Grandes-Ventes (fig. 655). De ce côté, le manoir présente un aspect fermé et fortifié, avec de hauts murs de clôtures en brique presque aveugles que domine la silhouette d'un pavillon-porche muni de portes cochère et piétonne, de forts pilastres verticaux dont la forme et l'emplacement rappellent les flèches d'un pont-levis, de petites ouvertures de tir et de bretèches (maintenant disparues, seules les consoles subsistent ; fig. 660). Le haut pavillon carré se signale également par son décor de briques surcuites, son cartouche en pierre où se lisaient autrefois les armes du propriétaire au-dessus du passage cocher et son toit couvert d'ardoises.

Les bâtiments de dépendance s'organisent en U autour de la cour axée nord-ouest/sud-est, qui comprend un puits en son centre, une mare et une fosse à fumier (fig. 656). Dans les deux bâtiments de chaque côté du pavillon-porche sont les étables (au nombre de quatre), puis à leur extrémité les celliers, voûtés en arc de cloître pénétré par des lunettes. Dans l'aile droite sont les granges et dans l'aile gauche les écuries (un bâtiment moderne ajouté après coup en remplace une partie) et les poulaillers. Hormis la régularité de l'ensemble, il faut noter sa grande qualité de mise en œuvre sur cour, avec soubassement en damier de grès et de silex, encadrement de porte en pierre orné d'un quart de rond et surmonté d'un cartouche où se lisent encore par endroits les armes des propriétaires et murs tapissés de motifs en briques surcuites de losanges dans de grands motifs d'étré sillons (fig. 658, 661 et 662). A noter également, la remarquable mosaïque en silex de différentes couleurs au-dessus du passage cocher qui porte le chronogramme *1602*. Mais, cet aspect avenant des bâtiments de dépendance cache un aspect défensif bien réel. Les murs sur cour de ces bâtiments sont munis de nombreuses meurtrières en partie haute qui permettaient de couvrir l'ensemble de la cour si celle-ci était investie. Si les meurtrières des granges n'ont pas de réelle fonction puisqu'elles sont inaccessibles, ce n'est pas le cas de celles qui ouvrent le niveau en surcroît à usage de greniers des autres bâtiments de dépendance. Dans ce système défensif, le pavillon-porche joue le rôle de pièce maîtresse, puisqu'il est accessible par une seule porte, sur la cour, défendue par une bretèche, et qu'il défend l'entrée et les accès aux greniers : il devait faire office de dernier refuge aux défenseurs du manoir.

A l'autre extrémité de la cour se dresse le logis seigneurial, isolé au fond d'elle et bordé sur l'arrière par le jardin (51,2 x 42,5 m), qui était fermé par des haies ou des palissades, car aucun arrachement laissé par la destruction de murs de clôture n'est visible (fig. 656 et 663). Contre toute attente, le logis est décalé et désaxé, avec le mur de clôture qui le flanque, par rapport au reste de la cour. Si on comprend bien la raison du décalage du logis sur la gauche pour permettre l'ouverture d'un portail sur le chemin menant à Maintru et au Mesnil-Follempriise, en revanche, on a bien du mal à comprendre les raisons qui ont poussé à désaxer le logis seigneurial. Pour le reste, il faut noter que le mur de clôture en fond de cour n'est pas contemporain du logis puisqu'il vient buter contre celui-ci (les deux maçonneries ne sont pas liées), bien que son ancienneté soit attesté par la présence d'ouvertures de tir – elles protégeaient une porte donnant dans le jardin.

### *Le logis seigneurial*

De plan rectangulaire simple en profondeur (env. 16,7 x 8,7 m), cantonné de deux pavillons en façade antérieure et flanqué d'une tour d'escalier en façade postérieure, le logis comprend un sous-sol partiellement enterré, un

rez-de-chaussée surélevé, un étage carré et un comble à surcroît couvert, contrairement à l'habitude, d'un toit à faibles pentes (fig. 663).

En dehors de son plan et de ses pavillons, l'édifice se distingue tout particulièrement des autres bâtiments du manoir par le traitement de ses élévations qui fait montre d'une grande recherche décorative. Celles-ci sont animées de multiples bandeaux saillants en briques, briques surcuites et briques moulées formant motifs (chevrons, losanges, cercles) au-dessus d'un soubassement, correspondant au sous-sol, au contraire laissé nu (fig. 666). Les différents corps sont couronnés d'une corniche à la modénature accentuée où des briques forment de petits modillons qui rappellent vaguement les mâchicoulis des châteaux forts – la tour circulaire de l'escalier, par sa forme et son emplacement sur l'extérieur, est à ce titre plus soignée. Ces corniches ne sont pas sans évoquer celles des corps de logis d'Archelles. La pierre, utilisée en de rares endroits, sert à rehausser en creux les motifs saillants des bandeaux et corniches en briques. Elle est également employée aux ouvertures : aux petites consoles pendantes et gainées et aux entablements des fenêtres traitées en édicule du rez-de-chaussée ; elle sert encore aux petites ouvertures de tir circulaire des pavillons et de la tour. Parmi les changements intervenus au fil des siècles, il faut noter la perte des frontons qui couronnaient les travées de fenêtres, des souches de cheminées des pavillons, des monogrammes en briques moulées aux pavillons et des armes au-dessus de l'oculus de la porte d'entrée. Comme au manoir voisin du Flot (avant 1560), les fenêtres des façades principales (sur cour et sur jardin), disposées en travée, sont traitées en édicule à pilastres, petit entablement et fronton (fig. 664). D'ailleurs, nul doute que le petit manoir situé à seulement quelques kilomètres de là a servi de modèle : on retrouve les mêmes petits chapiteaux ioniques en briques moulées. On a cependant ajouté à l'entablement des motifs de godrons pour souligner l'architrave et des bossages piquetés dans la frise. Les chapiteaux du premier étage sont plus frustes : le chapiteau est seulement une brique moulée en forme de bossage piqueté. On retrouve à l'intérieur le chapiteau ionique et ce chapiteau fruste, cette fois associés pour n'en former qu'un, aux piédroits en pierre de la cheminée de la *grande salle* (fig. 667).

#### La distribution

Tels Archelles, Chambray et Mentheville<sup>995</sup>, le sous-sol de La Valouine abrite la cuisine, avec son four à pâtisserie, et les pièces de stockage (cave et celliers). Accessible directement depuis la cour par un escalier placé sous le haut perron du logis (refait au XIX<sup>e</sup> siècle en brique industrielle<sup>996</sup>), le sous-sol est traversé par un couloir qui permet de rejoindre l'escalier dans sa tour hors-œuvre, qui dessert les autres niveaux. Une porte ouvre la cage pour un accès direct au jardin (fig. 657).

Selon une disposition vue souvent en Normandie<sup>997</sup>, après le haut perron l'entrée donne dans une *allée*, éclairée par un oculus, qui commande à droite la *grande salle*, qui se signale par ses dimensions légèrement plus grandes que l'autre pièce principale du niveau, par un conduit d'évacuation d'eau pour le lavement des mains et sa grande cheminée sculptée, au fond l'escalier, dans sa tour hors-œuvre, et à gauche la *sallette*. Les deux pièces principales en commandait chacune une autre, plus petite, munie d'une cheminée (maintenant disparue), logée dans le pavillon d'angle attenant. À l'étage, l'escalier débouche dans un espace de dégagement qui commande à gauche la *grande chambre*, au-dessus de la salle du rez-de-chaussée, et à droite une autre chambre, chacune munie d'une garde-robe dans les pavillons. Seule la fonction de la pièce médiane pose un problème, mais il est

<sup>995</sup> Voir les notices n° 3 (Archelles), n° 19 (Chambray) et n° 37 (Mentheville).

<sup>996</sup> Les colonnes qui flanquent l'entrée du sous-sol sont des remplois, sans doute du perron primitif.

<sup>113</sup> Sur Martainville, voir la notice n° 36.

fort probable qu'elle servait d'oratoire, comme cela se voit souvent dans les logis qui disposent d'une *allée* et comme le suggère une mention de l'abbé Cochet<sup>998</sup>. Le comble servait de pièces de stockage.

### **Conclusion**

Rien de l'analyse archéologique et stylistique ne dément la datation déterminée à partir des rares éléments à notre disposition. Bâti d'un seul jet, le logis de La Valouine fut vraisemblablement construit entre 1592 et 1602 par Florestan de Ricarville et Peronne de Fautereau. Aussi La Valouine, l'un des derniers avatars d'un plan créé à la fin du siècle précédent (Martainville), permet-il de mesurer les avancées opérées en un siècle : le logis est ouvert par de grandes fenêtres sans croisillon en pierre ; le jardin, qui le borde, est directement accessible ; les pièces de service sont rejetées au sous-sol ; l'*allée* est rendue moins obscure par un oculus au-dessus de l'entrée ; les pavillons ont la forme carrée des pièces qu'ils logent ; les ordres ont remplacés les pilastres gothiques. L'organisation symétrique et rationnelle du manoir, déjà sensible à Martainville, est pleinement assumée à La Valouine : la cour est régularisée (ou presque) jusque dans la forme de la mare et de la fosse à fumier qui se répondent, les bâtiments sont disposés à l'intérieur selon leur usage. De fait, la régularité de l'ensemble manorial, la complexité des dispositions et l'agencement raisonné des bâtiments à l'intérieur de l'enclos rapproche indiscutablement La Valouine du modèle idéal délivré par *L'agriculture et maison rustique* de Charles Estienne (1564), à l'époque même de la rédaction du *Théâtre d'Agriculture et ménage des champs* d'Olivier de Serres (publié en 1600). A cela s'ajoute une mise en défense du manoir plus prégnante en raison des troubles que connaît la province après la mort d'Henri III (1589) et jusqu'à la reprise de Rouen en 1596.

---

<sup>998</sup> A Martainville (notice n° 36), Fontaine-le-Bourg (notice n° 26), Auffay-la-Mallet (notice n° 5) et Tilly (notice n° 49). COCHET 1871, col. 233 parle d'une chapelle à La Valouine.

## **II. – NOTICES COURTES**

**51. ANVEVILLE (Seine-Maritime).**  
Saint-Riquier, canton d'Ourville-en-Caux.  
*Fig. 668 à 670.*

**Date :** s.d. [vers 1510-1520]

**Commanditaires :** s.n. [famille de La Mare]

**Etat actuel :** logis principal détruit ; colombier, pressoir et écuries en place

**Cl. M.H. :** édifice non protégé MH.

Du manoir de Veauville-la-Cabot (aujourd'hui appelé la « grande ferme du Petit-Veauville ») situés sur l'ancienne paroisse de Saint-Riquier ne restent qu'un colombier, une mare, un pressoir et des écuries. C'est surtout le colombier qui retient l'attention par sa forme polygonale, l'agencement de ses matériaux (pierre calcaire, briques roses et surcuites), disposés en assises alternées et en damier, et sa corniche composée d'une frise d'arceaux (certains soulignés par un quart de rond) sur petites consoles à corps de moulures (cavets). La porte, en grande partie murée, se signale par son encadrement à listels et, au-dessus, par l'épais larmier qui ressaute à son aplomb afin de dégager un cadre où se lisaient autrefois les armes du propriétaire. Si la porte indique, comme il est d'usage, l'emplacement du logis seigneurial (en règle générale, elle est tournée vers lui), il faut croire que le bâtiment principal actuel, en brique industrielle, fut bâti sur l'ancien (elle est tournée vers ce bâtiment moderne). Pour en être assuré, il faudrait avoir accès à l'intérieur.

Au vu de ses caractéristiques stylistiques (listels, cavets, larmier et bandeau gothique), le colombier date des années 1510. Le fief appartenait alors à la famille de La Mare (à Guillaume en 1468 et à Jacques en 1549), d'une famille qui possédait alors les manoirs du Mont-l'Evêque et de Beuzeville-la-Guéard<sup>999</sup>.

---

<sup>999</sup> JAMME et DUPONT-DANICAN 1996, p. 151. Voir la notice n° 11 (Beuzeville-la-Guéard).

## 52. LA BOISSAYE (Eure).

La Croix-Saint-Leuffroy, canton de Gaillon.

Fig. 671 à 678.

**Date :** s.d. [entre 1499 et 1506]

**Commanditaires :** s.n. [Simon Passard]

**Etat actuel :** logis principal et grange en place

**Cl. M.H. :** édifice inscrit MH en 1926.

Situé sur le plateau et en bordure du hameau du même nom, l'ancien manoir dépendant de l'abbaye de La Croix-Saint-Leuffroy conserve un logis-porte, une importante grange d'ancienne et des bâtiments agricoles autour d'une grande cour. Le manoir a gardé son organisation, y compris son jardin bordant directement le logis en façade postérieure, c'est-à-dire du côté de l'entrée au domaine – le mur de clôture longe le chemin d'accès (fig. 671).

Le logis-porte comprend deux parties que distingue, en façade arrière, leur parement en damier de pierre calcaire et silex taillés à gauche et en simple moellon à droite. Celles-ci correspondent à deux campagnes de construction distinctes mais rapprochées l'une de l'autre : elles possèdent les mêmes caractéristiques stylistiques (fig. 673). Qu'une chaîne de pierres marque l'angle du corps de logis primitif (à droite) atteste que le passage charretier et la pièce au-dessus sont venus s'appuyer après coup contre celui-ci.

La première partie est constituée du porche, avec sa porte charretière (surmontée de deux écus martelés ; fig. 672) flanquée d'une porte piétonne, de la pièce au-dessus et du comble. La deuxième partie est le logis à proprement parler : un corps rectangulaire, haut d'un rez-de-chaussée, d'un étage carré et d'un niveau de combles, flanqué en façade postérieure d'une tour polygonale. Un mur de refend divise le volume du corps de logis en deux pièces de dimensions inégales à chaque niveau, une grande pièce à droite, une pièce plus petite à gauche. Cette distribution est desservie par un escalier en vis placé dans la tour. Deux portes donnaient autrefois directement dans les pièces du rez-de-chaussée : celle de gauche (maintenant en partie murée), surmontée d'un écu meublé d'une croix fleurencée<sup>1000</sup>, donne dans la petite pièce ; celle de droite, surmontée d'un écu bûché sommé autrefois d'une crosse d'abbé et couverte par une petite corniche saillante, donne dans la grande pièce (fig. 675 et 676). La présence de ces écus différenciés suggère que nous avons affaire à deux logis mitoyens, l'un à gauche appartenant à un seigneur laïc, l'autre à droite à un seigneur ecclésiastique (un abbé). D'ailleurs, les deux écus qui surmontent la porte charretière à l'entrée du manoir portent, eux aussi, ces traits distinctifs. Il faut donc croire que le manoir dépendait de deux seigneurs. Si tel fut le cas, chaque logis comprenait au rez-de-chaussée une salle commandant l'escalier, et, à l'étage, une chambre. Peu après, on a ajouté au logis un nouveau porche et, surtout, une nouvelle chambre au logis de l'abbé (au-dessus du porche). Par conséquent, la chambre primitive dut changer de fonction : de chambre elle devint *grande chambre*. Plus tard également, on a ajouté au logis du seigneur laïc une petite construction adossée au mur pignon, sans doute pour loger une latrine.

Toutes les fenêtres possèdent les mêmes caractéristiques : ébrasement à fins listels et bases prismatiques, petit appui de fenêtre mouluré. La seule nuance, en façade sur cour, tient à la forme de leur ébrasement au niveau de la plate-bande : à angles droits où se croisent les listels au rez-de-chaussée ; à angles courbes que suivent les listels au premier étage (fig. 677 et 678). De fait, la construction du logis-porte de La Boissaye remonte certainement aux premières années du XVI<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire à l'abbatit de Simon Passard (1499-1506)<sup>1001</sup>.

<sup>1000</sup> Ces armes sont peut-être celles de la famille Le Doucet, qui portait : *D'argent, à la croix de sable fleurencée, chargée au milieu d'une coquille d'or* (Arch. dép. Seine-Maritime, 3 B 8, Registre des blasons de la Cour des Aides à Rouen, fol. 69v.).

<sup>1001</sup> BAUDRILLART, DE MEYER et VAN CAUWENBERGH 1956, col. 1062-1063. La datation admise jusqu'ici (BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 61) d'une construction sous l'abbatit de Richard Le Mercier qui succéda à Simon Passard, donc après 1506, est peu vraisemblable.

### 53. BOOS (Seine-Maritime).

Boos, canton de Boos.

*Fig. 679 à 683.*

**Date :** s.d. [vers 1517-1518]

**Commanditaires :** s.n. [Guillemette d'Assy]

**Etat actuel :** logis principal, colombier, dépendances et murs de clôture en place

**Cl. M.H. :** édifice protégé MH en 1889.

Le colombier du manoir de l'abbaye de Saint-Amand à Boos est daté de l'abbatit de Guillemette d'Assy, abbesse de 1517 à 1531 (ses armes, aujourd'hui martelées, se voyaient au-dessus de la porte)<sup>1002</sup>. De plan octogonal, en pierre et en brique, il se distingue par ses murs animés de motifs en briques roses, vernissées noires, vertes et brunes, disposées en damier, en losanges et en cœurs (fig. 679). Le second registre est encore plus remarquable par son décor d'arcatures aveugles à trilobe et quadrilobe en briques moulées, qui renferment des carreaux émaillés représentant des têtes de profil (fig. 681 et 682) : ce décor est en tout point semblable à celui apposé en 1507-1508 par Pierre Valence sur la façade sur cour du logis abbatial de Saint-Ouen pour Antoine Bohier (1502-1504) – il se voit distinctement sur une gravure de 1662 (fig. 683)<sup>1003</sup>. La porte enfin, en pierre calcaire, est remarquable par son encadrement de fins pilastres bordés de listels se recoupant, par sa table au-dessus (où étaient les armes de l'abbesse), encadrée par les pilastres et surmontée d'un fronton cintré meublé d'une coquille, et par son décor sculpté (rubans, feuilles, denticules ; fig. 680). Au vu de ces caractéristiques (ébrasement, décor italianisant mais d'esprit encore flamboyant), il est fort probable que la construction remonte au tout début de l'abbatit de Guillemette d'Assy, vers 1517-1518. De fait, l'attribution (sans preuve) des carreaux émaillés à l'atelier de Masséot Abasquene, dont l'activité n'est attestée à Rouen qu'à partir de 1542, ne tient pas<sup>1004</sup>.

Pour le reste, suivant la tradition, la porte du colombier ouvre en direction du bâtiment principal, un corps de logis médiéval vraisemblablement bâti vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, en pierre, encore en place, auquel une chapelle était adossée avant sa destruction au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1005</sup>. Un corps de galerie (maintenant disparu), bâti entre 1531 et 1539 et placé à l'alignement du bâtiment principal, au sud, complétait le logis de l'abbesse<sup>1006</sup>. Le manoir comprend également de beaux murs de clôture en briques à motifs de briques surcuites : étré sillons, cœurs et inscriptions, tel un IHS.

<sup>1002</sup> COCHET 1871, col. 267 ; SEYDOUX 1987, p. 32 ; BABELON 1989, p. 734 ; *Le Patrimoine des communes...* 1997 I, p. 174-175 ; ETIENNE 2003b.

<sup>1003</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 14 H 86, fol. 47v. : « Aud. Vallence [Pierre Valence] pour deux armaries de carreaulx esmaillés ou sont les escuchons et armaries de monseigneur [Antoine Bohier] assis au devant du corps de la maison sur la court, païé LXX s. pour ce cy mis en despence. » ; DOM POMMERAYE 1662, planche gravée insérée entre les pages 220 et 221.

<sup>1004</sup> *Renaissance à Rouen* 1980, p. 78.

<sup>1005</sup> BENOIT-CATTIN 1990, p. 34 ; EPAUD 2007, p. 547-552. La chapelle était peut-être le bâtiment disparu (accolé perpendiculairement à l'est du corps principal), que signale F. Epaud (*Ibid.*, p. 548-549).

<sup>1006</sup> GLANVILLE 1859b.

**54. BOURDENIS\* (Seine-Maritime).**  
Saint-Léger-du-Bourg-Denis, canton de Darnétal.  
*Fig. 684 à 689.*

**Date :** 1580 (document) [entre 1580 et 1584]

**Commanditaires :** Jacques de Bauquemare (document) [et Catherine de Croismare]

**Etat actuel :** logis principal, chapelle, bâtiments de dépendance et portail en place

**Cl. M.H. :** édifice non protégé MH.

Bien que Bourdenis (ou Bourdeny) soit le seul bâtiment du catalogue dont on connaisse la date exacte de construction (1580), le nom du commanditaire (Jacques de Bauquemare, Premier Président du Parlement à Rouen) et le nom du maître d'œuvre (le maître-maçon Pierre de La Rue), il est malheureusement impossible de développer son étude pour deux raisons. La première : si l'historien et archiviste Charles de Beaurepaire mentionne dans un article le marché passé pour la construction, il n'indique pas sa source et mes recherches aux archives départementales de Seine-Maritime et de l'Eure pour retrouver l'acte se sont montrées infructueuses<sup>1007</sup>. La deuxième : le propriétaire actuel, malgré une bonne entente, m'a refusé l'accès à sa demeure.

L'ancien domaine de Bourdenis, aujourd'hui démembré, est idéalement situé au fond de la vallée d'un petit cours d'eau, l'Aubette, qui le baignait, à peine à trois kilomètres à l'est de Rouen et en bordure de la route de Rouen à Fleury-sur-Andelle, à l'est (fig. 684). Il appartient depuis le début du XVI<sup>e</sup> siècle à la famille de parlementaires rouennais De Bauquemare, qui réside paroisse Saint-Lô à Rouen : Jean (†1535), avocat au Parlement, en a fait l'acquisition à une date indéterminée (avant 1532)<sup>1008</sup>. Le fief passe ensuite à son fils cadet Jacques (1518-1584), qui fait une brillante carrière. D'abord, conseiller au Parlement (1543), conseiller au Grand Conseil, puis premier Président au Parlement en 1565, il obtient des lettres de chevalerie le 26 septembre 1566 et est anobli avec ses frères le 13 avril 1571<sup>1009</sup>. Peu après la paix de Bergerac (1577), qui annonce une décennie de relative accalmie, Jacques de Bauquemare, au faite d'une brillante carrière, décide de bâtir sur son domaine de Bourdenis. Le 15 février 1580, Pierre De la Rue, maçon à Charleval, s'oblige en effet envers « Messire Jacques de Bauquemare, chevalier, sieur de Bourdeny, premier président au Parlement, à bâtir et édifier une maison et chapelle au manoir seigneurial dudit lieu [de Bourdeny], moyennant 183 écus soleil [549 l.t.] »<sup>1010</sup>. Ces deux bâtiments mentionnés dans l'acte sont aujourd'hui les seuls en place (fig. 685), avec quelques dépendances dénaturées et un portail.

Autant qu'on peut en juger, le portail (des portes charretière et piétonne en plein-cintre, couvertes par des frontons triangulaires, des années 1540 ou 1550) donnait accès à une basse-cour où sont encore quelques bâtiments de dépendance d'époques différentes. La basse-cour commandait ensuite une plate-forme carrée bordée par les bâtiments et des fossés, que franchissait un pont-levis au nord. Les nouveaux bâtiments construits par De la Rue prirent place à l'est de la plate-forme. Il s'agit d'un corps de logis rectangulaire, qui comprend un étage de soubassement prenant jour dans les fossés maçonnés (fig. 687), un étage en rez-de-cour et un niveau de combles habitables, et une chapelle, d'un plan inhabituel (ovalaire), qui flanque le corps de logis au nord. Ces deux bâtiments se distinguent à l'extérieur par leurs murs en brique simplement animés de chaînes de pierres harpées régulières à refend encadrant les fenêtres des deux niveaux. La chapelle a conservé ses trois grandes

---

<sup>1007</sup> BEAUREPAIRE 1906, p. 88.

<sup>1008</sup> Le fief appartient en 1494 (n.st.) à maître Jean Sabart (Arch. dép. Seine-Maritime, 2 E 1/218, 22/01/1493) et en 1532 à Jean de Bauquemare (2 E 1/278, 18/04/1532). FRONDEVILLE 1953, p. 61.

<sup>1009</sup> FRONDEVILLE 1953, p. 61-65 ; PREVOST 1905, p. 231-233.

<sup>1010</sup> Voir note 1006.



fenêtres en plein-cintre à remplage (fig. 688) et ses deux petites canonnières qui flanquent, pour l'une, le mur extérieur du corps de logis, pour l'autre, le mur de clôture (disparu) du côté de l'entrée (nord).

Le corps de logis abrite un escalier qui desservait les offices dans l'étage de soubassement, la *grande salle* en rez-de-cour, et les chambres dans le comble<sup>1011</sup>. Les ouvertures sur cour ont un traitement différencié des fenêtres ouvertes sur l'extérieur : deux fins canaux creusés forment encadrement et la clef de leur plate-bande est légèrement saillante et pendante (fig. 689). Les deux portes sur cour, en plein-cintre, sont en outre surmontées d'une petite corniche et d'un oculus. Les lucarnes ont perdu leur fronton.

Pour le reste, d'autres bâtiments bordaient la cour, mais rien n'en subsiste. Plusieurs aveux renseignent en revanche sur le domaine non fieffé. D'environ 55 acres (un peu plus de 30 ha) clos de murs en pierre, il comprenait encore au XVII<sup>e</sup> siècle des « jardins a plaisir », des prairies et des vergers d'arbres fruitiers, des bois taillis et de haute-futaye et la rivière d'Aubette qui passait au milieu du domaine<sup>1012</sup>. On comprend par cette description textuelle et par la relative modestie des bâtiments construits pour Jacques de Bauquemare que Bourdenis était avant tout pour lui un lieu de villégiature fort agréable, à proximité de Rouen où il exerçait ses principales fonctions.

---

<sup>1011</sup> Communication orale du propriétaire.

<sup>1012</sup> Arch. dép. Seine-Maritime 2 B 440, pièce n° 37 : aveux des créanciers de Charles de Bauquemare, 3/11/1681 ; 2 B 440, pièce n° 88 : aveux de Jérôme de Bauquemare, décembre 1684.

## 55. LES BRULINS (Eure).

Tronquay, canton de Lyons-la-Forêt.

Fig. 690 à 693.

**Date** : s.d. [entre 1570 et 1588]

**Commanditaires** : s.n. [Martin Anquetil ?]

**Etat actuel** : logis principal, pavillons, bâtiments de dépendance en place

**Cl. M.H.** : édifice non protégé MH.

Situé sur les terres essartées de la forêt de Lyons – d’où certainement son nom –, la construction du manoir des Brûlins est attribuée à Martin Anquetil, procureur du roi au Parlement de Rouen, qui adressa en 1588 à Henri III une supplique visant à l’obtention d’un permis de construire un colombier à pied sur son domaine<sup>1013</sup>. Bien que vraisemblable, la datation n’est toutefois pas assurée. Comme il arrive parfois, Martin Anquetil a très bien pu vouloir régulariser une situation déjà établie. Par ailleurs, on doit s’interroger sur la raison d’une telle demande : Les Brûlins était-il un domaine noble sans droit de colombier à pied ou n’avait-il pas le statut de seigneurie ? L’analyse archéologique du bâtiment principal suggère que la deuxième hypothèse est la bonne. En effet, elle révèle qu’à l’origine le logis était un simple corps de plan rectangulaire (19,4 x 7,4 m), en brique au rez-de-chaussée et en pan de bois à l’étage. C’est après coup qu’il fut agrandi, ses façades entièrement rhabillées en brique et les coins antérieurs (au nord) cantonnés par deux pavillons bas de plan bastionné munis de petites canonnières à redans – comparables aux pavillons de Fleury-la-Forêt situé à faible distance des Brûlins (fig. 691)<sup>1014</sup>.

La distribution du bâtiment à ce moment peut être en grande partie restituée (fig. 690). Au rez-de-chaussée, après un petit perron de quelques marches, on entrait dans la cage d’un escalier en bois rampe sur rampe (disparu), qui commandait à droite la *grande salle*, avec sa garde-robe dans le pavillon. A gauche, la distribution n’est pas assurée. Peut-être s’agissait-il d’une cuisine, d’une arrière-cuisine dans le pavillon et d’un garde-manger à côté de la cage de l’escalier. Mais rien n’est moins sûr. Il est possible que la pièce carrée était une *sallette*, avec deux cabinets en annexe ; la cuisine était alors peut-être dans un autre bâtiment, isolé dans la cour. Signalons les deux fenêtres du pavillon gauche encore munies de leur menuiserie primitive, avec traverse en bois. A l’étage, l’escalier débouchait certainement à droite et à gauche sur deux espaces de dégagement, avec, derrière, les garde-robes des chambres placées aux extrémités. Les chambres possédaient chacune une annexe dans les pavillons : celle de droite, sans doute un cabinet, directement accessible par une porte depuis la chambre, celle de gauche, peut-être un oratoire (elle est couverte par une voûte en berceau lambrissée), accessible par un petit passage en pan de bois en encorbellement sur l’extérieur.

Pour le reste, le bâtiment principal s’élevait au fond d’une grande cour fermée de murs de clôture, bordée de bâtiments de dépendance et cantonnée par deux pavillons aux angles postérieurs : l’un, à gauche, de plan carré, qui comprend une cave semi-enterrée, était sans doute le colombier (au-dessus de la cave, comme souvent) ; l’autre, à droite, de plan rectangulaire, était peut-être une cuisine. Selon toute vraisemblance, un jardin bordait comme aujourd’hui le logis au midi, directement accessible de celui-ci par une porte ouvrant la cage de l’escalier.

---

<sup>1013</sup> DUCHEMIN 1890, p. 80 ; *Canton de Lyons-la-Forêt...* 1976, p. 293. ; BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 186. Nicolas Anquetil (1611) portait : *D’argent à la bande d’azur chargée de 3 étoiles d’or*. Support : *2 licornes d’argent et de sinople* (Arch. dép. Seine-Maritime 3 B 18, fol. 65v.).

<sup>1014</sup> Voir la notice n° 24.

Avec ses pavillons bas bastionnés munis de petites canonnières à redans (fig. 693) et de bandeaux en brique et en pierre calcaire blanche aux angles (fig. 692), le logis des Brûlins rappelle le proche logis de Fleury (construit entre 1563 et 1570). Aussi est-il tentant de faire reculer la datation traditionnellement admise aux années 1570. Mais faute de documents, on ne peut pas être assuré de cette datation – comme de la précédente admise jusqu'ici.

**56. CAUVILLE (Seine-Maritime).**  
Cauville-sur-Mer, canton de Montivilliers.  
*Fig. 694 à 699.*

**Date de construction du colombier :** s.d. [entre 1500 et 1510]

**Commanditaires :** s.n. [Guillaume d'Ercambourg ?]

**Date de construction du logis et des dépendances :** s.d. [entre 1570 et 1580 ?]

**Commanditaires :** s.n.

**Etat actuel :** logis principal et secondaires, pavillon d'entrée et grange en place

**Cl. M.H. :** édifice non protégé MH.

Les bâtiments de l'ancien manoir de Cauville se dressent près de l'église du village, en bordure de la route d'Étretat à Octeville-sur-Mer et le Havre, isolés à faible distance de la côte maritime. Tous (ou presque) se caractérisent par une belle mise en œuvre de silex bleus taillés et de pierres calcaires blanches.

L'édifice le plus ancien est sans conteste le colombier isolé dans la cour, de plan circulaire, dont la porte en anse de panier, à listel et bases prismatiques, est surmontée d'une accolade et de fins pinacles qui encadrent deux écus (refaits au XX<sup>e</sup> siècle ; fig. 694). Il se distingue par son mur animé d'assises alternées en pierre et silex et sa frise en damier, son bandeau horizontal mouluré qui souligne le soubassement et son larmier. Sa construction remonte sans doute aux premières années du XVI<sup>e</sup> siècle. Comme généralement, sa porte est tournée en direction du bâtiment principal situé à gauche (ouest) dans la cour. Celui-ci, de construction pourtant plus récente (sans doute de la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle), en remplace sûrement un autre, plus ancien, qui se dressait à cet endroit.

Du logis seigneurial ne reste aujourd'hui que le rez-de-chaussée (fig. 696). De plan en L, il se compose de deux corps de logis en pierre calcaire et silex : un corps principal sur cour, un corps secondaire en retour d'équerre sur l'arrière, qui bordaient certainement une courette clôturée de murs, comme à Caltot (fig. 699)<sup>1015</sup>. Le corps principal se distingue du corps secondaire par son élévation sur cour (est) percée de grandes ouvertures (maintenant en grande partie murées) à chambranle à crossettes agrafé par les pierres harpées et les claveaux saillants des plates-bandes, et de trumeaux à petites tables : elles sont semblables à la porte de Bailleul et aux fenêtres de Mentheville (fig. 95 et 485)<sup>1016</sup>. Il se distingue également par sa porte (partiellement murée) surmontée d'un écu (martelé) avec cimier et lambrequin (fig. 697). Le corps secondaire est en revanche beaucoup plus simple, avec des bandeaux lisses et non saillants. Ces deux corps furent très transformés. Les ouvertures murées, qui ont perdu leurs meneaux en pierre, et l'absence d'un premier étage l'attestent pour le corps principal, maintenant couvert par un petit toit bas. Le corps secondaire comprend un premier étage visiblement moderne. Comme beaucoup de construction du Bec de Caux, tels Le Hérault, Raimbertot, Réauté pour ne citer qu'eux, ces deux corps de bâtiment étaient certainement, à l'origine, hauts d'un rez-de-chaussée en maçonnerie, d'un premier étage en pan de bois et d'un étage de combles<sup>1017</sup>.

L'ancien manoir comprend également plusieurs bâtiments de dépendance, dont deux parallèles et absolument identiques, placés en vis-à-vis, au nord et au sud de la cour : de plan rectangulaire allongé, ils comprennent une remise à charrettes ou à coches en pan de bois à leur extrémité orientale et deux écuries, en pierre et silex, ouvertes par de grandes portes et de petites ouvertures en losange (fig. 695). Un autre bâtiment de dépendance se dresse à l'ouest, à l'alignement du bâtiment nord mais séparé de lui. S'il possède les mêmes caractéristiques de mise en œuvre que les deux bâtiments précédents, il en diffère par ses murs en silex de différentes couleurs et sa destination exclusivement agricole : il renferme une grange et des étables.

---

<sup>1015</sup> Voir la notice n° 17 (Caltot).

<sup>1016</sup> Voir la notice n° 37 (Mentheville).

Au vu des caractères stylistiques de l'ancien logis seigneurial, notamment des ouvertures qui ne sont pas sans évoquer celles de Bailleul et de Mentheville qui, elles-mêmes, prennent modèle sur la porte côté jardin du palais royal des Tuileries (à partir de 1563), on peut avancer avec prudence une datation des années 1570. Il fait peu de doute que les bâtiments de dépendance furent construits au même moment, car, outre leurs caractéristiques constructives identiques, ils forment avec le corps de logis un ensemble régulier et cohérent.

L'histoire très lacunaire de Cauville rend particulièrement difficile l'attribution des bâtiments. On sait que Cauville appartenait au XV<sup>e</sup> siècle et encore pendant tout le XVI<sup>e</sup> siècle à la famille Ercambourg : une plate-tombe située dans l'église paroissiale garde le souvenir de Thomas, « escuier, en son vivant seigneur et patron de Cauville, lequel trepassa l'an mil quatre cent quarante deux [1443 (n.st.)] le troisième jour de mars ». En 1503 et sans doute encore en 1519, Guillaume est seigneur de Cauville et des fiefs des Essarts et de Beauchen sur la proche paroisse d'Octeville-sur-Mer. C'est donc à ce dernier qu'il faut attribuer la construction du superbe colombier. Succède à Guillaume, Pierre I Ercambourg, seigneur de Cauville et de Fécamp à Criquetot-l'Esneval en 1538, puis Pierre II Ercambourg, seigneur de Cauville et de Fécamp en 1600<sup>1018</sup>. Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, le fief appartient à Pierre de Cauquigny, lieutenant général du Bailli de Caux<sup>1019</sup>. Mais c'est bien là tout ce que l'on sait.

---

<sup>1017</sup> Voir les notices n° 28 (Le Hérault), n° 78 (Raimbertot) et n° 79 (Réauté).

<sup>1018</sup> COCHET 1874 ; BEAUCOUSIN 1891, p. 250 ; FIQUET 1907, p. 274, 288 et 307-308.

<sup>1019</sup> JAMME et DUPONT-DANICAN 1996, p. 30.

### 57. LA CHAPELLE (Seine-Maritime).

Sotteville-les-Rouen-Oissel, canton de Saint-Etienne-du-Rouvray.

*Fig. 700 à 707.*

**Date :** s.d. [entre 1560 et 1570 ?]

**Commanditaires :** s.n.

**Etat actuel :** logis principal, corps de galerie avec grotte, puits et dépendances en place

**Cl. M.H. :** édifice classé MH partiellement en 1946 (puits).

L'histoire du manoir de La Chapelle est on ne peut plus lacunaire : aucun nom de propriétaire n'est parvenu jusqu'à nous et le nom même du manoir n'est attesté de manière sûre qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle (atlas de Trudaine). Ce dénuement documentaire est d'autant plus malheureux que le domaine conserve un élément remarquable que signale tous les auteurs : un superbe puits coiffé d'une haute pyramide en pierre sur colonnes doriques (l'ensemble mesure près de 6 m de haut ; fig. 706)<sup>1020</sup>. En revanche, les auteurs omettent de dire que le domaine porte également parmi un ensemble de bâtiments conservés du XVI<sup>e</sup> siècle une petite galerie sur une grotte – la seule grotte repérée en Haute-Normandie.

L'atlas Trudaine en témoigne : le domaine était autrefois idéalement situé en bordure de la Seine (rive gauche) et de la route de Rouen à Elbeuf (l'actuelle départementale D 18E), dans une zone plane et dégagée à seulement 9 kilomètres au sud de la métropole normande (fig. 700). Mais, depuis, ce paysage idyllique a bien changé : le domaine, démembré de longue date, est aujourd'hui enclavé dans une zone industrielle et porte les grands bâtiments de la Papeterie Otor. Comme en témoignent le bâti actuel et des cartes postales anciennes, le manoir est scindé en deux propriétés depuis au moins le XIX<sup>e</sup> siècle : l'une, au nord, fermée par des grilles, porte une grande maison en brique industrielle en fond de cour (est) et quelques bâtiments anciens ; l'autre, au sud, fermée par de hauts murs et un grand portail en pierre, abrite surtout des dépendances agricoles et le superbe puits déjà mentionné. L'analyse archéologique du bâti permet de restituer le domaine au XVI<sup>e</sup> siècle.

La division du domaine en deux propriétés correspond à une partition ancienne : la première propriété au nord correspond à la cour, la deuxième au sud à la basse-cour – le mur de séparation abattu a laissé des arrachements (fig. 702). L'entrée au domaine se faisait primitivement uniquement dans la basse-cour par un portail en pierre de taille, percé de portes cochère et piétonne et flanqué d'une grosse tour circulaire muni d'une petite canonnière (fig. 701). Il est clair que la construction du portail, avec ses moulures continues dans l'ébrasement, ses arcs en anse de panier et ses dossierets sur bases et piédestaux (qui ne reprennent pas les modèles des ordres mais s'en inspirent vaguement), remonte aux années 1520-1530. La tour qui le flanque semble plus récente, avec, au premier étage, une fenêtre en plein-cintre grillagée qui éclaire une pièce munie d'une cheminée : peut-être la chambre du portier. Celle-ci est accessible par un escalier en vis en bois logé dans une tourelle carrée adossée au nord (fig. 702, n° 6).

A l'intérieur de l'ancienne basse-cour se dressent des bâtiments de dépendance (granges, étables), un colombier, en petit appareil de pierre, et le puits, qui n'a rien de commun avec les dépendances. De plan carré, il est constitué de quatre colonnes doriques sur piédestaux, qui portent un entablement coiffé d'une haute pyramide traitée en bossages en table et sommée d'une sphère (fig. 706). Il faut signaler que l'un des pans (ouest) porte un cartouche de cuirs découpés timbré d'armes encore lisibles : *De [...] au soleil [d'or ou de sable ?] accompagnée de 2 coquilles [...] en chef et d'un cœur [ ?... ] en pointe*. Sous le cartouche, une table rectangulaire oblongue

<sup>1020</sup> COCHET 1871, col. 336 ; SOULANGE-BODIN 1929, *introduction* ; BABELON 1989, p. 734 ; *Le Patrimoine des communes...* 1997 II, p. 1164.

inscrite sur un cuir découpé renfermait un élément ovale disparu (fig. 707). De fait, ce puits n'était pas à cet emplacement autrefois, mais dans un vaste jardin rectangulaire (130 x 79 m) situé à l'est des bâtiments (fig. 702, n° 3). On comprend mieux ainsi la qualité de cet édicule en pierre, qui apportait à l'agrément du jardin.

A gauche de la basse-cour se trouve la cour, bordée à droite (à l'est) par le bâtiment principal, un grand corps de logis du XIX<sup>e</sup> siècle en brique industrielle et en pierre flanqué en façade arrière d'un pavillon d'escalier hors-œuvre carré. Sur le côté sud, un petit corps de galerie en petit appareil de pierre, en pierre de taille et en brique relie le bâtiment principal à un pavillon carré flanqué d'une tour circulaire en petit appareil de pierre et pierre de taille (fig. 703). L'ensemble, disparate, l'est bien plus en réalité.

Le grand corps de logis, de plan rectangulaire, n'est pas une création du XIX<sup>e</sup> siècle : il s'agit d'un rhabillage (presque une reconstruction) d'un édifice plus ancien dont une partie de la structure a été conservée. A l'intérieur, le rez-de-chaussée surélevé présente en effet des consoles en bois, qui portent des poutres maîtresses, et le sous-sol, partiellement enterré, comprend un mur de refend en pierre de taille, percé d'une porte et d'une petite fenêtre à chanfrein ; ce mur est sommé sur une partie de sa longueur par une corniche saillante, qui porte des solives anciennes (fig. 702, n° 1). A l'extérieur, l'entrée du logis, avec son encadrement à doucine et petit chanfrein concave, est un remploi et le côté sud du bâtiment conserve un massif en pierre, vestige d'une souche de cheminée adossée. Si les modifications du bâtiment sont bien trop importantes pour permettre de le restituer, on comprend cependant au vu de ces observations que l'occupation du domaine remonte au moins au XIV<sup>e</sup> siècle, comme le suggère la souche de cheminée caractéristique des logis seigneuriaux de cette période, tel le logis abbatial de Boos<sup>1021</sup>. Plus tard, sans doute au début du XVI<sup>e</sup> siècle, le logis fut entièrement reconstruit, tout en conservant la souche de cheminée de l'édifice précédent. Restent à analyser le petit corps de galerie, le pavillon et la tour, qui d'évidence sont plus récents.

Le petit corps de galerie, de plan rectangulaire, comprend deux niveaux de plain-pied avec le sous-sol et le rez-de-chaussée du bâtiment principal auquel il est adossé (côté sud ; fig. 702, n° 1). Le premier niveau était ouvert autrefois sur la cour par trois arcades en plein-cintre, maintenant murées – leurs piédroits sont appareillés jusqu'au sol intérieur (fig. 704). De fait, on comprend que le sol de la cour était autrefois plus bas qu'actuellement, du moins devant le petit corps, et un escalier permettait d'y descendre. Aujourd'hui, sans caractère particulier à l'intérieur, ce niveau présente au contraire à l'extérieur une élévation sur cour remarquable, avec des arcs composés d'une alternance de petits et grands claveaux alternativement en briques et en pierre piquetés et un mur, au-dessus, animé de moellons de gros silex laissés bruts, noyés dans du mortier et en saillie, de sorte qu'ils donnent l'impression de roches à l'état naturel ou de concrétions (fig. 704). Il ne fait guère de doute que la pièce semi-enterrée, et ainsi signalée à l'extérieur, devait être une petite grotte, qui, malheureusement, a perdu son décor intérieur. A l'étage, l'élévation se distingue également par des trumeaux traités de la même manière que les écoinçons des arcades du premier niveau et par des fenêtres en plein-cintre dont l'encadrement, en pierre de taille, est particulièrement soigné : tables délimitées par de fins canaux pour les piédroits, impostes lisses saillants, arcs à claveaux traités en bossage rustiqué adoucis (fig. 705). Côté jardin, l'élévation est aujourd'hui peu avenante, avec un parement enduit de ciment. A l'intérieur, le corps logeait au second niveau une petite galerie éclairée côté cour par les deux fenêtres en plein-cintre (la troisième est un percement récent) et côté jardin par de nombreuses petites fenêtres en bois – mais sont-elles primitives ? Cette petite galerie donne accès par une porte en plein-cintre (traitée de la même manière que les fenêtres côté cour du

---

<sup>1021</sup> Voir la notice n° 53 (Boos).

niveau) à un petit corps qui fait saillie à l'intérieur : celui-ci loge aujourd'hui un petit escalier contemporain qui permet de sortir par une porte dans le jardin. Mais là encore, on ne sait pas si la disposition est primitive. Ce petit corps commande la pièce logée à ce niveau dans la tour, autrefois munie d'une cheminée, peut-être une chambre ou une étude. Celle-ci commande, enfin, un escalier qu'abrite le petit pavillon carré couvert en terrasse qui flanque la tour côté cour.

Si l'histoire de La Chapelle reste obscure, une restitution sommaire de l'ensemble peut être proposée. La datation ne peut s'appuyer, faute de mieux, que sur les caractères stylistiques des fenêtres. Leur encadrement, en plein-cintre, à bossage piqueté ou rustiqué, à impostes et claveaux saillants, permet de dater les corps visiblement ajoutés après coup au bâtiment principal du début du XVI<sup>e</sup> siècle des années 1560. Le puits date peut-être des mêmes années : il semble en partie inspiré de modèles proposés par Jacques Androuet du Cerceau dans son *Second livre d'architecture* de 1561<sup>1022</sup>.

---

<sup>1022</sup> ANDROUET DU CERCEAU 1561, plan des modèles III et VI et élévation du modèle VI.



**58. CHAUVINCOURT (Eure).**  
Chauvincourt, canton d'Étrepagny.  
*Fig. 708 à 711.*

**Date :** s.d. [vers 1550 ?]

**Commanditaires :** s.n. [Philippe de Fumechon et Françoise de Malterre]

**Etat actuel :** logis principal en place

**Cl. M.H. :** édifice inscrit MH en 1961 et 1998.

D'après E. Impey<sup>1023</sup>, ce fut Amice ou son fils Eustache qui bâtit l'actuel logis que l'analyse stylistique permet de dater des années 1200-1220 (fig. 709). Il faut ensuite attendre le XVI<sup>e</sup> siècle (vers 1580) pour que le bâtiment fasse l'objet d'une refenestration de la façade nord. Dans une troisième phase, au XVII<sup>e</sup> siècle, furent créés une cheminée centrale, le cloisonnement du volume intérieur et l'escalier en vis en bois, le grenier et la charpente actuels. Selon moi, les phases du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle distinguées par Impey n'en font qu'une. Reprenons le dossier.

Situé au cœur du bourg, le manoir se dresse à 30 m au sud-ouest de l'église paroissiale, sur l'arête d'un escarpement qui domine la verdoyante vallée de la Bonde, un petit affluent de l'Epte (fig. 708). Les plans cadastraux anciens permettent de restituer le domaine. Au sud du bâtiment principal se trouve une cour pavée bordée autrefois de dépendances, dont une grange imposante, sans doute médiévale (au sud-ouest). Les accès se faisaient certainement à l'ouest depuis la route qui traverse le village et le sud-est, à côté de l'église. Le bâtiment principal, qui se dresse en bordure de la cour, comprend un étage de soubassement de plain-pied avec le sol plus bas d'une vaste parcelle, au nord, descendant en pente douce jusqu'à la rivière : il s'agissait certainement d'un jardin. Cette parcelle est encore accessible de la cour par un petit escalier en pierre qui borde le logis à l'est.

L'ancien logis, de plan rectangulaire (13,5 x 8,8 m), comprend un étage de soubassement, un étage en rez-de-cour, un étage carré et un niveau de comble (un grenier). Dans sa forme originelle, le bâtiment consistait en une maison-bloc, qui comprenait des niveaux occupés vraisemblablement par une seule grande pièce : un cellier dans l'étage de soubassement d'accès direct au nord, un niveau habitable d'accès direct depuis la cour, un premier étage de logement auquel on accédait par un escalier extérieur sans doute placé contre l'extrémité orientale du mur sud ; il n'existait probablement pas de niveau de comble sous la charpente. Cette construction primitive, en moellons de silex et de schiste avec des parties en calcaire étagés par des contreforts massifs, se distingue par la qualité de ses ouvertures. La porte qui ouvre le cellier est en arc brisé avec tympan en retrait au-dessus d'un arc surbaissé, les petites ouvertures simples qui éclaire cette pièce possèdent un arc brisé évidé dans le linteau et les trois grandes fenêtres du premier étage (une à chaque mur pignon et une dans la moitié ouest du mur nord) sont munies de coussièges et de deux arcs brisés et surmontés d'un oculus, avec des embrasures couvertes d'arrières-voussures en berceau. Le logis comprend également une cave, dont l'accès se fait par un escalier dans le sol du cellier (fig. 710). Du même type que celle de Bailleul-la-Campagne (voir notice n° 6), elle consiste en un passage central à trois renforcements voûtés de chaque côté, qui s'étendent sous le sol de la cour pavée.

Il est possible que le logis fût l'objet de transformations dès la fin du Moyen Age, lorsque de nouvelles manières d'habiter et de vivre s'imposent à tous. Cependant, rien ne subsiste de cette période. On est assuré, en revanche, que d'importantes transformations ont eu lieu au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle : le volume unique de chaque niveau est alors coupé par un mur de refend qui porte de nouvelles cheminées (celles d'origine étaient certainement contre le mur gouttereau sud) et par des cloisons, la cage d'un escalier en vis de fond en comble est installée à

---

<sup>1023</sup> IMPEY 1999.

l'intérieur dans l'angle nord-est pour la desserte de chaque niveau. On comprend la distribution alors réalisée (fig. 711). Le niveau en rez-de-cour est dorénavant accessible par un couloir qui dessert la *grande salle* à gauche et au fond l'escalier. La *grande salle* commande à sa suite une pièce carrée, peut-être une chambre, et une annexe. A l'étage, l'escalier débouchait dans la *grande chambre* (maintenant cloisonnée), avec une petite annexe (une garde-robe), et une deuxième chambre, munie d'une garde-robe et d'une latrine dans une construction annexe adossée au mur sud (maintenant disparue). Ces nouveaux aménagements intérieurs sont accompagnés du percement de grandes fenêtres dans la façade nord, pour un meilleur éclairage de la *grande salle* et de la *grande chambre*. Ces percements ont peut-être aussi coïncidé avec l'aménagement du grand jardin en pente douce situé de ce côté. L'analyse des fenêtres permet de dater ces travaux : munies d'un ébrasement (et non d'un chambranle) constitué d'une large bande entre deux fines doucines, d'un croisillon en pierre, d'un appui saillant sous lequel sont des petits membres architecturaux pendants, ces fenêtres datent probablement des années 1540-1550. La présence d'un écu agrafé sur la clef de la plate-bande avec les armes mi-parties des Fumechon et des Malterre permettent d'attribuer les travaux à Philippe de Fumechon, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et son épouse Françoise de Malterre, qui « demeuraient audit Chauvincourt » en 1577<sup>1024</sup>. Une confirmation de l'époque des travaux est sans doute à chercher dans la date du mariage du couple, qu'on ignore.

---

<sup>1024</sup> Le 11 septembre 1577, le couple marie sa fille Renée à Jacques de Biencourt (LA CHESNAYE-DESBOIS 1786 XV, p. 83 ; BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 130-131 et note 2).

**59. CLEUVILLE (Seine-Maritime).**  
Cleuville, canton d'Ourville-en-Caux.  
*Fig. 712 à 716.*

**Date :** s.d. [entre 1530 et 1540]

**Commanditaires :** s.n.

**Etat actuel :** logis principal et dépendances en place ; colombier disparu

**Cl. M.H. :** édifice non protégé MH.

L'étude bute sur deux problèmes : l'ancien fief qui correspond au domaine actuel n'est pas identifié et je n'ai pu visiter l'intérieur du bâtiment principal<sup>1025</sup>. Bien qu'incomplète dans ces conditions, l'étude de Cleuville apporte cependant à l'histoire du manoir haut-normand.

Le domaine est à la sortie du hameau du Bas-Cleuville. C'est une vaste parcelle trapézoïdale, un clos-masure fermé par un talus planté d'arbres (fig. 712), cernée par deux routes menant à la vallée de la Durdent et les terres arables du plateau. L'organisation manoriale est simple, avec une grande basse-cour rectangulaire bordée sur les côtés de bâtiments de dépendances (écuries, étables, granges) et au fond (au sud) par le bâtiment principal, isolé. Un jardin est réglé sur celui-ci, bordé au fond par la route principale, d'un côté, à l'ouest, par un verger, et de l'autre, à l'est, par un jardin potager fermé de hauts murs de clôture en brique contre lequel est adossé un fournil. Les accès au domaine sont au nord-ouest et au sud-est, ce dernier par un chemin longeant les murs du jardin potager pour une arrivée au plus près du bâtiment principal. On retrouve une disposition déjà vue à La Boissaye, au Bourgtheroulde et à La Valouine, où le jardin est placé entre la route d'accès au domaine et le logis<sup>1026</sup>.

L'ancien logis seigneurial est de plan rectangulaire allongé (env. 21 x 8,2 m), cantonné d'une tour d'escalier à l'angle nord-ouest et flanqué d'un pavillon rectangulaire à l'extrémité gauche de sa façade postérieure (fig. 713 et 714). D'évidence, le logis actuel n'a pas été construit de neuf, mais à partir d'un édifice précédent, lui-même fruit d'un logis primitif dont subsistent le mur du rez-de-chaussée en façade sur cour, en assises de silex taillés et grès alternées, et probablement la tour d'escalier à l'angle. Le bâtiment primitif était moins long (la chaîne d'angle est visible dans le mur) et moins large (comme l'atteste le pignon oriental, repris après coup pour correspondre au bâtiment actuel). Dans un premier temps, un nouveau bâtiment fut reconstruit sur la base de ces vestiges. De cette reconstruction ne subsiste que le premier étage en pan de bois en façade sur cour, un peu plus long (d'1,30 m) que le mur du rez-de-chaussée du bâtiment primitif. Dans un deuxième temps eut lieu la campagne de reconstruction la plus importante : elle consista à agrandir en largeur et en profondeur le logis. La façade sur jardin, avec son pavillon en saillie, et le mur pignon oriental datent de cette époque (fig. 714). D'ailleurs, ce bâtiment était peut-être plus long encore, comme le suggère le mur pignon occidental où se voit le départ d'un mur sur jardin avec l'embrasure gauche d'une fenêtre ou d'une porte. Cette campagne de travaux a donné au logis son aspect définitif – ou presque, car la partie orientale semble avoir subi des modifications par la suite, principalement sur cour, et la partie occidentale a disparu.

Le logis qui résulte de ces différentes campagnes de travaux présente deux particularités qui sont liées. Sur cour, il a un aspect traditionnel, avec un rez-de-chaussée en maçonnerie et un étage en pan de bois, comme on en voit souvent dans le pays de Caux, tels Le Hérault, l'Ecluse, Réauté pour ne citer qu'eux. De plus, cette façade, austère, l'est en raison des rares ouvertures, très simples, qu'il possède sur la cour (le rez-de-chaussée est seulement percé d'une petite fenêtre et de deux portes), à un point tel qu'on a peine à croire qu'il s'agit de la façade par laquelle on entraît autrefois. Au contraire, la façade sur jardin est riante, percée de fenêtres plus

---

<sup>1025</sup> SEYDOUX 1987, p. 52 ; JAMME et DUPONT-DANICAN 1996, p. 152-153 ; *Le Patrimoine des communes...* 1997 II, p. 1024.

nombreuses et plus grandes (fig. 714). Autrement dit, la façade principale est celle tournée vers le jardin. Pourtant, on est sûr qu'il s'agit bien là des dispositions primitives : les portes qui ouvrent le logis sur l'arrière sont une ancienne fenêtre (au pavillon) et une porte-fenêtre (la deuxième à droite du pavillon) dont les allèges furent abattues (fig. 715).

A l'intérieur, on entrait directement dans la *grande salle*, qui commandait immédiatement à droite l'escalier, en face une petite annexe dans le pavillon et le jardin par la porte-fenêtre, et à gauche et à droite les pièces attenantes, dont l'une devait être la cuisine. A l'étage, l'escalier commandait la grande chambre, suivie sans doute de la chambre seigneuriale, avec sa garde-robe dans le prolongement, et un cabinet pris dans le volume de la chambre grâce à de fines cloisons en bois – il était éclairé par une petite fenêtre haute (maintenant murée).

S'il est impossible de dater le logis primitif, la campagne la plus importante, qui a vu le logis considérablement modifié, peut être datée plus sûrement. Les ébrasements des fenêtres, munies d'une petite bande entre un quart de rond et une petite doucine (fig. 716), sont en effet caractéristiques des constructions des années 1530-1540, au plus tard des années 1550, tels Tilly (vers 1528-1535), Les Maillets (vers 1535-1544), Mesnières (troisième campagne, vers 1545-1551)<sup>1027</sup>. La présence à côté de petites fenêtres simplement chanfreinées et la mise en œuvre à gros joints invitent toutefois à voir la construction au tout début des années 1530.

---

<sup>1026</sup> Voir les notices n° 52 (La Boissaye), n° 14 (Bourtheroulde) et n° 50 (La Valouine).

<sup>1027</sup> Voir les notices n° 49 (Tilly) et n° 35 (Les Maillets). Pour Mesnières, voir : PAGAZANI 2003.

**60. EMFRAYETTE (Seine-Maritime).**  
Fontaine-la-Mallet, canton de Montivilliers.  
*Fig. 717 à 721.*

**Date de construction :** s.d. [vers 1530]  
**Commanditaires :** s.n. [la famille de Beaunay ?]  
**Etat actuel :** logis principal et colombier en place  
**Cl. M.H. :** édifice non protégé MH (non recensé).

Du manoir d'Emfrayette, qui aurait appartenu à la famille de Beaunay au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1028</sup>, ne restent que le logis seigneurial et un colombier circulaire, en pierre calcaire blanche, en brique (à motifs d'étrésillon en briques surcuites) et silex (fig. 717). Une grange, détruite récemment, complétait l'ensemble manorial. Le logis seigneurial, de plan rectangulaire allongé, démuné de tour ou de pavillon, comprend un rez-de-chaussée, un étage carré et un comble (un grenier ; fig. 718). La distribution intérieure se lit aisément à l'extérieur. La porte d'entrée (au-dessus de laquelle se voyaient les armes du propriétaire) débouche sur un escalier rampe sur rampe qui se signale en façade principale, à l'étage, par deux baies en plein-cintre jumelées semblables à celles du manoir du Bus<sup>1029</sup>. Au rez-de-chaussée, le vestibule que forme la cage de l'escalier commandait à gauche la *grande salle* avec sa cheminée au *haut bout*, éclairée par une fenêtre (murée) et une demi-croisée, et à droite soit la cuisine (la cheminée adossée au mur gouttereau suggère cette fonction à la pièce), soit la *sallette* (les deux grandes fenêtres moulurées qui l'éclairent signalent la pièce à l'extérieur). A l'étage, l'escalier débouchait, à droite, dans la *grande chambre*, avec sa garde-robe éclairée par une petite baie en façade arrière, à gauche, dans une chambre qui abritait également un cabinet, constitué par de simples menuiseries intérieures et éclairé par deux fenêtres à l'angle du bâtiment (fig. 718 et 719). Ces deux baies se distinguent des autres fenêtres par leur décor de denticules dans l'ébrasement et de pilastres dont le fût était orné de losanges (l'un d'eux à disparu, l'autre est encore en place, sur un modillon ; fig. 721). Au vu des caractères stylistiques du décor (ébrasement à moulures continues, meneaux à listel, losanges sur le fût des pilastres ; fig. 720) qui ne sont pas sans rappeler l'esthétique développée au logis de Sénitot, on peut dater le logis d'Emfrayette de la fin des années 1520 ou du tout début des années 1530<sup>1030</sup>.

---

<sup>1028</sup> JAMME et DUPONT-DANICAN 1996, p. 26 ; *Le Patrimoine des communes...* 1997 II, p. 932.

<sup>1029</sup> Voir la notice n° 16.

<sup>1030</sup> Voir la notice n° 46 (Sénitot).

## 61. ERNEMONT-SUR-BUCHY (Seine-Maritime).

Ernemont-sur-Buchy, canton de Buchy.

Fig. 722 à 727.

**Date :** s.d. [vers 1590 ; avant 1597]

**Commanditaires :** s.n.

**Etat actuel :** logis, granges, étables et puits en place

**Cl. M.H. :** édifice non protégé MH (recensé).

Depuis l'abbé Cochet en 1871, tous les auteurs répètent que le logis porte l'inscription : « 1597. VIVE LE ROY HENRI III »<sup>1031</sup>. Si les critères internes du bâtiment ne démentent pas cette datation, on est cependant bien en peine aujourd'hui de trouver l'inscription.

Les bâtiments se dressent encore dans une vaste parcelle, l'ancienne cour manoriale. Des bâtiments de dépendances qui peuvent remonter à l'époque de construction du logis, seuls subsistent un puits, dont la margelle est en pierre moulurée, des granges et des étables, en pan de bois, très retouchées.

Comme souvent, l'ancien logis seigneurial s'élève isolé au fond de la cour, à l'écart des autres bâtiments. Un bâtiment en brique industrielle lui fut adossé en 1885 – une inscription est gravée sur le linteau en bois de l'entrée (fig. 722). Hormis cet ajout, le logis fut très peu modifié. Modeste, de plan rectangulaire simple en profondeur, flanqué d'une tour d'escalier hors-œuvre en façade arrière, le bâtiment principal est aussi simple en plan qu'en élévation (fig. 725). Il comprend un sous-sol enterré, un rez-de-chaussée, un étage carré et un comble (un grenier). Les façades avant et arrière sont uniquement animées par des motifs de cœurs, d'étrésillons, de croix et de chevrons en briques surcuites et par l'encadrement des ouvertures, en assises de briques et de pierres alternées, ou uniquement en pierre pour les plus petites (des oculi ; fig. 723 et 724). A l'intérieur, l'entrée donne dans un couloir qui dessert à gauche la *grande salle* (fig. 726) et à droite une petite pièce faiblement éclairée qui servait sans doute de cuisine, comme semble le confirmer la rusticité de sa cheminée. Au fond, le couloir ouvre sur la cage d'un escalier en bois, qui dessert tous les niveaux, sous-sol et grenier compris. A l'étage, l'escalier donne accès à deux chambres, dont la *grande chambre* au-dessus de la *grande salle* du rez-de-chaussée (fig. 727). Celles-ci étaient sans doute munies de petits retraits (pour une chaise-percée) ménagés grâce à de simples cloisons en menuiserie (disparues) et éclairés par de petites ouvertures percées dans les murs pignons (maintenant murées).

Ernemont fournit l'exemple intéressant d'une résidence seigneuriale à la campagne, certes modeste, mais d'une belle tenue. La clarté de la composition des façades, sobrement animées par les seuls motifs en briques surcuites et l'appareillage des ouvertures, et la qualité de la mise en œuvre distinguent, sans ostentation superflue, la construction. Un soin tout particulier a été apporté à l'intérieur : la fonctionnalité du bâtiment, remarquablement distribué par un couloir couplé à l'escalier, la clarté des pièces, grâce aux grandes fenêtres sans croisillons en pierre et au jour supplémentaire qu'apportent les oculi, et les belles cheminées sculptées dont sont munies les pièces principales témoignent de la volonté du maître des lieux d'avoir pour lui et sa famille une demeure confortable et agréable à la campagne.

Ernemont présente de nombreux traits communs avec le manoir de La Pommeraye, vraisemblablement construit pour le conseiller au Parlement Nicolas Puchot par Pierre De la Rue en 1587-1588<sup>1032</sup>. Les deux édifices situés à faible distance de Rouen (Ernemont est à près de 20 km de la cité) et voisins l'un de l'autre (une dizaine de kilomètres seulement les séparent), possèdent le même plan, les mêmes encadrements d'ouverture ou presque

<sup>1031</sup> COCHET 1871, col. 275 ; SOULANGE-BODIN 1929 *Introduction* ; BABELON 1989, 734.

(porte, fenêtres, oculi) et le même traitement des façades (fig. 785 et 786). Ces analogies suggèrent que les deux logis furent construits par le même maître d'œuvre, Pierre de La Rue. Mais, faute de documents, on ne peut en être assuré. Du moins, les deux édifices furent sans doute bâtis à la même époque, au cours de la décennie 1580. Les propriétaires – et probable commanditaires – d'Ernemont, Jacques de Saint-Ouen, gentilhomme vivant à Rouen (paroisse Saint-Jean), et Anne Baudouin de Boissey, se marient le 5 janvier 1581 à la paroisse Saint-Erblanc de Rouen : la construction dut suivre de peu leur mariage. La famille de Saint-Ouen fut propriétaire d'Ernemont jusqu'à la Révolution.

---

<sup>1032</sup> Voir la notice n° 77 (La Pommeraye).

## 62. ESCLAVELLES (SEINE-MARITIME).

Esclavelles, canton de Bully.

Fig. 728 à 731.

**Date :** s.d. [entre 1500 et 1510]

**Commanditaires :** s.n. [Antoine de Bourbel ?]

**Etat actuel :** logis principal, plate-forme de la cour et du jardin en place

**Cl. M.H. :** édifice non protégé MH (non recensé).

L'ancien logis seigneurial d'Esclavelles se dresse fièrement sur une éminence dominant le village du même nom. Encore aujourd'hui, il se présente au fond d'une cour, à l'est, bordée à droite par le terrain en pente d'une petite vallée creusée par un cours d'eau. Au-delà, s'étend une vaste plate-forme quadrangulaire (110 x 75 m) dont l'extrémité bute sur le chemin sinueux qui traverse le bourg (l'église est à proximité). Cette plate-forme est recoupée en trois enclos : un petit enclos, sans doute un jardin d'agrément autrefois, borde directement l'arrière du logis ; une petite cour cernée de bâtiments agricoles flanque le jardin au nord ; le dernier enclos, le plus vaste, est un verger.

De plan rectangulaire allongé (env. 26 x 8,7 m) cantonné d'une tour circulaire au nord-est, le bâtiment principal comprend un rez-de-chaussée légèrement surélevé, un étage carré et un comble autrefois habitable (fig. 729). Il est aujourd'hui desservi par un escalier en bois dans-œuvre à garde-corps à balustres et éclairé sur jardin par une fenêtre encadrée de chaînes régulièrement harpées. Les portes qui ouvrent l'escalier possèdent les mêmes caractéristiques que la fenêtre, excepté que les pierres des chaînes sont saillantes, traitées en bossage. Presque toutes les autres fenêtres primitives ont été remplacées par des fenêtres plus grandes. Voilà pour l'état actuel. Mais qu'en est-il de l'état au XVI<sup>e</sup> siècle ?

Il ne fait guère de doute que le bâtiment était alors plus long d'environ 3,15 m et qu'il était cantonné d'une autre tour en façade arrière, au sud-est (fig. 728). En attestent la *grande salle* du rez-de-chaussée, qui n'a pas les proportions attendues, le mur pignon méridional, sans caractère particulier, qui date certainement du XVIII<sup>e</sup> siècle, et le mur de soutènement de la plate-forme, au sud, encore percé de son soupirail, qui forme un ressaut à l'alignement de la façade antérieure du bâtiment et qui comprend les vestiges d'une tour<sup>1033</sup>. Par ailleurs, on comprend que l'escalier actuel n'est pas celui d'origine. D'ailleurs, au dernier niveau de celui-ci, une fresque sur le mur de refend méridional, qui représente un seigneur (d'Esclavelles) habillé en chevalier, agenouillé (en priant) et accompagné de son épouse et de ses enfants, suppose qu'à cet endroit était autrefois une chapelle (fig. 731)<sup>1034</sup>. Cette hypothèse est confirmée par l'examen de la façade sur jardin : au deuxième étage, au-dessus de la fenêtre de l'escalier, une reprise du parement dessine la forme ogivale d'une grande fenêtre qui a été bouchée (fig. 730). D'autres traces, tout aussi significatives, sont encore visibles autour de la porte d'entrée actuelle et au-dessus : une tour d'escalier desservait autrefois le bâtiment. A partir de ces quelques observations, on peut restituer la distribution du logis primitif. L'escalier placé dans une tour hors-œuvre en façade antérieure donnait accès au logis, soit dans une *allée*, soit dans un espace de dégagement qui commandait, à droite la *grande salle*, à gauche, sans doute une cuisine et son annexe. A l'étage, l'escalier débouchait plus sûrement sur un espace de dégagement qui commandait la *grande chambre* à droite, en face une petite chapelle et à gauche, le logis du seigneur composé d'une chambre, d'une garde-robe et d'un cabinet dans la tour.

<sup>1033</sup> COCHET 1871, col. 236-237 indique que l'une des tours a été détruite en 1863.

<sup>1034</sup> La fresque, de bonne qualité mais endommagée, mériterait la prise de mesures conservatoires.



Aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, la seigneurie d'Esclavelles appartenait à la famille de Bourbel (ou Bourbelles) : à Guillaume de Bourbel en 1475, Antoine en 1503, Roger en 1522 et François en 1577<sup>1035</sup>. On doit attribuer la construction à Antoine. En effet, le bâtiment principal, avec ses (rares) fenêtres primitives parfaitement appareillées mais simplement chanfreinées, ses murs tapissés de motifs en briques surcuites et ses tours circulaires munies de petites canonnières à la française, date probablement des premières années du XVI<sup>e</sup> siècle. La fresque de la chapelle doit dater de la seconde moitié de ce siècle : le port de tête des hommes, à la barbe taillée et au cheveu court, les vêtements et la technique picturale (l'emploi du *canggiantisme*) le suggèrent (fig. 731). D'ailleurs, François de Bourbel s'est fait représenté en 1577 avec sa famille de la même manière aux vitraux de l'église d'Auffay<sup>1036</sup>. D'importants travaux de remaniements ont par la suite changé la physionomie du bâtiment. Ces travaux, que l'on peut placer au début du XVII<sup>e</sup> siècle, concernent la destruction de la tour d'escalier, la construction d'un nouvel escalier dans-œuvre et sans doute la décoration de la grande salle, qui présente un superbe plafond à poutres et solives peint.

---

<sup>1035</sup> BEAUCOUSIN 1891, p. 8 ; Arch. dép. Seine-Maritime F 39, perquisition des nobles, sergenterie de Neufchâtel ; *Corpus Vitrearum Haute-Normandie* 2001, p. 263.

<sup>1036</sup> *Corpus Vitrearum Haute-Normandie* 2001, p. 263.

**63. LA FOLLETIERE (Eure).**  
Neuilly, canton de Pacy-sur-Eure.  
*Fig. 732 à 739.*

**Date :** s.d. [1580-1590 ?]

**Commanditaires :** s.n. [Claude I de Loubert ?]

**Etat actuel :** logis principal et dépendances en place

**Cl. M.H. :** édifice inscrit MH en 1951.

En 1454, les fiefs de la Folletière et de Neuilly, sur la paroisse de Neuilly, appartiennent à Robert de Dreux, puis, au XVI<sup>e</sup> siècle, à la famille de Loubert, qui les possèdent jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Contrairement à ce qui était admis jusqu'ici, ce n'est sans doute pas à François de Loubert, qualifié de seigneur de Neuilly et de la Folletière, que l'on doit la construction du bâtiment principal après son mariage avec Claude Le Masson en 1582<sup>1037</sup>. Pour cause, leur mariage ne date pas de 1582 mais du 9 novembre 1552<sup>1038</sup>. C'est donc plutôt à leur fils, Claude I de Loubert qu'il faut attribuer la construction dans les années 1580-1590<sup>1039</sup>.

D'évidence, l'architecte de La Folletière a pris modèle sur le château d'Annebault (détruit), construit par l'amiral de France Claude d'Annebault vers 1544-1549 (fig. 819 et 820)<sup>1040</sup>. On retrouve en effet une organisation composée de plusieurs plate-formes, qui se succèdent sur le même axe (avant-cour, cour avec au fond le logis, jardin) dans un quadrillage de canaux qu'alimente une rivière (l'Eure), et un corps de logis rectangulaire allongé, aux façades sans ressauts, couvert par deux toits en pavillon qui encadrent un dôme d'ardoises profilé en bulbe (fig. 732 à 734 et 736)<sup>1041</sup>. Là s'arrête la comparaison avec le château de l'amiral, car l'architecte de La Folletière a employé pour la composition des façades un simple quadrillage de bandeaux en pierre et de chaînes harpées régulières en brique (elles sont en pierre aux angles du bâtiment) qui n'est pas sans évoquer Amboille (à Ormesson-sur-Marne, Val-de-Marne, à partir de 1574) et Grosbois (à Boissy-Saint-Léger, Val-de-Marne, à partir de 1597)<sup>1042</sup>. En revanche, les murs sont animés de tables à crossettes, rectangulaires, circulaires ou en losange aux trumeaux et aux allèges des fenêtres, comme à Fleury-la-Forêt (vers 1563-1570) et à Brécourt (à partir de 1577)<sup>1043</sup>. Mais contrairement à ces deux édifices, la mise en œuvre, il faut bien le reconnaître, est assez médiocre : les chaînes sont peu saillantes, non chanfreinées, l'enduit n'est pas piqueté et les joints sont épais. Au reste, la distribution est assez traditionnelle en cette fin de siècle (fig. 735) : le plan avec la *grande salle* à gauche, la *sallette* à droite, suivie par la cuisine accessible par un couloir de dégagement, rappelle Fontaine-le-Bourg (vers 1512)<sup>1044</sup>. L'escalier rampes sur rampes en bois mène à l'étage, où sont la *grande chambre* et sa garde-robe (au-dessus de la *grande salle*) et deux chambres indépendantes (au-dessus de la *sallette* et de la cuisine). Les pièces principales des extrémités avaient leur dégagement (des cabinets) dans de petits pavillons rectangulaires qui flanquent la façade sur cour. Une petite aile droite ajoutée après coup sur cour est venue s'appuyer contre la façade et sur le petit pavillon rectangulaire : elle loge une arrière-cuisine au rez-de-chaussée et une petite galerie à l'étage, en annexe de la chambre.

<sup>1037</sup> CHARPILLON et CARESME II (1868), p. 589-590 ; BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 42-43.

<sup>1038</sup> BnF, Pièces orig. 1757, n° 40.689 (dossier Loubert), pièce n° 18 (mention).

<sup>1039</sup> En 1636, Claude II de Loubert se dit héritier de Claude I de Loubert, son père (Arch. dép. Eure, E 129).

<sup>1040</sup> Sur Annebault, voir : Volume I, p. 90-91 et notes 358 et 358, p. 190.

<sup>1041</sup> La restitution de l'organisation générale de La Folletière est rendue possible grâce aux plans cadastraux anciens de la commune de Neuilly (Arch. dép. Eure, 3 PL 251, par Thorel en 1817 ; 3 PL 1234, par Renault en 1853) et à deux plans anciens (AP du château, s.d., vers 1700-1750).

<sup>1042</sup> On a parfois rapproché La Folletière d'Amboille, jusqu'à l'attribuer au même architecte : Baptiste Androuet Du Cerceau. Mais la comparaison ne tient que par la ressemblance, à laquelle contribuent fortement les petits cabinets sur trompe en façade postérieure de La Folletière. Or, ceux-ci furent ajoutés dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle : ils n'apparaissent pas sur les plans masses antérieurs.

<sup>1043</sup> Voir la notice n° 15 (Brécourt) et n° 24 (Fleury).

<sup>1044</sup> Voir la notice n° 26 (Fontaine-le-Bourg).

Dans l'ancienne basse-cour irrégulière, à droite de la plate-forme du logis, subsistent des écuries, bâties quelques vingt ans avant le bâtiment principal (fig. 737 à 739). Elles sont datables grâce à la porte en plein-cintre au premier étage – elle donne accès à la tour qui flanque le bâtiment – et aux nombreuses petites canonnières à orifice de tir circulaire et fente de visée verticale qui percent leurs murs sur l'extérieur. Le bâtiment qui les abritait a été remanié plus tard : la charpente fut surélevée par un petit surcroît en pan de bois – elle empêche l'accès à la tour.

**64. FOURS (Eure).**  
Fours, canton d'Ecos.  
*Fig. 740 à 741.*

**Date :** pavillon d'entrée : s.d. [vers 1560 ?]

**Commanditaires :** s.n. [Jacques de Moy et Françoise de Fours ?]

**Etat actuel :** logis principal, galerie, pavillon d'entrée et granges en place

**Cl. M.H. :** édifice non protégé MH (recensé).

L'occupation du site est attestée dès le début du XI<sup>e</sup> siècle par la famille de Fours. Après la guerre de Cent Ans, Henri de Fours rend aveu au roi pour son fief qui comprend « manoir, jardins, viviers, moulin, colombier a pied » et une chapelle dans l'« hostel ». Lui succède Guillaume, qui est présent à la « montre » des nobles du bailliage de Vernon en 1469. Celui-ci décède en 1497, après avoir été marié à Huguette (†1519), fille de Lancelot de Boucard. De son mariage, il avait eu un fils, également prénommé Guillaume, marié à Marguerite de Cantiers en 1496. Guillaume II et son fils aîné, Hugues, participent aux guerres d'Italie : ils décèdent tous les deux le 17 février 1525 (n.st.), sans doute lors des escarmouches qui ont précédé la bataille de Pavie (24 février). Ces deux décès laissent Henri II de Fours à la tête des biens de la famille (les fiefs de Fours, Saint-Clair-sur-Epte, le Plessis-Aubin et du Chesnay). Cet héritage inespéré assure aussi à Henri deux brillants mariages : le premier avec Anne Chabot, le second avec Marguerite Clausse, la fille de Côme, le secrétaire des finances du roi Henri II. Sa fille unique et seule héritière fait, elle aussi, un brillant mariage, vers 1547, avec Jacques de Moy, seigneur de Pierrecourt, vice-amiral de France, l'un des lieutenants-généraux du roi en Normandie<sup>1045</sup>. C'est sans doute à ce couple que l'on doit l'élément le plus remarquable du manoir : le grand bâtiment cantonné de petits pavillons qui défend son accès au cœur du bourg, à proximité immédiate (et à l'alignement) de l'église paroissiale (fig. 740). La haute silhouette de l'édifice (il comprend un rez-de-chaussée, un étage carré et un niveau de comble à surcroît habitable) et la qualité de sa mise en œuvre (en moellons recouverts d'enduit et en pierre calcaire aux angles et aux ouvertures) signalent d'évidence l'entrée du domaine. Mais bien plus, ainsi traité et placé, le bâtiment se donne à voir au cœur du bourg de Fours comme le pendant de l'église paroissiale : les deux édifices matérialisent les pouvoirs détenus par le seigneur du lieu (il était patron de l'église).

La distribution du bâtiment se retrouve facilement. Deux arcades cochères (celle sur l'extérieur fut supprimée pour faciliter le passage des engins agricoles modernes) et un passage traversant voûté en berceau appareillé permettent d'entrer dans la cour manoriale. Dans ce passage, une porte ouvre sur une petite pièce à feu équipée de deux annexes logées dans les pavillons : elles devaient servir de logis au portier. Un escalier en vis qu'abrite le petit pavillon postérieur droit dessert les niveaux supérieurs (fig. 741). L'étage comprend une chambre, munie d'un cabinet (pavillon antérieur droit), d'une garde-robe (à la suite de la chambre) et de deux autres cabinets (dans les deux autres pavillons). La distribution était répétée à l'étage, éclairé par des lucarnes (maintenant disparues) ; ce logis était peut-être à l'usage d'un survenant comme cela se voit parfois, tel à Bonnemare. Mais rien n'est moins sûr. En effet, ce logis est connecté à un corps de galerie placé à droite dans la cour, assurant la liaison avec un grand pavillon de plan carré flanqué par deux corps de logis disposés en L (le pavillon est à l'angle). Nul doute qu'il s'agit de l'ancien logis seigneurial, très transformé. La disposition suggère que la chambre seigneuriale était au premier étage du grand pavillon, avec sa galerie attenante ouverte uniquement sur la cour par trois grandes fenêtres (les autres baies sont des percements récents)<sup>1046</sup>. A l'extrémité de celle-ci, il était possible de sortir grâce à la petite vis logée dans le petit pavillon à l'angle du bâtiment d'entrée, mais aussi

---

<sup>1045</sup> CHARPILLON et CARESME II (1868), p. 221 et suiv. ; LA POTTERIE *et al.* 1986 ; BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 122-123.

de rejoindre le logis du premier étage de celui-ci. La disposition d'un logis indépendant à l'extrémité d'une galerie n'est pas sans rappeler les petits logis indépendants de Georges I<sup>er</sup> d'Amboise à l'hôtel archiépiscopal de Rouen et à Gaillon ; la disposition se voyait sans doute également au Bois-Rosé (fin XVI<sup>e</sup> siècle)<sup>1047</sup>. Cette hypothèse est confortée par le fait que la galerie et le bâtiment d'entrée semblent contemporains : leurs fenêtres sont identiques, avec un chambranle lisse, rectangulaire pour les grandes fenêtres, ovale pour les petites.

En l'absence de documents, la datation ne peut reposer que sur l'analyse stylistique des corps de moulures des baies. Les édifices les plus anciens sont sans nul doute les corps en forme de L, qui constituaient le logis seigneurial : leurs fenêtres munies d'un ébrasement à doucine et à croisillons en pierre placent la construction dans les années 1520. Peut-être faut-il l'attribuer à Henri II de Fours, peu après les décès de son père et de son frère (1525). C'est bien plus tard que l'on a ajouté une galerie et le bâtiment d'entrée. Cette campagne se caractérise en effet par des fenêtres avec chambranle, mais sans meneaux et sans traverses en pierre ; les portes sont animées d'une clef et d'impostes saillants, comme souvent dans les édifices des années autour de 1560, tels Le Flot, Bonnemare, Archelles<sup>1048</sup>. Il faut attribuer cette campagne à Jacques de Moy et Françoise de Fours.

---

<sup>1046</sup> La galerie et le logis seigneurial sont fermés sur l'extérieur, car ils bordent de ce côté l'enclos paroissial (le cimetière).

<sup>1047</sup> Sur ces édifices, voir : BARDATI, CHATENET et THOMAS 2003, p. 22 ; BARDATI 2003, p. 126 ; notice n° 12 (Bois-Rosé).

<sup>1048</sup> Voir les notices n° 3 (Archelles), n° 13 (Bonnemare) et n° 25 (Le Flot).

## 65. FRY (Seine-Maritime).

Fry, canton d'Argueil.

*Fig. 742 à 745.*

**Date :** s.d. [entre 1500 et 1510 ?]

**Commanditaires :** s.n. [Robert de Fontenil ?]

**Etat actuel :** logis principal en place

**Cl. M.H. :** édifice non protégé MH (non recensé).

L'étude de Fry bute sur son histoire qui reste très lacunaire. En 1496, Louis de Fontenil, seigneur du plein-fief de Fry, achète une rente à un gentilhomme voisin, Jean Basset, seigneur de Normanville ; l'argent est versé par le fils de Louis, Robert. Louis Fontenil dut mourir peu après : en 1503, Robert est seigneur de Fry, et archer de la garde de Louis XII<sup>1049</sup>. La datation ne peut reposer que sur l'analyse des moulurations des baies et de l'appareillage des murs.

Desservie par les départementales D 921 et D 1, la commune de Fry est traversée par un petit affluent de l'Andelle, dont la vallée est à quelques centaines de mètres. Traversé par la départementale D 921, le domaine est à côté de l'église paroissiale, au centre du bourg dont il porte le nom.

Placé au fond (au sud) d'une petite cour quadrangulaire (env. 45 x 42,5 m), le corps de logis principal est apparemment aujourd'hui le seul bâtiment ancien du domaine de Fry (fig. 742). A l'ouest, il est flanqué par une petite bâtisse manifestement moderne, au même alignement sur la cour, qui est sans doute adossée à un ancien mur d'enceinte. Les assises en brique à motifs de briques vernissées noires (des croisillons) du corps de logis se poursuivent en effet sur le mur nord de la bâtisse. A cet endroit, une porte aujourd'hui murée en pierre calcaire et couverte d'une plate-bande en anse de panier l'ouvrait autrefois. Ce mur d'enceinte était haut d'1,90 m environ puisque la chaîne de pierre qui raidit l'angle du logis ne descend pas en dessous de cette hauteur. Une carte postale du début du siècle dernier montre qu'un colombier, depuis détruit, était autrefois dans cette cour. Il s'agit d'un petit édifice octogonal aux murs enduits et aux angles raidis par des chaînes en brique.

Le logis, de plan rectangulaire (env. 19 x 10 m.), haut d'un rez-de-chaussée, d'un étage carré et d'un comble habitable, ne semble pas avoir été flanqué d'une tour ou d'un pavillon : aucune trace de reprises importantes ne se voit, mais nous n'avons pas pu examiner la façade arrière du bâtiment, là où est généralement placé la tour d'escalier.

La façade principale (nord) est percée par de nombreuses baies, mais seules sont primitives celles dont l'encadrement est en pierre, à listels et bases prismatiques (fig. 743). De fait, au rez-de-chaussée, la fenêtre, dont l'encadrement est composée d'une alternance d'assises en pierre et en brique, et la porte, à gauche de la façade, dont le linteau est une poutrelle métallique et dont les tableaux sont enduits de plâtre, sont des percements tardifs. En revanche, au premier étage, les deux petites fenêtres centrales aux chaînes de pierres régulières, ne sont pas des percements récents : leur appui est identique à celui des fenêtres primitives (fig. 744 et 745). Les deux lucarnes du comble, dont le devant est composé d'une alternance d'assises en pierre et en brique, comme à la fenêtre du rez-de-chaussée, sont des ajouts. Pour le reste, la façade primitive était ouverte par deux baies aujourd'hui murées. Au rez-de-chaussée, une grande fenêtre (une croisée) dont l'encadrement en pierre est encore visible fut murée par de la brique ; une porte située à côté de la porte primitive restante fut entièrement bouchée : un important lancis se voit à cet endroit (fig. 742).

---

<sup>1049</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 E 1/223, tab. Rouen, 05/05/1496. BEAUCOUSIN 1891, p. 69.

Bien que je n'aie pu visiter le logis, on peut tenter de restituer la distribution originelle grâce aux observations précédentes. On comprend que le rez-de-chaussée comprenait autrefois deux pièces de dimensions inégales, chacune ouverte sur la cour par une porte : une grande pièce à gauche (la *grande salle*) et une pièce plus petite à droite (la cuisine ?). Comme très souvent, l'escalier devait être directement connecté à la *grande salle* et permettait de monter aux chambres des étages. Au premier étage, la distribution était quelque peu différente de celle du rez-de-chaussée, comme le suggère le plus grand nombre de fenêtres qui percent la façade sur cour à ce niveau : les deux petites fenêtres au centre de la façade éclairaient sans nul doute deux garde-robes, annexes des chambres de l'étage, la *grande chambre* au-dessus de la *grande salle* et une chambre au-dessus de la cuisine. On retrouve une distribution déjà vue à Beuzeville-la-Guérand, aux Mottes et aux Fossés pour ne citer qu'eux<sup>1050</sup>.

L'étude de Fry est loin d'être complète et un point de ce premier examen reste peu clair. Aucun des bâtiments actuels, mis à part le logis seigneurial, n'est ancien (le colombier aujourd'hui détruit semblait être relativement récent, peut-être du XVIII<sup>e</sup> siècle). De plus, il est peu probable que le manoir primitif ait eu une superficie aussi restreinte que celle de la cour actuelle. Une hypothèse peut donc être envisagée : les bâtiments anciens (un colombier et des granges) de la ferme située en face, de l'autre côté de la route qui cerne la cour au nord, pouvaient être les bâtiments de l'ancienne basse-cour du manoir, qui a changé de propriétaire à une époque indéterminée. D'ailleurs, la porte du colombier, percée du côté de l'ancien logis seigneurial, semble le confirmer. La date de 1626 gravée sur la plate-bande de la porte d'entrée marque peut-être l'année du démembrement de l'ancien fief de Fry. Mais faute de connaître l'histoire de Fry, cette hypothèse ne peut être pour l'instant confirmée ou infirmée.

Les caractéristiques stylistiques des encadrements des fenêtres et de la porte d'entrée permettent de dater le logis du début du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1051</sup>. Peut-être est-ce Robert de Fontenil qui le fit construire, peu après avoir hérité de son père.

---

<sup>1050</sup> Voir, dans ce présent volume, les notices n° 11 (Beuzeville-la-Guérand), n° 39 (Les Mottes) et n° 27 (Les Fossés).

<sup>1051</sup> Elle est sans doute contemporaine de la pierre insérée au-dessus de la porte : il s'agit d'armes, aujourd'hui presque illisibles où l'on voit un chevron.

## 66. GODERVILLE (Seine-Maritime).

Goderville, canton de Goderville.

*Fig. 746 à 748.*

**Date :** s.d. [après 1482 ?]

**Commanditaires :** s.n. [Nicolas Roussel et Guillemette d'Elbeuf ?]

**Etat actuel :** logis principal et secondaires, pavillon d'entrée et grange en place

**Cl. M.H. :** édifice inscrit partiellement en 1996.

A la fin de la guerre de Cent Ans, le plein-fief de Goderville appartient à la famille d'Elbeuf. Peu après, il est divisé en trois parties qui reviennent aux deux filles du dernier représentant mâle de la famille : la première partie échoit à Jean Le Porcher au droit de sa femme, et les deux autres parties à Nicolas Roussel, le mari de Guillemette d'Elbeuf depuis 1482<sup>1052</sup>. Les successeurs de Nicolas (il est encore attesté en 1503<sup>1053</sup>) recouvrent la première partie du fief dans le courant du XVI<sup>e</sup> siècle : en 1586, Jean Roussel rend aveu au roi pour la totalité de Goderville, qu'il tenait de son père Bertrand Roussel<sup>1054</sup>. Aucun document, aucun chronogramme ne permet de préciser la date de construction, qu'on ne pourra fixer que sur des critères internes.

Goderville est dans la plaine du Grand Caux, au croisement des routes du Havre à Fécamp et de Bolbec à Etretat. Le domaine est au centre de la commune, à une dizaine de mètres de l'église paroissiale. Divisé en plusieurs propriétés au XIX<sup>e</sup> siècle, l'enclos manorial se composait autrefois de corps de bâtiments bordant une plate-forme quadrangulaire (env. 94 x 75 m.), dont l'entrée est au sud et qui était entourée de douves profondes et larges. Le soubassement de la plate-forme est en effet taluté (il s'agit d'une escarpe ; fig. 746). Un aveu rendu en 1586 atteste en partie cette organisation : il s'agit d'un « chateau a pont-levys, enclos d'eaue, [...] »<sup>1055</sup>. Il est bien difficile de préciser l'ancienneté de la plupart des bâtiments de la plate-forme. Il s'agit de bâtiments sans caractère particulier (une remise à l'ouest ; une grange au nord) ou ayant été considérablement remanié (un pavillon à l'angle sud-est, recouvert d'un enduit). Seul un corps de logis, au nord de la cour, semble pouvoir être daté du XVIII<sup>e</sup> ou du XIX<sup>e</sup> siècle. Le cadastre ancien montre également une grande cour à l'est de la plate-forme, divisée en deux parties (les parcelles n° 232 et 237). Nul doute qu'elles ne devaient en former qu'une à l'origine, bordée de quelques bâtiments. Cette cour, seulement séparée par un chemin de la plate-forme seigneuriale, était sans aucun doute l'ancienne basse-cour, qui fut détachée du domaine à une époque indéterminée.

Situé à droite (à l'est), en entrant sur la plate-forme, le logis seigneurial se compose d'un grand corps de logis rectangulaire (env. 24 x 7,5 m. ; fig. 748) et d'un pavillon en retour vers l'entrée, au sud. Ce pavillon, dont la disposition rappelle, en plan, la forme d'un bastion, est certainement une construction plus récente que le logis principal. Les fenêtres qui l'éclairent, de grandes dimensions (leur allège a été descendue ultérieurement), ont en effet un chambranle à bandeaux lisses et n'ont jamais eu de traverses. Par ailleurs, à l'extérieur, la jonction entre ces deux corps présente un raccord qui ne laisse aucun doute : les assises de silex de hauteur différente ne se poursuivent pas d'un bâtiment à l'autre et les briques appareillées différemment n'ont pas la même couleur. Tout indique que le pavillon fut construit après le logis principal, peut-être à la fin du XVI<sup>e</sup> ou au début du XVII<sup>e</sup> siècle.

Le logis principal a également subi des transformations. Au rez-de-chaussée, des portes, côté cour, et des fenêtres, sur l'arrière, ayant les mêmes caractéristiques que les fenêtres du corps en retour, furent percées après

<sup>1052</sup> BEAUCOUSIN 1891, p. 278 et 281 ; JAMME et DUPONT-DANICAN 1996, p. 68-69.

<sup>1053</sup> BEAUCOUSIN 1891, p. 281.

<sup>1054</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 424, pièce n° 6.

<sup>1055</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 424, pièce n° 6.



coup, comme l'attestent les lancis visibles autour. Leur percement a également entraîné l'interruption du soubassement et du larmier, qui sépare, côté cour, rez-de-chaussée et premier étage. Sur la cour, d'autres fenêtres, plus petites, furent percées, sans doute au XIX<sup>e</sup> siècle : leur plate-bande, clavée, est en pierre au grain serré. Contrairement à toutes les baies que nous venons de voir, les deux fenêtres de l'extrémité méridionale du corps sont parfaitement appareillées avec le mur qu'elles percent : elles permettent de dater la construction du corps de logis. Il s'agit d'une grande fenêtre, à listels et bases prismatiques, et d'une petite fenêtre à chanfrein concave, situées au premier étage. En façade postérieure, les fenêtres du premier étage ont les mêmes caractéristiques : il s'agit d'anciennes fenêtres à meneaux, à listels et bases prismatiques (fig. 747). Pour le reste, faute de n'avoir pu visiter l'intérieur de ces bâtiments, nous ne pouvons pas restituer leur distribution.

L'histoire de Goderville est très incomplète et une analyse archéologique approfondie reste à faire. On peut néanmoins avancer une datation de la fin du XV<sup>e</sup> siècle d'après les moulures des fenêtres du logis principal, à listels et à bases prismatiques épaisses. On peut donc supposer que la construction du logis date de Nicolas Roussel, seigneur de Goderville après 1482. Malheureusement, celui-ci a subi une grande campagne de travaux (fin XVI<sup>e</sup>-début XVII<sup>e</sup> siècle), qui a bouleversé ses façades mais aussi, sans doute, sa distribution ; le pavillon sud-est date de cette campagne de travaux. Tels sont les éléments que nous connaissons pour le moment.

## 67. GUEUTTEVILLE (Seine-Maritime).

Gueutteville, canton de Pavilly.

*Fig. 749.*

**Date :** s.d. [vers 1523 ?]

**Commanditaires :** s.n. [Guillaume III Jubert et Catherine de Blancbaston ?]

**Etat actuel :** logis principal disparu

**Cl. M.H. :** édifice non protégé MH (recensé).

Le fief appartient à la famille de Guetteville du XII<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle. On le trouve ensuite possession des Du Puis, de Floques et Gouel du XIV<sup>e</sup> à la fin du XV<sup>e</sup> siècle<sup>1056</sup>. Le mariage de Marie Gouel avec Guillaume III Jubert (1471-1543) le 9 février 1500 (n.st.) fait entrer le fief dans cette grande famille de parlementaires. En 1504, ce dernier reprend la charge de conseiller à l'Echiquier de Normandie de son père, Guillaume II Jubert, décédé en 1503. En plus de Guetteville qu'il tient au droit de sa femme, il possède par héritage de son père les fiefs de Vesly (son fief principal), du Trie et de Bonnemare. A ceux-là, il ajoute par acquisition Gamaches, Le Thil (1526) et le Marais-Vernier (1531). Cependant, Guillaume réside le plus souvent à Rouen, où le tiennent ses affaires de conseiller du Parlement, dans son hôtel paroisse Saint-Laurent, dont il est le trésorier de 1521 à 1523 – il y sera inhumé à sa mort. De son mariage, Guillaume a une fille, Isabeau, qu'il marie à Simon Le Mustere, seigneur de Fauville, le 25 août 1518. Son épouse décédée cette année-là, Guillaume se marie en secondes noces le 5 avril 1522 (n.st.) à Catherine de Blancbaston, qui lui donne plusieurs fils : Claude, Jean, Guillaume IV et Jacques<sup>1057</sup>. Pour une raison qui nous échappe, Gueutteville resté entre les mains d'Isabeau Jubert revient par la suite à Anne Jubert, la fille de Claude Jubert, qui se déclare dame de Guetteville-en-Caux le 15 août 1574 lors de son mariage avec Jacques du Bosc, seigneur de Coqueréaumont et d'Épreville-sur-Ry<sup>1058</sup>.

Rien ne reste apparemment de l'ancien logis seigneurial de Guetteville, excepté, peut-être, les caves du château qui l'a remplacé au XVIII<sup>e</sup> siècle. En revanche, un inventaire de biens meubles du « lieu et manoir seigneurial de Queutteville » (9 juin 1567) permet de retrouver assez sûrement la distribution du logis (fig. 749)<sup>1059</sup>. D'évidence, à la lecture de ce document, le logis était assez simple, avec un plan rectangulaire allongé, sans tour et sans pavillon hormis celui situé en haut de l'escalier<sup>1060</sup>. On entre dans le logis par une « allée d'entre les deux salles », qui commande sûrement l'escalier principal (sans doute placé en façade postérieure). Cette pièce d'attente (deux bancs en bois de poirier permettent aux visiteurs de s'asseoir) commande en effet deux salles : d'un côté la « grand salle », avec sa « despence », de l'autre la « sallette », pièce où le seigneur peut manger et recevoir de manière moins solennelle. Comme à Fontaine-le-Bourg et à Tilly, un couloir doit permettre de rejoindre la cuisine située derrière la « sallette ». De plus, une petite pièce doit être intercalée entre ces deux pièces : la « despence prez lad. cuisine » – cette disposition est attestée par la distribution du deuxième étage. A l'étage, on retrouve une distribution assez courante en haute Normandie : la « grand chambre » située au-dessus de la « grand salle » ne prend pas le même volume qu'elle, car une garde-robe s'ajoute à la pièce, plus petite (comme à Etelan, au Bus, aux Fossés pour ne citer qu'eux). La garde-robe commande une « estude » (un cabinet d'étude), vraisemblablement placée au-dessus de l'« allée » du rez-de-chaussée. De l'autre côté, on trouve deux chambres, l'une sur la « sallette » (avec sa garde-robe au-dessus de la « despence » du rez-de-chaussée), l'autre sur la cuisine. Au deuxième étage, la distribution est sensiblement la même avec deux chambres entre lesquelles

<sup>1056</sup> LAPORTE I (1982), p. 466.

<sup>1057</sup> Arch. dép. Eure, E 2472, pièces n° 41, 46, 48, 56 et 57 (mentions) ; FRONDEVILLE 1960, p. 136-137.

<sup>1058</sup> FRONDEVILLE 1960, p. 138 ; JAMME et DUPONT-DANICAN 1996, p. 338-339.

<sup>1059</sup> Volume III, Document n° 13.

<sup>1060</sup> Le plan du bâtiment principal correspond à celui du château actuel, ce qui ajoute du poids à l'hypothèse d'un remploi.

s'intercale une « garde-robe » – elle tient plus du cabinet ou de la bibliothèque, avec sa table et ses nombreux livres. A la suite est une « chambre d'en haut du pavillon », disposition qui n'est pas sans rappeler les « chambres de haut » au-dessus des escaliers. Cette chambre possède son annexe : une garde-robe, sans doute située au-dessus de celle de la grande chambre. Le reste du galetas est sans doute un grenier. Les seuls bâtiments de dépendance mentionnés par l'inventaire sont des écuries (avec des chambres dans le comble) et une maison de fermier.

Malgré la disparition du bâtiment principal, l'étude de Gueutteville n'est pas inutile, puisqu'un inventaire de biens meubles permet d'en connaître la distribution. On retrouve, une fois encore, le plan type de la demeure à la campagne des notables rouennais vivants en ville<sup>1061</sup> : le plan masse ou rectangulaire allongé, isolé, où toutes les pièces principales sont indépendantes, desservies par des espaces de circulations appropriées (allée, couloir, espace de dégagement). Sans document et sans bâtiment principal, on ne peut dater Gueutteville. Au mieux, peut-on avancer l'hypothèse d'une datation autour de 1523, date à laquelle Guillaume V Jubert est conseiller du Parlement, veuf de Marie Gouel et donc pleinement propriétaire de Gueutteville, et se rend acquéreur des reliefs et treizième de ce fief (signe de son intérêt pour celui-ci)<sup>1062</sup>.

---

<sup>1061</sup> PAGAZANI 2006.

<sup>1062</sup> Arch. dép. Eure, E 2472, preuves de noblesse d'André Jubert de Bouville, pièce n° 59 (mention).

## 68. LE HAMEL (Eure).

Fourmetot, canton de Pont-Audemer.

*Fig. 750 à 751.*

**Date :** s.d. [vers 1570-1580 ?]

**Commanditaires :** s.n. [Jean II du Quesne et Barbe de l'Isle ?]

**Etat actuel :** logis principal disparu ; entrée du manoir en place

**Cl. M.H. :** édifice non protégé MH (non recensé).

De l'ensemble manorial du XVI<sup>e</sup> siècle ne subsistent aujourd'hui qu'un portail, avec portes charretière et piétonne, et les pans du mur de clôture qui lui sont restés attachés (fig. 750). Toutefois, l'analyse de ces quelques éléments est intéressante, car les murs, d'une belle qualité de mise en œuvre (en damier de silex bleus et pierres calcaires à joints fins), forment un dégagement devant l'entrée, sont percés de petites canonnières à la française (ébrasement extérieur ovale) à redans, qui défendent l'entrée et le chemin d'accès, et sont crénelés en partie haute (les merlons ont perdu leur chaperon ; fig. 751). D'évidence, les petites meurtrières pour armes à feu légères, d'un type qui se retrouvent dans deux édifices contemporains, à Fleury (1562-1568 ; fig. 313) et au proche manoir de Beaumont (1575-1581 ; fig. 106), placent la construction du portail dans les mêmes années, c'est-à-dire lors des guerres de Religion<sup>1063</sup>. On peut donc en attribuer la construction à Jean II du Quesne (†1605), seigneur de Fourmetot et du Hamel, qui est présent lors de la comparution du ban en 1570<sup>1064</sup>. Le dégagement devant le portail, grâce à deux murs latéraux disposés en diagonal, permet une entrée facilitée au manoir, mais pas seulement. Percés par une petite meurtrière, les deux murs autorisent, en effet, un tir croisé devant le portail pour le défendre. Comme au siècle précédent, le mur de clôture, qui fermait sans doute le reste de l'enclos du manoir, utilisait le traitement crénelé de son faite comme rappel évident des courtines crénelées des châteaux forts médiévaux.

---

<sup>1063</sup> Voir les notices n° 8 (Beaumont) et n° 24 (Fleury).

<sup>1064</sup> CHARPILLON et CARESME II (1868), p. 219 ; BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 254.

**69. HARQUENCY (Eure).**  
Harquency, canton des Andelys.  
*Fig. 752 et 753.*

**Date :** s.d. [entre 1530 et 1559]

**Commanditaires :** s.n. [Michel Jubert ou Guillaume VI Jubert et Marie de Civille]

**Etat actuel :** logis principal disparu

**Cl. M.H. :** édifice non protégé MH.

Le fief d'Harquency passe de famille en famille jusqu'au début du XVI<sup>e</sup> siècle : se succèdent les Meluns, Le Veneur, de Trie, Du Mesnil, de La Porte et, finalement, Louis d'Orléans, duc de Longueville et comte de Tancarville<sup>1065</sup>. C'est ce dernier qui fait entrer la terre d'Harquency dans la famille Jubert, en vendant la moitié du fief le 19 juin 1529 à Henri Jubert (1488-1552), conseiller du roi et général de la Cour des Aides de Normandie. La vente, qui s'élève à 5 000 lt., est confirmée l'année suivante par Jean d'Orléans, archevêque de Toulouse, évêque d'Orléans et abbé du Bec-Hellouin, l'oncle de Louis, et Michel Jubert (1484-1540), prêtre et chanoine de Vernon, frère d'Henri<sup>1066</sup>. Mais la réalité est encore différente de ce que disent ces actes notariés : Henri semble avoir acquis le fief d'Harquency non pour lui mais pour son frère Michel, qui se déclare seigneur du fief jusqu'à sa mort en 1540<sup>1067</sup>. Le fief revient en 1542 au frère aîné, Guillaume V Jubert (1471-1543), puis à l'un des fils de ce dernier, Guillaume VI Jubert (1527-1600)<sup>1068</sup>. Conseiller et général des Aides de Normandie, Guillaume hérite d'Harquency lors du partage définitif des biens de son père le 12 février 1554 (n.st.) et se marie un mois plus tard à Marie de Civille<sup>1069</sup>. Le fief d'Harquency reste dans la famille Jubert jusque vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1070</sup>.

L'étude et la datation de l'ensemble manorial d'Harquency est rendue difficile par l'absence des bâtiments principaux, détruits à une date inconnue. Comme à Gueutteville, qui appartenait également à la famille Jubert, un inventaire des biens meubles (du 8 juin 1567) permet cependant d'avoir quelque idée de la distribution des deux corps de logis au XVI<sup>e</sup> siècle, la « vieille maison » et le « corps de logis neuf » (fig. 752 et 753)<sup>1071</sup>.

D'emblée, une chose étonne à Harquency : la présence de deux corps de logis seigneuriaux. Nul doute, en effet, qu'il s'agit bien de cela, car les deux bâtiments, distincts et indépendants, possèdent chacun une grande salle, une sallette, une cuisine, une grande chambre, des chambres et leurs annexes. Pourquoi ces deux logis seigneuriaux ? La réponse nous est donnée par l'inventaire. Le fief appartient en 1567 à Guillaume VI Jubert et son épouse Marie de Civille (c'est elle qui fait visiter aux notaires qui inventorient les pièces). Or, dans la « vieille maison », un cabinet est appelé « estude dud. feu sieur de Velly », c'est-à-dire Claude Jubert, seigneur de Vesly, frère aîné de Guillaume VI, qui est décédé en 1559. On comprend donc que Guillaume avait mis à la disposition de son frère aîné un logis au premier étage de la « vieille maison » d'Harquency, composé d'une chambre, d'une petite chambre, d'une garde-robe et d'un cabinet, l'« estude » en question. D'ailleurs, le vieux corps de logis était peut-être entièrement laissé à la disposition de Claude.

Les deux logis présentent au rez-de-chaussée les trois pièces (cuisine, sallette, grande salle) que l'on trouve habituellement dans les demeures campagnardes des nobles qui résident habituellement dans la métropole

<sup>1065</sup> CHARPILLON et CARESME II (1868), p. 340-342.

<sup>1066</sup> Arch. dép. Seine-Maritime 2 E 1/274, tab. Rouen, 01/07/1530 ; FRONDEVILLE 1960, p. 136 et 149.

<sup>1067</sup> FRONDEVILLE 1960, p. 136.

<sup>1068</sup> Arch. dép. Eure, E 2472, preuves de noblesse d'André Jubert de Bouville, pièces n° 70 et 79 (mentions) ; FRONDEVILLE 1960, p. 139.

<sup>1069</sup> Arch. dép. Eure, E 2474, partage des biens de Guillaume V Jubert le 22 février et traité de mariage du 13/03/1554 (n.st.).

<sup>1070</sup> CHARPILLON et CARESME II (1868), p. 340-342.

<sup>1071</sup> L'examen du plan cadastral ancien (Arch. dép. Eure 3 PL 581, plan cadastral ancien par Roger, section F, 1830) n'apporte rien.

normande<sup>1072</sup>. Cette observation suggère que, comme souvent, une *allée* était disposée entre les salles, *allée* qui commandait sans doute également l'escalier principal. A partir de ces éléments, la distribution de la « vieille maison » se retrouve facilement : elle est assez semblable à celle de Fontaine-le-Bourg, de Tilly et de Gueutteville<sup>1073</sup>. Seule la restitution du « corps de logis neuf » pose quelques difficultés, car on ne sait pas d'après l'inventaire si la cuisine était connectée à la sallette comme habituellement ou si elle l'était à la grande salle. Si on suit la succession des pièces dans l'inventaire, qui est peut-être le sens de circulation des notaires, il semble bien que la cuisine était à la suite de la grande salle, tandis qu'une « grand estude » suivait la sallette. La datation des deux logis est difficile, mais le fait que Claude Jubert avait la « vieille maison » à sa disposition indique que le « corps de logis neuf » a été bâti avant son décès en 1559 ; et il est fort probable que celui-ci fut construit après l'acquisition du fief par Henri Jubert en 1529-1530.

---

<sup>1072</sup> PAGAZANI 2006.

<sup>1073</sup> Voir les notices n° 26 (Fontaine-le-Bourg), n° 49 (Tilly) et n° 67 (Gueutteville).

**70. HELLENVILLIERS (Eure).**  
Hellenvilliers, canton de Damville.  
*Fig. 754 à 756.*

**Date de construction de l'aile droite :** s.d. [vers 1550-1560]

**Commanditaires :** s.n. [Jean de Mainemares et Renée Le Veneur ?]

**Etat actuel :** logis principal et secondaire, corps de galerie, chapelle, tour et mur de clôture en place

**Cl. M.H. :** édifice inscrit MH en 1952.

Ce demi fief de haubert appartient de longue date à la famille du même nom, qui le possède jusqu'à la fin de la guerre de Cent Ans. En 1463, Jeanne, dame d'Hellenvilliers, fille unique et héritière, apporte en dot le domaine à Guillaume de Mainemares. Au siècle suivant, se succèdent Olivier, René puis Jean de Mainemares. Ce dernier contracte une fort belle alliance avec Renée Le Veneur, fille du baron de Tillières Jean Le Veneur et sœur de l'évêque d'Evreux Gabriel et du futur lieutenant général du roi en Normandie et capitaine de Rouen Tanneguy<sup>1074</sup>. C'est sans doute à eux, Jean de Mainemares, qui obtient la charge de capitaine de Lisieux par la résiliation que lui en a faite son beau-père Jean Le Veneur en 1551, et Renée Le Veneur, que l'on doit la construction de l'aile gauche au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1075</sup>.

Aujourd'hui, le « château » se présente avec une cour ouverte au nord et bordée sur trois autres côtés par des corps de bâtiment. D'évidence, le corps de logis à gauche, construit par Jean et Renée est plus ancien que les deux autres bâtiments de la cour (fig. 754). Il comprend un étage carré autrefois surmonté d'un comble habitable (les lucarnes ont disparues), distribué par un escalier rampe sur rampe, (presque) médian et traversant. La distribution a été altérée, mais elle est facilement restituable : à droite du corps, la *grande salle*, avec une garde-robe à la suite ; à gauche, une *sallette* ou la chambre du seigneur, avec une garde-robe et un cabinet (il était éclairé par une petite baie aujourd'hui murée). A l'étage, on trouve d'un côté une *grande chambre* (au-dessus de la *grande salle*) et une garde-robe et de l'autre une chambre, peut-être celle *de Madame*, et une garde-robe.

Par la suite, on a joint à ce logis un corps de galerie en retour, placé en fond de cour, composé d'un portique au rez-de-chaussée, autrefois ouvert par des arcades, et d'une galerie à l'étage. La galerie relie le corps de logis à un pavillon de plan bastionné, muni de meurtrières pour armes à feu légères, construit à l'angle sud-ouest. Un autre corps de logis est ajouté à droite de la cour. Ces bâtiments, qui reprennent la composition du corps de logis primitif, s'en distinguent par des briques de couleur plus foncée. Nul doute que ces travaux datent de peu après la construction du bâtiment principal : il faut sans doute également les attribuer à Jean de Mainemares et son épouse, peu après les premiers grands troubles civils survenus dans la province (1562). Ces travaux, toutefois, ne consistèrent pas seulement à accroître le nombre et l'ampleur des pièces d'habitation, ou encore à assurer une meilleure défense de l'ensemble seigneurial (avec pavillon bastionné, petites canonnières et fossés). En effet, on a tourné l'ancien manoir seigneurial, autrefois accessible à l'est : des murs de clôtures anciens, une tour circulaire abritant des pièces à feu et une chapelle occupent encore ce qui devait être l'ancienne cour manoriale. Le logis des années 1550 fut donc bâti à côté de l'ancienne chapelle au fond de cette cour, fermée de hauts murs de clôture et bordée de fossés. Par la suite, la volonté d'agrandir et de protéger la maison seigneuriale tout en conservant les parties anciennes a nécessité le retournement du logis : la façade postérieure devient façade sur cour et l'ancienne cour un jardin clos. On comprend ainsi mieux pourquoi la porte qui ouvre aujourd'hui la façade sur cour est un remaniement postérieur à la construction, comme l'attestent les traces de reprise autour et la présence d'un arc de décharge au-dessus. Mais cette porte, si elle fut installée après coup, n'en semble pas

---

<sup>1074</sup> CHARPILLON et CARESME II (1868), p. 365 et suiv. ; BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 30-31.

moins authentique : elle date vraisemblablement du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. D'ailleurs, l'architrave lisse au-dessus des pilastres, si ce n'était le remontage maladroit, coïnciderait aux bandeaux qui animent la façade. Il est clair qu'on a déplacé la porte d'un autre endroit pour la mettre au centre de cette façade. Pour le reste, le bâtiment, avec ses façades animées de bandeaux lisses continus placés à hauteur des allèges des fenêtres et des traverses (disparues) de celles-ci, ses fenêtres à chambranle lisse, tables et petits membres pendants sous les appuis, semble être une version *brique et pierre* et plus modeste de l'Anet de Philibert Delorme (fig. 131). D'ailleurs, à la composition de l'aile neuve d'Hellenvilliers reprise au corps de galerie, on a surenchéri sur les citations au maître par l'ajout d'un autre trait qualifié par Jean-Marie Pérouse de Montclos de « delormien » : les petites tables au-dessus des fenêtres sont inclinées à la manière d'un tableau, comme au château de l'Ardoise à Pithiviers (Loiret ; 1555-1560) attribué au maître<sup>1076</sup>. La porte (déplacée sur cour) semble en revanche inspirée par l'œuvre gravée de Serlio (fig. 755) : la composition générale s'inspire largement des modèles XVIII et XVIII (sic) de l'*Extraordinario Libro*, publié en 1551 (moins l'édicule placé au-dessus, fig. 756), eux-mêmes une simplification de l'arc antique de Vérone publié dans le *Livre III*<sup>1077</sup>.

---

<sup>1075</sup> *Catalogue des actes de Henri II V*, n° 8601.

<sup>1076</sup> PÉROUSE DE MONTCLOS 2000, p. 324-325.

<sup>1077</sup> SERLIO 1584, fol. 112 ; SERLIO 1551, modèles XVIII et XIX de l'ordre délicat. Ces gravures ont également été utilisées comme modèles du portail de l'église Saint-Nicolas de Vernonnet (Eure), datable des années 1550.



## 71. LE HOM (Eure).

Beaumont-le-Roger, canton de Beaumont-le-Roger.

*Fig. 757 à 761.*

**Date :** s.d. [entre 1560 et 1580 ?]

**Commanditaires :** s.n.

**État actuel :** logis principal disparu ; pavillons et bâtiment de dépendance de la basse-cour encore en place

**Cl. M.H. :** édifice inscrit MH en 1989.

Du manoir du Hom, autrefois situé sur la paroisse de Vieilles, ne subsistent que la basse-cour et la plate-forme sur laquelle était l'ancien logis seigneurial (détruit avant 1826), entourées par de larges douves alimentées par le cours détourné de la Risle<sup>1078</sup>. Les vestiges de ce remarquable ensemble manorial du XVI<sup>e</sup> siècle bordent la Risle, au sud, et le chemin de Beaumont-le-Roger à Grosley, qui passe au nord. L'ensemble est à peu près orienté sur un axe est-ouest, avec une première plate-forme, rectangulaire barlongue, qui porte des bâtiments de dépendance disposés en L, l'ancienne basse-cour, et une seconde plate-forme, de plan carré, cantonnée aux angles par des pavillons bastionnés, qui portait le logis seigneurial (fig. 757).

La basse-cour présente deux grands corps de dépendance essentiellement en pan de bois disposés en L, autrefois cantonné d'une tourelle de défense à l'angle (nord-ouest). L'entrée (aujourd'hui murée) était percée à proximité (et au plus près du chemin) : une grande arcade en pierre à lignes de refend flanquée de pilastres toscans (fig. 758). Les bâtiments abritaient granges, étables et écuries indispensables au fonctionnement du manoir. Une fausse-braie (un petit jardin selon le plan cadastral ancien de 1826), borde encore les dépendances nord, tandis qu'une parcelle plus grande, sans doute autrefois un jardin potager, bordait la basse-cour au sud. Après avoir franchit un pont, on accède à la seconde plate-forme, défendue par deux grands pavillons flanquant les coins antérieurs de celle-ci (fig. 760). Des bâtiments hétérogènes, visiblement construits à partir de matériaux et d'éléments réemployés du logis seigneurial (porte à encadrement de pilastres et fronton triangulaire, corniches), bordent la cour au nord et au sud. Cette observation et vu les dimensions et la forme de la plate-forme, il est fort probable que le logis seigneurial était de plan rectangulaire, situé en fond de cour, cantonné sur l'arrière par deux pavillons comparables à ceux encore en place aux angles antérieurs de la plate-forme, dont il reprenait également la composition (fig. 761). Ces pavillons sont les seuls témoignages de la qualité du logis seigneurial disparu. Comme eux, il devait s'agir d'une bâtisse aux murs en silex blonds certainement enduits, raidis aux angles et de chaque côté des fenêtres par des chaînes de pierres calcaires harpées régulièrement. Comme eux encore, les faces du logis devaient être animées par un bandeau horizontal à hauteur du niveau du sol du premier étage et par une corniche à hauteur de l'appui des fenêtres, les deux formant un entablement, explicitement signalé aux angles et à l'aplomb des travées de fenêtres par des triglyphes. La corniche qui régnait au sommet des murs, plus discrète, était seulement animée par de petites consoles. De petites lucarnes, hautes et étroites, en pierre, se profilaient sur les hautes toitures d'ardoises du bâtiment principal. Celui-ci et les pavillons devaient être reliés entre eux par des murs de clôture aussi haut que leur rez-de-chaussée. Les arrachements du mur qui fermait la cour vers la basse-cour se voient encore : le mur portait un chemin de ronde, accessible par des portes depuis les pavillons.

Le plan cadastral ancien indique que la parcelle située au-delà des douves derrière la deuxième plate-forme (et l'emplacement du logis seigneurial) était un jardin. Il est possible qu'un pont permettait d'atteindre directement ce jardin depuis le logis seigneurial, mais comme aucune trace d'une telle structure ne se voit, on ne peut en être assuré. D'autre part, les dimensions de ce jardin semblent trop modestes pour un tel manoir : il faut supposer

---

<sup>1078</sup> Le plan cadastral ancien ne le figure pas (Arch. dép. Eure, 3 PL 767, plan de Beaumont-le-Roger par Girard, 1826).

qu'il était autrefois étendu à la parcelle bordant les deux plates-formes, au sud (un pré en 1826). D'ailleurs, qu'un pont permette de franchir la Risle depuis cette parcelle pour atteindre un grand parc entouré par la rivière conforte cette hypothèse.

Au vu des caractères stylistiques des bâtiments, l'« entablement » médian des pavillons comparable à celui de Bailleul (Seine-Maritime), le plan bastionné des pavillons souligné par un bandeau saillant en quart de rond (Bailleul, Fleury), l'encadrement des fenêtres par des chaînes d'angle harpées régulièrement (Acquigny, Bailleul, La Motte, Fleury), je suis tenté de placer la construction du Hom dans les années 1560, au plus tard dans les années 1570. Malheureusement, l'absence de documents et l'histoire plus que lacunaire des propriétaires du fief ne permettent pas d'être plus précis, ni de savoir le nom du commanditaire. Nous savons seulement que Jacques de Pommereuil est qualifié de « seigneur de Miserey et du Homme, assis à Vieilles » au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle et qu'ensuite le fief est passé par acquisition à une date inconnue à Jean de Mouy, seigneur de La Mailleraye et amiral de France, avant d'être une nouvelles fois acquis par Jacques de Rouillarville, qui en rend aveu en 1582<sup>1079</sup>.

---

<sup>1079</sup> Arch. dép. Eure E 342, aveux de la seigneurie du Homme, à Vieilles, rendus à Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, par Jacques de Rouillarville, écuyer, qui l'a acquise de Jean de Moy, 1582 ; CHARPILLON et CARESME I (1867), p. 252 ; BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 274.

## 72. LES IFS, dit LES GRANDS IFS (Seine-Maritime).

Tourville-les-Ifs, canton de Fécamp.

Fig. 762 à 765.

**Date :** s.d. [vers 1580-1590 ?]

**Commanditaires :** s.n. [famille de Hervieu]

**Etat actuel :** logis principal en place

**Cl. M.H. :** édifice non protégé MH.

Le « château » des Ifs (ou des Grands Ifs) présente aujourd'hui deux ailes en équerre flanquées de gros pavillons à leur extrémité (fig. 763). Au vrai, ce n'est qu'à partir de 1859 qu'il prit cet aspect. Le logis seigneurial primitif se limitait à l'aile sud (avec une petite chapelle au même alignement) : un corps de logis rectangulaire (env. 22 x 8 m) cantonné en façade antérieure par deux tourelles, visible sous cette forme sur le plan cadastral ancien et un dessin d'Amédée de la Rousserie (1847) antérieurs aux importants travaux d'agrandissement de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle (fig. 762)<sup>1080</sup>. Le propriétaire du domaine à ce moment, Monsieur Dufresne, lui donna une toute autre échelle en l'agrandissant de deux pavillons latéraux et d'une longue aile orientale en retour sur la façade postérieure. Le « château » est représenté ainsi par Claude Sauvageot en 1867<sup>1081</sup>. Le plan cadastral ancien et le dessin d'Amédée de la Rousserie sont donc importants, car ils délivrent l'état précédent de l'ancien logis seigneurial, proche de celui qu'il avait au XVI<sup>e</sup> siècle.

L'ancienne façade sur cour (sud), la moins retouchée par les remaniements, est aujourd'hui tournée vers un vaste parc paysager à l'anglaise dessiné du temps de Dufresne (fig. 763). Avec ses deux tourelles, elle est une œuvre raffinée, qui rappelle certains traits décoratifs du château de Fresnes, bâti de 1578 à 1580 pour François d'O, grand favori d'Henri III, surintendant des finances, premier gentilhomme de la Chambre et maître de la Garde-robe, par Baptiste Androuet Du Cerceau, mais à très petite échelle (fig. 764 et 765)<sup>1082</sup>. Les gravures de Claude Chastillon et d'Israël Silvestre, ainsi qu'un pavillon très modifié, permettent seules de connaître ce château détruit. On retrouve aux Ifs les façades de brique et pierre, avec chaînes harpées régulièrement, un décor de bossages et de frontons interrompus, les tourelles cylindriques coiffées d'une « coupolette », les trumeaux de brique animés de motifs d'étrésillons en brique surcuite et de grandes tables, les lucarnes passantes, une travée centrale surchargée de pilastres rustiques et à bossages, d'un œil de boeuf et qui s'achève par un grand fronton interrompu à sa base.

La distribution est facile à restituer. Au sous-sol étaient la cuisine, ses annexes et des pièces de stockage. Au rez-de-chaussée surélevé, on pénètre après le haut perron dans la cage d'un escalier rampe sur rampe, qui dessert la *grande salle* d'un côté et une *sallette* de l'autre, avec leur cabinet dans les tourelles. A l'étage, l'escalier dessert la *grande chambre* et sa garde-robe (au-dessus de la *grande salle*) et une chambre.

Nul doute que Les Ifs fut bâti à la même époque que son illustre modèle, ou peu après, soit vers 1580-1590. Le domaine appartient alors à la famille de Hervieu : en 1555, un Robert Hervieu est seigneur des Ifs ; le 10 octobre 1623, Robert (II) Hervieu, écuyer, sieur des Ifs, en rend aveu à l'abbaye de Fécamp<sup>1083</sup>. Le texte de l'aveu nous renseigne quelque peu sur la physionomie du lieu :

<sup>1080</sup> LIZOT 1981, fig. 18 : dessin d'Amédée de la Rousserie, 1847 ; Arch. dép. Seine-Maritime 3 PP XXX : plan cadastral ancien (18XX). Sur les Ifs, voir : COCHET 1871, col. 114 ; SEYDOUX 1987, p. 82 ; BABELON 1989, p. 735 ; JAMME et DUPONT-DANICAN 1996, p. 186-189 ; *Le Patrimoine des communes...* 1997 II p. 604-605.

<sup>1081</sup> SAUVAGEOT 1868 II, 5 planches.

<sup>1082</sup> THOMSON 1990, p. 50-59.

<sup>1083</sup> JAMME et DUPONT-DANICAN 1996, p. 188. Le fief appartient en 1503 à Robert de Mainemares (BEAUCOUSIN 1891, p. 184).

Ung fief noble, vulgairement nommé le fief des Grands Ifs, situé et assis en la paroisse de Tourville, contenant 50 acres de terre ou environ [27,5 ha], tant en domaine fieffé que non fieffé, en une pièce, le tout tenant ensemble, le manoir dudit lieu des Grands Ifs, ferme dedans ladite friche, arbres plantés dessus étans et encroissans, place de colombier, mare à poisson, tor et ver, avec ses droitures, privilèges, appartenances et dépendances dudict fief<sup>1084</sup>.

L'histoire des Ifs reste à documenter, à la fois pour dater plus précisément la construction et connaître le nom du commanditaire.

---

<sup>1084</sup> JAMME et DUPONT-DANICAN 1996, p. 188 (la source n'est pas citée).

### 73. LIMEUX (Eure).

Saint-Denis-du-Béhélan, canton de Breteuil-sur-Iton.

Fig. 766 à 770.

**Date** : s.d. [vers 1562-1570 ?]

**Commanditaires** : s.n. [André de Vesnois et Anne de Sansavoir ?]

**Etat actuel** : logis principal abandonné

**Cl. M.H.** : édifice non protégé MH.

A l'écart de la commune de Saint-Denis-du-Béhélan se trouve l'unique vestige du manoir de Limeux, l'ancien logis seigneurial, abandonné de longue date (fig. 768). Mais ce bâtiment et le plan cadastral ancien permettent d'avoir une idée relativement précise de ce qu'était l'ensemble manorial<sup>1085</sup>.

Les entrées se faisaient, soit à l'est depuis le chemin de la Boissellerie, soit et à l'ouest depuis le chemin du Val à Breteuil, dans une vaste basse-cour irrégulière plantée d'arbres fruitiers, où se dressaient encore au début du XIX<sup>e</sup> siècle quelques bâtiments agricoles – en bordure de parcelle, à l'ouest (fig. 766). Le logis seigneurial, de plan rectangulaire allongé (env. 29,7 x 10,8 m) cantonné aux quatre coins par une tour circulaire (fig. 767), se dressait au fond d'une petite cour plantée en préau (une pâture au XIX<sup>e</sup> siècle), à proximité de l'entrée orientale du manoir. Derrière la cour et le logis, au nord, s'étendaient un vaste jardin rectangulaire (ou presque), puis, au-delà, un verger et un pré.

Le corps de logis a été considérablement modifié : depuis longtemps converti en bâtiment agricole, ses portes et fenêtres ont été condamnées, tandis que de grandes ouvertures étaient pratiquées dans ses façades principales pour faire de sa partie occidentale une grange – les solives du plafond ont également été retirées à cet endroit. Plus récemment (XIX<sup>e</sup> siècle), deux grandes arcades cochères furent percées, toujours en façade principale pour faire de la partie orientale une remise pour les machines agricoles. Les années d'abandon et la tempête de décembre 1999 ont fait perdre au corps de logis et aux tours une bonne partie de leur couverture de tuiles et, pour certaines des tours, leur charpente. Bientôt, le logis ne sera qu'une ruine. Mais, malgré cet état, on peut tenter une restitution.

Le logis, relativement bas, d'aspect très sobre et modeste, ne comprenait qu'un rez-de-chaussée et un comble à surcroît habitable, éclairé par des lucarnes (maintenant disparues). Son plan était mixte, à la fois double et simple en profondeur. Simple, parce que la cuisine à l'extrémité droite du bâtiment s'éclairait sur trois côtés ; il est fort probable que la *grande salle* que je situe dans la partie occidentale était éclairée sur deux côtés. Double, parce que la *sallette* mitoyenne de la cuisine n'était percée de fenêtres que sur la cour, un mur de refend en brique la séparant d'une petite annexe située derrière ; deux pièces, sans doute une chambre et une garde-robe, occupaient vraisemblablement l'extrémité occidentale du bâtiment à la suite de la salle. En revanche, on ne sait pas où était l'escalier, certainement dans-oeuvre. A l'étage étaient les chambres, avec leur garde-robe et leurs cabinets dans les tours.

Les deux pièces encore en place (la cuisine et la *sallette*) ont gardé certaines de leurs dispositions primitives. La cuisine est encore munie de sa grande cheminée, en brique (piédroits, hotte) et en bois (manteau). Ses fenêtres ouvertes à l'est possèdent la particularité d'être percées relativement haut, sans doute pour placer dessous les tables du cuisinier. La *sallette* a perdu sa cheminée, mais les arrachements de celle-ci sont bien visibles au mur de refend qui la sépare de la cuisine. En revanche, elle a conservé un très beau plafond de poutres et solives peint

---

<sup>1085</sup> Arch. dép. Eure 3 PL 1050, plan cadastral ancien de Saint-Denis-du-Béhélan par Lecerf, section D de Limeux, 1825.

en rouge, rehaussé de filets blancs, de fleurons et de monogrammes (deux D et les lettres MA entrelacés ; fig. 770).

Seuls les caractères internes permettent de dater (approximativement) Limeux. Les fenêtres, qui possédaient un encadrement en brique, sans traverses et sans meneaux, les nombreuses petites meurtrières pour armes à feu légères aux tours (au nombre de six à huit par tours, elles sont presque invisibles de l'extérieur car leur orifice de tir est un carré d'environ 5 x 5 cm ; fig. 768 et 769) et le style du décor peint des poutres et solives placent la construction dans la décennie 1560. On peut donc l'attribuer à André de Venois, qui est déclaré écuyer et sieur de Limeux et du Homme dans le rôle des nobles du bailliage d'Evreux de 1562 – son fils Louis lui succède en 1580<sup>1086</sup>. André avait épousé avant 1548 Anne de Sansavoir, qui lui avait apporté le fief du Homme, sur la paroisse de Saint-Denis-du-Béhélan, et le fief du Houvet, sur la paroisse de Saint-Paul du Neubourg<sup>1087</sup>. Un dernier point reste à évoquer : la présence de monogrammes au plafond de la *sallette*, qui ne semblent pas correspondre aux initiales du couple. Si le A et le V d'André de Venois se lisent dans les lettres entrelacés MA, le M et les deux D entrelacés restent incompréhensibles. Anne de Sansavoir était-elle décédée et André de Venois remarié au moment de la construction ? La question reste ouverte.

---

<sup>1086</sup> Arch. dép. Eure, E 3, fol. 11v. ; CHARPILLON et CARESME II (1868), p. 771-772.

<sup>1087</sup> Arch. dép. Eure E 343, mémoire sur le fief du Houvet, 24/11/1775 (mentions).

**74. MENILLES (Eure).**  
Ménilles, canton de Pacy-sur-Eure.  
*Fig. 771 à 774.*

**Date :** s.d. [entre 1548 et 1559 ?]

**Commanditaires :** s.n. [Marie de Courcillon, veuve de Guy Le Cesne ?]

**Etat actuel :** logis principal du XVII<sup>e</sup> siècle ; mur de clôture en place avec deux pavillons.

**Cl. M.H. :** édifice non protégé MH.

De l'ensemble manorial du XVI<sup>e</sup> siècle proche de la route de Dreux à Rouen – via Anet – (l'actuelle D 836) ne subsistent aujourd'hui que le mur de clôture et ses deux pavillons, célèbres pour leurs inscriptions en brique se détachant sur le fond du mur (en moellons certainement enduits à l'origine ; fig. 771 à 774). Selon Jean-Marie Pérouse de Montclos, il faut y voir les lettres grecques Phi, Lambda, qui voudraient dire fidélité ; les deux S fermés (*fermesse* en italien), constance ; Av, Ave, Salut ; trois croissants, emblème d'Henri II ; deux C entrelacés, Catherine de Médicis ; deux M, Ménilles ; et, sur la face interne du mur de clôture, l'étoile à six branches faite de deux deltas grecs superposés, emblème de Diane de Poitiers, utilisé à Anet. Toujours selon J.-M. Pérouse de Montclos, la construction de ce mur, visiblement inspiré du château de Fleury-en-Bières construit entre 1551 et 1555 par le secrétaire des Finances et d'Etat Côme Clause, remonterait aux années 1548-1559 et serait dû à Marie de Courcillon, la veuve de Guy Le Cesne, seigneur de Ménilles, en signe de bienvenue à Henri II<sup>1088</sup>.

Le mur de clôture comprend des jambes harpées et un chaperon en brique, celui-ci sommé de petits édicules coiffés de frontons alternativement triangulaires et cintrés, simulant les créneaux et merlons des courtines des châteaux-forts de l'époque médiévale. Les pavillons se distinguent par des chaînes alternées en brique et en pierre (un bossage) aux angles et une corniche à modillons. Le portail qui le perce au centre (une simple grille en fer entre deux piliers), est une création du XIX<sup>e</sup> siècle. Il est fort probable que le mur de clôture était autrefois entièrement fermé et, partant, que le « jardin d'agrément » qu'il renfermait était déjà présent au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1089</sup>. L'entrée du domaine se faisait effectivement depuis le grand portail cocher et piéton en pierre de taille situé à côté, à l'est. On pénétrait alors dans une vaste basse-cour où se dressaient les bâtiments de dépendance : ne subsistent qu'une grange et un gros colombier (remanié, à l'angle nord). On ignore l'emplacement du logis seigneurial à cette époque. Peut-être était-il à l'emplacement du bâtiment principal actuel, un « château » brique et pierre vraisemblablement construit dans les années 1630-1640 ? Si tel était le cas, cela revient à dire que l'entrée du logis se faisait au sud – et non au nord comme aujourd'hui. Cette hypothèse n'est pas invraisemblable, car, ainsi placé, le logis est au centre de l'organisation des enclos : la basse-cour à l'est, la jardin d'agrément au nord, un vaste parc boisé au sud et un grand jardin potager à l'ouest. Un autre élément le suggère encore : il n'est pas rare de placer le jardin entre le chemin d'accès au domaine et le logis, comme c'est le cas à La Boissaye, au Bourgtheroulde, à Cleuille et à La Valouine<sup>1090</sup>.

<sup>1088</sup> PÉROUSE DE MONTCLOS 2008, p. 293.

<sup>1089</sup> Arch. dép. Eure 3 PL 1232, plan cadastral de Ménilles par l'Iziers, section D, 1852.

<sup>1090</sup> Voir les notices n° 52 (La Boissaye), n° 14 (Bourgtheroulde), n° 59 (Cleuille) et n° 50 (La Valouine).

**75. MIROMESNIL (Seine-Maritime).**  
Tourville-sur-Arques, canton d'Offranville.  
*Fig. 775 à 779.*

**Date :** s.d. [vers 1540-1550 ?]  
**Commanditaires :** s.n. [Nicolas II Dyel et Jourdain Le Conte ?]  
**Date :** s.d. [entre 1560 et 1580 ?]  
**Commanditaires :** s.n. [Jacques Dyel et Marthe de Croismare ?]  
**Etat actuel :** logis principal et murs de clôture en place  
**Cl. M.H. :** édifice inscrit MH en 1945.

La tradition historiographique fait de la fameuse bataille d'Arques en 1589 l'épisode inaugural de la construction : les ligueurs défaits par Henri IV auraient dévasté par représailles le premier château de Miromesnil – ce qui a fait dire aux auteurs, encore récemment, qu'« on ne sait rien du premier manoir » ; ce n'est que peu après qu'aurait été rebâtie de neuf la demeure actuelle<sup>1091</sup>. Cependant, le « château » de Miromesnil, avec son plan rectangulaire allongé cantonné de tours cylindriques en façade arrière, attire l'attention (fig. 777). Un examen plus attentif révèle, en effet, des éléments peu compatibles avec une construction de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, encore moins du début du siècle suivant : en façade arrière, les fenêtres munies d'un ébrasement à moulures multiples et non d'un chambranle, les chaînes harpées plus ou moins régulièrement et les tours percées de petites meurtrières pour armes à feu légères placent la construction du logis seigneurial au XVI<sup>e</sup> siècle (fig. 778 et 779). Plus précisément encore, la présence d'une bande lisse (entre des doucines très plates et des réglets à Miromesnil) dans l'ébrasement des fenêtres caractérise les constructions des années 1535-1550 en haute Normandie : Tilly (vers 1528-1535), Les Maillets (vers 1535-1544), Mesnières (troisième campagne, vers 1545-1551), Longuelune (après 1546)<sup>1092</sup>. Partant, l'organisation de la façade postérieure, avec ses travées marquées par des chaînes harpées et les bandeaux à hauteur du sol du premier étage primitif et de l'appui des fenêtres de ce niveau, est certainement primitive. Le corps central de cette façade, en saillie, et le bandeau à hauteur du sol du premier étage actuel, du fronton de la porte du corps central et des grosses clefs saillantes des fenêtres des tours semblent des créations plus récentes, sans doute du XVII<sup>e</sup> siècle – des travaux, partiellement documentés, sont poursuivis de 1634 à 1649, du temps de Jacques II Dyel, seigneur des Hameaux et de Miromesnil de 1628 à 1662<sup>1093</sup>. Ces observations invitent donc à reconsidérer ce que l'on croyait acquis : le château actuel est un logis seigneurial construit dans les années 1540-1550, agrandi, réaménagé et rhabillé (tout particulièrement la façade sur cour) au XVII<sup>e</sup> siècle.

Au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, le logis seigneurial, simple corps de logis de plan rectangulaire allongé cantonné en façade arrière (sud) par deux tours, comprenait un rez-de-chaussée, un étage carré et un niveau de comble habitable. Les caves sont sous la partie orientale du bâtiment. L'escalier principal a disparu : il était soit dans-œuvre et rampe sur rampe, soit hors-œuvre dans une tour en façade postérieure. Au rez-de-chaussée, la *grande salle* était sans doute à droite, la *sallette* et la cuisine à gauche, au-dessus des caves, avec leur annexe dans les tours. Aux étages étaient les chambres et leur garde-robe et cabinets.

Le logis seigneurial devait occuper le fond d'une cour rectangulaire fermée de murs de clôture, au plus près du jardin situé derrière. Ce n'est vraisemblablement qu'après coup, peut-être dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle et les troubles majeurs qui ébranlèrent la province, que l'organisation manoriale prit la physionomie que nous lui

---

<sup>1091</sup> FRONDEVILLE 1960, p. 575 ; SEYDOUX 1987, p. 96-97 ; CORVISIER 2005, p. 366, à l'exclusion de JAMME et DUPONT-DANICAN 1996, p. 257-258, qui évoquent une restauration du logis préexistant, datable, selon eux, « de la fin du XV<sup>e</sup> ou du début du XVI<sup>e</sup> siècle ».

<sup>1092</sup> Voir les notices n° 49 (Tilly), n° 34 (Longuelune) et n° 35 (Les Maillets) ; PAGAZANI 2003 (Mesnières).

<sup>1093</sup> CORVISIER 2005, d'après des recherches documentaires de Pierre Bazin.



connaissions. La plate-forme actuelle, à deux saillants carrés formant bastions aux angles antérieurs, comme à Archelles (à partir de 1567), a sans doute remplacé la cour primitive (fig. 775). La basse-cour et le jardin potager, de plan carré, sont rejetés sur les côtés de la plate-forme. Un vaste jardin, de la largeur de ces trois enclos antérieurs, est aménagé avec un pavillon placé au fond, dans l'axe, en saillie sur l'extérieur (selon une disposition déjà vue à Thevray, vers 1566-1570), tandis que les angles postérieurs de l'enclos sont munis de deux saillants en forme de bastions en bordure du chemin de Tourville qui rejoint la route de Rouen à Dieppe (fig. 775 et 776)<sup>1094</sup>.

La nouvelle datation de Miromesnil place la construction tout naturellement après l'acquisition du fief (à une date qui reste inconnue) par Nicolas II Dyel, avocat du roi dans la vicomté d'Arques, puis lieutenant du bailli de Caux dans cette vicomté. Ce gentilhomme épouse Jourdain Le Conte, fille de Nicolas Le Conte, seigneur de Dracqueville et de Bonnemare, maître des Requêtes de l'Hôtel du roi, et de Catherine Meigret<sup>1095</sup>.

---

<sup>1094</sup> L'Atlas Trudaine (AN F 14 bis\*/ 8502, planche 49) indique par erreur Miromesnil sur un autre domaine situé plus au sud, à La Chaussée.

<sup>1095</sup> FRONDEVILLE 1953, p. 230 ; FRONDEVILLE 1960, p. 576.

## 76. LA MOTTE (Eure).

Saint-Mards-de-Fresne, canton de Thiberville.

*Fig. 780 à 784.*

**Date :** s.d. [entre 1496 et 1500 ?]

**Commanditaires :** s.n. [Nicolas de Mailloc et Antoinette de Merle ?]

**Etat actuel :** logis principal, grange et mare en place

**Cl. M.H. :** édifice inscrit MH en 2004.

On retrouve une organisation manoriale et un plan masse déjà vus à Bailleul-la-Campagne et à Houlbec (fig. 780). Une vaste basse-cour de plan irrégulier, avec bâtiments agricoles, est cernée de fossés en eau. Elle commande au nord une plate-forme rectangulaire fermée de murs de clôture, bordée de fossés en eau et au fond de laquelle se dresse un logis de plan rectangulaire allongé cantonné de tours en façade arrière, tournée vers un grand verger. Le jardin, de plan rectangulaire, est sur le côté gauche de la plate-forme – et du logis. L'état que je viens de décrire n'est cependant pas actuel, mais celui que délivrent les plans cadastraux de 1812 et 1845<sup>1096</sup>. Depuis, les abords ont été largement bouleversés : les fossés en eau comblés ; la plate-forme, certains bâtiments et les murs de clôture ont disparu. Seuls deux bâtiments anciens subsistent : la grange, dans un état de conservation remarquable (fig. 781), et l'ancien logis seigneurial, au contraire très retouché (fig. 782).

La grange est le grand bâtiment rectangulaire qui borde la cour au sud (fig. 781). Elle a gardé son aspect originel, avec ses murs épais, en brique rehaussée de motifs en briques surcuites, renforcés sur l'extérieur et aux angles par de puissants contreforts en grès. Certes, quelques ouvertures furent percées au XIX<sup>e</sup> siècle (leur encadrement est en briques industrielles et les linteaux sont des poutres métalliques), mais les deux grandes portes charretières qui l'ouvraient sur l'extérieur et sur la cour (placées en vis-à-vis) sont encore en place ; la porte sur cour a seulement perdu l'avancée en charpente que portaient les consoles en grès visibles en partie haute de chaque côté : celle-ci protégeait l'aire de battage. Pour le reste, des arrachements visibles de chaque côté du mur extérieur indiquent la présence de hauts murs qui fermaient autrefois la basse-cour. En face, de l'autre côté de la grande cour, se trouve l'ancien logis seigneurial, très modifié : la façade sur cour (sud) présente un haut soubassement en ciment moderne, des murs en pan de bois à hourdis de briques industrielles et les arrachements de murs de clôture (fig. 782). La façade arrière, moins touchée, a cependant vu son étage remplacé par un mur en brique sans caractère – la même transformation fut opérée, assez largement à la tourelle nord-est, dans une moindre mesure au pignon oriental et sur le haut de la tour nord (fig. 784). Il faut ajouter que les toits des tours et du corps de logis sont trop peu pentus pour être d'origine. Avec ces observations, on comprend que le logis fut sans doute incendié, puis relevé à l'économie. L'aspect du logis primitif peut cependant être retrouvé.

La plate-forme avait un sol plus haut que l'actuel, ce qui explique la reprise du soubassement en ciment et la présence des hauts perrons qui donnent aujourd'hui accès au rez-de-chaussée excessivement surélevé. Elle était fermée de hauts murs de clôture dont les arrachements sont visibles de chaque côté de la façade (ils sont de la hauteur du rez-de-chaussée). La façade sur cour était peut-être en pan de bois, comme le suggère un petit pan de mur à gauche, qui présente une légère saillie au niveau du premier étage, identique à l'encorbellement que forme habituellement les sablières. Enfin, la comparaison avec Houlbec, qui présente d'évidentes analogies avec La Motte, laisse à penser que l'escalier était dans une tour hors-œuvre au centre de la façade. Si les côtés n'ont presque pas été modifiés, il n'en est pas de même de la façade arrière. Là encore, la ressemblance avec Houlbec y est sensible : l'une des tours est plus importante que l'autre ; celles-ci sont munies de canonnières à la française

---

<sup>1096</sup> Arch. dép. Eure 3 PL 286, plan cadastral ancien par Folin, 1812 ; 3 PL 1012, plan par Pizier, 1845.

en partie basse ; leurs murs et ceux de la façade, en silex en partie inférieure, sont renforcés par des jambes de pierres disposées en besace. Les murs de la façade sont épais et renforcés par de gros contreforts ; les fenêtres, autrefois plus nombreuses et plus grandes, sont attestées par leur appui encore en place par endroits. Le plan allongé, les tours aux angles, le pignon oriental largement ouvert, qui suggère la présence d'une chambre à l'étage avec sa garde-robe dans la tour, évoquent là encore la distribution d'Houlbec et de Bailleul-la-Campagne. Une visite de l'intérieur du logis pourrait sans doute le confirmer.

De quand date La Motte ? Les fenêtres primitives, munies de multiples listels se croisant, permettent d'avancer une datation de la toute fin du XV<sup>e</sup> ou du début du XVI<sup>e</sup> siècle. Plusieurs d'entre elles possèdent en outre une caractéristique particulière : un listel, peu dégagé car en très léger retrait du nu du mur, forme un cadre derrière lequel prend place l'ébrasement à proprement parler, constitué d'un autre listel en retrait, plus fin et plus prononcé (fig. 783). Ce type d'encadrement caractérise des édifices majeurs bâtis vers 1500 : l'hôtel archiépiscopal de Rouen (1495-1507), Gaillon (1498-1510), Mesnières (avant 1505) et Clères (avant 1506)<sup>1097</sup>. Comme cela a déjà été suggéré, c'est probablement à Nicolas de Mailloc, qui épouse en 1496 Antoinette du Merle, fille de Jean, seigneur du Blanc-Buisson, que l'on doit la construction, peu après leur mariage<sup>1098</sup>. Le contrat de mariage du couple porte une clause particulière, qui a peut-être à voir avec le chantier : le père de la mariée propose au couple de loger au Blanc-Buisson pendant trois ou quatre ans, avec « leur nécessaire de bon boire et à manger pour eux, pour un page et pour deux chevaux »<sup>1099</sup>. Ces trois ou quatre années sont peut-être le temps estimé par Nicolas et Antoinette pour la construction de leur nouveau logis seigneurial de La Motte.

---

<sup>1097</sup> Sur ces édifices, voir respectivement : BARDATI 2006 ; BARDATI, CHATENET et THOMAS 2003 ; PAGAZANI 2003 ; notice n° 20 (Clères).

<sup>1098</sup> BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 306. Sur ce couple, voir : POREE 1884, p. 6.

<sup>1099</sup> POREE 1884, p. 7.

**77. LA POMMERAYE (Seine-Maritime).**  
Morgny-la-Pommeraye, canton de Buchy.  
*Fig. 785 à 786.*

**Date :** s.d. [1587-1588 ?]

**Commanditaires :** s.n. [Nicolas Puchot et Françoise de Croismare ?]

**Etat actuel :** logis principal en place

**Cl. M.H. :** édifice non protégé MH (recensé).

Selon la tradition historiographique, le logis seigneurial aurait été bâti de 1562 à 1565 par le capitaine de navire Maze, décédé le 27 août 1587<sup>1100</sup>. Or, d'après les travaux de Frondeville et mes propres recherches, le fief de La Pommeraye appartient depuis la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle à la famille de Puchot<sup>1101</sup>. En 1587, Nicolas Puchot, seigneur de La Pommeraye, passe plusieurs actes devant les tabellions de la paroisse : le 16 avril et encore le 4 juillet avec le maître-maçon Pierre de La Rue ; le 16 juin, deux actes avec Pierre Duval et Jean Maillonneais<sup>1102</sup>. Cette série d'actes, malheureusement disparus, concernait peut-être la construction du logis seigneurial. Reste à voir si les critères internes du bâtiment démentent ou non cette datation.

L'ancien domaine de La Pommeraye a été considérablement modifié au cours du temps. Des bâtiments du manoir ne subsistent, en effet, que le logis seigneurial, qui se dresse près de l'ancien chemin reliant la route qui mène à Rouen. Celui-ci s'élève isolé au fond d'une petite cour parallèle au chemin d'accès. Il se compose de deux corps distincts : à droite, un corps de logis principal de plan rectangulaire simple en profondeur, flanqué d'une tour d'escalier hors-œuvre en façade arrière (nord), haut d'un rez-de-chaussée, d'un étage carré et d'un comble ; à gauche, un corps plus simple, plus bas et légèrement moins profond lui est adossé, cantonné d'un pavillon à l'angle sud-ouest. Deux autres différences distinguent ces deux bâtiments, qui étaient d'égale hauteur à l'origine (le mur pignon et les angles du bâtiment principal furent refaits en brique industrielle lors de l'abaissement du corps gauche) : la première tient aux murs extérieurs du corps gauche, essentiellement en grès et silex, au contraire des murs en brique du corps droit ; la deuxième touche l'aspect défensif, car si le corps principal est démuné de défense, le pavillon du corps qui lui est adossé présente des meurtrières pour armes à feu légères. En revanche, les façades du bâtiment principal, les faces sur cour du corps adossé et de son pavillon semblent homogènes. Le soubassement en grès, avec son quart de rond qui le souligne, est continu sur les deux bâtiments et le pavillon, les murs sont en brique animées par des motifs de cœurs, d'étrésillons, de croix et de chevrons en briques surcuites, le bandeau médian, en brique, est continu sur les deux bâtiments et le pavillon et l'encadrement des ouvertures est en assises de briques et de pierres alternées ou uniquement en pierre pour les plus petites (des oculi). Un élément intéressant s'observe à la tour d'escalier : à droite, une porte (maintenant murée) donnait vraisemblablement sur une coursière en bois au niveau du premier étage, ouverte sur l'extérieur, comme le suggèrent également à cet endroit la reprise du parement et l'extrémité d'une poutre sciée au nu du mur. Elle devait donner des vues sur le jardin situé de ce côté. De l'intérieur, on peut seulement dire que l'entrée donne dans un couloir (éclairé par un oculus) qui dessert les pièces et l'escalier situé au fond<sup>1103</sup>, car je n'ai pu avoir l'autorisation de le visiter.

La Pommeraye fournit un autre exemple intéressant d'une modeste résidence seigneuriale à la campagne dans les environs de Rouen. Il n'est donc pas étonnant de retrouver les traits caractéristiques de cette typologie : clarté de

---

<sup>1100</sup> *Le Patrimoine des communes...* 1997 I p. 202.

<sup>1101</sup> FRONDEVILLE 1960 p. 533.

<sup>1102</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 E 14/18 : répertoire des tab. extérieurs à Rouen, La Pommeraye (actes passés devant Collet, notaire).

<sup>1103</sup> Communication orale du propriétaire.

la composition des façades, sobrement animées par les seuls motifs en briques surcuites et l'appareillage des ouvertures, qualité de la mise en œuvre qui distingue, sans ostentation superflue, la construction ; fonctionnalité du bâtiment distribué par un couloir couplé à l'escalier ; clarté des pièces, grâce aux grandes fenêtres sans croisillons en pierre et au jour supplémentaire qu'apportent les oculi. Tous ces éléments témoignent, une fois encore, de la volonté d'un propriétaire de posséder pour lui et sa famille une villégiature confortable et agréable à proximité de Rouen.

Les caractéristiques stylistiques relevées ne démentent pas la nouvelle datation que je propose. Il faut donc croire que le manoir de La Pommeraye fut construit pour l'échevin de Rouen et secrétaire du roi Nicolas Puchot par Pierre de La Rue en 1587-1588<sup>1104</sup>. En outre, les grandes analogies entre La Pommeraye et Ernemont-sur-Buchy (voir l'analyse de cet édifice) suggèrent qu'ils furent construits par le même maître d'œuvre, Pierre de La Rue, ou du moins à la même époque, à la fin des années 1580<sup>1105</sup>. Mais, faute de documents, on ne peut en être assuré.

---

<sup>1104</sup> Sur Nicolas et la famille Puchot, voir : FRONDEVILLE 1960, p. 529-535.

<sup>1105</sup> Voir la notice n° 61 (Ernemont-sur-Buchy).

**78. RAIMBERTOT (Seine-Maritime).**  
Cauville-sur-Mer, canton de Montivilliers.  
*Fig. 787 à 788.*

**Date :** s.d. [entre 1525 et 1550 ?]

**Commanditaires :** s.n. [Etienne Le Roux et Isabelle de Ercambourg ?]

**Etat actuel :** logis principal en place

**Cl. M.H. :** édifice non protégé MH (non recensé).

La famille Le Roux est propriétaire du domaine du XVI<sup>e</sup> au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. En 1503, Etienne Le Roux en est le seigneur, ainsi que des fiefs de Touffreville, limitrophe, et de Grez, situé à quelques kilomètres sur la paroisse d'Epouville<sup>1106</sup>. Au cours de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup>, Charles Le Roux, bailli de Caux, en est le propriétaire mais, criblé de dettes, il doit le céder. Quelque temps plus tard, le 10 février 1603, le fief est racheté par décret et adjudication au Grand Conseil du roi par un membre de la famille, Charles II Le Roux, bailli de Caux. En 1619, celui-ci rend aveu pour le fief, appelé dans l'acte « la Motte ». Le fief passe ensuite à sa fille Madeleine, qui est l'épouse d'un de Canouville (ou Canonville). Le fils de ces derniers, Adrien de Canouville, rend aveu pour le fief en 1663<sup>1107</sup>. Comme pour de nombreux autres manoirs, l'absence de document ne permet pas de connaître la date exacte de construction. La datation ne peut donc reposer que sur l'analyse de l'appareillage, des moulurations, le décor étant ici totalement absent.

Situé sur le plateau du Grand Caux, le hameau de Raimbertot est à quelques kilomètres seulement de la côte de la Manche et de la commune de Cauville-sur-Mer à laquelle il fut rattaché à la Révolution : sous l'Ancien Régime, Raimbertot était un petit village avec son église paroissiale, dont la parcelle (n° 260), mitoyenne de l'ancien manoir, se voit sur le plan cadastral ancien ; le seigneur de Raimbertot en était le patron<sup>1108</sup>. Au XIX<sup>e</sup> siècle, la propriété sur laquelle s'élève l'ancien logis n'est pas très étendue (env. 78 x 140 m), avec seulement deux parcelles (les n° 251 et 252 du cadastre ancien). Il est cependant peu probable que le manoir primitif était aussi restreint et tout porte à croire que les parcelles limitrophes en faisaient partie. L'une d'elle, la parcelle n° 255, est occupée par un petit édifice de plan carré, isolé, qui est peut-être l'ancien colombier du fief, aujourd'hui disparu. A l'exception du bâtiment principal, tous les édifices qui subsistent sont postérieurs au XVI<sup>e</sup> siècle.

L'ancien logis seigneurial se présente aujourd'hui comme un simple édifice de plan rectangulaire (env. 22,5 x 7,5 m), constitué d'un rez-de-chaussée, d'un étage carré et d'un niveau de comble (un grenier). Le rez-de-chaussée de la façade principale (est) se distingue par sa maçonnerie en assises alternées de pierres de taille, de silex blonds et de silex bleus. Tout le reste du logis est en pan de bois. Des constructions furent adossées au sud, à l'ouest et au nord du corps de logis : il s'agit d'appentis enduits de ciment contemporain à l'ouest, et en brique industrielle au sud ; au nord, c'est une remise à charrettes qui semble avoir été ajoutée. Au XIX<sup>e</sup> siècle, seules deux constructions étaient adossées à la façade postérieure du bâtiment : celle du centre est sans doute la tour de l'escalier primitif, disposition que l'on retrouve aux logis du Hérault, de l'Ecluse et de Réauté, dont les analogies avec Raimbertot sont nombreuses (en élévation et sans doute en plan)<sup>1109</sup>. Ces édifices ont en effet en commun leur mur sur cour constitué au rez-de-chaussée d'assises en pierre calcaire et en silex et au premier étage de pans de bois avec des poteaux sculptés, et une distribution qui comprend au rez-de-chaussée une grande pièce, la

---

<sup>1106</sup> BEAUCOUSIN 1891, p. 249 et 259.

<sup>1107</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 427, pièces n° 190 et 191. Le lien de parenté entre Charles I et Charles II n'est pas connu. Remarquons que tous deux ont porté le titre de bailli de Caux. Il faut aussi noter qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, lorsqu'est dressé le plan cadastral ancien, le propriétaire de la parcelle où s'élève l'ancien logis seigneurial appartient à un certain Hyacinthe Leroux. Peut-être s'agit-il d'un descendant.

<sup>1108</sup> Voir note précédente ; DUPLESSIS 1740, p. 663 ; Arch. dép. Seine-Maritime, 3 PP 680, plan cadastral de Cauville-sur-Mer, 1827.

<sup>1109</sup> Voir les notices n° 22 (L'Ecluse), n° 28 (Le Hérault) et n° 79 (Réauté).

*grande salle*, et, de chaque côté, une pièce dont une seule est munie d'une cheminée, sans doute la chambre seigneuriale, accessible directement de l'extérieur. Pour le reste, toutes les fenêtres du rez-de-chaussée du logis furent reprises et ne présentent plus aucun caractère aujourd'hui. En revanche, les fenêtres de l'étage ont un encadrement composé d'un simple chanfrein, des traverses et un appui constitué par le bandeau horizontal mouluré qui règne à ce niveau.

On possède très peu d'éléments sur l'histoire de Raimbertot et aucun sur la construction. Il est toutefois possible de dater le logis du second quart du XVI<sup>e</sup> siècle, au vu du traitement de l'ébrasement des fenêtres du premier étage, qui n'est pas à listels et à bases prismatiques, des aisseliers de poteaux sculptés d'écus et des portes, couvertes d'un arc segmentaire extradossé – après le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, l'extrados est plutôt arasé ou en escalier. La construction fut peut-être menée par Etienne Le Roux. Selon P. Seydoux qui ne cite pas sa source, celui-ci a rendu un nouvel aveu pour Raimbertot en 1518 (sans doute pour l'avènement de François I<sup>er</sup>). Le même auteur voit les armes des Ercambourg (« *De gueules au lion de sable* ») sculptées à l'un des aisseliers du premier étage<sup>1110</sup>. Or l'épouse d'Etienne Le Roux était Isabelle de Ercambourg. Ces données, qui ne sont pas toutes assurées pour l'instant, semblent converger.

---

<sup>1110</sup> SEYDOUX 1983, p. 47.

**79. REAUTE (Seine-Maritime).**  
Montivilliers, canton de Montivilliers.  
*Fig. 789.*

**Date :** s.d. [vers 1510-1525 ?]

**Commanditaires :** s.n. [famille de Réauté ; peut-être Pierre de Réauté ?]

**Etat actuel :** logis principal en place

**Cl. M.H. :** édifice non protégé MH (non recensé).

La seigneurie de Réauté était appelée « Videcoquière », du nom de la famille Videcoq qui en fut propriétaire à une époque inconnue<sup>1111</sup>. Ce n'est qu'ensuite qu'elle prit le nom de Réauté, après que la famille du même nom en ait pris possession. Nous savons qu'en 1503, Pierre Réauté tient, à cause de sa femme, une portion d'un fief noble nommé le fief de Longueil<sup>1112</sup>, mais, malheureusement, on ne sait pas s'il est sur la paroisse de Montivilliers, et donc s'il s'agit du fief qui nous intéresse ici. En l'absence de ces renseignements, on ne peut apporter une datation précise du manoir.

Isolé à quelques kilomètres au nord-ouest de la ville de Montivilliers, dans la grande plaine du pays de Caux, l'ancien enclos seigneurial ne porte plus aujourd'hui qu'un seul bâtiment ancien, le corps de logis. Tous les autres bâtiments que montre le cadastre ancien semblent ne plus être en place à l'heure actuelle.

De plan rectangulaire allongé, l'ancien logis seigneurial de Réauté comprend un rez-de-chaussée, un étage carré et un niveau de comble (non habitable primitivement). On retrouve la même mise en œuvre qu'aux logis de l'Ecluse, du Hérault et de Raimbertot<sup>1113</sup>, c'est-à-dire que le mur de la façade principale (sud) au rez-de-chaussée est constitué d'une alternance d'assises en pierre de taille et en silex, et le premier étage, en pan de bois, a des poteaux dont les aisseliers sont sculptés – ici comme au Hérault, il s'agit de représentations de saints (saint Nicolas et saint Pierre)<sup>1114</sup>. Les moulurations des fenêtres et des portes sont ici aussi à listels et à bases prismatiques, excepté que la porte d'entrée est flanquée en partie haute de petits pilastres Renaissance, à candélabres.

Le corps de logis semble avoir connu quelques remaniements depuis sa construction. Pour preuve, le mur pignon oriental, seul mur en brique du bâtiment, est couvert par une demi-croupe débordante. Le bâtiment était autrefois sans doute plus long de quelques mètres, et il était couvert à cet endroit d'une croupe identique à la croupe de l'extrémité occidentale du bâtiment. Par ailleurs, la grande profondeur du bâtiment suggère également qu'il a été doublé en façade postérieure par des appentis, comme cela s'est produit au Hérault et à Raimbertot pour offrir des dégagements aux pièces principales du logis<sup>1115</sup>. La visite même extérieure m'ayant été refusée, je ne peux que faire ces quelques observations à partir de photographies : la distribution originelle ne peut pas être restituée dans ces conditions.

L'absence de document et le fait que je n'ai pas pu le visiter rendent difficile l'étude de l'ancien logis seigneurial de Réauté. Le décor subsistant, qui mélange éléments gothique (moultures à listels et à bases prismatiques) et motifs italianisants (pilastres ornés de candélabres), permet toutefois de placer la construction du logis dans le premier quart du XVI<sup>e</sup> siècle. Le commanditaire est-il Pierre de Réauté ou un autre membre de sa famille ? La question reste ouverte.

---

<sup>1111</sup> SEYDOUX 1987, p. 107 ; JAMME et DUPONT-DANICAN 1996, p. 27.

<sup>1112</sup> BEAUCOUSIN 1891, p. 257.

<sup>1113</sup> Voir les notices n° 22 (L'Ecluse), n° 28 (Le Hérault) et n° 78 (Raimbertot).

<sup>1114</sup> SEYDOUX 1987, p. 107.

<sup>1115</sup> Voir les notices n° 28 (Le Hérault) et n° 78 (Raimbertot).



## 80. SENNEVILLE (Eure).

Amfreville-sous-les-Monts, canton de Fleury-sur-Andelle.

*Fig. 790 à 792.*

**Date :** s.d. [entre 1580 et 1590 ?]

**Commanditaires :** s.n. [Martin Alorge ?]

**Etat actuel :** logis principal, colombier, remise à charrettes, vivier et murs de clôture en place

**Cl. M.H. :** édifice classé MH en 1975.

La seigneurie de Senneville, située sur les hauteurs du plateau, appartient du début du XIII<sup>e</sup> siècle au XIV<sup>e</sup> siècle à la famille du même nom puis devient possession des Livarot, jusqu'au début du XV<sup>e</sup> siècle : en 1403, Robert Alorge se rend acquéreur pour 600 l.t. du fief, qui restera dans la famille jusqu'au seuil du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1116</sup>.

Les Alorge, qui résidaient à Rouen, avaient fait fortune dans la vente de vin au XIV<sup>e</sup> siècle. Faisant fructifier leurs biens, ils purent acquérir des fiefs dans les environs de Rouen et s'élever dans la hiérarchie sociale. Ainsi, après la guerre de Cent Ans, Robert II Alorge, est-il seigneur de Senneville et procureur général aux Etats de Normandie en 1470. Par héritage, le fief revient ensuite à Robert III Alorge, qui demeure à Rouen paroisse Saint-Etienne-des-Tonneliers<sup>1117</sup>, puis à Martin Alorge à partir de 1543 jusque vers 1603. Ce dernier fait une brillante carrière comme homme d'armes des ordonnances du roi, d'abord dans la compagnie du maréchal de Montmorency (1561), puis dans la compagnie de Bellegarde (il est attesté à cette charge de 1569 à 1590)<sup>1118</sup>. Martin fut également l'un des représentants de la noblesse aux Etats généraux en 1576<sup>1119</sup>. C'est certainement à lui que l'on doit la construction du bâtiment principal actuel.

L'organisation manoriale est assez simple. On pénètre d'abord dans une grande cour grossièrement carrée, faisant office de basse-cour car les bâtiments de dépendance s'organisent autour d'elle sur trois côtés (fig. 790). Sur le dernier côté (ouest) prend place le logis seigneurial, grand bâtiment rectangulaire simple en profondeur, sans tour et sans pavillon, et un grand vivier. Au-delà s'étend un vaste jardin à six grands parterres séparés par une allée centrale dans l'axe du logis et, plus loin encore, un verger<sup>1120</sup>.

Le bâtiment principal a subi semble-t-il aucune modification majeure à l'extérieur, excepté son entrée, qui fut agrandie (des reprises du parement en brique se voient de chaque côté ; fig. 791). L'ordonnance est constituée de simples travées rustiques brochant au même nu sur des murs de brique. Les lignes horizontales, bandeaux et corniche, marquent les différents niveaux. Le corps de logis présente un rez-de-chaussée peu surélevé, un étage carré et un niveau de comble à surcroît éclairé par de grandes lucarnes. Les fenêtres, lucarnes comprises, ont conservé leur croisillon en pierre. Ces lucarnes, en pierre blanche, animées par des lignes de refend rayonnantes, percées d'une fenêtre en plein-cintre et couronnées de frontons alternativement cintrés et triangulaires, sont la principale originalité du logis.

A l'intérieur, la distribution primitive se retrouve facilement malgré d'importants changements (fig. 792). L'entrée ouvre dans la cage d'un escalier rampe sur rampe qui commandait la grande salle à droite, la cuisine et son annexe à gauche après un couloir ; un couloir à côté de la première rampe permet de sortir au jardin en face. A l'étage, l'escalier desservait à gauche après un petit couloir la grande chambre, sa grande garde-robe et un petit cabinet, et à droite après un petit couloir la chambre seigneuriale et sa garde-robe. A l'étage étaient d'autres chambres.

<sup>1116</sup> CHARPILLON et CARESME I (1867), p. 112-113 ; GOUJON 1893 ; ROUMILLY *et al.* 1987 ; BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 160-161.

<sup>1117</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 E 1/282, tab. Rouen, 15/04/1534.

<sup>1118</sup> Arch. dép. Eure, E 1243 (1561), E 1246, fol. 279 (1569), E 1250 (1590).

<sup>1119</sup> BEAUREPAIRE 1887, p. 231.

<sup>1120</sup> AP de Senneville, plan de la seigneurie de Senneville, 1729 ; Arch. dép. Eure, 3 PL 686, plan par Pizier, section B, 1838.

Contrairement aux datations traditionnellement admises (des années 1520<sup>1121</sup> ou des années 1560<sup>1122</sup>), il faut avancer la construction aux années 1580, période d'accalmie avant la mort d'Henri III qui relançât les conflits armés. L'esthétique développée à Senneville, tout en modestie et en retenue, en brique et pierre, avec des chaînes harpées au même nu que le mur, avec des lucarnes à bossages en table, s'inscrit en effet dans la lignée d'édifices tels que Wideville (1580-1584) et le palais abbatial de Saint-Germain-des-Prés à Paris (à partir de 1586) – il faut toutefois reconnaître que Senneville n'a pas la qualité de mise en œuvre de ces édifices.

Son œuvre achevée, arrivé à la fin de sa vie, Martin Alorge cède la jouissance de ses biens à son fils Georges, se réservant la propriété de Senneville et « ce qu'il faudra pour meubler deux chambres à garde-robres du grand bâtiment de briques [...] avec les meubles d'une cuisine et une écurie pour sa haquenée »<sup>1123</sup>. C'est ainsi que Martin dût finir ses jours à Senneville, entouré de ses proches, en jouissant de sa nouvelle demeure, de ses jardins et ses vergers.

---

<sup>1121</sup> ROUMILLY *et al.* 1987, p. 22.

<sup>1122</sup> BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 160.

<sup>1123</sup> CHARPILLON et CARESME I (1867), p. 113.

## 81. LE VIEVRE (Eure).

Saint-Etienne-l'Allier, canton de Saint-Georges-du-Viévre.

Fig. 793 à 796.

**Date** : s.d. [entre 1562 et 1580 ?]

**Commanditaires** : s.n. [François du Four et Nicole Boullenc ?]

**Etat actuel** : logis principal et murs de clôture en place

**Cl. M.H.** : édifice inscrit MH en 1994.

Le fief appartient à la fin du XII<sup>e</sup> siècle à la famille du même nom. Au XV<sup>e</sup> siècle, il est tenu par les Vipart jusqu'à Claude Vipart, qui, en 1561, se défait du fief qui revient à François Du Four, seigneur de Fontaine-Châtel (à Saint-Germain-les-Essourts, Seine-Maritime) et greffier de la Cour des Aides à Rouen (depuis 1553). Par la suite, François devient secrétaire du roi (1570) et reçoit confirmation de sa noblesse (1582), avant d'être promu à la charge de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Il y eut postérité de son mariage en 1556 avec Nicole Boullenc, dame de Gisay. Le fief reste possession des Du Four jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1124</sup>.

L'ancien manoir occupe une hauteur dominant la vallée de la Véronne. Il s'agit d'une grande parcelle rectangulaire plantée en verger, une basse-cour, qui porte des bâtiments agricoles en pan de bois (granges, remises, étables), un colombier, et dans laquelle on entre au nord, là où se croisent les chemins menant au « moulin du Vièvre », de « la Futaie », qui descend dans la vallée, et de Saint-Martin à Saint-Georges-du-Viévre. Le bâtiment principal est isolé dans la partie nord-ouest de la basse-cour (fig. 793). Le corps de logis est de plan rectangulaire allongé, en pan de bois à hourdis de brique décoratif sur soubassement maçonné, cantonné aux quatre angles d'une tourelle cylindrique en brique décorée de motifs en briques surcuites munie de meurtrières pour armes à feu légères. La tour d'escalier, plus importante et plus haute que les autres, coiffée d'un grand lanternon couvert d'ardoises, flanque la façade postérieure (ouest), qui, bien que tournée vers la vallée, est presque fermée et couverte d'une essente d'ardoises (fig. 795). Quelques modifications sont visibles par endroits : le petit côté sud et le soubassement de la façade principale ont été entièrement refaits en brique industrielle, des réparations furent opérées avec ce matériau sur certaines tourelles, toutes les ouvertures de la façade principale (à une exception près) sont refaites, un auvent qui protégeait le rez-de-chaussée, placé au niveau des allèges des fenêtres du premier étage (les mortaises d'assemblage se voient encore), a disparu. Il n'en demeure pas moins que le logis a gardé bon nombre de ses éléments décoratifs, essentiellement concentrés en façade principale (fig. 794). Les poteaux du rez-de-chaussée portent des consoles cannelées à volutes ; les entretoises ornées de godrons forment une frise continue sur la façade ; une fenêtre du premier étage (au-dessus de l'entrée) possède encore son cadre de pilastres ioniques cannelés qui portent un membre vertical montant jusqu'en haut de la fenêtre (une fenêtre de ce type, en plein-cintre, se voit également au petit côté nord ; fig. 796), les petites fenêtres des tours sont munies de leur chambranle en pierre à crossettes couronné d'une frise bombée et d'un fronton triangulaire.

A l'intérieur, un couloir traversant mène à l'escalier situé au fond, dans la tour, et dessert les pièces principales sur les côtés : à droite, la *grande salle*, munie d'un petit escalier menant à l'unique pièce de stockage du sous-sol (située sous la grande salle), et son annexe à la suite ; à gauche, la cuisine. Les chambres sont à l'étage.

On attribue la construction du logis à Jacques Du Four, qui est seigneur du Vièvre en 1603, sur la foi du chronogramme *1610*, qui serait visible sur la tour d'escalier<sup>1125</sup>. Mais les caractéristiques stylistiques, constructives et typologiques relevées ne correspondent pas à la date de ce chronogramme, que je n'ai d'ailleurs

<sup>1124</sup> CHARPILLON et CARESME II (1868), p. 780 ; FRONDEVILLE 1960, p. 331 ; BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 267.

pas retrouvé. Le plan rectangulaire cantonné de tourelles circulaires, percées de petites fenêtres et munies de meurtrières pour armes à feu légères, comme à Limeux (vers 1560-1570), l'encorbellement de la façade principale, la tour d'escalier presque fermée, le décor (à godrons, pilastres ioniques cannelés, membres engainés), les voûtes du sous-sol et de son petit escalier, à joints fins, parfaitement appareillées, sont autant d'éléments qui placent la construction au cours des décennies 1560-1570. Il ne serait pas étonnant, en effet, de voir le nouveau seigneur du Vièvre, François Du Four, relever le bâtiment principal peu après les premiers conflits armés qui ont durement touché la province en 1562. Mais tout cela reste à documenter.

---

<sup>1125</sup> BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 267.

